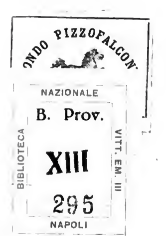
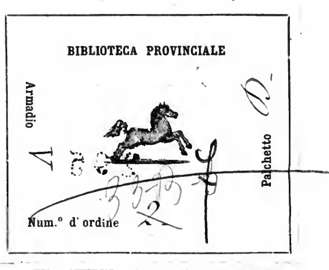



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
XIII
295
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine





# MEMORIE-DOCUMENTI

E

LETTERE INEDITE

FRANCESCO MELZI D'ERIL

**DUCA DI LODI**

# MEMORIE-DOCUMENTI

E

LETTERE INEDITE

## DI NAPOLEONE I.° E BEAUHARNAIS

RACCOLTE E ORDINATE

PER CURA

**DI GIOVANNI MELZI**



**Volume secondo**

**MILANO**

PER GAETANO BRIGOLA, LIBRAIO

1865

Tip. Fratelli Borroni.

# Al Lettore.

*L'Autore aveva divisato da principio di eliminare dalle Corrispondenze Diplomatiche, che si raccolgono in questo secondo volume, quanto fosse già uscito alla luce, ma ad integrare l'Opera stessa prevalse il consiglio di riprodurre parecchie Lettere già pubblicate qua e là nella* Corrispondenza Generale di Napoleone I.°, *edita dal Plon in Parigi, e metterla a riscontro coi Dispacci ancora inediti del Duca di Lodi, onde dei fatti ivi accennati venisse a chi legge più compiuta notizia.*

*Le Corrispondenze del Beauharnais che vi tengono dietro non videro ancora la luce, e fanno parte dell'archivio domestico della famiglia Melzi. A queste fanno seguito non poche Lettere degli Uomini in Carica a quell'epoca, cavate dal Regio Archivio di Milano, ove coadjuvato l'Autore dal benemerito Direttore Cav. Osio, rinvenne preziosi Documenti alla sua Storia.*

**L' Editore.**

CORRISPONDENZA

DI

# NAPOLEONE I.°

COL VICE-PRESIDENTE

# MELZI




Direttori,
udeveche
empire il

nel innoltrarla al Consiglio
il giorno in cui dovetti ricono:
scio voto fu il giorno più



**A Melzi à Strasbourg.**

*Paris, 14 Frimaire, An VI, — 4 Dicembre 1797.*

Je reste encore à Paris quelques jours pour achever d'y rétablir ma santé. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous rendiez à Rastadt auprès des plénipotentiaires français et autrichiens.

Je vous salue.

BONAPARTE.

---

*Paris, 6 Ventôse, An X, — 25 Febbrajo 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai vu avec plaisir la manière dont s'est faite votre installation. J'imagine que Marescalchi vous écrit tous les jours et vous tient au courant. Il est convenable que vous gardiez à Milan les Ministres de toutes les Puissances d'Italie, et que vous correspondiez directement avec les Ministres de la République dans les petites Cours

d'Italie pour toutes les affaires de commerce, de limites, etc. Sous peu de jours, lorsque j'aurai appris la réunion de la Consulte d'État, je lui ferai connaître la situation actuelle des relations de la République Italienne avec les grandes Puissances de l'Europe.

Ma confiance en vous est entière et absolue: travaillez sans relâche à l'organisation, et au bonheur de la patrie.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

**26 *Février* 1802.**

CITOYEN PRÉSIDENT.

De petits accidents, dont le Citoyen Marescalchi vous soumettra les détails, avoient un moment suspendu l'impulsion générale vers la confiance du nouveau système civil: la dépendance du système militaire qui a dû nécessairement être accompagnée de bien des abus n'étoit supportée qu'à grand regret. Dans la mesure adoptée j'ai donc cherché à rassurer le public sur la réalité de la nouvelle ligne de démarcation entre les deux autorités; l'effet a été complet et me confirme par l'expérience que les deux Nations ne seront jamais mieux ensemble, que lorsqu'il n'y aura que les points de contact nécessaires entre elles. Heureusement pour moi que le général Murat seconde avec vigueur ces vues; sans cela il y auroit bien à craindre l'alarme des Français nombreux qui existent encore ici, et craignent perdre les moyens d'impunité dans ces changements.

C'est sous ce point de vue, Citoyen Président, que votre approbation publique ajouteroit encore une force réclamée par les circonstances pour imposer à tous.

Plus nous examinons l'état de l'ancienne administration, plus les ténèbres augmentent ; je vous en soumettrai un état dès que j'aurai pu l'obtenir. En attendant il est impossible de marcher comme ça : j'ai donc fait tous les arrangemens pour que le Citoyen Villa se charge provisoirement de l'Intérieur. Le grand Juge est entré en fonction, de même une Commission prendra acte relatif aux biens nationaux du domaine. Pour la Finance, après Biumi et Isolani, que je n'ai pas pu amener à accepter, Gobbio de Mantoue, ancien intendant, et Malagoli de Modène m'ont refusé; à la verité ils se trouvent en très mauvais état de santé. J'ai sondé Veneri du Conseil Législatif, et Forni, homme capable et expérimenté ancien employé dans cette partie, placé par vous dans les Comités, et employé ensuite à plusieurs reprises même depuis la rentrée: mais ni l'un ni l'autre ne veulent se charger de la responsabilité d'être Ministre en chef. L'état des choses les effraye. Dans cette position mon idée est de réunir ces deux individus a Prina de Novare que vous avez connu à Lyon, et qui connoît la partie, et de faire exercer les fonctions du Ministère par ce comité. Je crois que cela pourra nous mettre en chemin; ensuite il sera facile de modifier cette forme, qui d'ailleurs, dans le moment ne peut être par moi adoptée que provisoirement; mais il faut se presser de mettre la main à l'ouvrage; car les choses sont en tel état que rien ne suffit, pour arrêter le mal, qu'un changement absolu d'hommes et de choses. Je désire, Citoyen Président, que vous approuviez ces premières traces, que je suis obligé de dessiner dans l'ombre. Et j'invoque toujours votre appui et votre conseil.

Le Citoyen Talleyrand m'a communiqué votre première

démarche auprès des Puissances de l'Europe à notre égard; c'est au nom de la République entière que je vous en offre la plus juste reconnoissance, retrouvant dans ce premier pas la direction qui nous doit conduire au but désiré.

Votre décret sur la réforme de la solde agrandit nos espérances d'un soulagement nécessaire, et sans lequel il nous seroit indispensable de faire une opération forcée avant peu pour continuer.

Quoique je ne puisse vous offrir encore rien qui soit digne de vous, n'importe; il faut que je vous prie de quelques mots qui marquent au moins que vous approuvez l'esprit dans lequel on travaille. Ils feront le meilleur effet possible.

Daignez accepter l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

*Paris, 9 Ventôse, An X, — 28 Febbrajo 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne; vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté que je fais expédier pour l'organisation de l'armée française à l'époque du premier germinal. Il est nécessaire que les mesures soient prises pour que les dix-huit cent mille francs soient ponctuellement payés en numéraire. Cette somme doit être suffisante pour les troupes françaises puisque je réduis leur solde, que j'en ôte deux régiments de cavalerie, et une demi-brigade d'infanterie, et qu'enfin on peut laisser payer au duc de Parme les quinze cents hommes qui composent l'établissement d'artillerie à Plaisance. Le règlement sur les logements doit être fait avec attention. Mantoue, Peschiera, Pizzighetone, Porto Legnano, Vérone, Rovigo, étant villes de guerre, ou

frontières, on ne pourra régler que peu à peu ce qui est relatif aux logements dans une place, mais il faudroit s'empresser de débarrasser entièrement Milan, Bologne, Modène, et les principales villes de l'inétrieur. Au reste le moyen proposé que chaque municipalité exige qu'un certain nombre d'individus tienne des hôtels garnis et donne des logements pour le prix accordé à chaque grade convient à tout le monde et mettra de l'ordre. Dans les seize cent mille francs ne sont pas compris les frais de casernement et de logement qui sont considérés comme dépenses locales.

Dans votre correspondance journalière avec le comte Marescalchi envoyez-lui des notes qui fassent connaître les abus qui existent, on les réprimera. S'il y a des commandants de place plus qu'il n'en faut, s'ils exigent un traitement extraordinaire, il suffira de connaître ces abus pour les faire disparaître.

L'armée italienne va se trouver augmentée de six mille Polonais. Il est convenable de ne jamais les tenir sur les frontières de l'Autriche; leur véritable place est dans la Romagne. Ils doivent être payés comme l'armée italienne, et mieux payés que l'armée française en France. Le soldat français en France n'a que trente centimes par jour; le soldat italien ne doit pas en avoir davantage; il aura encore le double des soldats autrichiens qui sont dans l'État de Venise. Quant aux soldats français, je leur ai conservé vingt centimes de haute paye parce qu'ils ne sont pas aussi bien casernés dans la République Italienne qu'ils le sont en France, parce que le climat auquel ils ne sont pas accoutumés, et le grand éloignement de leur patrie exigent qu'ils boivent du vin pour leur santé.

Renvoyez au Ministre Marescalchi l'arrêté relatif à la mise sur le pied de paix de l'armée italienne, s'il vous convienta, fin que je le signe. Au levé de titres les règle-

mens français comme le fait la minute de l'arrêté, vous pourrez y joindre le tarif afin de lui donner une marche plus nationale.

Quoique Milan ne doive plus donner de logement, il est convenable que le général en chef, venant pour se concerter avec le Gouvernement, ne loge pas dans une maison particulière. Il faudrait que la République lui donnât un logement dans un palais national, ou lui louât une maison convenable où il fût indépendant.

Je trouve également convenable que vous fassiez connaitre au général en chef qu'indépendamment de son traitement qui est porté sur le fonds de l'armée, vous mettiez à sa disposition sur les fonds extraordinaires et secrets de la République, trente mille francs pour ses dépenses extraordinaires et secrètes.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Le Premier Consul arrête;**

*Lyon, 7 Pluviôse, An X de la République, — 27 Gennajo.* **1802.**

Art. 1.

Le Citoyen Marescalchi, Ministre des Relations extérieures de la République Italienne, les conseillers Lambertenghi et Felici se rendront à Paris pour y remplir les fonctions de leur place.

BONAPARTE.

MELZI.

**Le Vice-Président de la République Italienne au Citoyen Bonaparte, second Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 8 *Mars* 1801, *Anno I.*

CITOYEN PRÉSIDENT.

J'ai reçu, Citoyen Président, votre lettre du 6 Ventôse, et les 3 arrêtés du 14 Février. Les nominations des Ministres de la guerre et de l'intérieur sont publiées et applaudies: agréez toute ma reconnaissance pour la jouissance du traitement que vous voulez bien me céder.

D'après vos décisions je m'en vais organiser la partie diplomatique qui doit se faire ici. Vous parlez des Puissances d'Italie; la République Helvétique doit-elle y être comprise? Ses rapports semblent le vouloir; daignez prononcer. Par le moyen du Citoyen Marescalchi j'eus l'honneur de vous adresser une pareille question à l'égard de Naples.

La confiance dont vous m'honorez est le soutien de mon courage; j'y répondrai de toutes mes forces; mais soyez persuadé, Citoyen Président, qu'il en faut plus que je n'en ai.

Nous marchons pas à pas car il nous faut faire route dans les ténèbres. Il y a une peine infinie à trouver des hommes convenables pour les Préfectures, qui veulent se déplacer: cependant j'espère nommer sous peu de jours aux premières.

En attendant l'on organise la police, et les ministères quoique avec beaucoup de peine: hommes et choses tout est gâté.

Le général Murat y va très loyalement; il est bien secondé par les chefs de l'armée: tout le reste souffre des changements qui lui sont désavantageux. La classe des

employés, Boisned à part, est dans un mauvais esprit; la masse de Français sans aveu qui se rattache à celle-ci est nombreuse et détestable. Quant à l'affaire du général Lannes, sa conduite, ennemie du Gouvernement français, le fit observer, et après l'on trouva que presque tout ce monde-là avoit des cartes de la légation française pour rester ici, et l'on a dû se taire; voilà ce que le commandant de la place et les autres chefs m'ont assuré.

J'avois fait un mot sur quelques prestations abusives que l'on est ici dans l'usage d'accorder à plusieurs officiers; mais réflexion faite, je crois qu'il seroit impolitique d'y toucher pour le moment.

Les diminutions sur les charges militaires, que vous venez de décréter, sont un grand bienfait; sans elles j'étois obligé sous peu de recourir à des surcharges.

Acceptez, Citoyen Président, l'hommage de mon dévouement et de mon respect.

MELZI.

---

*Paris, 21 Ventôse, An X, — 12 Marzo 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. La nomination des deux Ministres que vous avez demandée à dû vous être envoyée par Marescalchi, ainsi que des arrêtés relatifs aux troupes françaises et italiennes. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que vous ayez à Milan aucun corps, ni administration française. Le général en chef peut seul y rester parce que sa présence est bonne et utile partout; il faut s'attacher aussi à ce que tous les individus de l'armée française fassent leur demeure habituelle au quartier général. Un rélevé exact et secret avec des notes sur ce que chaque français fait à Milan, envoyé à

Marescalchi, qui me le communiquerait, nous conduit à ne laisser à Milan que des hommes utiles.

Je n'attends pas un bon résultat de votre projet d'un conseil de finances au lieu d'un Ministre. Il y a dans l'administration une portion d'exécution qui ne peut être gérée par un Conseil. Le Ministre des finances n'empêche pas que la partie de la Consulte Législative qui est chargée des finances, ne s'en occupe. Pourquoi ne nommeriez-vous pas Ministre Prina de Novare? Dans un État naissant il n'y a point de réputations faites; mais une année de bonne gestion et un peu de bonheur accréditent tous les membres d'une administration.

La Prusse, la première, reconnut ce qui a été fait à Lyon, l'Autriche vient de le reconnoître également.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan, 13 Mars 1802, An I.*

Le citoyen Marescalchi est chargé de vous offrir les détails et observations qui se rapportent à la lettre, dont vous m'avez honoré sous la date du 9 ventôse.

D'après les motifs que j'ai exposés dans le courrier précédent, j'ai convenu avec le général en chef que le transport du quartier général seroit ajourné jusqu'à la réception de vos dispositions ultérieures; je désire, et je vous demande instamment qu'elles soient conformes à mon vœu. La continuation de la bonne harmonie entre les deux autorités y tient absolument. Les mesures indiquées pour

purger le pays des Français sans aveu commencent déjà à produire leurs effets. Plusieurs s'éloignent déjà. Vous trouverez bon, je le crois, que je regarde les cartes de l'ancienne Légation Française pour abolies et nulles, sauf les égards raisonnables.

Je puis vous assurer, Citoyen Président, que mon courage ne foiblira pas, autant que vous soutiendrez mes efforts.

Les choses se disposent en bien: le tems seul pourra nous le réaliser; vous m'avez appris à ne pas prétendre à usurper sur son domaine.

Daignez agréer l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de l'Italienne.**

*Milan, 13 Mars 1802, An I.*

Citoyen Président.

Le citoyen Brossier, chef du bureau topographique pour la levée de la carte militaire des deux rives du Pô, se rend à vos ordres. Je ne doute pas que la partie de son travail qu'il vient vous soumettre n'ajoute à votre empressement de le voir achevé. Mais ne trouveriez-vous pas, Citoyen Président, fort convenable d'ordonner que ce travail fût agrandi, et que la carte de toute la République Italienne en fût le résultat? Je le désire vivement.

En attendant je puis vous assurer que je n'ai entendu que des éloges à l'égard des individus de cette commission. La conduite du citoyen Brossier et de ses confrères est infiniment recommandable.

J'ai donné en attendant les ordres, pour que la plus grande faveur fût assurée aux opérations de cette commission.

J'ai l'honneur.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 21 *Mars* 1802, *An I.*

Les dispositions que votre lettre du 21 Ventôse m'apportent, expliquent l'article 12 de l'arrêté du 8, de la manière la plus conforme à mes vœux, puisque par le séjour du général en chef à Milan, les communications journalières entre les autorités sont assurées. Sa présence à Paris achèvera de concilier toutes les mesures subséquentes, et tout sera exécuté d'après vos intentions.

Je conviens avec vous, Citoyen Président, sur la nécessité d'un Ministre pour la Finance; ainsi je n'ai eu recours à la commission, que faute de l'avoir trouvé. Prina même en étoit si éloigné qu'il n'a accepté la commission entière qu'avec une grande difficulté! Comme mon but cependant est bien celui d'en venir à le nommer d'ici à quelques mois, quand les choses seront plus éclaircies, je présume que j'obtiendrai son consentement pour vous le proposer.

Croyez, Citoyen Président, que la plus grande peine que j'éprouve c'est de trouver parmi les personnes de mérite la disposition à accepter un engagement; l'état des choses intérieures les effraye pour la responsabilité qui en devient très difficile, l'état extérieur est encore ici généralement jugé d'une manière peu assurée. A' cet

égard la déclaration de l'Autriche vient très à propos. De toutes les difficultés, la plus grande est celle de trouver qui veuille des places hors de son domicile, et cependant c'est une condition pour les préfectures et pour les tribunaux, c'en est une nécessité vu qu'il n'y en a qu'en deux points et il importe qu'ils soient composés d'hommes de tous les départemens.

En tout il faut une grande patience et se contenter de marcher lentement. Vous verrez, Citoyen Président, par les pièces que le Citoyen Marescalchi vous soumettra, différentes dispositions prises dans ces jours; je désire que vous les approuviez, car votre suffrage redoublera toujours mon courage.

MELZI.

---

*Paris, 5 Germinal, An X, — 26 Marzo 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne, vous trouverez ci-joint le traité définitif de la paix avec l'Angleterre.

Il n'est question ni de la République Ligurienne, ni du roi d'Etrurie, ni de la République Italienne, ni de la République Helvétique. Mais elles ne tarderont pas à être reconnues d'une manière convenable.

J'attends que vous me fassiez connoître si vous ne jugez pas utile de nommer un ministre des finances.

Je vois avec grand plaisir que la République commence à s'organiser, et tout ce que j'ai conçu pour le bonheur et la prosperité de la République Italienne, se realisera promptement.

Les nouvelles que j'ai d'Amérique sont extrêmement satisfaisantes.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.



**Le Vice-Président de la République Italienne au général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan, 3 Avril 1802, An I.*

Vous avez eu la bonté, Citoyen Président, de m'annoncer le complément de votre grande œuvre; je partage avec l'Europe et l'humanité le sentiment profond qui vous en est dû.

Je vous remercie de la nouvelle assurance, que la République Italienne sera bientôt reconnue; elle est importante pour nous tous, et surtout pour achever de dissiper les craintes sur l'avenir qu'on nourrit encore, parce que les opinions ne sont point ici assez éclairées. Et c'est en partie à cela que j'attribue la répugnance que je rencontre à prendre les places dont il résulte un pénible retard à l'organisation administrative. En attendant je me flatte au moins que toutes les personnes nommées sont dans la ligne prescrite par vous. La Commission de Finance travaille beaucoup, et je crois qu'il convient qu'elle travaille encore un peu avant de la transformer en Ministère; et je ne doute pas que l'impôt indirect, nous donne 36 millions pour l'année prochaine. Cela n'est pas possible pour celle-ci, qui doit se ressentir encore plus du désordre intérieur que des améliorations successives.

Je suis très content de Triulzi, et l'armée paroit l'être de même. Tout ce qui a été prescrit par l'arrêté du 8 Ventôse est en exécution. Le général Charpentier est le seul qui reste momentanément ici en attendant le général Murat. Le général Campredor y attendra seul l'arrivée du général Chasseloup. Sur l'objet qui les regarde nous avons retenu que les travaux commencés s'achève-

ront autant qu'il le faut pour ne pas les perdre, et qu'au reste l'on attendra le plan définitif pour pourvoir aux moyens d'exécution.

J'attends vos ordres pour les nominations diplomatiques; en attendant je n'ai rien innové là-dessus.

J'ai invité Magnani à remplacer Isolani dans le Conseil Législatif; j'avois indiqué Bovara pour succéder à Biumi; je crois qu'il faudra augmenter le nombre des Conseillers en cherchant dans les Départements qui n'y ont pas fourni jusqu'ici. Les Départements seront contents, et moi aussi, car je m'aperçois que nous sommes foibles à cet égard pour la besogne nécessaire. Les deux ministres Villa et Veneri, Lambertenghi et Felici, voilà un vide sensible. Si nous demandons des secours au Corps Législatif, ce ne sera que pour payer les dettes, et les pensions, car le courant n'est pas si près d'être à même d'y suffire.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, **15** *Avril* **1802**, *An I.*

Citoyen Président.

Dans votre lettre du 9 Ventôse vous m'avez ordonné de mettre à la disposition du général en chef sur les fonds extraordinaires et secrets de la République trente mille francs pour ses dépenses extraordinaires et secrètes. J'ai cru, d'après l'expression que vous entendiez trente mille francs par an, mais d'après une conversation avec vous,

le général Murat croit que vous avez voulu dire trente mille francs par mois: je vous soumets le doute. Il m'étoit impossible de me départir de votre arrêté du 8 Ventôse; ainsi, malgré toutes les remontrances, je n'ai donné que 1,800,000 francs pour Germinal, et je n'ai assigné que 1,600,000 francs pour Floréal; ce n'est qu'en me bornant au courant strictement que je puis y suffire.

Le général en chef m'a assuré de toute l'approbation que vous voulez bien m'accorder. Elle m'est précieuse ainsi que nécessaire. Par mes derniers rapports à Marescalchi, vous aurez vu, Citoyen Président, les bases du système des Finances; vous trouverez naturel qu'on s'occupe de l'atelier avant que de l'ouvrage, mais cependant il n'est pas négligé, et dans peu le Ministère pourra. J'ai fait sentir à Prina le poids de votre suffrage, et je puis me flatter qu'il accepte; si vous le jugez donc à propos, envoyez-moi sa nomination au Ministère de Finance avec celle de Veneri au Trésor, car le moment approche de pouvoir impunément y procéder, et les deux sujets y sont fort bien. Forni restera sous ses ordres.

Je viens de nommer Magnani au Conseil Législatif. Il me falloit du secours, et ses moyens et sa réputation en apportent.

Aprés bien des difficultés, sous peu de jours je nommerai les préfets: Carlotti est le seul homme pour Bologne, la place est fort difficile, mais l'homme paroit très distingué. Persuadé que tout dépend du choix des hommes; je crois ne point le hasarder par trop d'économie quoiqu'elle nous soit impérieusement commandée pour atteindre près du but, ce n'est pas sur ce point qu'il faudra la porter.

Je vous offre l'hommage de mon dévouement.

MELZI.

**Au général Bonaparte, Premier Consul et Président.**

*Milan*, 15 *Mai* 1802.

Rien ne pouvoit mieux couronner votre triomphe d'Amiens que la nouvelle conquête du commerce du Levant; rien ne pouvoit ajouter au grand bien fait pour la France du culte qui lui est rendu, que la tolérance reconnue par Rome pour la première fois. A' tant de titres à l'admiration du monde, vous en joignez de bien plus chers à nous, qui vous assurent notre éternelle reconnoissance.

Oui, Citoyen Président, sans votre grande ombre qui nous protége nous ne serions rien que chaos et malheur. Cette grande vérité désormais démontrée à toute l'Europe, est bien sentie ici par toutes les âmes qui pensent: chaque pas dans notre carrière en est une nouvelle preuve.

A' mesure que nous avançons, la route ne paroit s'éclaircir que pour nous offrir de nouvelles difficultés, et à chaque pas il faut combattre. Les Jacobins et les voleurs sont ligués ensemble, et leurs espérances, nourries par les intrigants de leur bord qui sont à Paris, vont jusqu'au renversement général, et comme ils sentent aussi que notre force est toute en vous, ils ne vous épargnent guère.

Les calculs des anciens gouvernements dirigés à se former un parti nombreux de créatures dévouées, leur avoient livré toutes les places en sous ordre. Le nouveau gouvernement n'a pas dû par prudence tenter une épuration générale, et ne l'auroit peut-être pas pu, faute de substitution prompte et bonne. Il résulte de là que leur mauvaise volonté ne peut manquer d'avoir une grande influence journalière dirigée, pour le moment, à croiser, retarder, faire manquer tout ce qu'ils peuvent.

Le tribunal criminel, qui s'étoit organisé tout-à-fait dans l'esprit de faction, vient de m'absoudre un dilapidateur que je lui avois fait livrer aprés des preuves trés solennelles de malversation. Le grand juge s'occupe de cette affaire dans le moment.

L'on s'attache surtout aux finances et á l'intérieur. Villa est haï par ces gens-là en raison de ses principes. et d'ailleurs, accablé par une masse énorme d'affaires de détail, il est forcé de se trouver en retard, et l'ont crie à l'inaction quoiqu'il travaille depuis la pointe du jour jusqu'à minuit, et que pour l'empêcher de succomber j'ai dû lui former une Commission particulière chargée de débarrasser l'arriéré.

Quant à Prina c'est autre chose: il est Piémontois, et c'est ici un grand tort; il est sec et tranchant dans sa manière de faire, il est étranger à tous les rapports de faveur qui existoient dans son ministère: tout cela doit contribuer à ce qu'on ne l'aime pas, et que l'on en agisse en conséquence. Au reste il me paroit précisément avoir les qualités et les défauts qui nous conviennent pour la besogne du jour, qui est celle de monter la machine pour qu'elle puisse marcher, et l'organiser de manière á garantir ses effets. Quant au perfectionnement de l'atelier ce seroit une faute de le chercher dans le moment. Il faut un métier avant de faire l'étoffe.

C'est à l'égard de la Police que nous ressentons les effets de l'existence du parti indiqué. Tout ce qui est capable de ce service, les chefs exceptés, tout a été dans le parti, tout a servi les factions, le plus grand nombre les sert encore. Et c'est à cet égard-là spécialement que je désire que vous vous prononciez fortement sur le sort des réfugiés. Ils sont nombreux et en trés grande partie suspects. Vous seul pouvez garantir à leur égard le respect des traités dans leurs pays respectifs; vous seul pouvez

donner un caractère politique et diplomatique à cette mesure, qui seroit, en partant de moi, interprétée de tout autre manière. Je regarde surtout pour très important d'y pourvoir avant que de nouveaux troubles n'éclatent dans le royaume de Naples, comme je le crains après la sortie des Français, époque à la quelle attachent de grandes espérances tous les Jacobins d'Italie.

Je ne dois pas vous dissimuler sous ce point de vue que par suite des réformes que vous avez ordonnées dans l'armée française, comme il en a dû résulter du mécontentement, ainsi tous ceux qui nourissent un esprit révolutionnaire en laissent éclater l'expression plus librement que jamais; ce qui renforce l'espérance de nos Jacobins et entretient une fermentation sourde, qu'on peut bien mépriser à présent, mais qui seroit importante dans des circonstances différentes. Je crois même que parmi les généraux divisionnaires qui commandent ici il en a de ceux qui ne sont pas du tout en harmonie avec le système du jour, et je puis sans difficulté vous indiquer spécialement à cet égard le général Tharreau, qui commande dans le Rubicon.

Je n'ajouterai à tout cela qu'une réflexion, que quelle que soit la conduite de tous les gouvernements d'Italie envers les révolutionnaires, l'on ne parviendra jamais à neutraliser leurs dispositions, si elles sont soutenues par l'encouragement et les espérances qu'ils retrouvent dans la prédilection que leur accordent des hommes qui, quoique revêtus de commissions ou d'autorités par le gouvernement Français, ne laissent pas de professer ouvertement des principes qui ne sont pas les siens.

Les Colléges vont se réunir d'après votre arrêté. J'ai dû craindre d'abord que les deux de Bologne et de Brescia ne pussent pas avoir le nombre légal; les difficultés déjà prévues sembloient agir fortement. J'ai employé les

moyens de la persuasion en faisant développer l'importance de la chose et sentir les conséquences désastreuses si on étoit réduit à changer de systéme. J'en ai agi à cet égard plus comme individu que comme Magistrat, et je me flatte que la chose ira bien.

Quant au Corps Législatif il sera reuni après le travail de la Censure, c'est-à-dire du 20 au 24 juin; je n'en prévois pas encore l'esprit. Nous serons bien en mesure de lui demander les lois organiques pour faire marcher la Constitution, et celles qui sont les plus urgentes pour l'Administration; mais il est impossible de fournir au-delà de cette ligne. Je crois donc indispensable de faire deux séances dans l'année, et de reporter à la seconde ce qu'il ne seroit pas possible d'achever, dans la première. Je me flatte que vous l'approuverez, et que vous voudrez bien m'envoyer l'arrêté d'ajournement pour m'en servir.

La droite de l'Adige étoit inondée de ces basses monnoies autrichiennes qu'on appelle kreutzer. J'étois prévenu que Vienne méditoit une opération qui auroit achevé de la discréditer, en la mettant hors de cours. J'ai cru la prévenir et j'ai brusquement banni les kreutzer. Cette opération a produit un moment de crise dans la ville de Vérone, d'abord par sa conséquence naturelle, ensuite par le travail ordinaire des agioteurs. Les précautions prises cependant ont produit le meilleur effet, et tout a été calmé en peu de jours. Rien ne pouvoit mieux justifier ma démarche que la publication dans la partie autrichienne, faite huit jours après la mienne, d'un édit qui déprécie graduellement les kreutzer et les met hors de circulation pour le prochain mois d'août. Cette circonstance n'a fait que prouver d'une manière plus sensible combien notre position est délicate de ce côté-là: *tant que l'Autriche possèdera la Vénétie nous serons éternellement en état de contremine.*

D'après l'ordre que Marescalchi m'a communiqué, l'on travaille au projet d'organisation pour l'administration de l'armée. Approuveriez-vous en attendant que l'on pût substituer le blanc au vert pour le fond de l'habillement des troupes? Il me semble que nous gagnerions et pour le prix d'achat et pour la durée.

Je tâche de tout préparer pour l'augmentation de l'armée. C'est dans l'année prochaine qu'il faudra l'exécuter et nécessairement par le moyen de la conscription, car il seroit très difficile de l'obtenir autrement, comme il seroit impossible de faire face aux dépenses extraordinaires pour la création et l'augmentation de l'armée sans une diminution proportionnelle dans la prestation mensuelle pour l'armée française. Pour avoir une armée il faut compter avec la Finance.

Au reste, Citoyen Président, soyez persuadé que je n'épargne aucune espèce d'efforts pour remplir vos intentions; mais je vous l'ai déclaré avant, j'y suis, et j'y suis tout entier, je vous l'avoue, encore après l'essai, la besogne est au-dessus de moi. La Nation, il est vrai, est contente, puisqu'elle jouit de ce repos qui étoit son premier besoin; la confiance dans le gouvernement s'est rétablie, parce qu'on espère et l'on espère sans mesure. Mais en calculant les moyens de payer tant d'espérances, je ne les retrouve ni en moi, ni autour de moi. Le manque d'hommes est immense, plus grand que je ne l'aurais pensé; je vous ouvre là-dessus mon âme, car je ne dois avoir rien de caché pour vous.

L'état du roi de Toscane va réclamer votre intervention; de nouvelles combinations s'ouvriront en conséquence, et, je l'espère, elles nous seront favorables tôt ou tard; en attendant cette occasion, j'ose vous rappeler la monstrueuse topographie de nos Alpes. Marescalchi en

a la carte, le pays réclame, et l'administration en souffre beaucoup.

Daignez accueillir l'expression de mon dévouement et de mon respect.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 18 *Mai* 1802, *An I.*

CITOYEN PRÉSIDENT.

Dans l'attente de votre lettre aux Colléges électoraux, que le Citoyen Marescalchi m'avoit fait espérer, j'ai cru devoir leur adresser le message dont il vous présentera lui-même la copie. Les Citoyens Birago et Testi ont été chargés de le porter au Collége des propriétaires, le Citoyen Gallino au Collége des commerçants, le Citoyen Aldini au Collége des lettrés.

La mission des deux premiers est bornée naturellement à la formalité de la présentation du message. Vu que la convocation du premier Collége ayant lieu dans cette commune, le met à portée de toutes les communications avec le gouvernement.

La mission de Gallino et de Aldini embrassoit aussi l'objet de communiquer successivement durant la convocation avec les Colléges respectifs dans les bornes de la Constitution, pour tout ce qui pourroit servir à éclairer leurs premiers pas. Ils sont aussi chargés de concourir à fêter et honorer les individus des Colléges.

La réunion des Colléges a eu lieu dans les trois endroits de la manière la plus satisfaisante, soit en raison du

nombre qui s'y est trouvé, à peu prés celui de la moitié du total, ce qui est encore beaucoup dans la circonstance d'une convocation non attendue et de la saison qui n'est pas la plus désœuvrée de l'année, soit pour la calme et la régularité. Le règlement proposé par le gouvernement a été adopté, et même applaudi.

Leur travail continue, et sera bientôt achevé. Je me suis religieusement abstenu d'y prendre la moindre influence et je n'ai aucune idée des choix qu'on y fera. Si je dois présumer quelque chose à l'égard de celui qui remplacera Serbelloni, c'est qu'on y nommera quelqu'un de ceux qui sont dejà en place, et deviendra par là moins utile; mais il le sera toujours, pourvu que la première nomination soit dictée par un sentiment d'estime méritée.

Le pauvre Serbelloni, que j'ai vu encore la veille de sa mort, m'a chargé de vous dire qu'il emportoit le souvenir de vos bontés. L'opinion de sa bonhomie, et encore plus sa popularité, lui ont merité dans cette funeste occasion un intérêt honorable. A' tous ces titres, et dans la vue d'environner de considération la place qu'il occupoit, je lui ferai rendre des honneurs funèbres le trentième jour de son décès, et j'interviendrai avec la Consulte et toutes les Autorités.

Je me ferai un devoir de vous soumettre toutes les opérations des Colléges et de la Censure d'une manière exacte et précise, afin que vous en puissiez porter un jugement fondé, mais il m'est permis dès cet instant de vous féliciter du succès d'une idée qui vous appartient tout entière, et dont les résultats peuvent être aussi grands que salutaires.

La clôture de la première séance du Corps Législatif marque l'époque à la quelle je m'étois réservée de vous faire un rapport général sur la République. Tous les rouages ont joué, l'opinion qu'on peut se former à présent de la

machine cesse d'être une présomption et devient un jugement.

Par la manière dont j'ai parlé à la Nation en m'addressant au Corps Législatif, vous avez vu, Citoyen Président, que j'ai pris acte de l'état présent des choses en prévoyant l'avenir, j'en ai senti le besoin; il ne me reste donc pour achever ma tâche qu'à vous exprimer sans réticence tout ce que je n'ai pas dit dans cette circonstance.

Je parcourrai rapidement par les observations que j'ai l'honneur de vous présenter, d'abord toutes les parties du système en détail; je jetterai ensuite un coup-d'œil sur l'ensemble.

Je commence par les Collèges électoraux. Leur réunion a été satisfaisante pour le nombre, la marche, le résultat.

Je doute fort cependant qu'on soit aussi heureux une seconde fois à cet égard, à moins qu'il ne soit appelé à une époque d'un intérêt extraordinaire et imminent; et j'en doute par la raison que leur convocation n'a pas fait, ni laissé la moindre impression dans les esprits, et que les membres mêmes des Collèges ont paru regretter la peine qu'ils s'étoient donnée pour arriver; la plus grande froideur a regné dans les deux Collèges des marchands et des propriétaires, et si dans celui des lettrés il a paru exister quelque mouvement c'étoit dans un esprit absolument faux. Non seulement ils ont refusé la mission proposée pour vous porter les hommages de l'Assemblée, mais aussi pour cette lettre qu'on vous a adressée on a eu de la peine à trouver qui se chargeroit de l'écrire. Le véritable esprit de l'institution n'a pas été du tout apprécié. Les Propriétaires parlent de la chose avec plus que de l'indifférence, quoique, en dépit d'avoir envoyé des hommes fort médiocres à la Censure, ils aient dû voir qu'en raison simplement du nombre l'avantage étoit pour eux. Les marchands trouvent que c'est beaucoup perdre, quinze jours sans profit. Les savants

réclament hautement l'indemnité pour les frais du voyage, et protestent qu'ils ne sont pas en état de le faire une seconde fois sans cela.

La Censure objecte qu'elle ne peut remplir les fonctions constitutionnelles qu'avec une sorte de permanence; c'est là une pente de nature à se donner une consistance qui deviendroit nécessairement dangereuse, et qui malgré la lettre est contraire à l'esprit de l'institution.

Il n'est pas étonnant qu'une institution nouvelle qui dans les anciennes ne rencontre chez nous rien qui puisse s'y assimiler, qui n'étoit pas même prévue la veille, soit accueillie avec cette hésitation qui inspire une idée qu'on ne saisit pas bien. Il faut des résultats que le temps seul peut amener pour fixer les idées là-dessus: en attendant il est démontré à mes yeux que les Colléges, au lieu de les donner, prendront le ton de l'opinion générale. L'influence des Colléges ne peut devenir utile d'une manière sensible, si l'esprit national n'est pas absolument changé.

## CORPS LÉGISLATIF.

Le Corps Législatif a montré le même ton d'indifférence et de froideur que les Colléges. Il y existoit d'abord une grande envie de faire du bruit; dès qu'ils ont été déjoués dans leur idée de rendre les séances publiques, ils ont été déconcertés, et sans les membres de l'ancienne Consulte Législative il n'y auroit peut-être eu ni chicanes ni tracasseries. Leur entrée dans le Corps Législatif a été un véritable malheur. Ils y sont mal presque tous, comme individus en raison de leur opinion dans le public. Ils y sont très mal comme Corps, car ils y ont apporté l'esprit de faction et s'opiniâtrent à défendre leur ancien ouvrage, avec d'autant plus de chaleur qu'il est généralement ré-

prouvé. Le nombre des Législateurs qui se sont montrés constamment bien intentionnés a été bien petit. Tout le reste a affiché une légèreté, une insouciance, qui n'a que trop contribué à avilir le Corps dans l'opinion générale. Plus d'une fois j'ai été affligé, humilié même, en apprenant que des Législateurs, à la présence des étrangers qui nous épient dans les assemblées à la Redoute publique, dans les loges du théâtre s'acharnoient à couvrir de ridicule et d'odieux les mêmes lois qu'ils avoient faites la veille, ou le matin. Et cela non pas pour des vues déterminées, mais ce qui est encore pis, par un manque total de sentiment et d'intérêt pour la chose; ne cachant ni leur grande défiance sur le sort de la République, ni leur persuasion que tous nos sacrifices ne tourneroient pas à son profit, affichant la plus grande répugnance à tout ce qui s'y rapporte, jusqu'à regarder le gouvernement comme dupe, ou complice de l'intention de les leur arracher.

La chambre des orateurs paroissoit bien choisie, presque tous les individus jouissant de quelque opinion. Ils prirent au commencement un avantage marqué sur les Conseillers d'État, mais il ne le soutinrent pas longtems. L'envie de censurer prévalut à tout, et il fut bientôt manifeste que ce sentiment tenoit lieu des moyens et du but dans leur marche; ils ont donc fini par descendre autant qu'ils étoient montés dans l'opinion.

Pour éviter le grand inconvénient de la discussion publique, on a dans la Constitution établi la discussion privée entre les orateurs et les Conseillers, et il n'y a jusque là que du profit. Mais pour l'atteindre il a fallu partir du principe de porter au Corps Législatif tous les projets de loi rédigés de manière qu'on doit les admettre, ou les rejeter en bloc; une phrase, un mot les fait rejeter sans qu'on puisse seulement démêler d'une manière sûre d'où vient le rejet. Cet inconvénient est

surtout tres grand dans une position comme la nôtre, où il n'y a encore aucune idée assise, aucun principe convenu, aucun terme commun pour y rapporter la comparaison de toutes les idées qui se présentent en fait de législation, de manière que l'on divague constamment et bien rarement l'on saisit le véritable point de vue des objets qu'on discute.

Il est résulté de cet inconvénient, que pour ne pas voir rejetées toutes les lois proposées, l'on a pris le parti de s'entendre avec les orateurs, et une fois convenu l'on retirait les projets pour les reproduire modifiés d'après l'accord. Cette manœuvre n'est pas noble et pourroit amener à donner un grand ascendant à la Chambre des orateurs, en écouant beaucoup le Gouvernement; cependant un autre remède n'est pas facile et ne pourroit se trouver peut-être que dans la maturité de l'esprit national.

## CONSULTE D'ÉTAT.

Vous savez parfaitement bien, Citoyen Président, comment la Consulte d'État est composée; vous sentez donc facilement dans quelle proportion se trouvent ses individus avec leurs fonctions. Jusqu'ici elle n'a eu que peu de choses à faire, et dans celles-là on n'auroit pu lui reprocher que le défaut naturel d'habitude. C'est ici le cas même du Corps Législatif: les membres de la Consulte ne sont pas liés ensemble; aucun d'eux n'est proprement lié au Gouvernement; l'assurance de leur place à vie est pour beaucoup en cela; dans l'intérieur la Consulte se trouve d'accord pour se donner le plus de considération et d'importance qu'il soit possible, et tout ce qui regarde les honneurs, les étiquettes la tourmentent beaucoup. Elle ne voudroit que je parusse jamais en public et dans

aucune circonstance qu'avec elle, et alors elle voudroit faire un tout avec le Gouvernement, comme si le gouvernement devait être regardé comme compris dans la Consulte d'État.

Il est dans mon caractère de respecter scrupuleusement les attributions de chaque Autorité Constitutionelle, et par suite, dans toutes les circonstances où la Consulte doit voter aux termes de la Constitution, je prends l'avis de la majorité et je le suis si c'est une décision, ou je vous l'envoie intact si c'est une opinion. Cependant l'on m'accuse tout bas de ne pas donner à la Consulte d'État autant d'influence qu'elle croit en pouvoir prétendre. Je lui communique soit les lettres dont vous m'honorez, soit les dépêches de Marescalchi quand il n'y a rien de réservé; mais cette réserve encore le blesse un peu. J'ai eu lieu de m'apercevoir que les nouvelles attributions qui ont relevé le Sénat de France, provoquent vivement son désir d'en obtenir autant.

Il résulte de tout cela, que la Consulte d'État est loin de cette unité d'esprit, de vues, de sentiment, soit entre ses membres, soit entre elle et le gouvernement, qui cependant seroit absolument nécessaire pour la rendre d'une utilité réelle. Je vois même impossible de l'y ramener jamais: il y a trop de discordance, quoique sans choc, parmi les membres qui la composent, qui n'ont jamais eu de véritables rapports ensemble, et l'on ne doit pas être étonné d'apprendre que plus d'un d'entre eux affiche dans la société un ton de Censure amère sur tout ce qui se fait pour le Gouvernement.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

La connoissance que vous avez de tous les membres que les circonstances ont fait entrer au Conseil Législatif

me dispense de les signaler. Sans doute il y a du mérite, des connoissances et du zèle parmi eux, mais il y a aussi beaucoup trop de nullité, beaucoup d'intérêt et de vues personnelles, manque absolu des habitudes que leurs fonctions demandent; point de tenue, point de secret, point de sentiment de faire partie du Gouvernement, tendance même marquée à s'en isoler pour y faire plus librement les intérêts des départements, pour y remplir des vues tout-à-fait personnelles.

Peut-être une partie de ces inconvénients est due à mon tort de ne pas présider habituellement le Conseil; je le reconnois; mais comment, accablé comme je le suis des besognes de toute espèce, l'aurais-je pu? Après cinq ou six heures de travail varié je n'ai plus la force, quand même j'en aurois le tems d'aller présider comme il le faut,

Un des inconvénients les plus graves que j'ai remarqués dans la marche du Conseil Législatif est l'opposition ouverte dans laquelle il s'est établi vis-à-vis des ministres; d'un côté l'ambition de marquer une supériorité sur eux, de l'autre le penchant naturel vers la Censure; des passions, des antipathies personnelles, et plus que tout la méconnoissance du véritable esprit de l'institution qui a créé le Conseil pour et non contre le Gouvernement, ont ouvert déjà une lutte entre les Conseillers et les Ministres. Dans l'affaire des actionnaires forcés où le premier projet du Ministre des Finances étoit bien plus utile à la nation que celui qu'on a dû enfin adopter, la question s'établissoit entre l'intérêt national et celui des actionnaires en apparence, mais en réalité des monopoleurs, car ils avoient déjà ramassé tous les papiers depuis longtemps. Eh bien, l'intérêt des monopoleurs a été défendu avec une chaleur extrême en plusieurs séances, et dans une où je n'intervenois pas, il a été soutenu ouvertement que le Conseil n'étoit pas

là pour faire les intérêts de la Nation, et que si l'ancien Gouvernement avoit eu beaucoup de tort vis-à-vis des actionnaires forcés, il étoit juste que le nouveau Gouvernement les expiât.

De pareils écarts, un tel esprit appelle toute l'attention, et il faut observer que comme rien de ce qui se fait dans le Conseil n'est secret, ainsi l'on peut dire que le crédit du Conseil est complètement noyé dans l'opinion. C'est pourquoi si l'on veut renforcer le Gouvernement il faudra faire agir beaucoup le Conseil, il devient extrêmement urgent d'y mettre la main.

Je suis convaincu que le Conseil, séparé des Ministres, sera toujours contre les Ministres; dans un Gouvernement vieux et consolidé le mal se balanceroit peut-être avec le bien; mais dans notre cas le mal n'est point compensé. Aux lenteurs, aux divergences, au découragement des Ministres, il faut ajouter le tort immense qu'il en résulte à la considération du Gouvernement même. Mon avis seroit donc d'amalgamer les Ministres et le Conseil, réduisant le nombre de ses membres actifs. Sans perdre le fruit de la discussion, l'on obtiendroit par là une plus grande rapidité dans la marche, et un meilleur accord dans les différentes opérations; le travail particulier des Ministres avec moi seroit diminué, leur correspondance respective seroit aussi réduite de beaucoup, leur considération individuelle relevée non moins que celle du Conseil. Je pense enfin qu'il me seroit alors possible de faire moi-même ce que je dois, de présider régulièrement la Consulte et le Conseil, puisque de nombreux détails qui me tuent à présent seroient supprimés.

Je vous soumets, Citoyen Président, dans cette idée la base d'un projet de Décret, par lequel je me flatte pouvoir remplir la vue de relever et renforcer notre système, mais qui pour atteindre le but doit venir de Vous.

## DES MINISTRES.

Les ennemis du Gouvernement avoient cru trouver un avantage en l'attaquant du côté des Ministres, c'est pour cette raison que j'ai voulu les justifier dans mon Message au Corps Législatif, et je n'en ai dit que la pure vérité; jamais le travail n'a été ni plus grand, ni plus ingrat, ni plus difficile, et jamais l'on n'a travaillé avec plus de zèle. Toutes les affaires sont expediées le jour même.

Le plus grand embarras, que les Ministres ont trouvé n'est pas dans l'encombrement immense qui les environnoit, mais dans la mauvaise volonté de la majorité de leurs commis. L'ancien Gouvernement avoit formé une immense phalange d'employés répandus dans tous les bureaux; ils sont devenus une faction aussi nombreuse que dangereuse pour le nouveau Gouvernement dont ils étoient les ennemis naturels. Il croyoient d'abord fermement que le nouveau Gouvernement ne dureroit pas deux mois, et ils agissoient en conséquence. Ils ne sont pas encore bien détrompés, car l'espoir du changement est nourri par tous les moyens possibles dans leur esprit par ceux qui y ont toujours un intérêt. Quel parti avoit-il à prendre le nouveau Gouvernement? Il étoit impossible de les renvoyer tous d'un coup: le règlement auroit été fort hasardé, et le service compromis sans faire cas d'autres inconvénients graves cependant au milieu des partis. Il a fallu donc se borner à s'assurer quelques chefs, et endurer courageusement ensuite toutes les manœuvres sourdes, toutes les contrariétés, les contenant autant qu'il étoit possible par des congés de tems à autre bien motivés.

Indépendamment des conséquences naturelles dans cet état de choses, il faut encore avouer qu'il reste à

désirer beaucoup pour l'ensemble des opérations des différents Ministres, suite naturelle d'un système d'administration mis en exécution avant d'en avoir tracé le plan, avant même d'en avoir connu les éléments, dont une grande partie n'est pas encore ramenée au centre commun; et il répugne d'une administration en conséquence qui est appelée à la double tâche, de régler d'une côté la partie qui est soumise, de conquérir de l'autre celle qui ne l'est point encore; et c'est à cette considération principalement, que vient se rattacher mon projet d'amalgamer les Ministres avec le Conseil.

Je dirai un mot sur chaque Ministre:

Vous êtes le meilleur juge de la conduite de Marescalchi. J'aime cependant à lui rendre la justice d'avouer que, sans sa fidilité et son zèle, les intrigues dont nous sommes tous environnés auroient eu probablement d'autres résultats. Il ne reste à desirer que de voir son Ministère organisé et le plan diplomatique déployé; et non seulement parce que l'opinion souffre immensément de cet état de suspension que l'on prend pour une preuve d'incertitude sur notre sort, mais encore par la raison que, vu la pénurie des sujets, et dans l'espoir toujours outenu de voir incessamment le Ministère des affaires étrangères organisé, j'ai dû laisser en état provisoire, conséquemment en souffrance, l'organisation des bureaux de la Consulte, du Conseil, et même de la Présidence. Si donc les nominations à l'extérieur, qui dépendent naturellement de plusieurs combinaisons, ne peuvent pas se faire encore, pourquoi ne pourroit-on pas fixer définitivement l'organisation du Ministère des affaires étrangères à Paris, comme à Milan.

Villa, Ministre de l'Intérieur, est accusé de hauteur, de lenteur et d'aristocratie. Sans doute Villa a un sentiment de lui-même, mais ce qu'on prend pour de la hauteur,

n'est qu'une certaine gravité dans les manières, habitude naturelle à un Magistrat posé dans son faire, comme dans sa démarche; il peut paroître lent, mais certainement il ne reste pas en arrière: sentant le poids de la responsabilité, se l'exagérant même en raison de ses ennemis, il veut tout voir par lui-même; cela gêne un peu tous ceux qui voudroient profiter de la surprise pour se donner de l'influence; quant à l'aristocratie, l'on dira que ses liaisons, ses idées, ses habitudes s'y ramenoient; mais l'on ne pourra pas nier qu'il a servi constamment la République avec zèle comme un autre, qu'il a souffert toutes les humiliations de la part des Autrichiens le 13 Mai; qu'il sert avec fidélité le Gouvernement actuel, et l'on seroit même injuste de ne pas remarquer, que non seulement dans les nominations en général il s'est montré à l'égard des partis tout-à-fait impartial, mais que même autour de lui il a voulu conserver des patriotes exaltés en d'autres tems. Il faut donc conclure que Villa mérite toute la confiance par ses sentiments, sa capacité, sa probité et son zèle. En s'éloignant du Conseil Législatif il y a laissé un vide à l'égard spécialement des matières fiscales, sous lesquelles on entend chez nous tout ce qui à trait aux droits éminents de la Nation. Je conçois qu'il seroit possible de substituer dans ce Ministère quelqu'un d'une activité plus entreprenante, mais on auroit de la peine à le remplacer pour les qualités solides et essentielles.

Vous vous souvenez, Citoyen Président, qu'à la nomination du Ministre de la guerre Triulzi je ne vous l'ai pas présenté comme un individu formé, et au-dessus de toutes les parties de son ministère, mais bien comme homme sûr, rempli de zèle, attaché à la République et à l'Armée, et aimé par elle généralement. Il a justifié ces qualités-là; il a montré une grande impartialité qui est

bien précieuse vis-à-vis d'un Corps aussi difficile à manier que l'est l'Armée; dans son désintéressement absolu, dans un sentiment inaltérable pour la justice, il retrouve de quoi supléer avantageusement à des qualités plus importantes peut-être, mais aussi souvent plus équivoques. Plus d'une fois il m'a indiqué loyalement les personnes qu'il croit valoir mieux que lui pour sa place, et dans le cas d'un changement de cette nature, il faudroit lui donner le commandement de la garde du Gouvernement; à tous égards, il vaudroit mieux que tout autre.

Cette garde n'est pas encore organisée et ne peut l'être de si tôt. La sûreté générale réclamoit la gendarmerie: j'ai préferé donc de l'organiser avant, et elle le sera dans quelques semaines. C'est dejà une secousse pour notre petite armée que l'extraction des officiers qui passent dans la gendarmerie: si l'extraction d'un autre nombre pour la garde du Gouvernement avoit lieu en même tems, ce seroit un détraquement complet. L'armée réduite à un squelette décharné devant recevoir au même instant les conscrits, n'auroit pu leur présenter ni tenue, ni instruction, ni exemple: la désorganisation auroit été complète.

Vous avez reçu, Citoyen Président, l'état de l'armée. Vous avez dû voir qu'elle est payée et de l'arriéré et du courant complètement, et habillée nouvellement toute; elle est petite sans doute encore, mais elle présente de belles têtes de colonnes. Quant à son moral, elle se ressent du mélange des étrangers qui y sont agrégés, des partis qui y sont successivement formés des animosités de leurs chefs entre eux. S'il était possible de jeter tous les étrangers dans un seul corps insensiblement, on gagneroit beaucoup à tous égards, et surtout pour avoir une armée homogène, condition nécessaire pour lui donner un seul esprit.

Je dois vous rappeler ici la nécessité d'éloigner d'une manière ou de l'autre les deux généraux de division Pino e Lecchi; ils ont formé dans l'armée deux partis qui la partagent. Ils ont eu loisir d'y placer une quantité de créatures qui leur sont attachées. Il leur est donc très facile d'y avoir une influence qui seroit aussi dangereuse dans les occasions, comme elle est constamment en opposition avec les réformes qu'on tâche d'y apporter, pour en améliorer la discipline et l'esprit. Il est aisé d'en sentir toutes les conséquences sur une armée petite, neuve, et sous un gouvernement tel que le nôtre. Nous serions heureux si vous pouviez accorder quelques moments pour nous tracer un plan là-dessus. Quant à moi personellement vous le savez, Citoyen Président, je suis d'une trop grande ignorance sur cet article, et vous savez aussi que c'est une des grandes exceptions que je me suis toujours reconnue dans les fonctions que j'exerce. En attendant, je ne néglige aucune occasion pour témoigner à la troupe et aux officiers la première considération et les premiers soins.

Quand les Polonois nous ont été incorporés, ils se sont trouvés bientôt presque nus, quoique l'état de revue assez récent fit l'éloge de la manière qu'ils étoient habillés. Il a fallu donc refaire l'habillement tout entier, et c'est fait. A leur ordinaire les Polonois ont commencé par un foule de prétentions et de plaintes, mais le départ de leurs confréres pour Saint Domingue les a heureusement amoindris, et ils vont bien. Leurs réglement cependant offre des difficultés et des inconvénients; il est difficile que dans peu de tems, s'ils restent ici, ils ne soient plus autre chose que des troupes allemandes.

Je vous dirai un mot de l'armée française. Il faut avouer qu'elle est parfaitement entrée dans la direction que vous lui avez marquée. Le général Murat donna d'abord l'exemple à cet égard. Le général Charpentier dans les

absences prolongées du premier a soutenu le même esprit de la manière la plus loyale. Cependant l'on a ressenti l'inconvénient de son grade inférieur comme général de brigade plus d'une fois. L'éloignement de quelques généraux de division a été fort utile, mais l'on ne peut pas dire qu'il ait tout-a-fait suffi. Les anciens abus surtout à l'égard de la contrebande se reproduisent de tems en tems encore: différentes plaintes, différents procès ont eu lieu sur ce point sans succès; il y a trop de manières d'échapper quand il existe une sourde influence qui favorise. Le général Digonet qui commande dans le Mella s'est toujours distingué sur cet article.

Quant au général Miollis, c'est autre chose. On ne peut se plaindre en aucune manière ni de sa conduite, ni de son service pour tout ce qui nous regarde; mais il professe et nourrit dans sa division ouvertement des principes qui ne sont pas du tout en harmonie avec l'état actuel des choses, ce qui contribue indirectement à conserver l'esprit faux des exagérés.

Je passe au Ministre des Finances, Prina a rapporté ici les préventions que la fâcheuse époque dans laquelle il administrait le Piémont lui avoit attachées. Sa manière sèche et tranchante, son activité extrême même dans les détails l'ont rendu nécessairement incommode à bien des personnes. Voilà de grandes raisons pour faire crier. Le fait est qu'il a fait beaucoup d'ouvrage, et qu'il en a preparé encore plus; mais le fruit n'en peut être aussi prompt qu'on le désireroit, vu qu'il s'agit de refondre toute cette administration pour en assurer le résultat, et ce n'est pas l'affaire d'un moment. Peut-être après, et quand l'on aura plus de loisir pour penser, il conviendra de changer tout le système des impositions, mais on n'a à présent que le tems d'agir, car il faut marcher et vivre. L'on n'a pas d'idée de la corruption profonde dans toute l'immense

phalange des employés, dans cette branche; et elle est tellement enracinée qu'elle est convertie en habitude générale. Depuis que les nouveaux règlements commencent à se prescrire, tous les *regolatori* réclament l'épuration presque totale de leurs bureaux, la réforme de toutes les gardes de Douane. Il est aisé de comprendre que l'ouvrage est vaste et demande de la constance et de l'activité. Prina a bien ces qualités, mais il faut avouer que son état de santé est menaçant au point qu'il me donne de la peine.

Veneri, Ministre du trésor public. L'immense différence qui existe dans la manière de percevoir les impôts en France et chez nous rend à part même la différence des deux états infiniment plus simple. Le service de notre trésor public s'est parfaitement organisé de suite et composé de la fleur des sujets pour la probité, le zèle et l'exactitude que demande ce service, le plus jaloux de tous comme celui qui est le plus près de l'argent. Tout y est sûr le jour, les payements s'y sont constamment faits à vue; le plus grand ordre y est suivi. C'est en conséquence de cela qu'il s'est formé l'opinion que nous regorgions d'argent, pendant même que nous étions obligés d'emprunter pour faire face. Mais comme tout le monde étoit convaincu par le fait que, de l'argent une fois entré au trésor, il n'y avoit pas un sou de volé, la confiance s'est soutenue au point que j'ai pu obtenir, à fure et à mesure du besoin, les sommes qui m'étoient nécessaires à la condition d'un demi pour cent par mois, libre de prendre la somme qui me convenoit, libre de la rendre quand je le voulois. Vous sentez, Citoyen Président, qu'un pareil système tient beaucoup plus à la confiance dans les hommes que dans la chose elle-même. Aussi il faut rendre justice au Ministre Veneri pour la conduite extrêmement exemplaire qu'il a tenue, pour son grand attachement au Gouvernement, pour son zèle et sa prudence. Et il est

inutile de dire après tout cela qu'il est parfaitement au niveau de sa besogne.

Grand Juge Ministre de la Justice.

Spanocchi est un homme respectable par sa probité, ses principes et ses lumières. Sa nomination a été applaudie par tous les partis. Lui seul a témoigné d'abord une grande répugnance à se charger du fardeau de ce Ministère. Il connoissoit trop l'état affligeant dans lequel se trouve l'Administration de la justice dans tous les Départements, l'ancienne Lombardie exceptée; il ressentoit la difficulté immense d'y apporter remède, connoissant bien cette classe d'hommes qui échappent si habilement à la main qui voudroit les saisir, et il doutoit de n'avoir pas en conséquence assez de force et de santé pour y suffire. En effet sa santé est foible et l'homme est fatigué. C'est là la raison pour laquelle il n'auroit pas pu présider le Conseil en mon absence, car il s'accuse déjà comme accablé par sa besogne ordinaire.

La réforme dans la partie de la justice doit s'exécuter par l'activation de la Loi dernièrement faite à cet égard; j'avoue que je ne suis pas sans peine pour son succès, le défaut d'hommes capables et honnêtes dans cette classe est plus grand encore que dans toutes les autres.

### MINISTRE DU CULTE.

Bovara, ancien professeur à l'Université de Pavie du droit canon, a exercé 25 ans de suite les mêmes fonctions qu'il exerce à présent. Il y a là une caution assez bonne des qualités personnelles que ses fonctions exigent; connoissances des principes subtils de la matière, habitude de la routine assez difficile, science de la tactique nécessaire pour l'éternelle guerre entre les deux autorités

civile et ecclésiastique. Les instructions publiées pour ce Ministère ne sont que celles qui depuis 30 ou 40 ans lui étoient prescrites chez nous. Il y a de la mauvaise foi de la part de Rome, qui en a fait tant de tapage. D'ailleurs, une fois que le Concordat fait la Loi, les instructions y sont nécessairement subordonnées, puisque la convention devient la régle de conduite du Gouvernement lui-même.

## POLICE.

Cette partie est celle dont je suis le moins content, car, après bien des essais et des changements, je n'ai pu obtenir que très peu à son égard. Dans l'ancien système nous avions l'heureuse absence du besoin de la police. Tout ce qui s'y pouvoit rapporter alors étoit géré par le Tribunal Criminel et exécuté par les sbires.

La révolution a apporté chez nous cette institution, mais elle l'a en même tems dénaturée; la Police n'étoit plus qu'une faction, et ne servoit que les vues du parti. Tous les individus qui ont été employés, ne connoissent en effet que cela, n'ont aucune idée ni des méthodes, ni des formes, ni de l'ordre que doit avoir une Police protectrice et responsable; et d'ailleurs ils abandonnent difficilement le parti auquel ils ont appartenu. L'infidélité naturelle à ces dispositions rend la surveillance fallacieuse, l'espionage même équivoque. Je ne cesse cependant de tenter tous les moyens, et je persisterai à les varier jusqu'à ce que je puisse obtenir un résultat; mais il est déjà démontré qu'on y aura la plus grande peine.

## PRÉFECTURES.

Vous vous souvenez, Citoyen Président, des difficultés qu'on a rencontrées pour avoir des Préfets; vaincre les habi-

tudes c'est la chose la plus difficile du monde. Il n'est pas étonnant donc qu'il y ait parmi les Préfets plus encore de médiocre que de bon; il n'est pas douteux que la composition des Préfectures ne laisse désirer beaucoup encore quant au personnel. Ils sont tous, il est vrai, assez bien dans le sens du Gouvernement, mais quoique choisis parmi les propriétaires, ils le représentent en général assez foiblement. C'est encore ici un des effets de l'incertitude sur l'avenir, et il est d'autant plus remarquable qu'elle se retrouve chez ceux qui par intérêt devroient être les plus confiants. Les conséquences de la nouveauté des hommes et des choses sont plus sensibles dans cette partie de l'Administration que dans toutes les autres.

L'on ne peut nier que l'organisation administrative ne soit pas bien coûteuse, et cependant les employés ne paroissent pas suffire encore au travail, qui en souffre réellement. Le tems aménera des réformes utiles par la simplification du systéme, mais la plus utile de toutes seroit la réduction du nombre des Départements. Tout méne à croire qu'on finira par y avoir recours.

Par la Loi récemment faite il y a lieu de craindre que la force du Gouvernement ne vienne à s'affoiblir. Je ne me suis pas dissimulé cet inconvénient, mais j'ai cru préférable dans le moment actuel de rapprocher du systéme le plus grand nombre possible d'individus par une influence quelconque. C'est gagner en opinion ce qu'on perdoit en force: peut-on espérer quelque chose chez nous sans conquérir l'opinion? Sans l'opinion d'où viendroit la force? Je me suis donc pour le moment contenté de ramener tout au centre commun, en réservant la contrôlerie au Gouvernement; et si les Préfets agissent bien, les inconvénients ne seront pas grands. En tout cas la réduction des Départements sera le remède à tout; d'ailleurs je me flatte beaucoup de retrouver un grand contre-poids à cet égard dans

la réforme du Conseil que je vous propose, et j'en tire un nouvef argument pour y insister.

## DU GOUVERNEMENT.

§ 1. En parlant du Gouvernement je ne vous parle ici de moi que comme son premier représentant à Milan pour le moment. J'en parlerai ailleurs comme simple individu. De trop grandes raisons, trop bien justifiées par l'expérience, ont voulu que le chef de notre Gouvernement fût à Paris plutôt qu'à Milan: malheur à nous si on eût fait autrement.

§ 2. Mais il n'est pas moins vrai qu'en attendant la représentation souffre ici de cette sorte de dépendance nécessaire. C'est dejà là una bonne raison pour ne pas afficher un trop grand luxe; je l'ai sentie, je me suis conséquemment borné à ne faire que ce que la décence exigeoit, et il m'auroit paru choquer l'opinion en faisant une plus forte dépense pour cet objet, quand j'étois forcé de refuser leur argent aux rentiers, aux pensionnaires, aux créanciers. Il y a d'ailleurs une immense différence entre la France, et nous. Le vide qu'y avoit laissé l'ancienne Monarchie demandoit à être rempli; l'imagination des Français se reportant vers ce point de comparaison, après tant de gloire et de triomphes, devoit retrouver dans son Gouvernement actuel une magnificence égale au sentiment qu'elle s'est formé de sa dignité; cette splendeur a un grand effet sur l'esprit des Français, et au milieu d'une Nation active, inventrice, industrieuse, une foule d'intérêts viennent encore s'y rattacher.

§ 3. Tout cela est chez nous fort émendé: la tournure des esprits est très différente; on seroit infiniment moins frappé d'une grande magnificence qu'on ne seroit blessé par son contraste avec les souffrances générales. Aurais-je

donc pu faire une plus forte dépense que je ne l'ai faite. Mon plan est de remonter successivement toute cette partie; mais commençant par le palais, il est bon de faire attention qu'encombré par les bureaux de tous les Ministères durant les années passées, je l'ai retrouvé en ruine complète pour la partie habitable, et je ne l'habite pas encore en effet; je n'y ai trouvé ni une assiette, ni un couvert, ni un meuble; il faudra donc du tems pour l'achever; en attendant je préfère garder une contenance modeste plutôt que de boiter en marchant.

§ 4. Par tout ce que j'ai dit précédemment vous avez pu recueillir, Citoyen Président, que l'organisation supérieure du Gouvernement n'est pas encore telle qu'elle doit être. Le retard que souffre, comme je l'ai remarqué ci-dessus, l'organisation des premiers bureaux, le peu d'harmonie qui règne entre les Ministres et le Conseil, l'esprit de celui-ci me laissent dans une espèce d'isolement qui affoiblit beaucoup la marche, et rejette sur moi une quantité de détails qui m'accablent. L'esprit des circonstances m'a conseillé d'abord d'ouvrir les portes à toutes les réclamations; il étoit utile de recueillir tous les renseignements possibles; il m'appartenoit de verser du baume sur toutes les plaies. J'en ai été payé par un redoublement de confiance auquel je ne puis physiquement tenir. Tout le monde se jette sur moi, et perce malgré l'ordre et les défenses, d'une manière ou de l'autre. Cette manière d'être est incompatible tout-à-fait avec les fonctions les plus importantes qui exigent de la pensée et de la méditation. Je puis avouer à cet égard que j'ai marché jusqu'ici plutôt par justice que par plan bien réfléchi; et c'est un triste sort que celui de gouverner en improvisant, surtout quand on parvient sans s'en douter à de semblables fonctions.

§ 5. Un des embarras les plus graves que je rencontre est celui de trouver des commis capables de faire de la bonne

besogne. Nous sommes assez bien dans la partie de comptabilité, très mal dans les autres; les anciens secrétaires sont morts, ou passés à l'étranger; les nouveaux sont médiocres et mal élevés, ils travaillent peu et ne savent pas bien travailler. Quand il s'agit de quelque chose qui devroit s'écrire d'une manière distinguée, soit par la force de la logique, soit pour la finesse du stile, l'on ne sait comment s'en tirer: ceux qui savent écrire n'ont pas la moindre teinture des affaires: ceux qui travaillent dans les affaires ne savent pas écrire. Jusqu'ici je ne suis pas parvenu à m'entourer de personnes convenables à cet égard-là, et j'en ai cependant tenté plusieurs; et dans les occasions il me faut travailler moi-même, quoique je n'aie jamais été écrivain.

§ 6. Il résulte de tout ceci qu'il y a bien assez de confiance en moi comme individu, mais trop peu comme Gouvernement; cette confiance ne peut donc pas opérer l'effet dont on auroit besoin pour conquérir l'opinion en faveur du système. C'est un bien sans doute que la confiance dans l'homme qui est à la tête des affaires, mais si elle n'est que dans l'homme, le système est précaire comme lui. D'ailleurs, il faut beaucoup distinguer ce qui donne la considération générale de ce qui n'appartient qu'à l'influence d'un parti; la première est bonne pour ce qui est absolument général, mais elle ne suffit plus seule quand il s'agit de combattre, ou de déjouer les intrigues particulières. C'est alors qu'on sent que sans être maître d'un parti comme chef, on n'a plus les moyens de balancer l'influence contraire. Et c'est précisément mon cas: je n'ai jamais appartenu à aucune faction, ou parti. Tout ce qui m'environne en conséquence m'est tout-à-fait étranger, et n'a aucun lien avec moi; et ce n'est pas là un petit désavantage dans l'état où nous sommes.

§ 7. Si du centre nous jetons le régard sur toute la sur-

face de la République, elle nous présente un état moral affligeant. Ce qui appartient au terrein de l'ancienne Lombardie souffre patiemment, par l'effet de l'habitude, la dépendance naturelle de la Centrale. Tout le reste plus ou moins y répugne; il travaille pour s'y soustraire de toute manière, et tend visiblement au fédéralisme absolu. L'idée qu'il faut centraliser tout pour être fort n'entre pas dans les têtes, car personne n'attache un intérêt à cette idée de force nationale qui se trouve en opposition de toutes les idées et de toutes les habitudes reçues. Le très petit nombre même des hommes, pénétrés de l'importance d'une armée nationale, doute encore si elle tournera à notre profit, ne croyant pas que les Français se retireront tout-à-fait de notre territoire, et que la République Italienne jouisse jamais de la plénitude de son indépendance. Or, comme c'est là le grand objet de la dépense annuelle, c'est aussi le sujet qui éloigne tous les esprits; et l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a pour l'Armée Italienne que le vœux de l'Armée Italienne: tout le reste est contre plus ou moins ouvertement. C'est bien là la preuve de l'absence complète de l'esprit national, comme c'est le plus grand obstacle à lever; tout ce qui tient à l'ancienne noblesse, au clergé, aux campagnes, au bas peuple des villes, à bien peu d'exceptions près, n'est pas pour la République, s'il n'en est pas l'ennemi. Tout le reste, composé de ceux qui s'appellent patriotes, partagé en plusieurs nuances et factions, n'est pas non plus pour elle, car ils la voudroient tous et chacun d'une autre manière. Les créanciers de toute espèce, victimes des malheurs ou des injustices passées, forment une classe très nombreuse qui entoure d'une manière lamentable le Gouvernement, et l'accuse en maudissant la République de ne pas les payer; et tandis que l'état des Finances les met plutôt dans le cas de faire de nouvelles dettes que d'éteindre les

anciennes, ils croient que l'argent passe en France; rien n'a pu détruire cette erreur, qui fait un grand tort à la confiance dans le Gouvernement. Parmi ces éléments discordants, la faction de l'ancien Gouvernement, qui est celle des voleurs, a le plus grand jeu; c'est elle qui répand toutes les idées les plus convenables pour décrier le système et le Gouvernement, et répandre l'inquiétude et l'alarme; chaque jour elle en donne de nouvelles preuves. La loi pour un Tribunal spécial pour juger les affaires d'intérêt national lésé a rencontré les plus grands obstacles dans le C. L. et exaspéré extrêmement ces hommes qui craignent d'y être appelés. La République n'existeroit pas un instant si tout ce qui n'est pas pour elle vouloit à la place une seule et même chose: mais heureusement comme elle est composée de pièces et de morceaux dont chacun a une origine différente, il est impossible que cette unité d'intention se retrouve jamais, soit dans les regrets, soit dans les vœux.

§ 8. Pourroit-on ne pas fixer sérieusement l'attention sur cet état de choses? Pourroit-on se dissimuler que, abstraction faite de la volonté de Bonaparte, le problème de la République Italienne n'est pas résolu? Je crois que notre intérêt, que celui de sa gloire, ne le permet pas. C'est à lui de découvrir le secret, de donner à son courage des bases fermes, et la consistance nécessaire pour en assurer la durée, car l'état actuel des choses ne peut inspirer aucune confiance dans le cas des événements auxquels est exposée cette partie de l'Europe, où les plus violentes passions sont en contraste avec les Gouvernements les plus faibles. Sa gloire et notre bonheur ne pourroient se retrouver dans un état provisoire.

§ 9. Et je dois ajouter ici que, malgré une telle position, qui appelle et justifie l'existence d'une Armée Française chez nous; malgré que toutes les personnes raisonnables

soient persuadées de la nécessité de la garder encore pour sauver l'ordre et la tranquillité; malgré que cette armée se conduise trop bien pour faire cas de quelques incidents inévitables où il y a des troupes; malgré tout cela, dis-je, il y a en général une opposition telle et si animée contre tout ce qui est français, que sans la ferme volonté du Gouvernement de leur rendre ce qui leur est dû, reconoissance, estime et amitié, sans les instructions les plus fortes à toutes les Autorités pour agir en conséquence, il y auroit lieu de craindre bien des désordres.

§ 10. Constitués comme nous le sommes, et surtout depuis la réunion du Piémont à la France, le véritable champ de battaille entre elle et l'Autriche, nul doute que cette position ne garantisse assez à la France l'avantage d'avoir tous nos moyens à sa disposition dans le cas d'une guerre: ce fruit de la conquête est plus que jamais assuré, quoique nous ne parvenions pas à gagner un assiette plus solide, capable de supporter dignement notre indépendance. Et cette considération pourroit peut-être faire abandonner au tems l'amélioration successive de notre système; mais, je le répète, notre intérêt et celui de la gloire de Bonaparte ne seroient pas sauvés, et sa gloire est notre garantie.

§ 11. Vous avez voulu que la République Italienne existât: et vous n'avez certainement pas voulu que son existence, soit foible, souffrante et précaire. L'état actuel des choses cependant ne permet point d'espérer un autre sort. Il faut donc le changer radicalement, soit du côté des finances, soit de celui du système politique. Les modifications, les améliorations de détail, quelles qu'elles soient, ne décident point. Tant qu'on ne verra pas clairement ce que nous sommes, et où nous allons, il est impossible qu'on s'attache véritablement au système. Il faut donc que le système désigne sa progression aux yeux de tout le monde. Le secret

de nos destinées ne peut plus impunément en être un, si nos destinées sont à nous, pour nous, et par nous.

§ 12. L'on est tué avant de naître si l'on commence par un déficit dans les finances. Tel est notre cas. Sans même parler de l'impossibilité d'exécuter la conscription sans diminuer le Mensuel, celui-ci excède déjà nos forces; sans doute nous avons besoin pour le moment d'une Armée Française, et il est juste qu'elle soit payée par nous. Mais douze mille hommes bien effectifs suffiroient, ce qui donneroit lieu à un dégrèvement proportionné dans le Mensuel, calculé aujourd'hui pour vingt-quatre mille. Par cette seule manière je vois la possibilité de faire face aux dépenses de la création de nostre Armée sans un surcroît d'impôts qui est incompatible, soit avec les forces du pays, soit avec les dispositions morales qu'on a un urgent besoin de lui inspirer.

§ 13. Je vous ai jusqu'ici, Citoyen Président, montré la République telle que je la vois: je puis m'être trompé, je n'ai certainement pas voulu vous tromper; ma loyauté vous en est garante.

§ 14. Permettez à présent que je vous dise un mot de moi même: Vous serez facilement persuadé que la vive répugnance avec la quelle j'ai accepté les fonctions que l'on m'a imposées, n'a pu qu'augmenter par leur exercice. L'on ne supporte pas impunément la contrariété journalière à toutes ces habitudes, quand on est parvenu à l'âge où l'on ne peut plus les changer. Je manque absolument du secours de l'ambition, qui est toujours un grand moyen dans de semblables positions. L'espoir même d'un bien solide et stable m'abandonne quand je réfléchis à tout ce qui m'entoure.

§ 15. Mais si la place ne me convient pas, il faut aussi avouer que je ne conviens pas plus à la place. Je l'avois prévu, et dit plus d'une fois avant; j'en suis profondé-

ment convaincu après l'expérience. Pour le premier moment j'avois peut-être quelque avantage sur d'autres par l'opinion d'impartialité et de justice que l'on m'accordoit. Il ne s'agissoit alors que de désarmer les craintes en rassurant tous le partis contre l'idée de la réaction. L'opinion qui m'environnoit à cet égard me donnoit un pouvoir moral, utile pour le moment.

§ 16. Mais le moment passé, cet avantage-là ne suffit plus, et je manque décidément des autres au degré que mes fonctions exigent. Je vois trop souvent ce qu'il faudroit faire, sentant dans le même tems que je n'ai pas les moyens pour l'exécuter. Prendre un assiette convenable au milieu du vague politique qui nous environne; faire naître un sentiment national malgré tant de principes qui suffisent pour le détruire; créer une administration en commençant pas un déficit au milieu d'une Nation qui réclame la diminution des impôts, et au milieu d'une immense corruption qui s'oppose activement à toute diminution dans le dépenses: voilà une entreprise qui est immensément au-dessus de mes forces.

§ 17. J'avois senti, mais non pas jugé d'abord l'immense responsabilité qui retomboit sur la tête de celui qui devenoit l'homme de Bonaparte vis-à-vis de la Nation Italienne, l'homme de cette nation vis-à-vis de Bonaparte; et j'ai plié la tête sous le joug, parce que je ne connoissois ni l'ouvrage, ni moi-même.

§ 18. Par cette double connoissance acquise par l'essai, il m'est démontré sans retour que je ne puis plus répondre de ce qui m'étoit imposé, et cette seule conviction suffit pour m'en rendre incapable; et que peut-on valoir quand on n'a plus de confiance en soi-même? Je sens d'ailleurs ma tête foiblir tous les jours, et j'ai l'amertume de m'en reprocher trop souvent les conséquences; je ne dois plus donc en soutenir le fardeau. Daignez vous mettre un mo-

ment à ma place pour en juger impartialement l'aveu. Daignez ensuite accueillir avec bonté la prière que je vous fais d'y pourvoir en conséquence. Ce sera, en attendant son exécution, un encouragement pour moi que d'apprendre que vous en avez adopté le parti. Voilà la grâce dont je vous supplie instamment.

§ 19. L'on a eu plus d'une fois l'occasion d'observer que ma conduite étoit plutôt conciliante qu'impérieuse, plus douce que forte; j'avoue que mon plus grand travail a été dirigé à me dispenser d'avoir recours à la force, car je n'en avois pas le sentiment. Il faut avoir le pied assuré pour frapper fort. Je ne me sens pas encore dans ce cas-là. Quand j'aurai les moyens d'apaiser les clameurs de la souffrance, de soulager les charges publiques, de soutenir les dépenses extraordinaires, c'est alors, et alors seulement, que le ton pourra changer à mesure des circonstances.

§ 20. J'ai appelé votre attention depuis plusieurs mois sur l'état de toute l'Italie, j'ai signalé de loin les trames des ennemis de la paix générale, calculées sur les passions profondément exaspérées qui existent tout autour de nous et même chez nous. Vous n'avez pas trouvé exécutable la mesure que je vous avois proposée; j'ignore s'il y en a d'autres à substituer. En attendant le mal existe, il empire, et la moindre circonstance peut lui donner un terrible caractère. Je ne puis douter que rien ne vous échappe que vous n'étendiez votre influence bienfaisante sur toute l'Italie; mais quant à nous je ne trouve d'autres moyens d'assurer radicalement la tranquillité, de conquérir la volonté générale en faveur du système, et de soustraire par là la République à tous les maux dont l'Italie est menacée, qu'en améliorant foncièrement le sort de ses habitants. Mais cette amélioration ne produiroit pas encore tout l'effet, si elle ne partoit pas visiblement et sensiblement de la main qui gouverne. C'est par cette raison qu'en vous

témoignant mon vœu pour la diminution du Mensuel, j'y ai ajouté la demande que cette diminution se fît de manière que le Gouvernement restât libre de disposer indépendamment des formes de la loi. Si elle est déterminée par un arrêté public, voilà que je ne puis porter en charge dans le Budjet que la somme résiduelle. Voilà ensuite le Corps Législatif de bout pour demander un soulagement à sa manière sur l'Impôt. Au contraire si en conservant publiquement l'Arrêté du 8 Ventôse pour base du Budjet il y avait réduction de fait dans l'armée, et votre consentement secret à la retention proportionnée, l'objet seroit parfaitement rempli, car j'aurois alors une base capable d'opérer en grand, et d'obtenir des résultats frappants dans l'année prochaine, qui doit être l'année décisive pour le sort de la République, celle-ci rien n'étant qu'un prélude.

§ 21. Citoyen Président, je vous ai parlé avec la loyauté et la franchise qui appartiennent non moins à mon caractère qu'à mon devoir. En vous montrant la République telle que je la vois, si je ne me suis pas trompé, je ne vous ai pas certainement trompé. Qu'il me soit permis à présent de vous dire un mot de moi-même avec cette confiance que m'inspirent vos bontés multipliées, et la profonde conviction que j'ai de votre amour pour le bonheur de ma patrie, et pour sa gloire, qui est désormais liée à la vôtre.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la répugnance qui m'éloignoit de la place que j'occupe n'a fait qu'aumenter dans l'exercice de ses fonctions. Il n'est pas aisé de soutenir impunément une constante contrariété à toutes ses habitudes quand on atteint l'âge où elles ne se changent plus, et quand on n'a ni une grande ambition, ni un grand espoir du bien.

Mais je vous dois mon aveu tout entier: je suis sincèrement convaincu que mes moyens sont infiniment au-dessous de la mission dont on m'a chargé. Pour le premier

moment, quand il ne s'agissoit que d'une garantie contre la crainte des réations, mon impartialité connue pouvoit suffire. Mais il s'agit de bien autre chose; car il s'agit de ces qualités positives et grandes, qui me manquent absolument. En outre, voyant ce qu'il faudroit faire, je sens trop souvent ne pas avoir en moi de quoi l'exécuter. Ma tête foiblit, et j'ai l'amertume de devoir m'en reprocher trop souvent les conséquences. Le jugement du public sur mon compte, analysé impartialement confirme le mien. — Dans la conviction de ne pouvoir répondre, comment soutenir tranquillement une si grande responsabilité? Je vous ouvre mon âme sans réserve; c'en est assez, je l'espère, pour que vous accouriez promptement sauver des dangers qui le menacent, un ouvrage qui vous est cher: vous seul le pouvez; vous à qui la Providence a donné la mission de rasseoir sur ses bases le système social. Daignez croire, en attendant, que ce sera un encouragement pour moi que d'apprendre que vous en avez absolument pris le parti.

MELZI.

---

**Variations du Rapport 18 Mai 1802.**

Au § 10 ajouter: et sa gloire est notre garantie (au bout après les paroles *pas sauvés*).

Au § 12 change: L'on est tué en naissant si l'on commence par un déficit dans les Finances; tel est notre cas: en attendant que je sois à même de vous présenter un projet de Budjet en règle, j'ai l'honneur de vous soumettre dans le Tableau ci-joint un état des Recettes et dépenses que je crois être très près du vrai.

Addition: Vous en déduirez facilement, Citoyen Président, que quoiqu'en cherchant à rogner les dépenses administratives, il n'y auroit pas encore lieu d'en espérer une balance entre le Revenu et la Dépense. Il est démontré aussi que le Mensuel actuel est incompatible avec l'augmentation simultanée du système militaire de la République Italienne. Il n'appartient donc qu'à vous, qui pouvez le juger, de prononcer lequel des deux objets doit être pour le moment préféré dans les vues de la politique générale. Je vous ajouterai seulement, pour compléter les données que je vous soumets, que j'ai bien tenté des opérations, mais le défaut de numéraire, les habitudes, la défiance m'ont empêché d'en obtenir un résultat important. Dès qu'on parle d'emprunter pour une année seulement, tout le monde recule.

Au § 19: Au bout du paragraphe (après les paroles *c'est alors, et alors seulement que*) le Gouvernement pourra gagner en prenant un autre ton, car il risqueroit aujourd'hui plutôt d'y perdre.

Au § 21, variation: Après le mots *Je ne vous ai pas certainement trompé*: Après ce fidéle exposé qui accuse et prouve dans le même temps combien je suis loin des hautes fonctions que j'exerce, puisqu'il leur étoit confié d'en obtenir un tout autre résultat, il ne seroit plus nécessaire de vous avouer, Citoyen Président, que j'en suis après l'expérience intimement convaincu; mais en articulant cet aveu dans la profonde affliction d'une âme qui aime sa patrie et sent toute l'importance distinguée de vous représenter auprès d'elle, je m'abandonne avec confiance à ces sentiments de bonté que vous m'avez toujours témoignée et j'invoque pour ma patrie ce génie paternel qui en est la première comme la dernière espérance.

# APERÇU DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

POUR L'ANNÉE 1803.

**OBSERVATIONS.**

L'Impôt Direct s'est élevée, de l'année 1790 à 1796, dans la proportion de 24 à 28, de l'année 1794 à 1802, dans celle de 28 à 48.

L'Impôt Indirect ne peut guère s'élever davantage dans cette année, et parce qu'il reste beaucoup à faire pour l'améliorer dans toutes les parties et parce que les dépenses seront très considérables pour les Achats, Réparation des Magasins, Reconstruction des Ateliers.

Il est impossible que les Biens Nationaux donnent davantage, vu que l'on en vend pour 30 millions actuellement.

(A) L'on n'a pas compris l'augmentation des dépenses que la Conscription pourroit produire.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Impôt Direct . . . Livres de Milan | | L. 36,000,000 |
| | Impôts Indirects | | « 30,000,000 |
| | Produit des Biens Nationaux | | « 2,500,000 |
| | | | L. 68,500,000 |

## DÉPENSES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Dépenses pour l'État Militaire* | Armée Française en règle de 1,600,000 francs par mois | L. 25,458,750 | |
| | Armée Italienne (A) | » 14,000,000 | |
| | Fortifications d'après l'arrangement | » 3,900,000 | |
| | Constructions, Réparations, Entretien des Casernes, Logement des Officiers, Forum Bonaparte, Porte Marengo, même d'après la Rectification des plans | » 3,000,000 | |
| | Frais de Construction de l'Arsenal de Pavie, Fonderie, Machines, Remonte totale des petites Armes, Construction des Pontons | » 2,000,000 | |
| | Route du Simplon | » 1,000,000 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pensions et R[em]boursement. termoyés. | formé et Religieux . . . . . . . | L. 7,500,000 | | |
| | Remboursement annuel convenu pour la taxe de Commerce (*B*) . . . . | » 1,000,000 | | |
| | Veuves et Réformes d'après les Lois existantes (*C*) . . . . . . . . . | » 750,000 | | |
| | | | L. 9,250,000 | |
| Dépenses pour l'Administration Intérieure et Extérieure. | Diplomatie . . . . . . . . . . . . . | L. 1,200,000 | | |
| | Appointements et Gratifications pour toutes les Classes d'Employes (*D*) . | » 8,500,000 | | |
| | Instruction publique . . . . . . . | » 1,000,000 | | |
| | Maisons de Force, Prisons, Justice punitive. . . . . . . . . . . . . | » 1,300,000 | | |
| | Réparations des Routes, Rivières, Ponts, Canaux, et Dépenses accessoires. . . . . . . . . . . . . | » 3,800,000 | | |
| | Police Générale, Dépenses secrètes, Dépenses extraordinaires (*E*) . . . . | » 1,200,000 | | |
| | | | L. 17,000,000 | |
| | Total des Dépenses . . . . . . . | . . . . . . . | L. 75,608,750 | |
| | | | | L. 75,608,750 |
| | Les Dépenses excèdent les Recettes de | . . . . . . . | . . . . . . . | L. 7,108,750 |
| | Garde du Gouvernement (*F*). | | | |
| | Dette Remboursable (*G*). | | | |
| | Arriéré des Pensions (*H*). | | | |
| | Intérêt de la Dette constituée, et à constituer (*I*). | | | |
| | Supplément de Dotation pour le Clergé d'après la Loi Organique. | | | |

(*B*) Le remboursement a été stipulé dans la somme d'un million par an pendant huit ans.

(*C*) Dans cette Classe il y en a encore une partie qui n'est pas au courant.

(*D*) On a compris ici tous les Employés même Constitutionnels sur le pied actuel.

(*E*) L'on a calculé tous ces objets sur le pied actuel. Il y a à croire qu'ils coûteront bien davantage.

(*F*) La Garde n'existe pas encore, et l'on en présume la dépense d'un million.

(*G*) La qualité et quotité de la Dette remboursable n'est pas fixée, mais il y en a une grande partie qui ne sauroit être comprise sans injustice dans la Dette à consolider.

(*H*) La Loi a accordé des fonds pour payer la moitié de l'Arriéré des Pensions pour 1802; on a ajourné l'autre moitié à 1803; ce sera un objet de 900,000 livres à peu près.

(*I*) L'intérêt de la Dette ne peut être connu avant de la constituer, l'on peut présumer qu'il s'élèvera de 10 à 12 millions.

**BONAPARTE, ecc.**

Considerando che per agevolare, e rendere più conforme allo scopo dell'articolo II della Costituzione la marcia delle operazioni del Consiglio Legislativo è necessario di stabilire un Regolamento Organico del Consiglio medesimo,

DECRETA:

I. Il Consiglio Legislativo della Repubblica Italiana è composto di Membri in Attività, e di Sedentarj.

II. Il Presidente dichiara ogni anno quelli che restano in attività.

III. Il numero dei Consiglieri in Attività non può essere minore di dieci.

IV. Li Consiglieri Sedentarj possono essere chiamati, ed adoperati dal Presidente in particolari incumbenze.

V. Li Ministri all'eccezione dei Diplomatici sono di pien diritto Membri del Consiglio Legislativo.

VI. I Consiglieri Attivi hanno l'indennizzazione prescritta all'articolo 80 della Costituzione.

VII. Quella de' Membri Sedentarj è di annue L. . . . . milanesi.

VIII. Li Ministri non hanno alcuna particolare indennizzazione, nella qualità di Membri del Consiglio, oltre quella assegnata alla carica rispettiva.

IX. Il voto Consultivo che danno li Consiglieri ne' casi dell'articolo 17 della Costituzione, è sempre motivato.

X. I Ministri sono particolarmente incaricati di fare presenti al Presidente le occorrenze che richiamano la Legge e di formarne il progetto.

XI. Il Presidente lo propone al Consiglio Legislativo, che ne assume la discussione a tenore dell'articolo 76 della Costituzione.

XII. Interviene sempre alla discussione il Ministro, che ha formato il progetto della Legge.

XIII. La redazione finale del medesimo, sulle massime adottate dal Consiglio, si fa dallo stesso Ministro.

XIV. Il Consiglio esamina il progetto redatto, e lo presenta all'approvazione del Presidente.

XV. Egli lo mostra alla sanzione del Corpo Legislativo colla propria firma contrassegnata dal Segretario di Stato.

XVI. I Ministri non possono prendere parte nè alle conferenze cogli Oratori nè alle discussioni del Corpo Legislativo.

XVII. Quest'ufficio appartiene agli altri Membri attivi del Consiglio, che sono gli Oratori del Governo presso il Corpo Legislativo.

XVIII. Il Presidente destina ne' singoli casi li Consiglieri che devono assumere le parti.

XIX. Essi sono pure relatori nel Consiglio delle questioni di Pubblica Amministrazione riservate alla privativa competenza del medesimo, giusta l'articolo 100 della Costituzione.

XX. La questione di pubblica amministrazione esiste:

1.° Ne' casi di controversie insorte sopra oggetti sottoposti all'ispezione, o tutela della Pubblica Autorità, ed interessanti il bene della causa pubblica o del pubblico servizio;

2.° Ne' casi in cui sia reclamata l'inflizione di penalità pecuniarie dipendenti dalle Leggi e regolamenti ordinati all'indennità, e conservazione della pubblica Finanza o Economia.

3.° Ove la controversia emerga unicamente fra

Corpi Comuni, o altri stabilimenti soggetti per istituto alla tutela della Pubblica Autorità, sebbene si tratti di oggetti indifferenti.

XXI. Le competenze del Consiglio Legislativo non si estendono alla parte esecutiva degli oggetti indicati alli § 1 2 antecedenti. Essa è regolata e definita da ciascun Ministro nelle rispettive attribuzioni. Il reclamo contro i decreti ed ordini dei Ministri è diretto al solo Presidente.

XXII. Le vertenze di mero interesse pecuniario, nelle quali sia involta la ragione privata, appartengono alla giurisdizione privata dei Tribunali.

XXIII. Il Governo può incaricare l'Avvocato, o Procuratore Nazionale presso lui residente, di assumere in giudizio il patrocinio della Nazione ogni qualvolta si tratti del di lei interesse in concorso del privato. È conservata in questo caso all'Avvocato Procuratore Nazionale la facoltà di avvocare la causa alla giurisdizione del proprio Foro.

XXIV. Il Consiglio Legislativo stabilisce il metodo per l'attivazione delle controversie di pubblica amministrazione riservate al suo giudizio, e prescrive i mezzi per l'esecuzione delle sue risoluzioni. Il Governo ne ordina la pubblicazione.

XXV. Risolve il Consiglio, sentito il Tribunale di Cassazione, tutti i dubbj di competenza che possano eccitarsi per parte dei privati; anche degli stessi Tribunali circa le questioni di pubblica amministrazione.

XXVI. Il Gran Giudice Ministro della Giustizia, ed il Ministro dell'Interno, per quanto spetta rispettivamente a ciascheduno, eseguiscono il presente decreto, il quale sarà stampato e pubblicato nelle forme solite.

---

*Paris, 2 Prairial, An X de la Répub , — 22 Maggio 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne, j'ai reçu votre lettre du 13 mai, que j'ai lue avec la plus grande attention: je vous loue beaucoup de votre opération pour discréditer la monnaie de cuivre autrichienne. C'est une bonne contribution que vous leur avez mise que de la leur avoir toute envoyée au-delà de l'Adige.

Les trois Colléges doivent, à l'heure qu'il est, être réunis. C'est avec un vif intérêt que je verrai les choix qu'ils auront faits et le mouvement de ce rouage fondamental de la constitution.

Dès le moment que je saurai que les trois Colléges sont réunis, je leur écrirai à chacun une lettre avant la fin de leur session, ces lettres ne contiendront que des phrases générales, et ne seront d'aucun intérêt particulier.

A' l'arrivée du Corps Législatif, il sera peut-être convenable de faire un exposé de la situation intérieure et extérieure de la République Italienne. Cet exposé seroit fait par la Consulta di Stato à laquelle le C. Marescalchi fourniroit les renseignements nécessaires.

Les affaires d'Allemagne sont sur le point de finir, et immédiatement après j'ouvrirai les relations de la République Italienne avec toutes les Puissances de l'Europe; il faudra bien que l'Angleterre fasse comme les autres.

L'affaire du Clergé sera aussi arrangé dans le courant de l'été: le concordat de la République Italienne s'approchera de celui de la République Française avec cependant quelques différences conformes aux usages et à la situation du pays.

J'ai reçu d'assez bonnes nouvelles de S. Domingue. quoique les misérables noirs se soient portés à tous les excès qu'il est possible de concevoir.

Vous devez avoir sur la droite de l'Adige beaucoup de déserteurs autrichiens, on pourroit en former des Corps: vous pourrez les envoyer à Alexandrie où vous formerez un Corps qui pourrait vous servir pour les occupations d'outremer.

Vous aurez vu, par tout ce qui se passe ici, que nous ne perdons pas de tems et que nous ne manquons pas d'occupation. Je pense que vous connoissez trop notre pays, pour croire aux bruits qu'on en répand, vous pouvez d'ailleurs être assuré que tant que je ne vous informe de rien qui puisse compromettre la sûreté ou l'intérêt de l'État, c'est qu'il n'y a rien.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 30 *Mai* 1802.

CITOYEN PRÉSIDENT.

C'est avec une profonde satisfaction que je viens vous annoncer la clôture des Séances des trois Colléges, et de la Censure. Dans le plein succès de l'idée neuve qui en est le fondement, vous trouverez la plus belle sanction de la Constitution, que vous nous avez donnée.

Le Citoyen Marescalchi a dû vous soumettre en détail toutes les opérations des différentes Assemblées. Le nombre des votants, leur calme et leurs choix offrent une adésion très spontanée à notre système constitutionnel, et prouvent un esprit qui ajoute infiniment à cette adésion même: sans doute que les intrigants ont cherché à se faire valoir par leurs manéges ordinaires, mais toutes les

intrigues ont été noyées dans une immense majorité animée par l'amour du bien. Je m'étois fait un devoir de m'abstenir de tout ce qui auroit pu indiquer non seulement mon vœu, mais aussi mon opinion sur les choix; l'indépendance absolue dans laquelle les Colléges ont opéré, relève encore l'avantage précieux de donner dans les premières nominations la preuve que l'estime publique en a designé les sujets. C'est se mettre sur la bonne route du premier pas.

Je dois cependant vous faire connoître un incident qui mérite votre attention. Dans le Collége des Savants à Bologne on a un peu trop oublié que l'esprit de cette institution défend la discussion dans ses Assemblées. Quelques motions ont eu lieu plus ou moins relatives aux opérations que la nouveauté de la chose rendoit incertaines; jusque là on pourroit les excuser pour la première fois, mais il y a eu aussi des harangues formelles, ce qui ne peut compâtir d'aucune manière avec l'institution. Dandolo a parlé longtems, et parmi les choses proposées, la seule clairement exprimée a été celle de vous envoyer un individu du Collége porteur de ses sentiments. Malheureusement cet homme, qui paroit d'ailleurs assez tranquille depuis longtems, ne jouit ici d'aucune espéce de considération; tout le monde a cru voir dans son arrière-pensée l'idée d'être lui-même choisi pour la mission, et cette circonstance a suffi pour faire échouer la proposition.

Il me semble assez important de redresser d'abord la marche de l'institution, en la ramenant strictement à l'esprit qui doit la diriger; pour prévenir d'autres inconvénients dans la suite, ne trouveriez-vous pas dans cette vue, Citoyen Président, convenable de m'ordonner vous-même, qui êtes le créateur et pouvez seul être le véritable interprête de notre Constitution, de proposer au Corps Législatif un projet de règlement fixe pour la tenue

des Colléges Electoraux, en exprimant dans votre arrêté que ce réglement doit être déduit de la nature d'un Corps auquel toute discussion est défendue? Il me semble qu'on obtiendroit par là le but d'une manière aussi sûre que regulière, car vous savez, Citoyen Président, que le réglement donné pour cette première fois par le Gouvernement aux Colléges, n'a pu être que provisoire en attendant celui que le Corps Législatif sanctionne. Ce règlement, comme vous l'avez pu observer, est bien aussi calqué sur les principes indiqués, mais on l'a malgré ça violé, parce qu'on a une grande peine chez nous à se persuader qu'on ne doit pas parler quand on est ensemble, et toute nouvelle éducation qui brise les habitudes, a besoin d'une main plus forte pour la donner.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan, 6 Juin 1802, An I.*

Citoyen Président.

Par l'arrêté du 8 Ventôse, vous avez ordonné à l'article VI que les subsides accordés par la République Italienne pour l'Armée Française seroient pour le mois de Germinal de 1,800,000 francs, et pour celui de Floréal de 1,600,000.

Nous commencions par là à respirer, et sous l'espoir que cette première réduction seroit suivie par d'autres, nous nous flattions de voir se rétablir bientôt la balance dans notre système de Finance. La nouvelle diminution des troupes stationnées en Italie venoit tout-à-l'heure encore nous raffermir dans notre attente.

De nouveaux incidents cependant menacent de la détruire. Le général Charpentier, en me communiquant votre arrêté du 17 Germinal, réclame l'exécution de l'article III, qui paroit rétablir nos subsides à 1,800,000 francs par mois. Comme vous m'avez ordonné de ne faire attention qu'aux ordres que vous me donneriez directement, j'ai observé au général Charpentier que je ne pouvois me rendre à sa demande, avant de connoître là-dessus vos intentions.

Veuillez donc, Citoyen Président, prononcer; mais daignez ne pas oublier dans le même tems que nous sommes bien loin encore, malgré la diminution accordée, d'approcher du niveau annuel; que la somme des dépenses foncières qu'il nous faut pour organiser le civil, et créer le militaire, est immense; que même en donnant 1,600,000 francs, nous sommes au-dessus du contingent qu'on nous avoit imposé par le traité de funeste mémoire de l'an II.

Le général Chasseloup, de retour de Paris, m'a annoncé vos intentions les plus positives pour faire activer vigoureusement les travaux des fortifications. Après son retour il vient de m'articuler la demande d'avoir en sus de 1,400,000 francs déjà en partie versés, et en partie à verser, d'avoir, dis-je, à sa disposition dans le courant de cette année en outre 2,200,000 francs. En attendant que dant que je m'occupe des moyens d'y faire face, je vous prie de me dire si vous l'approuvez.

Je dois ici vous supplier également de me dire si le traitement que vous m'avez ordonné de faire sur les dépenses secrètes au général en chef, doit s'entendre de 30,000 francs par année ou bien par mois.

Je sais, Citoyen Président, que vous cherchez à mieux assurer les travaux du Simplon: quant à la partie qui est à notre charge, rien ne pourroit y conduire mieux que de nous en abandonner et l'administration et l'exécution sur le plan arrêté.

Je suis d'avis qu'une pareille mesure conviendroit à l'égard de tous les travaux des fortifications, à la seule différence qu'exige la surveillance immédiate des chefs du Génie français.

Le général Le Combe Saint-Michel s'impatiente à raison sur la mauvaise qualité de nos poudres: c'est pour y remédier que j'ai fait suivre toutes les expériences pour introduire partout de nouveaux procédés.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 7 *Juin* 1802.

Citoyen Président.

L'opération que vous m'avez approuvée dans la vôtre du 2 Prairial vient de me produire les plus heureux effets. Les remises des produits de Finances de Vérone à Milan nous coûtoient, grâce à l'espèce de monnoie que j'ai bannie, 14 e 15 pour cent; les deux dernières ont coûté un pour cent: je m'en vais en faire bientôt de même du côté du Pape, et réduire à une seule espèce toutes les différentes monnoies de cuivre dont nous sommes infectés; nous éviterons par là de grandes pertes, et ce sera un grand pas de fait pour la fusion générale.

Je m'occupe des deux tableaux à présenter au Corps Législatif. Dans l'un la Consulte lui développera d'une manière générale l'état moral et politique soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. Si les renseignements à cet égard nous arrivent à tems, comme il vous a plu de l'ordonner, ils nous seront précieux pour jeter un intérêt réel dans cette partie.

Dans l'autre tableau le Conseil Législatif fera l'exposé de toute l'administration ; état du perçu, et dépense dans les quatre mois écoulés; état de l'arrièré passif d'urgence; état de l'extraordinaire passif d'urgence et des moyens pour y faire face. La vérité la plus exacte dirigera ce travail.

Il doit sans doute de tout cela résulter une démonstration solennelle, qu'il est impossible de penser à réduire l'impôt pour le moment; que la masse des dépenses que la création de la République exige, est vraiment grande; que les sacrifices pour la soutenir ne peuvent être audessous, sans hasarder l'existence politique, et compromettre l'indépendance de la Nation.

J'eus l'honneur de vous soumettre déjà que, pour l'augmentation de l'armée, la conscription est le seul moyen capable de nous en donner une bonne. Croyez-vous, Citoyen Président, qu'il soit convenable d'en parler dans cette première séance? Ou bien celle-ci, devant être consacrée aux sacrifices d'argent, croyez-vous qu'il vaille mieux réserver à une autre fois les sacrifices.

Vous m'avez parlé de tirer parti des déserteurs autrichiens; à ce sujet je dois vous dire d'abord que l'Espagne avoit ici établi un recrutement qui les absorboit complétement; j'ai voulu m'y opposer, et le faire cesser, vu que malgré toutes les précautions notre armée ne pouvoit manquer d'en souffrir, et que nous ne devions pas protéger, en faveur d'une puissance, un système nuisible à l'autre.

Mais tout change quand il s'agit de nous-mêmes ou bien de la France. Je ne doute pas que pour peu de faveur que l'on voulût accorder à cet objet, il ne puisse être de quelque importance tant que les Autrichiens conserveront une armée dans la Vénétie. Je calcule à 130 ou 150 hommes par mois que l'on pourroit en

tirer. Daignez seulement m'indiquer la latitude que vous voulez que l'on donne au projet pour les moyens à fixer pour son exécution, pour le prix d'enrôlement et des armes à prendre, et sur les fonds que vous voudrez assigner. Quoique l'on divague toujours, l'on se lasse cependant d'attendre les événements que les partis avoient annoncés: dans cette oscillation bien du monde s'est mis à découvert, et c'est un bien; mais aussi quant à nous la confiance s'est ébranlée, et nous nous en ressentons.

Il faut sans doute remettre beaucoup à la faveur du tems, qui peut seul affermir les institutions et consolider les États. En attendant je tiens toujours à l'opinion que je vous ai soumise pour les mesures de Police surtout à l'égard des étrangers.

Quant aux plaintes que, depuis une certaine époque, le général Verdier à élevées sur le compte du Tribunal Criminel de Bologne, la Commission que j'y ai envoyée reconnoit qu'en six mois il y a eu 13 affaires de rixe, et deux hommes tués: voilà tout. Cependant, s'il résulte que le Tribunal ait manqué à son devoir, il sera puni.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 15 *Juin* 1802.

Jusqu'au départ du dernier Courrier, qui vous a apporté les nominations faites par la Censure, je n'en avois pas encore reçu les Procès Verbaux que j'adresse au Citoyen Marescalchi, avec l'exposé de l'état moral et politique de la République, que vous avez trouvé convenable de présenter au Corps Législatif.

À l'égard des Procès Verbaux je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans mes précédentes sur l'esprit qui a régné dans les Colléges. Quant à l'exposé sur l'état de la République vous y reconnoîtrez encore une fois que, malgré la lenteur pénible de son résultat, toutes nos opérations se ressentent un peu de la précipitation qu'imprime dans les innovations la nécessité de marcher de manière ou d'autre.

J'ai fait imprimer votre réponse à la Censure; une copie collationnée a été remise à son Président, l'original est déposé aux Archives des Colléges. C'est un de ces monuments par lesquels la postérité reconnoîtra la présence de l'esprit qui plane sur nous et en jugera le caractère éternel. J'ose vous rappeler que le Corps Législatif sera réuni avant la fin du mois, et vous sentez sans doute, Citoyen Président, la convenance de lui offrir l'exposé dont il est question tout de suite après ses travaux d'ordre.

Quel que soit l'effet de cette démarche vis-à-vis du Corps Législatif, dont il n'est pas possible de juger d'avance l'esprit, quoiqu'il ne soit pas déraisonnable de le soupçonner par celui de la Consulte Législative qui a été renversée tout entière, je crois cependant que rien ne pourroit mieux contribuer à lui donner une marche sage et convenable qu'une lettre de vous, dont il est l'ouvrage par sa nomination; de vous, contre qui il ne peut pas exister de personnalité; de vous, qui tenez nos destinées dans les mains.

Le temps ayant démenti tous les faux bruits qu'on s'étoit plu à répandre, les têtes sont un peu calmées à cet égard. Quoique je n'aie attaqué personne, je reçois cependant tous les jours des déclarations de justifications spontanées de la part de ceux qui craignent d'avoir été désignés pour agitateurs ou agités. J'en tire le parti que je crois le meilleur, celui de parler raison à tout le monde.

Les esprits cependant flottent encore ici dans l'incertitude: les points qui restent à régler définitivement en Europe laissent un vague dans lequel les idées se confondent. C'est un mal qui ne peut être guéri que par le développement successif qu'aura le grand plan de la pacification. Quand le sort de tous les autres sera définitivement connu, l'on cessera de croire que le nôtre peut être encore douteux. Vous sentez, Citoyen Président, combien je désire vivement cette époque que vous m'avez annoncée comme très prochaine.

Puisque vous avez jugé convenable de nommer vous-même le Sécretaire d'État, je vous prie d'être persuadé que l'individu que je vous ai nommé est un homme d'un véritable mérite, qui jouit de l'estime de tous les partis. Quoique je ne lui aie jamais parlé, je crois qu'il me conviendra beaucoup, non moins qu'à ses fonctions. En le choisissant j'ai cherché à renforcer un peu le Conseil Législatif qui en a besoin, et je pense qu'il seroit utile de le faire aussi intervenir de tems en tems aux séances quand je n'y puis pas assister en personne.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 22 *Juin* 1802, *An I.*

Citoyen Président.

L'armée de S. Domingue va vous apporter de noveaux lauriers. Veuillez en accueillir, Citoyen Président, avec bonté mes félicitations; elles sont dictées par ce profond sentiment qui me fait désirer que tous les succès se réu-

nissent à soutenir toujours l'influence bienfaisante que vous êtes appelé à exercer sur l'humanité entière.

J'ai reçu l'original de votre lettre à la Censure; celle-ci étant dissoute, c'est au sein de la Consulte d'État que ce acte, précieux et honorable pour nous, a été revêtu du Sceau de la République avec toute solennité. La Consulte a arrêté qu'il seroit encadré et conservé dans les archives pour marquer une grande époque.

Le Citoyen Marescalchi vous a dû présenter déjà le projet relatif à la nouvelle organisation de la partie administrative de la guerre. Il vous aura aussi soumis à cette occasion les noms de ceux qui pourroient être portés à ce nouveau Ministère. Si j'ai paru vous désigner le général Theullié comme préférable aux autres, c'est précisément sur l'avis non seulement du Ministre de la Guerre, mais aussi des Conseillers de la Section de la Guerre, quoiqu'ils se trouvent en concurrence. Birago même, qui auroit toutes les qualités pour bien faire, avoue que n'étant pas militaire, il n'est pas agréable aux Corps; et, il faut le dire, son caractère le rend assez difficile dans le commerce; d'ailleurs il seroit perdu pour le Conseil, où malgré son esprit de contradiction, et même pour cela, il est très-utile. Quant à Theullié il est le plus ancien de nos généraux; il a de la probité, des talents, et connoit la partie. S'il est vrai qu'il a été très-chaud, s'il est vrai que sa tête donne toujours dans l'exagération, il l'est aussi qu'il s'est bien comporté dans ce tems-ci quoique n'aimant pas le système actuel; et certainement il doit être en toute opposition moins dangereux pour ses principes particuliers dans ce ministère, qu'à la tête d'un Corps. J'ajoute que d'après ma manière de voir il y a plus à compter sur cette espèce d'hommes bien décidés dans leurs principes, que sur ceux que ne tiennent aux partis que par des vues particulières. Je me flatte de ramener Theullié à

un parfait et loyal accord de sa conduite avec ses devoirs, et je ne serois pas du tout sûr, même à de très-grands frais, d'en faire autant par exemple du général Lecchi. Cet homme avide et ambitieux, n'est environné que des plus mauvaises têtes, et ne formera jamais qu'un obstacle et un embarras très grave. Vous n'avez pas approuvé qu'il fût envoyé en mission à Naples. J'en sens, et j'en respecte les motifs, mais ces motifs n'existeroient par pour Lisbonne, par exemple, ou pour Berlin, si l'on voulait, à l'idée d'un compliment, ajouter celle d'aller y assister aux revues, aux manœuvres, et y faire un voyage d'instruction militaire; en éloignant ainsi le chef de la bande, on déconcerteroit assez tous ses rapports pour faciliter les arrangements successifs auxquels ce parti-là offre toujours un obstacle.

Si je reviens sur ce sujet, Citoyen Président, c'est particulièrement parce que les mouvements, et dans la République, et dans toute l'Italie, depuis une certaine époque, m'ont fait connoître que les éléments qu'on peut regarder comme appartenant à la même faction, sont aussi nombreux que répandus sur tous le points de l'Italie. La classe des réfugiés qui est assex considérable, et qui est répartie par masses dans les différents pays de l'Italie, tient par la circonstance commune au même esprit; et à mesure que le système général se développe en Europe, son désespoir augmente. Les mécontents intérieurs de tous les pays qui ont changé de Gouvernement, s'habituent à regarder les réfugiés comme des auxiliaires utiles et puissants; ils prennent par là tous du courage, et leurs espérances se propagent en proportion. La situation intérieure du Royaume de Naples est certainement fort critique, mais il est certain qu'elle le devient davantage par le travail actif des Napolitains qui sont dehors.

Dans ce moment-ci toutes les directions se portent à

former en Toscane un centre de toutes ces opérations, à la faveur du mécontentement qui y règne et de la faiblesse qui y préside. L'on compte beaucoup sur l'état de scission de la Ligurie, et sur l'indisposition générale en Piémont. Et il ne faut pas se le dissimuler, si le feu s'allume en quelque lieu, l'incendie sera rapidement propagé partout. La haine des Français sera le prétexte, le renversement général sera le but, il est très-difficile de dire quel en sera le résultat.

Cet état de choses, qui n'est certainement pas exagéré, appelle toute votre attention, Citoyen Président. Une mesure est nécessaire et urgente. Si elle étoit partielle, elle ne feroit qu'augmenter le mal, car tous ceux qui seroient chassés d'un côté, renforceroient de l'autre la masse, et y redoubleroient l'exaspération. Il faut donc pourvoir à tout dans le même tems, et pour y parvenir voici l'idée qui s'est présentée à mon esprit; vous jugerez si elle est possible, et s'il est convenable de l'exécuter.

Certainement il est juste que le Gouvernement Français n'abandonne pas les hommes qui se sont compromis pour suivre son impulsion, et une très-grande partie des réfugiés est dans ce cas-là; mais il est aussi également juste qu'important de ne pas compromettre les autres Gouvernements pour indemniser les réfugiés. Pour remplir cette double vue, ne pourroit-on pas leur offrir, sans l'option du refus, un établissement dans une ou plusieurs Colonies, où ils eussent tous les moyens d'une honnête subsistance à des conditions garanties d'une manière solennelle? Il me semble qu'il seroit facile de donner à cette mesure l'aspect le plus recommandable. Naples, qui sent peut-être plus que les autres son danger, seroit bien aise d'en faire grande partie des frais. Chaque Gouvernement où ils se trouvent, fourniroit les moyens aux nouveaux Colons pour gagner le point d'embarquement.

Il est facile de comprendre qu'on peut modifier cette idée de plusieurs manières pour la faire répondre à toutes les objections.

Et ce qui est hors de doute au moins, c'est que le projet favori des Jacobins de France, celui de fonder une Jacobinière en Italie, projet qui n'en est plus un depuis que de vastes ramifications de cette secte s'y sont propagés; ce projet, dis-je, seroit puissament arrêté dans son développement. Je me tromperois fort si un pareil coup ne contribuait pas à amadouer définitivement les Jacobins français, et par la diminution de leur force, et par l'effet d'un exemple très propre à les faire rentrer en eux-mêmes.

L'on pourroit objecter peut-être que l'on perdroit par ce moyen d'utiles auxiliaires dans le cas d'une nouvelle guerre. Je réponds d'abord que ce n'est pas la partie active, mais plutôt la partie passive de l'Italie qui a été la plus utile aux intérêts de la France dans la guerre passée. Que dans le cas d'un nouvelle guerre les choses ne pourroient pas absolument marcher sur le même pied, ne fut-ce que par la raison que la surprise n'opèreroit plus de la même manière. En dernier lieu, comment la France pourroit-elle compter sur l'appui d'une classe d'hommes qui a conçu pour tout ce qui est français une haine acharnée? Je n'hésite pas de dire que si tout éclat eût été empêché jusqu'à l'époque éventuelle d'une guerre, c'est alors précisément qu'il auroit lieu, et j'ajoute que les choses en sont au point que les ennemis de la France en pourroient tirer un grand parti. J'ai en effet des notions qui me portent à croire que des moyens ont été employés par ce parti pour exciter le Gouvernement de Naples et de Rome, et les aigrir contre la France. L'on travaille même le parti Théologien à Rome, on le pousse sous le prétexte de la défense des principes, mais dans le but de renverser

le parti dominant qui a concouru au Concordat, et qui veut soutenir la bonne harmonie avec la France. Il n'y a pas d'horreur qu'on n'ait répandue contre le général Murat à l'occasion de son dernier voyage à Naples, et contre tous les Agents français qui se trouvent en Italie, excepté ceux connus de tout tems pour appartenir à cette faction, et qui ne s'en cachent pas encore aujourd'hui.

Un fois que ce projet seroit adopté, au moment que la mesure politique seroit annoncée solennellement, alors chaque Gouvernement prononceroit l'expulsion générale de tous les étrangers réfugiés, et les mesures intérieures de force pour l'exécution seroient déployées dans le même tems. Tout devroit s'opérer sur un plan parfaitement concordé.

Je crois fermement qu'il est dans vos intérêts, non seulement de prévenir tout ce qui en altérant le calme général compromettroit la paix, et par suite la restitution de l'ordre et la réhabilitation des principes de la sagesse et de la raison, mais qu'il vous importe aussi de détruire tous les élémens révolutionaires, qui en subsistant redonneroient leurs affreux caractères à une guerre future, en replongeant le système social dans l'imminent danger de sa dissolution dont vous venez de le sauver.

MELZI.

---

*Paris, 10 Messidor, An X, — 29 Giugno 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne, je réponds à vos lettres des 30 Mai, 1, 6, 7 et 15 Juin.

Il me paraît que les Collèges Électoraux ont rempli leur but et il faut désormais avoir pour règle de ne s'éloigner en rien de la Constitution.

Je désire beaucoup que les réfugiés quittent Milan; mais je répugne à toute mesure générale qui d'ailleurs n'est jamais exécutable : faites dresser une liste des deux ou trois cents plus dangereux, et je prendrai ici un arrêté qui les mette en surveillance dans les villes les plus reculées de la République; c'est le parti que je prends pour les réfugiés napolitains que nous avons ici, ainsi que pour les réfugiés des colonies.

J'ai parcouru les différents extraits de votre correspondance secrète. Il n'y a pas un mot qui ait du sens. Je conçois seulement qu'il y a partout une race d'hommes qui ont un même esprit, et qui sont insensés au point de ne pas voir que l'événement malheureux qui m'arriverait, serait un présage funeste pour eux.

Vous avez dû être satisfait de la réponse de Marescalchi pour les dix-huit cent mille francs. Ce mois-ci est réduit à seize cent mille francs.

Je trouve convenable que les travaux des fortifications soient dirigés par l'ingénieur français, quant à la science militaire; mais pour les finances, par des agens de la République Italienne. Je persiste à croire que deux cent mille francs par mois sont un effort raisonnable, et qui continué plusieurs années, nous conduira au résultat que l'on doit se proposer.

Envoyez quelqu'un reconnoître comment vont les travaux du Simplon. C'est là surtout qu'il faut fixer nos regards; le chemin seul peut garantir Milan en cas de guerre, car nos troupes de la Bourgogne et de la Franche Comtée gagnent beaucoup de marche. Le Valais va former une République indépendante sous la protection de la France, de l'Italie et de la Suisse, et où le passage sera libre.

Je suis d'opinion qu'il est convenable d'établir la conscription sur le champ: la dernière loi que nous avons

rendue sur cet objet, est ce qu'il y a de plus raisonnable. Je vais m'occuper d'une mesure pour organiser un bataillon autrichien de déserteurs.

Toutes les affaires de l'Europe vont parfaitement bien; les affaires d'Allemagne sont dejà convenues entre la Russie, la Prusse, la Bavière et nous, et elles tirent à fin.

Pour l'Angleterre il est un moyen de la forcer à reconnaître la République Italienne, c'est de contrarier ses marchands; je désire que vous me fassiez passer un mémoire sur ce point.

Je ne pense pas que le secrétaire d'État puisse jamais présider le Conseil Législatif; cette fonction est d'un usage trop journalier pour lui donner une telle importance; mais je verrais sans peine le grand Juge le présider quand vous ne le pourriez pas.

J'ai chargé Marescalchi et les Conseillers d'État de la rédaction d'un projet pour la création d'un Conseil d'Administration de la Guerre. Je ne crois pas la division bonne pour la République Italienne.

Il faut faire connoître à Oppizzoni qu'il est indispensable qu'il accepte la place d'archévêque de Bologne.

Je répondrai une autre fois aux différens ministres qui m'ont écrit. Marescalchi s'occupe du Concordat avec Caprara.

Le mois ne se passera pas que je ne nomme les ministres de la République auprès de l'Empereur et du roi de Prusse.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 6 *Juillet* **1802**, *An I.*

Citoyen Président.

J'ai l'honneur de vous présenter, Citoyen Président, une lettre qu'une Députation du Corps Législatif est venue hier m'apporter en toute solemnité pour vous.

Le Citoyen Marescalchi vous aura informé de ce qui regarde la convocation et la marche des Législateurs: les objets de règlement intérieur les ont occupés heureusement jusqu'ici; j'ai dit heureusement, car le Conseil Législatif n'est jamais trop avancé dans ses travaux, qu'il faut toujours retoucher au dernier moment, et la Chambre des Orateurs, qui est forte et bien composée, me paroit prendre une attitude propre à faire ressortir davantage la faiblesse, ou la négligence du Conseil Législatif. Je n'ai pas manqué de mon côté de le lui faire remarquer pour les aiguillonner un peu. Je désire que ce soit avec fruit.

Un fâcheux événement vient de me causer beaucoup de peine. Vous savez, Citoyen Président, quel est l'esprit de la ville de Bologne. Les réformes amenées par l'effet de la nouvelle Administration, celle surtout de la Garde Nationale qui étoit dans un esprit dangereux, ne pouvoit manquer d'y produire beaucoup de mécontentement. C'est un mal, mais inévitable. Il en est résulté des rixes particulières qui annonçoient assez l'envie de provoquer des désordres. Les Autorités ont parlé, les patrouilles on été redoublées, et jusqu'ici tout y est contenu dans les bornes, mais il n'y a pas de précaution suffisante pour arrêter la main d'un assassin. Le secrétaire de la préfecture en rentrant

chez lui à onze heurs du soir, a reçu un coup de couteau, et il est grièvement blessé; tout porte à croire que c'est une vengeance personnelle. De Sanctis est un Napolitain d'origine; il avoit été secrétaire des précédents Commissaires à Bologne, qui lui avoient rendu tous les témoignages les plus distingués. Le Citoyen Carlotti a voulu le conserver en conséquence, et il me l'a demandé formellement, appuyé aussi par l'opinion de ses Lieutenants. J'ai déferé à sa demande, car j'étois sûr de la probité et de la capacité de l'homme, quoiqu'il ne fût pas aimé pour l'excès de roideur dont on l'accusoit. J'aurois mieux fait de m'y refuser.

Le Citoyen Cattaneo, que vous avez nommé Doge de la Ligurie, et qui s'en est excusé, est venu me voir pour justifier les motifs de sa conduite. J'ai fait mon possible pour le persuader d'accepter, ne fût-ce que par mode d'essai comme je l'ai fait moi-même, mais inutilement. Il est vrai que sa santé est si mauvaise, que, depuis son arrivée ici, il n'a vécu qu'en malade; mais j'ai lieu de soupçonner que s'il n'a pas osé se compromettre, c'est en partie par une sorte de défiance qu'ont dû lui inspirer les personnes avec lesquelles il devoit se trouver en contact.

Permettez-moi, Citoyen Président, d'insister encore sur la nécessité d'une mesure générale à l'égard des réfugiés italiens. Il en faut une absolument, tout le monde y donnera la main, et j'ose dire que les réfugiés aussi, se voyant d'ailleurs exposés à des extrêmités fâcheuses, pourroient la regarder comme une dernière ressource.

Le Citoyen Marescalchi vous aura soumis le premier développement dans la marche du Corps Législatif. Quoique le choix des Présidents et des Orateurs ait été bon, quoique la majorité soit pour le bien, il n'en est pas moins vrai qu'il y existe une faction assez nombreuse pour y obtenir facilement une sorte d'influence, et la diriger dans

le sens ordinaire contre le Gouvernement. Cette faction, composée des exagérés, des ex-Vénitiens qui se trouvent dans toutes les intrigues, et des individus de l'ancienne Consulte, viennent de faire passer dans le réglement intérieur un article par lequel le peuple seroit admis aux séances. Il ne m'étoit pas permis de consentir à une pareille infraction de la Constitution, contre laquelle la Chambre même des Orateurs s'est élevée. J'ai donc cherché par le moyen des hommes sages à faire sentir que la chose ne peut pas être, j'ai fini par déclarer que si le Corps Législatif persistoit dans son arrêté, je serois forcé de suspendre les communications jusqu'à la réception de votre décision, car je crois qu'on doit s'en rapporter à vous pour connoître quel est l'esprit de la Constitution que vous avez faite. J'ai l'honneur de vous joindre ici copie du message. Il est facile cependant de comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'un doute de bonne foi, mais d'une volonté qui n'est pas même trop cachée d'aller en sens inverse. Il est cependant possible que cette profession ouverte de contrecarrer, et ce qui s'est fait à Lyon, et ce qui se fait à Milan, conduisent les bien intentionnés à se rallier mieux ensemble.

Nous aurons toujours complété l'expérience; après avoir laissé librement jouer tous les rouages de la machine, nous pourrons mieux juger et de l'ensemble et de chaque pièce. Je me ferai un devoir de vous faire là-dessus un rapport, dès que la marche des choses me le permettra.

Au reste on n'estime pas plus toutes ces tracasseries qu'elles ne le valent: et mon courage ne foibliroit pas, si je pouvois me flatter de soutenir les moyens de finance au niveau du besoin; mais quoique par l'ordre, je tienne bon en apparence, nous en sommes cependant loin en réalité, et jamais je n'ai été plus gêné que dans ce mois-ci.

J'oserois donc vous proposer d'ajouter au projet ces quatre mots. Le Gouvernement est autorisé, vu les circonstances extraordinaires de l'armée, à percevoir de la manière qu'il trouvera la plus propre ..... millions.

J'ajouterai une réflexion. Il est très pénible d'administrer un état sans avoir du tout aucune sorte de latitude dans les ressources. Tel est l'état des choses chez nous actuellement. Si des circonstances urgentes nous survenoient, quelles ne seroient pas les conséquences de cette extrême limitation? Dans les deux années qui s'écoulent je me suis trouvé en effet plus d'une fois à sec. J'ai dû prendre de l'argent chez les Banquiers, je l'ai obtenu à de fort petites conditions, mais accordé à des termes très courts et toujours à la personne, et non pas à l'État. Il n'est pas besoin de développer l'application de cette réflexion à la question dont il s'agit.

Il y a encore l'article des blés qui présente un objet d'observation. La taxe que la loi impose à l'exportation est extrêmement petite. Jusqu'ici profitant de la défense d'exporter, je n'en accordois les permissions spéciales qu'à condition d'une taxe additionnelle à la première, qui quoique petite aussi, n'a pas laissé que de me donner un revenu de deux millions et plus. Cette taxe additionnelle, qui déplaît beaucoup aux monopoleurs, a été jusqu'ici accusée comme arbitraire, et excédant mes facultés; mais j'ai laissé crier. La chose cependant ne peut pas continuer absolument, à moins qu'on ne convienne du principe. L'on voudroit l'exportation du blé tout-à-fait libre; il m'est impossible également de me refuser à voir que nous avons un surcroît de blés qui, arrêté par la loi, sortira par la contrebande.

Tout le mal se réduit, à mon avis, à ce que dans le système qui a prévalu jusqu'ici, la matière des grains a été regardée comme objet de loi, quand elle ne peut, ne doit être qu'objet d'Administration.

Mais pour déroger à des lois, quoique mauvaises, il faudroit des lois nouvelles, et si j'en demande une à cet égard, elle sera refusée.

Ce qui le seroit à moi probablement, ne le seroit pas à vous; les circonstances de la guerre motiveroient raisonnablement la demande. — Que le Gouvernement soit autorisé à établir les Règlements qu'il trouvera les plus propres sur la matière des grains.... au moins pour l'année 1804.

MELZI.

---

Au Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne.

*Paris, 19 Messidor, An X, — 8 Luglio* 1802.

Le projet de loi que m'a remis le Citoyen Marescalchi sur la liberté du commerce des blés est tout-à-fait inconséquent. Tout ce qui est relatif aux blés ne peut pas être du ressort de la législation. Nous avons en France une expérience de dix années: après avoir longtems erré il n'y a qu'une seule opinion, c'est que le Gouvernement peut seul ouvrir ou fermer les barrières à l'exportation des blés, selon les circonstances: il est donc très imprudent de rien soumettre sur cette matière aux législateurs: il ne faut pas sans doute que le blé soit à trop bon marché; mais de deux inconvénients, il vaut encore mieux tomber dans le bon marché que dans la cherté: et une des mille questions qui divisent d'opinion et d'intérêts les prolétaires et les propriétaires, est celle où ils sont le plus en opposition d'intérêts: c'est aussi celle, et, peut être l'unique, sur laquelle le Gouvernement doit toujours favoriser les prolétaires, sans quoi, tyrannie et révolte; tyrannie de la part des propriétaires et révolte de la part du peuple. Quel est donc l'effet de la Loi proposée: c'est de plaire sans

doute aux propriétaires, mais de porter à l'État le coup le plus dangereux en ébranlant la confiance du peuple.

Certainement les propriétaires ne peuvent pas se plaindre dans la République Italienne, ils ont vendu leurs blés assez cher toute cette année-ci, et le peuple toute cette année-ci a été assez malheureux; il faut tenir la main à ce que le pain soit à bon marché: il me semble par tous les renseignemens que j'ai, qu'il est encore trop cher.

Les prix des rations sont même excessifs dans la République Italienne, et beaucoup plus chers qu'en France. Vous pouvez en juger, la ration de vingt-quatre onces de bon pain ne nous coûte par toute la France, l'une portant l'autre, que quatre sous et trois deniers.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan, 15 Juillet 1802, An I.*

Citoyen Président.

Le Citoyen Marescalchi aura l'honneur de vous présenter la réponse de la Consulte aux trois messages que vous lui avez adressés le 4 Juillet.

Le Ministre de la Police Générale s'occupe de dresser la liste des trois cents réfugiés, que vous avez demandée. Souffrez cependant que je vous dise, Citoyen Président, que je crains que cette mesure ne soit insuffisante, et même pour la ville de Milan; et qu'au lieu de contenir, elle n'aigrisse les esprits de cette classe très nombreuse inutilement.

Vous n'avez pas jugé à propos, Citoyen Président, d'adopter à cet égard une mesure générale; il m'appartient de me conformer à votre opinion, mais tant que je verrai les hommes qui sont les plus marqués dans le midi de l'Italie; tant que je verrai les Jacobins les plus outrés et les plus remuants, tout-à-l'heure dans la grande misère, subitement rendus à une aisance habituelle par des moyens inconnus, soit à Rome, soit à Naples; tant que je verrai que tout respire de ce côté-là la haine des Français, et que l'on prodigue les louanges à la Constitution Anglaise dans les réunions mêmes où la Révolution Française étoit il n'y a guère prônée; tant que je verrai que ces sentiments, ces dispositions, ces propos, ces phénomênes se reproduisent et se propagent dans tous les points de l'Italie, d'une manière plus ou moins sensible; jusque-là, dis-je, je ne cesserai de croire à la nécessité, à l'urgence même de faire entrer dans les combinaisons politiques cet article comme très important.

J'ai ordonné le parallèle des prix et des poids relativement au pain. Quoique mon opinion personnelle soit pour la libre exportation, je suis aussi d'avis cependant que le droit de la limiter et de la régler à l'occasion doit être laissé au Gouvernement; mais comme une loi avoit défendu chez nous l'exportation, l'on a donc cru qu'il en falloit une pour la détruire, et dés qu'il falloit un projet de loi, la disposition rentroit dans les attributions du Conseil Législatif.

La marche du Corps Législatif est assez réguliére; depuis qu'il s'est obligé de renoncer à l'admission du peuple à ses séances, il paroît que le parti désorganisateur a perdu son influence; et la convenance de marcher d'accord avec le Gouvernement semble mieux sentie en général qu'au commencement.

Ce n'est qu'au bout de ces travaux que je pourrai

vous en présenter un rapport général et complet; et c'est à cette époque que je pourrai aussi motiver positivement la déclaration que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire à l'égard de ma position.

Oppizzoni accepte l'archevêché de Bologne, et Codronchi acceptera certainement la nomination pour Vienne.

Les esprits sont toujours à Bologne dans un état qui mérite l'attention. La Préfecture s'y est très mal prise; il me faut par conséquent en changer plusieurs individus. Une fois qu'elle se sera ressaisie des moyens nécessaires pour agir, l'on pourra alors éclairer un peu ce qui s'est passé. J'ai des raisons pour croire que les sociétés secrètes, formées l'année passée en Italie, se trouvent pour beaucoup dans tout cela.

Veuillez agréer, Citoyen Président, l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 29 *Juillet* 1802.

CITOYEN PRÉSIDENT.

Votre arrêté du 8 Ventôse a fixé notre mensuel pour le mois de Floréal à 1,600,000 francs. Celui du 17 Germinal l'a remonté à 1,800,000. Marescalchi m'a bien donné d'après vos ordres une explication à cet égard, mais un autre arrêté postérieur du 10 Prairial porte encore à 1,800,000 le contingent de ce même mois, et ils sont réclamés en conséquence par le général Charpentier.

Vous avez trouvé convenable de reprendre les travaux des fortifications, et vous avez indiqué comme un

effort raisonnable d'y appliquer 200,000 francs par mois: mais le Général Chasseloup exige le double réclamant l'arriéré des mois dans lesquels on n'a pas payé; mais on n'a pas non plus travaillé.

J'ai accordé 50,000 francs par mois à la route du Simplon: le Commissaire Charret trouve que c'est bien peu et voudroit doubler la somme au moins.

J'entends parler d'un camp à Montechiaro, et dans la supposition qu'il fût assez retardé pour sauver les récoltes, et diminuer les remboursements aux agriculteurs, ce seroit encore un objet d'une dépense considérable soit pour les frais, soit pour les fournitures des effets de campement, qui nous manquent complètement. La charge tripleroit peut-être, s'il nous falloit la soutenir aussi pour la troupe française.

En prononçant sur tous ces objets d'une manière positive, qui fasse ma règle de conduite, daignez, Citoyen Président, ne pas oublier que la République Italienne que vous avez fondée, ne peut absolument se consolider que par une sensible diminution des charges publiques.

Le Citoyen Marescalchi vous soumettra les détails relatifs aux affaires de Bologne. S'il m'a fallu chercher la plus grande justification, pour déployer la première fois des mesures de sévérité, j'ai lieu de me flatter que par la légalité constitutionnelle, dont je les ai appuyées, elles opéreront le meilleur effet. Il nous faut quelque exemple de terreur, et si mes intentions ne sont pas éludées on le donnera. Ma lenteur réfléchie a produit l'effet que tous les Bolonois influents, soit d'un parti, soit de l'autre, ont fini par l'invoquer.

Agréez, Citoyen Président, l'expression de mon profond respect.

MELZI.

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 2 *Août* 1802.

Citoyen Président.

Il me revient qu'on vous a dénoncé que j'ai affirmé que le contingent pour l'Armée Française excède nos forces: quel que soit l'esprit et le but de cette dénonciation, vous avez dû y croire facilement, car il y a longtemps que vous n'ignorez pas que c'est en effet mon opinion. Sa manifestation seule donc pourroit être sujette à l'animadversion, mais quand depuis deux mois l'on discute dans le Conseil Législatif la partie des Finances, comment pourroit-on s'attendre qu'il y eût quelque chose de réservé à cet égard? Tout est improvisé chez nous. Les hommes comme les choses n'existent que depuis hier, les places sont occupées par des hommes qui n'en ont ni l'esprit, ni les habitudes. Le secret est une chose qu'on ne connoît pas du tout, et la première censure des actes du Gouvernement ne vient que trop souvent de ceux mêmes qui y ont contribué par leur suffrage. Il n'y a plus lieu alors de se taire, il faut se borner à raisonner les choses, le mieux qu'on peut pour qu'on les voie du meilleur côté.

Ce n'est pas pour rien que j'ai eu l'honneur de vous soumettre déjà qu'après l'essai fait, je pense comme avant. Ce qui n'étoit que le jugement de la prévoyance, est à présent le jugement de la conviction. Toutes les têtes tournent içi pour une certaine idée vague d'indépendance qu'on ne sauroit définir, et l'on ne veut faire aucun effort pour se créer les moyens de la soutenir; l'on n'a aucun sentiment national, et l'on répugne invinciblement à tout ce qui est militaire.

L'on voudroit voir partir tous les Français qui se conduisent d'une manière exemplaire partout, et l'on convient cependant que deux Départements ne resteroient pas ensemble sans leur présence.

Quant à moi, je suis d'avis que 16 ou 18 mille hommes tout au plus suffiroient bien pour notre intérieur, ce qui seroit un quart de diminution sur la proportion actuelle. Mais je n'ose insister à cet égard-là, depuis que le midi d'Italie me semble digne d'attention.

D'un autre côté il est incontestable que nos finances ne peuvent pas soutenir impunément pour longtems le mensuel d'un million six cent mille francs, réduction d'ailleurs qui jusqu'ici n'a pas été encore effectuée.

Un espoir illimité avoit accueilli le nouveau Gouvernement; sans prendre garde aux moyens, tout le monde crut qu'il répareroit rapidement tous les maux, qu'il feroit oublier toutes les souffrances. Avec un revenu, qui suffit mal au courant, il étoit impossible de faire face à la masse d'arriérés en pensions, en salaires, en dépenses de toute espèce ayant nature et caractère de dépenses courantes. La patience a déjà commencé à se lasser, la confiance foiblit de tout côté; tous les propos que la malveillance répand sont accueillis par la crédulité, et répétés d'une manière désastreuse. Voilà un beau fond à broder pour les intrigants: ce sont eux qui ont répandu à Paris que nous regorgions d'argent, et à Milan que j'envoyois des millions en France; et la chose, quoique absurde, a été crue, et a donné lieu à une quantité d'autres histoires. Les Prêtres sont pour beaucoup dans tout cela. C'est ainsi que l'on a annoncé déjà mon départ comme prochain, et même comme arrivé. Dans le rapport pénal que j'ai eu l'honneur de vous annoncer, je tâcherai de vous développer davantage tout ce qui a rapport à la situation de nos affaires, fâcheuse aux yeux de qui ne peut pas se contenter

de l'apparence, mais cherche la réalité, et regarde à l'avenir sans trouver dans le présent de quoi le préparer d'une manière rassurante.

Le Citoyen Marescalchi vous instruira des suites de l'affaire de Bologne. Le général Verdier s'est conduit avec toute la sagesse, la prudence et le zèle possibles. La nomination de la Commission Militaire a fait déjà un bon effet dans l'opinion; j'espère qu'elle en fera un meilleur par le résultat.

Veuillez agréer l'assurance de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 19 *Août* 1802.

La France vient de racheter par un grand acte de sagesse ses erreurs de dix ans: que votre vie soit longue, Citoyen Consul, pour son bonheur: ce n'est pas elle seule qui y est intéressée.

J'ai engagé le Général Charpentier à différer jusqu'à nouvelle décision de votre part l'envoi des projectiles de refonte à Turin, qu'un décret du Ministre de la Guerre lui ordonnoit; et en voici mes raisons.

D'abord le transport coûteroit beaucoup de dépense; celui du Parc de Pavie à Plaisance nous à coûté 50 mille francs. En second lieu nous ne trouverions pas ailleurs de métal pour les fonderies qu'on prépare, et cependant il nous faudra bien un jour armer les forteresses. Enfin nous avons bien payé effectivement six millions et six cent mille livres à la République Française pour les projectiles hors d'usage, nous ne les avons jamais reçus, et

c'est cependant à peu près encore là le materiel qui a été acquis. Vous en jugerez comme vous le trouverez convenable.

Je crois juste de vous prévenir que la sécheresse prolongée et extraordinaire qui règne ici, va elever le prix du fourrage extraordinairement. Vous verrez si par cette considération il peut être dans l'intérêt commun de garder ici beaucoup de cavalerie.

Par la lettre que la Consulte d'État vous adresse, vous verrez qu'elle désireroit fort de concilier vos vues avec nos circonstances: c'est un malheur qu'on soit condamné à traiter ces objets-là par écrit. Si nos vœux étoient remplis, bien des choses s'arrangeroient mieux.

Le Corps Législatif a du travail encore pour une quinzaine de jours au moins. Bologne est tranquille, mais ce pays-là nous donnera toujours de la tablature. Le secrétaire d'État est malade, et je crains de le perdre, d'autant plus que le remplacement me semble extrêmement difficile.

D'après votre indication, je me suis occupé de quelque mesure qui pût tracasser le commerce anglais chez nous, mais notre position n'est par la meilleure pour servir à cette vue: nous recevons de seconde main, ce qui rend difficile d'assurer l'origine de la marchandise. Il faut ajouter que l'objet par lui-même n'est pas grand, que les Anglais soutiennent le prix de nos soiries cette année-ci, car Lyon, déjà trop encombré, n'en tire pas. Au milieu de toutes ces considérations, il m'a paru que la seule chose qu'on pouvoit faire, c'étoit celle de diminuer l'entrée chez nous des mousselines de la Suisse, qui se trouvent à portée d'une concurrence avantageuse. J'ai donc donné les ordres pour traiter avec les fabricants suisses à ce sujet.

MELZI.

*Paris, 9 Fructidor, an X de la Répub Fran., — 27 Agosto 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je vous prie de faire connaître à la Consulte d'État, au Corps Législatif et à la nation que je viens d'obtenir du Bey d'Alger que le pavillon de la République Italienne sera respecté par ses corsaires à l'égal du pavillon français. Les bâtimens de la République peuvent donc faire hardiment le commerce dans toute la Méditerranée, ils n'ont rien à craindre; il suffira qu'ils soient munis de passeports, qui constatent qu'ils appartiennent à la République, conformes au modèle que le Ministre des relations extérieures vous enverra. Cet avantage que le commerce de la République Italienne va avoir sur celui des autres puissances d'Italie, portera je l'espère les spéculateurs du côté des Portes de l'Adriatique, et surtout des Bouches du Pô. Je désire aussi que vous me fassiez connoître les mesures possibles pour accroître la navigation du commerce des petits ports de Massa, Carrara: à cet effet il serait convenable de réparer les routes de l'Apennin. Vous sentez que par ce privilége que se trouvera avoir le pavillon de la République Italienne sur Livourne et Naples, plus notre commerce peut considérablement s'accroitre.

Je fais les mêmes demandes au Bey de Tripoli: il n'y a aucune difficulté à craindre do sa part.

Je joins ici le paragraphe de la lettre que j'ai reçue du Bey de Tunis, relativement à la demande directe que je lui avais faite.

« 3.° Vous demandez que je sois ami de la République « Italienne: je respecterai son pavillon selon vos désirs, « comme je ferai toujours du pavillon français; si tout « autre que vous m'eût fait une pareille proposition, je ne « l'aurais pas acceptée pour un million de piastres. »

BONAPARTE.

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 9 *Septembre* 1802.

Citoyen Président.

Tous vos jours sont marqués par de nouveaux succès, quand ce n'est pas par de nouveaux triomphes. Vous êtes environné de tous les genres de gloire. J'y applaudis par sentiment, parce que tout ce qui est élevé me l'inspire; j'y applaudis par intérêt, parce que votre gloire est le gage de notre bonheur, de celui de l'humanité.

Notre commerce maritime va naître sous vos auspices. A l'appui de nos foibles moyens, les avantages que vous venez de lui assurer pourront être très grands et amener des combinaisons de plusieurs espèces, d'une haute importance. Je m'empresse d'exécuter vos ordres à cet égard, et de remplir vos conseils. Les travaux pour les réparations des ports de l'Adriatique étoient déjà en pleine activité. L'on s'occupe d'améliorer la condition de Goro, comme celle de Massa et Carrare. L'histoire cependant de ces deux derniers ports est alarmante: à plusieurs reprises on y a dépensé de grandes sommes pour l'exécution des plans divers d'amélioration, mais tout a été rapidement perdu. Il faudra donc y réfléchir un peu, et faire bien étudier tous les points de la Côte.

Je reçois, comme un bienfait, la justice que vous nous faites en nous rendant jusqu'à la concurrence de quatre millions de francs les artilleries et armes qui se trouvent dans les forts. J'accepte avec reconnoissance même les prescriptions que vous y ajoutez dans votre Décret; elles seront très propres à activer cette partie des travaux

là où il faut frayer des routes nouvelles; il est toujours utile de rennouveler les impulsions, et celles qui viennent de vous valent bien toutes les autres ensemble.

Les travaux des fortifications sont partout commencés. C'est rendre justice au général Chasseloup que de dire qu'on doit infiniment à son esprit de conciliation et d'ordre: une marque de votre satisfaction à son égard, dans le tems qu'elle seroit une récompense méritée par lui, deviendroit aussi un exemple très utile pour tous ceux qui pourroient se trouver dans des positions analogues chez nous.

Le fil des affaires de Bologne n'a pas encore pu être bien saisi; il est évident que toute la partie subalterne de Police, Tribunaux, colludoit avec les factions; tous les actes donc antérieurs à la Commission étoient plus propres à dérouter qu'à éclaircir. La crainte de la vengeance, les liaisons, les idées fausses, les mauvaises habitudes de ce peuple-là ont rendu les témoins difficiles, et leurs dépositions arides. Cependant je crois toujours qu'il y aura des exemples à donner sur cinq ou six des arrêtés. Je cherche en attendant une personne propre à remplacer Carlotti, qui, avec d'excellentes qualités, ne se trouve plus convenir à cette place, que tout le monde refuse de même; car dans les Légations, en général, et à Bologne surtout, l'esprit dominant répugne fortement à l'union; et cela de telle manière que dans le Corps Législatif même cette répugnance s'est manifestée d'une manière bien évidente.

Je vous ai demandé le Décret d'ajournement du Corps Législatif, parce que tous les travaux d'urgence touchoient à leur fin; et, avant de l'attendre, les membres commençoient déjà à défiler: un cinquième à peu près est parti. C'est à l'époque de la dissolution du Corps Législatif que je me réserve de vous présenter mes observations sur l'en-

semble et les parties de notre machine; elles serviront de commentaire au Message adressé au Corps Législatif, que le Citoyen Marescalchi vous aura soumis.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne**

*Milan*, 28 *Septembre* 1802.

Citoyen Président.

Le Citoyen Marescalchi vous soumettra ma demande pour avoir des instructions formelles, relativement aux événements que l'état malheureux de l'Helvétie et des Grisons pourroit amener. J'ose vous en prier instamment.

Je me reprocherais de vous laisser ignorer que du côté des Bailliages, l'on me fait parler pour savoir si le vœu pour la réunion avec la République Italienne, lequel, s'il n'est pas absolument général, est au moins fort étendu, seroit accueilli, ou non. J'ai soigneusement évité toute sorte d'apparence même éloignée d'y prendre part. Je crois que mon devoir dans l'état actuel des choses de l'Europe est de me borner à prouver que la République Italienne ne suit pas des principes d'agrandissement, quoiqu'il ne puisse échapper à personne que sa position l'exigeroit pour sa sûreté, non moins que pour des considérations moins immédiates.

Depuis que le Décret de la réunion du Piémont à la France a été annoncé; et l'on tâchoit aussi de ce côté-là de m'engager à solliciter de préférence leur réunion à la République Italienne: il est inutile de vous dire que je n'ai pas fait semblant d'entendre. Des personnes qui, j'ai lieu de le croire, étoient venues ici pour de semblables ouvertures,

ont été reconduites sans leur donner occasion d'ouvrir la bouche; cependant, je ne puis vous dissimuler que tout ce qui vient de là, prouve que le voeu du pays n'est pas du tout rempli. Bossi, notre résident à Turin, qui a les instructions les plus sévères à cet égard, et les suit fidèlement, par ce que j'en sais, a dû repousser plusieurs attaques et réprouver la publication de quelques écrits qu'on avoit voulu imprimer sur ce point. Je ne doute pas que vous ne soyez parfaitement instruit du véritable état des choses dans le Piémont, et si je vous en parle pas, c'est d'abord que je crois trop juste que vous soyez informé de la manière que les objets sont vus des différents côtés; et c'est ensuite qu'il m'intéresse d'appeler votre attention sur l'effet que peut produire sur notre République l'état des esprits de nos voisins.

La fermentation qui régne depuis le Tyrol jusqu'au Valais; l'abattement profond que du Valais on remarque jusqu'aux États de Parme; l'agitation des Liguriens, le mécontentement ouvert de la Toscane, le désespoir qui régne sur le gauche de l'Adige, nous encadrent d'une manière trés digne d'attention. Il me semble être environné de matières combustibles, et malheureusement la République Italienne n'est pas d'amiante. Daignez, Citoyen Président, vous qui êtes l'arbitre de l'Europe, fixer vos regards sur votre ouvrage, et bien instruire celui qui doit ici exécuter vos intentions.

Vous êtes persuadé d'avance que je dirige tous mes efforts, dans ce moment difficile, à prévenir toute espéce de choc ou d'éclat qui pourroit naître chez nous. C'est dépendamment de cette vue que j'ai pris la résolution de changer la garnison de Bologne, au moment où l'animosité du peuple contre la garnison française s'augmentoit à vue d'œil. Le Citoyen Marescalchi vous rendra compte de cela, en vous parlant de l'état des choses de Bologne.

Et permettez-moi de vous rappeler ici, Citoyen Président, ma prière de réduire l'État-Major de l'Armée Française. Tant de généraux sont autant de prétentions qui s'arrangent mal avec l'ordre actuel des choses. Chacun veut l'influence et les avantages, et tout au moins chacun coûte. D'ailleurs, parmi eux, il y a bien des dispositions peu analogues à l'esprit d'harmonie qu'il faut plus que jamais nourrir et soigner. Le général Duguenet, par exemple, quoique mis à l'ordre de l'armée pour fait de contrebande, il y a quelques mois, par le général Murat, ne peut s'en corriger; il se venge des obstacles qu'il y trouve en suscitant toute sorte d'embarras aux Autorités civiles, profitant de la susceptibilité du général Chabot, d'ailleurs bon enfant. De l'autre côté le général Miollis, protestant hautement d'avoir combattu pour d'autres principes et d'autres systèmes, se refuse et défend aux troupes de concourir à toute espèce de démonstration dans le sens du système actuel. Il déclare qu'il n'a rien à faire avec les prêtres catholiques, et que ses soldats ne doivent pas assister au *Tedeum;* il déclare que les soldats de la République ne connoissent que le 14 Juillet et le 1 Vendémiaire, et il a hautement refusé de prêter sa troupe pour la Fête que nous avons faite pour célébrer votre Consulat à vie.

Voilà un état de choses qui ne peut manquer d'avoir des suites, si l'on n'y porte un prompt remède. Je persiste à le voir en partie dans la réforme de l'État-Major, en ne laissant ici que les hommes convenables aux circonstances, et dans un nombre proportionné à celui de l'armée; et j'y vois l'avantage politique réuni à l'économie dont nous avons un grand besoin.

Je dois vous prier encore à cet égard, puisque l'on a fait ici un contrat avec le munitionnaire général pour l'Armée Française, dont les prix ne me laissent point dissimuler les raisons qui l'ont déterminé, de vouloir au moins

ordonner formellement que le munitionnaire actuel soit obligé de s'accommoder à la manière des payements que nous avons suivie toute cette année. La chose intéresse doublement: d'abord, parce qu'il nous importe souverainement de ne pas payer en monnoie fine la totalité, mais de continuer à payer le tiers en basse monnoie comme avant; en second lieu il nous seroit fort onéreux d'être obligés de payer la totalité à Milan, quand nous avions arrangé déjà et suivi la pratique des assignations réparties sur les Départements, où il y avoit des troupes françaises. Les deux objets réunis nous apporteroient la perte de 20 pour cent, si on revenoit à devoir payer la totalité à Milan en or, ou en argent; et ce 20 pour cent ne feroit que grossir le profit des payeurs et des spéculateurs. Je vous demande donc avec confiance un ordre positif à cet égard, et je vous le demande par la raison que je prévois que je serai exposé à beaucoup de chicanes. Je désirerois même en raison des individus qui ont déja paru ici attachés à cette entreprise, hommes déjà désavantageusement connus dans le pays, qu'il vous plût de faire sentir hautement votre intention qu'ils s'en tiennent dans la ligne de leurs devoirs, sans se mêler d'aucune espèce d'intrigues.

Le général Charpentier insiste fortement pour que je fasse payer à l'Armée Française les 600,000 francs qui forment la différence pour les assignations qu'on lui a faites sur la République, en raison d'un million huit cent mille francs pour les mois de floréal, Prairail et Messidor, et l'obligation dont vous m'avez chargé qui se borne à 1,600,000 pour chacun des susdits trois mois, d'après les instructions que vous m'avez fait parvenir par Marescalchi; je me refuse à la demande, me bornant à rembourser les dépenses occasionnées par la colonne provenant de Naples, et je persisterai dans ce refus sans un ordre positif de votre part.

Un autre point de question s'élève; il regarde les jours complémentaires qu'on voudroit faire payer à part du mensuel. L'objet n'est pas bien grand, mais il s'agit de système, et il est sage de ne pas établir de mauvais usages. Mon opinion est que l'esprit manifesté par vous exclut cette demande, puisqu'il établit le payement du mensuel en bloc pour toute arme et toute dépense. J'espère que vous prononcerez que je ne me trompe pas.

Votre arrêté pour l'ajournement du Corps Législatif est venu fort à propos; les séances ont cessé le lendemain, 21 septembre. Il n'a pas été possible de présenter un Budjet pour l'année prochaine, d'abord parce qu'il n'y avoit pas assez de données pour baser d'une manière assez garantie nos calculs. Un projet de Budjet qui devoit se présenter en votre nom, ne devoit être aucunement un projet hasardé.

Mais il y a à faire une autre observation encore: c'est que l'esprit de la Chambre des Orateurs penchant beaucoup à tout censurer et contredire; quel jeu n'auroit-il pas eu sur un projet de Liste Civile qui par nécessité devoit porter sur une foule de données de confiance, quand il n'en avoit aucune dans le fond de l'âme, et ne se cachoit pas de penser que toute la dépense relative aux militaires n'est qu'une surcharge indue et inutile pour nous.

Les Orateurs auraient désiré que le Corps Législatif fût convoqué une autre fois au mois de décembre prochain: votre arrêté dit que les séances cessent pour cette année, la chose n'est donc plus possible; et quant au bien du service public, je crois qu'il ne faut pas le convoquer avant le mois d'avril, car il faut donner le tems aux travaux qui sont nécessaires, afin que les premières séances donnent un résultat important pour la Législation Civile et Criminelle, non moins que pour l'Administration et la Finance.

MELZI.



**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 15 *Octobre* 1802, *An I.*

Le Citoyen Marescalchi vous soumettra toutes les pièces relatives aux affaires de Lugano. Tout y est calme; il paroît qu'on avoit désigné de vous envoyer une Députation, et que le Citoyen Jean Baptiste Quadrio devoit être choisi; je dois vous prévenir que cet individu a laissé ici dans les années passées une très mauvaise réputation, comme le Citoyen Barca, commandant des insurgés, qui s'est sauvé de nos prisons par les moyens de la corruption. Les Bailliages en général seroient assez portés à se réunir à la République Italienne, les négociants exceptés dont l'existence est tout entière dans la contrebande qu'ils exercent à nos dépens, grâce à un confin impossible à défendre. C'est sous ce point de vue que cette réunion nous intéresseroit beaucoup, et elle seroit bien préférable, pour la partie administrative et financière, à celle de la Valteline.

Notre territoire a été respecté, et est resté parfaitement tranquille sur tous les points; cependant je laisserai les troupes en attitude sur les points marqués jusqu'à ce que la direction politique des affaires se soit mieux prononcée.

C'est avec un véritable regret que je dois vous annoncer que l'espoir de regagner le Citoyen Nobili est perdu. Tous les moyens ont été épuisés sans succès. Il s'agit donc de nommer un successeur, et voilà à cet égard l'idée qui me paroît remplir mieux toutes les vues. Le Citoyen Prina, affecté d'une maladie de foie, se tue visiblement par le travail dans les Finances. Ce seroit peut-être un moyen d'utiliser cet homme en le soulageant que

de le nommer secrétaire d'État, le remplaçant dans le Ministère des Finances par le Citoyen Vaccari de Modène, homme très sûr, grand travailleur, d'une capacité décidée et pas du tout étranger à la partie. Cet arrangement me donneroit l'avantage d'avoir à côté de moi en Prina un homme qui auroit l'œil sur la branche la plus délicate de l'Administration publique, et de placer dans les Finances Vaccari qui a une réputation générale et sans exception de parti.

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport que je m'étois réservé de vous faire sur l'état de la République, et c'est avec le regret de ne pas avoir eu le talent d'être plus court.

Daignez y fixer un moment votre attention.

MELZI.

---

*Saint-Cloud, le 24 Vendemmiaire, An II, — 16 Ottobre 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Les trente ou quarante Vénitiens qui avoient été reconnus citoyens de la République au Traité de Campo Formio, paroissent avoir des droits acquis, parce qu'ils les ont apportés avec la portion du territoire vénitien qui est un élément primitif de la formation de la République; mon honneur s'y trouve, d'ailleurs, personnellement engagé, puisque les circonstances politiques ont voulu qu'on autorisât l'Empereur à s'emparer de ce pays. C'est d'ailleurs une politique qui mérite attention que de ne pas être injuste envers des hommes, qui ont encore le crédit de l'opinion dans les provinces vénitiennes.

Dans les circonstances actuelles, où se trouve la République Italienne, elle ne peut pas solder moins de seize cent mille francs par mois, à cause de l'accroissement

d'armée que la France se trouve obligée d'avoir sur pied pendant toutes ces années-ci, en conséquence de l'irritation politique que produisent nécessairement en Europe l'existence et la formation de cet État, et vu surtout le petit nombre de troupes qu'entretient la République Italienne. Les fournisseurs, soit pour l'habillement, soit pour les remontes, soit pour les fourrages et le pain, seront soldés à Paris par le Ministre, et vous tiendrez les seize cent mille francs à la disposition du Ministre Barbé Marbois, qui la tirera en lettres de change. Le Ministre du Trésor Public de la République Italienne ouvrira à cet effet une correspondance avec le Citoyen Barbé Marbois.

Le Duc de Parme vient de mourir; je ne sais ce qui va résulter des négociations que l'Espagne a précédemment entamées prévoyant ce cas. Je sens bien que ce pays arrondirait beaucoup la République Italienne; et les événements actuels tiennent à tant de considérations que je ne prévois pas encore le parti définitif qui sera pris.

Quant aux Suisses, mon intention a été longtems de ne pas me mêler de leurs affaires, mais les secousses sont devenues trop violentes. J'ai donc été obligé de changer mon plan : beaucoup de gens s'imaginent que c'est une copie du Congrès de Lyon. Il n'est cependant pas difficile de voir la différence de circonstances et d'intérêt pour la France. Cet événement d'ailleurs serait mauvais, ne seraitce que parce qu'il est prévu par beaucoup de politiques depuis plusieurs mois.

Il y a ici une discussion pour connoître la partie de dettes piémontaises que le territoire qui a été réuni à la République Italienne doit payer. Cet objet mérite d'être examiné; et je vais charger Felici et un Conseiller d'État français de s'entendre sur ce point. Je vous prie de faire passer les renseignemens que vous pourriez avoir et qui pourraient éclairer la question.

BONAPARTE.

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 25 *Octobre* 1802, *An I.*

Citoyen Président.

Tout est tranquille sur les frontières de la Suisse. Le général Murat a jugé à propos, d'après la tournure des affaires, de retirer les troupes qu'on avoit fait avancer: l'épuisement de la Valteline le conseilloit. Par ce que vous me faites l'honneur de me dire dans votre lettre du 24 Vendémiaire, j'ai tout lieu de croire que les Suisses retrouveront enfin leur calme dans les conseils de celui qui est devenu la providence de l'Europe, et qui est comme elle appelé à confondre la calomnie des mortels.

Sans connoître les négociations avec l'Espagne, plusieurs raisons concourroient à ne pas me laisser désirer la vacance du Duché de Parme dans ce moment; d'après ce que j'ai eu l'honneur de vous représenter dans mon rapport, il vous sera facile, Citoyen Président, de comprendre que je serois bien fou de désirer un agrandissement quelconque avant d'avoir découvert les moyens de consolider, d'organiser, de rendre heureux ce que nous avons déjà. Je sens parfaitement que la convenance, qui sans doute est ici plus manifeste que partout ailleurs, n'est pas un droit, et que les droits sur cette succession n'ont pas été cédés à la République Italienne, mais à la Française. Tout avantage donc qui nous en pourra revenir, ne sera jamais qu'un bienfait de votre main. Je ne puis cependant vous cacher que les espérances très explicites données par vous aux Deputés de Lyon se sont ici converties en croyance si ferme, que bien peu de personnes chez nous ont douté, bien peu doutent encore sur l'agrégation de ce pays-là au nôtre.

Il auroit été absurde de penser à altérer en rien l'effet de votre disposition relative aux ex-Vénétiens passés sur notre territoire après le Traité de Campo Formio. Tout l'embarras tient à une circonstance : votre arrêté se rapportoit alors à une liste nominale des individus que la Municipalité de Venise devoit émettre et sanctionner. Elle n'en a rien fait; cette liste n'a jamais existé. Qu'est-il résulté donc ? Comme l'on a reconnu qu'après la dissolution de la Municipalité de Venise, l'on ne pouvoit plus faire la liste d'une manière légale et valide, une foule de Vénitiens, réclamant l'effet de votre arrêté, se sont adressés au Corps Législatif; celui-ci a donné un terme à justifier de certaines conditions, et a fini par accorder le droit de cité de sa propre autorité sans choix ni mesure, en affectant de méconnoître votre arrêté, d'après l'esprit qui régnoit dans ce Corps-là, et qui étoit particuliérement influencé par les Vénitiens. Nous ne pouvons donc pas reconnoître d'une manière positive quels sont les individus qui, par l'effet de vos dispositions, ont été créés Citoyens Cisalpins. Parmi ceux mêmes qui se sont tout récemment adressés à vous, à part, si j'ai lieu de soupçonner qu'il y a des signatures supposées, il y en a aussi d'hommes qui sont entrés chez nous longtems après. Mon avis étoit donc de regarder tous les Vénitiens que vous avez nommés alors à quelque place comme compris virtuellement dans vos dispositions, et de les reconnoître Citoyens par leurs effets immédiatement. J'ajoutois à ceux-ci tous les autres qui, possédant quelque propriété dans les Provinces Vénitiennes cédées à nous, y avoient transporté leur domicile. Les uns et les autres devoient être, à mon avis, maintenus dans leur droit de Citoyen sans avoir recours au Corps Législatif. Enfin tous les savans, tous ceux qui se trouvent depuis quelques années dans les emplois, tous les hommes un peu marquants, à la première séance du

Corps Législatif, seront proposés par le Gouvernement, d'après les formes prescrites par la Constitution; si ces vues remplissent les vôtres, elles seront exécutées: daignez me le faire connoître.

Le Ministre du Trésor Public est déjà prévenu de la correspondance qui va s'ouvrir entre lui et le Ministre Barbé Marbois. Marescalchi pourra vous dire que dès l'instant que j'ai appris que l'on avoit donné la fourniture de l'Armée Française en Italie, j'en avois pressenti les conséquences; et les dispositions que vous venez de me communiquer, prouvent que je ne m'étois pas trompé. Quoique éloigné des grandes affaires de l'Europe, il ne peut cependant m'échapper qu'il y a partout du sombre et de l'aigreur combinés avec le sentiment de l'impuissance, dû non moins à l'épuisement général qu'à votre attitude imposante. Dans cet état de choses, je sens fort bien qu'il y a pour nous-mêmes un intérêt politique de concourir à renforcer de nos moyens la Puissance qui nous couvre, et nous soutient. Mais il n'en est pas moins vrai que la combinaison impérieuse qui nous en fait la loi, va nécessairement arrêter dans son premier développement tous les progrès de la République Italienne. Dans toutes les circonstances j'ai eu soin de vous faire remarquer, Citoyen Président, qu'il étoit impossible d'augmenter notre force militaire sans la diminution du mensuel: puisque le mensuel ne peut pas diminuer encore pour un tems indéfini, il devient indispensable d'ajourner l'augmentation de notre système militaire, ce qui est un mal réel, à moins d'en rechercher les moyens par l'augmentation de l'impôt, ce qui seroit encore un plus grand mal. Je vous supplie donc de me donner là-dessus vos ordres d'une manière qui me fasse connoître comment je dois m'y prendre, et pour la conscription et pour toutes les dépenses accessoires qui s'y rapportent.

Si telles sont les conséquences de la simple continua-

tion du mensuel actuel, il est facile de comprendre combien plus funestes elles vont devenir, par l'extraction du *numéraire* qui sera la suite du mode qu'on vient d'adopter pour les payements. Sans compter la troupe qui va s'établir dans les États de Parme, je calcule à douze millions annuels à peu près la somme qu'elle va coûter en France dont le retour par la main des fornisseurs ne passera pas la moitié. Vous savez, Citoyen Président, quel a été l'avis sur ce point de la Consulte d'État, quoique le projet discuté alors présentât encore une sorte de compensation dans la diminution des deux millions et demi par an. Il est de mon devoir de vous le rappeler, en vous ajoutant que je suis convaincu, en honneur et conscience, qu'un pareil système, soit dans le sens économique, soit dans le sens politique, va devenir extrêmement funeste à ma patrie. Je vous en ai exposé le véritable état dans mon rapport intérieur; il deviendroit inutile d'insister sur un développement qui se présente par lui-même. Le conflit entre nous et nos finances étoit déjà périlleux, le conflit entre nos finances et celles de la France devient mortel.

La tranquillité est ici générale, quoique les esprits soient à l'unisson avec ceux de toute l'Europe. Un plan préparé par des généraux français pour l'arrivée du général Murat, dans la vue de faire une nouvelle tentative pour reprendre l'Autorité supérieure et sortir de la ligne que vous leur avez prescrite, devoit s'annoncer par des inculpations et des récriminations: l'on a dû crier à l'outrage, à l'avilissement des Français. J'ai eu une conférence avec le général Murat, qui m'a paru le rassurer et l'éclaircir parfaitement. Le général Murat, qui veut absolument la bonne harmonie, a puni de suite ce qui lui a paru mériter punition, a deplacé des Corps, et tout rentrera dans l'ordre. Quant à moi, personnellement, je dois croire que les rapports des Commandants français ne discordent

pas de leur correspondance avec moi, et dans ce cas-là je dois être sûr qu'ils ont dû me rendre justice à tous égards; s'il y avait moyen de changer l'esprit et les dispositions nationales, certainement le commerce social entre les deux Nations ne se ressentiroit pas des funestes préventions qui l'aigrissent. Mais vous avez reçu, Citoyen Président, ma profession de foi à cet égard, et la prière qui s'ensuit: en recommandant à votre tête la cause de mon pays, j'ai recommandé la mienne à votre cœur: je me flatte d'en obtenir ce que je suis plus que jamis forcé d'en réclamer.

Quant à l'article des prétendues Créances que les Piémontois ont cru réclamer sur nous pour l'Agogne au profit de la Banque Publique de Turin, et sur lesquelles la Légation de Paris a déjà reçu tous les éclaircissements qu'elle avoit demandés, j'ai lieu de me flatter qu'après la réunion du Piémont à la France, il ne pourra en être décidé que d'après les mêmes principes que vous avez posés et suivis dans toutes les négociations précédentes à l'égard des pays cédés ou démembrés; car dans la supposition contraire, la République Italienne se verroit dans le cas d'être appelée à contribuer aussi bien pour la dette de Rome en raison des Légations, que pour la dette de Venise en raison de Vérone, Brescia et Bergamo. La dette constituée des trois pays étoit hypothéquée de la même manière sur le revenu général des États respectifs. Mais depuis que vous avez réservé à vous-même la décision de notre cause, je ne dois plus être en peine de son succès.

MELZI.

---

*Saint-Cloud, le 12 Nivôse, An II, — 2 Gennajo 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai été surpris de la lettre que j'ai reçue de l'Ad-

ministration du Département de l'Agogne. Assurez-la bien que tout ce qui a été fait à Lyon est solide, et ne peut éprouver aucune modification. Je lui ai fait répondre dans ce sens.

J'imagine que vous avez mis le nommé Bossi dans les mains de la Justicie Criminelle, et que vous avez ordonné aux Magistrats des Tribunaux de poursuivre cette affaire avec activité; il faut que tous ceux qui ont volé le Trésor Public soient punis, et au préalable obligés de restituer.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

*Saint-Cloud, le 23 Nivôse, An. II, — 13 Gennajo 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je vous envoie quelques observations sur le projet de Banque pour la République Italienne. Je désire que vous le méditiez, et que vous me fassiez connaître les changemens auxquels vos observations auraient donné lieu. Une banque peut être une chose fort utile à la République, mais il faut bien la calculer, et peser le plan.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte.**

*Milan, 21 Janvier 1803, An I.*

Je vous dois bien des remercîments, Citoyen Président, pour la déclaration que vous m'avez ordonné de faire en votre nom, au sujet des alarmes conçues par le Département de l'Agogne. Elle est venue fort à propos, et je ne doute pas qu'elle ne produise les meilleurs effets.

Borsi et Jangerinis sont dans les prisons de Milan, et leur affaire se poursuit avec toute la chaleur possible; mais elle est compliquée, et exigera par là quelque tems avant de prononcer sur les personnes.

La nomination du Citoyen Vaccari est applaudie généralement; j'espère qu'il me sera d'un grand secours, et j'en ai besoin. Si je n'insiste pas sur la réforme proposée pour le Conseil Législatif, ce n'est pas seulement parce que je sais fort bien que le tems vous manque nécessairement pour pouvoir exécuter tout ce que vous vous proposez, mais c'est encore parce que j'aime à croire que cet ajournement est plutôt réfléchi qu'involontaire.

Au reste, après avoir pourvu à la continuation de l'impôt actuel pour les premiers mois de l'année d'une manière qui a paru satisfaire l'opinion générale, je ne vois plus de raisons pour accélérer la convocation du Corps Législatif avant le mois d'avril. Jusque-là j'ai ouvert un crédit aux différents Ministères pour l'ordre de la comptabilité, et pour ouvrir la marche de l'administration. De cette manière je pourrai dans le mois de mars présenter le compte d'une année entière depuis le Régime Constitutionnel, à l'appui du Budjet à faire sanctionner par le Corps Législatif, et je crois qu'il y a des avantages réels dans cette marche.

Le Citoyen Marescalchi m'a envoyé la copie d'une lettre du général Dejean relativement à la liquidation de l'arriéré; elle porte sur une fausse supposition, mais pour combattre une fois pour toutes de semblables théories de convenance, il me faut un travail de quelques jours. Daignez, Citoyen Président, l'attendre avant de prononcer sur cette question; je ne doute aucunement de votre résolution après.

L'Institut National désire beaucoup, et vous demande respectueusement de lui permettre l'honneur de placer

votre nom à la tête de ses membres. Tout ce qui est créé par vous ne peut cesser de vous appartenir; souffrez que j'ajoute mes prières aux siennes, et veuillez nous accorder à tous cette grâce.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 21 *Janvier* 1803, *An II.*

C'est avec le plus profond sentiment, Citoyen Président, que je viens vous offrir l'expression de mon plus vif intérêt pour la perte du Citoyen Leclère, capitaine et général en chef de Saint-Domingue. Quand on n'est occupé qu'à faire des vœux pour le bonheur de celui qui garantit le bonheur de tous les autres, il est bien douloureux de le voir atteint par un coup aussi sensible à son cœur. Daignez croire que je désire ardemment que le plein succès de tout ce que vous faites, pour le bien de l'humanité, vous en dédommage; ce dédomagemment est bien celui qui est le plus digne de vous.

J'ai l'honneur de vous présenter l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 30 *Janvier* 1803, *An II.*

Je profite du relâche que la goutte m'accorde pour m'adresser à vous en faveur de notre République. Il

paraît qu'on ne s'est pas aperçu que le tems est passé de la faire servir à toutes les sortes de spéculations, et de la faire payer pour le compte de tous les autres. Il semble qu'on ne fasse pas attention que la République Italienne a changé de position, dès que Bonaparte en est le Président; y a-t-il d'anciens fournisseurs des Armées Françaises auxquels il répugne de passer sur le grand livre de France? Leurs protecteurs imaginent de suite l'expédient de les endosser à la République Italienne; y a-t-il un arriéré passif dans le service de l'an X de l'Armée Française, qui, vu le changement des choses, ne peut se couvrir sur le service de l'an XI. L'on trouve tout de suite des titres pour mettre ce passif à la charge de la République Italienne.

Quant à ce second article, la contestation sera bientôt éclaircie par la discussion qui a lieu dans ce moment, entre nos ministres et le payeur, et l'ordonnateur de l'Armée Française réunis en séance *ad hoc*. Le résultat vous en sera présenté incessamment, mais je présume d'avance qu'il ne sera réduit qu'aux articles qui dans le cours de l'année passée ont deja été soumis à votre décision, et sur lesquels votre silence tient lieu pour moi de victoire.

Mais pour ce qui regarde l'objet des fournisseurs, permettez-moi, Citoyen Président, de vous avouer que rien ne m'a plus étonné que la nouvelle théorie qui s'annonce dans la lettre du général Dejean au Citoyen Marescalchi du 13 Frimaire, tendante à mettre sur le compte de la République Italienne tous les fournisseurs non liquidés qui ont servi l'Armée Française dans les années V, VI et VII.

J'ignore quel est le traité auquel fait allusion la lettre du général Dejean, puisqu'il n'en existe aucun dans les conventions mêmes comprises, qui puisse motiver cette étrange prétention, comme il m'est impossible de juger quels sont la force et l'esprit de la décision des Con-

suls à cet égard, puisqu'il la cite sans la rapporter. Mais il faudroit certainement supposer quelque importante découverte, et bien nouvelle, pour expliquer ce revirement inopiné, qui fait rejeter tous les fournisseurs déjà tranquillement accueillis à la liquidation de Paris d'après les arrêtés précédents, les fait rejeter, dis-je, tout d'un coup sur la République Italienne; et cette découverte ne m'a pas encore été communiquée.

Heureusement pour nous que l'affaire doit être jugée par vous, qui savez fort bien mieux que tous, que la République Italienne, par l'effet des circonstances, a toujours été condamnée dans tous les traités, dans toutes les conventions, à porter la plus grande charge, à l'exécuter une et deux fois et à se contenter en retour de ce que l'on vouloit bien, de ce que l'on pouvoit exécuter. Vous avez eu dans les mains des preuves très lumineuses des sommes énormes qu'on avoit arrachées à ce pays: vous avez deviné toutes celles qu'on ne pouvoit pas prouver; et vous savez parfaitement que ce n'est pas au moins notre faute, si tout cela n'a pas suffi pour couvrir tous les services effectifs. Il est donc pour moi impossible de croire que vous ne trouviez pas souverainement injuste de nous appeler une troisiéme, ou une quatrième fois, à contribuer pour des objets qu'après tout l'on avoit déjà reconnus ne pas nous appartenir, dans les tems mêmes dans lesquels on se dispensoit de compter avec nous en termes de justice.

La compagnie Boch, qui a donné lieu principalement à cette nouvelle tentative, a contre elle un terrible préjugé, n'ayant jamais pu parvenir à se faire liquider ici anciennement malgré toutes ses manœuvres. Le général Murat même s'est opposé aux efforts faits par le ministre Petiet en sa faveur; cependant l'ordonnateur Boinod au mépris de vos arrêtés lui a livré un bien national en

attendant sa liquidation. Ce bien s'est trouvé faire partie de ceux que le général Murat a restitués à la République par un sentiment de justice généreuse, j'ai voulu m'en saisir en conséquence, et la compagnie Boch a encore protesté. J'ai fait séquestrer les fruits, et la compagnie Boch a encore protesté; mais elle a compris qu'elle n'avoit pas de titres à la possession. C'est alors qu'elle a changé de batterie, et à la faveur de ses protecteurs a travaillé activement à la nouvelle idée de se faire liquider à la charge de la République Italienne. Certe il n'y a pas de classe marquée pour cette espèce de créanciers qui n'ont rien de commun avec nos finances, ni en raison de contrat, ni en raison de service; aucune espèce de fonds ne se trouveroit assignée par la loi à leur extinction; aucune ne seroit réclamée en leur faveur ni par la raison, ni par le droit. Mais peu importe de tout cela à ceux à qui peu importe notre existence, et beaucoup moins encore de notre existence heureuse. Il n'est pas donc étonnant qu'ils trouvent fort bon de nous appeler à porter des fardeaux dont ils aiment à se décharger.

Mais pour vous, Citoyen Président, pour qui notre existence est une gloire, et notre bonheur un intérêt paternel; vous qui êtes le seul qui soit pour nous, et en France, et dans le monde, vous n'en jugerez pas certainement comme ça. Elle ne peut vous échapper, l'injustice de la chose en elle-même. Et injustice à part, quelle en seroit la conséquence soit pour l'opinion, et dans l'intérieur chez nous, et dans l'Europe, soit pour les suites réelles et désastreuses que cette opération entraîneroit? Seroit-il digne de la gloire du fondateur de la République Italienne de fonder sa création sur une banqueroute? Ne seroit-ce pas renoncer en naissant à l'opinion de la bonne foi qui fait la force morale de toutes les nations? Ne seroit-ce pas blesser mortellement les vues de la politique

profonde qui vous ont guidé à soutenir malgré tout et contre tout l'existence de la République Italienne, si elle devoit passer par là? Et cependant, de quelle manière échapperoit-elle à cet extrême malheur, si on devoit tout d'un coup ajouter à ses dettes véritables celles dont il s'agit? Nous avons déjà une dette immense plus grande relativement que la vôtre; cette dette doit être dans quelque tems définitivement connue, ensuite consolidée d'après un plan d'extinction graduelle. Des sacrifices seront certainement nécessaires à l'État pour soutenir cette opération; mais de quel front demanderai-je, moi, des sacrifices à la Nation, quand la porte seroit ouverte encore une fois à des surcharges incalculables, non moins qu'indues, appuyées à des titres effectivement éteints par nous et satisfaits déjà plus d'une fois? Non, je ne vous le dissimulerai pas, Citoyen Président, si je ne vous avois pas constamment présent à mes yeux; si je ne voyois pas évidemment vos efforts soutenus pour rasseoir l'édifice politique sur ses véritables bases, la vérité et la justice; si je n'avois pas une confiance sans bornes dans votre bonté, mon courage auroit succombé infailliblement en voyant à quelles conditions l'on cherche à assujettir notre existence. Et cela peut-être uniquement par le fait de quelques intérêts personnels qui se cachent derrière les suggestions qu'il a données.

Vous avez daigné, Citoyen Président, m'envoyer des observations sur lo projet de Banque: elles sont lumineuses et profondes et me serviront de guide pour achever les modifications du projet qui m'avoit été présenté; sous peu de jours, je l'espère, j'aurai l'honneur de le soumettre ainsi ratifié à votre sanction. Le but principal que je me propose dans cette opération est de donner une nouvelle direction à l'activité du pays, qui a une grande richesse territoriale, mais une industrie très petite et très

bornée: et c'est encore dans ce sens qu'il me semble souverainement important, dans notre position, de porter dans toutes nos opérations la bonne foi jusqu'à l'exagération. Quand le Gouvernement Italien aura conquis sous ce point de vue la confiance générale, quand il aura porté le crédit qui se fonde sur la foi publique au dernier degré possible, c'est alors qu'il sera digne de votre gloire. Elle m'est trop chère pour n'être pas glorieux moi-même en lui consacrant tous mes travaux et tous mes moyens.

Veuillez, Citoyen Président, agréer l'hommage de mon profond respect.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 8 *Février* 1803, *An II.*

Il est possible, Citoyen Président, que je sois obligé de défendre auprès de vous les mesures les plus simples et les mieux motivées. Mais quand l'intrigue et l'intérêt personnel travaillent à tout confondre pour pouvoir accuser tout, je n'ai plus les moyens de m'en dispenser; car c'est bien mon devoir, je le crois, de ne pas abandonner des vues générales bonnes et utiles, par la seule raison qu'elles ne s'arrangent pas avec des vues particulières et intéressées.

Le Ministre de la guerre de la République Française dans son Rapport du 29 Nivôse, vous a dénoncé un arrêté pris par moi le 25 Décembre, et s'est permis de vous affirmer qu'avec ce Décret je venois de détruire tout ce que vous avez ordonné sous le 7 Fructidor, à l'égard de

la carte des rives du Pô confiée aux géographes français et italiens réunis.

Je n'hésite pas à dire qu'il y a de l'absurdité à me supposer une pareille intention, quelle que soit la phrase dont on se sert: et j'ajoute qu'il faut ne pas avoir lu mon arrêté du 25 Décembre, pour en déduire la moindre conséquence dans ce sens.

La carte confiée aux géographes militaires français et italiens est une carte militaire, et dès lors réservée strictement à l'usage des deux Gouvernements, comme vous l'avez ordonné; pourroit-on trouver mauvais que, pour les usages civils d'administration ou de science, je voulusse avoir une autre carte de la République Italienne? Pourroit-on nier que cette carte qui nous manque absolument, ne nous fût non seulement utile, mais nécessaire? Je ne le crois pas: voilà donc l'explication de ce qui n'étoit pas obscur. Il ne s'agit que d'une seconde carte, qui n'a rien à faire avec la première.

Cette distinction suffiroit pour répondre à tout ce qui vous a été présenté le 29 Nivôse par le Ministre de la Guerre; elle auroit suffi de même aux géographes militaires français et italiens, si la peur d'être réduits par la comparaison à leur véritable classe, n'eût pas alarmé leur amour-propre, et si la peur encore plus grande, quoique moins fondée, de voir leur travail abandonné, n'eût pas alarmé leur intérêt personnel, car c'est de là que tout est venu.

Mais puisque j'ai été forcé de vous entretenir de cet objet, permettez-moi, Citoyen Président, de vous le développer d'une manière plus étendue, avec la satisfaction sentie de parler à celui qui est bon juge de la matière, et qui saisira d'un coup-d'œil que la nouvelle carte que j'ai commandée, est bien digne d'intéresser la gloire littéraire de la nation sous la Présidence de Bonaparte.

Vous vous souvenez certainement, Citoyen Président, de cette carte de la Lombardie que les astronomes de Brera avoient presque achevée à votre première entrée à Milan. Cet ouvrage distingué fut enlevé par les Autrichiens dans leur retraite; vous prîtes le plus grand intérêt pour le ravoir; vous avez ordonné de le redemander ensuite. Mais jusqu'ici il n'a pas été rendu. Or c'est de cette carte précisément que je viens d'ordonner de reprendre l'exécution.

Cette carte, faite sur l'échelle d'une ligne pour 100 toises de terrein, étoit une continuation de la grande carte de la France de Cassini. Elle comprenoit non seulement toute l'ancienne Lombardie, mais encore une grande partie des territoires de Bergame, Brescia, Vérone, Parme, Plaisance, Tortone, Alexandrie, Novarre, de sorte que la moitié et plus du territoire actuel de la République Italienne y étoit compris.

La partie topographique de cette carte étoit tellement soignée, qu'on y voyoit non seulement le plan des villes comme dans la grande carte de Cassini, mais encore les plans exacts de tous les villages, la différente culture du terrein, les routes principales et secondaires, et la position exacte des montagnes. Tous les connoisseurs italiens et étrangers, les voyageurs instruits de toutes les nations qui alloient voir l'Observatoire de Brera, ont trouvé cet ouvrage supérieur à tout ce que l'on connoissoit dans ce genre.

La partie trigonométrique, appuyée à une base mesurée deux fois avec la plus scrupuleuse exactitude, a été faite dans le plus grand détail par les astronomes mêmes; et la réduction des cartes du Cadastre et des autres cartes particulières, leur réunion et le dessin ont été exécutés sous leurs yeux par un seul dessinateur, de sorte que l'entière dépense a été si modique, que tout l'ouvrage, y

compris la gravure, ne coûtoit pas vingt mille francs; et l'on étoit bien sûr que la dépense avancée devoit rentrer avec usure.

Ce bel ouvrage a été enlevé par les Autrichiens, qui l'avoient commandé précisément au moment qu'il alloit être publié. Maintenant, si en le demandant il est rendu, il pourra être publié et continué dans toute la République: s'il est refusé ou perdu, toutes les observations et les résultats de calcul existant encore à l'Observatoire de Brera, on peut le faire dessiner et graver sur le champ, l'étendre à la République entière, et faire jouir le public d'une carte exacte de cette belle partie de l'Italie.

Voilà l'objet de mon Décret du 25 Décembre. Il me semble qu'un ouvrage purement littéraire, fait originairement par des astronomes, ne pouvoit sans injustice leur être enlevé, et qu'il falloit le faire continuer et achever par eux, et qu'au surplus, pour en accélérer l'exécution surtout dans la partie de la République qui manque des cartes de Cadastre, ils pouvoient travailler de concert avec les ingénieurs militaires du corps topographique, et avec de jeunes ingénieurs civils. Les premiers chargés déjà avec les officiers du corps topographique français d'une carte militaire sur une échelle plus grande, peuvent aisément communiquer une partie de leur travail aux astronomes pour la confection de la carte destinée au public, et ceux-ci donneront en revanche leurs mesures trigonométriques aux dits officiers pour la réunion de leur carte plus grande, uniquement destinée au Dépôt de la Guerre. Cette réunion cependant des deux travaux qui est très possible, et pourroit être fort utile à chacun d'eux, n'a pas été précisément enjointe dans mon arrêté, par la convinction dans laquelle je suis qu'elte ne peut réussir que par l'effet d'une conciliation spontanée entre les deux parties, et ce résultat viendroit naturellement quand chacune se verroit bien

assurée sur son terrein. Ma réponse là-dessus au Ministère de la Guerre étoit réservée à cette époque.

J'ai associé des ingénieurs civils premièrement pour les accoutumer sous la direction des astronomes exercés à connoître et à se servir des meilleurs instruments géodésiques nouveaux dans leurs mesures; en second lieu j'ai en vue de choisir après l'opération trois ou quatre des plus habiles pour en faire des élèves des Observatoires de Milan et de Bologne, car maintenant Bologne manque de deux astronomes, et ceux de Milan travaillant depuis 30 ans seront bientôt hors d'état de continuer le service.

J'ai ajouté à l'opération des astronomes la mesure du degré du méridien: 1. parce que la République Italienne étant placée entre 44 et 46 degrés de latitude, il étoit important de connoître la grandeur exacte du 45.e degré équidistant du pôle et de l'équateur. 2. Les mesures de Beccaria donnant le degré à la même latitude trop grand, et celle de Boscowich trop petit, il étoit intéressant de voir par une mesure intermédiaire de quel côté étoit l'écart. 3. Les mesures de Beccaria et de Boscowich ont été faites vers le milieu du siècle passé. Les instruments et les méthodes d'observer étoient alors bien loin de la perfection actuelle, il étoit donc presque nécessaire de vérifier ces mesures, comme on a vérifié dernièrement en France les mesures de Cassini. 4. Enfin la mesure du degré sur un territoire déjà couvert de triangles, ne demande que quelques observations astronomiques faites aux extrémités du méridien, et dans un seul mois de la belle saison, deux ou trois astronomes peuvent achever cette besogne.

D'après toutes ces remarques, il est évident que le Décret du 25 Décembre ne peut altérer, ni retarder en rien les observations des deux corps topographiques français et italien, et que mon Décret ne devoit pas nommer le corps topographique français, parce que celui-ci ne

dépend pas de moi, et qu'il a d'ailleurs les plans de son travail sous les rapports militaires déjà tracés par vos ordres.

L'idée qu'on avoit conçue de se borner à faire coopérer l'astronome Oriani au travail des géographes, rentroit parfaitement dans les vues particulières de ceux-ci, pour obtenir c'est-à-dire le secours pour la partie trigonométrique exclusivement, car dans cette hypothèse ils auroient pu s'approprier toute, ou la plus grande partie de la gloire et du mérite de l'entreprise: c'est précisément ce qu'ils vouloient. Mais étoit-il à supposer possible, étoit-il juste de placer un astronome du premier ordre comme derrière le rideau, en le subordonnant d'une certaine manière à un corps qui, quoique respectable, n'a pourtant pas encore justifié de droits à la célébrité? La plaisante inculpation qu'on déduit de la qualité d'Ecclésiastique, ne suffit pas certainement pour déplacer Oriani du rang qu'il occupe en Europe.

Du reste c'est à vous de juger, Citoyen Président, si mes vues méritent votre approbation.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan,* 19 *Février* 1803.

Par le moyen du Citoyen Marescalchi j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de Banque modifié de la manière la plus propre à nos circonstances; j'espère et je désire que vous le trouviez de votre approbation.

Vous m'avez condamné à un million dans le procès du prétendu arriéré. Il ne m'appartient plus que d'obéir.

J'ai donné les ordres pour qu'on exécute votre arrêté de la manière qui sera possible. Mais je ne vous cacherai pas que me voyant toujours reculer du but vers lequel je travaille, j'en éprouve une affliction profonde.

Ma santé, qui s'étoit prodigieusement soutenue pendant une année entière, est depuis un mois très dérangée. Je suis réduit à ne voir que ce qui est absolument indispensable au travail du jour, et c'est encore un effort qui me côute et me fatigue beaucoup. Je crois vous en devoir rendre compte pour tout ce qui peut s'ensuivre.

Daignez agréer mon profond respect.

MELZI.

---

*Paris, le 2 Ventôse, An II.* (21 *Febbrajo* 1803).

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je réponds à votre lettre du 21 Janvier. Le général Leclèrc est mort en brave homme et à son poste. Je vous remercie de ce que vous m'en dites.

J'agrée beaucoup l'espérance de voir enfin un Budget à la convocation du mois d'avril. Je remettrai à Marescalchi les comptes des Ministres, des Finances et du Trésor Public de cette année; vous y verrez comment nous procédons ici.

Nous sommes toujours en discussion pour le Concordat; mais nous finirons par l'arranger.

Je ne me suis pas encore bien rendu compte de ce que vous me demandez pour le Conseil Législatif. Je voudrais le moins possible toucher à ce qui a été fait à Lyon, de peur d'autoriser l'inquiétude dans les esprits.

Marescalchi a dû vous envoyer l'acte de médiation pour les affaires de Suisse. Il est convenable qu'il soit présenté à la Consulte d'État, afin d'assurer la garantie de

la République Italienne. Vous y verrez beaucoup de constitutions; mais c'est une des choses particulières à ma position, de beaucoup plus m'en occuper que je ne voudrais. La manière dont marche la République Italienne ne me porte pas à me repentir de ce qui a été fait l'année passée.

Je pense que la République devrait prendre trois bataillons suisses à sa solde, pour tenir lieu des légions polonaises; il ne paroissoit pas effectivement convenable que la République Italienne eût la moitié de ses troupes formée de polonais, qui sont aujourd'hui sous la domination autrichienne; mais je verrai avec plaisir que les troupes auxiliaires de la République Italienne se trouvent à peu près les mêmes, et nous y gagnerons d'avoir trois bons bataillons suisses au lieu de légions polonaises.

Je vous recommande de faire marcher la conscription afin de remplir les cadres des corps italiens qui sont bien faibles; je n'entends pas dire qu'elle n'aille pas encore.

Directement ou indirectement, ne souffrez aucune trame contre le roi de Naples. Le continent a besoin de repos, et tout ce qui tendrait à le troubler serait le jeu des Anglais et non le nôtre. D'ailleurs, si la République Italienne doit arriver à de plus hautes destinées, il faut désirer de commencer sa formation par la tête et non par les pieds.

Je vous recommande de presser les travaux de Mantoue et de la Rocca d'Anfo, et de lever toutes les difficoltés qui pourraient les retarder: de fournir tout ce qui est nécessaire à la confection de la route du Simplon. Elle est très arriérée du côté de l'Italie.

Il me reste enfin à vous recommander de mettre l'artillerie de la République Italienne sur un bon pied, d'activer les fabrications de poudre, de vous mettre en mesure d'avoir une quarantaine de mille de fusils dans

vos Arsenaux; il y en a cinq cent mille dans les Arsenaux français, et je n'aurai point de repos que je n'en aie le double. Tenez la màin à ce que les fusils soient de votre modèle de 1777; car, en fait d'armes, il faut surtout en avoir de bonnes et de durables.

Je voudrais bien au lieu de voyager dans les départemens réunis du Rhin aller en Italie, mais j'espère passer une quinzaine de jours avec vous, un peu plus-tôt ou un peu plus tard.

BONAPARTE.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 28 *Février* 1803, *An II.*

Citoyen Président.

La saison qui avance me force à solliciter votre décision sur l'objet du Simplon. Elle est indispensable pour fixer les dispositions subséquentes. Si vous convenez du principe de nous livrer la partie qui est à notre charge avec une pleine indépendance des commissaires français, une fois les points militaires fixés, je me flatte que le succès répondra à vos vues, et je suis sûr que nous dépenserons beaucoup moins.

Quant aux travaux des fortifications, je ne puis vous dissimuler que la dernière mesure du Ministre de la Guerre vient d'en troubler entièrement l'ordre. Vous avez fixé que l'inspection seroit au Génie Français, la direction et comptabilité au Génie Italien, le commandement à l'Officier Supérieur en drap vert, ou bleu indistinctement. Par la nouvelle disposition on vient d'invertir cet ordre.

La comptabilité seule qui n'est plus rien, une fois que les travaux se font par entreprise, est laissée au Génie Italien. Le commandement, même à l'infériorité de grade, est donné exclusivement aux Français. Depuis la connoissance de ce changement inopiné, tout est en désordre parmi les officiers; tous réclament, et les meilleurs demandent à se retirer. Il ne peut être certainement dans votre intention d'avilir des gens qu'il importe beaucoup d'encourager. Et l'on ne sauroit douter qu'il est impossible au Génie Français, tel qu'il est ici, de conduire à lui seul les immenses travaux qu'on projette. Il devient donc indispensable de conserver l'égalité entre le deux Corps, si on veut marcher.

Je vous supplie, Citoyen Président, de vouloir faire attention à cet objet d'une si haute importance à tous égards. Je crois qu'il y a loin des projets à l'exécution. On nous a parlé de quatre ans pour achever ces ouvrages, de 18 millions pour y faire face. Je crois qu'on pouvoit dire tout également dix ans et 40 millions. Il n'y a point encore de tracés généraux, point de détails. Et comment estimer la dépense et le temps ? les projets n'en étoient pas même arrêtés définitivement; et comment ne pas craindre d'avoir jeté et l'argent et l'ouvrage déjà fait ?

Il ne m'est pas permis d'avoir une opinion sur la matière; mais ne seroit-il pas conforme aux vues politiques de prescrire que l'on suivît dans les travaux un tel ordre: qu'en commençant par renforcer les côtés foibles, on laissât pour après ce qui n'est qu'une nouvelle addition de force ? De cette manière dans un cas quelconque de rupture, l'on n'auroit qu'à gagner en raison de défense; dans le cas contraire l'on pourroit être surpris, malgré les dépenses faites, plus faibles que l'on n'étoit avant. Au reste, par le projet de Budjet que j'espère pouvoir vous présenter sous peu, vous serez mis à même de baser

votre jugement d'une manière assurée sur l'étendue réelle de nos forces pour soutenir nos dépenses extraordinaires.

Ma santé, quoique améliorée un peu, ne me permet pas encore de quitter la maison. Il me reste à espérer que le printems me rétablira entièrement.

MELZI.

---

*Paris, 20 Ventôse, An II, — Febbrajo* 1803.

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je n'ai pu voir qu'avec une vive douleur les principaux fonctionnaires de la République travailler les têtes et provoquer toutes les passions contre la France; tous les efforts que j'ai faits pour rendre l'Italie à l'indépendance seraient-ils infructueux, et serait-il irrévocablement dans le sort de ce pays de ne jamais rien être?

Quel est le plus grand crime que puisse commettre aujourd'hui un citoyen contre le bonheur et la tranquillité publiques? N'est-ce pas d'inviter ses compatriotes à payer les Français de la plus noire ingratitude, et à montrer à ceux-ci le compte qu'ils doivent faire sur les sentimens des citoyens de la République Italienne? Ce sont des conseillers d'État et des généraux italiens qui parlent de Zama et de Scipion; mais ces parallèles qu'on a pensé à saisir se traduisent ici par l'image des Vêpres Siciliennes, qui sont plus modernes. La faiblesse du Gouvernement à Milan passe tout ce qu'il est possible de concevoir.

Si les Ministres de l'Intérieur et de la Police eussent fait leur devoir, les auteurs de pareils pamphlets auraient été sévèrement punis, et l'on n'aurait pas eu le scandale de voir le général français faire arrêter un citoyen de la République.

Je ne puis pas également être indifférent à la direction qu'on donne à l'esprit public dans les différens théâtres: on ne lui présente que des conspirations qui se dénouent toujours par des assassinats.

On pervertit également l'opinion en criant sans cesse sur les frais d'entretien des troupes françaises; mais pour être juste, on devrait calculer ce qu'a coûté et ce que coûte la République Italienne au peuple français. La République est sans armée, et à cet égard elle n'a fait depuis un an aucune espèce de progrès. S'en tiendrait-on à évaluer simplement le prix de la réunion du Novarrais: seul, indépendamment de toute autre considération, il composerait tout ce que la République Italienne a pu fournir.

Je suis moins satisfait du penchant constant qu'on a à contrarier les prêtres; mon intention bien formelle est que les Séminaires soient exemptés de la conscription militaire, et que le culte et les prêtres soient constamment protégés. Ce principe est, surtout sous le point de vue de l'Italie, l'esprit de ma marche.

J'ai chargé Marescalchi de vous écrire plus longuement sur tous ces objets et sur la peine que j'en éprouvais. Je pense que vous devez soumettre une mesure à la Consulte d'État contre Cicognara et Theulié, et contre ceux qui dirigent avec tant de perfidie l'opinion contre la France.

Le Ministre de l'Intérieur n'a aucun moyen de donner à l'opinion une direction stable, et le pays est agité par toute espèce de faux bruits; il ne faut en chercher d'autre cause que dans l'extrême foiblesse du Gouvernement.

Déjà il y a eu à Bologne des rixes entre les troupes italiennes et françaises; mon intention est que vous vous concertiez avec le général français pour tenir toujours à Bologne au moins 2000 hommes de l'Armée Française,

et je fais connaître également à ce général qu'au moindre mouvement des factieux, mon intention est que l'honneur des armes soit soutenu, comme il a été acquis. Cette manière de faire. n'est pas particulière à la République Italienne. A' Caen, à Grenoble, à Cette j'ai fait juger extraordinairement et condamner à mort plusieurs citoyens pour rixe contre les troupes, et après avoir vérifié que le tort étoit aux habitans.

La confiance que j'ai en vous, dans les Ministres et dans la Consulte, a été assez marquée dans toutes les circonstances. Je suis constamment occupé de tout ce qui peut vous donner de la consistance et produire le bonneur des peuples; mais j'ai lieu de commencer à craindre que mes efforts ne soient vains et qu'il n'y ait bien des obstacles à surmonter pour organiser une nation où je vois si peu de véritable caractère et tant d'idées folles et insensées.

Mon intention est qu'il n'y ait à Milan aucun casin privilégié; que sous quelque prétexte que ce soit, aucun général, ni chef de corps de la République Italienne ne puisse se marquer; qu'il ne soit besoin d'aucune espèce d'autorisation pour recevoir et donner à danser chez soi. A' mon sens on n'avait pas le droit d'empêcher madame Fossati d'avoir chez elle qui elle voulait: mais si elle y mettait de l'affectation, je vous autorise à la renvoyer dans ses terres, elle ou d'autres individus qui tiendroient la même conduite, et à les tenir 3 à 4 mois à plus de dix lieues de la capitale.

Je vois dans plusieurs de vos lettres que vous vous plaignez des tracasseries qu'on vous fait éprouver: il est impossible qu'avec la confiance que je vous accorde vous n'en éprouviez aucune; et pour cet effet il faut écrire et parler clairement à tout le monde, et tenir les rênes un peu plus ferme.

Il est impossible aussi que la capitale d'un grand État, dans une profonde paix, n'ait pas de représentation. Vous devez aller habiter le Palais, et y représenter la République avec la grandeur et la dignité convenables.

Le général en chef ne s'éloignera jamais de vos désirs, lorsque vous le lui exprimerez clairement.

BONAPARTE.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 10 *Mars* 1803, *An II.*

Lorsqu'il vous a plu, Citoyen Président, d'élever la République Italienne à la hauteur de votre nom, en l'associant à l'acte solennel de médiation de la Suisse, vous lui avez donné à la face de l'Europe le plus grand gage de vos grandes intentions, de son bonheur et de ses futures destinées. La Consulte d'État, pénétrée comme moi de tous les sentiments que nous vous devons, a désiré vous en offrir l'hommage par l'organe de la Députation du Citoyen Marescalchi réunie aux Conseillers d'État qui se trouvent à Paris. Je vous supplie de la recevoir avec votre bonté ordinaire.

C'en est une preuve certainement que la satisfaction que vous me témoignez dans votre lettre du 2 Ventôse, et je vous en présente ma profonde reconnoissance. Quoique je voie avec peine le terme de votre voyage en Italie reculé, je m'en tiens fortement à la promesse que vous daignez me faire de passer quinze jours avec moi un peu plus-tôt, ou un peu plus tard. Oui, Citoyen Président, votre présence devient tous les jours

plus nécessaire. Je m'abstiens respectueusement d'occuper vos moments trop précieux par le détail des intrigues qui m'environnent et m'accablent en retardant dans tous les points la marche des choses; mais je vous garantis, que sans votre intervention nous traînerons toujours sans arriver jamais. Vous n'ignorez pas, Citoyen Président, que mon opinion a été dans tous les tems que ce qui nous importe à nous, comme à toute l'Europe, c'est la tête de l'Italie, et non pas le pied. Vous savez que je suis naturellement l'ennemi de tout ce qui sent intrigue, manœuvre, trame. Enfin, vous ne pouvez pas oublier que c'est moi qui vous ai dénoncé le premier celles que l'on ourdissoit dans plusieurs points de l'Italie, et surtout dans le royaume de Naples, en vous proposant une mesure qui me paraissoit décisive à cet égard, et que vous n'avez pas trouvée exécutable. Vous pouvez dont rester tranquille sur cet article, et me pardonner la surprise que me cause le passage de votre lettre, qui lasseroit supposer que vous avez douté un moment du contraire; mais je sais fort bien qu'on ne laissera rien d'intenté, qu'on me peindra même comme conspirateur et Jacobin, pour obtenir ce que l'on veut.

Si à l'embarras naturel de nos circonstances assez difficiles l'on ajoute l'embarras artificiel que les intrigues de toutes couleurs produisent, l'on a facilement l'explication des obstacles multipliés qui retardent plus ou moins toutes les opérations.

La loi de la conscription attribue toutes les opérations préliminaires aux nouveaux Corps Administratifs établis par la dernière loi du 24 Juillet. L'organisation de ces corps a souffert les plus grandes difficultés. Il en est resulté le retard de la conscription que je n'ai cessé, que je ne cesse de presser autant qu'il dépend de moi; en excitant directement et indirectement les Autorités Civiles

et Ecclésiastiques à y coopérer pour vaincre plus facilement la répugnance générale du peuple. Mais je dois avouer que les ecclésiastiques, surtout ceux qui appartenoient aux anciennes Légations, même ceux qui ont été les plus distingués par vous, sont constamment dans un esprit peu conforme aux vues du Governement, et nourrissent secrètement tout ce qui y est contraire. Rome est pour beaucoup dans tout cela. Cette circonstance rend la fin du Concordat extrêmement désirable.

Quant aux fortifications, jusqu'au dernier mois, il ne nous appartenoit autre chose que de payer, et nous avons payé. L'ouvrage fait avant tracé et détails, avant même l'admission des projets et des plans, a pu facilement être hasardé, peut-être il est perdu; nous en aurions bien le regret, non pas la faute, car jusque-là nous n'avions à répondre de rien. Si ce qui est fait est bon ou mauvais, s'il cadre, ou non, avec ce qu'on doit faire, il ne peut pas dépendre de ceux qui n'avoient aucune responsabilité, aucune connoissance des plans. Aujourd'hui même les chefs du Génie Italien me déclarent qu'aucune communication ne leur a été faite des plans adoptés, et qu'il n'en savent que ce que dans la conversation familière avec les officiers français, ils en ont pu recuellir.

L'arrêté du 16 Messidor, an X, en admettant à la Direction des ouvrages le Génie Italien, lui accorda une parte active, traçant la ligne de démarcation qui laissoit l'inspection comme de raison au Génie Français. Cette disposition concilioit tout. Mais l'on n'avoit encore rien exécuté qu'une nouvelle disposition du Ministre Berthier vient renverser cet ordre de choses; et par ce renversement porter l'alarme et le dégoût dans le Génie Italien, ravalé à une condition humiliante. Vous connoissez trop les Corps, Citoyen Président, pour ne pas comprendre qu'il n'est pas facile de les manier quand ils sont rebutés. Rivalité

de nation, rivalité de corps, rivalité de personnes, tout se réunit et se renforce dans de pareils moments. Je crois indispensable pour arriver à un résultat heureux de déclarer comme non avenue la disposition portée par la lettre du Ministre de la Guerre du 17 Frimaire, an XI, en conservant toute sa force à l'arrêté antérieur du 16 Messidor.

Le Citoyen Marescalchi a dû vous soumettre un rapport sur le Simplon. Si vous en adoptez la conclusion en nous livrant la partie qui est à notre charge, vous aurez mis à l'épreuve les assertions contradictoires entre nous et les Commissaires français. Quant à moi, je crois pouvoir garantir du succès si nous travaillons indépendamment, mais je ne garantis pas ce qui ne dépend pas de moi.

Le bâtiment pour l'Arsenal de Pavie sera bientôt achevé. Nous attendons toujours le général La Combe pour faire exécuter sous sa direction les ouvrages les plus essentiels; et votre arrêté du 12 Fructidor n'a jamais été exécuté parce que le Ministre de la Guerre français n'a jamais nommé personne pour son exécution. Vous n'ignorez pas, Citoyen Président, que dans cette partie tout est à créer chez nous, hommes et choses.

Quant aux fusils, j'ai déjà fait un contrat pour en avoir 70 mille, et de nos fabriques de Brescia, qui ont été par là remises en activité. Le modèle est précisément celui de Saint-Etienne de 1777; le canon un pouce plus court, car les hautes tailles ne sont pas si communes chez nous qu'en France. Les versements se font graduellement, mois par mois. J'ai l'honneur de vous soumettre un des fusils du dernier versement. Le prix est de L. 38, 10, monnaie de Milan.

La Gendarmerie est près du complet. Ce sera un beau corps. Mais une Gendarmerie où il n'y a pas de vieux soldats, est toujours d'un succès douteux, quant au véri-

table esprit qui doit la distinguer. Elle sera montée de chevaux du pays.

L'entrepreneur qui avoit pris à fournir les chevaux pour la Cavalerie, n'a pas rempli ses conditions. Peu de chevaux présentés ont été admissibles. Il s'excuse sur ce que l'extraction des chevaux de la France ne lui a pas été permise, comme il y avoit compté; c'est peut-être vrai comme cause, mais ce n'est pas assez pour le désobliger envers nous, et on le poursuit. Mais quelque retard sur cet objet n'est pas d'une conséquence irréparable.

Je suis parfaitement disposé à préférer aux Polonois qui n'ont plus de racines nulle part, trois bons bataillons suisses, que l'on sauroit toujours où prendre et recruter. C'est à vous d'ordonner là-dessus, car vous seul pouvez coordonner les mesures pour nous éviter une double charge, et pour obtenir le concours du Gouvernement Helvétique. J'ose cependant vous soumettre, que s'il est indispensable que l'opération soit manifestement ordonnée par vous, il est peut-être utile qu'elle soit traitée et exécutée en apparence au moins ici. Il me semble qu'il faut qu'on ait l'air de prendre, et non pas de recevoir des troupes étrangères.

J'attendrai avec reconnoissance le compte de vos Ministres des Finances et du Trésor, qu'il vous plaît de me faire communiquer, pour en profiter autant qu'il sera possible relativement à la forme à donner aux nôtres. Tous les matériaux du Budjet sont déjà réunis et discutés devant moi entre tous les Ministres. Il ne me reste qu'à achever le plan de consolidation et d'extinction de la dette publique, que je crois très important de proposer au Corps Législatif cette année-ci, et qui, se tenant naturellement avec le Budjet, vous sera soumis dans le même tems. Je pense que la convocation du Corps Législatif ne devroit avoir lieu que du moment que vous aurez trouvé le Budjet

digne de votre approbation. La raison en est trop simple pour que je m'arrête à la motiver.

Tout ce que je demandois, relativement au Conseil Législatif, n'avoit d'autre but que d'en ramener la marche au centre, en le rapprochant du Gouvernement. Votre Conseil en France n'est jamais indépendant sur aucun point par la nature de son institution. Le nôtre est indépendant toutes les fois qu'il s'agit de projets de loi, ou de la décision des questions d'administration publique. Cette circonstance lui donne essentiellement un caractère différent. Nos conseillers n'entendent pas que Conseil Législatif soit la même chose que Conseil d'État. Et en effet la Constitution appuie leur thèse. Une composition d'ailleurs que les circonstances ont commandée, y a réuni des hommes qui ne se tiennent exclusivement qu'à ce côté d'indépendance, et prennent de là une direction excentrique que les passions et les rivalités personnelles ont fait dégénérer en opposition ouverte contre tout ce qui part des ministres.

Pour obvier aux inconvénients nombreux qui résultent de cet état de choses, sans toucher du tout à la Constitution, mes propositions se réduisoient en dernière analyse à celles-ci. Les Ministres d'après la Constitution même ont l'entrée du Conseil toutes les fois qu'ils y sont appelés. Eh bien, qu'il soit dit qu'ils entreront dans le Conseil régulièrement. La Constitution ne prescrit pas le nombre des conseillers, pourvu qu'ils soient au-dessus de dix. Elle n'empêche pas qu'on n'établisse une alternative d'activité et de non activité, soit annuellement, soit de toute autre manière. Cinq conseillers actifs, et les six Ministres, suffiront bien pour les fonctions ordinaires du Conseil. L'on aura d'abord alors fait prévaloir le nombre toujours en faveur du Gouvernement, et comme il y auroit une différence essentielle pour l'appointement entre les conseillers

actifs et les non actifs, il y auroit ainsi un intérêt à mériter l'activité. Par la même raison l'augmentation du nombre des conseillers resteroit toujours une distinction d'honneur, mais ne surchargeroit pas du tout le Trésor Public.

Il est sans doute bien important d'éviter tout changement non nécessaire qui donneroit lieu, en prolongeant l'incertitude des choses, à réveiller les inquiétudes motivées. Mais là où l'inquiétude se fonde principalement sur l'état des choses tel qu'il est, sur le choc entre les Autorités, sur le décousu ou le contradictoire que présente pratiquement le système, je crois fermement qu'il n'y a d'autres moyens de le faire cesser qu'en l'améliorant par des changements convenables. Voilà les motifs de l'opinion que je vous ai soumise.

Je prends ici occasion de vous présenter une réflexion importante. Toutes les fois que je me crois en devoir d'appeler votre décision sur un objet quelconque, il est conséquent que jusqu'à sa réception je reste dans un état de suspension sur cette matière; car il ne m'appartient plus de la décider moi-même puisqu'elle vous est soumise. Si des objets de cette nature s'accumulent, combien ma position ne devient-elle pas embarrassante?

Vous avez daigné ordonner une suspension des séquestres en Piémont. Mais loin de là on a séquestré depuis et les biens de l'Évêque et ceux du Collége Borromée, qui est attaché à l'Université de Pavie. L'avanie est poussée au point que refusant toute espèce de cautions pour les fruits séquestrés, on en empêche la vente, on les laisse dépérir en conséquence, et l'on finit par exiger en sus, des anciens possesseurs, l'avance des nouvelles semences et la dépenso des travaux pour cultiver la terre. Cela vous prouvera l'esprit d'hostilité que déploie contre nous l'Administration des Domaines en Piémont. Vous sentez, Citoyen Président, l'état de détresse dans lequel doivent se trouver

tous les intéressés. Je vous supplie d'accourir à leur secours, mais il faut un ordre bien positif pour en obtenir l'effet. Il est apparent que la discussion de ces affaires-là durera quelque tems; et pourquoi en attendant une caution ne suffiroit-elle pas pour sauver l'intérêt de la Nation Française ? C'est bien l'usage dans toutes les affaires litigieuses, parce que le principe exige que les mesures n'excèdent pas le but, et qu'il importe de ne pas gêner l'agriculture, ni le commerce par une suspension non nécessaire des transactions ordinaires, que l'on empêcheroit encore par la malversation des subalternes, inséparable de pareilles gestions.

Il m'est connu que le général Chasseloup se réunit aux administrateurs des douanes pour prêcher la prétendue nécessité de rétablir le confin du Piémont au Tésin, ligne cependant qui ne seroit jamais complète. La convenance devoit dicter la loi sans réprocité ni considérations ultérieures: pourquoi ne propose-t-on pas l'Isonzo de préférence? Si la Sésia est un mauvais confin, la Dora et le Pô n'en donnent-ils pas un meilleur ? Mais heureusement je n'ai pas d'inquiétude sur un point que vous venez tout récemment d'établir d'une manière solennelle, par des considérations bien plus élevées que toutes celles dont on appuie la théorie contraire.

Je sens comme toute notre marche doit impatienter par sa lenteur votre étonnante activité. Mais pensez que vous êtes une exception dans la nature, et que nous sommes l'enfant qui peine derrière le Géant. Ne mettez donc pas de termes à votre indulgence.

MELZI.

**Au Général Bonaparte.**

*Milan, 14 Mars 1803*

Un coup bien funeste vient de porter l'affliction dans mon coeur et de multiplier les embarras de ma position. Villa, Ministre de l'Intérieur, a été frappé d'un coup d'apoplexie; voilà une des roues principales de la machine qui vient de se casser; le remplacement de ce poste extrêmement important est très difficile, surtout dans nos circonstances, et particulièrement dans celles du jour. Il y a quelque espoir encore que Villa en revienne, car il donne des signes qui l'indiquent; mais il sera toujours perdu pour le Ministère, et pour longtems incapable d'un travail soutenu. Il s'agit donc d'un successeur, si vous ne croyez pas à propos de retarder encore un moment sa nomination, pour que je puisse recueillir un peu mieux les renseignements qui se rendent nécessaires à cet égard, voici les hommes qui sont présentés les premiers par la voix publique pour remplir ce poste.

Vismara à qui j'ai donné le portefeuille, est le secrétaire central de l'Intérieur. Attaché au système et au Gouvernement, il s'est conduit constamment depuis la révolution avec intégrité et sagesse; il a été un des déportés à Cattaro. Il a des talents et des connoissances, mais plutôt littéraires qu'administratives. Il faut observer qu'ayant appartenu à une Congrégation de prêtres qui correspond aux doctrinaires de France, il l'abandonna pour la révolution avec l'exercice extérieur de prêtre. C'est peut-être une exception dans l'opinion qui empêche de le placer dans une plus grande évidence.

Le Conseil Législatif offre d'abord Aldini qui est le plus capable de tous, mais qui n'aime pas le travail, et

qui a des affaires à lui sur les bras qui ne l'occupent que trop déjà et l'empêchent de remplir avec constance ses devoirs comme conseiller; son caractère et sa vie vous sont connus, et il n'est pas besoin de m'y arrêter.

Vient ensuite Birago, qui a des connoissances et du talent; mais, très personnel, très âpre naturellement, il devient insupportable quand il commande. Sa conduite avant, et pendant les 13 mois, a été louche. Marescalchi pourra là-dessus vous en dire quelque chose.

Felici e Lambertenghi sont sous vos yeux. Le premier a une trop faible santé, et ne semble pas s'être dirigé vers cette carrière. Le second a marché plus dans cette ligne, il a plus de variété dans les connoissances relatives et de la facilité pour le travail, mais son humeur inégale, sa susceptibilité extrême, son caractère ombrageux, et la facilité avec laquelle il s'appesantit sur les subalternes, comme ceux qui ont toujours obéi, non moins que la facilité d'être influencé et entraîné, semblent diminuer son aptitude à la place.

Passons aux Préfets. Il y en a quatre qui se distinguent: celui du Mella, frère du célèbre Verri, homme de beaucoup de talents, qui s'est livré avec tout le zèle possible aux devoirs de sa place, mais qui, près de 60 ans, aborde pour la première fois de semblables fonctions. Je crois qu'il n'accepteroït pas.

Brunetti, Préfet du Serio, qu'il conduit très bien, est certainement fort habile, et ne laisseroit pas que d'être assez capable de la place; mais d'un caractère notoirement équivoque, il a prouvé dans le cours de la révolution qu'il tient constamment à tous les partis dans le même tems, pour prendre toujours celui qui lui convient. J'aurais aussi peu de confiance dans son caractère, que j'en aurais beaucoup dans sa tête.

Caccia, Préfet du Panaro, justifie par son application,

son zèle et sa conduite la confiance qu'on place en lui. C'est un homme d'un caractère sûr et doux, qui entend suffisamment la partie de l'Administration, mais qui se croit incapable d'une fonction plus difficile, au point qu'il refuse même de passer à un département plus important. Il est douteux s'il accepteroit, il l'est également s'il réussiroit.

Somenzari, Préfet du Reno, a appartenu au parti patriote d'abord fortement; mais depuis son retour de la déportation, il s'est conduit constamment avec une grande modération. Il a régi pendant 15 mois le Département du Bas-Pô, il y a joui de la plus grande confiance: il est depuis cinq mois à Bologne, il y a remonté les affaires, exécuté l'organisation, rétabli l'ordre, ressaisi tout l'ascendant de l'Autorité, d'une manière d'autant plus remarquable qu'il agit sans bruit et sans secousses. Il a été constamment attaché au Gouvernement actuel, et j'ai des preuves qu'il a fait servir ses anciennes liaisons à ramener beaucoup de têtes égarées; j'ose croire qu'il est capable de la place, et qu'il réussiroit pourvu que sa santé se soutînt, car elle a été forte détériorée par le climat de Ferrare. Mon seul regret à sa nomination seroit celui de le voir quitter trop tôt la Préfecture du Reno, que personne ne veut accepter, et qu'il n'a acceptée lui-même que par déférence à mon désir.

Marescalchi pourra vous donner une idée plus sûre que moi de la personne d'Isolani. Il est très vrai qu'il a refusé la place dans le Conseil Législatif que vous lui aviez assignée. Mais à cette époque à laquelle le système n'étoit pas encore jugé, il n'étoit pas étonnant que le père de vingt enfants eût de la peine à se déplacer. Je ne l'ai jamais vu; mais comme c'est un homme qui en général est désigné dans la République comme très distingué pour ses talents et ses connoissances, j'attache beaucoup d'intérêt à le mettre en avant d'une manière à le pouvoir bien juger,

et à le faire bien connoître universellement, car il pourroit être alors bon à quelque autre chose.

Si je retrouve encore quelque sujet digne d'être présenté à votre choix, j'aurai l'honneur de vous en parler ensuite. J'ai celui, en attendant, de vous offrir l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 21 *Mars* 1803.

Citoyen Président.

Le 17 est arrivé le courrier, Citoyen Président, avec vos ordres pour la Consulte d'État. Elle a été sur le champ réunie, et a prononcé l'arrêté conforme à votre demande, que j'ai l'honneur de vous joindre, et le même jour il a eu son exécution par l'arrestation du conseiller du Conseil Législatif Cicognara, du général Teulié, du capitaine Cerroni, et par le départ du chef de brigade Fontanelli pour Ferrare, chargé de l'arrestation du Citoyen Magenta. Ma lettre à la Consulte et sa réponse, le rapport du Ministre de la Guerre, et celui du général Lecchi, vous feront connoître les dispositions ultérieures dans lesquelles je me suis conduit en simple exécuteur des prescriptions données par vous ou par la Consulte d'État.

Tout s'est passé avec la plus grande tranquillité. Les arrètés n'ont pas témoigné la moindre surprise, car l'envoi de leurs lettres à Paris leur étoit connu.

Le Citoyen Marescalchi vous soumettra les sentiments de la Consulte d'État et du Conseil Législatif à l'égard de cet évènement. Les miens sont contenus dans la dépêche ci-jointe.

Daignez accuellir l'hommage de mon respect.

MELZI.

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul et Président.**

*Milan*, 21 *Mars* 1803, *An II.*

Après vous avoir rendu compte, Citoyen Président, de tout ce qui a été fait par la Consulte, et par moi, pour l'exécution des vos intentions à l'égard des prévenus dans l'affaire Cerroni, souffrez que je vienne vous soumettre les principes et les motifs de la conduite que j'ai suivie dans cette occasion comme dans toutes les autres de la même nature. Si l'objet en est supérieurement important, ma pleine justification ne l'est pas moins, au moins pour moi. Et puisque j'en suis à me justifier, permettez que je le fasse sans réticences, car ce ne seroit désormais pas seulement une foiblesse, mais un crime.

Si vous daignez vous souvenir de toute ma correspondance, depuis que je suis dans cette place; si vous vous rappelez même ce que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans les années précédentes en différentes occasions, vous y rencontrerez constamment la preuve que je ne me suis jamais dissimulé, que je n'ai pas même affoibli, en l'exposant, le véritable état des esprits en Italie à l'égard de la Nation Française. De l'autre côté vous n'ignorez pas non plus que c'est moi qui le premier me suis opposé à la diminution de l'armée française en Italie, quand on avoit proposé de la réduire à cinq ou six mille hommes. Convaincu que nous n'existons que par vous comme État; convaincu que vous-même vous ne sauriez pas consommer la consolidation de cet État, sans que la présence d'une force protectrice et imposante en favorise l'organisation et les progrès, je ne pouvois pas opiner autrement.

J'ai donc annoncé moi-même avant tous le mal qui existe, et j'ai de bonne heure opiné pour conserver des forces propres à en prévenir les conséquences.

Comme il seroit donc aussi injuste qu'absurde d'accuser ma loyauté, ainsi il seroit au-dessous de moi de descendre à la justifier.

Je me borne en conséquence à justifier, en l'expliquant, mon système de modération contre lequel on n'a pas hésité à se lever d'une manière très réfléchie qui ne me permet plus le silence.

Je distingue d'abord entre tout ce qui est passion, prévention, opinion, et les faits ou actes extérieurs. Je crois fermement qu'il y auroit de la folie à combattre les folies, les erreurs, les passions des hommes par la force, car la force leur donne un caractère extrêmement plus dangereux par la réaction qu'elle provoque. Je crois également qu'il est juste et nécessaire de punir les actes, ou faits qui portent un caractère criminel. Toute ma conduite a été réglée sur cette distinction.

Je n'ignore pas qu'il existe en Italie des hommes qui couvent dans l'âme la vengeance et le crime; et j'ai hautement désiré que l'Italie en fût débarrassée. Toutes les fois que l'occasion s'est offerte chez nous d'en poursuivre les trames, certe ils ont été punis. Bologne, Ferrare et un nombre assez considérable d'expulsés du territoire en sont la preuve. Mais si au milieu de la disposition des esprits j'avois adopté un système de sévérité contre tous ceux qui n'aimant pas les Français, ne le cachent pas assez, il est difficile de dire où ce système m'auroit conduit en peu de tems. Cette espèce d'animosité passive étant absolument universelle, et l'animosité active assez bornée, et dans la République Italienne peu alarmante, certainement on s'expose, à mon avis, en s'exagérant le danger, au risque de faire passer dans la colonne active celle qui ne lui

appartient point, par l'odiosité attachée naturellement aux mesures de rigueur, ce qui empireroit la condition des choses au lieu de l'améliorer. Sans doute que les troupes françaises ne manqueroient pas au besoin pour contenir toute sorte d'insubordination; mais ne seroit-ce pas manquer tout le systéme, que de se mettre dans le cas de les appeler? Leur intervention, tout en servant au besoin du moment, n'aigriroit-elle pas l'indisposition générale?

Mon principe constant a donc été que tout ce qui n'étoit pas actes, complots, concerts, faits quelconques qui pussent compromettre l'ordre et la tranquillité de l'État, tout devoit être traité comme on traite les passions et les folies, par la raison et le tems. A' proportion que l'administration générale gagnoit d'opinion dans la masse des citoyens par ses effets bienfaisants, et renforçoit par là le systéme, toutes les passions s'affoiblissoient, se dénaturoient, et le crime auroit fini par perdre toute espérance de réussir.

Si j'oubliois que notre système en hommes se compose de ceux qui ont appartenu à toutes les factions, et à tous les partis amalgamés par vous, précisément ensemble pour en neutraliser et en fondre les opinions; si à toute occasion qu'ils peuvent en manifester le souvenir, ils fussent frappés et destitués, ne seroit-ce pas la même chose que de recommencer tous les jours la toile que l'on ourdit? Il est trop important de ne pas perdre de vue ce point de départ, cette attitude générale des esprits, si l'on veut bien juger des événements et des cas particuliers; si l'on veut se convaincre, que mon principe de conduite, est le seul praticable dans nos circonstances, car s'il ne pare pas à tout, il offre au moins des inconvénients moins graves; qu'on veuille de grâce réfléchir attentivement à la conséquence inséparable de toute mesure de rigueur déployée avec appareil pour des torts de

cette espèce, qui, quoique graves, ne se trouvent pas au bout de la procédure qualifiés pour crimes ni devant les juges, ni devant l'opinion publique; et qu'on se dise de bonne foi si la perte n'est pas alors immensément plus grande que le profit, par le mauvais effet qu'on a produit sur la disposition morale de la Nation. C'est par ces principes que je suis arrivé au bout de la première année constitutionnelle, sans que la tranquillité ait cessé de régner ici, si on excepte les événements de Bologne.

Toutes les fois qu'on vous a dû faire rapport de la part du Commandement Français, vous avez dû recevoir la preuve de ce que j'avance. Là, et partout où la Ligne a été bien respectée, et la conduite des chefs a été prudente et sage, il n'y a pas eu le moindre désagrément. La conduite contraire a produit toujours proportionnellement un effet opposé, ce qui m'a prouvé à l'évidence que la conciliation ne pourra jamais s'obtenir d'une manière stable et assurée, qu'en diminuant autant que possible les points de contact, et en gardant l'alignement avec toute la constance et toute la sévérité. Dans tout ce qui est concours d'autorité, de travail, d'opération quelconque entre les deux Nations, l'on est au troisième jour mécontent si l'on n'est pas brouillé, et le tort est réciproque.

Je ne m'étonne pas, cependant, que l'on se soit plu à exagérer l'état des choses: c'est un calcul si connu qu'il est devenu une routine journalière. Mais il est bon d'observer que nous avons passé les premiers huit mois de l'année sans que la moindre inquiétude se soit élevée à cet égard, et cependant, quant au fond, il n'y avoit pas la moindre différence dans la véritable disposition des esprits, avec les mois suivants. Voilà ma manière de voir. Il est possible que j'aie tort, car je ne crois pas à mon infallibilité. Mais que l'on sache au moins que d'un côté je ne me dissimule pas que ma position seule me constitue la

première victime dans le cas d'un événement, et de l'autre que l'on se répète qu'il seroit aussi injuste qu'impolitique de vouloir qu'un homme suivît en pratique une conduite opposée à sa conviction intime.

Je passe de la thèse générale au cas particulier dont il s'agit aujourd'hui. Sans doute que j'ai trouvé très reprochables les vers de Cerroni; mais croyant qu'il importoit beaucoup de ne donner de célébrité ni à l'ouvrage ni à l'auteur, qui n'en avoit pas encore, et dont l'existence m'étoit même inconnue, j'ai d'abord arrêté la divulgation de l'ouvrage avant qu'il se répandît dans le public. Pas dix ou douze personnes n'en eurent alors des copies à Milan. Pas une n'y a été vendue. Je fis ensuite renoncer le jeune homme par un de ses chefs, persuadé qu'il avoit plus à gagner en le rappelant à ses devoirs s'il étoit possible, vu que la vanité entre pour beaucoup dans toute entreprise semblable, et qu'on n'auroit obtenu au contraire que de roidir son esprit ardent par tout autre moyen qu'on eût employé avec lui.

Peu après le général Murat vint me parler de cette production m'en demandant une copie, et le lendemain à côté de mon lit où j'étois malade, il eut l'air de convenir avec moi que le parti que j'avois pris étoit le plus convenable dans la circonstance.

Un mois s'est écoulé sans que le général Murat me reparlât plus des vers de Cerroni, et j'ai lieu de croire qu'il ne vous les avoit pas non plus dénoncés. Tout-d'un-coup il m'écrit en me faisant part qu'il a ordonné la saisie des papiers de Cerroni, et de là à quelques jours il m'annonce verbalement qu'on a trouvé en effet chez lui des lettres de Teulié, Cicognara et Magenta, qui étoient de la plus grande importance. Je lui observe que pour en juger il faudroit les connoître. Il s'engage à me les envoyer, mais je n'en entends plus parler. Cependant la

saisie des lettres, les noms de leurs auteurs, leur contenu, même leur envoi à Paris fut bientôt connu par le public.

Deux observations se présentent ici. La première, qu'il m'étoit impossible d'agir moi-même sur des pièces que je ne connoissois pas; la seconde, qu'évidemment la connoissance m'en avoit été soutraite à dessein: voilà ce qu'il me faut expliquer.

Du jour que j'ai refusé mon consentement à la forme générale des finances qui avoit de grands protecteurs, je me suis fait de grands ennemis, qui plus ou moins ouvertement n'ont cessé de chercher tous les moyens possibles pour culbuter le système actuel; et les mécontents de toute espèce, les intrigants, les petits et les grands ambitieux ont trouvé conforme à leurs vues de se réunir à ce centre d'opposition. N'osant pas se flatter de m'amener, ils se sont attachés d'abord à me rebuter par toute sorte de tracasseries et de dégoûts, se promettant bien par l'occasion qu'ils cherchoient à faire naître, de me nuire dans votre esprit, et de parvenir ainsi d'une manière ou de l'autre a leur but, le renversement du Gouvernement actuel.

Plusieurs individus de cette clique, se trouvant alors à Paris, n'ont pas laissé de faire agir leur influence sur l'esprit du général Murat à l'occasion de son dernier voyage, et j'ai lieu de croire que la chose ne vous a pas été tout-à-fait inconnue.

Je n'ignorois pas que l'on se préparoit à Milan à profiter de l'indisposition qu'on lui avoit inspirée. Je l'accueillis cependant à mon ordinaire, et dès le premier instant je le prévins de se tenir sur ses gardes. J'eus cependant d'abord à essayer une bordée de plaintes relatives aux officiers français, tous objets de détail, presque tous de Douane. Mais il me fut très facile de convaincre le général que mes dispositions avoient été prises non seulement

d'après les égards qui leur étoient dus, mais même très généreusement. Tout fut donc bientôt calmé sur cet article, et je dois à la justice de dire que le bon esprit du général Charpantier y contribua pour beaucoup.

Mais quant aux intrigants italiens la chose marcha en sens inverse, car ils n'ont pas donné de trêve. Le général arriva ici à l'époque où la société étoit à la campagne. Le pays, ayant perdu d'ailleurs depuis la révolution l'usage des grandes assemblées, n'offroit aucune ressource. La maison du général fut conséquemment déserte pendant un tems. Le Palais National n'étoit pas encore en assez bon état pour recevoir décemment madame Murat; il m'étoit donc impossible alors de la fêter. L'on parvint facilement à faire croire au général qu'il y avoit de l'intention de ma part dans l'état d'isolement dans lequel il se trouvoit.

Le général comparant l'état de splendeur de Paris avec le nôtre, sans trop faire attention à la différence qu'il y a, et à ce que nous en sommes à la première année, ennuyé, indisposé par son désœuvrement, dans le manque total d'amusements et de bruit, trouvoit facilement dans ce que nous faisions, ou ne faisions pas, un sujet de censure.

Il n'en fallut pas davantage pour encourager les espérances de tous ceux qui désiroient de le brouiller avec moi.

Bientôt il fut connu qu'on pouvoit impunément en sa présence critiquer le Gouvernement. On eut d'abord l'air de me ménager un peu en attaquant principalement les Ministres, mais il étoit évident que le coup retomboit sur moi: c'étoit là le sujet de tous les discours de la ville.

Une et deux fois j'ai appelé l'attention du général sur cette manœuvre. Je lui ai fait sentir qu'en souriant à de pareils propos tenus par des fonctionnaires publics chez lui, il tendoit à faire un grand tort à l'opinion du

Gouvernement; qu'il étoit impossible que le public ne prît pas pour une preuve de sa mauvaise disposition envers moi l'accueil particulier, l'intimité soutenue qu'il accordoit presque exclusivement à des hommes connus pour être les ennemis du Gouvernement, et les miens. Le général s'est défendu d'abord en me déclarant qu'il connoissoit fort bien ces hommes-là pour des intrigants et de mauvaises têtes, et protestant ne faire aucun cas de leurs propos; mais en attendant le public n'a cessé de voir que la même distinction, que la même intimité a régné toujours, et de la même manière entre eux.

Insensiblement, sur ces apparences, l'opinion s'est établie qu'un parti d'opposition étoit protégé par le général Murat, et cette croyance artificieusement répandue augmentoit l'audace et l'importance du parti, au point que plusieurs fonctionnaires de Milan et des Départements m'ont manifesté leurs inquiétudes à cet égard.

Il est facile de comprendre combien les plus petites choses ont dû se ressentir de cette attitude équivoque durant tout ce tems; combien les communications ont été empoisonnées, combien de désagréments et de dégoûts j'ai dû essuyer. Mais on ne sauroit pas assez rendre à quel point toutes ces tracasseries-là ont indisposé le public qui se trouve toujours dans la confidence.

J'avois tout le lieu de croire qu'on étoit même parvenu à rendre suspect mon système de modération jusqu'à insinuer qu'il cachoit des vues ultérieures; je savois positivement que les ennemis de Cicognara et de Teulié ont fait croire au général Murat que ces deux hommes, qui ne m'ont jamais appartenu, étoient mes grands protégés. Rien n'étoit plus conséquent donc que la tournure qu'on a donnée à l'affaire dont il s'agit à présent. Les conseils du général Murat lui ont fait envisager comme important de ne pas me laisser connoître les pièces saisies, pour m'empêcher,

ont-ils dit, d'en affoiblir l'effet, et de sauver les coupables. Ils lui ont fait envisager que le mérite de la découverte lui seroit par là exclusivement attribué. Mais leur véritable intention a été de m'empêcher moi-même d'agir et de détruire ainsi la fausse impression qu'ils avoient créée à l'égard de mes intentions. Il devoit en outre leur importer beaucoup, une fois les pièces saisies d'une manière assez irrégulière, de m'empêcher de connoître les raisons de cette irrégularité, en réclamant la totalité des papiers de Cerroni qui certainement n'existent plus à l'heure qu'il est.

On cite en preuve de cela dans le monde comme de notoriété publique, qu'il se trouvoit dans les papiers de Cerroni des lettres que le général Lecchi lui avoit adressées, il y a quelque mois, en l'encourageant à faire l'histoire des campagnes cisalpines, dans lesquelles il s'exprimoit d'une manière qui auroit singulièrement contrasté avec le rôle qu'il joue dans la circonstance présente. Cicognara aussi réclame une seconde lettre adressée à Cerroni dans laquelle, se plaignant de l'avoir compromis par l'impression de ses vers, il lui déclaroit s'être justifié auprès du général en chef, qui lui avoit très généreusement assuré cependant que si Cerroni se ravisoit et restoit tranquille, il ne lui arriveroit aucun mal. Je n'ai pas vu cette lettre certainement, mais j'ai lieu de la croire vraie, parce que les sentimens que le général m'a exprimés à la même époque, y sont tout-à-fait conformes. Il n'est pas difficile de saisir en conséquence la raison par laquelle, en supprimant cette seconde lettre, on a laissé cependant dans celle qu'on a envoyée à Paris, l'autre de Teulié, où il lui annonce que son affaire seroit mise sous silence. C'étoit le coup le plus heureux dans ce manége, car il sauvoit l'inconséquence des uns, empêchoit la justification des autres, et jetoit du louche sur le vues secrètes du Gouvernement lui-même qu'on exposoit par là à tous les soupçons qu'on désiroit inspirer.

Après vous avoir exposé les faits et donné leur explication, telle que je la conçois, je ne crois pas, Citoyen Président, avoir besoin de vous en développer toutes les conséquences. Le bruit que l'on sait ici avoir été artificieusement répandu à Paris, d'une grande conjuration à Milan contre l'armée française étonne toute la ville. La jactance affectée avec laquelle les Français annoncent partout l'existence de ce grand complot contre leur sûreté, fait le plus mauvais effet dans le esprits qui n'y ajoutent pas la moindre foi, et regardent dans cette jactance une provocation réfléchie pour exciter à des actes qui puissent justifier la calomnie. Il est peut-être plus de six mois effectivement qu'aucun Français n'a été ni tué, ni blessé, même dans des rixes particulières, pendant qu'il se tue bien des nôtres tous les jours; et je puis affirmer que si j'excepte le bavardage des cafés, aucun fait n'a été porté à ma connoissance, pas même par ceux qui vous ont dénoncé cet état de conspiration, qui en pût donner l'idée. Chacun cherche à présent les vers de Cerroni qu'on ne connoissoit pas, chacun parle des arrêtés d'après ses propres dispositions favorables ou contraires, et tout le monde craint les suites d'un événement que l'on comprend peu, et qu'on regarde comme augure de suites sinistres.

Il ne m'appartient pas de parler des prévenus, puisque j'ai été écarté tout-à-fait de ce qui les regarde; je dois seulement, en honneur, vous dire qu'on les jugeroit mal, si en les jugeant, on n'isoloit point leur conduite individuelle de quelque manière qu'on voulût la qualifier.

Résumant donc, il est évident que c'est à dessein qu'on vous a supposé l'existence d'une conspiration réelle et imminente contre l'armée française par ceux qui trouvoient leur compte à le faire croire; et je regarde le général Salignac comme l'âme de cette manœuvre. Des ennemis particuliers, des prévenus les ont dénoncés pour les perdre,

et leur inconduite a paru fort propre à donner du poids à la prétendue conspiration. Pour la mieux faire servir à ce dessein, les pièces ont été saisies sans aucune sorte de légalité, et soumises à un triage calculé sur l'intention qu'on se proposoit d'une manière bien perfide.

Le général Murat a couvert de son nom cette trame odieuse, et quel que soit son but il s'est mis en hostilité ouverte contre moi, puisque, sans faire cas de tout le reste, il est clair qu'il a soigneusement cherché dans cette occasion à me placer dans l'alternative d'être jugé ou incapable de mes devoirs, ou complice de l'attentat qu'on impute d'une manière aussi légère que solennelle à toute la Nation.

Il n'en faut pas davantage pour me convaincre que je ne puis plus rester à ma place. J'avois pu sacrifier mon existence et mon repos au bonheur de ma patrie, mais je n'ai ni le courage, ni l'envie de sacrifier mon bonneur à de viles intrigues; cette lutte est trop inégale et je ne dois pas absolument m'y engager.

Quel est l'homme en effet qui puisse répondre des désordres partiels qu'on s'est mis dans la nécessité de provoquer pour mieux colorer le nouveau roman qu'on a forgé? J'espère de votre justice, que j'invoque, que vous m'accorderez ma retraite, et puisque l'on a osé jeter des soupçons sur moi, je me soumets, si vous le croyez, à la condition d'expatrier, ne demandant que quelques semaines pour arranger mes affaires, auxquelles je n'ai pu jusqu'ici penser un instant. Je ne cesserai de me souvenir toujours de ce que je vous ai dû, cette dernière faveur y mettra le comble.

J'ai l'honneur de vous offrir mon profond respect.

MELZI.

**Au Général Bonaparte, Premier Consul.**

*Milan*, 23 *Mars* 1803, — 3 *Germinal.*

Je reçois dans l'instant par la poste la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je suppose, faute de date, le 24 Ventôse, et je me flatte que vous serez persuadé qu'elle ajoute infiniment à l'afliction de mon esprit.

Lorsque des circonstances impérieuses très imprévues m'ont fait courber la tête à Lyon, bien malgré moi, vous savez, Citoyen Président, avec quelle répugnance je me suis chargé d'un essai aussi hasardeux, vous déclarant que je ne m'en croyois pas du tout capable.

Vous savez aussi, qu'après mon rapport général, où se trouve à peu près tout ce que contient la lettre que je viens de recevoir, j'ai conclu, avec un aveu bien franc, que je me reconnoissois aussi incapable des fonctions qui m'étoient confiées que je l'avois jugé avant l'essai.

Il étoit de mon devoir de ne rien vous cacher de tout ce qui se passoit, soit à l'égard de l'état moral des esprits, soit en raison du défaut total de caractère national dans une nation qui n'en étoit pas encore une; ainsi je ne vous ai rien dissimulé. Il étoit de mon devoir, non moins que de mon intérêt, de vous prévenir de bonne heure de la nécessité de pourvoir autrement, puisque je me déclarois hors d'état de répondre de la grande responsabilité qu'on avoit placée sur moi. Le Citoyen Marescalchi pourra vous attester que j'ai cru par là vous indiquer la nécessité de ma retraite, et il pourra vous dire que mon opinion étoit bien positivement qu'il y avait plus à perdre qu'à espérer en l'ajournant.

Il est possible pour moi que cette opinion se soit confirmée; toutes les combinaisons qui se sont accumulées

autour de moi ne font que rendre infiniment plus désagréable une démarche avouée d'avance comme nécessaire. Mais jamais elle ne m'a paru plus justifiée, que depuis que votre conviction sur le véritable état de nos affaires vient se trouver d'accord avec le jugement que j'en avois porté.

Bien d'autres peuvent faire tout ce que je fais: quelqu'un pourra, malgré cet ensemble d'hommes et de choses, faire beaucoup mieux; mais ne fussé-je pas dans l'abattement d'esprit où les circonstances m'ont jeté depuis deux mois, je mentirois en ma conscience, si je croyois le pouvoir moi-même.

Je suis donc forcé d'insister sur la prière que je vous ai faite; daignez me remplacer.

Sans cette circonstance je me serois empressé d'aller habiter le Palais, puisque vous l'ordonnez; mais vous trouverez, j'espère, raisonnable que je ne le fasse point à la veille de cesser mes fonctions. Aucune plainte ne m'a été portée par les évêques ou prêtres à l'égard de la conscription. Tout de suite, après la réception de vos ordres relatifs, je les ai communiqués au Ministre de la guerre, il y a bien sept mois. Le système du clergé est nécessairement en souffrance par la suspension du Concordat, qui a empêché la publication de la loi organique dans cette espèce de vide; mes instructions ont été toutes dirigées dans l'esprit du plus grand ménagement. Les prêtres diront ce qu'ils veulent, mais il y a trente ans qu'ils n'ont été plus à leur aise sans les biens perdus, en ce qui tient au passé.

De concert avec le général en chef j'ai pris les dispositions pour qu'un troisième bataillon réjoignît les deux premiers à Bologne; s'ils sont complets, comme on me l'assure, ils forment à peu près le nombre que vous m'indiquez. La troupe italienne qui s'y trouve est de 1500 à 1600 hommes.

Villa revient à la vie, mais certainement il n'est plus homme d'affaires; son remplacement est donc ouvert. Je vous ai soumis une note de personnes que la voix publique présentoit d'après la suggestion des différents partis. Je pourrois ajouter Cavriani de Mantoue, aujourd'hui Vice-Préfet à Pavie. Sans avoir joué un rôle marqué dans la révolution, il a toujours passé pour attaché à la République. Son emploi actuel secondaire n'en fait pas une preuve, mais certainement il a des talents, passe pour être capable, et homme de probité. Marescalchi doit le connoître plus que moi; au reste c'est une nouvelle preuve de l'état des choses que l'embarras où l'on se trouve, quand on doit proposer ou nommer quelqu'un.

Le Citoyen Marescalchi aura l'honneur de vous soumettre le décret que la Consulte d'État a pris d'après l'intention que vous m'avez indiquée. Je désire que vous la trouviez convenable à la circonstance: j'attends vos ordres là-dessus.

La véritable et principale raison qui a retardé la conscription se trouve exprimée dans ma lettre du 10 Mars; ce retard est certainement la cause principale de la foiblesse de notre armée. Au reste je vous supplie de donner votre décision sur les différents points qui vous ont été soumis successivement, et dont les principes de son amélioration organique doivent absolument dépendre.

J'ai fait défendre toutes les pièces de théâtre qui représentent des suicides, des assassinats, des conjurations. Je ne puis que me rapporter à ce que je vous ai dit en plusieurs occasions, à l'égard de notre Police. Quant à l'alarme donnée, et aux attentats qu'on a paru craindre contre l'armée française, il faut bien que je m'avoue tout a fait aveugle, s'il y a quelque chose de vrai dans le moment actuel: nous sortons d'un Carneval où le mélange le plus grand et le plus amical a régné entre tous les partis

et entre les nations. Tous les officiers qui logent chez les bourgeois, y sont dans un pleine confiance, et si tous les Préfets ne me trompent pas, la chose est la même dans toute la République. Il est donc évident que le général Murat a été fortement trompé là-dessus par ceux qui l'entourent.

Je ne cherche pas, en vous répétant cette assurance sur l'état des choses, ma propre justification; mais bien à vous rassurer, et autant qu'il dépend de moi à diminuer en vous le chagrin que tout ceci vous cause.

Je vous prie de croire à la douleur que j'éprouve en me voyant forcé de vous causer de la peine bien malgré moi: j'ai servi à la nécessité en entrant dans la carrière; j'obéis en la quittant à la conviction interne que j'ai toujours eue de mon insuffisance, et que vous venez aussi de partager, quoique vous me l'exprimiez avec une bonté que je n'oublierai jamais.

Daignez agréer l'expression la plus vraie de ma reconnoisance respectueuse et de mon profond dévouement.

MELZI.

---

*Paris, le 12 Germinal, An XI, — 2 Aprile 1802.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Les nombreuses occupations que j'ai dans ce moment ne me permettent pas de répondre en détail à vos différentes lettres; je m'en réfère à ce que vous écrira Marescalchi. Il vous dira que vous avez tort de penser que j'aie jamais varié d'opinion sur vous, que j'espère, si vous avez un peu d'amitié pour moi, que toutes les tracasseries finiront; que vous tirerez un peu les rênes, et vivrez en bonne intelligence avec les agens français, et spécialement avec le général en chef.

J'ai reçu la lettre de la Consulte relative aux affaires d'Angleterre; je n'y pourrai répondre que la semaine prochaine; faites-lui connaître que j'y ai été sensible.

Je vous dirai pour vous seul, que je ne pense pas que ce commencement de querelle ait des suites, et je présume que tout s'arrangera selon la teneur du Traité d'Amiens.

Je vous prie de me faire faire par le Ministre Trivulzi un projet de formation d'un bataillon de Gardes italiennes, qui ferait le service ici auprés de moi, et serait composé de cinq cents hommes; ils seraient traités comme la garde. Ce serait un moyen de vous former un noyau d'hommes disciplinés et tout-à-fait pliés à l'esprit militaire.

Je ne puis trop vous recommander la conscription; je vois avec peine que les corps de la République sont très incomplets.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 3 *Avril* 1803.

J'ai l'honneur de vous soumettre enfin le Budjet, qu'il vous tardoit de recevoir. J'espère que l'ensemble et la nature de ce travail pourront vous convaincre qu'il étoit impossible de le présenter avant le 14.ᵉ mois, qui n'est pas encore accompli, du régime constitutionnel.

Je m'étois proposé un système de finance fixe, seul moyen d'assurer notre marche. J'ai cru que nous ne pouvions pas relever le Crédit Public trop tôt; cela nous est indispensable pour faire face à toutes les créations que

notre existence politique nous commande, et que notre revenu tout seul ne sauroit supporter sans de grandes surcharges pour les contribuables. Voilà pourquoi j'ai voulu absolument lier au premier Budjet un plan de finance générale, et un autre de consolidation et d'extinction de la dette publique.

Telles ont été mes vues. Le Ministre des Finances a montré un zèle infatigable, et a déployé des talents et des moyens distingués pour les remplir, désirant par là justifier la confiance dont vous l'avez honoré.

Il s'occupe en attendant des différents projets de loi qui se lient strictement à tout le système de finance, et qu'il est très important de présenter dans la prochaine session du Corps Législatif. Cette considération fait désirer que sa convocation n'ait pas lieu plus-tôt qu'au commencement de Juin, car il ne seroit pas facile que tout ce qui regarde la loi sur les grains, les règlements pour les monnoies, le tarif général des Douanes, tous objets très importants, et qui n'ont pas pu être mûris encore, faute de données sûres et complètes, fût achevé avant cette époque.

Vous voyez, Citoyen Président, que puisqu'il vous a plu de vous réserver la présentation du projet de loi sur le Budjet, il étoit de mon devoir de ne pas le porter à la discussion du Conseil Législatif avant de vous l'envoyer. J'ai lieu de croire que, présenté par vous, il y sera adopté sans hésitation. Mais ne pourroit-on pas nous assurer le même avantage pour les autres projets de loi susindiqués, les présentant ensemble comme liés au projet général des finances?

Cette marche me paroîtroit d'autant plus convenable, que d'un côté le défaut d'idées fixes compromet facilement dans le Conseil tout projet de loi de cette nature, où l'on n'est trop souvent frappé que de ce qui affecte l'intérêt

partiel. D'ailleurs, comme il est indispensable de donner toute la latitude au Gouvernement sur des matiéres qui, exposées à mille phases variées, ne peuvent tenir exclusivement à la jurisdiction du Corps Législatif sans inconvénients majeurs, surtout dans un système nouveau où il est nécessaire de plier le régime qu'on essaye d'après des résultats souvent imprévus, ainsi rien ne seroit de trop pour s'assurer l'adhésion du Conseil Législatif, qui l'année passée ne s'est pas montré convaincu de ce principe.

Une telle méthode auroit l'avantage précieux de dessiner comme d'un seul trait notre systéme d'administration, et d'en jeter les bases en même tems. Les administrés et les admistrateurs dès lors sortiroient de cette incertitude qui favorise la divergence de tous les intérêts et entretient la divagation de tous les jugements; et l'on pourroit espérer enfin d'obtenir par la fixité des principes celle des habitudes,. qui seule peut garantir l'obéissance d'une manière assurée.

J'ai l'honneur de vous offrir l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 14 *Avril* 1803.

Citoyen Président.

Je n'ai pas d'expression pour vous rendre tout ce que votre bonté m'inspire. Elle est trop grande pour l'atteindre. Et après m'être dépeint tel que je me vois et que me juge, comment me flatter d'y répondre autant

que je le devrais? Je ne puis que vous garantir que je le veux bien de tout mon cœur et de toutes mes forces.

De tout le passé je ne sens plus que le chagrin de celui que j'ai dû vous causer bien malgré moi. Tout est changé ici. Dès ma première sortie, je me suis rendu chez le général en chef, et j'ai demandé à monsieur Murat de vouloir bien m'accorder de tenir son enfant aux fonts baptismaux. J'ai voulu me replacer par là dans la juste mesure de concorde et d'intimité qu'il importe de nourrir, et que je me ferai le plus grand plaisir de cultiver.

Quant au pays, l'espèce de crise, dont par l'idée d'une mutation quelconque il se crut menacé, n'a produit que d'heureux effets en dernier résultat. La nation, ayant montré d'une manière plus générale qu'on ne l'auroit pensé, un intérêt très prononcé pour le Gouvernement, en a sensiblement augmenté la force d'opinion et de confiance. Il faut tâcher d'en profiter.

La Consulte d'État vous adresse, Citoyen Président, le décret qu'elle a prononcé sur les détenus. Elle a voulu précédemment régulariser les actes, par une mûre discussion prolongée à trois séances, révêtir d' une certaine solennité cette mesure de rigueur, que pour la première fois elle vient d'exercer. Je ne doute pas que l'effet n'en soit très imposant et salutaire.

Mais vous observerez facilement, Citoyen Président, que la Consulte, dans les armes ménagées du décret, s'est étudiée à ne pas rendre la clémence impossible. Elle a jugé devoir cet hommage à l'âme de son Président.

Recevez ma reconnoissance pour l'arrêté sur le Simplon. J'espère que vous ne vous en repentirez pas.

Quoique Villa ait repris des forces et fasse des progrés pour le physique, il n'est cependant pas encore parvenu à se reconnoître. Les médecins sont d'avis qu'au

moins pour très longtems il n'y a rien à espérer de sa tête; nous sommes près du quarantième jour, qui est l'époque du jugement légal de ces maladies; j'aurai l'honneur de vous l'envoyer dès qu'il sera prononcé.

Prina est aussi très souffrant, ce qui retarde les projets auxquels il travaille; mais il va mieux.

Vous avez daigné ordonner l'envoi de votre portrait au moment où vous ouvriez la route mémorable qui vous a ramené à notre delivrance. Il ne sauroit arriver plus à propos qu'au moment où nous avons adopté de fixer la fète de la République au jour anniversaire de votre seconde entrée à Milan. L'image de celui qui anime et garantit la République, après l'avoir sauvée et recréée, sera précieuse pour nous. Veuillez accuellir les remercîments que je vous offre au nom de la Nation pour un présent si cher.

MELZI.

---

*Saint-Cloud, 3 Floréal, An XI, — 23 Aprile 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Votre lettre du 13 Avril m'a fait plaisir. L'arrêté de la Consulte d'État m'a paru convenable, et tout ce qui me revient par les Italiens que j'ai occasion de voir, me persuade que vous avez bien fait de débarrasser le Conseil de la République d'une tête aussi folle que celle de Cicognara. Je ne laisse pas d'en être un peu peiné, parce que c'est un des premiers hommes que j'ai employés en Italie; mais si l'assiette de sa tête se rétablit, il peut compter que j'oublierai tout, par le même principe que je n'oublierai jamais qu'il a été utile au système dans des tems critiques.

J'ai lu et relu le Budget, et j'ai déjà dicté quelques observations aux Citoyens Felici et Sambertenghi. J'attends le rapport qu'ils doivent m'en faire, pour voir s'ils ont bien saisi ce que j'entendais.

Donnez de la confiance à l'opinion, et faites sentir que tant que je vivrai, la République ne peut essuyer aucun tort; que tout ce qui a été fait à Lyon sera maintenu, et que des craintes chimériques et des bruits insensés, enfans de la malveillance, ne doivent trouver aucune espèce de confiance. Dans les événemens qui peuvent survenir, il est des chances qui peuvent augmenter la République, mais je n'en vois aucune où elle puisse recevoir de la diminution.

J'espère encore que Villa se rétablira, ils n'est pas encore vieux; j'attendrai au reste votre prochaine lettre.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 25 *Avril* 1803.

Les expressions que contient la lettre du 12 Germinal, que vous avez bien voulu m'écrire suffiroient pour me prouver que votre âme est aussi bonne que grande. Daignez agréer ma reconnoissance profonde, ma haute admiration. C'est pour y répondre de mon mieux que je me conforme avec dévouement à votre désir en reprenant ma tâche. Mais vous, qui connoissez parfaitement mes sentiments et mon vœu constant, daignez ne pas l'oublier pour une meilleure occasion, puisque les circonstances ont rendu celle-ci moins convenable pour le remplir.

Soyez persuadé, Citoyen Président, que je déteste les tracasseries, parce qu'elles vous ennuient, et je les déteste

parce qu'elles me tuent. C'est assez vous garantir que vous n'aurez jamais à en craindre de ma part: du reste tout marche à cet égard parfaitement ici pour le présent.

Il n'est que trop vrai que nos cadres sont extrêmement foibles. Une demi-brigade est partie, elle a enlevé plus du tiers des Polonois. L'organisation du bataillon de Crémone a doublé la désertion de nos corps. La Gendarmerie a fini par les appauvrir. Je me flatte que dans le courant du mois de Mai une bonne partie de la réquisition arrivera. Vous jugerez dans votre sagesse si les 500 hommes que vous appelez à l'honneur de faire le service auprès de vous, devront se détacher plus-tôt, ou plus tard. J'espère que le Ministre de la Guerre m'aura présenté le projet à cet égard avant le départ de ce courrier. Mais en attendant que je puisse vous le soumettre, je vous remercie de cette disposition, qui me paroît très propre à lier mieux ensemble les deux nations et les deux armées: la nôtre ne pourra qu'y gagner certainement.

Le général La Combe Saint-Michel a été nommé par vous commandant en chef de l'artillerie dans la République Italienne. De la manière qu'il a annoncé sa commission, il paroît qu'il embrasse l'artillerie française comme la nôtre. Je crois ne pas pouvoir mieux faire que de m'en rapporter à lui pour tout ce qui regarde cette partie de nouvelle création chez nous, pour laquelle nous avons, par conséquent, trop peu de moyens en hommes pour marcher sans guide. L'homme que vous avez choisi doit certainement mériter toute ma confiance. En convenant que la partie militaire est celle dont les progrès se trouvent le plus en retard chez nous, je vous dois l'aveu du principe qui m'a dirigé sur ce point. Je ne croyois pas à une prochaine rupture, mais dans le cas où elle aurait lieu trop tôt, j'ai pensé que les fruits de nos offres quelconques seroient dissipés en pure perte avec

tous les moyens que nous eussions employés. Je me suis donc attaché d'abord à organiser de préférence l'administration des finances, à créer par la confiance le crédit pour m'assurer par là les moyens indispensables à la création de notre système militaire, qui doit nécessairement excéder nos ressources ordinairies, et pour me ménager en même tems les ressources extraordinaires que les circonstances pourroient réclamer dans le cas d'une guerre inattendue.

Par l'ensemble du plan des finances, que j'ai l'honneur de vous soumettre, vous pouvez juger, Citoyen Président, si cette marche assure ou non le résultat que je me propose rapport à la IV année Constitutionnelle, pour l'accomplissement du système militaire et administratif de la République. Daignez me guider là-dessus.

Vos ordres pour le mouvement sur Faenza me sont arrivés après que le général en chef l'avait déjà combiné avec quelques petites modifications relativement au choix des corps, que leur état lui a conseillées: tous marchent à présent.

C'est aussi d'après l'avis du général en chef que j'ai donné le commandement de la première division au général Pino en remplacement de Lecchi, celui de la seconde au général Fiorella, qui résidera à Modène.

Agréez, Citoyen Président, l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul, ecc.**

***Milan**, le 7 **Mai** 1803.*

Je suis profondément pénétré, Citoyen Président, de tout ce que votre lettre du 3 Floréal contient d'obli-

geant pour moi. Votre approbation est toujours un éloge qui tient lieu pour moi du plus grand prix.

Quoique l'absence de Villa laisse en souffrance le Ministère, je vous remercie des ménagements délicats que vous vous êtes imposé à son égard. Il est à la campagne. J'ai beaucoup gagné dans le physique, un peu dans le moral.

J'espère toujours que la loi sur la monnoie sera sanctionnée dans la prochaine séance du Corps Législatif. Pour la mieux recommander, daignez bien me permettre de proposer que les nouvelles pièces portent votre empreinte? Cet hommage ne sauroit être certainement plus justifié, il n'auroit jamais eu un sens plus étendu sous tous les rapports. Il offriroit à la fois le conquérant, le fondateur, le protecteur, et le chef de la nation.

Si les observations que vous daignez faire sur la loi du Budjet sont de nature à obliger d'en réfondre le projet, daignez vous souvenir de la nécessité de donner le tems nécessaire à la correspondance qui devroit s'ensuivre, pour le soumettre de nouveau à votre sanction. Ce délai ne viendroit pas mal à tous égards, car le travail du Conseil est encore en retard, particulièrement pour ce qui regarde l'intérieur.

Daignez, Citoyen Président, agréer l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 13 *Mai* 1803.

Madame Murat vient d'accoucher heureusement d'un garçon très bien portant. Permettez, Citoyen Président,

que je vous présente l'hommage de mes félicitations pour cet événement auquel je prends d'autant plus d'intérêt, qu'il m'offre personnellement une occasion très flatteuse. Quant on sent toute l'importance bienfaisante de vos travaux sublimes, on ne peut s'empêcher de faire des vœux constants pour que tous les jours d'une vie si précieuse soient marqués par un nouveau degré de bonheur.

Tout le monde flotte ici dans l'incertitude entre la guerre et la paix. J'espère toujours fortement que celle-ci sera conservée. Je crois encore plus fermement que si la guerre a lieu, ceux qui la provoquent s'en repentiront; ils pourront peut-être retarder un moment votre grand ouvrage, mais ils risquent bien que le leur soit détruit à jamais, et que cette influence funeste, qui même dans la paix combat toute espéce de prospérité en Europe, cesse pour toujours.

Cette éventualité doit nécessairement agir sur nous; je ne suis pas en peine pour le résultat final, mais je le suis un peu pour l'état intermédiaire. Je vous supplie, Citoyen Président, de m'éclairer, de me diriger, s'il est possible de me laisser prévoir à une certaine distance les besoins extraordinaires auxquels nous serions appelés à concourir: une grande partie du mal seroit sauvée. L'impromptu met dans une gêne qui ajoute aux embarras et aux charges.

Villa n'avance pas quant à l'usage des facultés intellectuelles, quoiqu'il ait beaucoup gagné physiquement. Le Citoyen Marescalchi pourra vous dire quelle est mon idée à l'égard de ce Ministre. Si vous l'approuvez je l'exécuterai tout de suite.

Les listes de la conscription sont presque tout-à-fait achevées dans tous les Départements. La levée va avoir lieu aux premiers jours de Juin. La réquisition est de 18 mille hommes, et je me flatte qu'elle pourra s'exécuter

en général heureusement, quoiqu'elle soit naturellement contraire et par la saison des travaux de la campagne et par les doutes sur la guerre, à part les habitudes et les opinions naturelles au pays.

MELZI.

---

Au Général Bonaparte, Premier Consul.

*Milan*, 20 *Mai* 1803.

Citoyen Président.

J'ai communiqué à la Consulte d'État la note donnée par le Ministre Talleyrand sous le 23 Floréal, d'après vos ordres, à l'ambassadeur d'Anglelerre.

La Consulte d'État me charge de vous offrir l'hommage de sa reconnoissance pour cette communication importante. Nous avons tous admiré hautement cette modération majestueuse qui vous assure une belle victoire avant la guerre; il dessine d'une manière imposante le véritable caractère de l'ascendant dont vous jouissez en Europe, et nous ne cesserons de faire des vœux pour que vos efforts obtiennent tous les succès qui vous sont acquis à tant de titres. Votre ordre du 22 Floréal relativement au complément des six mille hommes, qui doivent marcher sur Rimini, est exécuté. Mais daignez, Citoyen Président, peser dans votre sagesse la conséquence que ce départ de nos troupes va entraîner relativement à la conscription qui s'exécute au même instant. J'ai cherché à remplir le vide que les conscrits trouveront, le mieux que je puis, en retenant tout ce qui m'étoit possible d'officiers et de sous-officiers pour leur organisation et l'instruction des conscrits; mais néanmoins il m'est

démontré que nous aurons de la peine à obtenir le but comme il seroit désirable.

Je me flatte que dès que les ménagements que vous vous êtes imposés ne seront plus nécessaires, il vous sera facile de disposer les choses en sorte que nous puissions obtenir d'avoir dans quelques mois un fonds d'armée raisonnable.

MELZI.

---

*Saint-Cloud, le 15 Prairial, An. XI, — 4 Giugno 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. En ne destinant au corps d'armée de Naples qu'un bataillon par régiment, on a laissé les officiers et sous-officiers disponibles pour exercer les conscrits, à mesure qu'ils arriveront. J'ai préferé mettre les Polonais avec cette partie de l'armée italienne, parce que j'ai pensé que, dans tous les cas, il valoit mieux les éloigner des frontières de l'Autriche. Quant aux 3000 hommes de l'armée italienne, il était convenable de les exercer aux marches et aux fatigues militaires, et rien ne remplissait mieux ce but que de les mêler avec les Français, parmi lesquels ils trouveront les moyens de se former, puisqu'ils ne doivent pas avoir une grande opinion des troupes auxquelles ils sont dans le cas de se trouver opposés.

La guerre actuelle ne portera aucun préjudice à la République Italienne. Je ne serai pas dans le cas de lui rien demander davantage. La seule chose que je désirerais seroit, que la Trésorerie continuât à solder les troupes italiennes des corps d'armée de Naples. Comme ces troupes seront entretenues aux frais du roi de Naples, j'emploierai le montant de leur solde à subvenir aux immenses dépenses que les circonstances exigent.

Je pense qu'il serait convenable que vous fissiez construire quelques chaloupes canonnières et un ou deux briks, afin de protéger les côtes de l'Adriatique de la République contre les Corsaires.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 19 *Juin* 1802.

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 15 Prairial. Si les circonstances n'eussent pas conduit à modifier vos ordres relativement à la composition du corps italien parti pour le royaume de Naples, certainement nous aurions eu encore de quoi organiser aisément les conscrits. Mais par les détails que le général en chef vous aura remis, vous aurez pu, Citoyen Président, juger quel est l'état de la chose.

Un nombre d'officiers et de sous-officiers tirés de chaque corps sont déstinés, en attendant, à recevoir et organiser les conscrits qui commencent à arriver. Vu les circonstances fâcheuses sous lesquelles cette première réquisition va s'exécuter, il n'est pas étonnant que nous ayons dû recueiller par les moyens de la gendarmerie ceux qui ne s'étoient pas présentés à l'époque échue de leur appel. Cela s'exécute cependant assez tranquillement, et je me flatte d'un succès raisonnable.

J'ai donné les ordres pour que la Trésorerie continue de solder le corps de troupe qui à l'heure qu'il est doit se trouver dans l'État de Naples, et je regarde comme une nouvelle preuve de votre intérêt paternel pour la République Italienne que, d'aprés la connoissance de notre

position vous ayez dans votre sagesse pris des mesures aussi généreuses qu'il vous plaît de me l'annoncer.

Les dispositions sont données pour armer les chaloupes canonnières qui deviennent nécessaires à la défense de la côte; malheureusement celles qu'on nous rendit, il y a un an, se trouvèrent dès lors entièrement désarmées et désemparées.

Je suis aussi loin de craindre le moindre préjudice à la République Italienne par suite de la guerre actuelle, et je pense au contraire que vous saurez la tourner à assurer plus que jamais son sort, ainsi que la paix du Continent, dont vous êtes devenu le véritable protecteur.

Daignez recevoir l'hommage de mon profond respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 25 *Juin* 1803.

Le général Pino aura l'honneur de vous présenter une adresse au nom de l'armée italienne et française. Dans leurs vœux communs, vous reconnoîtrez, Citoyen Président, une preuve certaine de cette réunion précieuse que l'attachement à la cause commune et l'intérêt de votre gloire inspirent et garantissent.

Le général Pino est aussi chargé de vous apporter avec les détails de la Fête Nationale l'hommage de l'amour et de la reconnoissance de la nation italienne: daignez l'agréer, et ne cessez pas d'être son protecteur et son père.

D'après l'idée de mettre à votre disposition le montant de l'entretien de nos troupes passées à la charge du roi de Naples, je pense que, soit pour éviter l'embarras de

comptabilité, soit pour simplifier la chose elle-même, il seroit convenable de fixer une somme par mois additionnelle à celle du contingent actuel pour l'armée française, durant le tems de l'occupation du royaume de Naples. Toute considération faite, je croirois que deux cent mille francs par mois représenteroient le montant de la somme effective, dont nous serions déchargés pourvu que le roi de Naples payât la troupe. Dès le mois prochain donc le trésor de France pourroit ordonner les traites, pour un million huit cents, d'un million et six cents. En attendant vos ordres je tiendrai prêt dans cette mesure. Mais s'il étoit compatible d'en reporter le payement jusqu'au mois de Vendémiaire, la chose seroit infiniment plus convenable à l'état de l'Administration, car ces mois-ci sont les plus pénibles à traverser.

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une dépêche que le baron de Moll m'a comuniquée par ordre de la Cour de Vienne. Quelle que soit son intention, dans le choix de ce mode détourné de vous faire parvenir ses sentiments, ils me semblent d'autant plus satisfaisants dans les circonstances actuelles, qu'ils sont raisonnés sur le véritable état des choses, exprimés d'une manière qui me paroit sincère et qui décèle le désir qu'on les croie tels, dans la vue peut-être de parvenir à un rapprochement plus intime avec la France. Au reste vous en jugerez, et vous me dicterez la conduite que je dois garder à cet égard, soit pour cette circonstance, soit pour d'autres semblables. Connoissant trop peu la véritable position des affaires politiques, je ne saurois pas craindre de me tromper, de quelque manière que je m'y prisse, par moi seul.

Le cardinal Fesch nous a accordé quatre jours, pendant lesquels il a baptisé l'enfant de Madame Murat dans la chapelle privée du Palais. Je sens tout le prix des

nouveaux rapports que cette circonstance me donne, mais ils ne sauroient ajouter à mon entier dévouement.

J'ai l'honneur de vous offrir mon profond respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul et Président.**

*Milan*, 14 *Juillet* 1803.

Vous avez ordonné la conscription, et la conscription s'est faite. Vous avez desiré que la réquisition eût lieu dés cette année. J'ai réquis 18 mille hommes, et 10 mille ont déjà rejoint: le reste ne tardera pas à arriver.

Par l'état de nos finances vous avez vu, Citoyen Président, qu'indépendamment d'une telle augmentation de forces nous avions grande peine à couvrir les dépenses avec les revenus. Combien notre déficit ne va-t-il pas s'accroître par la création d'une nouvelle armée?

J'ai tenu une séance avec tous les Ministres pour combiner le Budjet de l'année 1804, que vous avez ordonné de présenter au Corps Législatif à la prochaine séance. Nous avons été tous convaincus de l'impossibilité de soutenir la dépense qui va en résulter sans une surcharge d'impôt très considérable.

Je m'étois proposé de faire connoître, pour la confusion de vos ennemis et pour la satisfaction de vos amis, les mesures paternelles qu'avec tant de bonté vous m'aviez annoncées par votre lettre du 15 Prairial. Mais si malgré vos magnanimes intentions la nation devait être de fait surchargée, ma déclaration ne deviendroit-elle pas illusoire?

En attendant que le projet de loi sur le Budjet, avec les observations du Conseil, vous soit nouvellement pré-

senté, je soumets ces considérations très graves à votre sagesse, et je les recommande encore plus à votre cœur; notre cause sera toujours bonne quand elle sera jugée par vous. Si malgré les difficultés très graves que je n'ai pas manqué de prévoir, je marche toujours en avant dans la ligne que vous m'avez tracée; si je rassure même tous les autres, effrayés du poids de nos engagements, ce n'est que par la confiance entière que j'ai placée dans votre âme généreuse.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 22 *Juillet* 1803.

Citoyen Président.

Le Citoyen Theullié m'a demandé la permission de s'adresser à vous, pour vous demander du service dans celle des armées françaises que vous jugerez à propos. Je n'ai pu qu'approuver cette démarche, qui prouve le juste sentiment de peine que lui fait l'état de disgrâce dans lequel il se trouve après avoir perdu votre confiance.

Les torts du Citoyen Theullié, je me permettrai de le répéter, tiennent beaucoup plus, à mes yeux, à l'imprudence qu'à tout autre principe. Je vous ai d'ailleurs entendu dire souvent, Citoyen Président, qu'il ne faut pas oublier que les hommes changent. Je crois réellement que le Citoyen Theullié peut redevenir utile à l'armée, et il semble qu'en demandant l'occasion de mériter par de nouveaux services d'y rentrer, il prend le chemin le plus propre pour y arriver convenablement. J'ose donc vous recommander sa prière.

Quoique notre réquisition aille mieux que je n'avois le droit de l'espérer, j'ai pensé qu'il falloit mettre tout la fermeté possible pour que cette nouvelle direction, donnée à la nation contre ses habitudes, fût fortement prononcée et laissât dans les esprits la conviction qu'on ne transige plus sur ce point.

C'est pour servir à cette intention que j'ai nommé deux commissions militaires, avec l'autorisation de la Consulte d'État pour juger promptement de tous les cas d'opposition à la loi, qui pourroient se présenter jusqu'ici, à la vérité extrêmement rares et isolés. Le Citoyen Marescalchi vous soumettra le décret de la proclamation qui l'accompagne.

C'est dans cette mesure que j'ai englobé l'affaire du nommé Gardani, arrêté à Ferrare. Il sera donc jugé militairement, ainsi que les autres qui se trouveroient dans le même cas.

Je ne doute pas que cette disposition ne fasse un très bon effet sur l'opinion ; mais je puis vous assurer que j'ai eu plutôt en vue de prévenir ce qui pourroit arriver que besoin d'agir pour le moment, car nous jouissons jusqu'ici d'une parfaite tranquillité.

La Legion Italique avance. Dans un mois je pourrois faire marcher 1500 à 1800 hommes montés. Il seroit salutaire qu'elle fût éloignée du pays au moins pour le commencement. Ne pourroit-on pas l'employer dans quelque expédition ? Il est au moins sûr que contenant un très grand nombre d'officiers et de bas-officiers qui ont déjà servi, elle sera bientôt à même d'entrer en campagne.

De plusieurs côtés d'Italie, et surtout de l'État du Pape, on m'adresse la demande d'y être admis en offrant cent et cent cinquante hommes à la fois. J'ai refusé ouvertement de cette manière pour les égards dus à une puissance amie. Mais je ne m'oppose pas en détail,

car sans blesser personne je puis recruter l'étranger qui est chez nous.

Ces demandes multipliées pour un pareil service m'amènent à croire qu'il seroit peut-être facile, si cela vous convient, après le départ de la première Légion Italique, d'en faire une seconde. Il nous conviendroit beaucoup de débarrasser l'Italie des mauvaises têtes par de pareilles épurations, en trouvant dans le service le dédommagement des frais qu'elles pourroient coûter, en augmentant toujours la masse des forces disponibles, et épargnant respectivement celles qu'il importe le plus d'épargner.

Vous avez connu, Citoyen Président, le Citoyen Tibell, chef de notrè corps topographique. Ce suédois vient de me demander sa dimission absolue, motivé sur des affaires de famille qu'il ne parvenoit pas à arranger à cause de son absence de son pays. Dans le même tems un autre suédois, Forssell, lieutenant dans le même corps, m'adresse sur le même motif la même demande. Je n'ai pas voulu la refuser, et principalement parce que tout récemment ces deux officiers avoient montré une grande intimité avec le colonel Joast, chambellan du roi de Suéde, et son favori, qui a passé par ici portant la plus grande attention à recueillir toutes les données sur les forces et l'état militaire du pays. Tout cela m'a paru pouvoir se rattacher aux dispositions de la Suéde, si jamais elles ne sont pas bien paisibles, ce que j'ignore.

J'ai l'honneur de vous soumettre une lettre du Citoyen Villa, qui désire vous présenter l'hommage de sa reconnoissance pour l'intérêt que vous lui avez témoigné; quoiqu'il fût très attaché à l'idée de conserver le Ministère, je n'ai pas pu lui permettre d'y rentrer. Après l'avoir vu deux fois, il me seroit impossible de douter qu'il ne fût très loin de pouvoir aborder de pareilles fonctions.

Tout me prouve même qu'il ne le sera malheuresement jamais. Il ne fait que pleurer à chaque mot. Toutes ses idées sont confuses et bouleversées; il ne peut que difficilement trouver la parole; enfin il n'est que ce qu'on est ordinairement après un coup d'apoplexie. Au reste, d'après votre intention, Felici ne devant rester que provisoirement au Ministère, lui laissera tout le tems d'en revenir, si cela est possible.

Le Citoyen Marescalchi m'a écrit en votre nom, que s'il nous falloit de nouvelles troupes françaises, elles nous seroient envoyées. Il faut vous avouer, Citoyen Président, que les troupes disponibles qui sont restées dans la République, se trouvent être en trop petit nombre pour le cas où les parties souffrées de l'Italie s'allumeraient. Il est infaillible que les émissaires anglais travaillent le Midi. La Toscane est très disposée, et Arezzo fait toujours le centre du parti antifrançais. L'on ne peut compter du tout sur l'État du pape, moins encore sur le royaume de Naples, et dans un cas nos départements de la droite du Pô, et surtout le Rubicone, seroient aisément entraînés. Dans cette position je serois certainement plus tranquille si je pouvois réunir dans les Légations six ou huit mille hommes, ce qui suffiroit, je crois, et pour nous rassurer et pour imposer aux autres.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 22 *Juillet* 1803.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, Citoyen Président, que notre réquisition alloit assez bien; mais je ne puis en espérer autant de l'organisation et de l'institution des

conscrits, qui trouvent trop peu de moyens, en arrivant aux corps, pour se former aussi vite qu'il seroit désirable. Trouveriez-vous, Citoyen Président, convenable d'après l'état des choses qu'on pût troquer avec l'armée de Naples de manière à avoir des corps complets ici et là. Il me semble que l'organisation iroit mieux, et si vous l'approuvez, on pourroit l'exécuter d'ici un mois.

Par l'augmentation de notre état militaire, les embarras du Ministère de la Guerre augmentent aussi. Vous vous souviendrez, Citoyen Président, qu'en vous proposant le Citoyen Triulzi pour Ministre de la Guerre, parce que sa probité, son zéle, son attachement méritoient alors sur tous la préférence, je ne me dissimulai pas, cependant, que ses moyens étoient au dessous de toute l'importance de ses fonctions. Il me l'a lui-même avoué constamment, et m'a toujours répété son désir de rester à la tête de la Gendarmerie, dont il est inspecteur, en attendant le complément de la Garde du Président, pour le commandement de laquelle j'avois l'intention de le proposer.

Le peu de satisfaction que m'a donné toujours la marche de ce Ministère m'auroit déjà conduit bien avant ce jour à vous demander le changement du Ministre, mais la difficulté de le bien remplacer m'en a empêché. Il me seroit impossible de proposer aucun de nos généraux sans crainte de tomber plus mal. J'ai donc été naturellement forcé d'étendre mes recherches aux rangs inférieurs. Parmi les chefs des corps, j'ai trouvé que le chef de brigade Fontanelli réunissoit à un degré distingué l'opinion générale. Je l'ai nommé mon premier aide de camp pour le voir de près. Il m'a fait quelque travail d'une manière satisfaisante, et m'a conséquemment inspiré l'idée qu'il pourroit réussir mieux qu'un autre à épurer, organiser et régir ce Ministère important.

Fontanelli n'a pas tout-à-fait 30 ans. Mais j'observe

qu'il se faisoit beaucoup respecter, et se conduisoit très bien à la tête de la Première Légère qu'il avoit lui-même organisée et disciplinée, de manière qu'elle passoit pour le meilleur corps chez nous et pour le mieux instruit; j'ai entendu le général Murat lui rendre cette justice.

Fontanelli n'est que chef de brigade, mais si tout le reste convient, il est facile de remédier en lui donnant un grade supérieur.

Je vous soumets ces idées dans le désir de parvenir une fois à une amélioration dans cette partie qui la réclame à un degré inquiétant pour moi. S'il vous plaît de les approuver, je proposerai de donner le grade de général de division à Triulzi; de le désigner au commandemment de la Garde du Président en attendant qu'elle se forme, le laissant à la tête de la gendarmerie qui a besoin de recevoir le véritable esprit de son corps, et exige que son chef puisse s'en occuper particulièrement. Fontanelli seroit chargé par suite du Ministère de la Guerre, et si vous le trouvez nécessaire, il seroit nommé général de brigade.

Il n'est pas trois jours que Triulzi m'a répété son désir de se retirer. Je n'ai pas voulu qu'il donnât une démission formelle avant de connoître vos intentions. Si vous jugez à propos cependant qu'il la donne avant de nommer son successeur, je suis sûr qu'il la donnera par écrit, comme il me l'a donnée déjà verbalement.

Au reste, ayant mis la confection aux corps, j'espère que le travail du Ministère sera simplifié.

J'ai demandé au général Murat qu'il voulût consentir à ce que le général Puilly prît le commandement de notre cavalerie. La manière distinguée avec la quelle il a remonté la vôtre ici, sa conduite extrêmement judicieuse et sage, m'ont inspiré beaucoup de confiance d'obtenir, sans les inconvénients ordinaires, une instruction plus conforme à la vôtre, et de parvenir par là au but vers lequel je dirige

tous mes efforts: celui de vous donner le plus-tôt possible des troupes dont vous pussiez faire un usage de pleine confiance.

Je sens le besoin que j'ai de votre indulgence en traitant un sujet aussi étranger à mes connoissances, et je l'invoque en faveur de mon intention et de mon dévouement sans bornes.

MELZI.

---

*Sédan, 20 Thermidor, An XI, — 8 Agosto 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai reçu votre lettre. Dès le moment que la Légion Italienne sera en état de marcher, je la ferai passer en France dans une petite garnison. Il ne doit y avoir dans cette légion aucun déserteur autrichien, mais elle doit être entièrement composée d'italiens de tous les points quelconques d'Italie. Faites-moi passer l'état des officiers, de l'armement, de l'habillement et du nombre d'hommes de cette légion. L'état de situation que m'en envoie le Ministre de la Guerre, en date du premier Juillet 1803, n'est que de 224 hommes. Il faudroit la compléter sur le pied de guerre, et alors l'envoyer en France, car, s'il n'y a que des officiers, que voulez-vous que j'en fasse?

Je désire que vous formiez le plus-tôt possible la Garde du Président. Il y aura tout cet hiver des camps de manœuvres, où je désire beaucoup qu'ils se trouvent; il faudrait peut-être former quelques corps pareils à ceux que j'avais formés avant Campoformio, afin que cette jeunesse puisse prendre là le goût et l'orgueil militaires.

Je ne pense pas qu'il soit convenable que vous ayez des aides de camp. Cela vous met trop sur une ligne

militaire; et comme les généraux de la République Italienne, et a plus forte raison les Français, ont la conscience qu'ils valent mieux que vous pour ce métier, cela devient contraire à la dignité du Gouvernement: cependant, comme il vous faut des officiers près de vous, vous pouvez avoir des colonels que vous appelleriez adjudants du Palais, au lieu de leur donner le nom d'aides de camp, ce qui suppose un service personnel sur le champ de bataille.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les suédois s'en aillent. Il n'y a rien à craindre du roi de Suède, qui après avoir fait quelques algarades, parce qu'il est jeune d'âge et de caractère, voulait au contraire venir me trouver à Mayence, si j'y eusse été.

Je n'aime pas que vous me disiez que les troupes sont insuffisantes en Italie, dans le même tems que vous me dites que vous n'avez rien à craindre des Autrichiens. Les troupes que vous avez, et la gendarmerie, suffisent pour maintenir l'ordre, si quelque révolte se manifestait. Il n'y a rien à craindre, et en s'alarmant à tort on fait bien du mal à la chose. Il y a en Italie dix fois plus de monde qu'il n'en faut pour la police du pays, et pour mon compte je ne pense pas qu'on puisse égarer le peuple au point de le faire révolter; pourquoi? Pour devenir Autrichien, Russe ou Anglais? On a trop d'esprit pour cela en Italie.

Je vous salue affectueusement.

BONAPARTE.

---

**À Bonaparte, Premier Consul.**

*Monza*, 16 *Août* 1803.

En vous présentant l'hommage de la reconnoissance publique pour les preuves continuelles d'intérêt que vous

donnez à la République Italienne, je viens, Citoyen Président, avec la Consulte d'État vous prier de nous accorder aussi l'honneur de vous suivre dans la marche majestueuse qui vous guide à de nouveaux triomphes.

C'en est un sans doute pour vous, et bien consolant pour tous les hommes de bien, que cet accord unanime d'acclamation et de confiance que le peuple français présente aujourd'hui à l'Europe. C'en est un bien illustre que celui des sentiments que vous avez inspirés d'une manière si éclatante aux peuples que vous venez de visiter. Réunis à la France par les armes, qui sait pour combien de tems ils ne seroient pas encore devenus Français? Ils le deviennent en peu de jours par la conquête que vous avez faite de leurs cœurs et de leur opinion. Quel présage pour vos ennemis!

L'armement de nos côtes sera de suite complété d'après la forme prescrite par votre arrêté. Le retour du général Murat m'a mis à même d'en concerter toutes les mesures avec lui. Nous sommes, en attendant, parfaitement tranquilles pour le moment, et rassurés par vous et en vous, Citoyen Président, pour l'avenir.

Treize mille et cinq cents conscrits ont rejoint déjà les corps à la date d'aujourd'hui. Sans les imperfections qui sont la conséquence naturelle d'un premier coup d'essai, la levée seroit facilement à l'heure qu'il est complétée. Elle le sera cependant, je l'espère, dans le courant de l'année. Je ferai tous mes efforts pous en améliorer l'organisation et l'esprit, en attendant que vous trouviez bon de décider sur les circonstances ultérieures.

Les Anglais se sont bornés jusqu'ici à vexer tout le cabotage de notre côte; j'ai craint pour deux points, la Mesola et Cervia, car il est de leur goût de s'adresser de préférence aux magasins: enlever ou détruire, c'est toujours du profit pour eux. Depuis quelque tems Cervia

est gardée. Les magasins de la Mesola sont vides, et les approvisionnements de sel étranger sont déjà rentrés pour une année.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Monza,* 20 *Août* 1803.

J'ai reçu, Citoyen Président, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 Thermidor, et j'ai celui de vous répondre.

Le Ministre de la Guerre n'a pu porter dans son état que les hommes de la Légion Italienne qui se trouvèrent à ce jour au corps, sans compter ceux qui existoient dans les différents dépôts. Voilà la raison de la foiblesse apparente de son nombre. Depuis que j'ai fixé la citadelle de Ferrare pour son organisation, les dépôts y passent, et j'espère que dans peu de tems je pourrai vous l'annoncer complète d'après vos ordres.

Je sens tout l'avantage que nos soldats pourront retirer de leur intervention aux manœuvres qu'il vous plaît de m'indiquer; je m'empresserai de faire en sorte que le bataillon de votre Garde n'en perde pas l'occasion; quant aux corps à cheval, dans le genre de ceux que vous avez organisés après Campo Formio, je pense qu'il conviendroit de faire un appel aux propriétaires et gens aisés, afin de donner à cette classe le goût pour le militaire.

La situation des esprits dans le midi de l'Italie, la conduite équivoque de la Cour de Naples, la présence des flottes anglaises, la manière de voir sur tous ces objets de tous ceux qui m'environnent, telles sont les causes de l'alarme que j'avois conçue; je vous remercie encore une fois de nous avoir tous rassurés.

Mon défaut absolu de connoissances militaires, vous le savez bien, Citoyen Président, fut d'abord, et n'a cessé d'être entre autres, un titre principal d'exception bien sentie à soutenir convenablement en conséquence l'incongruité d'avoir auprès de moi des aides de camp. J'ai résisté pendant 15 mois à toutes les insinuations verbales et écrites pour m'en faire prendre, non moins qu'aux inculpations qu'on déduisoit de ma résistence, et je n'ai cédé là-dessus qu'à l'époque où j'ai dû préférer la manière de voir des autres à la mienne, à bien des égards; mais il faut avouer que je n'ai pas eu l'esprit alors de modifier la chose d'après la forme infiniment plus convenable que vous daignez m'indiquer, si l'idée que je vous ai soumise à l'égard du chef de brigade Fontanelli, mérite votre vue infiniment sage.

Le général Murat veut bien se charger de vous porter cette lettre. J'espère qu'il pourra vous confirmer dans l'assurance de la bonne harmonie qui règne entre nous. Je ne doute pas que son voyage ne devienne très utile à sa conservation.

Agréez, Citoyen Consul et Président, l'expression de mon profond respect.

MELZI.

---

*Saint-Cloud*, 10 *Fructidor, An XI*, — 28 *Agosto* 1803.

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je reçois votre lettre du 20 Août. Le général Pino, dans un rapport qu'il a fait, pense que la Légion Italienne ne tardera pas à déserter, si elle vient en France. Je ne vois donc qu'un moyen, c'est de l'envoyer à l'île d'Elbe; mais il ne faut pas envoyer rien que des officiers. Faites orga-

niser un bataillon de cette légion complétée à 900 hommes, et dirigez-le sur Piombino, où je donne ordre qu'ils soient embarqués pour renforcer la garnison de l'île d'Elbe; faites verser un mois de solde dans la caisse du payeur. Quand le second bataillon sera organisé, je l'enverrai en Corse.

Le Citoyen Marescalchi enverra l'arrêté que j'ai pris pour les premières demi-brigades de ligne et la première légère, pour un régiment d'hussards et une compagnie d'artillerie, dont il sera formé un corps que commandera le général Pino, et qui devra arriver à Paris dans les premiers jours de Brumaire.

J'ai pris un arrêté pour ordonner la construction de dix caïques à Ferrare, et autres ports de la Romagne. Ils seront montés par des matelots, et mettront les côtes à l'abri des péniches anglaises.

Le Citoyen Marescalchi vous en enverra les modèles: Ils ne coûtent pas plus de 15 ou 16 mille francs, et portent une pièce de 14; nous nous en servons avec la plus grande utilité sur toutes nos côtes.

Envoyez-moi une petite carte d'étapes de la République Italienne.

BONAPARTE.

---

*Saint-Cloud, 18 Fructidor, an XI, — 5 Settembre 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai été fort aise de revoir ici le général. Il se rend en Italie plein de zèle pour organiser sa division. Ce sera avec grand plaisir que je verrai cet hiver le drapeau italien flotter sur les rives de l'Océan. Cela ne sera pas, à ce que je me souvienne, arrivé depuis les Romains.

Il sera peut-être convenable de réunir ce corps dans le département de l'Agogna. Les officiers devront tous avoir la gratification d'entrée en campagne. Le corps devra avoir ses marmites, bidons, gamelles et fourgons. Si sans inconvénient pour le pays, ce corps peut-être porté à 6000 hommes, cela sera d'un excellent effet. En y bien songeant, je n'ai pas voulu de la légion italienne, parce que, étant mal composée, elle aurait pu se porter à quelque excès, et aurait donné à ce peuple-ci une mauvaise opinion de l'Italie; ce qui ferait ici un très mauvais effet moral, car il peut arriver que ce pays soit engagé dans de fortes luttes pour soutenir l'indépendance de la République Italienne; il faut donc éviter tout ce qui peut tendre à lui en donner une mauvaise opinion: si vous pouvez joindre au corps du général Pino quelques hussards formés de jeunes gens, donnant des espérances, ils iront là pour se former.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Monza*, 9 *Septembre* 1803.

J'ai l'honneur de vous remettre la petite carte d'étapes que m'avez demandée dans votre lettre du premier fructidor.

J'ai reçu comme un véritable bienfait de votre part l'appel des troupes italiennes destinées par vous à l'honneur de servir sous vos ordres. Nos conscrits deviendront par là rapidement de bons soldats. Quoique le général Charpentier n'ait pas reçu d'ordres pour faire partir du royaume de Naples celles de nos troupes qui sont désignées dans votre arrêté du 9 Fructidor, j'ai résolu, pour ne

pas perdre de tems, de prendre sur moi de l'engager à en écrire en conséquence au général Saint-Cyr. Le Ministre de la Guerre s'occupe avec grand zèle de l'exécution de toutes les autres mesures ordonnées par vous.

Vous ne cessez, Citoyen Président, de travailler paternellement pour le bien de la République Italienne. Tout ce qu'il y a d'hommes de sens chez nous, se pénètre toujours davantage de la reconnoissance profonde que nous vous devons. Quant à moi je crois que nous vous devons encore plus qu'il ne nous est connu.

Daignez recevoir l'expression de mon dévouement et de mon profond respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Monza, 20 Septembre 1803.*

Le général Pino est arrivé. Pénétré de vos bontés, plein de votre approbation, il va s'occuper avec tout le zèle possible de l'organisation du corps que vous lui avez donné à commander. J'ai donné les ordres au Ministre de la Guerre pour en rapprocher le nombre, le plus qu'il se pourra, à une division complète. Il est vrai que la désertion parmi les conscrits ne laisse pas que d'être sensible depuis la nouvelle de leur départ; néanmoins j'espère que tout ira bien.

Je vous demande, en attendant, de faire donner les ordres dans la 27 division, pour qu'à l'occasion de la marche l'on se prête aux mesures nécessaires pour empêcher que la désertion n'augmente. Pino, m'assurant que vous lui avez accordé le choix des généraux de bri-

gade, insiste pour avoir Theullié. Je vous prie de ne pas le défendre, persuadé que vous n'aurez pas lieu d'en être mécontent, et que votre générosité fera un très bon effet dans l'armée italienne.

Vous avez daigné, Citoyen Président, de m'indiquer l'intention qui vous a conduit à donner la préférence aux troupes appelées auprès de vous, sur la Légion Italienne; cette intention suffiroit seule pour prouver le constant et profond intérêt que vous nourrissez pour nous. Personne n'est plus persuadé que moi, que notre indépendance ne pourra se conserver sans l'appui de la France; mais je le suis au moins autant que ce n'est pas par la France, mais par vous, et par vous seul, que cette indépendance peut se consolider. Une création, qui une fois complétée n'aura plus de comparaison dans l'histoire, ne peut appartenir qu'à vous.

Dans les premiers jours de Vendémiaire partira le premier bataillon de la légion pour Piombino, et j'ai lieu de croire qu'il ne fera pas un mauvais service.

La proposition que je vous avois soumise à l'égard du Ministre de la Guerre accuse peut-être dans le même tems et mon impatience pour le bien, et mon embarras dans le choix des moyens pour l'obtenir. Vous en avez jugé autrement. Loin de m'en trouver mal, j'admire la sagesse de vos principes conservateurs, qui exigent de la persévérance, de la constance, et pour les choses et pour les hommes. Je crois me conformer à l'esprit de vos principes, si j'ose vous demander en attendant un mot d'encouragement de votre part pour le Ministre Triulzi. Personne ne peut certainement attaquer ni sa probité ni son zèle, et il a le mérite d'avoir plus que triplé l'armée italienne qui n'avoit jamais passé les sept mille hommes avant lui. Vous serez certainement persuadé, Citoyen Président, que cette demande n'est motivée que par le désir de relever

au profit du service la considération du Ministre et du Ministère.

Daignez, Citoyen Président, agréer l'hommage de mon respect.

MELZI.

---

Au Général Bonaparte.

*Milan*, 30 *Septembre* 1803.

J'ai l'honneur de vous envoyer l'acte formel d'approbation de la Consulte d'État pour le Concordat, accompagné des expressions de la juste et profonde reconnoissance que lui inspire ce nouveau bienfait que la Nation Italienne vous doit. J'adhère et partage ces sentiments de toute mon âme, sentant profondément l'importance d'être en paix avec Rome.

Vous avez senti, dans votre sagesse, combien pour obtenir cette paix il étoit nécessaire de fermer les yeux sur bien des choses, et vous avez renvoyé à l'exécution le complément de votre ouvrage.

C'est pour cette exécution que j'invoque votre appui, je dirai même, votre sévérité. Nous aurons affaire à des personnes qui sont plus que prêtes à nous chicaner, et surtout à la droite du Pô: sans unité ecclésiastique, il est impossible que l'unité civile s'obtienne; Rome ne sera de longtems au moins disposée à seconder ni l'une, ni l'autre. D'ailleurs, sans prendre des mesures convenables, nos finances ne pourroient suffire à remplir les vœux des prêtres: j'espère que vous approuverez que ma conduite soit donc réglée sur le principe que l'on n'a pu ni voulu, dans le Concordat, déranger ni diminuer en rien le droit de la souveraineté.

Tout se prépare pour que les troupes soient prêtes à partir au moment que vous l'ordonnerez. Le Citoyen Marescalchi m'a mandé que pour nous soulager, elles seront entretenues par le Gouvernement Français dès l'époque de leur départ. D'après cette disposition, déjà connue, on me demande si nos troupes jouiront en France, par parité de condition, des quatre sous par jour qu'on accorde aux soldats français en Italie; vous en déciderez.

MELZI.

---

*Paris, 8 Vendémiaire, An XII, — 1 Ottobre 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai reçu votre lettre. Vous trouverez ci-joint celle que vous désirez que j'écrive à Triulzi; j'approuve que vous employiez Theullié dans le corps d'armée que vous envoyez à Saint-Omer. Le général Pino paraît désirer qu'on y joigne la seconde brigade: je vous laisse le maître de faire à cet égard ce que vous jugerez à propos. Je vous ai dit la raison qui me porte à avoir un corps italien au camp de Saint-Omer. Vous sentez facilement que ce n'est point pour avoir cinq ou six mille hommes de plus; mais j'y suis porté par deux principaux motifs. Le premier est d'apprendre à l'Angleterre à connaître l'existence de la République: le second est de donner de l'orgueil et de la fierté nationale à la jeunesse italienne, ce qui lui manque pour battre un égal nombre d'autrichiens.

Vous recevrez une lettre pour la Consulte. Elle sentira qu'au milieu des immenses occupations que j'ai dans ce moment, j'aie pu tarder à lui témoigner combien j'apprécie la preuve qu'elle me donne de ses sentimens.

Je ne désire pas que le corps que vous enverrez soit très bien armée. Je préfère que les bonnes armes restent en

Italie; je ferai armer les hommes à neuf à leur arrivée au camp; ainsi pourvu qu'ils aient l'apparence d'être armés, cela me suffit. Il faut au contraire qu'ils soient parfaitement équipés.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 15 *Octobre* 1803.

J'ai reçu, Citoyen Président, votre lettre 8 Vendémiaire. Je vous remercie infiniment de la bonté que vous avez eue d'adhérer à mes demandes. La lettre que vous m'indiquiez, dirigée au Ministre Triulzi, ne s'est point trouvée réunie à la vôtre; je suppose que celle que le Citoyen Marescalchi lui a écrite après en votre nom en tient lieu. J'ai fait annoncer à Theullié, en l'appelant de sa retraite, la grâce que vous lui accordez. Tout le monde a applaudi ici à votre générosité à son égard, et on y a reconnù le cœur de Bonaparte, car en cette occasion on répétoit généralement cette phrase: Bonaparte est aussi juste que bon. Mais pour que votre générosité soit entière, veuillez ne pas oublier Cicognara. Son sort deviendroit en effet plus dur par la disparité de condition. Vos ordres seront exécutés à l'égard des troupes qui partent; la seconde demi-brigade légère partira aussi. Je mets tout l'intérêt et tout le zèle dont je suis capable pour le succès de cette mesure, qui doit remplir des vues aussi dignes de celui qui l'a conçue.

Mais c'est de mon lit de douleur que je vous écris; une altération de goutte me l'a fait remonter aux parties intérieures. Quoique je ne sois pas encore en état de travailler, les grandes souffrances sont calmées, et le danger

éloigné avec elles; cependant il vous sera facile de comprendre combien l'état de mon physique en doit être détérioré, et il est de mon devoir de ne pas manquer d'y appeler votre attention, puisqu'il s'agit d'une maladie aussi indomptable que promptement exécutive sous la direction qu'elle vient de prendre.

Agréez mes vœux pour le plein succès de la grande entreprise que vous méditez, et l'expression de mon profond respect.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 18 *Octobre* 1803, *An XII.*

Citoyen Président.

Par le retard des deux bataillons qui viennent de Naples, il devient impossible de réunir à Pavie la totalité de nos troupes qui vont au camp de Saint-Omer avant le 14 Brumaire. Il paroit donc que leur départ ne pourroit être fixé convenablement que le 18 ou le 20. Les corps étant composés de conscrits en très grande partie, jusqu'au Mont Cenis, au moins, les plus grandes précautions deviennent nécessaires pour en empêcher la désertion; je vous supplie donc de faire donner les ordres aux autorités du Piémont en conséquence.

Les corps qui partent n'ont point encore reçu leurs drapeaux; certainement l'honneur de les recevoir de votre main sera d'une plus grande influence sur l'esprit du soldat. J'ai résolu donc de vous les envoyer avant l'arrivée des troupes au camp de Saint-Omer, pour que vous ordonniez ce qu'il vous plaira à cet égard.

Par l'état de la revue de rigueur ordonnée par vous, Citoyen Président, vous aurez vu que la force des corps qui vont partir, monte à 6400 hommes. Cinq cents hommes composant le battaillon des grenadiers de votre Garde qui suivront, et mille hommes de la Légion Italienne envoyés déjà à l'île d'Elbe: voilà huit mille hommes passés à la solde de la France. C'est certainement un soulagement pour nos finances tant que la guerre dure. Mais il ne remplit pas encore la différence que l'augmentation de nos troupes apporte dans nos dépenses.

Cependant il vous a plu de décréter que le mensuel que nous payons pour la troupe française, seroit mantenu pour l'année prochaine sur le pied de l'armée passée. Les circonstances impérieuses qui motivent cette décision la justifient pleinement à mes yeux, et je regarde comme un bienfait que les choses s'arrêtent là si la guerre continue.

Mais si de cette manière nous sommes raisonnablement obligés de contribuer à ces frais, veuillez au moins, Citoyen Président, user de toute votre bonté envers nous au sujet des affaires du Piémont. Je ne crois pas me tromper en disant que de notre côté la cause a été faiblement défendue. Je crois encore plus vrai de dire que les principes du conseiller Deffermont sont des principes de fer. Ils net peuvent donc pas être les vôtres. Je sais que le rappor doit être prêt à vous être présenté. Me seroit-il permis de vous demander en grâce qu'avant de prononcer votre décision définitive, il vous plût de me faire communiquer ce rapport afin de vous en soumettre mon opinion?

Ma santé va un peu mieux, cependant je suis encore extrêmement foible.

Je vous prie d'agréer mon profond respect.

MELZI.

*Paris*, 30 *Vendémiaire*, *An* XII, — 23 *Ottobre* 1803.

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je n'ai lu qu'avec une vive peine votre lettre du 15 Octobre. A' quarante cinq ans, quelques accès de goutte ne doivent point faire envisager les choses autant en noir: j'ai toujours entendu dire que la goutte était un signe de longue vie, et qu'on la porte pendant quarante ans.

Si la division du général Pino est prête, il serait convenable que les premiers détachemens pussent passer le Simplon au premier Frimaire. Ce qui permettrait d'espérer qu'elle arriverait au camp dans la première quinzaine de Nivôse.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 5 *Novembre* 1803.

Les troupes destinées au camp de Saint-Omer seront pour le premier Frimaire au Simplon, comme vous l'avez ordonné. Elles sont en état de partir depuis deux jours, et il auroit été désirable qu'elles partissent en effet de suite, puisque la désertion, qui est ce que nous avons à craindre le plus, ne laisse pas que de nous affliger.

Permettez, Citoyen Président, que j'ose vous entretenir à présent d'un objet qui est de la plus grande importance pour la République Italienne. Je veux parler des États de Parme et Plaisance, dont l'aggrégation à notre territoire est par la nature des choses plus urgente, j'ose le dire, que la conservation même des autres portions de notre territoire actuel.

Je savois, et il étoit facile sans cela de le supposer, que d'autres puissances les convoitent. Mais je savois aussi qu'il n'y a pas de force humaine qui fasse agir Bonaparte contre sa pensée, et sa pensée n'étoit plus à cet égard un mystère depuis l'assemblée de Lyon; j'aurois cru me reposer là-dessus tranquillement, si des circonstances tout-à-fait particulières ne fussent survenues avant la consumation de l'événement à la rendre plus compliquée et plus difficile. Des considérations très graves relativement à la guerre présente, des considérations non moins sérieuses relativement à la paix qui doit la finir, ne peuvent plus être écartées au point de n'avoir pas une influence quelconque sur l'accomplissement de votre première idée; et quelle que soit la concurrence dans laquelle nous nous retrouverions, est-ce que nous n'aurions pas toujours sur elles l'avantage que nous donne dans le cœur de Bonaparte sa prédilection pour cet ouvrage tout entier de sa création? C'est en comptant sur ces sentiments de bonté particulière que vous avez toujours eue pour nous, que j'ose vous présenter mon idée sur le sujet en question.

Notre position repousse le projet de hasarder une imposition dans le moment présent. Et il y auroit de l'imprudence à compter sur un emprunt tant soit peu considérable. En vous découvrant notre nudité, je demande grâce. La mesure de nos forces réelles, une fois adoptée, seroit-il permis de proposer de notre part, l'offre de 30 millions moitié en argent payable à des termes à fixer, moitié en créance à éteindre de la somme plus que double déjà liquidée par la commission Lambert à la charge de la République Française, en faveur de la République Italienne?

Si la base de la convention était ainsi posée, ne seroit-il pas convenable d'en ouvrir alors la discussion avec la Consulte d'État, et de faire autoriser par elle le Gou-

vernement à opérer, ou par emprunt ou autrement, non moins qu'à céder la créance susdite ? De cette manière on éviteroit une plus grande publicité, toujours inconvenable, à part même les autres inconvénients auxquels l'esprit actuel du Corps Législatif, et surtout la Chambre des Orateurs, nous exposent ?

Rien ne viendroit certainement mieux à propos qu'une pareille faveur de votre part à l'époque où la République Italienne fait ses premiers efforts pour créer une armée nouvelle, et soutient les dépenses très considérables de la route du Simplon, et des fortifications calculées sur un système militaire entièrement lié, et dépendant de celui de la France. Rien ne sauroit mieux relever l'esprit public qu'une marque aussi solennelle de partialité de Bonapart pour nous, qui prouveroit d'une manière éclatante que, dans la guerre comme dans la paix, Bonaparte est toujours maître de faire ce qu'il veut, et qu'il veut constamment ce qu'il a voulu.

Je ne doute pas que la Consulte d'Etat n'embrasse avec empressement ma proposition, dès l'instant qu'en l'invitant à appuyer ma demande je puis lui laisser entrevoir qu'elle sera bien accuillie. Il ne me reste donc pour l'inviter que de vous supplier de m'y autoriser, en agréant l'idée que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Vous sentez bien, Citoyen Président, que je n'ai pas pensé dans tout ceci à balancer les intérêts, mais que je n'ai calculé que sur les sentiments. Hors mon espoir et mes voeux, ils ne seront pas plus grands que l'âme de Bonaparte pour la République Italienne.

MELZI.

*Paris, 3 Frimaire, An XII, — 25 Novembre 1803.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je ne puis que blâmer la conduite d'Aldini, et je ne conçois pas en effet comment un membre du Conseil Législatif peut s'absenter de Milan sans votre permission, et je crains que ce ne soit un peu la faute de la Constitution. Le Conseil Législatif devrait, comme à Paris, être tout entier dans la main du Gouvernement. Faites venir Aldini à Paris, et dites lui que j'approuve tout ce que vous avez fait dans une circonstance aussi urgente.

Parme et Plaisance conviennent bien à la République Italienne; mais Parme et Plaisance sont l'objet d'une négociation qui fixe déjà l'attention de toute l'Europe. C'est un moyen de paix, et je ne pourrais me décider à commettre la précipitation de réunir aujourd'hui ce pays que par une compensation qui m'aiderait véritablement à soutenir la guerre. Cette compensation ne pourrait se trouver que dans une somme d'argent assez considérable, et je connais assez la situation de la République Italienne pour croire qu'elle peut difficilement trouver cette somme. Cependant, voyez: vous savez qu'un Gouvernement se forme de l'opinion publique, et marche avec cette grosse opinion publique qui raisonne et calcule tout.

Quant au Concordat, il diffère un peu de celui de la République Française; mais il faut avouer aussi que les circonstances sont un peu différentes. Mettez tous vos soins à vous procurer cette paix religieuse qui, une fois perdue, ne peut se recouvrer qu'avec tant de peine.

BONAPARTE.

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan, 1 Decembre 1803, An II.*

Citoyen Président.

Le Citoyen Marescalchi vous présentera le projet du Budjet pour l'année 1804, qui ouvrira la marche constitutionnelle dans la partie de Finance; permettez que je vous soumette ici quelques réflexions importantes à son égard.

Vous observerez que le Conseil Législatif a adopté l'opinion de commencer dès l'année prochaine l'extinction de la dette publique; cette opinion est aussi fortement la mienne, car je regarde cette opération comme de la plus haute importance pour raffermir, ou pour trancher le mot, pour créer la confiance et le crédit dont nous allons avoir le plus grand besoin.

Il existe une cabale très forte qui travaille infatigablement à décrier le Gouvernement, et elle s'est mise plus que jamais en évidence par la conduite des orateurs dans la séance actuelle du Corps Législatif, Salimbeni, qui depuis une année ne fait que crier contre le Gouvernement, et calomnier toutes ses démarches, dans les maisons et dans les cafés, vient de rapporter ce ton dans la Chambre des orateurs, ce qui le fait passer pour chef.

Cette opposition, cependant, ne seroit point par elle-même digne de la moindre attention, si elle n'étoit ralliée avec toute la clique des monopoleurs, des spéculateurs, des voleurs insignes de l'ancien Gouvernement, chefs et subalternes, de tous les mécontents enfin, qui depuis l'année passée ont conçu l'espérance d'un changement

dans l'ordre actuel des choses, qui n'est pas favorable à leurs vues.

Sans doute que toute leur cabale seroit impuissante à renverser le Gouvernement tant que vous êtes là; mais sans compter les dégoûts multipliés qu'ils me donnent, il est impossible de se dissimuler qu'une telle marche des choses ne contribue pas d'une manière sérieuse à ébranler toute sorte de confiance dans le Gouvernement, et même la croyance dans la stabilité du système actuel.

Je tiens donc à l'opération relative à la dette publique, car je la regarde comme très propre à opposer un grand trait d'assurance aux défiances vagues qui nous tuent. Dans un engagement courageux et progressif, on ne pourra manquer de voir une volonté ferme et une opinion évidemment calculée sur l'avenir, cette opinion ranimant l'espoir de l'immense classe des créanciers, l'attachera au Gouvernement, et dans le même tems imposera à toutes les autres par son attitude confiante et assurée.

Toutes les combinaisons du moment étant peu favorables au Gouvernement, la Chambre des Orateurs se déclarant prête à combattre le terrain pour l'y bloquer étroitement; Salimbeni, déclarant hautement en son nom que ni vos décrets, ni votre concordat, ni autre chose au monde ne pourroient l'arrêter dans sa marche; voyant le Corps Législatif entraîné dans cet esprit, j'ai pensé que je devois me borner à sauver l'essentiel.

La Chambre des Orateurs avoit mis en avant la prétention d'éplucher en détail toute l'administration. Je me suis opposé en déclarant qu'il n'appartient qu'au Corps Législatif de reconnoître le titre des dépenses et de donner les fonds, la conversion de ceux-ci étant réservée à l'examen des commissaires de la comptabilité.

J'ai fait tomber par là l'attaque principale dont on espéroit pouvoir me faire d'interminables chicanes. Mais

en revanche il a fallu resserrer tellement les demandes pour obtenir des fonds, que j'ai tout le lieu de croire que l'année actuelle ne pourra pas être a beaucoup près couverte par les cinq millions qu'on m'a accordés.

Par la même raison le Conseil Législatif, qui est aussi intimidé que vexé indignement par la Chambre des Orateurs, a porté au de là de toutes les bornes les réductions du Budjet de l'année 1804 que l'on vous soumet.

Il est démontré à mes yeux quoi qu'on ait dit et fait pour soutenir le contraire, que l'année prochaine d'après le projet restera découverte de six à huit millions, toutes choses restant dans l'état actuel.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan*, 15 *Decembre* 1803.

Citoyen Président.

Agréez, Citoyen Premier Consul, mes remercîments pour la pleine approbation que vous daignez accorder à ce que j'ai fait à l'égard d'Aldini. Vous avez parfaitement raison de dire que notre constitution pêche aussi sur ce point, en nous donnant un Conseil Législatif indépendant à la place d'un Conseil d'État; et comme je sens l'urgence d'y porter remède pour que le Gouvernement puisse marcher, je me propose de vous soumettre, après la séance actuelle du Corps Législatif, un rapport sur cet objet.

Une phrase de votre lettre m'a donné de l'embarras pour y bien comprendre votre intention. La voici: *Faites venir Aldini à Paris, et dites-lui que j'approuve tout ce que vous avez fait dans une circonstance aussi urgente.*

Après plusieurs réflexions j'ai pensé qu'il y a été écrit Paris au lieu de Milan, et j'ai agi en conséquence, faisant sentir à Aldini votre déclaration sur tout ce qui étoit arrivé. Au reste, si je me suis trompé, il y aura encore moins d'inconvénient à m'être trompé dans ce sens que dans le contraire en envoyant Aldini à Paris, si votre intention n'eût pas été telle positivement; ce que j'ai répugné à croire, vu le très mauvais effet d'opinion qu'auroit produit infailliblement chez nous le voyage d'Aldini, après surtout la publicité scandaleuse qu'il a donnée dans tous les points de la République à son insolente réclamation; et vu que dans la circonstance actuelle il n'auroit pas manqué de faire naître à Paris une foule d'intrigues, et par la haine qu'il voue à Marescalchi ouvertement, et par l'accord parfait dans lequel il se trouve avec tout ce qui ne nous aime pas ici et là.

Je sens parfaitement tout le prix qu'il faut attacher à la paix des consciences. Je seconderai de toutes mes forces, avec le plus grand empressement, vos vues très sages à cet égard, auxquelles les sentiments de mon cœur sont tout-à-fait conformes. Je suis cependant convaincu que pour l'obtenir d'une manière sûre il faudra, à l'acte de la publication du Concordat, publier aussi les règles d'exécution qui en expliquent le véritable sens en le fixant, car Rome, par une divulgation prématurée dans toute l'Italie, a déjà pris le devant pour gagner l'opinion dans la direction qu'elle voudroit me donner; il y a longtemps que la Gazzette de Gênes en a rapporté les articles les plus délicats. Peu de tems après le texte entier nous en a été envoyé.

J'arrive au sujet de Parme et Plaisance, et c'est avec un profond regret que je vois, par ce que vous daignez m'en dire, combien les difficultés sont grandes. Dès que ces États-là sont devenus l'objet d'une négociation impor-

tante, comment pourrions nous balancer un si grand intérêt? Vous avez jugé l'état des forces de la République. Un emprunt même de la somme proposée dans un état de défiance générale n'est pas d'un succès assuré. Que seroit-ce si la somme était plus grande? Sans un tems convenable il me seroit impossible de compter sur un opération quelconque, et la circonstance s'oppose à accorder cette condition. Voyant donc se perdre à peu près l'espoir d'acquérir Parme et Plaisance par ce moyen, permettez-moi de vous supplier d'examiner un moment si ces États ne pourroient pas nous être donnés par la voie d'un échange. Tout ce que nous avons à la droite de l'Apennin, c'est-à-dire les Alpes Pennines, et la Garfagnane, ne nous sert presqu'à rien: la Romagne, malgré les vues éloignées relativement à la marine, est bien excentrique pour nous, et cette circonstance réunie au caractère qui distingue les Légations, ne nous laisse pas espérer de la voir de longtemps bien amalgamée avec les autres parties de la République. En raison de convenance de population et de produit, Parme et Plaisance vaudroient mieux pour nous que ces morceaux-là. Toutes les contestations dépendant des enclaves, des confins, de la promiscuité de possession et de navigation du Pô seroient éteintes une bonne fois, et elles ne laissent pas de former en effet un objet digne d'attention. Daignez peser dans votre sagesse les idées que l'amour du bien de mon pays me porte à vous soumettre.

J'ai cru devoir accorder au conseiller auditeur Dudon toute ma confiance, puisqu'il étoit investi de la vôtre, et je lui ai fourni sans réserve tous les renseignements qu'il m'a paru désirer; et croyant mieux entrer dans vos vues en lui procurant la connoissance du plus grand nombre possible de fonctionnaires publics, j'ai pris sur moi de l'engager à rester ici quelques jours de plus qu'il ne se l'étoit proposé. Ses qualités m'auroient fait désirer de l'arrêter

plus longtemps. Je le charge particulièrement de vous assurer que je fais des vœux constans pour votre prospérité.

MELZI.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte.**

*Milan*, 18 *Dixembre* 1803, *An I.*

CITOYEN PRÉSIDENT.

Une nouvelle preuve de votre intérêt pour la République Italienne m'amène à vous offrir l'hommage de sa reconnoissance. L'amitié de toutes les puissances africaines est un avantage d'autant plus précieux pour provoquer nos efforts vers le commerce maritime, que nous y avons de faibles moyens. Le port de Rimini est réparé, l'on travaille aux autres, et dans l'année qui approche nous ouvrirons la route qui liera les communications entre la plaine de Lombardie et l'embouchure de la Magra et le Golfe de la Spezia, en gagnant la grande route qui du Golfe va en Toscane. Vous voyez assez, Citoyen Président, que sans prétendre presser imprudemment les événements, je cherche par là à préparer d'avance les moyens pour profiter des combinaisons que le temps pourra amener, et que des vœux réciproques accusent de retard.

Je vous remercie bien sincèrement de l'indulgence avec laquelle vous avez écouté la lecture de mon rapport. Personne ne sent mieux que moi que votre suffrage est un éloge, que votre encouragement est un grand moyen. J'attends avec une grande impatience votre décision sur les différentes questions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, et vos conseils sur les articles les plus

délicats de mon rapport; et je les attends avec l'empressement d'une âme qui n'épuise ses forces que dans la confiance qu'elle a en vous.

Votre décret qui casse le contrat passé par l'ancien Gouvernement avec Borsi et compagnie étoit d'avance exécuté en partie; il le sera complétement tout de suite. Mais je ne puis pas vous dissimuler que cette grande mesure appellera la réflexion générale sur la disparité de condition entre les différents complices, car le monde sait ici que Sommariva a imaginé lui-même cette forme de contrats dans lesquels les omissions sont calculées; il est connu qu'il s'étoit réservé la signature des mandats pour la vendre; il l'est également qu'il l'a vendue en effet dans cette affaire, et Borsi après un éclat sur le départ de Sommariva de Paris, qu'il croyoit bêtement ne rester ici que pour défendre ses complices, a déjà déposé dans ses interrogatoires, lui avoir payé en différentes sommes cinquante à soixante mille écus romains par l'intermédiaire de Nicoli chef de la comptabilité. Vous ordonnerez là-dessus ce que vous croirez convenable.

Je ferai de mon mieux pour activer la conscription. Il y a cependant, à part les moyens pécuniaires dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, deux raisons qui la retardent plus que je ne voudrois. D'abord l'organisation administrative des départements, à laquelle la loi a attribué une grande partie d'exécution dans la désignation et dans le choix des conscrits; en second lieu la création de la gendarmerie, qui n'est pas encore tout-à-fait organisée, et dont le premier service sera probablement celui de soutenir la conscription, doit la précéder par conséquent.

Tout paroît tranquille sur la frontière; il est pourtant certain que les partis ne sont que contenus. Les Baillis dans les Grisons méritent la plus grande surveillance. Ils ont une grande influence dans les campagnes, et ils

la soutiennent activement dans leur sens. Rossi et Buonvicini travaillent à Lugano, et pour mieux faire ils vont tenter un emprunt à Gênes. Il n'y a pas de raisons pour croire qu'ils y réussissent.

La nouvelle qui s'est répandue depuis quelque temps de la réunion du département de l'Agogne au Piémont, confirmée à plusieurs reprises par les Piémontois qui se trouvent à Paris, a jeté l'alarme dans le département. Toutes les opérations s'y sont arrêtées, et surtout celles qui regardent les biens nationaux que nous avons mis en vente. J'ai eu beau dire et répéter que cette nouvelle n'a pas de fondement, la frayeur n'a pas cessé pour cela, et j'ai été en conséquence forcé de promettre aux autorités du département de l'Agogne de vous présenter en leur nom la remontrance ci-jointe. Il est inutile que je vous ajoute que c'est bien de tout mon cœur que je vous supplie de l'accueillir favorablement.

MELZI.

---

**Au Général Bonaparte.**

*Milan, 1 Janvier 1804, An III.*

Citoyen Président.

Je suis infiniment pénétré du sentiment de confiance que vous m'accordez en m'adressant le conseiller Lambertenghi, qui a encore dans cette circonstance signalé de toutes les manières son zéle pour le service public.

Pour répondre à votre confiance, et à l'intention de cette mission, je ne puis que vous soumettre avec une entière franchise toutes les réflexions qui se rapportent à son but. Vous trouverez celles qui regardent le détail dans le projet de loi que le conseiller Lambertenghi vous soumettra.

J'admets la réduction des crédits à ouvrir aux Ministres puisqu'un fonds de réserve est demandé dans le Budjet pour y suppléer en cas de besoin.

J'embrasse le Conseil très sage que vous me donnez de supprimer l'administration des biens nationaux. Elle le sera dans l'année.

Le moyen des rescriptions sera également suivi, mais avec les modifications que nos circonstances demandent impérieusement. Nous réduirons aussi les fonds appliqués à l'extinction de la dette publique comme vous l'indiquez au moins pour à présent.

Avant de pouvoir présenter le tableau de la dette entièrement liquidée, il nous a paru impossible de le justifier aux yeux du public, et par conséquent imprudent, de proposer une réduction générale des intérêts de la dette. Nous nous sommes abstenus dans le même tems de nous engager à les maintenir, et en offrant le 2 pour cent provisoire, nous avons renvoyé à une autre époque la décision de la question.

Toute réduction d'intérêts n'est à mes yeux qu'une Banqueroute partielle; et pourquoi nous presserions-nous d'arriver tout en commençant au même point que les vieilles nations ont fini?

Je crois que le Gouvernement n'est qu'un tuteur de toutes les classes des citoyens. Je pense qu'il ne peut pas sacrifier celle des créanciers à celles des débiteurs, et je le pense d'autant plus dans un pays où, dettes et créances, tout est national. Ce qui sort d'une main passe à l'autre, rien ne déborde les confins de l'État. Si cette réflexion est vraie en général, elle l'est infiniment plus à l'égard des pensionnaires ecclésiastiques. On leur a arraché les biens en leur promettant un moyen d'existence. Ce n'étoit pas une grâce, c'étoit une justice; et comment pourroit-on réduire ces malheureux à trois ou quatre mille livres de

capital pour la vie? Cette classe est composée de dix mille personnes qui, à très-peu d'exceptions près, n'ont absolument pas d'autres moyens d'existence. Elles forment le clergé mort dans le sort duquel le clergé vivant prend l'oroscope de sa destinée, et la mesure de sa confiance. Une semblable calamité pour ces pensionnaires détruiroit infailliblement d'un coup tout le fruit des sacrifices faits avec tant de sagesse dans le Concordat.

Si mes principes, mon caractère, et l'intérêt de ne pas blesser l'opinion de probité, qui fait mon seul avantage dans la place que j'occupe, ne m'eussent pas défendu absolument de proposer une telle dérogation aux engagements contractés par la nation, ma loyauté pour vous m'en auroit empêché.

Depuis que, d'après l'usage moderne de tout imprimer, l'on a publié et à Paris et à Milan ce que la République Italienne paye dans ce moment à la République Française, il n'y a plus un homme qui ne voie que cela répond à peu près à un tiers de notre revenu. Les hommes sages sentent parfaitement que c'est bien dû dans les circonstances actuelles à tant de titres, mais les hommes sages sont en fort petit nombre. Eux cependant, et les autres, s'en consolent par l'idée que cela ne doit être que provisoire. Mais en attendant on mesure très aisément que sur ce tiers de revenu il y aura de quoi soulager les imposés, éteindre plus rapidement la dette, et faire beaucoup d'autres dépenses publiques. Or quel effet ne produiroit pas toute opération qui viendroit frapper inopinément, et avant le tems, l'espoir des créanciers de toute espèce, qui est fondé sur la conviction que la nation a en elle-même de quoi suffire à tout? Et vous pouvez compter qu'à peu près la moitié de la nation se trouve dans la classe des créanciers. En honneur j'aurais cru trahir Bonaparte, si je lui avois proposé de pareilles mesures

à présenter pour la première fois qu'il parle au Corps Législatif.

Il nous importe trop que votre nom ne soit gravé dans tous les cœurs que comme celui d'une divinité bienfaisante.

MELZI.

---

*Paris, 21 Nivôse, An XII, — 12 Gennajo 1804.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je reçois votre lettre du 28 Décembre. Comme vous, je ne conçois rien à toutes ces intrigues de Naples.

J'ai vu avec plaisir le chef de brigade Fontanelli; je lui accorde ma confiance, puisqu'il a la vôtre; mais dans la place importante où je lui confie le service près de moi, je compte que vous me le garantissez.

Il ne m'est point revenu de plaintes sur la division italienne; la première colonne arrive à Paris vendredi, ou samedi; je ne pourrai la voir que dimanche prochain.

BONAPARTE.

---

**Le Vice-Président de la République Italienne au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, et Président de la République Italienne.**

*Milan, 23 Janvier 1804, An III.*

Agréez, Citoyen Président, mes vives remercîments pour la bonté avec laquelle vous avez daigné accueillir le chef de brigade Fontanelli; et pour l'honneur que vous lui faites en l'admettant à servir près de vous. Je n'hésite pas à vous répondre de sa loyauté; c'est un

homme d'honneur. Cet officier profitera beaucoup de la belle occasion que vous lui accordez, et il deviendra plus utile au service public dans une carrière où nous avons si peu d'hommes.

Je suis surtout infiniment pénétré du trait de confiance que vous me témoignez dans cette circonstance. Daignez en recevoir l'expression de toute ma reconnoissance et de mon respect. Je serois parfaitement heureux si j'y pouvois répondre mieux que par de stériles vœux pour votre prospérité.

MELZI.

---

*Paris, 30 Pluviôse, An XII, — 20 Febbrajo 1804.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai chargé Marescalchi de vous instruire de tout ce qui se passe ici. Vous devez ajouter une pleine foi au rapport qui m'a été fait par le Grand Juge. Il n'y a rien de plus que cela. Cette affaire en serait à peine une sans la part qu'y a le général Moreau qui s'est rendu complice de ces misérables choses, dont j'ai été trois jours sans pouvoir me persuader; mais les preuves se sont multipliées tellement, qu'il n'a plus été possible d'arrêter le cours de la justice. Paris et la France ne sont qu'une famille, n'ont qu'un sentiment, qu'une opinion.

Faites-en part à la Consulte d'État. N'ajoutez aucune croyance à tous les faux bruits qu'on pourroit répandre. Je n'ai couru aucun danger réel, car la Police avait les yeux sur toutes ces machinations. J'ai eu la consolation de ne pas trouver un seul homme, de tous ceux que j'ai placés dans cette immense administration, dont j'aie à me plaindre. Moreau est le seul, mais il s'était depuis longtems éloigné du Gouvernement.

BONAPARTE.

**Au Général Bonaparte.**

*27 Février 1804.*

A' la nouvelle que vous avez daigné me donner, mon âme a été fortement saisie! Vous avez pensé ce que seroit devenue la France, je pensois ce que seroit devenue l'Italie si la garantie de toutes les deux nous eût été enlevée dans votre personne, et à l'idée seule j'en ai tremblé. Je bénis le ciel qui a fait dévoiler le ténébreux projet de vos ennemis, et je fais des vœux ardens pour qu'ils ne puissent jamais réussir dans de telles entreprises.

L'Angleterre, dans cette circonstance, a fait l'aveu solennel du sentiment de faiblesse et de crainte qui l'anime.

C'est un très bon augure pour le plein succès de la grande entreprise que vous me dites contre elle.

Puissiez vous en humilier l'orgueil à jamais pour le salut de l'Europe.

J'ai reçu à mon lit, où je suis retenu à peu près depuis cinq mois, le général Jourdan. Les sentiments infiniment sages qu'il a déployés, appuyés par la simplicité de son caractère, me font présager que tout ira bien à son égard. Il paroit aussi content de nous.

Veuillez agréer, Citoyen Président, l'expression de mon dévouement respectueux.

MELZI.

---

*Paris, 28 Germinal, An XII, — 18 Aprile 1804.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je consens avec plaisir à ce que Cicognara retourne chez lui, et soit de nouveau employé pour le service de la République. S'il a commis quelques fautes, je dois me

souvenir des services qu'il a rendus dans la naissance de la République, où il a fait preuve de courage et de dévouement.

BONAPARTE.

---

**Au Général Bonaparte, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.**

*Milan*, 16 *Mai* 1804

A' ma priére, à celle de la Consulte d'État, du Conseil Législatif, vous avez bien voulu, Citoyen Premier Consul et Président, permettre que le Citoyen Cicognara fût rappelé au service de la République. Daignez recevoir l'hommage de ma reconnoissance, comme pour cet acte de clémence qui a été reçu du public avec un intérêt très satisfaisant.

Je vous dois aussi, et je vous offre mes respectueux remercîments, pour la disposition qu'il vous a plu de prendre en envoyant le général Dembarrère reconnoître les travaux et la dépense des fortifications; et je pardonne volontiers au général Chasseloup de m'en vouloir un peu à cet égard, puisque sur la simple nouvelle de cet envoi il m'adresse un plan de réduction dans les ouvrages très considérables. Le Citoyen Marescalchi aura l'honneur de vous soumettre l'original de cette communication, où la réduction des ouvrages, n'étant motivée que sur la diminution des fonds pour l'année, conséquemment il y demande qu'ils soient augmentés. Il n'appartient qu'à vous, Citoyen Premier Consul et Président, de juger et d'ordonner. Je me borne en conséquence à invoquer votre générosité sur l'état pénible dans lequel nous nous trouvons. Les dépenses sont très fortes, et les rentrées souffrent beaucoup

des circonstances de la guerre et surtout de l'énorme exportation d'argent qui ne sauroit être continuée sans amener une véritable détresse, après avoir donné les plus grands embarras.

Je suis de loin avec un profond sentiment le développement majestueux que le cours des évènemens nous présente. Tout y est intérêt et admiration. Vous allez recevoir le prix le plus glorieux que les Nations aient jamais pu accorder à leurs bienfaiteurs, et rien ne sauroit mieux prouver combien il étoit mérité ; que si grand qu'il soit, il ne l'est pas cependant plus que celui que vous retrouvez dans la conscience de tout ce que vous avez fait de grand et d'utile.

MELZI.

---

**A S. M. I. l'Empereur des Français Napoléon Bonaparte.**

*Milan*, 29 *Mai* 1804, *An IV.*

S. I. M.

L'hommage que je viens porter au pied du Thrône de V. M. contient tous les sentiments que doit inspirer l'élévation de V. M. dans cette admirable combinaison des résultats d'une reconnoissance nationale sans exemple, et de la marche merveilleuse dû génie étonnant qui l'avoit commandée. La parole manque à l'expression ; que V. M. daigne la retrouver dans les projets de décret de la Consulte d'État que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Dans l'un nous avons cherché à perpétuer le souvenir de cette grande époque, de la manière qui nous a paru la plus convenable.

Dans l'autre nous avons cherché à profiter de cette heureuse circonstance pour manifester hautement tout ce

que nous devons de reconnoissance, de confiance, d'attachement à notre fondateur; et dans le même tems à assurer les destinées de la nation italienne, en les associant d'une manière absolue et fixe aux destinées de celui qui avoit daignée en être le chef.

Tout ce que nous avons fait est dans l'ordre constitutionnel, et nous nous flattons que tout pourroit s'achever sans en sortir: V. M. comprendra aisément que nous ne pouvions pas mieux déterminer certains articles, faute absolument de données politiques, qu'en les soumettant à sa décision. Elle verra de même que toutes les conditions qui accompagnent l'idée principale sont réclamées strictement par le respect qui est dû soit à l'opinion, soit aux droits de la nation.

J'ose me flatter que V. M. I. daignera reconnoître, dans les projets que nous lui présentons, une preuve sincère des sentiments dont nous sommes animés. Je dois ici rendre justicie à la Consulte d'État, en disant que tous ses membres y ont mis unanimement l'intérêt et le zèle les plus loyaux. L'on auroit même agi dans ce sens beaucoup plus-tôt, si l'on avoit plus-tôt reçu les renseignements nécessaires pour nous donner l'assurance de bien faire.

Dans cette grande et mémorable époque qui, marquant aussi fortement le terme de tant d'anxiétés, vient de rappeler dans tous les cœurs la joie et le bonheur, me seroit-il défendu d'implorer de V. M. I. qu'elle veuille jeter aussi sur moi un œil de clémence? Elle connoît mon vœu constant et nécessaire. Depuis vingt-six mois qui se sont écoulés, j'en ai passé douze à peu près entre le lit et le fauteuil, et il devient inutile d'ajouter que toutes mes facultés en sont restées sensiblement affaissées.

La cruelle maladie que j'ai gagnée, ne laisse espérer

par elle-même que des trêves assez courtes, et ne peut naturellement qu'augmenter en continuant ce régime de vie forcée qui me l'a procurée. Je ne puis cacher à V. M. que non seulement je ne crois plus en honneur et conscience pouvoir répondre de ma place, de la manière que je le devrois, mais que l'idée seule de retomber encore dans le cas d'accumuler sur moi, avec de vives et longues souffrances, le poids disproportionné de la charge que je porte, m'a tellement abattu l'esprit, que je sens qu'au lieu d'y faire honneur, je ne puis qu'y faire tort.

Si j'osé reproduire aux yeux de V. M. mon véritable état, c'est que je me croirois criminel de le dissimuler à la vue des événemens qui vont remonter toute notre machine, et demandent en conséquence un tout autre homme que moi. Il ne s'agit plus désormais de gagner du tems en faisant le moindre mal possible jusqu'à la maturité des choses, mais de leur donner une nouvelle direction sous un système fixe et durable, qui ne sauroit l'être sans un ensemble fortement lié et soutenu: et comment me dissimuler les conséquences sur le sort de ma patrie des fautes qui seroient commises dans ce moment décisif? Mon silence auroit donc été coupable.

Si V. M. daigne arrêter un moment son attention sur ma situation, véritablement pénible, j'ai lieu de tout espérer de ses bontés, dont les preuves multipliées sont profondément gravées dans mon cœur. Le jour qu'elle me permettra de rentrer dans la vie privée, elle aura fait un heureux de plus.

J'ai l'honneur de présenter à V. M. I. l'hommage de mon profond respect.

MELZI.

*Saint-Cloud, 4 Messidor, An XII, — 23 Giugno 1804.*

Citoyen Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai reçu votre lettre du 29 Mai. Je vous remercie de tous les sentimens que vous m'exprimez: je les mérite par mon constant désir de voir la République Italienne prospère et heureuse. Depuis que vous gérez les affaires de la République, son administration s'est considérablement améliorée; je vous sais gré de l'ordre que vous avez rétabli dans les finances, des dèlapidateurs que vous m'avez éloignés. La République Italienne a déjà fait un pas dans la carrière des Nations, puisqu'aucune de ses parties ne voudrait faire un pas en arrière, et retourner à son ancien état; j'ai lu et médité avec toute l'attention convenable les différentes propositions de la Consulte d'État; je suis constant dans ma manière de voir les affaires de la patrie italienne, et ses intérêts se trouvent heureusement pour moi conformes á tous mes autres intérêts.

La République Italienne restera une et indépendante. Nous y établirons, comme le désire la Consulte, un ordre de choses plus conforme à l'esprit du siècle où nous vivons, et au degré où est arrivée la société. Lorsqu'il sera tems, je répondrai à la Consulte. Tous ces objets méritent la plus grande méditation, et malgré les événemens de paix, de guerre, d'organisation, au milieu desquels je me trouve, chaque chose arrive à son tems. Je me contente donc de vous dire que vos vœux, vos plans, vos désirs ne seront contrariés en rien, et que je mettrai toujours en première ligne, en réglant les affaires de la République Italienne, son intérêt, mais son intérêt bien entendu. Si à la Consulte de Lyon, les esprits légers et superficiels eussent été écoutés, et qu'on eût différemment disposé de la Présidence, où en serait aujourd'hui la République Italienne?

Des projets et des plans s'écrivent en peu d'heures, mais les Nations n'arrivent à apprendre à se conduire qu'avec des années. Dans votre dépêche il n'y a que ce qui vous concerne qui ne peut me convenir: vous êtes engagé dans la lice, il faut que désormais vous mouriez au milieu des hommes et des embarras du Gouvernement des Nations. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A Bonaparte Empereur.**

*Milan, 11 Juillet 1804.*

S. I. M.

La lettre dont m'a honoré V. M. sous la date du 4 Messidor, m'est parvenue par le courrier ordinaire assez tard pour que je n'aie pu lui présenter plus-tôt l'hommage de ma profonde reconnoissance pour tout ce qu'elle a bien voulu exprimer à mon égard. L'approbation de V. M. est dans le même tems le prix le plus flatteur de mes travaux passés, et l'encouragement le plus fort pour les continuer.

L'honorable décret de mort que V. M. a bien voulu prononcer, ne regarde, j'ose le penser, que ma vie politique, cette vie qui doit avoir son terme quand les forces morales cessent d'être en proportion des besoins et de l'utilité publique. J'ai cru ce moment arrivé, et je me suis fait un devoir de le manifester. V. M., malgré cela, m'ordonne de rester à mon poste. J'obéis et j'y resterai tant que l'honneur me le permettra, et que mes facultés déjà trop affoiblies ne pourront pas compromettre le bien de ma patrie.

L'attention soutenue que V. M. veut bien accorder à l'examen de nos affaires, est le gage le plus précieux de leurs succès. La position actuelle des choses dans le Continent donne en effet tout le loisir à la réflexion la plus mûre. Et en attendant que le tems arrive, il est bon de profiter du délai pour mieux connoître l'opinion publique qui se manifeste assez bien dans le jugement qu'elle porte sur la foule des bruits divers qui circulent ici, et en Europe, à l'égard de notre sort futur, qui semble former dans le moment le principal objet de la curiosité publique. A' la faveur de cette manifestation la Consulte d'État a eu lieu de se convaincre de plus en plus que ce qu'elle a exposé dans son plan, comme moyen nécessaire pour le faire embrasser à la Nation d'une manière digne de cette grande circonstance, en est réellement un préliminaire indispensable, et elle espère que V. M. en sera facilement persuadé. En effet, comme les vues d'un ordre plus relevé ne sont pas à la portée de la Nation en général, l'on peut dire avec vérité que l'on ne trouve ici d'intérêt qu'à obtenir un dégrèvement sensible dans les impôts, et une rassurance véritable contre les dangers de la guerre.

Si donc le plan qui sera proposé aux Colléges ne fût pas accompagné d'une déclaration bien solennelle relativement à la cessation du tribut, comme l'a demandé la Consulte, la Nation n'y retrouveroit plus le gage de cette prospérité qui forme le but principal de tous ses vœux. Également si la double garantie réclamée ne fût pas accordée formellement, bien loin d'offrir sûreté et paix, le nouveau système n'inspireroit à la Nation que la crainte d'une nouvelle guerre.

L'attitude actuelle de l'Europe et la guerre avec l'Angleterre ne font d'ailleurs qu'ajouter infiniment à l'intérêt d'obtenir cette double garantie de la France et de l'Autriche, de manière que la Consulte d'État les regarde comme

moyens uniques et exclusifs pour provoquer et établir la confiance.

Il est très vrai que la Nation ne cherche pas à faire un pas en arrière, mais ce n'est que par la raison qu'elle sent que le retour à l'ancien état l'obligeroit à traverser une guerre, c'est-à-dire à supporter en même tems le poids de l'ami et de l'ennemi; tant cependant que la comparaison de ce qu'elle payoit avec ce qu'elle paye, sera si défavorable pour l'état présent, l'on se tromperoit beaucoup si l'on vouloit se persuader qu'elle pût renoncer aux regrets très vifs qui l'occupent. Le Département seul de l'Olone donne aujourd'hui au Trésor de la République un neuvième en sus de ce que la Lombardie et le Mantouan donnoient à l'Autriche; et les dépenses locales sont augmentées dans la même proportion. Les autres Départements plus ou moins seront forcés d'élever leurs contributions pour les mettre proportionellement de niveau; et cependant tous réclament et blasphèment en alléguant qu'ils sont surchargés. J'ai promis, puisque je n'avois d'autres moyens, de calmer les plaintes par des soulagements successifs. Mais les circonstances, ayant au contraire empiré le sort du pays par l'extraction du numéraire, les esprits n'ont pu que s'exaspérer à cet égard, et l'opinion du Gouvernement n'y a pas trop gagné certainement.

J'ose me flatter que V. M. voudra bien reconnoître que si, d'accord avec la Consulte d'État, j'insiste sur ces deux objets principalement, ce n'est que par la conviction où nous sommes qu'il y auroit plus que de la légèreté de notre part à promettre un succès plein et complet indépendamment de ces préliminaires, desquels seulement peut dépendre ce concours de l'opinion publique qui nous est nécessaire.

Il est facile de comprendre à quel point les intrigants et les malveillants, qui ne nous manquent pas, pourroient

tirer parti de ces considérations, d'ailleurs assez importantes et universellement accueillies, pour produire un scandale qui nous mettroit dans de grands embarras; et il faut réfléchir que pour le produire, les électeurs mal prévenus n'auroient à faire autre chose que de se retirer de la salle sans voter.

J'ai cru ne devoir rien laisser ignorer à V. M. dans une occasion aussi importante, et dans laquelle elle montre un si grand intérêt pour conserver intégralement la légitimité des formes, ce qui seroit encore bien peu de chose sans l'appui de cette opinion générale qui en soutienne et soutient la substance et le fond.

Di V. M.

*Son très humble et très ob. serviteur*

MELZI.

---

*Ostende*, 25 *Thermidor*, *An XII*, — 13 *Agosto* 1804.

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai passé à Calais la revue d'un des régimens de la division italienne. J'y ai recueilli beaucoup de plaintes. L'administration de ce régiment laisse beaucoup à désirer; il paraissait même qu'il s'y commettait des infidélités; mais le rapport de l'Inspecteur aux revues que je vous envoie montre le contraire. Les soldats se sont plaints d'être maltraités à coups de canne et de plats de sabre.

Il est impossible au général Pino de faire l'expédition; je l'ai nommé Ministre de la Guerre, et je l'ai remplacé dans son commandement par le Ministre actuel, le général Triulzi. L'armée italienne coûte beaucoup, et est mal administrée; c'est dommage, car les hommes ont bonne volonté. Vous connaissez le zèle du général Pino, il a de l'énergie, et paraît attaché à ma personne. Le général

Triulzi prendra dans le mouvement de l'armée les connoissances qui lui manquent. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. Napoléon I, Empereur des Français.**

*Milan, 23 Août 1804, An III.*

Sire.

Je viens de recevoir la nouvelle preuve éclatante de vos bontés. Je l'accepte avec orgueil et reconnoissance. Daignez en agréer l'expression respectueuse.

Que Votre Majesté veuille aussi agréer nos remercîments pour les nouvelles mesures qu'elle a ordonnées relativement au service de notre artillerie. Je me flatte qu'elle obtiendra la juste satisfaction d'en voir les résultats avantageux qu'on doit en attendre.

La meilleure harmonie s'est rétablie avec le génie. S'il m'étoit permis d'implorer de V. M. le grade de grand officier de la Légion d'Honneur pour le général Chasseloup, je crois que cette faveur contribuiroit beaucoup à la conserver.

J'ai l'honneur d'offrir à V. M. l'hommage de mon profond respect.

*Votre très humble et très ob. serviteur*

MELZI.

---

**A. S. M. Napoléon I, Empereur des Français.**

*Milan, 23 Août 1804, An III.*

Sire.

J'ai reçu la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire sous le 25 Thermidor. Je suis peiné d'apprendre

que la première légére a mérité la désapprobation de Votre Majesté. Mais l'observation que j'avois apposée au nom de son colonel dans la note de tous les officiers principaux de l'expédition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, en marque la cause principale.

Il n'est que trop vrai que l'abus de donner des coups de canne existe dans notre armée. A' mon arrivée ici je l'ai trouvé enraciné de manière qu'aucune punition n'avoit eu lieu à cet égard. J'ai dû pour ce titre traduire à un Conseil de Guerre plusieurs officiers. Mais nos lois sont mauvaises, et bien peu ont été condamnés, faute de preuves.

J'ai remis au général Triulzi la lettre de V. M. Il sera prêt dans quelques jours à partir; et si ses apprêts de voyage le lui permettent, je crois devoir prendre sur moi de le faire partir avant même l'arrivée du général Pino. En voici les motifs.

Depuis le passage de Simplon, le général Pino, qui avait constamment méconnu l'autorité du ministre de la Guerre s'étant permis de lui écrire des lettres insolentes à plusieurs reprises, avoit fini par lui présenter un défi formel. Monsieur Marescalchi avoit été chargé de faire connoître à V. M. une conduite aussi digne de reproche, et si opposée aux principes de la subordination militaire, et je l'avois rendu, dans cette vue, dépositaire de quelques lettres, surtout la dernière, écrite par Pino à Trivulzi.

Je suis forcé de penser que monsieur Marescalchi n'a pas trouvé l'occasion convenable de soumettre à Votre Majesté tout cela, et que par suite V. M. a dû ignorer le véritable état des choses, pendant tout le temps que Pino est resté à Paris. Il en résulte qu'il doit être fort amer pour le général Triulzi de se voir soumis au général Pino, précisément au moment que celui-ci,

comme son subordonné, vient de lui manquer aussi gravement. Je crois donc chercher à éviter la rencontre de ces deux hommes naturellement exaspérés.

En passant à présent aux conséquences de la nomination du général Pino au Ministère de la Guerre, il est de mon devoir de représenter respectueusement a Votre Majesté toutes celles que je prévois être inévitables.

Lorsque j'ai dénoncé à V. M. l'état pénible de l'armée et de son administration, je n'ai pas hésité à déclarer que le général Triulzi étoit au-dessous de sa besogne. En louant le général Pino de son courage, et de son attachement au métier des armes, je n'ai pas dissimulé qu'il étoit tout-à-fait étranger aux idées d'ordre et d'administration. Il a de l'énergie sans doute, mais elle est de telle nature que si Triulzi trainoit péniblement la machine, Pino la culbutera en très peu de tems si on le laisse faire. Et qui l'arrêtera?

Votre Majesté me permettra ici de lui représenter encore une fois que moi, qui le devrois en raison de ma place, j'en suis incapable. Mon ignorance est absolue pour tout ce qui concerne l'armée, et ma conséquente détermination, manifestée à plusieurs reprises, a été de n'en point répondre, puisque je n'en puis répondre. Et si cela étoit vrai jusqu'ici, quand j'avois affaire à un homme au moins sûr et probe, qu'en seroit-il dorénavant? Pino est de tous les généraux celui à qui sans comparaison j'ai fait le plus de bien. Il manifeste le plus grand attachement pour moi, et cependant je suis sûr, parce que je le connois, que je ne pourrois plus signer une seule ligne sans risquer de me compromettre; je ne pourrois communiquer la moindre observation sur qui que ce fût, sans m'exposer à une indiscrétion extrêmement incommode, quand même elle ne serait pas dangereuse. Et à la moindre négative, à la moindre résistance, tous les bons sentiments

qu'il professe pour moi, seroient sur l'instant changés en des sentiments tout-à-fait opposés.

Que Votre Majesté daigne jeter un œil de clémence sur ma position, qui devient tous les jours plus décourageante, puisque je suis tous les jours plus convaincu de mon incapacité à la soutenir avec honneur.

L'armée, qui étoit à mon arrivée un objet fort mince, va se trouver dans peu de jours une armée de 30,000 hommes. C'est la partie la plus coûteuse, la plus importante de l'administration publique. Et comment peut-il rester à la tête du Gouvernement, l'homme qui se reconnoît, et que tout le monde reconnoit aussi, tout-à-fait étranger et aux hommes, et aux choses qui regardent l'armée? Quelle opinion doit-elle avoir de lui? Quelle opinion doit en former le public? Mon rôle devient insoutenable.

Votre Majesté à reconnu et dit quelquefois qu'il me manque du caractère. Loin de douter de l'exactitude de ce jugement, j'y souscris dans toute sa plénitude, mais j'en réclame la conséquence. Ce n'est pas certainement V. M. qui croira qu'on peut gouverner sans caractère.

Sans les connoissances les plus nécessaires dans ma place, avec une santé détruite tout-à-fait, sans le caractère qui peut quelquefois supléer à tout, il ne me reste que de la probité et de l'honneur. Mais la probité même ne me permet pas de porter un poids dont je ne suis absolument pas capable; et l'honneur m'empêche d'y sacrifier aussi ma réputation d'honnête homme, la seule qui m'appartienne.

Je ne saurais penser que le cœur de V. M. puisse n'être pas touché d'une situation aussi cruelle; je la supplie donc de m'accorder, par ma retraite, le seul moyen qui puisse me sauver encore des conséquences trop funestes que j'en prévois.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté l'hommage de mon profond respect.

*Votre très humble et très obéis. serviteur*
MELZI.

*NB.* La presente fu trattenuta dal Consigliere Marescalchi, e quindi non presentata a Sua Maestà.

---

**A S. M. I. Napoléon I, Empereur des Français.**

*Milan, 12 Septembre 1804.*

Sire.

J'ai reçu les ordres que V. M. a daigné me communiquer dans sa lettre du 25 Thermidor. Le général Triulzi est parti de suite, quoique dans un état de santé très foible, qui, devenu depuis un an habituel, me fait craindre qu'il ne puisse pas soutenir longtems ses nouvelles fonctions; et je ne puis dissimuler qu'il est parti accablé par l'idée d'avoir été déprécié dans l'esprit de V. M. par des personnes qui s'étoient réunies pour lui nuire.

Le général Pino a pris le portefeuille de la guerre. Il m'a déjà fait plusieurs rapports qui concernent des objets sur lesquels je ne me crois pas autorisé à prononcer; je les ai adressés au Citoyen Marescalchi pour être soumis à V. M. Le général Pino trouvera tout l'appui qui peut dépendre de moi, mais j'ai trop de raisons de craindre qu'il ne puisse pas remplir les vues bienfaisantes de V. M.

Dans cette même occasion j'envoie au Citoyen Marescalchi le plan d'exécution des articles du Concordat qui regardent l'organisation du clergé. Je désire vivement qu'il puisse mériter l'approbation de V. M. et obtenir par là le consentement de la Cour de Rome, devenu nécessaire après le Concordat.

Les circonstances actuelles m'ont paru infiniment propres à fixer enfin le système qu'on désire depuis longtems sur un point d'une si haute importance.

Je supplie V. M. de recevoir l'hommage de mon profond respect.

*Le très humble et très ob. serviteur.*

MELZI.

---

*Trèves, 16 Vendémiaire, An XIII, — 8 Ottobre 1804*

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Le pape se rend à Paris; il traversera une partie du territoire de la République Italienne. Il est convenable que vous envoyiez à sa rencontre un chambelan du palais, et que vous fassiez distribuer sur sa route des détachements de troupes et de gendarmerie pour l'escorter. Prenez des mesures pour que les chevaux lui soient abondamment fournis sur tout le territoire de la République où il passera. Je m'en repose sur vous pour lui faire rendre tous les honneurs qui lui sont dûs, comme au chef de la religion et comme au Souverain d'un pays voisin de la République. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

---

**A S. M. I. Napoléon I, Empereur des Français.**

*Milan, 16 Octobre 1804, An III.*

SIRE.

J'ai reçu la lettre en date du 16 Vendémiaire que V. M. a bien voulu m'adresser, avec la satisfaction d'avoir

déjà prévenu toutes les intentions qu'elle y exprime. Dès l'instant que j'ai appris officiellement la direction du voyage du Saint-Père, j'ai ordonné le rétablissement des Postes aux chevaux sur la route de Pistoie à Modène ; il y en aura cent sur chaque station. La maison de Paullo sur la montagne sera montée pour la première couchée du Saint-Père et de sa suite, ainsi que Modène pour la seconde. Tous les frais et dépenses à la charge de la République.

Le Préfet avec les Administrations, et les personnes les plus distinguées des villes de Modène et Reggio, les Évêques avec les individus les plus marquants de leur Clergé, une Députation de la part du Gouvernement, rendront tous les honneurs qui sont dûs au Saint-Père, qui sera par des escortes nombreuses accompagné tout le long de la route, et aura des gardes d'honneur aux lieux de station.

Le Ministre Marescalchi vient de me faire connoître que Votre Majesté trouve convenable que j'accompagne à Paris la Députation qui aura l'honneur de lui faire sa cour dans la journée mémorable du couronnement.

Il me sera sans doute précieux de saisir cette occasion propice pour exprimer encore une fois les sentiments de tout genre que je dois à V. M. Personne ne peut d'ailleurs sentir plus vivement que moi le besoin urgent de beaucoup d'éclaircissements à l'époque probablement décisive pour notre sort, et vis-à-vis de tant d'intérêts qui se croisent en des sens tout-à-fait opposés. Ma volonté y est donc tout entière, mais l'état de mon physique n'est point pleinement conforme à ma volonté. Un accès de goutte me retient dans le moment même où j'écris. Comme cependant j'ai encore quelques semaines devant moi, je m'appuie à l'espoir d'une amélioration quelconque pour en profiter, et j'assure en attendant Votre Majesté de tous

mes efforts pour remplir ses vues dans cette circonstance aussi importante.

J'ai l'honneur de présenter à V. M. l'hommage de mon profond respect.

MELZI.

---

**Il Vice-Presidente della Repubblica Italiana al Prefetto di Palazzo.**

*4 Novembre* **1804.**

È imminente, Cittadino Prefetto, il passaggio di Sua Santità pel territorio della Repubblica.

Vi porterete perciò al più presto a Paullo Modonese, prima fermata del suo itinerario. Ivi sarà vostra sollecita cura di farvi presentare alla prelodata Sua Santità per ossequiarla, ed attestarle tutto l'interesse che nutro perchè, nella grata circostanza del suo passaggio per gli Stati di questa Repubblica, la Santità Sua rilevi il verace testimonio del rispetto ed attaccamento del Governo italiano per la sua persona, qual Augusto Capo della Religione e Sovrano di uno Stato vicino ed amico.

È mia intenzione che durante questa missione abbiate con voi uno speciale segretario per valervene ove occorra. A tal effetto ordino che sia a vostra disposizione il cittadino Luigi Borghi, Segretario nel Ministero degli Affari Esteri.

È parimenti mia intenzione che trovandovi sui luoghi vi assicuriate se i preparativi di questa circostanza siano perfettamente conformi al loro scopo ed alle relative superiori disposizioni.

Del resto, commetto al vostro conosciuto zelo ed alla vostra intelligenza di far eseguire ciò che reputate convenevole per un migliore più decoroso servizio del S. P.

2 Novembre. Sa Santeté part de Rome, va coucher à Viterbe.
3 » à Radicoffani.

| | | |
|---|---|---|
| 4 | Novembre | à Sienne. |
| 5 | » | à Florence. |
| 6 | » | Séjour à Florence. |
| 7 | » | à Saint-Marcelle. |
| 8 | » | à Paulle. |
| 9 | » | à Parme. |
| 10 | » | à Plaisance. |
| 11 | » | à Alexandrie. |
| 12 | » | à Turin. |
| 13 | » | à La Nouvelaise. |
| 14 | » | à Lanslebourg. |
| 15 | » | à Saint-Jean de Maurienne. |
| 16 | » | à Chambéry. |
| 17 | » | à Pont Voisin. |
| 18 | » | à Lyon. |
| 19 | » | à Roanne. |
| 20 | » | à Choulin. |
| 21 | » | à Coné. |
| 22 | » | à Nemours. |
| 23 | » | à Paris. |

MELZI.

---

**Le Cardinal Fesch, Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français près la S. Siège, au Ministre des Rélations Extérieures à Milan.**

*Rome, 7 Octobre* 1804.

Monsieur.

Il m'a été jusqu'aujourd'hui impossible de vous annoncer l'époque précise du départ de Sa Sainteté, attendu qu'elle n'étoit pas encore fixée; et vous ne devez pas douter de mon empressement à vous faire part de cet événement, quand même vous ne m'en auriez pas témoigné

le désir dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Pénétré des intentions que manifeste votre Gouvernement relativement aux honneurs qu'il se propose de rendre au Saint-Père, je me fais un devoir de vous annoncer que le départ de Sa Sainteté de Rome est fixé au 3 Novembre prochain. J'informerai Sa Sainteté des dispositions favorables du Gouvernement, dont vous êtes l'organe, et elle ne pourra qu'être infiniment touchée d'un empressement aussi flatteur.

Toutes les personnes qui accompagnent Sa Sainteté et qui forment sa suite, voyageront en trois divisions. La première, où je serai, précèdera d'un jour le Saint-Père, et lui-même sera suivi à un autre jour d'intervalle par la troisième division.

Avec Sa Sainteté partiront cinq cardinaux (moi compris). Il y aura en outre quatre évêques, deux prélats de premier ordre, quatre prélats camériers, trois aumôniers, deux maîtres de cérimonies, deux princes romains commandants de la Garde-Noble, le surintendant de la maison et maréchal de logis du voyage, trois secrétaires, un chirurgien, un médecin, deux valets-de-chambre, deux courriers de cabinet, un cuisinier, un officier crédencier, deux valets de pied, un cocher, un écuyer et un garçon de chambre.

La suite des cardinaux et évêques sera environ de trente-six personnes. On calcule qu'il faudra pour chaque jour septante chevaux de trait et quatre de courriers.

Voici l'itinéraire de Sa Sainteté depuis Rome jusqu'à Turin :

*Nota*. La première division partira le 2 Novembre.

Le 3 Novembre départ de Rome à Viterbe . . N.° 6 — Postes
4 » » pour Acquapendente » 4 — »

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Le 5 | Novembre | depart pour | Saint-Quirino | N.° 5 — | Postes |
| 6 | » | » | Sienne . . . | » 2 ½ | » |
| 7 | » | » | Florence. . . | » 5 — | » |
| 8 e 9 | » | Séjour à | Florence | | |
| 10 | » | depart pour | Saint-Marcelle. | » 5 — | » |
| 11 | » | » | Paulle . . . | » 6 — | » |
| 12 | » | » | Modéne . . . | » 4 ½ | » |
| 13 | » | » | Parme . . . | » 4 — | » |
| 14 | » | » | Plaisance . . | » 5 — | » |
| 15 | » | » | Alexandrie . . | » 8 ½ | » |
| 16 | » | » | Turin . . . | » 8 ½ | » |

Sa Sainteté a décidé que pendant tous les jours de sa marche elle feroit un déjeuner dînatoire, ainsi que toute sa suite, et qu'on ne dîneroit qu'au lieu de la couchée.

Elle arrivera à Paris le 2 Décembre.

Je me suis empressé de vous faire part de ces dispositions pour répondre au désir que manifeste votre Gouvernement de recevoir le Saint-Père avec les démonstrations que mérite son rang suprême, et de seconder en cela les intentions de S. M. l'Empereur des Français.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une haute considération.

*Signé le Cardinal* FESCH.

*PS.* S. M. I. vient de m'écrire que le Saint-Père serait défrayé de tout sur le territoire de l'Empire Français; j'apprends que la Reine d'Étrurie est dans l'intention de l'imiter; je laisse à votre Gouvernement à juger dans sa sagesse ce qu'il lui convient de faire dans cette occasion.

*Signé* FESCH.

**Le Cardinal Fesch, Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français près le Saint-Siège, à monsieur le Ministre des Rélations Extérieures de la République Italienne.**

*Rome*, 25 *Octobre* 1804.

MONSIEUR.

J'ai l'honneur de vous prévenir, qu'il est survenu un léger changement dans l'ordre du départ. Tout le cortége de Sa Sainteté passe en avant, en quatre Divisions, à un jour l'une de l'autre. La première part le 31 Octobre et précèdera Sa Sainteté de quatre jours.

Outre les voitures qui doivent arriver avec le Pape, et dont je vous envoie ci-joint le tableau, il y en aura peut-être deux de plus; alors au lieu de quatre-ving-quatre chevaux, il en faudroit nonante-six. Quand la chose sera décidée, j'aurai l'honneur de vous en prévenir plus positivement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Signé le Cardinal* FESCH.

**Nota delle Persone del Seguito di Sua Santità che partiranno in quattro separati giorni come appresso.**

*Nel dì* 31 *Ottobre.*

| | | |
|---|---|---|
| *Una Carrozza a due luoghi.* = Signor Marchese Sacchetti, Foriere e Sopraintendente al viaggio di Sua Santità. — Ajutante della Segreteria . | Cavalli N.° | 4 |
| *Una Carrozza.* = Del seguito dell'Eminentissimo Fesch . | » | 6 |
| » Del seguito dell'Eminentissimo Fesch . | » | 6 |
| *Tre Furgoni* . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 18 |
| | Cavalli N.° | 34 |

*Nel dì 1 Novembre.*

*Una Carrozza.* = Segretario di Monsignore Elemosiniere. — Segretario di Monsignore Devoti. — Segretario di Monsignore Maggiordomo. — Segretario di Monsignore Maestro di Camera . . Cavalli N.° 6
» Cappellano dell'Eminentissimo Borgia. — Cappellano dell' Eminentissimo De-Pietro. — Cappellano dell' Eminentissimo Caselli. — Cameriere di Monsignore Menochio, Sagrista . . . . . » 6
*Due Furgoni*. . . . . . . . . . . . . . . . . . » 12
*Un Corriere*. . . . . . . . . . . . . . . . . . » 1

Cavalli N.° 25

*Nel dì 2 Novembre.*

*Una Carrozza.* = Eminent. Sig. Cardinal Fesch. Cavalli N.° 6
» Del seguito dell'Eminentissimo Fesch. . » 6
» Monsignore Fenaj, Vice-Gerente. — Monsignore Devoti, Segretario de' Brevi ai Principi — Monsignore Calderini, Camerier Segreto. — Monsignore Fornici, Maestro di Cerimonie . . » 6
» Ajutante di Camera di Sua Santità — Credenziere di Sua Santità. — Cuoco di Sua Santità. — Cameriere di Monsignore Vice-Gerente » 6
*Una Carrettella.* = Bartolomeo Radavero, Corriere . . » 2
*Due Corrieri* dell' Eminentissimo Fesch . . . . . . . » 2
*Un Furgone* . . . . . . . . . . . . . . . . . » 6

Cavalli N.° 34

*Nel dì 3 Novembre.*

*Una Carrozza.* = Sua Santità . . . . . Cavalli N.° » 6
» Eminentissimo Antonelli col suo seguito » 6
» Eminentissimo Borgia col suo seguito e Monsignor Frediani, Caudatario . . . . . » 6
» Eminentissimo De-Pietro col suo seguito e Monsignor Zucchi, Maestro di Cerimonie . » 6
» Eminentissimo Caselli col suo seguito e Monsignor Speroni, Crocifero . . . . . . . » 6
» Monsignore Gavotti, Maggiordomo. — Monsignor Altieri, Maestro di Camera. — Monsignor Testa, Segretario delle Lettere latine. — Abbate Mauri, Minutante di Segreteria . . . . . » 6
» Monsignor Bertazzoli, Elemosiniere di Nostro Signore. — Monsignor Menochio, Sagrista. — Monsignor Mancurti, Camerier Segreto. — Monsignor Braga, Cappellano Segreto. . . . . » 6
» Signor Duca Braschi col suo seguito . » 6
» Signor Principe Altieri col suo seguito » 6
» Abbate Foschi, Minutante de' Memoriali. — Medico. — Chirurgo. — Ajutante di Camera di Sua Santità . . . . . . . . . . . . . » 6
*Due Furgoni* . . . . . . . . . . . . . . . . . » 12
*Due Corrieri* . . . . . . . . . . . . . . . . . » 2

Cavalli N.° 74

Si nota che nel partire da Firenze la carrozza dell'Eminentissimo Fesch, ed una del suo seguito, anderanno nello stesso giorno di Sua Santità, onde da tal giorno in poi occorreranno in questa colonna non 74, ma 84 cavalli.

**A S. M. I. Napoléon I, Empereur des Français.**

*Paris*, **22** *Janvier* 1805.

Sire.

Puisque le hasard me fait retrouver dans mes papiers les données nécessaires pour répondre d'une manière cathégorique aux questions que V. M. a daigné me faire hier, je m'empresse de l'exécuter.

V. M. désire connoître quelle est la somme de la dette consolidée jusqu'au 31 Octobre. Je réponds qu'elle est de 16,399,875 7 5 livres de Milan.

Elle veut savoir en second lieu qu'elle est la somme que, d'après l'arrêté du Ministre des Finances du 5 Janvier, le Trésor devra payer pour l'intérêt de l'année 1804 sur le capital susdit.

Je réponds que la somme de l'intérêt total pour la dette susdite est de 468,623 10 10 livres de Milan.

Pas un sou de plus ne pourroit se payer aux créanciers de l'État sans de nouveaux ordres du Gouvernement. L'on a indiqué dans le décret cité du Ministre des Finances que les premières dispositions à prendre là-dessus se rapporteroient au mois de Mars. Le Gouvernement pourra donc alors les prendre ou non, comme il le jugera à propos.

Voilà donc que les six millions qu'on a perfidement supposés à V. M. devoir sortir du Trésor dans le mois de Janvier, par l'effet de ce malheureux décret, se trouvent réduits à peu près à la somme de 100 mille écus, que V. M. a bien voulu indiquer n'être pas susceptible d'attention particulière, même dans le moment actuel.

Cet éclaircissement seul suffiroit pour faire tomber toutes les inductions de la première erreur qu'on a avancée,

que l'ignorance ne sauroit excuser. Mais il m'importe que V. M. connoisse dans toute l'étendue tout l'odieux de cette trame.

Les mêmes personnes qui n'ont cessé dans l'année passée d'accuser le Gouvernement de lenteur volontaire dans le payement des intérêts de la dette, n'ignoroient certainement pas que le décret du 5 Janvier, du Ministre des Finances, n'étoit qu'une conséquence nécessaire du règlement du 20 Mai, en exécution de la Loi du 21 Mars; comment pouvoient-elles donc de bonne foi me charger de ce criminel propos relativement aux circonstances du jour?

Mais il y a plus: ma délicatesse m'a empêché, avant de lui avoir donné un éclaircissement complet, de faire observer à V. M. que le décret du Gouvernement, qui est rappelé dans celui du Ministre des Finances, n'est pas de moi, mais du Grand Juge qui me remplace à Milan. Et il est bien facile d'en puiser la démonstration par la confrontation des dates, car le décret du Ministre des Finances est du 5 Janvier, celui du Gouvernement qui y est cité, est du 4 même mois.

Toutes le tracasseries et les dégoûts dont on m'a abreuvé les deux dernières années, m'avoient bien fait connoître que la basse jalousie qui m'avoit accompagné de Lyon à Milan, étoit changée en malveillance pour ne pas dire en haine. Mais je n'aurois jamais pensé, après 54 ans d'une vie honorable, de me voir attaqué dans l'honneur. Je n'aurois jamais cru, après trois ans du dévouement le plus désintéressé, que l'on osât compromettre dans l'esprit de V. M. ma loyauté; cependant je suis forcé de voir que je m'étois trompé, et il ne me reste qu'à faire mon profit de cette leçon. L'imposture de mes ennemis, une fois démasquée, je n'ai plus qu'à me féliciter de ce que le prochain changement des choses vient très heureu-

sement me soustraire à la fâcheuse nécessité de garder avec eux le moindre rapport.

Ils en ont encore imposé à V. M., en disant qu'ils ne savent ce que je veux. Il ne se trouveroit pas un seul homme ici, de ma connoissance, qui ne sût à cette heure que dès l'instant que V. M. a daigné m'éclairer, je me suis attaché de tout mon cœur à l'idée de placer S. A. I. le prince Joseph sur le trône d'Italie, et cela par la raison toute simple, et dans beaucoup d'occasions développée par moi sans réserve, de retrouver dans la fixité d'un sort indépendant, dans la résidence du chef de l'État dans le pays, et dans les qualités et les vertus personnelles de S. A. I. la garantie des plus grands avantages qu'il nous étoit permis d'espérer dans les circonstances présentes. Et je ne crois déroger en aucune manière à cette profession de foi par ma résolution positive de n'accepter aucune place, ni distinction quelconque, vu qu'il est assez connu, que ce parti étoit pris bien avant, et indépendamment d'un système futur, quel qu'il fût. Aussi j'ai offert mes services à S. A. I. comme individu en tout ce qui pourroit lui convenir.

J'invoque l'indulgence de V. M. sur cette longue lettre; je devois ma justification à V. M. que j'ai eu l'honneur de représenter en Italie, je la devois à moi-même et au cas infini que je fais de l'estime précieuse de V. M. dont je n'ai certainement pas démérité.

De V. M. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Paris, 5 Pluviôse, An XIII, — 25 Gennajo 1805.*

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai donné ordre à mon Ministre de la Guerre à

Milan de faire armer les places de Mantoue, Peschiera et Legnago; de faire confectionner un million de biscuits; de faire mettre les poudrières dans la plus grande activité, et de lever 800 chevaux d'artillerie. Je trouve convenable de lui accorder pour ces dépenses un fonds extraordinaire de seize cent mille livres de Milan, payables en Pluviôse, Ventôse, Germinal et Floréal. Je désire que vous me fassiez connaître quelles sont les dispositions à adopter à cet effet. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. I. Napoléon, Empereur.**

*Paris, 25 Janvier* 1805.

Sire.

Je m'empresse de répondre à la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire ce matin 5 Pluviôse. Et voici ce que je crois le plus convenable pour le fonds de 1,600,00 livres de Milan que V. M. accorde à son Ministre de la Guerre pour les objets indiqués.

Sur l'initiative de V. M. la Consulte d'État a prorogé les impôts de l'année 1804 pour l'année 1805, jusqu'aux dispositions à fixer par la Loi. L'impôt direct se perçoit par quartiers, dont chacun rapporte 8 millions et demi. Le premier quartier, qui doit être déjà perçu, couvre les mois de Janvier, Février et Mars.

Je propose que le second quartier, qui devroit rentrer au premier d'Avril, soit anticipé de deux mois, et exigé en vertu d'un nouveau décret de la Consulte d'État aux premiers de Mars. De cette manière la nouvelle dépense est

couverte, et le Trésor en régle relativement à l'impôt direct pour les cinq premiers mois de l'année à peu près.

Le motif qui me fait donner la préférence à cette idée sur les autres, se trouve dans la considération que la nouvelle dépense extraordinaire dont il s'agit en fait malheureusement présager d'autres; que déjà cette année offre d'autres titres de dépenses extraordinaires, encore cependant indéterminées quant à leur montant. Il me semble donc tout-à-fait raisonnable de prendre, par le moyen de cette anticipation, le tems de mieux connoître la totalité des charges extraordinaires de l'année, avant d'adopter une mesure définitive et complète.

Dans le cas que V. M. voulût bien adhérer à cette idée, il est nécessaire pour les contribuables que le décret de la Consulte d'État soit publié à Milan, avant le 10 de Février.

MELZI.

---

*Paris, 12 Pluviôse, An XIII, — 1 Febbrajo 1805.*

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Les dispositions que vous me proposez pour procurer un secours extraordinaire au Département de la Guerre, pourraient gêner un peu plus l'Italie. Je juge donc à propos de ne rien faire, les circonstances ayant d'ailleurs changé par l'arrivée d'une lettre de l'Empereur d'Allemagne, qui m'a absolument tranquillisé. J'ai écrit à mon Ministre de la Guerre à Milan pour contremander tous les ordres extraordinaires que je lui avois donnés. Cependant l'intention où je suis, que Porto-Legnago qui se trouve sur la lisière, soit un peu approvisionné, pourra exiger une dépense de deux ou trois cent mille francs, qui paraît pouvoir être prise sur le Budget des dépenses ordi-

naires de la guerre. Expédiez un courrier à Milan pour rassurer sur toute crainte de rupture. J'ai ordonné ce matin à mon cousin, le maréchal Berthier, de contremander une partie des troupes qui se trouvent déjà en marche pour l'Italie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Malmaison, 7 Ventôse, An XIII, — 26 Febbrajo* 1805.

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je désire que vous me parliez de la partie de la dette de la République qui doit être payée en Mars, selon la teneur de la lettre du Ministre des Finances. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Paris, 15 Ventôse, An XIII, — 6 Marzo* 1805.

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. J'ai donné ordre que les fonds nécessaires pour achever la route du Simplon du côté de la France soient prêts, de manière à pouvoir y passer en voiture au premier Vendémiaire prochain. Il est très important que la portion de cette route qui est du côté de la République Italienne, soit finie le plus-tôt possible, surtout la galerie de 80 mètres qui achève la route de Domodossola à Algaby. Il paraît que la dépense des travaux qui restent à faire, serait de deux millions. Donnez des ordres et poussez les travaux de manière qu'au premier Vendémiaire une voiture puisse aller de Milan à Genève. Je crois que le principal est jusqu'à Domodossola; j'ai toujours eu

dans l'idée que de Domodossola à Milan on pourrait aller en voiture, quoique en faisant un détour; si cela était, le complément nécessaire de la République Italienne devrait être un fait en peu de tems. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Paris, 20 Ventôse, An XIII, — 11 Marzo 1805.*

Monsieur Melzi, Vice-Président de la République Italienne. Je pense qu'il est convenable de prohiber la sortie de l'avoine de la République Italienne, vu qu'elle commence à devenir rare, ainsi que celle des bois de construction, en l'autorisant seulement pour Gênes. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. I. R. Napoléon I.**

*Paris, 25 Mars 1805.*

Sire.

La goutte qui m'a repris avec beaucoup de violence, n'est pas de nature à me laisser l'espoir d'être en état de me présenter à V. M. avant son prochain départ. Qu'elle veuille bien me permettre donc de porter à ses pieds l'hommage de mon profond respect, et les vœux bien sincères pour que le bonheur de ma patrie soit une nouvelle source de gloire pour sa personne.

V. M. connoît que bien avant l'époque actuelle, et constamment après sous toutes les hypothèses que nous avons parcourues, je n'ai cessé de soumettre à V. M. la

prière de ma démission. J'ai eu lieu de m'en flatter par la solidité des motifs multipliés dépendamment de mon état physique et moral, motifs dont la force ne fait que s'accroître tous les jours. La vie que j'ai menée à Paris, n'a été en effet dirigée que par ce sentiment; il m'a paru qu'un démissionnaire devoit tenir une conduite passive et retirée, et je l'ai suivie.

Monsieur Marescalchi cependant m'a donné lieu de penser que V. M. pourroit être encore dans le cas de me compter parmi les individus actifs. Je viens donc la conjurer, la supplier de me concéder cette retraite, qui m'est devenue désormais nécessaire à tous égards. C'est au nom de sa justice, c'est au nom de sa clémence que je la lui demande, et je la recevrai comme une dernière et suprême faveur.

Si V. M. approuve qu'à la veille de nouvelles nominations, je lui soumette une note des fonctionnaires actuels, avec les observations nécessaires pour établir leurs titres respectifs, elle me mettra à même de remplir un devoir que m'imposent l'équité et la reconnoissance. J'attendrai ses ordres.

Avec un profond respect.

De V. M. I. et R.

*Le très humble sujet*
MELZI.

---

*Paris*, 31 *Mars* 1805.

SIRE.

N'ayant pu à mon grand regret vous porter en personne l'hommage de ma reconnoissance pour la bonté que vous m'avez témoignée, je remplis vos ordres en vous soumettant le travail que vous m'avez ordonné. La liste

ci-jointe contient d'abord les noms de tous les hommes qui se trouvent actuellement dans les principales places: suivent les personnes qui, n'étant plus en place, y ont été; finalement des individus qui, n'ayant jamais été en place, pourroient y être appelés. J'ai dit franchement sur chacun d'eux, dans les observations personnelles, ce que j'ai eu lieu d'en connoître. Une liste à part contient les différents noms des dames pour le service de S. M.; sur les lieux ce travail pourroit être augmenté et perfectionné d'après des idées plus précises.

En faisant des vœux pour que le voyage de V. M. soit pleinement heureux, je m'empresserai, au premier moment qu'il me sera possible, de me mettre en route pour la précéder et avoir le tems d'examiner si tous les préparatifs, à Milan, sont conformes aux instructions; et pour y attendre l'heureuse occasion de lui faire ma cour.

Avec un profond respect,

De V. M. I. R.

*Le très humble sujet*

MELZI.

---

**A Monsieur Melzi, Grand Chancelier du Royaume d'Italie.**

*Pavie*, 18 *Floréal*, *An XIII*, — 8 *Maggio* 1805.

Monsieur le Grand Chancelier. Mon intention est que vous fassiez connaître aux Ministres que mon intention est de travailler et de correspondre directement avec eux. L'exercice de l'Autorité que je vous avais conférée se trouve suspendu. Mon intention n'en est pas moins de prendre vos conseils dans les circonstances importantes, désirant même que, toutes les fois qu'il y aurait à votre connaissance quelque partie de service en souffrance, vous me le fassiez connaître directement.

Mon intention est de réunir, sous le titre de Conseil d'État, les membres actuels de la Consulte, le Ministère, autant que les affaires lui permettront de s'y trouver, et des membres du Corps Législatif. Il sera divisé en cinq sections, justice, intérieur, finances, guerre, marine, culte.

Je désire que vous me présentiez ce soir un projet de décret sur cet objet, et la division entre les cinq sections.

NAPOLEONE.

---

**A. S. M. I. et R.**

*Milan*, 13 *Mai* 1805.

SIRE.

Si la désignation, dont m'avoit honoré V. M., aux fonctions de Chancelier Garde Sceaux de sa couronne, avoit été pour moi infiniment flatteuse, le Décret de V. M. du 9 Mai qui la confirme, y ajoute encore une manifestation solennelle qui doit me pénétrer de la plus vive sensibilité et de la plus profonde reconnoissance. Rien ne peut être plus honorable pour moi, que de recevoir à l'issue de mes anciennes fonctions un témoignage public, qui porte naturellement avec lui le plus grand prix que je pouvois ambitionner, son approbation de ma conduite passée. Que V. M. veuille donc accuellir avec bonté l'hommage de ma gratitude éternelle.

Mais puisque cet acte même semble donner à la désignation dont V. M. m'a honoré un caractère de fixité qui se lie à l'ensemble du système futur de l'État, qu'il me soit permis d'ouvrir mon âme toute entière à V. M. en invoquant toute son indulgence sur l'état d'agitation dans lequel je me trouve.

Personne ne sent mieux que moi le prix de l'honneur de la servir dans une place distinguée, qui suppose sa confiance et prouve son estime. Mais aussi personne ne connoît plus que moi l'importance des devoirs qui y répondent: or je tromperois V. M. si je lui laissois penser que je suis encore en état de les remplir. Dès l'époque de Lyon j'avois conçu la plus grande défiance de mes forces, et l'expérience m'a donné la conviction que ma défiance étoit bien fondée. De nouvelles infirmités, ajoutées aux anciennes, m'ont affoibli dans tous les sens d'une manière sensible. La douleur la plus amère et malheureusement trop fréquemment répétée à chaque rechute, du tort que les accès de mes maladies causoient à la chose publique, a formé le tourment de ma vie dans les deux années qui viennent de se passer. Il est trop pénible de vivre au milieu des reproches qu'on est obligé de se faire à chaque instant, sans pouvoir les prévenir. En honneur il ne m'est pas absolument permis de prendre désormais sur moi aucune responsabilité de la moindre importance. Les soins que mes maladies exigent sont absolument incompatibles avec tout assujettissement, toute représentation, toute sorte de travail habituel et obligé; et le désir naturel et l'espoir fondé d'améliorer mon état physique, me font soupirer après cette entière liberté, cette indépendance complète qui laisse le choix de la localité, de la saison, de l'heure que réclame le régime que les maladies imposent.

Quoique arrivé au point où l'on ne vit plus qu'à son corps défendant, il est dans la nature de se flatter toujours de pouvoir regagner encore, si on pouvoit se livrer aux soins nécessaires pour l'obtenir. Et voilà la grâce que j'implore vivement, que je supplie V. M. de ne pas me refuser.

Une place plus bornée dans les attributions que ne

l'étoit celle que j'ai occupée jusqu'ici, offriroit sans doute un engagement moins grave et moins assujettissant; mais dès qu'il en existe d'une manière quelconque, on n'est plus maître de vivre comme on le veut sans manquer à ses devoirs; et tant que j'en aurai, je ne pourrai pas me permettre de n'y être pas tout entièrement consacré.

D'ailleurs V. M. ne connoit que trop bien tout ce qui s'est passé dans les derniers tems à mon sujet. Il ne peut lui échapper ni l'origine, ni la liaison des partis et des factions qui se sont agités contre moi, d'une manière que je m'abstiens de qualifier. Il étoit assez simple à mes yeux que les intrigants de toute sorte se trouvassent réunis, pour éclater à la première occasion qui leur paroitroit favorable, contre celui qui les avoit contenus. Il étoit conséquent que je gardasse le silence sur leur compte dans la pleine confiance que V. M. finiroit par en juger avec sa sagacité et son impartialité ordinaires. Voilà ce que j'ai fait; mais après tout pourrois-je m'en dissimuler l'effet qui en a dû résulter dans l'opinion? Pourrois-je ne pas prévoir combien seroient à l'avenir augmentées les difficultés, les incompatibilités, l'audace même de la malveillance, en raison du mépris que je lui ai opposé? Cette considération ajoute encore beaucoup à celles qui, indépendamment de mon état physique et moral, justifient la demande de ma retraite que je soumets à V. M. A une époque de grâces et de faveurs serois-je donc le seul qui n'en obtiendrois pas? En l'invoquant j'adresse mes vœux au cœur de V. M. Je veux qu'il soit mon seul juge, et qu'il décide de mon sort que je lui abandonne.

De V. M. I. R.

*Le très fidèle sujet*

MELZI.

A S. M. I. et R.

*Milan, 3 Juin 1805.*

Sire.

J'ai réfléchi, comme V. M. me l'avoit ordonné en sortant vendredi matin de son audience, sur les idées qu'elle a daigné me manifester. Toutes les réflexions m'amènent au même point, celui d'obtenir le plus grand degré possible de liberté personnelle, pour en disposer conformément à mes habitudes et à mes besoins physiques. Ainsi je persiste toujours à préférer le premier des deux projets, celui d'être délivré de toute sorte d'affaires et d'assujettissement.

En me l'accordant V. M. veut que je garde la Place de Chancelier Garde Sceaux du royaume. Et puisqu'elle le trouve convenable, j'obéirai pour le tems qu'elle le croira nécessaire.

Personne n'a senti plus profondément que moi tout le prix qui est attaché à l'honneur de la servir. Mais personne aussi n'a senti dans toute son étendue, comme moi, l'importance des devoirs qui s'ensuivent. Plus que jamais convaincu de l'impuissance où j'étois de les bien remplir, j'aurois été bien malheureux si V. M. ne fût pas venue à mon secours. En m'en déchargeant avec tant de bonté, en me rendant à ma liberté, à mon indépendance, elle a comblé mes vœux et couronné la série des bienfaits et des distinctions dont elle m'a constamment honoré. Qu'elle daigne en recevoir mes humbles remercîments et mon ineffaçable reconnoissance.

Un devoir qui me reste à remplir, c'est de supplier vivement V. M. de donner sa protection efficace à tous ceux qui ont été attachés au Gouvernement passé. Il y en

a beaucoup qui sont alarmés, et peut-être non pas sans motif. Quoique les principes connus de V. M. à cet égard suffisent pour me rassurer sur leur compte, je n'ai pas pu me refuser à leurs instances pour soumettre cet objet à V. M.

Afin de mettre à profit pour ma santé le bienfait qu'elle m'accorde, je demande à V. M. la permission de me mettre en route pour les eaux de Spa tout de suite après qu'elle aura quitté le royaume d'Italie. Et s'il m'étoit permis d'exprimer tout mon vœu, je désirerois qu'elle voulût ordonner de me délivrer cette permission sous une forme qui pût me sauver toute discussion ultérieure avec le Gouvernement futur, sur l'usage qu'elle vient de m'accorder de ma liberté, puisqu'elle seule en peut juger à tous égards.

Avec un profond respect,

De V. M. I. et R.

MELZI.

---

**A Monsieur Melzi, Grand Chancelier du Royaume d'Italie.**

*Plaisance*, 28 *Juin* 1805.

Je n'ai pu qu'être peiné de votre conduite depuis mon départ de Milan: vous n'avez communiqué avec le Vice-Roi que par le journal officiel, dans lequel vous avez fait insérer que vous partiez. Je suis à concevoir comment un homme de votre prudence peut en mettre si peu dans ses relations les plus importantes. Mon intention est que vous repariez cette inconvenance, et que vous ne partiez de Milan qu'avec l'approbation du Vice-Roi.

NAPOLÉON.

**A S. M. I. et R.**

*Milan*, 29 *Juin* 1805.

SIRE.

Quoique j'eusse obtenu de V. M. la permission illimitée de partir, j'étois si loin de vouloir l'exécuter sans prendre les ordres de S. A. S. le Vice-Roi, que la dernière fois que son aide de camp vint me visiter en son nom, j'ai pris l'engagement formel de me présenter à son antichambre au premier moment qu'il me seroit permis de sortir. Mais depuis le départ de V. M. je n'ai pas été à même de quitter *une seule fois* mon appartement.

Les dérangements successifs que j'ai éprouvés dans ma santé depuis cette époque, m'avoient toujours fait douter de pouvoir impunément dans cette saison faire un si long voyage, et ont fini par me forcer d'en abandonner le projet pour le moment: depuis *huit jours* au moins mes commissions pour Spa ont été contremandées. Les eaux de Saint-Maurice y sont substituées, et j'irai pour les prendre m'établir au centre du lac de Como. Cela prouve que le journaliste, en publiant tardivement la nouvelle de mon départ, n'étoit pas le plus fidèle interprète de mes fidèles sentiments.

L'intention que V. M. me déclare, ne sera donc pas seulement remplie, mais elle a été bien sûrement prévenue par mes dispositions antérieures et constantes de me présenter à S. A. S. le Vice-Roi avant mon départ. Et je suis encore à comprendre comment on a pu supposer à V. M. que je fusse prêt à commettre l'inconvenance de m'en dispenser vis-à-vis de S. A. S., pour laquelle non seulement je suis pénétré du respect qui est dû à sa position et à ses rapports, mais aussi de reconnoissance pour les

attentions dont elle m'a comblé; oui, je l'avoue à V. M., j'en suis confondu et profondément affligé.

Si déjà avant d'avoir pu profiter de la pleine liberté que V. M. m'a accordée, de me livrer tout entier aux soins que ma santé exige, les incommodités même les plus réelles que je souffre, deviennent l'occasion d'une animadversion aussi humiliante, comment pourrai-je espérer de parvenir, malgré mon éloignement total des affaires et du monde, à désarmer les préventions défavorables qu'on se plait à répandre jusque sur mes intentions? Comment puis-je espérer d'obtenir, sans une abdication totale de tout ce qui peut encore exciter jalousie et envie, cette tranquillité d'esprit qui est le seul bien que j'ambitionne et que j'implore.

En permettant à mon cœur de s'ouvrir à V. M. dans toute son effusion, j'en invoque la justice et la générosité.

Avec un profond respect,

De V. M. I. et R.

MELZI.

---

A S. M. I. et R.

*Bouches-du-Rhône*, 23 *Décembre* 1805.

SIRE.

Transporté depuis deux mois dans ce pays pour suivre sous un climat plus favorable mon régime de santé, je me vois privé de la faveur précieuse que m'accordoit monsigneur notre Vice-Roi, de faire parvenir lui-même à V. M. l'hommage de mes félicitations, pour les succès multipliés qui ont signalé ses pas dans cette campagne prodigieuse.

Que V. M. veuille donc me permettre d'oser lui exprimer moi-même tous les sentiments d'intérêt, d'admiration, de vénération qu'une si grande époque m'inspire. Pendant que les victoires étonnantes remportées par ses armes venoient reculer encore les bornes connues de la gloire militaire, son génie lui a assuré des triomphes d'un autre genre, tout-à-fait extraordinaires. Elle a détruit dans le même jour, avec l'armée, l'opinion colossale de cet empire barbare dont la funeste influence menaçoit depuis longtems toute l'Europe, dans le même tems qu'au milieu des désastres de la guerre, par l'admirable conduite qu'elle a su inspirer à son armée, elle faisoit briller la plus belle époque de la civilisation moderne.

Sans doute les magnanimes efforts concentrés désormais sur un seul point seront sous peu de temps couronnés d'un plein succès. Que la Providence veuille Lui accorder de jouir longtems du bonheur de ses peuples et de la tranquillité de l'Europe.

C'est le vœu de

De V. M. I. R.

*Son très humble et fidèle sujet*

MELZI.

---

*Munik, 15 Janvier 1806.*

Monsieur Melzi. J'ai reçu votre lettre du 23 décembre. Je vous remercie des choses aimables que vous me dites. Je désire que votre santé se rétablisse promptement. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

A S. M. l'Empereur et Roi.

*Aix*, 31 *Janvier* 1806.

Sire.

Lorsqu'il s'élevoit de tous les points de l'Europe un concert d'acclamations pour cette grande victoire qui a si dignement couronné la plus mémorable campagne, l'on croyoit qu'il n'y avoit rien au-delà; mais le traité de Presbourg est venu nous prouver que la gloire militaire de V. M., quoique immense, n'étoit pas la plus grande à laquelle elle eût des titres bien acquis. Que de victoires, que de conquêtes morales et politiques dans cet immortel traité! Il n'y a pas d'expressions qui puissent rendre tous les sentiments qu'il éveille.

Mais si la parole manque pour exprimer tout ce que cette sublime combinaison inspire à l'esprit, qu'il soit au moins permis au cœur de dire ce qu'il sent.

En apportant aux pieds du trône de V. M. mes respectueuses félicitations pour le mariage de S. A. I. le prince Eugène Napoléon avec S. A. R. la princesse Auguste de Bavière, en formant les vœux les plus sincères pour que la satisfaction distinguée et pure que cet événement a causé à V. M. puisse être à jamais inaltérable, je paye une foible partie de ce que la Nation Italienne Lui doit de reconnoissance, d'amour et de dévouement. La magnifique extension de son territoire, la fixité de son sort futur, le gage précieux de son constant et partiel intérêt pour son bonheur qu'Elle vient de lui accorder, sont des bienfaits signalés dont la mémoire ne peut plus s'effacer.

J'aurois bien désiré pouvoir me rendre à mon poste pour faire ma cour à LL. AA. II. dans une si belle cir-

constance, mais les fréquentes rechutes que me donne la triste maladie qui s'est emparée de moi, m'en empêche et me met dans la nécessité de profiter du congé tout entier que m'a accordé monseigneur le Vice-Roi, pour me transporter à la première ouverture de la saison aux eaux de Barèges, mon dernier réfuge.

Dans toutes les situations et dans tous les lieux je ne cesserai de faire des vœux pour la prospérité

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

**A S. M. l'Empereur et Roi.**

*Aix*, 17 *Mars* 1806.

Sire.

Je viens de recevoir à l'instant une nouvelle marque de la clémence de V. M. I. et R. dans la nomination dont il Lui a plu de m'honorer, de Grand Dignitaire de l'ordre de la Couronne de Fer. Elle m'est d'autant plus précieuse que je ne puis la regarder que comme un simple effet de cette constante bonté, dont les preuves multipliées sont profondément gravées dans mon cœur. Je supplie V. M. I. R. d'en agréer l'hommage de ma respectueuse reconnoissance. S'il est pénible pour moi de ne pouvoir présenter à V. M. que des regrets et de stériles vœux pour l'agrandissement de sa prospérité et de sa gloire, j'ai au moins la consolation de pouvoir l'assurer que ces vœux seront aussi durables qu'ils sont sincères.

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

A S. M. I. et R. Napoléon I.

*Toulouse, 29 Août 1806.*

Sire.

Lorsqu'à son dernier départ de Milan, il plut à V. M. I. R. d'ajourner sa disposition définitive, sur la prière que j'avois eu l'honneur de Lui présenter pour obtenir ma retraite, Elle daigna m'accorder une année pour ne m'occuper qu'à rétablir ma santé et mûrir dans le même tems les vœux que je Lui avois soumis. Après avoir joui de ce double bienfait avec une vive reconnoissance, il est de mon devoir de Lui en apporter le tribut, en Lui rendant compte de la position physique et morale dans laquelle je me trouve.

Sans cesser d'être constamment un malheureux valétudinaire, ma santé paroît cependant s'être un peu améliorée par l'adoucissement de mes souffrances ordinaires; mais je dois ce mieux, bien plus qu'aux remèdes, à la pleine liberté que j'ai eue d'employer tous les soins soutenus, qui me sont devenus désormais nécessaires loin des affaires, des sollicitudes, des contrariétés inséparables de toutes les carrières publiques. Le fait donc et le raisonnement me prouvent également que si l'abandon de mes vieilles habitudes m'avoit fait perdre la santé, comme c'est à leur retour que je dois le peu qu'il m'est permis d'en espérer dans mes circonstances, la conservation de ces habitudes est devenue pour moi une loi inséparable de ma conservation.

Sire; quand l'on est infirme à mon âge, l'on se sent vieux et destitué de passions comme de forces; on n'est plus rien pour le monde. La pensée dominante est celle de sa fin; l'unique besoin, l'unique désir qui reste est de

finir en paix. Dans cet état, toute combinaison qui ramèneroit dans le grand monde, deviendroit une contrariété qu'on ne sauroit impunément soutenir. La retraite et l'obscurité forment la seule manière d'être qui soit compatible.

Et telle est, Sire, ma véritable situation physique et morale. En l'exposant à V. M. sans réticence, j'éprouve le plus profond regret de me voir forcé à Lui demander encore ma retraite.

Quand par un concours singulier de circonstances, j'ai pu oser croire n'être pas inutile au service de V. M. et au bonheur de ma patrie, je m'y suis dévoué, et mon dévouement a été certainement plein et entier. Aujourd'hui, que le sort de ma patrie vient d'être si magnifiquement changé, et que l'état de mes forces se trouve aussi tristement dégradé, je réclame le retour de cette liberté plus que jamais nécessaire à mon existence, et dont le sacrifice ne sauroit plus être utile à personne.

Que V. M. daigne se convaincre dans sa justice que la conscience intime de mon état me fait un devoir de l'implorer: qu'Elle daigne penser dans sa clémence qu'en me la concédant, Elle m'accorde la plus grande et la plus précieuse faveur qu'Elle puisse me faire. J'invoque et je ne cesserai d'invoquer les bontés de V. M. pour l'obtenir, car tout le bonheur, et le seul bonheur dont je sois désormais susceptible, en dépend.

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

A S. M. I. et R.

*Milan, 25 Novembre 1806.*

SIRE.

Que V. M. daigne me permettre de déposer à ses pieds l'hommage de mes félicitations pour les succès merveilleux de ses armes. V. M. nous rend contemporains d'événements que la postérité aura peine à ne pas croire fabuleux. Mais cependant elle en partagera après nous les conséquences prolongées.

Je supplie V. M. d'agréer mes vœux pour la prospérité de son règne et de sa personne.

De V. M. I. R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

A S. M. I. R. Napoléon I.

*Lac de Como, 26 Juillet 1807.*

SIRE.

Pendant que l'Europe étonnée paye à V. M. I. le tribut d'admiration qui est dû à ces merveilleux travaux qui ont été couronnés d'un si magnifique succès, que V. M. I. daigne permettre à un de ses serviteurs, dont le profond dévouement lui est acquis par tant de bontés particulières, de lui adresser l'hommage respectueux de ses félicitations pour la paix glorieuse que ses armes ont conquise, et que sa modération vient de dicter.

Que V. M. I. daigne agréer en même tems les vœux sincères que je forme pour la conservation de ses jours si précieux pour l'humanité.

De V. M. I.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Saint-Cloud, 4 Août 1807.*

Monsieur Melzi. Je reçois votre lettre. Je vois avec peine que votre santé n'est pas aussi bonne que votre tête. Je vous remercie de tout ce que vous me dites. Vous avez raison de croire à la vraie estime que je vous porte. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. l'Empereur et Roi.**

*Milan, 21 Novembre 1807.*

SIRE,

Je viens porter aux pieds de V. M. l'amer regret que j'éprouve en me voyant retardé, de quelques jours encore, l'honneur de lui offrir personnellement l'hommage de tous mes sentiments. La goutte et une attaque inflammatoire à la gorge me forcent à garder la chambre. Il n'y a que l'extrême indulgence de V. M. I. qui puisse compenser la douleur que je ressens. Je l'invoque avec le respect le plus profond.

MELZI.

*Milan*, 8 *Janvier* 1809.

Sire.

D'après les ordres que V. M. I. et R. a daigné me donner en date du 15 Décembre, je m'empresse de lui soumettre les lettres patentes, pour autoriser le général Pino à porter le titre dont V. M. a jugé à propos de le décorer.

Votre Majesté daignera observer que j'ai laissé en blanc et la date du Décret de nomination, qui ne m'est pas encore parvenu, et la désignation des armoiries et livrées, objets sur lesquels je n'ai aucune espèce d'instruction ni de renseignements. Ces lacunes pourront, sans inconvénients, être remplies avant la position du Sceau, d'après les intentions que V. M. a daigné me faire connoître.

Le Conseil du Sceau des titres décrété par V. M. pour le royaume d'Italie n'existant point encore, non plus que le Sénat dont il relève en partie, je n'ai pas cru être autorisé à lui présenter aucune sorte de travail à ce sujet. Si V. M. juge à propos que je le fasse, pour avoir au moins des principes et des formes, par elle approuvés, que l'on puisse suivre avec assurance dans de semblables conjonctures, je m'empresserai de l'exécuter.

Qu'il me soit permis, Sire, de placer ici l'expression de l'admiration que j'éprouve, lorsque je vois le vrai génie qui ne se dément point, et garde sa véritable supériorité dans toutes les combinaisons qui se présentent. V. M. a brisé la force des Espagnols. Elle va en conquérir l'esprit. Cette conquête est belle, est grande, et bien digne de V. M., puisqu'elle fixera l'esprit public de l'Europe. Je fais des vœux pour qu'elle soit bientôt achevée, et puisque je ne

puis servir par mes moyens personnels, comme je le désirerois, à sa gloire, que V. M. daigne au moins agréer l'hommage que je lui fais des vastes bois que je possède en Catalogne, dont la qualité, éprouvée déjà même par la navigation, a été trouvée parfaite. Dirigés par flottage naturellement à l'embouchure de l'Ebre, ils offriront à sa marine une ressource également propre aux chantiers de Toulon que de Carthagène.

Je suis avec un profond respect,

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Milano*, 28 *Febbrajo* 1809.

I vostri umilissimi sudditi, i grandi ufficiali della corona del Regno d'Italia, ambiscono di essere i primi a portare i loro omaggi ai piedi di V. M. all'occasione della nomina del vostro Senato Consulente. Penetrati vivamente dell'onore d' appartenere, ad un Corpo cui degna V. M. farsi capo, sentono in tutta la sua estensione il dovere di corrispondere all'alte mire che V. M. si è proposta in una istituzione fin dal suo nascere illustrata in modo così distinto, e pregano V. M. ad accogliere colla solita sua clemenza le devote proteste del loro zelo, riconoscenza ed attaccamento inviolabile all'augusta sua persona.

MELZI.

*Milan, 5 Juin 1809.*

Sire.

Daignez, Sire, m'accorder l'honneur de pouvoir déposer aux pieds de V. M. I. l'hommage de mes félicitations pour les succès inouïs de vos armes glorieuses, qui, après treize années de victoires et de triomphes, ont encore rempli l'Europe d'un étonnement qu'elle n'avoit jamais éprouvé. L'enthousiasme de vos peuples d'Italie dans cette circonstance a été porté à un degré qui leur étoit inconnu. Il semble qu'ils aient senti, comme d'un seul coup, que l'augmentation immense du pouvoir de V. M. I. et R. étoit à la fois la mesure de celle de la gloire de votre nom et des bienfaits de votre cœur.

Au milieu de tant d'acclamations, je supplie V. M. I. et R. de discerner la voix de celui qui, comblé de ses bontés, ne cesse de faire des vœux pour qu'elle puisse longtemps jouir de si grands moyens de faire de bonnes et bien grandes choses, qui puissent contenter son âme magnanime.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Schonbrunn*, 25 *Juin* 1809.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion du résultat de mes armes contre les Autrichiens. Les nouvelles expressions de vos sentimens m'ont été agréables, et j'ai vu avec satisfaction

ce que vous me dites du dévouement de mes peuples d'Italie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. I. et R. Napoléon I, Empereur des Français et Roi d'Italie.**

*Milan, 5 Novembre* 1809.

Sire.

Qu'il me soit permis d'apporter aux pieds de V. M. l'hommage de mes félicitations pour la paix glorieuse qui vient de couronner les victoires étonnantes d'une campagne mémorable dans laquelle le génie militaire s'est surpassé lui-même.

Le Royaume d'Italie dans les résultats de cette paix doit voir l'éloignement des dangers les plus graves qui pouvoient le menacer un jour, la fin rapprochée de cette guerre maritime qui paralyse tout son commerce, et enfin une ressource qui dans sa situation actuelle lui deviendra infiniment précieuse dans l'article 9. Tant de nouveaux bienfaits ajoutent à cette reconnoissance nationale qui redouble l'attachement de ses fidèles sujets italiens à sa personne.

Je supplie V. M. I. et R. d'agréer avec bonté l'expression du plus respectueux dévouement.

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

*Fontainebleau*, 11 *Novembre* 1809.

Monsieur le Duc de Lodi. Je reçois votre lettre. Je vous remercie de ce que vous me dites relativement à la paix. Je suppose que la suppression della rivalité de Trieste sera agréable et avantageuse au commerce de Venise: je suis bien aise que ces nouvelles circonstances me mettent plus à même de terminer le systéme de mon royaume d'Italie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. l'Empereur et Roi.**

*Milan*, 17 *Mars* 1810.

Sire.

Daignez, Sire, accueillir avec bonté l'hommage des vœux que je viens porter aux pieds de votre trône à l'occasion de votre mariage avec la princesse Marie Louise d'Autriche. L'acclamation qu'en a excitée dans toute l'Europe la nouvelle, la joie reconnoissante de tous vos sujets sont à la fois des preuves et des fruits anticipés des avantages qu'on en augure. Que le ciel vous donne des enfants dignes de vous, et dans leur grandeur et leur prosperité, la plus belle gloire et la meilleure consolation des pères.

Je suis avec le plus profond respect,

De V. M. I. et R.

MELZI.

A S. M. I. et R.

*Milan, 23 Janvier 1811.*

Sire.

Qu'il me soit permis d'apporter aux pieds de V. M. l'hommage de ma respectueuse reconnoissance, pour la clémence qu'Elle a eue d'exaucer mes prières en faveur de mon neveu Ferraris Marengo, qu'Elle a daigné nommer son Préfet à Savigliano. J'ai tout lieu de croire que sa conduite prouvera son zèle et son dévouement pour le service de V. M., et j'ose me flatter qu'elle lui méritera la continuation de ses bontés. Pénétré des plus vifs sentiments pour toutes celles dont Elle n'a cessé de me combler, je prie V. M. de vouloir accueillir l'expression de mon profond dévouement et de mes vœux les plus ardents pour l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice, qui puisse nous assurer le commencement de sa glorieuse postérité.

De V. M. I. et R.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

A S. M.

*Milan, 22 Mars 1811.*

Sire.

La naissance du Roi de Rome a répandu la joie la plus vive dans le cœur de tous les fidèles sujets de V. M. I. R. A' quel degré n'ont pas dû la ressentir ceux parmi eux qui sont pénétrés de tous les sentiments que la reconnoissance

et le dévouement le plus vrai peuvent inspirer! Rien ne manquoit à la gloire des plus grandes et des plus illustres destinées que l'avenir. Sire, Vous êtes père, cet avenir est conquis. Votre Auguste postérité, ce gage du bonheur de la génération future, comble les vœux de celle dont vous faites la gloire.

Sire, que cette postérité, qui rassure vos peuples en détruisant l'espoir de vos ennemis, soit pour longtems votre consolation; que vous puissiez vous voir retracé dans des enfants grands, vertueux et vraiment dignes de vous!

Je supplie V. M. d'accueillir avec bonté l'hommage de mes félicitations, de mes vœux et de mon profond respect.

De V. M. I. et R.

*Très humble sujet*

MELZI.

---

*Milano*, 26 *Marzo* 1811.

Sire.

I Grandi Ufficiali della vostra corona si presentano appiedi del vostro trono per offrirvi rispettosamente l'omaggio delle loro più sincere felicitazioni per la nascita del Re di Roma. Questo grande avvenimento che, riunendo il presente all'avvenire, ne perpetua la grandezza e la gloria, compie i voti di tutti i cuori devoti per tanti titoli all'augusta persona di V. M. I. e R. Noi le desideriamo ardentemente che nel sublime sentimento della paternità possa ritrovare mai sempre una sorgente di vera consolazione, e vedere nel real figlio trasfuse quelle virtù e riprodotto quel genio che tante e si memorabili cose ha operato.

Degnisi V. M. I. et R. d'accogliere con bontà i nostri sensi di leale attaccamento e profondo rispetto.

MELZI.

A S. M. I. et R.

*Milan, 9 Juillet* 1811.

SIRE.

V. M. a daigné m'honorer d'un cadeau bien précieux. L'image du Roi de Rome, qui fait le bonheur de son auguste père, sera toujours cher à mon cœur autant que révérée.

Je supplie V. M. I. et R. d'en recevoir avec bonté mes respectueux remercîments et mon profond dévouement.

MELZI.

---

A S. M. I. et R.

*Bellaggio, 27 Septembre* 1811.

SIRE.

J'ai l'honneur de présenter à V. M. la nouvelle impression de l'ouvrage du capitaine Marchi, dont Elle a daigné accepter la dédicace. J'avois fait entreprendre cette édition dès l'année 1803. Le changement de ma position l'avoit presque suspendue. Les bienfaits dont Votre Majesté m'a comblé m'ont mis à même de l'achever.

En reproduisant l'ouvrage, presque perdu de cet italien, véritable créateur de l'art de fortifier les places, je me suis proposé de servir à la gloire de l'Italie; et j'ai cru en conséquence que j'en devois l'hommage à Celui qui l'a relevée, qui la soutient, et peut seul l'assurer. Je le dépose aux pieds de V. M. et je la supplie de l'accueillir avec clémence.

J'ose recommander aux bontés de V. M. le sieur Marini de Rome, à qui tout le mérite littéraire de cet ouvrage est dû. Cet homme, estimable à tous égards, jouissoit d'une place considérable dans l'ancien Gouvernement de de ce pays-là. Cette place a été abolie; le sieur Marini n'a cessé cependant de servir le Gouvernement Français après, dans plusieurs fonctions qu'on lui a successivement confiées. Il est actuellement bibliothécaire et Conseiller de Préfecture, mais ses appointements ne répondent pas au tiers de ceux dont il jouissoit, et il est chef d'une famille nombreuse.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond et le plus respectueux dévouement,

De Votre Majesté Impériale et Royale

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Dresde*, 21 *Mai* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi. Je désire que vous envoyiez un courrier extraordinare à l'Archevêque d'Edessa (monsignor Bertazzoli) pour qu'il se rende le plus-tôt possible à Turin, où il recevra les instructions du Prince Borghesi sur une mission que je lui destine. Gardez le secret le plus possible sur le voyage de cet Archevêque. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

*PS.* Je suis à Dresde avec l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche. Depuis plusieurs jours il n'y a rien de nouveau sur les fontières. Mes armées sont sur la Vistule, et tout est encore en paix.

BONAPARTE.

A S. M. l'Imperatore e Re.

*Milano, 6 Giugno 1812.*

Sire.

Ho ricevuto la notte del 3 andante la lettera che V. M. mi ha fatto l'onore di scrivermi in data del 21 da Dresda. Io ho spedito immediatamente l'ordine del vescovo Bertazzoli, che trovasi a Lugo, di recarsi subito a Milano, credendo per tal modo di tenere meglio dissimulato l'oggetto del viaggio. Appena ch'egli sarà giunto io lo farò partire per Torino conforme V. M. si degna ordinarmi. Calcolando le distanze io presumo ch'egli non potrà trovarsi a Torino prima dell'8.

Prego V. M. I. e R. a voler aggradire l'omaggio del mio profondo rispetto.

MELZI.

---

*Gumbinen, 20 Juin 1812.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez écrites, y compris celle du 15 Juin, datée de Côme, dans lesquelles vous m'instruisez du bon état et de la tranquillité de l'Italie. Continuez à m'envoyer de pareilles notes tous le jours. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Paris, 19 Décembre 1812.*

Mon Cousin. Je suis arrivé a Paris hier en très bonne santé. J'ai reçu les différentes notices que vous m'avez

envoyées. Le Vice-Roi reste à la grande armée. Continuez à m'envoyer les bulletins de tout ce qu'il y aurait de nouveau en Italie.

Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

---

*Paris, 4 Janvier* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je vous prie de m'envoyer l'état de situation de mon armée italienne assez détaillé pour que je connoisse bien la situation des corps et des dépôts au premier Janvier, ainsi que le personnel, le matériel et les attelages de l'artillerie. Mon intention est de réunir un corps d'observation d'Italie à Vérone avant la fin de Février. Ce corps, dont je donne le commandemment au général Bertrand, Governeur des provinces Illyriennes, sera composé de trois divisions, chacune de 12 bataillons. Les deux premières divisions seront formées de troupes françaises, et la troisième de troupes italiennes. Vous devez fournir à cet effet 8 bataillons bien complets, et avoir soin qu'il n'y ait dans ces bataillons aucun conscrit de 1813; autant toutefois que cela se pourra. Le Royaume de Naples fournira deux bataillons français pour compléter la force de cette division à 12 bataillons. Cette division devra avoir 16 pièces d'artillerie servies par l'artillerie italienne et le train italien; une compagnie de sapeurs italiens et une compagnie de cent ouvriers pris dans l'Arsenal de Venise. Les sapeurs devront avoir leurs outils. Comme je n'ai pas sous les yeux les détails de l'armée italienne, faites-moi connaître si je peux compter là-dessus; il faudrait que cette division eût 6 caissons chargés d'effets d'ambulance; il ne

faut rien mettre en mouvement, mais tout préparer. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Fontainebleau*, 23 *Janvier* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je viens de signer avec le Pape un Concordat : je m'empresse de vous en envoyer la copie pour vous seul ; mon intention étant qu'il ne soit pas publié, mais que vous en ayez connaissance afin que vous puissiez en parler et en arrêter les fausses versions, s'il s'en répandait dans le Royaume. Le Pape va s'établir à Avignon. Le Ministre des Cultes étant mort, je désire que vous me présentiez un sujet pour le remplacer : je dérire aussi que vous me fassiéz connaître vos vues sur les nominations à faire aux évêchés vacans, surtout à celui de Milan. Je voudrais pour la siége un évêque de mœurs sans reproches, d'une doctrine pure, et dont on ait été content dans toutes les circonstances ; faites-moi aussi connaître s'il y aurait dans le royaume quelque prélat qui eût bien mérité de la cour de Rome, dont nous eussions eu lieu d'être contents dans les dernières circonstances, et qui fût enfin dans le cas d'être fait cardinal. En général remettez-moi une note des sujets du royaume qu'on pourrait proposer pour cardinal. Si, lorsque la nouvelle de ces arrangemens parviendra en Italie, quelque article de journal était nécessaire pour diriger l'opinion, vous le feriez vous-même, et dans ce cas vous feriez connaître la vérité sans vous servir des mêmes mots et de manière qu'il n'y ai rien d'officiel. Ces articles pourraient être nécessaires surtoût pour Ancône et Bologne. Vous devez

garder pour vous seul cette copie du Concordat, et sous quelque pretexte que ce soit, vous n'en devez donner connaissance à personne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. l'Impereur et Roi.**

*Milan*, 4 *Fevrier* 1813.

SIRE.

Je m'empresse de remplir les ordres que V. M. a daigné me donner par la lettre du 23. Je sens tout le prix de la confiance dont V. M. m'honore, et je ne sortirai nullement des prescriptions que V. M. me fait à l'égard de la copie du Concordat qu'Elle a daigné m'envoyer. Je la supplie d'agréer mes sincères félicitations pour cet heureux événement.

Le chevalier Giudici, secrétaire général du Ministère du Culte, depuis sa création, prêtre élevé dans l'ancien Séminaire de Pavie, me semble réunir toutes les qualités nécessaires pour remplir les fonctions de Ministre du Culte dans le même esprit, dans les mêmes principes que professoit le comte Bovara. Il jouit de toute la considération et de beaucoup d'estime auprès du clergé, et a toujours témoigné un attachement sincère au Gouvernement, non moins que beaucoup de vigueur pour défendre la juridiction ministérielle du Culte contre toutes les attaques.

Je no connois d'autre prélat natif du Royaume, qui ait bien mérité de la cour de Rome, et dont le Gouvernement ait été constamment content, que Bertazzoli et Marini l'ancien bibliothécaire. Quant aux Évêques du Royaume qui pourroient aspirer à cette dignité par différentes circon-

stances, c'est à mon avis l'archevêque de Ravenne grand aumônier de V. M., le patriarche de Venise, et l'Évêque de Pavie. V. M. connoît trop bien l'un et l'autre pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grands détails à leur égard. Il me semble que tous les deux mériteroient le chapeau de Cardinal. Je travaille pour les Evêques : la première note présente les Evêchés vacants, leur population et revenu respectifs; la seconde, les individus qui semblent mériter d'être pris en considération pour le choix à faire. Je me permettrai seulement, quant à l'archevêché de Milan, d'ajouter que je suis intimement persuadé que le Vicaire actuel Sozzi, de Bergame, est de tous celui qui offre la meilleure garantie de remplir complètement toutes les vues de V. M., et de faire le bien du Diocèse; la troisième, les propositions particulières pour les siéges vacants les plus considérables. Je n'ai pas cru embrasser dans ce travail les autres siéges, vu la probabilité des concentrements et suppressions, qui pourront avoir lieu à leur égard.

Je prie V. M. d'agréer l'hommage de mon dévouement et mes excuses, si empêché par la goutte je ne puis signer.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Saint-Cloud*, 8 *Avril* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je reçois votre lettre du 3 Avril, j'approuve fort la mesure que vous avez prise de faire éloigner du Département de l'Adige les personnes qui sont suspectées de vouloir troubler la tranquillité publique. Mon armée de l'Elbe est sur Magdebourg sous les ordres

du Vice-Roi: elle est belle et forte, et mon armée du Mein, dont le corps du général Bertrand n'est que le quart, est déjà réunie aux débouchés des montagnes de la Thuringe; on n'attend que l'arrivée du corps d'Italie pour aller en avant. Je vais moi-même partir d'un moment à l'autre. J'ai donné la Régence à l'Impératrice. Comme vous avez pu le voir par le *Moniteur*, par l'ordre de service que j'ai réglé pour le tems de mon absence, j'ai chargé le comte Aldini, s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, de se pourvoir par devant la Régence. Je désire que vous écriviez tous les jours à la Régente, et s'il arrivait quelque chose d'imprévu, vous en écririez à Aldini. J'ai nommé l'Archi-Chancelier premier conseiller de la Régence, et le Duc de Cadore secrétaire d'État de la Régence. Au reste je vous ferai connaître positivement le jour de mon départ. Cela ne doit pas empêcher que vous ne m'adressiez toujours directement des rapports. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

---

*Mayence*, 24 *Avril* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je reçois votre lettre du 16 Avril; je pars aujourd'hui de Mayence pour me porter sur Erfurt. L'Impératrice ma fait connaître que vous lui avez écrit. S'il y avait quelque chose de pressant dans le Royaume, vous m'enverrez un courrier par le Tyrol. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Saint-Cloud*, 28 *Avril* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu les premiers rapports que vous m'avez envoyés; je les ai lus avec intérêt.

Votre mérite, votre attachement connu, qui justifient la confiance que l'Empereur s'est plu à mettre en vous dans toutes les circonstances, sont-les garants de la sagesse de votre administration et de vos soins pour maintenir la tranquillité dans un pays dont la prospérité intéresse l'Empereur à tant de titres. En me félicitant des rapports que mes fonctions de Régente vont me donner avec vous, je saisis avec plaisir cette occasion de vous assurer de mon estime et de ma particulière considération. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

MARIE LOUISE.

---

*Saint-Cloud,* 11 *Mai* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je désire que vous remettiez au Ministre des Cultes, ou à celui qui en fait les fonctions, la circulaire ci-jointe pour qu'il l'expédie à tous les Évêques. La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

MARIE LOUISE.

---

*Saint-Cloud,* 11 *Mai* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je vous prie de donner des ordres pour que le canon soit tiré dans les places du Royaume d'Italie pour annoncer la victoire de 2, si cela n'a pas été déjà fait; et pour que les bâtimens de la marine italienne soient pavoisés dans tous les ports. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

MARIE LOUISE.

*Saint-Cloud*, 24 *Mai* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je vous remercie de la nouvelle que vous me donnez de l'arrivée du Vice-Roi à Milan. Cette circonstance mettant fin à l'envoi des rapports que j'ai reçus de vous jusqu'ici, me fournit une occasion, que je saisis avec empressement, de vous exprimer toute ma satisfation, en même tems que je me plais à vous réitérer l'assurance des sentiments d'estime et de considération que j'ai pour vous. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

MARIE LOUISE.

---

**A S. M. I. et R.**

*Milan*, 1 *Juin* 1813.

Sire.

Les bontés dont V. M. m'a constamment comblé m'encouragent à porter à ses pieds une humble prière. Depuis longtems je suis vivement peiné de voir que quelqu'un, qui m'appartient, soit dans la disgrâce de V. M. Je viens invoquer pour le chevalier Palafox sa clémence. J'ose espérer qu'il aura expié ses torts, que je me flatte pouvoir attribuer plutôt aux mauvais conseils des personnes qui avoient de l'ascendant sur lui, qu'à son véritable caractère. Si V. M. daigne changer son sort, et le rendre à celui de simple prisonnier de guerre, si elle daigne en cette qualité me le confier, je nourris le plus ferme espoir de lui faire partager les sentiments du respectueux attachement, de l'entier dévouement qui anime son ancien serviteur et

fidèle sujet pour son Auguste personne. Et peut-être j'aurai le bonheur de voir mon neveu digne de justifier ses sentiments par de zélés services.

Je désire que V. M. puisse trouver dans les motifs qui m'animent, l'excuse si ce n'est pas la justification de ma prière.

Qu'elle daigne accueillir l'hommage de tous mes sentiments.

De V. M. I. et R.

*Le très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Dresde*, 11 *Juin* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je reçois votre lettre du 1 Juin. Vous pouvez écrire à votre neveu par la voie du Ministre de la Police. Si votre neveu vous donne sa parole qu'il ne vous quittera point, je donnerai des ordres sur-le-champ pour qu'il vous soit rendu. J'attendrai donc que vous me fassiez une nouvelle demande; mais assurez-vous bien qu'il ne se mêlera plus dans aucune intrigue. Je suis bien aise de trouver une occasion de vous donner une preuve de ma satisfaction. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. l'Empereur et Roi.**

10 *Août* 1813.

Sire.

Je suis profondément pénétré de la plus vive reconnoissance pour la faveur particulière que V. M. vient de

me faire en m'accordant la liberté du chevalier Palafox. Je lui ai écrit dans le sens que V. M. m'a prescrit, et j'ai adressé cette lettre à monsieur le Duc de Rovigo. J'en attendois la réponse pour la soumettre à V. M.; mais le Ministre de la Police ne m'a pas encore répondu.

Monsieur le Duc de Cadore vient de m'apprendre la faveur distinguée qu'il a plu à V. M. de me faire en me destinant son portrait en tapisserie. Je sens tout le prix de cet honorable témoignage de ses bontés pour moi; ce monument deviendra le premier et le plus cher ornement de ma maison, et attestera à mes neveux sa généreuse clémence et le dévouement de celui qu'Elle en a comblé.

L'Académie de la Crusca de Florence me transmet le décret par lequel V. M. daigne me nommer son membre correspondant; c'est encore un nouvel honneur que je reconnois uniquement de ses bontés.

Je ne puis avoir d'expressions suffisantes pour attester à V. M. tout ce que mon cœur sent de gratitude pour tant de bienfaits. Je prie V. M. d'en accueillir l'assurance respectueuse avec celle de mon entier dévouement.

*Son très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Milan*, 1 *Septembre* 1813.

Sire.

Qu'il me soit permis de mettre aux pieds de V. M. l'hommage de mes félicitations pour la victoire remportée par V. M. le 26 sur les ennemis, et de faire des vœux pour que cette nouvelle preuve de la supériorité de ses forces et de son génie les ramène enfin à des conseils plus sages.

Quoique par l'existence de S. A. I. dans le Royaume, l'ordre de service prescrit en son absence par V. M. n'ait pas encore lieu, j'ose cependant Lui rendre compte de l'esprit public dans son Royaume d'Italie.

A' la première nouvelle de la reprise des hostilités, une sorte d'agitation s'est généralement manifestée; mais il est juste de remarquer qu'elle ne ressembloit pas du tout à celle que dans d'autres circonstances pareilles on avoit pu remarquer. L'intervention de l'Autriche dans la guerre n'a excité que du mécontentement, même dans les classes qui anciennement lui paroissoient attachées. Bientôt cependant, à la vue des vastes moyens que V. M. a su réunir, le calme s'est rétabli, et la nouvelle victoire va réveiller l'enthousiasme général, et dissiper toute espèce de doutes sur l'issue de cette lutte que l'on se flatte ne devoir pas être longue.

MELZI.

---

**A S. M. Imp. et Royale Napoléon I, Empereur des Français et Roi d'Italie, etc.**

*Milan*, 14 *Septembre* 1813.

SIRE.

Le Prince Vice-Roi a ordonné que l'ordre de service prescrit par V. M. en son absence fût mis en activité. Je me trouve bien heureuse de n'avoir, en remplissant les devoirs qui en dépendent, qu'à donner à V. M. des nouvelles satisfaisantes de l'esprit de ses fidèles sujets du Royaume d'Italie. Tout y est tranquille, et très confiant. Les faux bruits même qui se répandent dans le moment où les nouvelles officielles nous manquent, en ces circonstances surtout, ne se réduisent désormais qu'en

une sorte d'exagération des succès remportés par les armées de V. M. J'ajouterai même que l'imposition de guerre, malgré la situation pénible où le pays se trouve à cet égard, n'à pas excité de mécontentement, étant regardée comme une conséquence nécessaire des circonstances extraordinaires où l'on est. Tout prouve enfin que l'esprit public a fait des progrés trés remarquables.

Le seul sujet d'alarme qui est généralement conçu regarde la personne de V. M. En la voyant parcourir avec la rapidité de l'éclair tant de points éloignés entre eux où elle fixe la victoire successivement, et confond ses ennemis, on est effrayé des dangers auxquels elle doit être nécessairement exposée, et le cœur bat quand on y pense. Aussi nous élevons tous des vœux au ciel pour la sûreté de ses jours trop précieux, et nécessaires au salut de tant de peuples.

*PS.* Il arrive dans le moment la nouvelle que les Autrichiens se sont présentés en deçà de Brunehen ; à ce qu'il paroît en petit nombre, mais suivis de 2 à 300 mauvais sujets en forme d'insurgés. Le général Bonfanti, qui étoit à Trente, a fait partir sur le champ les deux bataillons qui étoient à Lavvis sur Bolzano, et a envoyé un autre bataillon à Campodellio, et fixé son Quartier Général pour le 13 à Egna. Il se répand aussi que le Gouverneur Général des Provinces Illyriennes s'est retiré de Trieste et porté à Gorizia.

MELZI.

---

*Dresde*, 27 *Septembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre lettre du 14 Septembre. Il est nécessaire non seulement que vous m'écriviez, mais aussi que vous écriviez à la Régente, afin qu'on

soit instruit à Paris des événemens d'Italie. J'ai ordonné à Marescalchi de vous envoyer les pièces que je fais communiquer au Sénat, afin que vous en donniez également communication au Sénat d'Italie: je fais faire une nouvelle levée en France; quant à l'Italie vous verrez, avec le Vice-Roi et les Ministres, ce que l'esprit du pays permettra de faire; les affaires ici vont bien. Le Prince de Neufchâtel est un peu malade d'une fièvre bilieuse; ma santé est fort bonne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**Rapport du 25 Octobre 1813 à Sa Majesté sur les dispositions du Décret pris d'urgence par S. A. I. le Prince Vice-Roi le 22 Octobre pour subvenir aux besoins de l'armée.**

SIRE.

Votre Majesté, par la lettre qu'elle a daigné écrire au Ministre des Finances, en date du 6 Juillet, a présenté les besoins de son Trésor d'Italie, et a suggéré au Ministre l'idée d'y faire face par l'émission de 12,000,000 en bons de la Caisse d'Amortissement.

Le Ministre, ayant eu l'honneur de représenter à Votre Majesté qu'il y avoit déjà de nouveaux bons émis en 1813 pour une somme de 12,000,000; et que ces bons perdoient infiniment et tous les jours davantage sur la place, Votre Majesté a pris le Décret du 14 Août portant une augmentation d'impôt foncier en 1813 de 5,500,000 environ, et autant dans les premiers huit mois de 1814.

Le revenu de 1813 se trouve diminué du montant de 9,400,000, auquel avoit été calculé par Votre Majesté *le produit extraordinaire des douanes*. Les denrées coloniales

de Magdebourg restant à vendre doivent 1,500,000 de droits de douanes. Il faut ajouter les faillites des receveurs et des non valeurs assez considérables sur l'impôt foncier de quelques départemens vénitiens.

D'un autre côté les dépenses pour les besoins des armées et des places fortes augmentent tous les jours. Dans le Conseil des Ministres du 13 de ce mois, les Ministres de la Guerre et du Trésor ont fait chacun un rapport d'où il resultoit l'urgence de se procurer 12 à 15,000,000 pour le service de la guerre, de la marine, et pour l'approvisionnement des places fortes.

Dans le Conseil extraordinaire des Ministres du 18 ont été approvées les dispositions suivantes:

1. La création de 12,000,000 de bons de la Caisse d'Amortissement, avec échéance dans les années 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, et leur émission graduelle suivant les besoins du Trésor.

2. La faculté à donner aux porteurs des bons, tant émis qu'à émettre, de les verser soit en payement des capitaux dus aux communes, soit pour prix de leurs biens dont la vente seroit ordonnée pour 12,000,000 dans tout le Royaume.

Le capital des créances des communes et le prix de leurs biens seront remplacés par une rente perpétuelle sur le Mont Napoléon, en faveur des dites communes à raison de cinq pour cent.

Ces mesures sont les seules que les circonstances pouvoient admettre pour rétablir la valeur décroissante de ces effets, et en ranimer la circulation.

3. Rapprocher les époques du payement de l'impôt foncier, de manière que soit payé tous les premiers jours du mois, ce qui ne le seroit qu'à la fin; un impôt additionnel d'un *centime* pour novembre et décembre, équivalant, sauf les non valeurs que la présence de l'ar-

mée ou l'occupation des États vénitiens par l'ennemi va rendre très fortes, à 3,500,000 environ; et un autre *centime* dans les deux premières échéances de 1814, y compris cependant le demi *centime* déjà ordonné par le Décret du 14 Août de Votre Majesté.

L'impossibilité absolue de faire face aux payemens avec des bons sortant seulement de la Caisse d'Amortissement, a fait sentir aux Ministres la nécessité de cette disposition.

S. A. I. a pris le Décret en conséquence, et c'est d'après ses ordres, que j'ai l'honneur d'exposer ici à Votre Majesté les motifs qui le justifient.

Je suis avec le profond respect.

*Le très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

---

*Milano*, 18 *Novembre* 1813.

SIRE.

Sua Altezza Imperiale il Principe Vice-Re, a cui ho esposto lo stato della mia salute, e l'assoluta immobilità a cui sono ridotto da molti giorni per un violento e generale accesso di gotta, che minaccia eziandio le parti interne, convinto che in questa deplorabile situazione ero impossibilitato a disimpegnare le funzioni attribuitemi dall'ordine di servizio, si è degnata autorizzarmi a far presiedere in mia vece il Consiglio dei Ministri dal conte Fontanelli, Ministro della Guerra. Io giudico mio dovere informarne V. M. I. e R., e spero che il riposo dagli affari contribuirà efficacemente a restituirmi più presto in salute, e così a riprendere l'attitudine necessaria all'adempimento de'miei doveri.

Si è ricevuta la notizia di uno sbarco fatto dagli Inglesi al Porto di Volano in numero di oltre mille uomini, e pare che si proponessero di minacciare anche quello di Primaro. Veramente la forza che si può raccogliere su quel punto è assai piccola, ed il generale Barbou non è in grado di spedirvi un sufficiente rinforzo, avendo in Ancona una guarnigione assai limitata. Con tutto ciò il Ministro della Guerra ha preso sollecitamente le misure che ha creduto più opportune per la difesa di quel litorale compatibilmente colla scarsezza dei mezzi di cui può disporre nel momento attuale.

Nel Dipartimento dell'Adda, che per la sua posizione geografica è esposto alle scorrerie del nemico, e dove in generale lo spirito pubblico è equivoco ed indisposto, erasi ritirato il distaccamento italiano che vi si trovava sul timore dell'avanzamento degli Austriaci, e de' briganti in numero superiore. Il Ministro della Guerra avendo verificato che queste notizie erano false, e prive di fondamento, ha ordinato a quella colonna di tornare al suo posto e ne ha cambiato il Comandante, provvedendo così alla tranquillità interna del Dipartimento ed all'esatto adempimento delle Leggi per parte degli amministratori.

Prego V. M. I. e R. a voler accogliere con bontà l'omaggio del mio profondo rispetto.

Di V. M. I. e R.

*Umil. Obb. e Fedel. Suddito.*

Per ordine di S. E. il signor Duca di Lodi, impedito dalla gotta alla mano destra,

*Sott.* CARLO VILLA, *Segr.*

---

*Saint-Cloud*, 8 *Novembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Les différens rapports que vous m'avez adressés, depuis le départ du Vice-Roi pour

se rendre à l'armée, me sont parvenus exactement. Les circonstances où se trouve le Royaume d'Italie excitent toute ma sollicitude. Je serai toujours empressé de recevoir les informations que vous aurez à me transmettre sur la situation d'un pays, qui est l'objet particulier de l'intérêt de l'Empereur. Je saisis cette occasion pour vous assurer de l'estime et de la considération que j'ai pour vous. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Lodi, en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

*Saint-Cloud*, 16 *Novembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je reçois votre lettre du 11 Novembre. Je vois avec peine que vous souffriez dans ce moment de vos accès de goutte. Je m'occupe de l'Italie, et je vais réunir à Turin une armée de cent mille hommes, et, quelque chose qu'il arrive, le Royaume peut compter que je ne l'abandonnerai pas. Des circonstances imprévues ont rendu critiques les moment sactuels, mais ils sont en train de se réparer. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

---

*Saint-Cloud*, 18 *Novembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre lettre du 13 Novembre. Le prince d'Essling marche sur Gênes avec un corps de troupes. Seize mille conscrits, âgés de plus de 22 ans et nés dans la vieille France, se portent sur Turin et Alexandrie: j'ai pris des mesures pour avoir à

la fin de Décembre 60,000 hommes sur ces deux points. Le roi de Naples m'a promis de marcher avec 20,000 hommes sur le Pô: s'il tient sa promesse, j'espère qu'il n'arrivera point d'autres malheurs. Au reste j'ai ici 800,000 hommes en mouvement; et, quelque chose qu'il arrive, les Autrichiens ne resteront point maîtres de l'Italie. Les circonstances ont été critiques, elles le sont encore; mais je trouve d'immenses ressources et beaucoup de bonne volonté dans ce pays. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. l'Empereur et Roi.**

*Monza*, **12** *Décembre* 1813.

SIRE.

Je croirois mériter un juste reproche, si je dissimulois à V. M. l'aspect des choses qui se présentent ici à la veille de grands événements. L'on avoit regardé toujours les troupes napolitaines qui vont arriver comme celles d'un allié, qui venoit au secours du Royaume dépendamment des intentions de V. M. pour le préserver de l'invasion ennemie. Mais depuis que ces troupes se sont ébranlées, une opinion s'est répandue dans l'Italie entière, qui les fait regarder comme destinées à agir pour le compte de leur Roi exclusivement. Tous les propos que le Roi de Naples a tenus en traversant dernièrement l'Italie dans plusieurs rencontres, combinés avec cette opinion, ne laissent pas de doute qu'elle ne soit répandue à dessein. Ces propos, tous dirigés dans le sens de se faire regarder non seulement comme l'allié et le sauveur du Royaume d'Italie, mais comme le revendicateur de son indépendance, ont réveillé des intérêts et des passions, comme il est naturel,

lorsqu'on touche à cette corde à laquelle répondent tous les vœux. Un parti s'est donc formé, qui se développe sensiblement, et gagne tous les jours. Quoiqu'il n'y ait que du vague dans tout cela, ce vague même en impose davantage; car, ne pouvant asseoir son jugement sur rien, on se livre à l'espérance et on espère tout ce que l'on désire. Les plus acharnés dans ce parti devenant, comme il arrive toujours, injustes, prennent à tâche de décrier la conduite du Vice-Roi dans cette campagne, oubliant que c'est lui seul qui par sa constance, sa valeur et sa sagesse à sauvé jusqu'ici la plus grande partie du Royaume de l'invasion. La plus grande et la meilleure partie de la Nation s'indigne de ces manœuvres ténébreuses, qui partent de quelque cabale formée dans l'armée italienne, composée des personnes anciennement et constamment protégées par le Roi de Naples. Le prince Vice-Roi qui, n'ignorant pas cet état de choses, n'a pas même l'air de s'en douter, suit toujours sa ligne, sert V. M. avec loyauté, avec zéle le Royaume, et ne se mêle de rien au delà.

La marche des choses, continuant dans cette direction, il est évident que nous allons nous trouver dans une position extrêmement critique et embarassante, surtout pour ceux qui ont quelque part aux affaires publiques. Nous pourrions nous trouver dans une hypothése qui n'a pas été calculée dans l'ordre de nos devoirs. Ne voulant dans aucune circonstance m'écarter de la fidéle exécution des intentions de V. M., j'ai cru en conséquence, en lui exposant l'état des choses, invoquer ses ordres pour m'assurer de ne suivre que la direction qu'il plairoit à V. M. de me prescrire.

J'ai l'honneur d'être

*Très humble et très fidèle sujet*

MELZI.

Le général Nugent, ayant été renforcé par les corps qui l'ont rejoint, après avoir forcé le poste de Primaro, a

poussé jusqu'à Raccome, où un detachement de 80 hommes de cavalerie est entré le 6. Il a ordonné 1800 rations et deux palais pour les personnages distingués qui s'y doivent rendre. Voilà le résultat des derniers rapports officiels qui nous sont parvenus de ce côté-là. Il faut espérer que les troupes napolitaines, dont une partie s'étoit déjà avancée jusqu'à Pesaro, arrivera à tems pour empêcher des malheurs ultérieurs. On écrit cependant qu'Elles ne doivent pas pousser en avant, jusqu'à ce que le Roi en ait passé la revue.

---

*Paris*, 25 *Décembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Je suppose que Palafox vous aura écrit en sortant de Vincennes. Je l'ai envoyé au Prince Ferdinand et de là il s'est rendu à Madrid. Je me suis arrangé avec les Espagnols, ce qui me rend disponibles mes armées d'Aragon, de Catalogne et de Bayonne; j'ai encore là près de 200,000 hommes. Il est inutile d'imprimer cette nouvelle; je vous la mande pour vous seul, mais vous pouvez en instruire le Vice-Roi. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

BONAPARTE.

---

**A S. M. I. et R.**

27 *Décembre* 1813.

Sire.

Ho l'onore di umiliare a V. M. le mie felicitazioni per il nuovo anno che desidero vivamente Le sia non men glorioso e più felice degli anni passati. Convinto che qualunque siano per essere le combinazioni, il genio e la sapienza di V. M. risplenderanno sempre.

La fermezza colla quale S. A. I. si mantiene ferma sulla linea dell'Adige ci tiene tranquilli. Nulla è accaduto di nuovo lungo le coste dell'Adriatico, dove i nemici occupano i medesimi punti e minacciano Forlì.

Le truppe napoletane sono immobili nelle posizioni di Ancona, Sinigallia e Fano, e la domanda che hanno fatto di avere in quei paesi dei magazzeni per un mese, fa supporre che sia ancora aggiornato il loro movimento, malgrado l'urgenza del bisogno di essere dalle medesime attivamente assistiti.

Questa circostanza, e la notizia dell'invasione della Svizzera, hanno sparso nuovamente dell'allarme in paese, specialmente nel dubbio di mala fede negli alleati nel corrispondere alle leali dichiarazioni di V. M. Posso però assicurare V. M. che ciò nulla ostante lo spirito pubblico si mantiene costantemente buono.

La mia salute, essendosi alquanto migliorata, riprenderò la presidenza del Consiglio de' Ministri e le incombenze che vi sono annesse.

Di V. M. I. e R.

*Umil. Obb. fedel. suddito*

Per ordine di S. E. il signor Duca di Lodi impedito dalla gotta alla mano destra,

*Sott.* CARLO VILLA, *seg.*

---

Sire.

Vous m'avez ordonné, Sire, de réunir la Consulte d'État, et la Députation de la République Italienne, et de les inviter à prendre en considération l'objet le plus important pour ses destinées présentes et futures : la forme de son Gouvernement.

J'aj l'honneur, Sire, de vous présenter dans le résultat de son travail les vœux qu'elle a formés.

La première considération qui a d'abord entraîné tous les esprits, a amené l'assemblée à la conviction qu'il étoit impossible de conserver plus longtems la forme actuelle, sous peine de rester bien en arrière dans la marche rapide des événemens qui caractérise l'époque dans laquelle nous vivons.

La Constitution de Lyon avoit tous les caractères du provisoire. Ce ne fut qu'un ouvrage de circonstances, un système constitutionnellement trop foible pour répondre aux vues de durée et de conservation; l'urgente nécessité de le changer est démontrée à la réflexion commune; elle est généralement sentie.

En partant du point tout étoit simple. Le système d'une Monarchie Constitutionnelle nous étoit indiqué par le progrès des lumières, et par les résultats de l'expérience; le Monarque, par tous les sentiments de la reconnoissance, de l'amour, de la confiance.

Sire, dans un pays que vous avez conquis, reconquis, créé, organisé, gouverné jusqu'ici, dans un pays où tout rappelle vos exploits, où tout atteste votre génie, où tout respire vos bienfaits, l'on ne pouvoit former qu'un seul vœu, et ce vœu à été exprimé.

L'Assemblée n'a pas négligé de peser avec la plus mûre attention les vues ultérieures que votre profonde sagesse lui avoit indiquées. Mais quoiqu'elles fussent éminemment importantes et parfaitement d'accord avec nos plus chers intérêts, il ne fut pas difficile de se convaincre que les choses n'étoient pas encore assez mûres pour atteindre à ce dernier degré d'indépendance politique. Il est dans l'ordre naturel des choses que la République Italienne se ressente pendant longtems encore de la condition de tous les États nouvellement formés. Le moindre

nuage qui s'élève sur l'horizon doit nécessairement provoquer ses sollicitudes, et exciter ses alarmes. Et dans cette situation, où retrouver un meilleur gage de sa tranquillité et de son bonheur, où retrouver une garantie plus solennelle de sa consolidation et de son existence? Sire, vous en êtes encore une condition nécessaire.

Il n'appartenoit qu'aux conseils de votre haute sagesse d'en signaler le terme pour désarmer toute jalousie extérieure. Il n'appartenoit qu'à la modération la plus généreuse de consentir à retrouver ce terme précisément dans celui de nos dangers.

L'Assemblée pénétrée des toutes les preuves de votre intérêt qui ont marqué les communications précédentes, s'y est livrée avec cette pleine confiance qui vous étoit due, et son dernier vœu et sa dernière prière vous demandent des Constitutions où soient consacrés ces principes que vous avez déjà proclamés, que réclame l'éternelle raison et sans lesquels le sort des Nations seroit abandonné aux passions des hommes.

Daignez, Sire, accepter, daignez combler le vœu de l'Assemblée que j'ai eu l'honneur de présider. Interprète de tous les sentiments qui animent le cœur des citoyens italiens, elle vous en apporte dans ce vœu l'hommage le plus sincère. Elle leur rapportera avec joie l'assurance, qu'en l'acceptant vous avez redoublé la force des liens qui vous lient à la conservation, à la défense, à la prospérité de la Nation Italienne. Oui, Sire, vous avez voulu que la République Italienne existât, et elle existe. Veuillez que la Monarchie Italienne soit heureuse, et elle le sera.

MELZI.

A S. M. l'Empereur et Roi.

*Monza*, 10 *Mars* 1814.

Sire.

Encouragé par les bontés dont V. M. m'a comblé, j'ose porter à ses pieds une très humble prière.

V. M. a daigné, il y a déjà quelques années, nommer Sous Préfet à Savigliano, Département de la Stura, monsieur Louis Ferraris Marengo d'Alexandrie, mon neveu. Il y a mérité l'approbation de ses supérieurs; c'est un homme d'honneur, entièrement dévoué à son auguste personne. La Préfecture du Département de la Sesia est vacante par la mort du Préfet Julius. Je supplie V. M. de l'accorder à mon neveu qui, père de famille et dépourvu de fortune, y retrouveroit une ressource honorable dans le même tems qu'il pourroit déployer mieux son zèle pour le service public.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

*Très humble et très fidèle serv.*

MELZI.

# CORRISPONDENZA

FRA

# EUGENIO BEAUHARNAIS

E

# MELZI.

A S. A. I. le Prince Eugène.

*Bellaggio*, 11 *Septembre* 1805.

MONSEIGNEUR.

Les bruits qui parviennent jusque dans mon petit coin, quoique certainement fort exagérés, ne me permettent cependant pas de me dissimuler qu'il n'y ait quelque apparence de prochaines hostilités. Dans cet état de choses quoique je sois autorisé par S. M. l'Empereur à ne m'occuper que de mon régime, qui auroit en effet besoin d'être prolongé, ma délicatesse exige que je déclare à V. A. I. que je suis toujours prêt à me rendre et à me tenir à mon poste auprès de Sa personne, si Elle pouvoit le juger nécessaire, ou pour mieux dire convenable.

Mais si au contraire, vu la nullité de mes fonctions relativement aux circonstances présumées, V. A. I. veut bien regarder mon absence comme indifférente dans ces moments, dans ce cas je lui demanderai son agrément pour pouvoir exécuter actuellement ce tour en France que ma santé m'a obligé d'ajourner à la veille d'être chassé par les vents du Nord, qui dominent beaucoup trop

sur l'endroit que j'habite pour qu'il puisse me convenir en hiver. Il seroit très précieux, pour ne pas dire nécessaire, à la consolidation de ma santé d'y pouvoir aller choisir un lieu plus propre à m'assurer un hiver doux, après lequel je pourrai me rendre à Paris à l'ouverture de la saison.

En soumettant à V. A. I. mes idées, mes sentiments, mes besoins, je déprendrai de la décision qu'il Lui plaira de me communiquer pour en suivre l'exécution.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

***Monza, 16 Septembre 1805.***

Vous désirez, monsieur le Grand Chancelier du Royaume, faire un voyage en France; vous croyez ce voyage convenable dans les circonstances actuelles; vous pensez d'ailleurs qu'il sera profitable à votre santé: ce dernier motif suffit pour déterminer mon approbation. Si j'ai souvent lieu de regretter tout ce qui vous éloigne de moi, j'ai du moins à me féliciter aujourd'hui que vous m'ayez mis à portée de vous accorder une autorisation qui vous est agréable, et qui, je le désire et je l'espère, vous sera également utile. Sur ce, monsieur le Grand Chancelier du Royaume, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

*Le prince* EUGÈNE.

A S. A. I. le Vice-Roi.

*Aix Bouches du-Rhône, 22 Janvier 1806.*

Monseigneur.

L'heureux événement d'un mariage qui doit faire tout le bonheur de V. A. S., et augmenter infiniment celui des Italiens, m'inspire le plus vif intérêt. Je prie V. A. S. de me permettre de Lui en offrir l'expression avec mes félicitations, et mes vœux les plus sincères pour sa prospérité.

J'aurois désiré pouvoir venir en personne présenter cet hommage à LL. AA. RR., mais un accès de goutte vient contrarier malgré moi l'exécution de ce désir dans le même tems qu'il me donne la conviction de la nécessité de travailler encore beaucoup pour obtenir au moins, s'il est possible, d'éloigner les attaques de cette triste maladie qui s'est emparée de moi. Je n'oublierai certainement pas que, si je puis m'en occuper librement, c'est encore un bienfait de V. A. S., pour lequel toute ma reconnoissance lui est acquise.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. S.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Vérone, 31 Janvier 1806.*

J'ai été très sensible, monsieur le Grand Chancelier du Royaume, à l'expression de vos félicitations et de vos vœux à l'occasion de mon mariage avec la princesse

Auguste de Bavière, et je m'empresse de vous en remercier.

J'ai vu avec peine que vous ayez toujours à vous plaindre de la maladie qui vous afflige depuis quelques années.

J'avois espéré que le ciel de la Provence vous délivreroit bientôt de votre ennemie. Je ne renonce pas à cette espérance, et je désire bien vivement qu'elle ne tarde pas à se réaliser. Recevez, monsieur le Grand Chancelier du Royaume, l'assurance de mes sentiments pour vous. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

A S. A. I. le Vice-Roi.

*Aix*, 6 *Février* 1806.

Altesse Impériale.

Ce vœu qui étoit dans l'âme de tous les Italiens, ce vœu que j'ai eu l'honneur d'exprimer en leur nom solennellement plus d'une fois, est enfin accompli; le sort politique de l'Italie est fixé, rien ne pouvoit ajouter à ce beau résultat de la profonde sagesse de S. M. l'Empereur, à ce bienfait suprême de sa générosité constante envers le Royaume d'Italie, que le choix de V. A. I. pour Lui en confier les destinées d'une manière aussi pleine et aussi distinguée pour le présent que pour l'avenir.

Les titres nombreux qui ont mérité à V. A. I. l'amour de la Nation, justifient et garantissent à celle-ci tout ce qu'elle doit en attendre. En applaudissant aux expressions de son Auguste Père, il nous est permis de nous en féliciter.

Que V. A. I. veuille bien me permettre que pour me dédommager du regret de mon absence forcée dans une si belle et si intéressante conjoncture, je vienne m'associer aux sentiments unanimes de mes concitoyens en lui offrant l'hommage respectueux de mon contentement, et les vœux les plus sincères pour sa longue et inaltérable prospérité.

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Eugène.**

*Aix*, 19 *Mars* 1806.

MONSEIGNEUR.

J'ai reçu la lettre que V. A. I. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 3 Mars, et je m'empresse de Lui présenter mes plus vifs remercîments pour la bonté qu'Elle a eue de recommander à S. A. I. le prince Joseph, ma sœur et mon beau frère Ferrante de Naples.

J'ai l'honneur dans le même temps de communiquer à V. A. I. que je viens de recevoir la nomination de dignitaire de l'ordre de la Couronne de Fer. Rien ne pouvoit m'être plus flatteur que ce témoignage de souvenir de la part de S. M. I. et R. qui me prouve sa constante et honorable partialité.

Mais comme dans la lettre qui m'a été adressée par le Grand Chancelier de l'ordre, il est dit que S. M. se réserve de recevoir le serment à la première convocation, et que par d'autres renseignements je dois croire que cette convocation pourroit avoir lieu dans le mois de Mai

ou de Juin, époque que j'avois consacrée aux bains de Barèges, but principal de toute la cure préparatoire que j'ai suivie jusqu'ici, je ne puis m'empêcher de prévoir l'embarras où je me trouverois si la chose arrivoit de la manière que je le présume.

Vivement empressé d'un côté à ne m'exposer à l'apparence même de manquer en rien à tout ce que je dois à tant de titres à S. M. I. et R., et de l'autre côté fortement intéressé à compléter le plan si important pour ma santé que j'ai entrepris et continué sous l'autorité des auspices de V. A. I., j'ose Lui adresser ma prière la plus vive afin que dans le cas que cette convocation auroit lieu avant mon retour, qui ne sauroit guère se vérifier avant la fin de Juillet, Elle veuille bien faire approuver le titre pour lequel j'implore d'être dispensé d'y intervenir.

En attendant pour que V. A. I. soit informée du lieu où Elle pourra m'adresser ses ordres ultérieurs, je me fais un devoir de lui soumettre que je compte partir d'ici du 10 au 14 du mois d'Avril prochain pour m'approcher des Pyrénées, et aller m'établir à Bagnères, en attendant que par l'écoulement des neiges le climat de Barèges soit pour moi soutenable.

Pardon, Monseigneur, si j'ose l'occuper si souvent de moi; mais Elle m'a tant accoutumé à ses bontés! C'est là mon excuse; qu'Elle veuille l'agréer aussi bien que l'hommage de mon profond respect.

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

*Milan, 29 Mars 1806.*

Je viens de recevoir, monsieur le Grand Chancelier, votre lettre du 19 Mars. Je vous remercie de la communication que vous me donnez de votre nomination de dignitaire de l'ordre de la Couronne de Fer. Vous savez si cette nouvelle m'est agréable, et si je partage avec tous ceux qui vous connoissent le plaisir de vous voir accorder par S. M. une distinction que vous avez si bien méritée. Soyez sans inquiétude relativement à la prestation de votre serment. S. M. est déjà instruite des raisons de santé qui vous appellent à Baréges, et qui vous y retiendront quelque temps; mais si la convocation des dignitaires de l'ordre de la Couronne de Fer avait lieu avant votre retour en Italie, j'aurais l'honneur de rappeler à S. M. la cause de votre absence.

Recevez, monsieur le Grand Chancelier, les nouvelles assurances de mes sentimens pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Barèges, Département des hautes-Pyrénées, 1 Juillet 1806.*

MONSEIGNEUR.

A' la réception de la lettre dont V. M. I. m'a honoré sous la date du 29 Mars, je suis parti d'Aix pour exécuter le plan qu'elle avoit daigné approuver. Dès le 3 de Mai j'étois à Bagnéres; mais ces eaux-là furent trouvées ne me convenir en aucune manière. J'y attendis donc oisivement l'ouverture de Baréges, qui cette année-ci ne se

fit que le mois de Juin avancé. Toutes ces circonstances avoient déjà mis mon calcul sur le tems fortement en défaut. J'espérois cependant, en redoublant les bains, regagner en partie l'espace que j'avois perdu, mais pour complément de contrariété je n'en puis même soutenir la mesure ordinaire que par le moyen de fréquentes interruptions, qui conséquemment prolongent de beaucoup le tems que mon régime exige. Le médecin d'ici est même d'opinion que, si je veux en obtenir quelque fruit constant, il me faut l'attendre de cette manière adoucie jusque vers la fin de la saison, qui est dans le mois de Septembre.

Il me semble qu'il y auroit en effet une inconséquence impardonnable de ma part à m'en aller sans donner à l'expérience, que je suis venu faire si loin, une consistance suffisante ou pour en remplir le but, ou pour en épuiser l'espérance. Mais pour m'y livrer d'une manière pleinement satisfaisante, il m'est nécessaire d'apprendre que V. A. I. le trouve bon. L'intérêt dont elle m'a constamment honoré, doit m'en flatter d'avance, et j'aime à penser que tout ce qu'il me sera accordé de regagner en santé sera dû en très grande partie à ses précieuses bontés.

*Son très humble et très ob. serr.*

MELZI.

---

*Monza*, 17 *Juillet* 1806.

J'ai reçu votre lettre datée de Barèges, monsieur le Grand Chancelier. Je suis très affligé de ce que vous me dites de votre santé. Sans doute, je désire votre retour dans le Royaume; mais je désire, par dessus tout, votre guérison, et je vous engage à ne rien négliger pour

la bien assurer. Je pense comme vous, que trop de précipitation pourrait nuire à l'efficacité des bains que vous êtes allé chercher si loin. Prenez donc tout le tems qui vous est nécessaire; de ma part, mon impatience ne porte que sur un point, celui d'apprendre que vous avez définitivement recouvré votre santé.

Recevez, monsieur le Grand Chancelier, les nouvelles assurances de mes sentimens pour vous. Sur ce, monsieur le Grand Chancelier, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. S. le Prince Eugène Archi-Chancelier d'État de l'Empire Français, Vice-Roi d'Italie à Milan.**

*Aix*, 19 *Novembre* 1806.

Monseigneur.

Je remplis l'engagement très aimable que V. A. S. a daigné m'imposer en lui rendant compte de ma situation. Après un voyage assez lent, dans lequel j'ai eu plusieurs fois l'occasion de sentir combien il m'est encore important d'éviter l'action de l'hiver, j'ai fini par me fixer à Aix en Provence, et je m'y suis décidé pour la nature de son climat, et pour l'absence totale de toutes les gênes qui s'arrangent mal avec la nature de mon régime.

Mon projet est de rester ici jusqu'au mois d'Avril avancé, pour filer ensuite tout doucement par le Languedoc à Barèges.

Après avoir soumis à la connoissance de V. A. S. ma demeure actuelle, et ma direction subséquente, afin qu'elle puisse m'adresser avec sureté les ordres qu'il lui plairoit de me donner, qu'il me soit permis de la prier vivement

de me continuer sa bonté pour que, dans toutes les combinaisons possibles, je puisse poursuivre jusqu'au bout ce plan qui intéresse infiniment mon bien être.

Je m'attends tous les jours à apprendre que des triomphes de plus d'un genre se réunissent à couronner les succés des armées de S. M. l'Empereur. L'Italie, qui doit déjà à V. A. S. d'avoir senti beaucoup moins qu'on n'avoit droit de l'espérer les charges pour la guerre, ne peut manquer de profiter aussi de son côté de tant de succès. Je désire de tout mon cœur que ma patrie puisse devoir encore, dans cette grande circonstance, à l'influence de V. A. S. l'augmentation de son bonheur.

J'ai l'honneur de lui offrir l'hommage de mon profond respect.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Milan, 2 Février 1807.*

Je désire, monsieur le Gran Chancelier, que vous remplissiez à l'accouchement de la Princesse les mêmes fonctions attribuées en France à l'Archi-Chancelier de l'Empire. Ces fonctions se réduisent à signer le Procés Verbal de la naissance et à exercer d'ailleurs tous les devoirs attribués aux officiers de l'État Civil. Je me félicite d'avoir à vous appeler auprés de moi pour un acte qui m'intéresse de si prés, et dans lequel vous ne pouvez être remplacé par personne.

Je vous fais donc cette lettre pour vous prévenir qu'il est vraisemblable que la Princesse accouchera dans le mois courant, et pour vous inviter en conséquence à faire toutes les dispositions nécessaires pour vous trouver ici au moment, où votre présence y sera indispensable. Sur

ce, monsieur le Grand Chancelier du Royaume, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments pour vous, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

**NOTE.**

1. Que la situation du Royaume d'Italie devient tous les jours plus inquiétante, et que l'esprit public, qui jusqu'à ce moment s'est montré si généralement bon, commence à s'altérer.

2. Qu'on est inquiet de tous les bruits qui courent depuis deux mois sur les intentions du Roi de Naples, et qui ne paroissent que trop justifiés par l'inaction de ses troupes depuis leur entrée dans le Royaume.

3. Que toutes les conversations sont pleines de l'idée que le Royaume d'Italie n'auroit pas été exposé à une invasion, et pourroit même encore conserver ce qui lui reste, si l'Empereur avoit déjà consenti, ou consentoit même à présent à consolider cet État, d'une manière quelconque, à traiter séparément pour lui.

4. Qu'on ne se dissimule pas que l'Empereur, ayant tout à faire pour la France, sera entraîné à abandonner l'Italie, et ne peut déjà plus rien pour l'Italie que par une négociation.

5. Que si l'Empereur tarde à prendre ce parti, le Royaume sera décidément perdu, même pour la France, dont il pourroit être un jour l'allié le plus fidèle et le plus utile.

6. Qu'il suit de toutes les craintes qui sont répandues dans le public la désolante certitude que si l'ennemi avoit un succès sur l'Adige, on ne trouveroit plus dans le Royaume, ni l'energie ni les ressources qui pourtant seroient alors devenues plus nécessaires que jamais.

7. Qu'il ne faut pas perdre de vue que le Royaume est déjà épuisé par les réquisitions de tout genre, que les besoins de l'armée et l'approvisionnement des places ont nécessitées, et que d'ailleurs les revenus étant réduits à *presque rien*, et les dépences étant au moins les mêmes, (si elles ne sont pas augmentées) il n'y a déjà plus un écu, ni aucun moyen de s'en procurer.

8. Et enfin, qu'on a cru ces diverses considérations dignes de la plus sérieuse attention, et qu'on ne se dissimule pas qu'on aura vraisemblablement à se reprocher de les avoir présentées trop tard.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*A' la Taverna près Bellaggio*, **5** *Février* **1807.**

MONSEIGNEUR.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre que V. A. I. a daigné m'écrire le 2. Avant de connaître la destination qu'Elle a bien voulu m'indiquer, mon empressement seul de Lui faire ma cour dans une circonstance aussi intéressante, m'avoit fait désirer fortement de me rendre à Milan avant cette époque; mais un accès de goutte assez fort m'a empêché pendant tout le mois passé, et à peine j'en revenois qu'un second m'a remis hors de combat dans ces derniers jours. Celui-ci est cependant de nature à me laisser espérer de se dissiper plus-tôt. De quelque manière que ce soit, je m'en vais faire toutes mes dispositions pour me transporter à Milan sous le plus court délai possible. Je serois au désespoir de manquer la plus belle de toutes les fonctions auxquelles ma place puisse jamais m'appeler, et celle qui m'est certainement la plus chère. Je

prie V. A. d'en être persuadée, et d'agréer mon profond dévouement et mes vœux les plus sincères pour que le prochain événement puisse marquer en tout l'époque du bonheur de l'auguste famille et de la Nation.

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 7 *Février* 1807.

Monseigneur.

Me voilà aux ordres de V. A. I. à Milan, mais ne pouvant me soutenir sur mes pieds, et souffrant sensiblement, j'ose supplier V. A. de m'accorder la grâce de recevoir mes hommages par écrit, et de me permettre de profiter du délai pour me mieux rétablir. En tout cas l'heureux événement arrivant, rien n'empêche que je ne puisse être porté de la voiture à la chambre où la fonction qui m'appelle auprès d'Elle aura lieu. Je désire que V. A. daigne reconnoître, dans mon empressement à remplir ses volontés, une preuve de mes sentiments d'attachement respectueux et de profond respect.

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

*Milan, 31 Mars 1807.*

MONSEIGNEUR.

[1] Pour ne point retarder au gré des caprices de ma triste infirmité l'expression des sentiments que je dois à V. A. I., je la prie de permettre que je puisse Lui exprimer par écrit la reconnoissance la plus vive pour le nouveau témoignage d'une bonté distinguée qu'il Lui a plu de m'accorder. Son portrait, Monseigneur, reçu de sa main, me sera toujours bien cher; mais qu'Elle daigne croire qu'il appartenoit déjà à cet autel de la patrie, que je porte dans mon cœur depuis que j'ai conçu la ferme espérance que ses vertus en feront le bonheur.

J'ai l'honneur d'être avec un entier dévouement et un profond respect,

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*
MELZI.

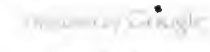
---

*Milan, 10 Mai 1807.*

S. M. désire, monsieur le Grand Chancelier de la Couronne, que l'acte qui constate la naissance de ma fille soit inscrit dans les registres de sa famille. Je vous adresse en conséquence les traductions littérales des actes qui ont déjà été faits par vous; je vous prie de les certifier et de les adresser ensuite vous-même à S. A. I. le prince Archi-Chancelier de l'Empire Français. Sur ce, monsieur le Grand

---

[1] Il giorno 30 Marzo il Ciambellano Annoni venne da S. E. il signor Melzi, ed in nome del Vice-Re gli diede una scatola d'oro brillantata, col ritratto di S. A. contornato egualmente di brillanti.



Chancelier, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments pour vous, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Du lac de Como*, 26 *Juillet* 1807.

MONSEIGNEUR.

Je viens féliciter V. A. I. de l'heureux événement de la paix. Le traité de Tilsit est un nouveau monument immortel qui s'élève à la gloire du Grand Napoléon. Il va rendre avec la tranquillité le bonheur à l'Europe. Voilà bien des titres pour le célébrer, et particulièrement pour ceux qui sont les plus attachés par leur dévouement à la famille impériale. Je prie V. A. I. d'agréer mes hommages bien sincères et mes vœux pour que cet événement puisse contribuer à ses avantages, et à l'accomplissement de ses désirs personnels.

J'aurai l'honneur de faire ma cour à V. A. I. dans la prochaine occasion de la fête de S. M. J'ose la supplier en attendant de Lui faire parvenir la lettre de félicitation que je prends la liberté de joindre ici.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. I.

*Très humble serv.*

MELZI.

---

*Milan*, 31 *Juillet* 1807.

J'ai reçu, monsieur le Grand Chancelier de la Couronne, les félicitations que vous m'avez adressées à l'occasion de la paix. Ce nouveau témoignage de vos sentiments ne m'a

point étonné ; mai j'aime à vous dire que j'y suis très sensible.

J'ai également reçu la dépêche que vous m'avez adressée pour S. M., et je me suis empressé de la lui faire parvenir.

Je vous envoie aujourd'hui confidentiellement la liste des individus qui m'ont été proposés par le Grand Juge pour former le Tribunal d'Appel de Milan. J'ai déjà rassemblé quelques renseignemens sur plusieurs de ces individus, mais je serais bien aise d'avoir aussi votre avis, sur ceux d'entre eux qui vous sont connus. Vous savez que ce que je désire par dessus tout, c'est de donner aux justiciables des magistrats déjà honorés et honorables, et aussi éclairés que possible.

Je vous serai obligé de me faire parvenir votre réponse le plus-tôt qu'il vous sera possible. Sur ce, monsieur le Grand Chancelier de la Couronne, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens pour vous, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

Monseigneur.

J'ai l'honneur de remettre à V. A. I. la liste double pour la nomination du Tribunal d'Appel à Milan qu'Elle a bien voulu me communiquer, et d'y joindre celle que d'après mon avis V. A. I. a daigné me demander ; je crois offrir l'ordre de préférence que méritent les noms qui la composent.

Il me semble que les individus qui appartiennent à la classe des procureurs doivent marcher avant les autres à parité de mérite au moins. C'est le cas de Conti et de Borsieri.

Je pense également que la qualité de Juge de Révision, laquelle a été rapidement obtenu, et sans un mérite solide, ne peut pas donner une préférence sur les Juges qui, par de longs services et une réputation de premier ordre, se trouvent classés au-dessus á tous égards.

C'est par cette raison que j'ai mis plus bas Zani et Bassi, et préféré Carli á d'autres.

Biella est un excellent sujet, mais il n'a pas été juge encore; il seroit à désirer qu'il pût remplacer Beleris dans le Ministére, auquel sa réputation et son talent seroient bien nécessaires.

La réputation de Bellani n'est pas bonne dans le monde, et moins bonne encore dans les Tribunaux, dont il a trop souvent provoqué l'animadversion dans sa carriére passée.

Lachini e Mangiarotti ont encore beaucoup á faire, et peut-être plus encore á défaire pour gagner l'estime publique.

Je ne connois point les quatre derniers. Voilà, Monseigneur, ce que d'aprés les vues trés sages de V. A. I. je crois devoir lui soumettre.

| | |
|---|---|
| Conti | Collini |
| Pedrabissi | Lachini |
| Riva | Banfi |
| Zani | Borri |
| Scacabarozzi | Biella |
| Baldironi | Carli |
| Barzi | Schiera |
| Silva | Magistrelli |
| Bellani | Mangiarotti |
| Bianchi d'Adda | Rampini |
| Astolfi In. | Valsecchi Inc. |
| Sormani | Porta Pietro |
| Bassi | Porta Carlo |
| Borsieri | Balidi |

Je la prie de recevoir l'hommage de mon dévouement.

MELZI.

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Bellaggio*, 5 *Août* 1808.

Monseigneur.

Le Décret de la convocation des Colléges pour le premier Septembre, que je viens de recevoir, me rappelle l'observation très sage que V. A. I. a daigné me communiquer sur l'inconvénient majeur qui doit résulter de l'assujettissement sous lequel s'est placé le Gouvernement, en s'obligeant par le Statut d'élire pour chaque Département deux des Candidats présentés par les Electeurs, me détermine à soumettre à V. A. I. une idée, qu'en raison du tems, je crois exécutable, et dont elle jugera au reste s'il convient ou non de faire usage.

La circonstance est par elle-même grave, et peut certainement justifier une représentation de sa part à Sa Majesté. Je ne doute pas que Celle-ci n'en sente d'abord toute l'importance; la difficulté seule peut-être se réduiroit à trouver un moyen pour réussir doucement. Celui qui se présente à mon esprit se réduiroit à un Décret, lequel, motivé sur le désir qu'a S. M. de donner une plus grande preuve de considération aux Colléges, ordonneroit que pour cette fois-ci seulement, au lieu de présenter à son choix trois candidats, les Electeurs élussent et nommassent définitivement un individu pour chaque Département. Il me semble que par là on n'auroit que peu ou point perdu dans ce qu'on accorde, et l'on auroit gagné, pour le Gouvernement, la moitié nette des nominations sans qu'au fond personne pût trouver à se plaindre ni à redire.

Plus j'ai pensé à former la note des noms que V. A. I. a daigné me demander pour le Sénat, plus je me suis convaincu de manquer des données nécessaires pour

l'exécuter d'une manière pleine et satisfaisante. Je ne connois absolument pas les États ex-vénitiens, peu les anciens, point les nouveaux ex-romains.

Guicciardi est le seul que je connoisse en mesure pour la Valteline.

Odescalchi est le plus riche seigneur du Lario; Giovio, le Podestà, en est l'homme aujourd'hui le plus marquant.

Brême, le premier propriétaire de l'Agogna, et Caccia, le Préfet de Padoue, en sont les deux noms les plus distingués vu toutes le circonstances.

Sans compter le Ministre Veneri, Spaletta et Louis Trivelli sont regardés comme les plus notables du Crostolo.

Si le vieux Rangoni de Modène vit encore, il réunira tous les suffrages malgré son constant éloignement depuis l'entrée des Français en Italie. Montecuccoli, l'Electeur, conviendroit aussi pour le Panaro. Testi y auroit plus de droits que les autres.

Ercolani le père, Isolani, Guastavillani réunissent différents titres chacun de considération pour le Reno: le dernier devroit prévaloir.

L'ancien Comte Villa de Ferrare, s'il est en vie, seroit préférable à tous. Bentivoglio conviendroit à merveille, sans compter Contajni qui s'y trouve comme Consulteur. Rangoni, législateur, qui a servi en différentes circonstances, et a des talents, pourroit être indiqué, mais j'ignore s'il a le revenu exigé.

Mantoue ne présente que Cavriani le Préfet, et Arrigoni.

Vidoni à Crémone, et Schinchinelli se sont trouvés toujours en rang les premiers; Vidoni, cependant, l'emporte à plusieurs égards. Pedroli, le Président de Cassation, est aussi de ce Département.

Le Conseiller Carlotti pour l'Adige.

Le Préfet Longo pour le Mella.

Et pour le Serio le Chambellan Alessandri ex-Directeur, et le Préfet Mosca, qui appartient à ce Département depuis son émigration de Pesaro.

Quant à l'Olona V. A. I. a sous les yeux habituellement tous les individus. J'observerai seulement que parmi les premiers contribuables se trouve Arconati Charles. Son choix, convenable à tous les autres égards, seroit une preuve bien agréable au public du cas que fait le Gouvernement des vertus qui distinguent cet individu.

Les trois Présidents de la Cassation, de l'Appel et du Corps Législatif, ont déjà été indiqués à V. A. par des considérations politiques. Les trois individus jouissent d'une réputation parfaite. Je ne sais cependant si les deux derniers pourroient se trouver ensemble dans le Sénat étant frères, ignorants s'il existe une Loi prohibitive à cet égard. [1]

Monseigneur, un mot pour moi. Par l'effet des différentes indispositions qui m'ont vexé pendant tout le mois de Juillet, je n'ai pu gagner ma campagne que depuis quatre jours; et la convocation des Colléges m'oblige de la quitter avant la fin du mois. Me seroit-il permis de demander à V. A. I. qu'elle voulût m'accorder d'y rester jusque-là, me dispensant de me rendre à la Cour pour la prochaine fête? J'ose l'en prier, si toutefois Elle n'a pas la plus petite raison de désirer autrement.

J'ai l'honneur de présenter à V. A. I. l'hommage de mon profond respect.

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

[1] Vedi Nota dei Candidati, vol. I, pag. 564 e seguenti.

*Monza, 8 Août 1808.*

J'approuve très fort, monsieur le Chancelier Garde des Sceaux, que vous demeuriez à votre campagne jusques au premier Septembre, et je désire vivement que l'approbation que je vous donne soit profitable à votre santé.

Quant aux idées que vous me communiquez pour les nouvelles nominations à faire au Sénat, je ne manquerai pas de les soumettre à S. M. Mais je vous l'avoue, je doute qu'Elle les approuve. Il y a peut-être moins d'inconvénients à laisser les choses telles qu'elles sont, qu'à reconnoître une fois dans les Colléges le droit de nommer eux-mêmes des Sénateurs. Au reste, nous verrons. Je ne vous remercie pas moins de la proposition que vous m'avez faite, et des intentions qui l'ont déterminée, et je saisis avec plaisir cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments. Sur ce, monsieur le Chancelier Garde des Sceaux, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

**20** *Mars* **1809.**

Monseigneur.

En adressant à V. A. I. le projet de Décret, et le rapport relatif au Conseil du Sceau des Titres, j'ai rempli l'ordre qu'elle a daigné me donner. Qu'elle me permette de lui adresser aussi à cette occasion une prière et qu'elle daigne l'accueillir avec la bonté particulière dont elle m'honore.

J'ai parlé dans le rapport de ce qui regarde le service du Chancelier Garde des Sceaux. J'ai dû le faire parce que je crois qu'il importe au Gouvernement d'y pourvoir tôt ou tard d'une manière convenable, et que la circonstance rend utile d'associer cette considération à l'organisation du Conseil du Sceau des Titres.

Mais en parlant de la place, je suis bien loin d'avoir entendu parler de moi. Les progrès que ma fâcheuse infirmité fait tous les jours, ne me permettent plus d'autre vœu que celui de me retirer tout-à-fait des affaires, et du monde. Si je n'ai pas osé en articuler formellement la demande à S. M. jusqu'ici, c'est uniquement dans la crainte de lui déplaire. Comblé de ses bontés, j'en serois profondément affligé. V. A. I. sentira cependant combien il importeroit au bien du service que ma place fût à quelqu'un qui pût en remplir toutes les fonctions. Elle comprendra également qu'une vie de dépenses, qu'une éternelle réclamation d'indulgence doit être aussi mortifiante et pénible pour celui qui est forcé de la réclamer que peu satisfaisante à la longue pour celui qui l'accorde. Ma délicatesse, mon amour propre, mon devoir même concourent tous ensemble à me faire désirer vivement ma retraite. J'en dépose le vœu dans son cœur et j'invoque son secours. Si elle a quelque bonté pour moi, qu'elle veuille l'employer dans cette circonstance. Qu'elle daigne saisir toutes les occasions pour convaincre S. M. que mon état physique, que mon état moral ne sont plus compatibles avec aucun engagement, avec aucun devoir public. Peut-être les changements qui vont s'opérer par la nomination du Sénat offriront une combinaison favorable à l'accomplissement de mon vœu. Peut-être il faudra l'attendre un moment après. De toutes les manières V. A. I., appelée à connoître d'avance la marche des choses, pourra m'en indiquer l'époque la plus convenable.

Profondément pénétré de tout ce que je lui dois, j'envisage avec regret une démarche qui m'éloignera encore davantage de sa personne, et le sentiment de mon cœur pour elle ne m'auroit jamais permis de m'y décider, si l'expérience ne m'eût que trop convaincu de l'inutilité complète à laquelle je suis réduit par la seule manière d'être que mes infermités m'accordent.

Je supplie V. A. I. de recevoir le vœu que je lui confie et d'agréer l'expression respectueuse de mon véritable attachement pour sa personne avec l'hommage de mon profond respect.

*Son très humble et très ob. serv.*
MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Eugène, Vice-Roi.**

*Milan*, 14 *Avril* 1809.

Monseigneur.

Je m'étois vivement flatté, Monseigneur, du bonheur de recevoir V. A. I. et R. à Milan, mais le commencement des hostilités m'enlève cet espoir. Mes vœux se tourneront donc vers les brillants succès qui l'attendent et la suivront constamment dans la glorieuse carrière qui va s'ouvrir devant ses pas; je prie V. A. de croire que personne n'en formera ni de plus sincères, ni de plus vifs.

Le calme avec lequel la nouvelle des hostilités a été reçue ici, garantit l'état très satisfaisant dans lequel se trouvent les esprits; j'ose cependant Lui soumettre une idée. Sous peu de jours V. A. I. occupera Trieste, ville certainement opulente en raison de son commerce; si sans toucher aux ressources nécessaires à l'armée, on pouvoit en tirer la somme suffisante pour rembourser de

suite l'emprunt qu'Elle a fait récemment sur le commerce de Milan et de Venise, je crois que V. A. I. feroit une opération infiniment avantageuse. Elle centupleroit la confiance et marqueroit d'un trait lumineux entre le nouveau commandant en chef de l'armée d'Italie et tout ce qui a existé jusqu'ici.

Je suis avec le plus respectueux dévouement.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*De notre Quartier-Général de Leoben*, 26 *Mai* 1809.

Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez écrite, monsieur le Duc de Lodi, parce qu'elle m'est arrivée dans un moment où j'étois loin d'être tranquille et de pouvoir disposer de mon tems comme je l'aurois voulu. Aujourd'hui, plus heureux, et par conséquent plus libre de me livrer aux affections de mon cœur, je m'empresse de vous dire que j'ai reçu avec sensibilité et gratitude les nouvelles expressions de vos sentiments pour moi; ne croyez pas cependant que ce soit seulement de votre lettre que je veuille vous remercier en ce moment. Je sais tout vos discours, toutes vos actions dans les circonstances pénibles et difficiles où la capitale a dû se trouver au commencement de cette campagne; la princesse ne me les a point laissé ignorer, et tous les rapports que j'ai reçus de Milan me les ont d'ailleurs racontés. Je n'ai été surpris de rien, je connois votre caractère et sa loyauté; mais je n'en ai pas été moins vivement touché. Je vous prie de croire que c'étoit pour moi un besoin de vous le dire, et que j'ai souvent regretté de ne pouvoir vous le dire plus-tôt.

Me voilà bien loin de vous, monsieur le Duc; mais plus je m'en éloigne, et plus je vois approcher l'instant où je retournerai à Milan. Il me tarde de pouvoir témoigner aux Milanois combien j'ai été satisfait de la conduite qu'ils ont tenue dans ces circonstances. Je n'ai pas manqué d'en rendre compte à S. M. et c'est un des rapports que j'ai eu le plus de plaisir à lui présenter.

J'ai appris avec beaucoup de peine, que votre maladie habituelle vous avoit de nouveau tourmenté. Je désire bien vivement que vous l'ayez bientôt chassée, et je vous saurai bien bon gré de me l'annoncer. Sur ce, monsieur le Duc, je vous renouvelle l'assurance de toute mon estime et de mon inaltérable attachement, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 3 *Juin* 1809.

MONSEIGNEUR.

Je suis infiniment sensible à la bonté extrême avec laquelle V. A. I. a daigné s'exprimer dans la lettre dont elle m'a honoré sous la date du 26 passé. Oui, Monseigneur, mes vœux sont remplis du moment que je la vois parvenue au terme où ils l'appeloient. Ce n'est pas seulement des beaux succès militaires que je la félicite; j'en reconnois de plus d'un genre qui lui appartiennent, et dont je sens toute l'importance.

On a recueilli ici avec une juste émotion le témoignage distingué de satisfaction qu'il a plu à S. M. de donner aux sentiments, et à la conduite du pays dans la circonstance scabreuse dans laquelle nous nous sommes trouvés. C'est une obligation de plus que nous avons

à ses bons offices, comme une nouvelle preuve de son amour pour la Nation. Mais il est très vrai que l'épreuve, par laquelle on a passé, mérite d'être méditée, car il y a bien de quoi en tirer des conséquences utiles pour tout le monde.

Je dois, Monseigneur, la remercier en particulier de nous avoir débarrassés bien vite de la fâcheuse visite des autrichiens, car ils s'étoient fort pressés de marquer leurs aimables intentions à mon égard. Les biens du duché ont été d'abord mis sous séquestre; et en attendant il les ont dépouillés du mieux qu'ils ont pu dans le court intervalle de leur demeure à Padoue.

Ma santé, dont elle daigne s'informer est toujours chancelante; et par les attaques trop fréquentes de la goutte, je ne parviens jamais à recouvrer parfaitement la faculté de marcher. J'espére encore quelque chose de l'air du lac, où je compte me rendre dans peu de jours. Je désire bien ardemment que la sienne soit toujours aussi brillante que sa gloire.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

De V. A. I. et R.

*Le très humble et très ob. serv.*

MELZI.

Je supplie V. A. I. de vouloir bien adresser à S. M. l'hommage de mes félicitations que j'ai l'honneur de joindre ici.

---

*Vienne*, 14 *Septembre* 1809.

Vous recevrez par le Conseiller Secrétaire d'État, monsieur le Duc, une expédition des déterminations que S. M. à cru devoir prendre, pour assurer pendant mon absence la direction des affaires extraordinaires, et vous trouverez

dans ces déterminations un nouveau témoignage de l'estime et de la confiance de S. M. Je ne vous parle pas de mes sentimens particuliers. Vous les connoissez, et vous devez être convaincu, que dans cette circonstance, il m'a été agréable de renouveler à S. M. l'assurance que vous êtes toujours prêt à sacrifier à son service, et au bien de votre patrie, votre tems et même vos habitudes et vos goûts. Pour ma part, je vois avec plaisir que les nouvelles obligations qui vous sont imposées, n'auront rien de contraire à l'intérêt de votre santé. Sur ce, monsieur le Duc, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**À S. A. I. le Prince Eugène Napoléon, Vice-Roi d'Italie.**

*Milan*, 3 *Octobre* 1809.

MONSEIGNEUR.

La nouvelle qui contient tant de bonnes nouvelles que V. A. I. a daigné me donner avec une bonté si particulière sous la date du 28 du passé, me remplit de reconnoissance et de joie. Tous les vœux seront donc enfin remplis; l'espoir de la revoir bientôt n'est pas seulement très cher à mon cœur, mais il est très précieux pour tout ce qui s'intéresse au bonheur de ce pays. Sa présence est nécessaire pour réparer à bien des maux; l'époque malheureuse que nous venons de traverser Lui découvrira bien des choses, et pourra fixer les idées de V. A. I. qui est appelée à en être le réparateur. Elle nous revient environnée de gloire, et rehaussée par une immense considération bien acquise. Tout cela nous appartiendra et deviendra d'un profit commun. Telle est la manière de voir

de celui qui depuis longtems s'est accoutumé à identifier sa personne avec le bonheur de sa patrie.

Je prie V. A. I. d'agréer l'hommage de mon dévouement sincère et respectueux.

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

9 *Octobre* 1809.

Monsieur le Duc de Lodi, Chancelier Garde des Sceaux de la Couronne. J'ai reçu vos dépêches des 22, 29, 30 Septembre et 1 Octobre. Je n'y ai pas répondu tout de suite, parce que j'ai d'abord voulu m'informer, auprès du Ministre Secrétaire d'État de l'Empire, de quelle manière l'usage avait résolu en France les questions que vous m'avez soumises.

Voici ce qu'il m'a répondu relativement à vos premières questions.

En France les Ministres portent au Conseil présidé par l'Archi-Chancelier les objets de détails et du contentieux de leur administration. L'Archi-Chancelier, après avoir entendu l'avis de chaque Ministre, donne des ordres, sur sa responsabilité *s'il y a urgence*; et dans le cas contraire, transmet à S. M., en accompagnant chaque rapport d'une petite note volante, qui en expose succinctement l'objet et l'avis de l'Archi-Chancelier.

S. M. décide: le Ministres Secrétaire d'État transmet les décisions aux divers Ministres, et donne néanmoins connoissance à l'Archi-Chancelier des décisions qui ont été prises par S. M. sur les rapports qui ont été envoyés par lui, *avec son avis.*

Tout ceci n'empêche pas que les Ministres ne puissent, sans l'intervention du Conseil, ordonner sur leur responsabilité toutes les mesures, et prendre toutes les décisions qu'ils jugent être dans les bornes de l'autorité ministerielle. Ce qui n'empêche pas non plus, qu'aux jours qui ne sont pas fixés pour la tenue des Conseils, les Ministres ne puissent adresser directement à S. M. les rapports qu'ils jugent utile ou urgent de porter à sa connoissance.

L'ordre qui a fixé les attributions du Président du Conseil d'Italie est textuellement le même qui a fixé les attributions de l'Archi-Chancelier dans le Conseil des Ministres de France; et ici je conçois qu'à l'égard de l'Italie cet ordre n'a pas levé une difficulté que votre première dépêche du 22 me fait apercevoir.

Et en effet, en France, la police générale est confiée à un Ministre. En Italie, elle l'est à un directeur général qui n'a pas droit de séance dans les conseils ministériels, d'où il suit que le Président du Conseil d'Italie ne connaît pas, aussitôt qu'il serait nécessaire que cela fût, les *cas extraordinaires* de police ou de guerre qui peuvent réclamer son intervention.

Cette difficulté importante à lever, peut être facilement vaincue, et j'y pourvoirai. Il suffira, je crois, d'ordonner que le Directeur Général de la Police mette chaque jour sous vos yeux un extrait des nouvelles qu'il reçoit, et un compte des ordres qu'il a donnés.

Vous me direz, monsieur le Duc de Lodi, si cette mesure vous paraît suffisante pour arriver au but que vous désirez atteindre, et dont j'ai à cœur de vous faciliter le chemin, autant qu'il dépendra de moi.

Quant à l'objet de votre dépêche du 30, relative à la faculté accordée au Grand Juge de suspendre l'exécution d'un jugement, et à l'avantage que vous croiriez trouver

à ce que le Conseil Privé qui doit donner son avis sur la demande de grâce, fût nommé d'avance, j'en ai encore conféré avec le Ministre Secrétaire d'État de l'Empire. Il m'a dit que la même demande avait été faite par l'Archi-Chancelier de France, et que S. M. avait refusé d'y accéder sur ces motifs; 1. qu'il avait pourvu à l'*urgence* en donnant le droit de *suspendre*; 2. que, nommer le Conseil, cesse d'être urgent, quand une fois la suspension a été prononcée; 3. et enfin qu'elle entendoit se réserver la faculté de nommer *chaque fois* pour le Conseil tels membres qu'elle jugerait convenables, c'est-à-dire, de choisir ceux qu'elle croirait les plus propres à éclairer la nature particulière de la demande en grâce, qui aurait été mise en question.

Tels sont, monsieur le Duc de Lodi, les éclaircissements que j'ai reçus sur les diverses questions que vous m'aviez soumises. Je m'empresse de vous les faire connaître, et j'ajourne en conséquence toute décision, jusqu'à ce que j'aie entendu les observations que vous croirez devoir faire.

Il me reste à vous parler de votre dernière dépêche du 1 Octobre. Les sentimens qu'elle exprime ne m'ont pas surpris; mais c'est toujours avec un nouveau plaisir que j'en reçois de nouvelles preuves. A' cet égard lesc hoses marchent toujours bien, et j'espère pouvoir vous donner avant peu des nouvelles qui satisferont à tout ce que je vous ait fait espérer par ma dépêche du 28 du mois dernier. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, Chancelier Garde des Sceaux, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens pour vous, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

24 *Février* 1810.

Monseigneur.

Obligé de garder la chambre à cause d'une incommodité passagère, je prends la liberté d'adresser à V. A. I. une lettre de monsieur Marescalchi, et de Lui soumettre par écrit quelques observations relatives à l'objet important de nos Départements du Crostolo et du Panaro, dont il y est parlé.

L'ancienne cour de Parme s'étoit proposé d'ouvrir un chemin qui conduisoit à Sarzane, où elle devoit atteindre la grande route qui de Lerici va à Pise passant par Piétrasanta, Carrare, Masse et Viareggio. Le chemin fut commencé et achevé jusqu'à Fossinovo, à douze milles de Parme, le reste, jusqu'à Sarzane, étoit calculé au-dessus d'un million, mais des intrigues politiques en ont arrêté les progrès. Les rivalités d'intérêt entre différents États n'existent plus en Italie; si on vouloit même considérer l'État de Lucques comme essentiellement séparé de l'Empire Français, rien ne seroit plus facile que de faire un échange et de donner pour cette lisière de territoire Masse, Carrare et Viareggio, un morceau derrière Pistoja vers Bourg à Baggiana ou un autre sur le confin de la Toscane.

Rien ne seroit plus facile que de recueillir toutes les données nécessaires, d'avoir même l'ancien plan de la Cour de Parme: les deux ingénieurs Costa de Modéne et Bolognini de Reggio doivent être instruits de tous les details et certainement ils connoissent le terrain.

J'ose croire que si l'on pouvoit présenter à S. M. un projet basé sur ces principes, et convenablement détaillé, l'on parviendroit à sauver les deux Départements au Royaume d'Italie, qu'en vérité l'on ne peut pas sans injustice condamner à des démembrements aussi essentiels

pour un motif très peu justifié, après une guerre et une paix auxquelles il a concouru de toutes les manières sous la Direction de V. A. qui l'a représenté avec tant de succès et de gloire.

J'ai cru ne pas dissimuler à V. A. ces idées au risque de ne Lui dire que des choses qu'Elle sait déjà peut-être d'une manière plus positive.

L'intérêt que nous devons tous prendre à la cause commune en sera toujours mon excuse.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. I.

*Son très humble et ob. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 3 *Avril* 1810.

Ayant vu par le Bulletin de la Police de quelle manière on a donné connoissance à V. A. de la divulgation dans le public du projet de l'abolition générale des religieux, je me crois en devoir de Lui en donner quelques détails qui me semblent nécessaires pour la mettre à même de bien apprécier le rapport du Conseil Législatif.

Il n'est que trop vrai que le public a connu toute la discussion du Conseil d'État, jusque même aux avis de chaque votant. C'est en conséquence de cela que l'on sait assez généralement, que quoique dans le rapport il soit dit que le Ministre pour le Culte a été entendu, il ne l'a point été de fait; car la seule question qu'on lui ait adressée, s'est bornée à lui faire demander s'il existoit encore des semi-mendiants nommés dans le Décret, et sa réponse fut négative.

De la même manière, beaucoup de monde sait à cette heure que le Directeur de l'Instruction Publique qui, comme il est dit dans le rapport, avoit dans la séance déclaré qu'il ne croyoit point que l'abolition des Corps enseignants feroit du tort à l'instruction, a cependant avoué après à quelques personnes et affirmé même au Ministre de l'Intérieur, qu'il croyoit qu'il en résulteroit un vide qu'on ne sauroit remplir aucunement avec les moyens qui existent, ne s'étant exprimé, comme il l'a fait dans le Conseil, que parce qu'il a cru l'affaire tout-à-fait décidée.

Je n'ai pas besoin d'exposer à V. A. l'effet qui de toutes ces circonstances résulte dans l'opinion, mais en revanche j'ajouterai à celles que j'ai eu l'honneur de Lui adresser deux réflexions concernant la matière dont il s'agit.

La première regarde les bénéfices et les patronats: leur suppression tariroit une des principales sources qui soutiennent l'espérance dans la carrière ecclésiastique, et nous en deviendrons, si elle a lieu, à l'état où est la France. Que V. A. daigne se rappeler ce que le Comité des Evêques français vient tout-à-l'heure de représenter à S. M. au sujet du défaut total en France de ces ressources et de ces espérances pour le Clergé. S. M. il est vrai, déférant à leur représentation, a cru rétracter le Décret par lequel on avoit fixé les 300 francs de rente patrimoniale pour être ordonnés prêtres. Mais à part l'extrême différence à l'égard de l'Italie où la religion catholique est la religion universelle et constitutionnelle, ce qui établit et étend d'une bien autre manière les droits de tous les catholiques à l'égard de leur culte, à quoi en sera-t-on réduit lorsqu'on n'aura pour prêtres que des hommes tout-à-fait sans moyens, ce qui veut dire sans éducation et sans garantie? Le Gouvernement même n'y trou-

vera pas son compte. La seconde réflexion regarde le texte même du Décret proposé. Il ne paroît pas que l'intention de S. M. ait jamais été celle de détruire ces temples illustres, ces sanctuaires célébres vers lesquels se dirigent principalement la vénération et le concours des peuples éloignés et pour lesquels l'amour propre des différentes provinces est depuis longtems intéressé. Par exemple, la Madonna di Loreto, celle de S. Luca à Bologne, celle de S. Celso à Milan, et plusieurs autres dans les villes ou dans les provinces qui sont dans la même classe, ne seroient pas sauvées par le texte du Décret proposé, à moins d'en forcer l'interprétation ou de réclamer ensuite des Décrets particuliers d'exemption, deux moyens également peu convenables. Je croirois donc, dans l'hypothése de l'admission définitive du Décret, qu'on devroit exprimer comme réservés les sanctuaires et temples illustres que le Gouvernement désigneroit ensuite nominalement.

V. A. pèsera dans sa sagesse l'importance de ne pas exciter dans ce moment le mécontentement des peuples sur l'article de la religion, à laquelle les objets dont on a parlé ci-dessus sont essentiellement liés et regardés par l'opinion publique comme inséparables. Elle est bien précieuse cette tranquillité qu'on a pu garder au milieu de la plus grande crise dans ce genre d'affaires.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Milan, 5 Avril 1810.*

MONSEIGNEUR.

Je suis bien heureux des bonnes nouvelles du voyage et de la santé de V. A. I. Celles de Madame la Princesse son épouse m'ont donné la plus grande satisfaction. Je

fais des vœux pour que le succès en soit égal à nos espérances : et je la prie d'agréer l'hommage de mes félicitations.

V. A. m'a autorisé à la prier de présenter à la sanction de S. M. l'Empereur et Roi l'acte de l'adoption que j'ai faite de mon neveu. Je prends donc la liberté de le lui adresser, et je serai enchanté si elle daigne aussi me faire l'honneur d'y mettre son nom.

S. M., en approuvant cette adoption, a bien voulu me déclarer qu'elle ne trouvait aucun inconvénient à accorder la demande que je lui avois soumise d'être autorisé à grever les revenus du Duché de Lodi d'autant de rentes viagères jusqu'à la concurrence du quart d'une annualité. J'ignore, n'ayant aucun exemple dans ce genre, quelles pourraient être les formes qu'il plairait à S. M. d'adopter dans cette circonstance. Dans cette situation, j'ose soumettre un projet de décret qui pourra toujours au moins servir pour mieux préciser l'esprit de ma pétition.

J'ai l'honneur de présenter à V. A. une seconde note relative à la mesure proposée pour la suppression des Corps Religieux. Ses conséquences sont par trop graves pour ne pas exposer à V. A. des considérations hautement importantes sur cette matière. Qu'elle daigne les recevoir comme l'effet du zèle qui m'anime pour le bien public.

De V. M. I. et R.

Je suis avec un profond respect,

*Son très humble et très obéis. serr.*

MELZI.

---

*Glogau*, 11 *Mars* 1812.

Je vous annonce, monsieur le Duc de Lodi, que j'ai heureusement réjoint l'armée à Glogau, et que je vais

suivre la marche des troupes qui me sont confiées, jusque sur la Vistule. Comme plus je vais avancer, et plus les communications avec l'Italie vont être difficiles, je désire que vous m'adressiez le premier de chaque mois, alternativement, ou un écuyer de la Maison Royale, ou un aide-de-camp du Ministre de la Guerre. Ces officiers seroient porteurs, à leur départ, de tout le travail des Ministres et du Conseil d'État, et d'un relevé des rapports journaliers les plus intéressants qui auraient pu m'être envoyés dans le courant du mois précédent.

Ainsi, vous auriez la bonté de faire prévenir de cette mesure la Princesse, les Ministres, le Directeur Général de la Police et le Directeur Général des Postes. L'officier que vous expédieriez devrait toujours prendre les derniers ordres de la Princesse au moment de son départ; vous le dirigeriez sur mon Quartier-Général. J'ai passé ce matin la revue de la Division Italienne, que j'ai trouvée dans le meilleur état possible. Je vous renouvelle avec plaisir, monsieur le Duc de Lodi, l'assurance de tous mes sentiments, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Milan*, 17 *Avril* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi, un ordre de S. M. m'oblige à m'absenter du Royaume. Je vous en informe afin qu'à partir du jour de mon départ vous ayez à remplir les fonctions qui vous sont attribuées par l'ordre de service que S. M. a arrêté le 13 Décembre 1809. Pendant la durée de mon absence je ne cesserai pas d'être occupé de l'Italie, et je recevrai avec intérêt et plaisir toutes les nouvelles que vous me donnerez du pays et de vous. Je ne vous

recommande pas de contribuer au bien du Royaume, autant qu'il sera en votre pouvoir. Je connais vos sentimens pour S. M., pour votre patrie et pour ma personne, et je compte sur eux. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Vice-Roi.**

*Dépêche*, 15 *Mai* 1812.

La sûreté publique est compromise à un degré bien remarquable, puisque dans le court espace de temps qui s'est passé depuis l'absence de S. A., c'est-à-dire en deux mois et demi, il s'est commis dans le Royaume plus que 250 agressions à main armée sur les grands chemins, et à peu près cent invasions violentes dans les habitations des citoyens avec vol, blessures et assassinats, suivant les différents cas dénoncés par la Police. Et cela sans compter tous les vols clandestins parmi lesquels il y en a d'assez considérables, et même dans les endroits qui devroient être les plus gardés et les plus sûrs, comme par exemple la poste aux lettres, la douane, etc.

Le mauvais système d'administration des prisons, et la désertion, sont les principales causes de la multiplicité des assassinats. Ce qui prouve qu'il y a eu bien peu de soins dans le choix des hommes proposés à la direction et à la garde des prisonniers, et qu'il y a dans les corps des vices essentiels qui portent les soldats à la désertion.

Si cet ordre de choses continue, il est à craindre que le mal ne devienne encore bien plus sérieux, et déjà il n'y a presque plus de chemins où l'on puisse voyager la nuit

impunément, et les habitations en général qui sont un peu isolées, dans quelques Départements surtout, ne peuvent plus compter sur la sûreté de leur domicile.

Cet état de choses, qui est le résumé des rapports des différentes Polices, aura lieu tant que la force publique se trouvera par le nombre disproportionnée au besoin, et faible par l'esprit qui la dirige. Il suffit pour s'en convaincre d'observer que les assassinats les plus remarquables, comme celui de Bardier entre S. Giuliano et Melegnano, et comme cet autre de Pesenti, entre la Cassina de'Pecchj et Modrone, ont eu lieu précisément au milieu de deux stations très rapprochées des brigades de la gendarmerie. D'après le système qu'on suit, l'heure la plus sûre pour le voleurs est précisément celle qui suit le moment de l'échange des cartes des patrouilles qui battent les chemins.

Le mal est trop grave et trop urgent pour qu'on puisse en reporter le remède à l'époque où les circonstances permettront d'augmenter la gendarmerie, ou bien à celle où elle aura gagné l'expérience et l'esprit nécessaires pour devenir essentiellement utile.

En attendant, il devient indispensable de pourvoir au besoin d'une autre manière, et tous les projets tournés et retournés, l'on est porté à croire sur l'appui d'une constante expérience que le système d'une sorte de Gardes Champêtres, qui revient à peu près à celui que nous avons pratiqué anciennement sous le nom d'*Uomini d'Arme* est le préférable, soit parce qu'il doit être le moins coûteux de tous s'il est bien organisé, soit parce qu'il est le seul qui par sa nature se trouve distribué avec une proportion plus juste sur tous les points, et présente partout la plus grande connoissance pratique des hommes et des localités.

*Le très humble et très ob. serv.*

MELZI.

*Quartier-général de Plock*, 28 *Mai* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche en date du 10 Mai, par laquelle vous me faites part de l'ordre que vous avez reçu d'expédier tous les jours à Paris un Bulletin des nouvelles du Royaume, qui peuvent avoir quelque intérêt pour S. M.

Je prévois avec une grande satisfaction que votre Bulletin n'aura jamais rien qui puisse occuper beaucoup S. M. et j'appuie cette espérance sur le bon esprit des Italiens, et sur ce que vous me dites vous-même, dans la dépêche à laquelle je réponds.

Je vois avec peine que vous ayez souffert de votre malheureuse goutte; j'espère que la belle saison écartera de vous les accès de cette déplorable maladie, et je le désire beaucoup. Je ne vous donne point de nouvelles de l'armée; il n'y en a encore *d'aucune espèce*. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A. S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 6 *Juillet* 1812.

MONSEIGNEUR.

J'ai reçu les deux lettres que V. A. I. a daigné m'écrire sous la date des 16 et 17 du passé. Je la prie de tout mon cœur de me donner toujours les mêmes bonnes nouvelles de sa santé, et je ne doute pas de ma part de n'avoir qu'à lui confirmer constamment celles du bon esprit qui distingue la Nation qu'Elle gouverne. Et je

puis l'assurer qu'il est si bon et si droit que le jour de son retour sera la plus grande fête pour le Royaume d'Italie.

Depuis que V. A. a ordonné une nouvelle expédition pour le 15 du mois, il n'y a plus de changements à faire. Si le Ministre du Trésor est à même de les donner à tems, les comptes des Ministres partiront le premier; au défaut ils seront expédiés tout de même le 15 par le Courrier qui porte les dépêches de l'armée.

Parmi les affaires soumises à V. A. par l'expédition du premier de ce mois, Elle aura retrouvé un rapport du Ministre des Finances dans lequel il insiste pour que soient déclarés sujets au timbre les registres des Actes Civils à la charge des Communes. Ce rapport n'étant parvenu à la Secrétairie d'État que peu d'instants avant l'envoi du paquet, j'e n'ai pas eu le tems d'en prendre connaissance; l'ayant fait après, je me suis cru en devoir de faire quelques observations que j'ai l'honneur de lui soumettre dans la note ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être de V. A. I.

*Les très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

NOTA.

Il Ministro delle Finanze ha insistito perchè vengano sottoposti alla Legge del Bollo i registri dello Stato Civile, a carico delle Comuni il corrispondente pagamento.

Il suo progetto è stato rigettato dal Consiglio di Stato nella seduta del 26, nella quale si rileva con sorpresa che non ebbe luogo discussione alcuna sul medesimo. Ma questa sorpresa si dilegua facilmente quando si faccia attenzione alle ragioni dedotte nella seduta del 10 Aprile, in cui era già stata discussa questa materia.

È sembrato al Ministro che non potesse rigettarsi il progetto attesa la pratica di Francia a cui è appoggiato. Ma non è sembrato al Consiglio di Stato che questa pratica bastasse per determinarlo ad approvare il progetto, e ciò per le seguenti ragioni.

La pratica di Francia non è fondata sulla Legge ma su un decreto particolare di S. M. La Legge sul Bollo è certamente dichiarata comune anche al Regno d'Italia. Ma non sono dichiarati comuni al Regno d'Italia tutti i decreti particolari che S. M. ha fatti per l'Impero Francese. Dunque non poteva dedursi che dall'essere comune la Legge del Bollo, dovesse essere comune ancora la pratica di comprendervi i registri dello Stato Civile.

S. M. ha potuto avere molte ragioni per dare questo sopracarico alle Comuni di Francia, ed egualmente averne per non darne a quelle d'Italia. Queste sono in realtà in una situazione ben diversa. S. A. I. conosce benissimo a qual punto sia dissestata la loro economia: l'importo della tassa del Bollo sui registri dello Stato Civile, come è proposto, assorbirebbe, massime nelle piccole Comuni di montagna, per sè solo i tre centesimi assegnati per;le loro spese Deve ritenersi che questo nuovo carico oltrepasserebbe le 600,000 lire, che verrebbero naturalmente ad aggravare la diretta, già aggravatissima. Tutte queste cose non sono ignorate da S. M., e può quindi con ragione dedursi ch'Ella non ha creduto del caso l'estendere il decreto in questione al Regno d'Italia.

Nè deve perdersi di vista un'altra considerazione. Egli è certo che nella traduzione ed applicazione della Legge del Bollo iu Italia gli si è data una estensione maggiore che non è in Francia. Ora non sembra giusto di invocar tutte le misure più gravi a carico del Regno d'Italia nel tempo stesso che nella pratica non si adottano tutte quelle che temperano e raddolciscono il peso della Legge.

*Smorgoni, 13 Juillet 1812.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu les divers travaux que vous m'avez envoyés, et j'y ai répondu avec autant d'exactitude et de célérité que les circonstances dans les quelles je suis placé ont pu me le permettre.

Je ne répondrai pas aux nouvelles que vous me donnez de Milan par des nouvelles de l'armée. Nous n'avons pas ici de grands faits d'armes, car nulle part les Russes ne se sont crus en mesure de nous attendre. Cependant nous marchons toujours en avant, et je ne doute pas que la campagne ne soit un dernier résultat, très brillant et beaucoup plus court, qu'on ne l'a cru généralement.

Cette fois, comme toutes les autres, le génie de l'Empereur aura plus fait encore que l'emploi de ses forces.

Nous avons éprouvé des fatigues et des privations; les subsistances surtout nous ont donné quelques inquiétudes, non pas à cause de leur rareté, mais à cause de la difficulté des transports. A' mesure que nous avons avancé toutes ces difficultés se sont aplanies, et les magasins que les Russes ont abandonnés, ont pourvu à nos besoins de manière à donner tout le tems nécessaire aux arrivages que nous attendions; ainsi nous sommes aujourd'hui mieux.

S. M. jouit de la meilleure santé, et pour ma part je me porte aussi fort bien.

L'armée est superbe, et toujours animée du meilleur esprit.

Les Polonais sont dans l'enthousiasme: ils ne doutent plus de la résurrection de leur patrie, et de leur patrie *tout entière;* plus nous marchons et plus leurs espérances s'élèvent et paraissent fondées. Le tems dira le reste. Sur

ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous souhaite une bonne santé, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Smolensk*, 20 *Août* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu vos deux dépêches des 28 et 31 Juillet, et toutes deux m'ont été également agréables. Les détails que vous me donnez sur toutes les personnes qui me sont les plus chères, m'ont fait d'autant plus de plaisir, que je suis aujourd'hui bien éloigné d'elles. Je vous remercie de vos vœux pour mon retour; je ne puis encore en fixer l'époque, mais je crois qu'elle serait déjà arrivée si les Russes ne mettaient pas toujours à nous éviter autant de soin, que nous en mettons à les atteindre. Cependant nous les atteignons quelquefois malgré eux, et j'estime que dans les affaires qui ont eu lieu, ils ont déjà perdu beaucoup plus de monde qu'ils n'en auraient perdu dans une grande bataille. Je ne crois pas exagérer en portant à 12 mille hommes la perte qu'ils ont éprouvée par leur très-courte défense de Smolensk. Aussi tous les renseignemens que nous recevons nous portent à croire que l'abattement et le découragement, non seulement des officiers et des soldats, mais des propriétaires russes, va toujours croissant. J'espère pouvoir vous dire avant peu les effets que ce découragement produira, et j'espère encore que ces effets seront favorables à la cause que nous défendons. J'approuve très-fort qu'à l'occasion de la naissance de ma fille, le Ministre de l'Intérieur fasse les mêmes distributions qui furent faites à la naissance de

ma fille Eugénie. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Rouza, 10 Septembre 1812.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu vos dépêches des 1.er et 18 Août. Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez de la princesse et de toute ma petite famille, et je vous rends grâces aussi des vœux pour mes succès dans la campagne. Ici les succès appartiennent tout entier au grand capitaine qui nous dirige: les généraux qui sont sous ses ordres ne peuvent guère avoir d'autre mérite, que celui de les exécuter avec zèle et fidélité; et, sous ce rapport, j'avoue que je ne le cède et ne le cèderai jamais à personne.

Nous avons eu le 7 de ce mois une bien grande bataille. Le Corps que j'ai l'honneur de commander, et que S. M. avait bien voulu augmenter ce jour là de deux divisions d'infanterie et de six mille hommes de cavalerie, n'a pas été inactif. Le combat a été long et opiniâtre, et cela s'explique. Les Russes, qui avaient laissé enlever sans presque aucune résistance 300 lieues de leur pays, ont enfin consenti à défendre les approches de leur capitale; mais ils n'ont pas pour cela accepté une bataille en plaine; ils se sont retranchés derrière des positions élevées, protégées en avant par un ravin très profond, et couronnées par un grand nombre de pièces d'artillerie: de sorte que si ces positions n'eussent pas été enlevées, nous aurions pu dire que nous n'aurions vu des Russes que *leurs canons.*

Mais quelque redoutable que fût ce système de défense, les positions n'ont pas tenu devant la bravoure de l'armée française. Toutes les positions ont été enlevées; et ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, et ce qui pourtant est très vrai, car je l'ai vu et bien vu, la perte des Russes retranchés et défendants a été beaucoup plus considérable que la nôtre à nous, qui étions attaquants et à découvert sous leurs coups. Je ne crains pas d'être démenti, en assurant que la journée du 7 Septembre est une des journées les plus glorieuses pour la valeur française. Le succès de cette journée est tel, que les Russes ont abandonné, sans les défendre, des positions également fortes qu'ils avaient élevées derrière celles que nous avons enlevées.

On assure cependant, qu'avant de demander la paix, ils voudront soutenir un nouveau combat en avant de Moskou. Nous saurons cela bientôt; nous ne sommes qu'à 20 lieues de cette grande ville, et nous marchons.

J'ai trouvé dans la ville de Rouza, où je suis entré hier, des magasins de farine et d'eau-de-vie qui nous ont fait grand plaisir et grand bien, et qui sont d'ailleurs la meilleure preuve que l'épouvante s'est accrue depuis le 7 dans le camp ennemi. J'espère que j'aurai quelque chose de décisif à vous mander la première fois que je vous écrirai. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Moskou, 26 Septembre 1812.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche du 14 Août. Vous avez eu raison de suspendre l'exécution de ma décision du 25 Juin dernier, relative à l'église de

Saint-Angelo; les termes de cette décision vous y autorisoient pusqu'ils étoient conditionnels, et supposoient un fait qui n'existoit pas. L'affaire m'avait été d'abord mal exposée, et je l'avois bien prévu. J'ai remis aujourd'hui les choses dans l'état où elles devoient être. Je n'ai point de nouvelles militaires à vous donner. Depuis notre entrée à Moskou, nous y sommes demeurés, occupés à rassembler tout ce qui étoit nécessaire ou profitable à notre armée, et l'armée Russe est elle-même dans un tel état de découragement et de désordre, qu'il ne lui a pas pris la moindre envie de troubler nos opérations et notre repos. Ce repos a été très utile à nos soldats; ils sortiront d'ici lorsque S. M. l'ordonnera, pourvus do tout et complètement remis des fatigues de la campagne. Jusqu'à présent, nous n'avons nullement à nous plaindre du climat de la Russie; le tems a presque toujours été très-beau; je doute même qu'il ait été plus beau à Milan.

Vous savez jusqu'à quel point les Russes ont poussé la barbarie à l'égard de leur Capitale: grâces aux ordres de S. M. une partie de la ville est encore debout; mais ce n'est pas la plus grande partie.

Le véritable but d'un pareil crime est, et sera longtems inexplicable, puisqu'en dernier résultat, l'incendie de cette ville ne nous a ni obligés de l'abandonner, ni privés des ressources que nous avions espérées, et que nous avons été bien aises d'y trouver.

Pétersbourg subira-t-il le sort de Moskou? Je le crains, si le Gouvernement Russe n'intend pas mieux ses intérêts, c'est-à-dire, s'il nous oblige à continuer notre marche. S. M. continue à jouir d'une bonne santé, et pour ma part, je me porte aussi fort bien. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan, 30 Septembre 1812.*

Monseigneur.

La nouvelle que le télégraphe nous a annoncée de la victoire du 7, nous a remplis de joie, d'autant plus que nous avons reçu dans le même temps l'assurance que V. A. se portoit à merveille, et avoit contribué d'une manière particulière au succès de cette grande journée, qui va assurer pour longtemps la paix du continent depuis le Nord jusqu'aux Pyrénées.

Je m'empresse d'en féliciter V. A. I. et R. et je me permets de le faire au nom de toute la Nation, parce que je suis sûr que tels sont ses véritables sentimens.

Cette nouvelle est venue fort à propos pour balancer l'effet de celle d'Espagne, qui commençoit à peine à se répandre dans le pubblic, et qui par cette raison n'a pas fait une très grande sensation.

V. A. I. aura vu que les renseignements successivement reçus ont éloigné les sujets d'alarmes qu'on avoit conçues pour la peste. Il semble en effet que l'île de Lessa, non moins que d'autres points de la côte, ne sont infestés que de fièvres épidémiques, mais non pas définitivement contagieuses. Cependant, comme la peste fait des ravages à Costantinople et en d'autres points de la Turquie, les mesures de précaution ne sont pas du tout abandonnées.

Les Anglais ont recommencé à vexer notre cabotage dans l'Adriatique, et particuliérement tout ce qui est convoi sous la protection des vaisseaux armés. Ils cherchent même à faire circuler l'avis qu'ils n'en veulent point aux vaisseaux de commerce désarmés, et dans cette vue ils en ont relâché quelques-uns de cette dernière classe sans

y toucher, dans le même tems qu'ils ont enlevé la flotille de Goro, comme V. A. aura vu dans le rapport du Ministre de la Guerre. La mesure que ce dernier a prise, et qu'il a soumise à V. A. pour rappeler les déserteurs, s'exécute déjà avec un succès marqué, et nous laisse espérer d'en reprendre la plus grande partie.

Le prix des bleds ne fait pas de mouvements, et se trouve à un taux très convenable; et quoique la saison soit froide plus que de coutume, les derniers fruits de la campagne mûrissent sensiblement. L'esprit public est toujours le même, tranquille et bon. Il ne manque que son retour que nous commençons avec fondement à ne pas croire fort éloigné.

S. A. I. la Princesse Vice-Reine et les petits Princes, que j'ai eu l'honneur de voir hier, se portent très bien.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Moskou*, 10 *Octobre* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche du premier Septembre, et j'ai successivement expédié tout le travail dont elle étoit accompagnée. Je mis ordre a ce que le commandant Ferno ne donnât plus de sujets de mécontentement à Milan. Il est fâcheux que cet homme ait un aussi mauvais caractère: j'avois été content des soins qu'il avoit donnés à l'organisation du bataillon qui lui étoit confié.

Nous n'avons ici rien de nouveau. Les Russes nous y laissent fort tranquilles, et nous avons la certitude qu'ils sont hors d'état de faire autrement. Je vous souhaite à

Milan un mois d'Octobre semblable à celui que nous trouvons à Moskou. Je n'oublierai pas en tems et lieu l'intérêt que vous portez à Borgazzi. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens particuliers, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 13 *Octobre* 1812.

MONSEIGNEUR.

La lettre dont V. A. m'a honoré le 10, en me confirmant la grande nouvelle de la magnifique victoire du 7, avoit encore ajouté à l'admiration que m'ispirent les succés de cette prodigieuse campagne. La nouvelle de la prise de Mosca avoit répandu une joie vraiment sincère et générale dans le pays, lorsque celle de l'incendie de cette grande ville est survenue à mêler à ce premier sentiment celui de l'horreur le plus profond. Le souvenir de la visite qu'avoient fait les Russes à l'Italie nous avoit assez appris que c'étoit un peuple barbare, mais ce dernier trait d'atrocité inouï nous a convaincus que l'idée que nous en avions n'étoit pas encore complète. Cet événement a sans doute soustrait une grande partie des avantages acquis par la victoire, mais ses conséquences seront bien immensément plus terribles pour la Russie elle-même. Si Rostoptchin tomboit entre les mains des Français, je voudrois qu'on lui assignât son logement dans une des cages de la Ménagerie de Paris. Il seroit bien là à sa place. Au milieu de tout cela nous sommes heureux

d'apprendre que V. A. I. et R. se porte toujours bien, et comme nous la suivons constamment de cœur et d'âme, nous apprenons avec un grand plaisir tout ce qui intéresse sa gloire et son bonheur.

Je remplis un pénible devoir en portant à la connoissance de V. A. la perte que nous venons de faire du comte Bovara, Ministre pour le Culte, mort subitement cette nuit. V. A. qui connoît parfaitement combien de titres il avoit à l'estime générale, se persuadera facilement qu'il nous laisse les plus vifs regrets, et surtout à ceux qui peuvent en calculer les conséquences. Comme c'est le premier cas dans la ligne des Ministres, je me flatte que V. A. approuvera qu'on prenne pour règle, dans la cérémonie funèbre ce qu'on a pratiqué pour le Patriarche de Venise, dignitaire du Royaume.

Le portefeuille du Ministre pour le Culte passe d'après les règlements au secrétaire général Chev. Giudici jusqu'aux nouvelles dispositions de V. A.

Cette même nuit nous avons perdu le Conseiller Pensa, Directeur du Domaine; après de longues souffrances, une fièvre survenue par suite d'une opération l'a enlevé.

Toute crainte par rapport à la maladie de Lissa a disparu. Le pays est parfaitement tranquille. Les vœux pour la paix sont toujours très animés, quoique l'événement de l'incendie de Mosca en ait affaibli l'espoir dans l'esprit de plusieurs personnes, qui voient dans cette férocité désespérée, un indice de l'aveugle obstination de l'ennemi.

De V. A. I.

*Son très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 18 *Octobre* 1812.

Monseigneur.

Je suis extrêmement fâché de me trouver dans le cas de faire connoître à V. A. I. qu'à la suite des longues pluies tombées ces derniers jours, tous les torrents, et rivières principales sont extraordinairement enflés. Le Lawis dans le Tyrol, la Piave, la Torre, le Tagliamento, le Bacchiglione, la Brente dans les Départements ex-Vénitiens ont déjà causé beaucoup de dommages. Cela joint aux grêles affreuses qui ont réitérément dévasté ce pays, comme V. A. le connoît déjà, en rendent l'état bien déplorable, et je crois qu'il aura besoin de quelque mesure particulière pour le soulager.

Le Pô a rompu en deux endroits ses digues à Rovella, près de Ferrara, et les eaux le 16 à 8 heures du matin touchoient de près les murs de la Ville. L'île d'Arcano est submergée. Les dommages en gros et menu bétail, et effets péris, et maisons tombées sont graves. Toutes les les Autorités locales, d'après les rapports que nous en avons reçus, montrent le plus grand zèle en accourant partout où le besoin est le plus pressant, et donnant les plus promptes dispositions. Monsieur le Chambellan Bentivoglio se distingue aussi beaucoup. Le Conseiller d'État, Directeur Général des Ponts et Chaussées, est parti immédiatement pour se rendre sur les lieux, et donner les ordres nécessaires aux Ingénieurs sous ses ordres. Je pense qu'il faudra des fonds extraordinaires pour subvenir aux besoins les plus urgents. Je dois croire que le Ministre de l'Intérieur en fera la demande à V. A. En tout cas, vu l'urgence de la chose, j'espère qu'en étant requis par le

Ministre, V. A. trouvera bon que je fasse usage de l'autorisation donnée par l'ordre du service.

L'Adriatique est à présent tranquille; depuis quelque tems il n'y a ni attentat, ni prises. Les forces angloises dans cette mer sont momentanément diminuées.

Je suis accablé de la goutte aux mains et aux pieds, et je demande pardon à V. A. si je ne puis pas signer le présente.

Je prie V. A. I. d'agréer mes respectueuses salutations.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Vice-Roi.**

*24 Novembre* 1812.

MONSEIGNEUR.

Je m'empresse de présenter à V. A. mes félicitations les plus sincères pour la belle victoire remportée à Maloiaroslavets. Je puis l'assurer que la joie que cette nouvelle a répandue, a été universelle. Toutes les classes de personnes y ont pris la part la plus vive, car nous la suivons tous avec le plus grand intérêt dans sa carrière glorieuse.

Les eaux du Pô, nouvellement augmentées, ont renversé tous les ouvrages qu'on avait fait élever pour réparer les premières irruptions. Le Reno s'est joint aux ravages du Pô; Ferrare est nouvellement investie par les eaux, l'île de Saint-George est prochainement menacée d'être inondée, aussi bien que les salines de Comacchio. La crue des eaux menaçoit également dans le Brenta et dans l'Adria-

tique de nouvelles inondations. V. A. I. jugera par Elle-même les conséquences d'une pareille calamité aussi étendue.

La poursuite générale des déserteurs produit les meilleurs effets possibles. Le nombre de ceux qu'on a rattrapés, en très grande partie revenus volontairement, approche déjà de 6 mille.

Je supplie V. A. d'agréer mes salutations respectueuses.

*Très humble et très ob. serv.*
MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 24 *Novembre* 1812.

MONSEIGNEUR.

Il m'est impossible de résister plus longtems au vif besoin de m'ouvrir avec V. A. sur un objet qui me touche hautement, puisqu'il intéresse son Auguste Personne.

V. A. connoît fort bien les bruits, que dès l'année passée, on avoit répandus sur ses sentiments à l'égard de l'armée italienne, et elle n'ignore pas, peut-être, jusqu'à un certain point, que les préventions défavorables qu'on avoit semées se sont fortement propagées et acquièrent tous les jours étendue et consistance.

Le retour des officiers italiens de l'Allemagne et de l'Espagne, tous décorés et avec des promotions, peut-être disproportionnées aux cadres de l'armée, présentent une comparaison affligeante pour ceux qui sont dans l'armée d'Italie. Il en résulte que les premiers se louent infiniment du maréchal Suchet et de l'Empereur Lui-même, pendant que les autres se plaignent hautement de n'être

ni recompensés, ni considérés, ni estimés. Il y a sans doute de l'exagération et de l'injustice même dans tout ceci, mais il est de fait que le dégoût a gagné à peu près tous les chefs surtout, et que tous s'expriment avec l'accent du mécontentement. Sans doute il y a de la cabale et de l'intrigue; et on en connoît quelques auteurs. Dans toute autre circonstance je regarderois cette position de choses comme passagère et momentanée. Sûr des véritables sentiments de V. A., je ne douterois pas que l'opinion ne fût par le fait insensiblement changée et ramenée à la justice; mais dans le moment actuel, je ne puis me dissimuler que ce malheur devient plus grave. Il est certain que cette opinion défavorable, d'autant plus qu'elle blesse l'amour-propre de la Nation, la gagne peu à peu, et il est évident à mes yeux, qu'on y travaille par des impulsions étrangères. V. A. doit connoître les rapports que Questiaux a faits à son Roi tous dans ce sens et même très chargés. Elle doit savoir que c'est en conséquence de ces rapports, vus par l'Empereur, que le Roi de Naples a eu la commission de venir se mettre à la tête de son armée. Les propos que le Roi a tenus durant sa traversée en Italie, démontrent assez l'esprit avec lequel il se propose d'agir. Ces propos ont circulé, on y a relevé des plaintes sur le sort des officiers italiens, on y a remarqué avec intérêt les idées d'indépendance et de Nation adroitement semées dans ses conversations, et tout cela frappe et fait effet et gagne sensiblement du parti.

Il est possible que l'intérêt, que j'attache à tout ce qui la regarde, m'exagère la position des choses. Mais en la présentant à V. A. telle que je la vois, je la supplie de la prendre en considération, puisque les circonstances menacent de devenir toujours plus urgentes. Je pense qu'il Lui seroit facile de faire des grâces aux officiers, qui le méritent, et de distribuer des décorations; et je connois

fort bien avec quelle facilité par les manières et les grâces qu'Elle possède, Elle peut gagner les esprits et balancer par des voies justes et directes toutes les intrigues. Il lui sera facile d'éclaircir tout ceci, qui du reste ne m'est connu que très imparfaitement, et d'employer tous les moyens nécessaires pour ne laisser aucun doute sur ses véritables sentiments à l'égard de l'armée et de la nation. Elle me pardonnera, je m'en flatte, si je lui ai exposé sans réserve ce qui pèse sur mon âme, en faveur du motif qui m'anime.

J'ai fait connoître au comte Birago ses intentions relatives à lui conserver la moitié de ses appointements. Pour qu'elles sortent leur effet, il semble nécessaire que V. A. daigne en donner l'ordre au Ministre du Trésor.

Je crois devoir communiquer à V. A. une lettre de l'Empereur, que je reçois dans l'instant même; V. A. verra comme il y parle de l'armée napolitaine. Quant à moi je suis convaincu que cette armée ne voudra pas être à tems de l'aider, et préfèrera survenir après le malheur de la retraite, s'il arrive. Ce qui augmente l'obscurité du mystère. C'est donc de l'autre côté que nous pouvons uniquement tourner les yeux, pourvu que l'attente ne soit pas trop longue.

De V. A. I.

*Le très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

*Gumbinen*, 17 *Décembre* 1812.

Monsieur le Duc de Lodi. Je ne sais si toutes les dernières lettres que vous m'avez adressées me sont parvenues. Dans tous les cas, il m'auroit été impossible d'y répondre, car voilà 60 jours que je suis en marche.

Je m'arrête à celle du 31 Octobre, et je vous remercie des nouvelles qu'elle renferme. Je n'oublierai pas ce que vous me dites du colonel Arese, et je m'en occuperai à la première occasion.

Quant à la question que vous me soumettez, relativement aux aides-de-Camp du Ministre de la Guerre, vous êtes libre d'expédier un officier, ou simplement un courrier, suivant la nature des dépêches; mais il faut que les nombres et les époques des expéditions demeurent les mêmes.

Je ne vous donnerai pas beaucoup de nouvelles de l'armée; je suppose que les journaux vous ont déjà dit tout ce qui s'est passé en Russie depuis 60 jours, et vous l'ont dit avec plus de détails que je ne pourrai le faire dans une lettre. Cependant je dois ajouter, que notre retour sur le Nyémen, d'autant plus glorieux pour les armes de S. M. qu'il a souvent été difficile, nous coûte cependant un peu cher. Au reste nos pertes quelque affligeantes qu'elles soient, ne peuvent pas être une occasion, ou plutôt un motif de vanité pour l'ennemi. Depuis Moskou jusques au Nyémen, l'ennemi a constamment été répoussé et battu sur tous les points où il a été rencontré. Ce qui nous a fait mal, et un mal réel, c'est la nature du pays, la saison, le climat, c'est enfin tout ce qu'il n'étoit guère en notre pouvoir de changer et de vaincre. Les troupes italiennes particulièrement ont d'autant plus souffert, qu'il leur étoit plus difficile de supporter de longues marches, et des nuits de bivouac, avec un froid de 17, 18 degrés et quelques fois de 20, 22, et jusqu'à 24. Tout cela est penible sans doute, mais enfin le grand but de la première campagne est rempli. Les Russes étoient parvenus à persuader à l'Europe qu'il étoit impossible d'aller jusqu'à eux, et l'Empereur a convaincu l'Europe qu'on pouvoit frapper la Russie jusqu'au cœur. Les

Russes n'avoient cessé de répéter qu'une armée, qui iroit jusqu'à Moskou, où à Pétersbourg, ne repasseroit jamais le Nyémen; l'Empereur est allé à Moskou, s'y est arrêté plus d'un mois; et partie de Moskou le 18 Octobre, son armée a passé le Nyémen le 13 Décembre, c'est-à-dire qu'elle a franchi cette distance en 54 jours, pendant la saison la plus rigoureuse, et après avoir battu complètement l'ennemi à Maloiaroslasvetz, à Viasmo, à Krasmoy, à Borisow, etc., etc. Voilà des résultats, et des résultats d'une haute importance, non seulement pour le présent mais pour l'avenir. En attendant, la moitié de la Russie Européenne n'est plus qu'un vaste désert', et il est aisé de prévoir que l'autre moitié subira bientôt le même sort si le Cabinet Russe, ne sait pas mettre à profit le tems des cantonnemments et des réorganisations d'armée. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

31 *Décembre* 1812.

MONSEIGNEUR.

Par la lettre dont V. A. m'a honoré le 17 de Gumbinen, je vois qu'elle est sortie enfin de la longue série des dangers, mais je ne vois pas encore qu'elle ait gagné le repos nécessaire pour se restaurer de tant de fatigues. J'aime à croire cependant qu'à l'heure qu'il est, Elle aura achevé cette épouvantable marche.

Les raisonnements que V. A. fait sur le résultat de cette campagne mémorable sont certainement très justes. Mais

il n'en est pas moins vrai que la généralité des hommes regarde l'état des choses actuelles sous un point de vue très affligeant, et l'idée seule d'une nouvelle campagne effraye déjà tout le monde. Ni par ce qu'on a recueilli des bulletins, ni par le peu de lettres parvenues, l'on n'a encore pu sortir de la cruelle incertitude à l'égard des personnes qui respectivement intéressent une famille ou l'autre. Je suis dans ce nombre aussi par rapport à mon neveu, dont je n'ai pas de nouvelles depuis longtems. Tout ce qui nous console au milieu de cela, c'est d'apprendre que la santé de V. A. est très bonne après une si rude épreuve. J'avois espéré que V. A. seroit dans l'hiver revenu au milieu de nous. Mais S. M. en me faisant l'honneur de m'apprendre son arrivée à Paris, vient de m'indiquer que V. A. reste à l'armée. Cependant voilà bien des mois encore avant l'époque d'une nouvelle campagne, et ce qui pour le moment ne se vérifie pas, j'aime à me flatter qu'il pourra se vérifier successivement. Les dépêches que doivent apporter Alemagna et Lavalette ne sont pas encore arrivées. Je ne puis en conséquence calculer quelles seroient celles précisément qui se trouvent égarées. Sous la date du 13 Octobre j'avois annoncé à V. A. la mort du Conseiller d'État Pensa, et du Ministre pour le Culte Bovara; et que j'avois, dans l'attente des ordres de V. A., autorisé le Secrétaire Général du Ministre du Culte à signer provisoirement et régir le Ministère. J'avois successivement annoncé à V. A. les inondations extraordinaires qui ont causé tant de dégâts; ils ont réduit dans un état vraiment déplorable plus ou moins tous les Départements ex-Vénitiens, particulièrement le Brenta et le Bas-Pô, les districts de Cento et de Finale. Je dois confirmer à V. A. que l'activité des autorités respectives a été très marquante, et que l'on a porté des remèdes partout où il a été possible pour diminuer cette calamité, qui met ces Dépar-

tements dans un état qui exige des soulagements considérables.

L'esprit public se mantient toujours parfaitement bien. La conscription qui s'est faite très rapidement et très complètement en est une preuve; et au milieu des vociférations multipliées que les circonstances produisent, l'on remarque fort bien l'intérêt qu'on porte au sort de l'armée et à la gloire de S. M. et de V. A.; et je puis l'assurer que toutes les fois qu'on a appris qu'Elle pouvoit être exposée, l'on en a témoigné une véritable peine généralement.

S. A. I. la Vice-Reine, ayant jugé à propos de faire partir le chef d'escadron Provassi, c'est à lui que seront confiées les dépêches du 1 Janvier. Et je me tiendrai par la suite aux instructions que V. A. me fait l'honneur de me donner.

Le Ministre des Finances m'a dit avoir envoyé à V. A. tout le travail du Budjet. Elle connoît trop bien la véritable situation du pays, et Elle est à même mieux que personne de juger, que d'aprés les calamités qui ont frappé plusieurs Départements, ils vont être dans le cas au moins pour l'année prochaine de ne pouvoir supporter, non seulement les charges extraordinaires, mais même les ordinaires qui pèsent sur eux. L'état des Communes, par tout ce que j'ai pu recueillir des différentes discussions des Ministres, devient en réalité alarmant dans la généralité du Royaume; en comptant dans leurs activités les créances qu'elles ont envers le Ministère de la Guerre, on se fait une véritable illusion, car elles sont en effet inexigibles et augmentent tous les ans, tant que le Ministère de la Guerre n'est pas en état d'y faire face. D'ailleurs les objets qui sont tombés à la charge des Communes dans ces dernières années excèdent déjà leurs forces.

Je prie V. A. I. d'agréer mes félicitations pour la

nouvelle année, et les vœux sincères que je fais pour sa prospérité et celle de son Auguste Famille.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux dévouement,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*
MELZI.

---

*Du Quartier-Général de Mariennerder,* 6 *Janvier* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre lettre en date du 24 da mois dernier, et je vous remercie de tous les sentimens dont j'y retrouve l'expression. Je suis heureux de penser qu'après avoir été quelque tems privé de mes nouvelles, on a reçu les premières avec intérêt et plaisir. Vous le savez, la plus douce récompense des travaux que S. M. m'a confiés en Italie, est de savoir que ces travaux sont honorés de l'approbation de S. M. et agréables à ses sujèts. Je conçois très bien la première impression qu'a dû faire le 29e bulletin; mais en dernier résultat, on doit être satisfait de sa publication parce qu'on doit trouver dans cette publication une honorable franchise et une preuve incontestable de force. En attendant, ce bulletin aura causé à nos ennemis un grand plaisir. Que diroient-ils en effet de nos pertes que l'Empereur n'ait dit plus et mieux qu'eux? Je suis bien aise de ce que vous me dites de l'affaire de Rimini. J'en avois déjà la même opinion; il ne faut pourtant pas mollir avec les coupables, et j'espère bien qu'ils n'échapperont pas à la justice. Le mal que nous font les eaux cette année m'afflige bien vivement, et ce qui m'afflige davantage, c'est que je ne puis me dispenser de remarquer que tous les ans le mal devient un peu plus grave; il y a à faire, et beaucoup à

faire, pour prévenir de plus grands malheurs. Pour ma part, je ne perdrai pas cet objet de vue aussitôt qu'il me sera possible de m'en occuper, et d'en occuper S. M. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Posen*, 17 *Janvier* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu par monsieur Provasi votre dépêche du 31 Décembre dernier, et tout le travail dont elle était accompagnée. J'ai expédié le travail et je le renvoie par le même officier.

Je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez à l'occasion du renouvellement de l'année; ces sentimens me sont d'autant plus agréables que j'en connais toute la sincérité.

Je m'étais bien fait une idée de l'effet qu'avait dû produire à Milan le 29.^e bulletin; cependant, ce que vous m'en avez dit m'afflige sensiblement. J'espère toutefois qu'à mesure que les lettres particulières arrivent dans le Royaume, l'esprit public se soutient honorable et fort, comme il l'a été pendant toute la durée de la campagne. Je compte d'ailleurs à cet égard sur le zèle de tous les fonctionnaires, et sur celui que vous mettriez vous-même à rappeler tous leurs devoirs à ceux qui pourraient les oublier.

Il n'est donné à personne de lire dans l'avenir, et moins encore dans les projets de S. M. Cependant je me plais à croire qu'une nouvelle campagne ne sera pas nécessaire, et que les Russes eux-mêmes, *quelque superbes*

qu'ils puissent être aujourd'hui, y réfléchiront pourtant à deux fois avant d'en courir les chances. Les Russes savent aussi bien, et même mieux que nous, qu'ils ne peuvent en conscience se compter eux-mêmes pour rien dans les succès qu'ils ont malheureusement obtenus.

Quant au Budjet pour 1813, ce n'est pas à moi qu'il appartient de le déterminer; et les circonstances, dans lesquelles je me trouve aujourd'hui placé, me permettraient d'ailleurs moins que jamais de m'en occuper. Mais S. M. connaît les besoins de ses peuples d'Italie; Elle les aime, Elle sera frappée de la différence qui existe entre la recette et la dépense; il faut donc s'en rapporter entièrement à sa sagesse et à sa bonté: ce n'est jamais en vain qu'on les invoque.

Il y a longtems que ce que vous me dites aujourd'hui de l'état des Communes m'a frappé et affligé; j'y ai même déjà porté, je le crois du moins, tous les remèdes qui étaient en mon pouvoir; mais je le sens bien, il s'en faut de beaucoup que ces remèdes soient suffisants: j'y reviendrai aussitôt que je le pourrai; mais je vous saurais bien bon gré si d'ici là vous vous en occupiez vous-même avec quelque suite, et me suggériez ensuite toutes les améliorations que vous auriez jugées possibles. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 8 *Février* 1813.

Sa Majesté ayant reçu les adresses des Colléges Électoraux a écrit à monsieur le comte Aldini une lettre en ces termes:

« *Fontainebleau*, 26 *Janvier* 1813. »

« Monsieur le comte Aldini. Je reçois par Thorn des « adresses du Royaume d'Italie. Ce détour est ridicule. « Le duc de Lodi devoit m'envoyer ces adresses directe- « ment. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte « garde. »

Monsieur Aldini a de suite répondu à S. M., que ces adresses avoient été expédiés depuis longtems et lorsqu'on la croyoit encore à l'armée.

S. M. ensuite a ordonné verbalement à monsieur Aldini de m'écrire que pour la plus prompte expédition des affaires, je devais envoyer directement à Paris toutes celles qui exigeoient sa sanction, et en informer en même tems V. A. Comme cette disposition allonge en partie celle de l'ordre du service d'après lequel, comme V. A. sait, les Ministres traitent directement avec elle toutes les affaires particulières, j'ai cru ne pas pouvoir remplir les intentions de S. M. sans le concours des Ministres; et pour cela j'ai pris le parti de leur en donner communication par une circulaire du secrétaire d'État.

Je m'empresse de porter à la connoissance de V. A. toutes ces circonstances, en la priant d'avoir la bonté de donner les directions, auxquelles je me ferai un devoir de me conformer.

La nouvelle du Concordat est venue fort à propos produire le meilleur effet dans l'esprit public, et tout le

monde s'en est réjoui. À présent on est dans l'impatience d'en connoître le texte, ce qui ne le sera pas de si tôt. S. M., en m'en donnant connoissance d'une manière réservée, m'a chargé d'arrêter les fausses interprétations qu'on pourroit lui donner.

Comme il paroît que S. M. est dans l'intention de demander un travail pour pourvoir aux Évêchés vacants, je prie V. A. de m'indiquer si Elle a quelques noms, qu'elle désire de proposer pour Évêques, et si je suis à tems je m'empresserai de les soumettre à S. M.

On m'a demandé mon avis sur les députations à nommer pour l'assister au couronnement. Dans ma réponse je me suis réglé sur les dispositions que V. A. a données dans les dernières occasions, ayant cru que je n'avois rien de mieux à faire. Jusqu'ici on ne m'a plus rien écrit à cet égard. Si tôt que je recevrai quelque ordre j'aurai l'honneur d'en informer V. A. Il paroît que la fonction doit avoir lieu vers le 21 de Mars.

S. M. a reçu les premières adresses qui Lui avoient été transmises. Elle a daigné les accueillir avec clémence et a eu la bonté de distinguer et d'agréer particulièrement celle de sa bonne ville de Milan.

J'ai déjà eu l'honneur de soumettre à V. A. I., dans ma lettre du 31 Janvier, un extrait des adresses et offres qui avoient été envoyées à S. M. jusqu'alors. Par le résumé ci-joint V. A. verra combien elles ont augmenté. Il en manque encore plusieurs, et cependant elles ont déjà surpassé ce que S. M. sembloit attendre: ce qui doit Lui prouver toujours plus quels sont le dévouement et l'attachement des peuples du Royaume d'Italie pour son Auguste Souverain.

Tout marche ici avec la plus grande tranquillité. Les Anglais font mine d'avoir quelque projet hostile. Ils ont sur les côtes d'Istrie 6 vaisseaux de ligne, 8 frégates et 6

briks, ayant à bord, outre les équipages, 2700 hommes de troupes, et une garnison de 1200 hommes.

Ils font des avances, et en général vexent fort rigoureusement notre cabotage.

L'espoir de la paix se renouvelle à chaque instant, et aujourd'hui encore plus depuis que l'on sait que monsieur ce Lepzeltern est parti de Vienne pour Vilna.

Je demande pardon à V. A. si je ne suis pas en état de signer. Il y a presque 4 mois que je suis alternativement pris par la goutte et pour la troisième fois à la main droite. Mais il est d'une véritable satisfaction pour moi de savoir que V. A. jouit d'une parfaite santé, ce qui est vraiment consolant et admirable au milieu de tant de travaux.

De V. A. I. et R.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*De notre Quartier-Général de Schomberg, 2 Mars 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu vos deux dépêches des 14 et 16 Février. J'approuve fort les observations que vous avez soumises à S. M. sur l'état actuel du Royaume en hommes et en argent, et sur l'avantage qu'il y aurait à ne pas appeler les hommes déjà déclarés libres par les Conscriptions précédentes. Tout cela est fort sage et sera certainement pris en considération par S. M. Quant aux gardes départementales, je ne puis vous en rien dire aujourd'hui; il faut attendre afin de connaître dans quel nombre les gardes actuellement existantes pourront être appelées hors du Royaume.

Je ne vous dirai rien des bruits de paix qui circulent à Milan, si non que les mêmes bruits circulent aussi à Berlin, et qu'ils y sont même répandus par les hommes, qu'on

pourrait croire les mieux informés. Ces bruits se réaliseront-ils? je l'ignore. La paix me paraît presque aussi difficile, qu'elle est universellement désirée et désirable; mais vous le savez, les choses qui nous paraissent les plus difficiles, sont souvent très-faciles à S. M. Il faut donc se confier dans son génie et attendre avec patience les événemens.

Je saisirai avec plaisir la première occasion favorable pour solliciter en faveur de la belle-fille de Marescalchi une place de dame du Palais. Vous savez qu'il n'y a pas d'exemple à la Cour de Milan que S. M. ait placé dans sa Maison, et dans un rang à peu près égal un mari et sa femme; mais il y a quelques exemples à la Cour de France et je m'en appuyerai en tems et lieu.

Quant à M. Settala, je suis toujours très-disposé à réaliser les espérances que je lui ai données. Je l'aurais fait depuis longtems si j'en avais trouvé le moyen. Je vous renvoie la pétition. Je n'ai aucune idée de la place qu'il sollicite. Dites-moi ce qu'elle est, ce qu'elle exige de celui qui doit la remplir; et si vous croyez que M. Settala y soit propre, faites-moi connaître en même tems quel en est le traitement; je ferai ensuite, avec plaisir, ce qui sera juste et possible. Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*De notre Quartier-Général de Leipsick le* 12 *Mars* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre aimable lettre du premier Mars, et je vous en remercie. Je n'ai jamais eu l'ambition de ressembler à César, ni même à Fabius.

J'espère seulement être un bon fils, et vous voyez qu'il n'y a pas grand mérite à cela. Au reste, je ne repousse pas vos illusions sur mon compte; elles me sont au contraire très-agréables. Je ne crois pas que je puisse jamais aimer les flatteries, mais je suis bien sûr que je ne serai jamais fâché d'être jugé trop favorablement par les hommes que j'estime, et notamment par des hommes qui, comme vous, sont animés des mêmes sentimens qui dirigent toute ma conduite.

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous continuez à me donner, non seulement sur l'état général de l'esprit public, mais sur les preuves que vous en recueillez plus particulièrement dans les circonstances actuelles. Je vous assure que ces preuves ne m'échappent pas, et qu'elles sont bien chères à mon cœur.

Je conçois les sentimens de reconnaissance et même d'étonnement que le Budget de cette année a inspiré à tous les Italiens. C'est là sans doute une nouvelle preuve de l'affection que S. M. porte à ses peuples d'Italie; mais c'est aussi un des miracles de S. M., et ce ne sera pas le dernier. Je ne doute pas que l'année présente ne nous en offre de plus étonnans encore et dont les effets s'appliqueront à toute l'Europe.

Nous avons déjà ici une belle armée qui s'augmente tous les jours, et qui se montre animée du meilleur esprit. Cette armée-là fera de grandes choses lorsque l'Empereur sera à sa tête; je suis sûr que vous n'en doutez pas.

En attendant des événemens plus importants, il ne faut pas oublier que les places sur la Vistule, sur l'Oder et sur l'Elbe sont occupées par les troupes de S. M.

Le tapage qui a eu lieu à Fiume n'a rien dont je sois inquiet. Je persiste à croire que tous les bruits, qu'on a répandus sur les destinées futures de l'Illyrie, ne sont

pas plus fondés, que ceux qu'on a essayé d'accréditer sur l'infidélité de l'Autriche. L'Autriche ne manquera certainement pas de prévoir tout ce qu'elle aurait à craindre pour l'avenir, si elle s'éloignait aujourd'hui de la seule puissance qui pourra la défendre un jour contre la Russie. Et quant à la Prusse, elle ne peut ignorer que nous avons déjà une belle armée sur l'Elbe, et que nous n'avons que 5 jours de marche d'ici à Berlin. Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qui il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A. S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 27 *Mars* 1813.

Monseigneur.

V. A. I. et R. n'aspire qu'à être un bon fils. Oui, Elle est certainement un bon fils et le digne fils qui par sa conduite admirable, et par les grandes qualités qu'Elle a déployées, a gagné les meilleurs titres à occuper la première place auprès d'un tel père. Les succès et la gloire de V. A. I. intéressent si vivement la Nation Italienne, qu'Elle s'en fait une complaisance personnelle comme appartenant au Prince qui la gouverne, et qu'Elle chérit; et je la prie de croire qu'il n'y a pas ici d'exagération.

J'ai l'honneur de Lui présenter le procès-verbal de la séance du Conseil privé de Grâce nommé par V. A. le 20 Janvier. J'ai soumis les actes relatifs à S. M.

Le rapport contenu dans le *Moniteur* du 18 Mars, reçu hier, a fait une grande et utile sensation dans Milan, en exposant la situation des Armées et des forteresses; et

il est arrivé fort à propos pour balancer tous les faux bruits qui commençoient à se répandre. Tout est tranquille dans le Royaume, le bon esprit s'y maintient.

S. A. I. la P. Vice-Reine ayant indiqué l'écuyer Taverna pour l'expédition, c'est lui qui aura l'honneur de la porter.

J'ai l'honneur de présenter à V. A. I. mon profond dévouement.

*Son très humble et très ob. serv.*
MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 16 *Avril* 1813.

Monseigneur.

S. M. m'a fait l'honneur de me prévenir, que pendant son absence il avoit chargé le Comte Aldini, s'il arrivoit quelque chose d'extraordinaire, de se pourvoir par devant la Régence ; il m'a ordonné en même tems d'écrire tous les jours à l'Impératrice Régente, en continuant cependant toujours à lui adresser les rapports directement.

S. M. a daigné signer les six lettres patentes de grâces, que d'après le dernier Conseil de Grâce on lui a soumises, et Elle a accordé différentes décorations de la Couronne de Fer à plusieurs personnes que V. A. connoît déjà.

Les mesures qu'on a adoptées dans le Département de l'Adda ont parfaitement réussi. La présence de 40 hommes de troupes, l'arrestation de deux individus turbulents anciennement amnistiés, ont dissipé tous les sujets d'alarme. Il paroît que les Grisons sont entrés dans le bon esprit d'empêcher sérieusement le colportage de fausses nouvelles et de contenir les malveillants.

Les embarras du Trésor se rendent très sensibles, pendant que les dépenses du Ministère de la Guerre deviennent plus urgentes, vu les efforts extraordinaires qu'on est obligé de soutenir. L'exécution de la Loi de Finance de 1813 est encore sans effet pour ce qui regarde les 12 millions de bons que cette Loi a créés. Les Ministres du Trésor et de la Finance n'ont pu jusqu'ici s'entendre sur plusieurs points relativement à cette opération, qui exige leur concert. J'ai fait tous mes efforts pour les concilier, mais inutilement; j'ai provoqué la discussion entre tous, mais sans résultat. J'ai lieu après tout de craindre de fâcheuses conséquences. Mais comme le mal provient principalement de ce que la pénurie des fonds est vraiment existante, si l'on n'obtient pas quelque répit au payement de la contribution Mensuelle pour la France, que l'on exige aujourd'hui ponctuellement dès le premier jour du mois, je ne vois pas comment on pourra réparer ces désordres, car les emprunts du Trésor n'obtiennent aujourd'hui presque aucun succès, vu non seulement les circonstances politiques du moment, mais encore plus par le manque sensible d'argent dans le pays. Si au moins S. M. daignoit accorder l'extraction des bleds, on y retrouveroit une ressource qui nous soutiendroit momentanément, comme l'année passée. Le Ministre des Finances Lui en avoit soumis la demande, mais jusqu'ici nous ignorons si Elle a bien voulu l'accorder.

Tout au reste est ici tranquille, et l'impatience d'apprendre des succès décisifs est très vive. Une dépêche télégraphique m'a annoncé hier le départ de S. M. pour Mayence, l'on ne peut donc plus douter que les opérations ne prennent une tournure tout-à-fait imposante.

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan, le 1 Mai* 1813.

MONSEIGNEUR.

Je remercie V. A. I. des bonnes nouvelles qu'Elle me donne de sa santé par sa lettre du 17, qui m'apprend que son incommodité s'est parfaitement dissipée. Après avoir tant fait pour arriver au but qu'Elle a glorieusement atteint, après avoir formé une armée à la face de l'ennemi, le contenant toujours en respect, Elle a bien raison de se promettre des succès éclatants au moment où la réunion de grandes forces, et la présence de S. M. vont faire reprendre l'offensive. Nous nous y attendons tous avec impatience.

Les éloges que V. A. a daigné faire, dans une des dernières lettres à S. A. la P. Vice-Reine, des Corps Italiens qui se sont distingués en dernier lieu, m'a servi de texte pour les bulletins qu'on a envoyés aux Préfets. J'ai voulu par là faire connoître à la Nation ses véritables sentiments pour la troupe italienne, afin d'effacer la fâcheuse impression qu'on s'étoit attaché à donner au public à ce sujet. La mesure que V. A. a pris à l'égard de l'Officier Migliorini a été très agréable à tous ceux qui étoient outrés des propos scandaleux que lui et ses amis tenoient publiquement.

La Conscription marche assez bien; tout est tranquille en général. A' Ascoli il y a eu quelque apparence de mauvaises intentions. On y a fait passer une soixantaine d'hommes, et il paroît qu'il n'y aura à craindre aucun désordre.

On avoit affiché nuitamment des satires contre le Gouvernement à Bassano. L'on en soupçonna l'auteur dans un certain Omizzolo ancien huissier du Tribunal, destitué comme compromis dans la révolte du 1809. La police fit une

visite dans son habitation. L'individu s'est sauvé ou caché, mais ses papiers furent saisis. L'on y a trouvé des projets de révolution, des mémoires, des adresses, une même à l'Empereur Alexandre, et des listes d'amis et de compères. Tous les hommes nommés dans ces listes, suspects d'ailleurs comme compromis dans la révolte de 1809, ont été arrêtées par précaution avec tous les papiers qu'on leur a retrouvés. On surveille les autres en attendant que l'on recueille d'autres renseignements. Le procès s'institue rigoureusement, mais avec tous les ménagements possibles pour ne pas donner d'alarme. A' tout prendre, il paroît jusqu'ici que toute cette machine n'étoit que dans la tête échauffée d'Omizzolo très mauvais sujet, mais à peu de moyens, car il n'y a pas d'indice pour juger qu'on ait rien mis à exécution de toutes ces chimères.

Le Sénateur Felici est grièvement malade. Le peintre Appiani a été atteint d'un coup d'apoplexie et ne donne pas encore beaucoup d'espérance d'en revenir; on espère cependant le sauver.

Le Général Bertrand a écrit de Coburg au Ministre de la Guerre; il se loue beaucoup de la Division Italienne qui est sous ses ordres. Il s'en faut beaucoup que celle-ci ait eu en route la désertion qu'on craignoit, elle a été sensiblement moindre que celle des Divisions qui l'ont précédée. Mais il paraît que l'on se plaint de l'épuisement du pays que l'on a traversé en fait de subsistances. Si S. M. daignoit accorder l'extraction du bled, au moins de ce côté-là, on feroit un double bien au Royaume d'Italie d'un côté, et au pays qui va se trouver sur les derrières de l'Armée de l'autre.

Il y a eu du mouvement dans le Tyrol Bavarois du côté de Marano. Les Conscrits de plusieurs villages ont refusé de marcher; le peuple s'est attroupé et a menacé les Autorités, qui pour éviter le danger se sont sauvées.

Cette étincelle pourroit allumer facilement dans ce pays un incendie, qui pourroit facilement se communiquer au Tyrol Italien. C'est en conséquence de cet événement et des circonstances partielles á ce Département qu'on a accordé au Préfet toute la latitude pour employer, et la force et les adoucissements, afin d'assurer la tranquillité et pour obtenir l'accomplissement de la Conscription.

Je l'honneur d'être,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 8 *Mai* 1813.

Monseigneur.

Quoique le Conseiller Bossi fût de retour à Milan, depuis le 15 Avril, j'ai cru cependant devoir lui faire connoître les sentiments de V. A. I. à l'égard du tort qu'il s'étoit donné par sa longue demeure à Venise. Bossi à prétendu la justifier et désirer vivement de détruire dans l'esprit de V. A. la fâcheuse impression qu'elle en avoit conçue, et m'a demandé à soumettre à V. A. I. un mémoire de sa part. Ce mémoire étant tout-à-fait appuyé à sa correspondance avec le Ministre de l'Intérieur, qui lui avoit donné la permission de se porter à Venise pour les objets relatifs aux Archives, j'ai jugé à propos, avant tout, de comuniquer au Comte Vaccari cette pièce pour m'assurer de l'exactitude des assertions qu'elle contient. J'aurai l'honneur donc de la soumettre à V. A. I., lorsque le Comte Vaccari me l'aura rendue avec son avis.

Lorsque j'ai eu l'honneur d'indiquer à V. A. I. que je croyois la situation du Trésor Public fort critique, je n'avois réellement à l'appui de mon opinion que des conjectures, vu que de tout ce qui regarde ce service, rien ne passe sous mes yeux. Mais depuis que le Ministre du Trésor est venu me faire verbalement, au dernier Conseil des Ministres, la déclaration des embarras extrêmes dans lesquels il se trouve, les conjectures se sont converties en démonstration. Par le Procès-Verbal de cette Séance V. A. I. et R. verra l'état des choses, qui par le remède momentané qu'on a adopté, n'est que momentanément assuré. Le Ministre du Trésor m'a avancé, qu'ayant fait rapport à V. A. à ce sujet, il n'avoit pas cependant conclu par une proposition quelconque; et aussi dans le Conseil des Ministres, il s'est borné à présenter l'urgence de quelques ressources extraordinaires que le Ministre des Finances ne voit que dans un nouvel impôt. Un terme moyen a paru se présenter dans l'idée d'une anticipation d'une portion de l'impôt direct, par exemple d'un bimestre, mais on ne peut dissimuler que cette ressource n'est que précaire, laissant un vide dans le revenu qu'il faut ensuite remplacer. L'on se flatte qu'on le pourra à l'aide de la renaissance du crédit, aujourd'hui totalement éteint, au point que les mandats à terme de deux mois sont escomptés sur la place à deux, et deux et un quart de perte par mois. Sans doute l'on peut croire que le crédit se rétablira en partie par suite des victoires qu'on espère; mais le manque d'argent dans le pays, qui est très sensible, ne permet pas d'y avoir beaucoup de confiance, et d'ailleurs pour le consolider, il faut avant tout pouvoir reconduire au courant les payements journaliers.

J'aime à croire que les Ministres se concerteront bientôt pour former des propositions, que je m'empresserai de mettre sous les yeux de V. A. En attendant j'ose



insister sur celles que le Ministre des Finances a déjà soumises à S. M. pour l'exportation des bleds du côté de l'Allemagne et de la Suisse, qui, d'après l'éloignement de l'ennemi de cette frontière, paroît ne devoir plus avoir de difficultés.

Le Télégraphe annonce dans l'instant la grande victoire remportée par S. M. à Lutzen le 2. Cette nouvelle sera reçue avec le plus grand transport dans tout le Royaume. J'en félicite V. A. I. et R. qui l'a si bien préparée, et qui certainement y aura pris sa part ordinaire. Je suis impatient d'en apprendre les détails.

Je remercie V. A. de l'intérêt qu'elle daigne témoigner pour ma santé, qui commence à aller mieux, et de la bonté qu'elle a eu d'accorder une place parmi les orphelins militaires aux trois enfants que j'avois osé lui recommander.

Le Ministre de la Guerre doit avoir soumis à V. A. la demande de Manfredini pour dispenser de la conscription deux élèves de la manufacture de la Fontana N. N., le premier ciseleur, le second émailleur, restés les seuls dans cette partie après le départ de leurs maîtres, et devenus par là nécessaires au soutien de cette manufacture créée et protégée par V. A.

J'ai eu l'honneur de distribuer aux deux Ministres de l'Intérieur et de la Guerre la grande décoration de l'Ordre de la Couronne de Fer que S. M. a eu la bonté de leur envoyer.

Le duc Litta et le comte Prina ont reçu directement de Paris celle de la Légion d'Honneur, et nous devons être très flattés de ces témoignages de la satisfaction de S. M. rapport au Royaume d'Italie.

Par la mort du Sénateur Lambertenghi une place vaque dans le Sénat; j'ose appeler les bontés de V. A. sur le Chambellan comte Chevalier Bentivoglio, porté déjà

sur la liste des candidats proposés par les Colléges pour le Sénat depuis 1796, constamment et loyalement attaché à l'Empereur, et pour qui cette honorable ressource seroit d'autant plus précieuse, que ses affaires ont infiniment souffert, surtout depuis l'inondation de l'année passée, qui lui a à peu près détruit sa plus belle propriété.

Le Sénateur Felici est hors de tout danger. Appiani est un peu mieux, mais sans beaucoup d'espoir de recouvrer ses facultés physiques et intellectuelles, à un degré tel d'en pouvoir faire usage dans son art.

De V. A. I. et R.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 16 *Mai* 1813.

Monseigneur.

Une foule de banqueroutes viennent d'avoir lieu: Vivante, Sonzogno et d'autres à Venise; Maumary, Tanzi à Milan, où Bignami aussi a dû suspendre ses payements. Un frère du chevalier Bignami s'est brûlé la cervelle. Son fils Paul a disparu pour se soustraire aux reproches bien mérités d'être la seule cause du malheur de cette famille. L'on craint d'autres banqueroutes et les gens d'affaires sont dans la plus grande confusion, soit à Venise, soit à Milan. V. A. I. comprendera d'abord combien cette série de malheurs privés intéresse la cause publique, et d'autant plus que ces malheurs ont atteint précisément des maisons qui servoient le plus et le mieux aux opérations du Trésor.

Celui-ci se trouve en effet déjà en retard dans des recouvrements le plus ordinairement courants et assurés, ce qui ajoute beaucoup à sa détresse, et met beaucoup en doute si l'on pourra marcher par les moyens que l'on avoit jusqu'ici adoptés. Je me flatte que les deux Ministres du Trésor et des Finances se mettront bientôt d'accord sur la proposition à faire, et j'agirai en conséquence.

J'ai l'honneur de soumettre à V. A. une pétition du commerçant Landriani, vieillard d'une réputation pure et chef d'une famille respectable. Ce qu'il expose est très vrai, et ce qu'il demande me paroit être appuyé à l'équité et à la vue de ne pas compromettre le système d'une famille considérable dans le commerce.

De V. A. I. et R.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. et R. le Prince Vice-Roi.**

***Milan*, 9 *Août* 1813.**

MONSEIGNEUR.

Si la goutte ne me tenoit pas toujours bloqué, lorsqu'elle ne m'assiége point, je me serois sans doute procuré l'honneur d'apporter mes hommages à V. A. I. et R., et de Lui soumettre les deux mémoires que j'ai l'honneur de Lui présenter. V. A. m'avoit ordonné de son quartier-général de Lui dire les observations que l'état désastreux des Communes pourroit me faire naître; je les ai réunies dans le premier mémoire.

Dans le second j'ai tracé un parallèle entre le mode d'exécution de la Loi de l'enregistrement en France et dans le Royaume d'Italie, pour prouver à V. A., par les

faits comparés, la vérité de ce que j'ai eu l'honneur de Lui confirmer à cet égard. Je me flatte, que si V. A. daigne jeter un coup-d'œil sur ces deux pièces, Elle sera presque convaincue de la justice et de l'urgence d'apporter un remède à des maux d'une si haute importance.

C'est à la sagesse de V. A. qu'il appartiendra de décider, et de l'époque à laquelle il conviendra le mieux d'y mettre la main, et des moyens à employer pour y procéder d'une manière régulière et efficace.

Après une si longue inconstance de la saison, il y a lieu d'espérer qu'enfin le beau tems se fixera, et que le commencement de Septembre sera aussi beau pour nous, qu'il l'a été il y a deux ans.

De V. A. I. et R.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 8 *Octobre* 1815.

MONSEIGNEUR.

Dans le Conseil des Ministres tenu hier j'ai vu se reproduire les plaintes les plus vives, et d'autant plus animées, en raison des circonstances présentes sur le défaut absolu des moyens pécuniaires du Trésor, qui ne payant qu'en bons toute espèce de service, même urgent, les gêne d'une manière très embarrassante. Je sais que les Ministres ont dû respectivement faire rapport à V. A. sur ce qui les regarde; je m'abstiens donc d'entrer dans les détails. Ce qui est certain cependant, c'est que, vu la perte totale du crédit, les bons perdent énormément, et l'on ne

trouve presque plus même à les escompter. Ces faits méritent beaucoup de considération dans le moment actuel.

Depuis les dernières nouvelles, l'alarme s'est sensiblement propagée dans toutes les classes du pays. Plusieurs personnes principales s'adressent à moi pour me demander conseil. Je n'en ai qu'un à donner, celui de rester calme et tranquille. Je répète toujours et à tout le monde que nous ne sommes pas encore dans le cas d'un danger rapproché, et avant qu'il puisse jamais arriver, il faut qu'il se passe bien des choses. Mais comme on ne partage pas si aisément mon opinion, je m'aperçois ne pas obtenir grand fruit.

Je fais des vœux pour que la santé de V. A. se soutienne au milieu de tant de fatigues, et qu'elle puisse daigner m'en donner des nouvelles toujours aussi bonnes que nous le désirons.

De V. A. I.

*Très humble et obéis. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 10 *Octobre* 1813.

MONSEIGNEUR.

L'abattement général augmente ici. La masse des hommes, dont l'existence est uniquement dépendante de l'état présent des choses, est trop grande pour que ces alarmes ne se répandent pas sur l'universalité des citoyens. La marche rétrograde de l'armée d'Italie, son affaiblissement trop connu, et peut-être exagéré, le manque presque total de ressources momentanées dans l'intérieur, toutes ces circonstances agissent puissamment sur les esprits

qui n'ont plus qu'un reste de confiance dans un grand coup de la part de l'Empereur, qui amèneroit par conséquent le rappel de l'armée d'Illyrie vers le centre de la Monarchie. Voilà le véritable état des esprits, qui dans le même tems se maintiennent tranquilles et obéissants, de sorte que n'y a pas à douter que l'approvisionnement des forteresses ne soit bientôt complété.

Dans le défaut presque total des moyens à employer subitement pour venir au secours de l'armée et la renforcer, V. A. a ordonné la formation de six bataillons à Vérone. L'on craint bien que ce ne soit qu'une foible ressource. Me seroit-il permis de soumettre à V. A une idée? Pourquoi ne conviendroit-il pas de réunir sur le même lieu toute la gendarmerie, qui présenteroit encore 800 hommes à cheval et 1,200 à pied, déjà soldats, avec des officiers et des sous-officiers en état de servir et d'organiser les corps qui en manquent? Il resteroit encore parmi les gendarmes, non propres à la guerre, de quoi laisser un homme pour chaque brigade, qui concourroit avec les gardes champêtres ou autres au service intérieur. Sur ce moyen d'hommes assez solides, il ne seroit pas difficile de porter utilement de nouvelles recrues, employant beaucoup d'officiers qui se trouvent ici oisifs. L'objet n'est pas certainement de ma compétence, mais dans les circonstances où nous sommes, je n'ai pas cru devoir dissimuler une idée qui s'est présentée à moi. Quelle qu'elle soit, V. A. en jugera et en fera certainement ce qu'elle trouvera bon.

Le Conseiller de Cassation Villata vient de mourir.

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

*Gradisca, 12 Octobre 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. En réfléchissant à la fois, à la nature des circonstances, dans lesquelles nous nous trouvons, et à ce qui vous a été écrit par S. M., relativement à *l'augmentation des forces dont nous avons besoin*, j'ai pris le parti d'appeler 1500 conscrits de conscriptions antérieures à 1814. Le Secrétaire d'État vous donnera connoissance de mon décret, de la proclamation dont j'ai cru devoir l'accompagner. J'espère que la proclamation produira un bon effet, et que l'exécution du décret ne rencontrera aucun obstacle.

Cependant il me revient de toutes parts que la terreur s'est emparée des esprits à Milan, et que même parmi les fonctionnaires publics les plus élevés en dignité, *il en est* qui se permettent de la propager. J'aime à croire qu'ils sont plus timides que malintentionnés; mais timides ou malintentionnés, leurs alarmes, et ce qui est pire, leurs discours alarmans, sont très coupables puisqu'ils peuvent faire un très grand mal à la patrie.

Et depuis quand donc a-t-il été permis de désespérer du génie de l'Empereur et de sa puissance? Certes les journées de Lutzen et de Dresde ont pu convaincre les plus incrédules, que l'Empereur étoit aujourd'hui plus grand et plus fort qu'il ne l'a jamais été.

Si les alarmés et les alarmistes s'attachoient à cette idée, ils retrouveroient bientôt de la sécurité pour leur propre compte, et ils sauroient en inspirer aux autres.

On m'a dit que des Sénateurs, même des Ministres, avoient porté leurs inquiétudes jusqu'à faire des préparatifs de départ. Je ne l'ai pas cru, je ne veux pas le croire; mais il suffit qu'on l'ai dit, pour que les devoirs de tous ceux qui tiennent au Gouvernement soit de sai-

sir toutes les occasions que leur offre leur situation, pour recommander la confiance, et pour en donner l'exemple.

Je vous prie de donner lecture de la présente lettre aux Ministres, et de les inviter à la prendre pour texte de leurs actes publics et privés, et particulièrement de leurs lettres aux autorités qui sont sous leurs ordres.

Je connais les Ministres, et je suis bien sûr de trouver en eux le bon esprit, le zèle et l'élévation que les circonstances réclament impérieusement.

Mais ce n'est pas tout. Je désire que vous ordonniez à la Police d'avoir les yeux ouverts sur tous les individus *quels qu'ils soient*, dont les discours tendroient à altérer l'esprit public dans un moment où il n'est pas un bon italien qui ne doive chercher à le relever. Vous prendrez à l'égard de ces individus le parti que votre sagesse vous inspirera. Je connois vos sentimens personnels, et je compte sur eux. Quelque fortes que soient les circonstances, nous serons tous plus forts qu'elles, si nous savons le vouloir, si nous voulons surtout nous rappeler tout ce que nous avons à défendre, c'est-à-dire, *tout ce que l'Empereur a fait pour nous depuis dix ans.*

Nous sommes sur l'Isonzo, depuis six jours, et nous y sommes toujours bien calmes. L'armée se répare de ses fatigues, et je suis sûr que lorsque le moment sera venu de déployer sa force et sa valeur, elle se montrera digne de la noble cause qu'elle est appelée à soutenir. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 15 *Octobre* 1813.

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12; et j'ai celui d'y répondre.

Je ne doute nullement que la proclamation adressée par V. A. à la jeunesse italienne ne produise un très bon effet, et je désire qu'il puisse balancer la forte impression que doit faire la nouvelle forme de conscription. Je pense cependant que, les affaires se soutenant à un certain degré, la conscription se complétera.

Il n'est que trop vrai, et j'ai eu l'honneur de le mander à V. A. que les esprits sont fortement agités à Milan, et dans tout le Royaume; et j'avois prévenu les intentions de Votre Altesse en donnant les ordres à la Police pour la plus sévère surveillance à l'égard des alarmistes, avec l'injonction de réprimer les malintentionnés, et d'admonester ceux de bonne foi.

Rien ne m'est parvenu qui puisse confirmer ce qu'on a mandé a V. A., que des personnes marquantes aient fait des dispositions ostensibles de départ. Quelqu'un m'avoit demandé comment il pourroit pourvoir à la surêté des papiers qu'il a dans les mains; j'ai cru devoir répondre qu'il ne falloit pas y penser du tout pour ne pas donner d'alarme. Mais dans les circonstances actuelles, on accueille si facilement tous les bruits qu'on répand, que je ne m'étonne pas qu'on l'ait écrit. La disposition des esprits est telle que tout s'explique dans ce sens. J'ai par exemple emprunté 100 mille francs il y a trois mois bien comptés, pour réparer les pertes d'une année désastreuse pour moi: et n'a-t-on pas de suite répandu que j'avois emprunté aujourd'hui pour me préparer à mon départ? Je pourrois

alléguer une foule d'autres choses semblables, et qui tiennent beaucoup plus à la manière dont on voit dans ce moment les choses, qu'à la réalité.

Si V. A. veut se former une idée exacte de la manière dont on envisage les choses, il faut qu'Elle daigne partir du principe que l'on est alarmé parce qu'on répugne immensément à un changement de système, ce qui prouve qu'on est attaché au Gouvernement actuel. La complication des affaires du moment est faite pour dérouter bien du monde : les nouvelles qui parviennent de tout côté sont bien loin d'être favorables. Quelle que soit la confiance qu'on a dans le génie de l'Empereur, seule véritable espérance qui agit toujours dans les esprits, la longue immobilité de ses armées ne peut guère s'expliquer, et on voit en attendant la défection manifeste de ses alliés, comme par exemple en dernier lieu, celle de la Bavière devenue alliée de l'Autriche, qui est déjà connue de tout le pays : ceci pour l'Allemagne. Quant à l'Italie on a bien toute la confiance dans la personne de V. A., mais l'on croit généralement que son armée est beaucoup moins nombreuse que l'ennemie; l'on voit le Tyrol envahi et l'on sent fort bien que le corps de Reuss peut augmenter notablement les forces de ce côté-là ; et l'on a en conséquence de la peine à comprendre par quels moyens on empêcherait dans l'état actuel des choses une irruption, les foibles restes de l'armée de Gifflingens et les six bataillons qu'on organise à Vérone ne présentant pas une force capable de garder l'Adige, pendant que V. A. se trouve sur l'Isonzo. J'avois fait à cet égard répandre beaucoup la nouvelle de l'arrivée de renforts nombreux Français et Napolitains, mais comme elle ne s'est encore vérifiée que dans une petite proportion avec celle qu'on avoit annoncée, le bon effet n'a été que momentané.

J'ajouterai une réflexion ; lorsqu'on est dans une

position passive, tout-à-fait privés de toutes les communications régulières pour servir à éclairer la véritable marche des choses, on est bien foible pour attaquer le torrent des nouvelles fausses et vraies qui contrarient les vues du Gouvernement. L'on est alors réduit a répondre par des phrases et des choses vagues, ce qui loin d'être utile, nuit beaucoup à la cause qu'on défend, car on s'expose à être pris trop facilement en défaut.

Je lirai, comme V. A. me l'ordonne, sa lettre au Conseil des Ministres, qui se tiendra extraordinairement après demain pour discuter un projet, dont on a chargé le Ministre des Finances, pour pourvoir aux besoins du Trésor, déclaré par son Ministre hors d'état de faire face même aux dépenses.

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*
MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 16 *Octobre* 1813.

MONSEIGNEUR.

J'ai reçu la lettre que V. A. I. a daigné m'écrire le 13. Je vois avec plaisir les ordres que V. A. a donnés pour la réunion de la gendarmerie, parce que je la crois fort utile à faciliter même l'organisation des bataillons qui manquent d'officiers et de sous-officiers convenables.

J'ai chargé le Ministre du Culte d'écrire aux Évêques, pour que ceux-ci exhortent vigoureusement les curés à concourir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, aux vues du Gouvernement, surtout à l'occasion de la nouvelle levée.

La circonstance qui blesse le plus dans cette levée, est

celle de voir qu'on n'y a pas fait exclusion des mariés, comme on l'a fait en France constamment, et même dans la levée actuelle.

V. A. aura vu dans le rapport de la Police, que dans quelques districts la population s'est fortement opposée à la levée pour la Garde Nationale, précisément par la raison qu'elle tomboit sur des mariés, et cependant la formation des Gardes Nationales ne pouvoit frapper qu'un très petit nombre d'hommes, si par hasard l'exclusion des mariés dans le décret de S. M. eut été omise non par une intention positive, mais par une sorte d'oubli, comme on pourroit le supposér d'aprés le principe contraire suivi en France. V. A. verra dans sa sagesse si Elle ne pourroit pas la suppléer par une déclaration, qui arriveroit toujours fort à tems.

L'on parle vaguement des renforts qui doivent rejoindre l'armée de V. A. Si j'avois des renseignements à cet égard plus positifs, je m'en servirois fort avantageusement pour soutenir l'opinion publique et pour faciliter la levée.

Si ma santé l'eût permis j'aurois cherché à faire quelque tournée pour imprimer une impulsion utile, mais depuis trois jours, je suis perclus sur mon lit de douleur, et Dieu veuille que je ne le sois pas pour longtems, car je n'ai jamais senti plus vivement cette contrariété que dans les circonstances présentes.

Bellisomi m'a apporté ses nouvelles; je désire qu'elles soient toujours également bonnes. Elle est placée par la Providence depuis longtems dans des positions difficiles, mais Elle s'en est tirée constamment avec gloire. Je retrouve là le gage le plus précieux de nos espérances.

De V. A. I. et R,

*Très humble et très obéis, serv.*

MELZI.

*De Notre Quartier-Général de Gradisca le 17 Octobre 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. Je suis informé de toutes parts des alarmes qui sont répandues à Milan. Ces alarmes sont naturelles sous beaucoup de rapports ; mais elles sont *aussi très exagérées,* et nul doute que si on ne prend aucune mesure pour les calmer, elles ne nuisent essentiellement à la cause que nous avons à défendre, et ne nous ravissent la plus grande partie des ressources dont nous avons besoin.

Je vais essayer de vous faire comprendre notre situation *tout entière.* Si vous trouvez dans mon exposé quelques motifs d'inquiétude, vous y trouverez aussi, je l'espère, beaucoup de motifs d'être calmes et confians.

La ligne que j'occupe sur l'Isonzo est bonne et forte. L'ennemi n'a pas encore tenté de la forcer, et il y a quelques raisons de croire qu'il ne le tentera pas au moins tout de suite.

Ces raisons les voici :

1. Il n'y a pas de doute que l'armée qui est en face de moi, n'est pas forte en nombre.

2. En supposant qu'elle pût me forcer à abandonner l'Isonzo, je doute qu'elle ait autant de monde, qu'il lui en faudrait pour laisser successivement devant Osopo, Palma et enfin Venise, toutes les forces qu'elle seroit obligée d'y laisser.

3. L'ennemi ne veut pas se battre, au moins il ne l'a pas voulu jusqu'à présent. Il a pu éviter tous les combats dans un pays de montagnes, et sur une ligne si étendue, qu'il m'était impossible d'en couvrir à la fois tous les points. Il n'ignore pas que s'il se présentoit en-deça de l'Isonzo, il faudroit qui il se battit, et je crois que c'est encore là un des motifs qui l'ont retenu et qui le retiennent encore immobile au-delà de l'Isonzo.

Ainsi toutes ces considérations me portent à croire que nous pouvons être tranquilles, au moins *pour plusieurs jours*, sur la position des pays ex-Vénitiens que couvre mon armée.

Donc pour ce premier point, les inquiétudes que l'on exprime à Milan sont à la fois *prématurées et exagérées.*

Reste à examiner notre situation dans le Tyrol, et le parti que l' ennemi pourrait en tirer dans toutes les hypothèses.

Sans doute nous sommes moins forts du côté du Tyrol, que nous ne le sommes sur l' Isonzo.

Mais l'ennemi aussi n'y est pas très fort ; j'espère donc que les forces qui sont déjà à la disposition du Général Gifflingens, celles que rassemble en ce moment le général Pino, et un corps sous les ordres du Général Palombini, que je dirige aujourd'hui même sur Bassano, suffiront pour arrêter les tentatives mêmes de l'ennemi et pour le fixer au moins à Trente, ou l'obliger à y retourner.

Cette espérance est d'autant plus fondée 1. que le petit corps du général Fenner a beaucoup plus de *paysans* que de *soldats*. 2. que j'ai la *certitude* que la défection de la Bavière ne laisse disponible contre nous qu'une très petite partie des forces autrichiennes, qui se trouvoient en face de l'armée Bavaroise.

En supposant que cette petite partie autrichienne se joigne au corps du Général Fenner, et qu'ainsi nos forces en face du Tyrol deviennent insuffisantes pour les arrêter *longtems*, nulle doute qu'elles ne le soient toujours assez cependant pour tenir l'ennemi en échec jusqu'à ce que moi-même, je sois descendu avec toute mon armée sur les derrières de l'ennemi.

Dans cet état de choses, *qu'il est impossible que l'ennemi ne prévoie pas*, il est certain qu'à mon approche, les corps qui se seroient avancés en-deça du Tyrol, remon-

teroient à la hâte vers Trente, et y seroient arrêtés au moins pendant plusieurs jours.

Donc jusques-là rien, absolument rien à craindre pour le pays au-delà de l'Adige.

Quant je dis rien *à craindre*, je n'entends pas dire que quelques partis ennemis ne puissent être jetés par les montagnes, et même arriver jusques dans le Brescian.

Mais des partis ne font pas *des conquêtes*. Ils inquiètent et puis *c'est tout*. Il suffit de quelques paysans bien animés (et c'est là l'ouvrage des autorités municipales) pour les repousser et les forcer à prendre la fuite.

Ensuite il faut observer que ces partis pour arriver en Lombardie seroient obligés de passer l'Adda. Dans le cas où ils arriveroient jusques-là, il suffira que vous donniez ordre au général Polfranceschi de garder l'Adda pour que Milan soit encore pendant longtems à l'abri de voir arriver chez lui *des partis*.

De bonnes dispositions sur les ponts de Lodi et de Cassano, suffisent pour couvrir Milan de tous *les partis possibles*.

Ainsi encore jusques-là rien, absolument rien de sérieux à craindre pour Milan.

Si donc l'Italie met à profit le tems qui lui reste pour répondre à l'appel que je lui ai fait, vous voyez que mes forces s'augmenteront; nous arriverons à nous trouver en mesure de repousser des dangers plus sérieux.

Maintenant supposons les événemens les plus fâcheux, car il est bon de tout prévoir.

J'ai prouvé qu'il n'y avoit rien à craindre *aujourd'hui* pour les pays vénitiens, et qu'il n'y auroit rien à craindre pour Milan, quant même des partis auroient pénétré *jusqu'à l'Adda*.

Voyons les mesures que nous aurions à prendre, si par des circonstances que je ne redoute, ni ne prévois,

je vous en donne ma parole d'honneur, supposons, dis-je, que l'ennemi rassemblé, *non en partis mais en corps d'armée*, me forçât à m'appuyer, moi, sur Mantoue ou Venise, et que dès lors il pût occuper un moment la Lombardie.

Que foudroit-il faire? Être d'abord calmes, prudens et fermes.

Alors le Gouvernement, informé de l'approche de l'ennemi en *corps d'armée*, publiéroit une proclamation dans laquelle il annonceroit que sa fidélité à son Souverain lui fait une loi de ne pas compromettre la dignité des hommes qu'il a honorés de sa confiance, en les laissant exposés aux insultes de l'ennemi; qu'en conséquence il se retire un moment au-delà du Pô; mais qu'en se retirant il exhorte le peuple à demeurer calme et ferme, et à ne jamais oublier les sentimens de reconnaissance et de fidélité qu'il doit à son Souverain.

Cette proclamation serait faite par vous, et un peu avant, et tout de suite après la publication, les grands officiers de la Couronne du Royaume d'Italie, les Ministres, les Sénateurs, le Conseil d'État passeroient le Pô, et se dirigeroient vers Bologne, où ils attendroient d'autres événemens pour prendre un autre parti, si par impossible, les circonstances devenoient plus fortes.

Je dis de se retirer d'abord au-delà du Pô, parce que dans mon opinion le Royaume d'Italie est sérieusement compromis le jour où il est entièrement abandonné par ses fonctionnaires, d'où il suit que ceux-ci ne doivent en sortir *qu'à la dernière extrémité*, et je le répète, cette dernière extrémité est plus qu'improbable.

Que savons-nous en effet si à cette heure, une victoire de l'Empereur n'a pas suffi pour changer nos destinées?

Dans le cas où le Gouvernement passeroit le Pô, je

n'ai pas besoin de vous dire, que les autorités judiciaires et municipales devroient être invitées à demeurer à leur poste, et à s'y conduire pendant la durée de l'orage, avec fidélité, noblesse et dignité.

Je me résume. Il n'y a *quant à présent* rien à craindre pour la Lombardie. Il n'y aura rien à craindre pour Milan, tant que des partis n'auroient pas passé l'Adda, ou un corps d'armée le Mincio.

Jusques-là que faut-il faire? avoir de la confiance et en inspirer aux autres. Mettre le plus grand zèle à ranimer l'esprit public et la plus grande activité aux nouvelles levées.

Tout cela ne veut pas dire, sans doute, que les individus qui tiennent de plus près au gouvernement, ne puissent faire, s'ils le jugent convenable, quelques dispositions pour mettre à couvert leurs effets les plus précieux; mais je le répète, je crois que ces précautions seront inutiles, et j'ajoute, que dans tous les cas, elles doivent être faites dans le plus grand silence. Si elles étoient faites avec publicité, elles seroient coupables, car elles nous feroient un grand mal.

J'ai dit tout, monsieur le Duc de Lodi. Je vous ai parlé dans toute la sincérité de mon cœur. Je m'en rapporte donc à vous pour l'exécution de toutes les mesures que je viens d'indiquer, et que les circonstances pourroient exiger. Je désire qu'après avoir lu la présente lettre, vous rassembliez les Ministres et le Directeur Général de la Police et que vous leur en donniez lecture. Je suis sûr qu'il n'est aucun d'eux qui, dans cette circonstance, ne se montre digne de la confiance dont il a été honoré par S. M. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens particuliers, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

*Du Quartier-Général de Gradisca, 19 Octobre 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche en date du 16, et je m'empresse de vous remercier des sentimens que vous exprimez pour ma personne. Vous ne me rendriez pas justice, si vous ne pensiez pas que j'y suis très sensible.

J'avois prévu votre observation sur la nouvelle levée; mais il faut aller au plus pressé. Il nous faut *des hommes*. Au reste j'ai donné pour instruction au Ministre de la Guerre de ne prendre les hommes mariés que là où le nombre des hommes non mariés seroit insuffisant.

Il faut bien prendre garde qu'il ne s'agit pas ici d'une levée qui doit *conquérir*, mais d'une levée qui doit *défendre* son propre territoire; or, les hommes mariés ont encore plus d'intérêt que les autres à ce que leur pays soit *défendu*.

J'ajoute qu'en France on se marie, en général, beaucoup plus tard qu'en Italie.

Je passe à un autre objet.

Notre premier besoin est de ranimer l'esprit public.

Je considérerois comme un bon moyen des adresses du Sénat et du Conseil d'État *en réponse à ma proclamation.*

Ces adresses se termineroient par l'offre d'abandonner au Trésor une partie de leur traitement que je jugerois convenable.

Les propriétaires et le peuple verroient sans doute avec plaisir, dans les circonstances actuelles, l'exemple des sacrifices partir des premiers corps de l'État.

Si vous approuvez cette idée, que je crois bonne, je vous laisse le soin d'en diriger et d'en assurer la prompte exécution.

Il n'y a pas un moment à perdre, vous le sentez et le savez aussi bien que moi.

J'apprends avec beaucoup de peine que votre goutte recommence à vous tourmenter. Je voudrois vous donner le meilleur de tous les remèdes, c'est-à-dire, de *bonnes nouvelles*, et je n'en désespère pas. En attendant, recevez mes vœux pour votre prompt rétablissement, et croyez bien, je vous prie, à leur sincérité. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 19 *Octobre* 1813.

MONSEIGNEUR.

Le Conseil des Ministres tenu hier a arrêté un projet qui va être soumis à V. A. par l'expédition d'aujourd'hui. L'état du Trésor Royal est effrayant. Dans un moment où les besoins de toute espèce s'accumulent et présentent tous les caractéres de la plus grande urgence, le Trésor est vide et ne trouve pas même de quoi suffire aux dépenses ordinaires. Les services les plus importants de la guerre sont au moment de manquer tous, faute de moyens de soutenir les fournisseurs courants. Hier celui des vivres a déclaré la cessation de ses fonctions, parce que le Ministre du Trésor n'a pu lui payer 50 mille livres en argent à compter de ses créances, qui lui étoient nécessaires pour continuer.

Le Podestat de Milan a été invité à y suppléer pour les troupes qui sont dans la ville, mais il a demandé les

fonds pour le faire. J'ai chargé les trois Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et du Trésor de s'unir dans la journée d'hier pour chercher à engager le soutraitant de Marienberque à continuer, car autrement il ne reste qu'à recourir aux réquisitions ou à un impôt.

Le cas dans lequel se trouve Milan à cet égard va bientôt être celui de toutes les places où il y a des troupes; ainsi de tous côtés les embarras augmentent en raison de l'état désastreux où est tombé le Trésor public.

Le projet dressé par le Ministre des Finances, et approuvé par le Conseil des Ministres, pourroit réellement avoir de l'utilité, si les événements prennent une tournure bien favorable; dans le cas contraire il est difficile qu'une mesure quelconque réussisse, à moins d'en venir à de fâcheuses extrémités, auxquelles la politique même s'oppose. V. A. aura reçu par le Ministre tous les renseignements respectifs qui ont rapport à cet objet majeur; Elle en jugera dans sa sagesse et ordonnera ce qu'Elle croira à propos.

A' la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Trente les alarmes se sont renouvelées. Pour les calmer on a fait circuler que Pino va bientôt soutenir Giffleugens pour reprendre l'offensive, et ceci à fait un très bon effet. Mais c'est toujours la situation du Tyrol qui alarme le pays, non pas l'Isonzo, où l'imposante tranquillité dans laquelle se trouve V. A. rassure le pays.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 21 *Octobre* 1813.

Monseigneur.

J'ai lu au Conseil des Ministres, que j'ai tenu aujourd'hui dans ma chambre, la lettre dont V. A. m'a honoré en date du 17. Ils partagent tous ma vive reconnoissance pour la bonté avec laquelle V. A. a daigné entrer dans des détails aussi importants. Cette lettre a fait sur leur esprit un véritable effet, qui se propagera certainement dans toutes les classes. Pino, renforcé par Palombini, sera certainement en état d'éventer le projet de l'ennemi du côté du Tyrol et de Bellune. Je cherche à faire valoir beaucoup cette considération pour l'opposer à tous les bruits qui reviennent continuellement de l'État vénitien, et qui entretiennent plus ou moins l'oscillation dans les idées.

Pour le cas éventuel de la retraite du Gouvernement au-delà du Pò, que V. A. nous indique, j'ose lui faire l'observation, que vu le nombre assez considérable des personnes qui devroient s'y rendre, il seroit peut être prudent de le partager au moins en deux endroits différents, par exemple à Bologne, le Gouvernement, le Conseil d'État, les Grands Officiers; à Modène, le Senat, les Préfets, etc. Si V. A. le juge aussi, je la prie de me mettre à même de la prescrire par des ordres positifs. Et il reste ensuite à prédisposer le mode par lequel on devroit faire face à la dépense de l'entretien de toutes ces personnes, au moins pour un tems donné.

C'est encore ici que la détresse extrême du Trésor présente des difficultés bien difficiles à vaincre. Lorsque je pense qu'en 1809 au moment le plus critique nous avions encore du crédit pour opérer, que les assignations

du Trésor à plusieurs mois étoient acceptées, que les signatures des Banquiers nous aidoient courageusement, que les receveurs nous faisoient des avances, comme Galliena pour deux millions; je ne puis comprendre comment on est tombé jusqu'à n'avoir pas de quoi donner 4 ou 5 mille livres à la fourniture des vivres, qu'on n'a pu obtenir de soutenir que jusqu'au 31 Octobre par l'argent de la ville, qui a escompté en faveur du receveur une assignation du Trésor. C'est bon jusque-là, mais après comment fera-t-on?

Les réclamations qui de tout côté parviennent contre le départ de la Gendarmerie, au moment surtout d'une conscription, difficile par elle-même à se faire, me font regretter d'en avoir donné l'idée à V. A. Le brigandage qui menace de s'organiser sur les Apennins a porté le Directeur de la Police à faire les instances les plus vives pour que la Gendarmerie dans les 4 derniers Départements fût conservée, et que le départ de celle des Départements intérieurs fût au moins suspendue jusques après la conscription. Le Conseil des Ministres de lundi avoit adopté les deux idées, et chargé le Ministre de la Guerre d'en représenter à V. A.; mais dans le Conseil d'aujourd'hui on s'est aperçu qu'il s'est borné à ne parler que de 4 Départements, et les Ministres m'ont engagé à appeler l'attention de V. A. à examiner si l'on ne peut pas sans inconvénient renvoyer la Gendarmerie dans tous ses postes, au moins jusqu'à ce que la conscription soit partie. Tous les Préfets le demandent, vu que, privés des Gardes départementales, il ne leur reste que la nouvelle compagnie de Garde Nationale qui, même là où elle est en nombre, n'est ni habillée, ni armée, ni disciplinée d'aucune manière et ne peut pour quelque temps laisser espérer un bon service.

Au défaut de cette mesure, le Directeur de la Police a présenté un projet que les Ministres ont pris en consi-

dération, et chargé celui de l'Intérieur d'en concilier la rédaction avec le Directeur pour le soumettre à V. A. Mais il faut ici toujours de l'argent comme il en faut pour tant d'objets urgents, car sans argent il est impossible de faire rien de bon.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond dévouement,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serr.*

MELZI.

---

*Valvassone*, 26 *Octobre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu vos lettres du 21 et du 23. J'approuve entièrement vos observations sur la nécessité de placer dans deux localités différentes le Gouvernement et les Autorités, dans le cas supposé d'une translation. Quant aux moyens de pourvoir à ces dépenses, vous avez vu que j'ai pris des mesures, pour secourir le Trésor. C'est sur votre demande que j'ai ordonné la réunion de la gendarmerie à l'armée active; je n'en avais appelé qu'une partie, laissant à son poste celle qui m'y paraissait le plus nécessaire. J'ai déjà accordé, sur les observations du Ministre, une restriction à cette mesure. On pourrait la restreindre encore, pour obvier à des inconvéniens plus graves. Je trouve bon que vous vous concertiez là-dessus avec le Ministre. J'ai reçu les adresses du Conseil d'État et du Sénat. J'ai une entière confiance dans l'empressement que les autorités et les administrations montrèrent dans les circonstances actuelles. Vous me peignez les difficultés que présente la levée ordonnée sur les années antérieures à 1815. La conscription de 1815 eût offert d'autres objections; celle de la foiblesse

des hommes en eût été une principale. Dans toutes les crises publiques, les obstacles semblent se multiplier avec le danger; quelque chose que l'on fasse, il y a de l'inconvénient à tout. Il faut prendre un parti, et s'y arrêter. J'espère fermement, monsieur le Duc, qu'étant secondé comme je vois que je le suis, par le Gouvernement et par les grands corps du Royaume, je n'aurai point inutilement travaillé au salut d'Italie. Il n'est point au monde de succès plus cher à mon cœur.

Je suis aujourd'hui sur le Tagliamento. Il est probable que, sous deux ou trois jours, je prendrai position sur la Piave. Pendant que j'occupe ici l'ennemi, le général Grénier opère dans la Haute Piave sur Feltre et Bassano, où il était tems d'arrêter l'ennemi. Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Duc de Lodi, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 4 *Novembre* 1813.

MONSEIGNEUR.

J'ai l'honneur de répondre à sa lettre du 3. Pour mieux remplir les ordres que V. A. m'avoit donnés relativement aux grands officiers et officiers de la Couronne, j'ai fidèlement copié les phrases de sa lettre, les adressant aux grands officiers d'une manière réservée et confiée à leur prudence. Je sais qu'ils ont adressé des lettres aux personnes qui dépendent d'eux, qui ne sont pas d'accord entre elles; Caprera, comme quelques-uns, n'a fait qu'appeler à Milan les Ecuyers; Litta au contraire, je crois, a

communiqué tout droit les intentions de V. A. aux Chambellans. Madame Litta n'a encore rien fait que je sache. Quelques-uns se sont adressés à moi directement, et je leur ai répondu précisément ce qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire, en leur indiquant qu'ils pouvoient choisir dans toute la ligne des pays neutres ou amis qui touchent au nôtre. Au reste, personne n'a pu se méprendre sur la distinction bien clairement exprimée par V. A., entre ce qui regarde les grands officiers et les officiers de la Couronne. Mais le point de la difficulté est que l'on est persuadé généralement que si le cas arrive de se déplacer, ce ne sera pas l'affaire de peu de jours, mais de plusieurs mois. Tout le monde s'en tient à l'exemple de la dernière invasion; et l'on est persuadé que si l'Empereur Napoléon reprend l'Italie, ce ne sera qu'après qu'il aura pu réunir une forte armée pour l'exécuter. Et c'est par là que j'ai lieu de croire que plusieurs personnes adresseront des représentations à V. A. I. pour leur cas particulier. Espérons en attendant que les choses n'arriveront pas comme on le craint.

Les lettres de Bâle nous rendant compte du passage du Roi de Naples, ajoutent que parmi plusieurs choses qu'il a dites, il s'est annoncé comme chargé de venir défendre l'Italie à la tête d'une armée de 80,000 hommes qu'on va réunir.

La mesure que V. A. a prise de fixer au sixième du traitement le sacrifice offert en faveur du Trésor, en exemptant tous ceux qui n'ont que 3,000 livres et au-dessous, produira un très bon effet. Le décret qui mitige la conscription en faveur des mariés fera aussi quelque bien.

Le Bulletin est arrivé aujourd'hui, mais le caractère de véracité qu'il présente n'à pu que contribuer à abattre l'esprit public au lieu de le relever. Le seul espoir qui

reste est de regarder le mémorable aveu qu'on y fait comme une disposition favorable à faire la paix, seul espoir qui reste pour le salut définitif du pays. Et d'autant plus que plusieurs nouvelles annoncent que le corps Bavaro-Autrichien, appuyé en seconde ligne par un fort corps de Russes, va devancer presque sur le Rhin l'armée française. Quoi qu'il en soit à l'égard de cette nouvelle, il paroît que le 25 l'Empereur s'étoit porté sur Gotha, ce qui annonceroit qu'il continue sa marche sur Mayence.

Avec le plus profond respect j'ai l'honneur d'être,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 5 *Novembre* 1813.

Monseigneur.

Le Bulletin qui a fidèlement présenté les malheurs de l'armée française, avoit cependant laissé quelque confiance sur la possibilité d'une retraite possible sur Mayence, point au quel on attachoit l'espoir d'armistice ou de paix. Mais la nouvelle répandue de la surprise faite à Francfort par l'armée bavaro-autrichienne, renforcée en seconde ligne par une armée russe, renouvelle de grandes craintes. D'après tous les renseignements il paroît que S. M. étoit le 25 à Gotha.

V. A. conçoit fort bien quel peut être l'état de l'esprit public dans ce moment. Tout le monde croit l'invasion comme inévitable et l'on ne désire plus que d'avoir le tems nécessaire pour faire ses dispositions, ce qui dépendra de V. A., de ses instructions et de ses ordres.

Parmi les dispositions qu'on a toujours eu le soin de donner pendant des circonstances semblables, l'une est celle de la nomination d'une régence pour gouverner dans le moment intermédiaire, vu que ni les fonctionnaires municipaux ni les fonctionnaires judiciaires ne se trouvent en mesure pour remplir les fonctions gouvernatives. Il est donc dans l'intérêt du pays que cette régence soit nommée et confiée à des personnes respectables et même non compromises dans les événements précédents, car l'expérience a prouvé que l'envahisseur garde souvent cette régence pendant quelque tems, s'il la trouve composée de personnes qui ne lui donnent pas d'ombrage; et dès lors la régence peut utilement servir à éviter beaucoup de maux, et à donner aussi une direction moins désastreuse à l'administration successive.

En réfléchissant à cet objet très important pour le pays, il m'a paru que le choix de trois personnes dans le sens énoncé pourroit se fixer sur le Président de la Cassation, sur celui de l'Appel de Milan et sur Albert Litta. J'en soumets l'idée à V. A. pour qu'Elle en juge comme Elle croira le plus à propos. Je ne me cache pas que tous les trois, et surtout le dernier sont bien loin de désirer une pareille chose, mais je crois fermement qu'ils pourroient être fort utiles en raison de leur réputation respective. Il n'échappera pas à V. A., que si Elle juge d'adopter une semblable mesure, il importe souverainement qu'elle soit tenue secrète, jusqu'au moment du départ du Gouvernement.

Je ne puis me dispenser de représenter à V. A. que l'effet du Bulletin a été celui de faire envisager les choses d'une manière désespérée, et présente l'idée que pour longtems au moins on ne reprendra pas le Royaume d'Italie. L'inquiétude donc de ceux surtout qui sont déstinés à partir s'augmente indéfiniment. Chacun se mesure avec cette

foule de monde qui doit s'ébranler, et se dit: comment irons-nous, comment vivrons-nous? Le plus grand nombre n'existe à peu près que par ses appointements. Ceux qui ont quelques propriétés prévoient bien qu'elles vont être séquestrées comme absents. Le tableau est déchirant. La retraite de Grénier qui au lieu de marcher sur Trente a replié sur Vérone, pendant que l'ennemi se renforce dans le Tyrol, précipite toutes les alarmes. Telle est aujourd'hui notre situation. Désormais que le voile est déchiré, je ne vois plus de raisons de ne pas insister auprès de V. A. I. et R. pour avoir les instructions définitives pour le départ, la direction du voyage et les personnes qui doivent absolument l'entreprendre, car je ne dissimulerai pas à V. A. qu'il y en a plusieurs, tenants aux premiers Corps de l'État, qui croiroient assez faire en se retirant à la campagne où tout au plus dans quelque lieu de confins.

Qu'il me soit permis de parler aussi de moi. Je dois partir. Je le sens et je le veux. Mais lorsque je pense à la probabilité de faire un long voyage, et de traverser les montagnes dans cette saison sous un accès de goutte qui s'exaspère tous les jours et m'annonce de se prolonger comme les années passées, je ne puis, ni ne dois renoncer à réfléchir aux conséquences graves auxquelles je vais m'exposer. L'idée de concevoir le Gouvernement comme existant une fois, passé la Sésia, me paraît vide de sens tout-à-fait. Les fonctions publiques cessant, laissent les fonctionnaires à la condition d'individus plus ou moins décorés, mais voilà tout. Que si l'on désire avoir un centre de communication entre tous ceux qui marcheroient, cette fonction assez matérielle peut être également remplie par l'un ou par l'autre qui en seroit chargé. Ne me seroit-il donc pas accordé de concilier ce que je dois à la dignité dont je suis honoré par S. M., avec ce que je dois aussi à mon existence physique? Ne pourrois-je pas opter entre

les lieux les plus rapprochés du Royaume, qui m'offriroient une retraite convenable à ma santé sérieusement engagée? J'abandonne à son cœur et à la bonté qu'Elle a toujours eu pour moi cette considération, et je la supplie de me dire si Elle daigne en convenir. V. A. peut être sûre en tout cas, que la chose ne donneroit pas lieu à faire exemple non seulement, car ma situation est bien notoirement connue, et différente de toutes les autres, de sorte que l'exception n'en seroit que bien motivée, mais encore parce que me proposant dans ce cas de ne pas dévancer ceux qui partent, elle resteroit inconnue à tout le monde jusqu'après l'événement.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond dévouement,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Vérone*, 5 *Novembre* 1813.

Monsieur le Duc de Lodi. Des réclamations s'élèvent de toutes parts contre le Ministre du Trésor. On ne se plaint pas seulement de son *impuissance* de payer, mais des formes dures et souvent même ironiques qu'il emploie dans ses refus de payement. Pour mon compte, je ne m'explique pas que la solde des troupes italiennes ne soit pas encore payée. La suspension d'un semblable payement pouvoit avoir, dans les circonstances actuelles, les conséquences les plus graves, et je suis fâché que le comte Birago ne se soit pas plus sérieusement occupé de les prévenir. J'ajoute, que je ne comprends pas l'emploi que le Ministre fait des sommes qui entrent et doivent entrer tous les jours dans le Trésor. A coup sûr il n'y en avoit pas de plus urgent et de plus sacré que la solde de l'armée.

Sans doute les circonstances sont difficiles pour le Trésor : je ne me le dissimule pas. Je ne suis ni ne veux être injuste ; mais le Ministre du Trésor n'étoit pas le seul dont la position fût aujourd'hui embarrassante, et je l'avoue, je n'ai pas trouvé en lui tout le zèle et l'esprit de Gouvernement que j'aurois désiré, attendu, et que j'ai trouvé en beaucoup d'autres.

Je sais que la santé du comte Birago est mauvaise, et j'attribue à cette cause une grande partie des motifs de plainte dont son administration est devenue l'objet.

Cependant, plus le tems s'écoule et plus les remèdes financiers deviennent à la fois urgens et difficiles.

Vous appellerez auprès de vous monsieur le comte Birago, vous lui donnerez lecture de la présente lettre, et vous l'inviterez à remettre dans vos mains la demande de sa démission, en motivant cette demande *sur l'état de sa santé.*

Vous lui direz en même tems que c'est par égard pour ses anciens services que j'ai recours à un semblable moyen, et que s'il remplit mes vues de bonne grâce, je lui en tiendrai compte en tems et lieu.

Cette petite négociation terminée, vous appellerez auprès de vous monsieur le comte Veneri, et vous lui direz que plein de confiance dans ses sentimens et dans son zèle, je désire qu'il se charge provisoirement, et jusqu'à ce que S. M. en ait autrement ordonné, du portefeuille du Ministère du Trésor.

Je vous adresse à cet effet un décret signé, que vous ferez notifier aux Ministres dans la forme accoutumée, aussitôt que vous aurez reçu la démission du comte Birago, et l'acceptation du comte Veneri.

Vous pouvez assurer le comte Birago qu'il continuera à percevoir la moitié du traitement dont il jouit aujourd'hui, jusqu'à ce que S. M. ait pourvu sur la récompense que

je crois due à ses longs services, et que je me ferai un plaisir de solliciter. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Du Quartier-Général, Vérone, 7 Novembre 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche du 5 courant. Elle m'a fait peine sous plus d'un rapport. J'y vois que le public, et vous même aussi, vous exagérez notre situation. Je suis par exemple autorisé à croire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la surprise faite, à ce qu'on vous a dit, sur Francfort, par trois corps d'armée ennemis. Au reste, ce qui est certain, d'après les nouvelles que je reçois, c'est que le 25 l'Empereur étoit encore à la tête d'une armée de 140,000 hommes. 140,000 hommes dans les mains de l'Empereur, ne peuvent pas être inutiles à la cause de la France, et même un peu à la nôtre. Il faut donc attendre les nouvelles du Rhin. D'ici là nous serons bien, peut-être, tourmentés par quelques partis; mais si on ne perd pas la tête à Milan, on n'en sera pas très alarmés et on pensera bien que j'ai les yeux sur leurs mouvemens, et que je suis en mesure de prévenir tous ceux qui pourroient avoir des résultats *un peu sérieux*.

Je n'ai plus rien à répondre relativement aux officiers de la Maison, Sénateurs et Conseillers d'État qui, dans le cas d'une entière invasion du Royaume, se croiroient obligés à ne pas sortir du pays. Ma lettre d'hier aura satisfait, je pense, à toutes les réclamations de ce genre.

J'ai satisfait aussi à la demande relative à la direction que devront suivre ceux qui partiront; mais, je l'avoue,

ce n'est pas sans regrets que j'ai consenti à ce que le chemin de Turin fût préféré à celui de Bologne.

Reste à m'occuper: 1. de la demande qui vous est personnelle; 2. de l'idée que vous me suggérez pour l'organisation d'un Gouvernement provisoire. Je commence par vous.

Je connais très bien que dans le cas où tous les individus qui composent le Gouvernement se porteroient hors du Royaume, il ne suivroit pas de là qu'il existât un Gouvernement italien, aussi longtems du moins que le territoire demeureroit occupé par l'ennemi. Je conçois d'ailleurs l'état de votre santé, les soins et les ménagemens qu'elle exige. En conséquence j'approuve que vous choisissiez le lieu qui vous conviendra le plus, en ayant soin de me le faire connoître. Dans tous les cas vous voudrez bien conserver jusqu'à Turin la direction de tout ce qui s'y sera rendu avant ou après vous. Lorsque vous vous séparerez, vous vous ferez remplacer par le Ministre le plus ancien nommé dans tous les soins que vous aurez établis.

Quant à l'idée du Gouvernement provisoire, je ne la rejette pas, et je m'en occuperai en tems et lieu.

Il me reste à vous parler d'une chose bien importante, mais qui doit demeurer *très secrète*, jusqu'au moment de l'exécution.

Dans le cas où l'évacuation du territoire sera définitivement arrêtée, vous appellerez auprès de vous le général Pino et vous ordonnerez de réclamer à Monza, et de faire emporter sous escorte, et avec les insignes de la Couronne, *la Couronne de Fer*.

Cet enlèvement devra être fait secrètement, avec les plus grands égards pour les prêtres de Monza, et en exprimant le désir que deux ou au moins un d'entre eux marche avec la Couronne.

Si vous pensiez qu'il y auroit quelques négociations à faire pour arriver à ce résultat, sans aucun éclat, je m'en rapporte entièrement à votre sagesse, pour le choix et l'emploi des moyens. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens particuliers, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

9 *Novembre* 1813.

MONSEIGNEUR.

J'ai l'honneur de transmettre à V. A. une lettre du comte Veneri. Il est entré hier dans ses fonctions qu'il a commencées avec beaucoup de zèle et courage. Il a fait payer de suite 50 milles francs pour la solde de la troupe et il en fera payer aujourd'hui 100 mille autres. Il a aussi fort habilement trouvé les moyens de payer plusieurs petits mandats, ce qui sert très utilement à relever la confiance. Je dois dire à V. A. que cette mesure a été accueillie à Milan avec acclamation, et l'on croit généralement que si cette disposition eût eu lieu quelques mois avant, nous ne serions pas aujourd'hui dans la position où nous sommes, et que si l'on a le tems, le bien en sera beaucoup plus important. La confiance où est V. A. et qu'Elle a eu le bonté de me confirmer de pouvoir tenir longtems la ligne de l'Adige, me donne les plus belles espérances.

La nouvelle que nous avons reçue hier par le télégraphe de l'entrée de S. M. à Mayence, après avoir battu l'ennemi, a produit quelque bon effet dans l'esprit public et a réveillé l'espoir d'armistice et de paix.

V. A. me parle de la Couronne de Fer. J'y avois déjà pensé, et j'avois donné quelques dispositions pour qu'elle fût remise secrétement au Gouvernement, mais j'ai dû me convaincre de l'impossibilité de le faire de cette manière. La Couronne est gardée dans un déposoir assuré par 5 grilles de fer, chacune à double clef, dont l'une est entre les mains du Chapître et l'autre des Fabriciens. Le déposoir est pratiqué si haut, qu'il faut une échelle pour y arriver, et il ne s'ouvre jamais que par un Acte solennel Capitulaire et à la présence de tous les Membres. Ainsi il est évident que la chose ne peut être secréte. Je crois encore qu'il ne seroit pas facile de l'enlever même de force. On connoît quelle est la superstition du peuple de Monza pour ce dépôt qu'il regarde comme une relique précieuse, et son attachement s'est encore accru depuis qu'il est devenu Couronne. Une tentative quelconque pourroit causer un désordre sérieux. J'ai donc pris le parti de faire circuler dans le public que, par le nouvel ordre des choses cette relique étant devenue la Couronne du Royaume, il est certain que dans le cas d'une invasion, les Autrichiens voudroient l'emporter comme un trophée de guerre, et qu'il importeroit souverainement de la soustraire aux insultes auxquelles elle seroit certainement exposée; que pour la sauver et la conserver à Monza, il faut la mettre momentanément en sureté. En conséquence de tout ceci j'oserois Lui proposer de faire un décret par lequel Elle charge le Chapître de déléguer deux de ses Membres pour transporter la Couronne où le Gouvernement l'ordonnera, la garder, et la remettre ensuite à sa place si tôt que les circonstances le permettront, mettant à la charge de la Couronne de subvenir à tous les frais de voyage, escorte et entretien des délégués; en gagnant de cette manière le clergé, on disposeroit favorablement le public pour cette mesure, et j'espère qu'on réussiroit dans le

but qu'on se propose. On ne feroit usage de ce décret qu'en tems et lieu.

Par les solutions que V. A. m'ordonne aux différentes questions, Elle a enlevé tous les doutes. Elle a daigné aussi entrer dans ce qui me regarde. Mais lorsque je Lui ai écrit, je me flattois encore, grâce au traitement que j'avois suivi tout l'été, de n'avoir que des gouttes ordinaires et courtes, mais mon espoir étoit bien trompeur: depuis quelques jours je suis tombé dans un de ces accès violents et universels qui me rendent tout-à-fait immobile et m'empêchent de dormir. V. A. concevra facilement à quel point je suis désespéré de me trouver en ce moment dans une semblable situation. Elle est telle qu'il m'est impossible de conserver assez de tête et de force pour remplir les fonctions dont je suis chargé et en répondre. J'oserois la supplier en conséquence d'en charger un autre, au moins provisoirement. Le Ministre de la Justice a toujours le pas sur les autres, cependant dans les circonstances actuelles je lui préférerois le Ministre de l'Intérieur qui est par caractère plus décidé, et conserve tout son aplomb, au milieu des événements présents. Cette disposition me donneroit un peu de repos, que je ne puis trouver tant que je suis obsédé du matin au soir. Il me soulageroit de la peine que me cause la certitude de n'avoir pas de force pour répondre à mes devoirs. Je remettrois toutes Ses lettres au Ministre qu'il Lui plairait de déléguer, pour qu'il soit au courant de Ses intentions, et qu'il puisse suivre la correspondance. Je me flatte que V. A. sera persuadée que je suis vivement affligé de me voir forcé, par l'état grave et menaçant où je me trouve, de Lui soumettre cette demande. J'ose espérer que déchargé des occupations, et surtout de la responsabilité qui les accompagne, je pourrois plus facilement et plus promptement

me rétablir pour les reprendre et les continuer autant qu'on le croira nécessaire.

Avec le plus profond respect, j'ai l'honneur d'être,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 22 *Novembre* 1813.

Monseigneur.

Pendant que V. A. fait avec une constance admirable et si peu de moyens la plus belle défense sur la ligne de l'Adige, les nouvelles que nous recevons du Ferrarois, du Bolognois, du Modenois, nous jettent dans les plus vives alarmes. Il paroît que les ennemis sont fort augmentés de ce côte-là profitant du défaut absolu de forces pour couvrir ce point. On ne sait rien ici, si la colonne détachée par V. A. le 19 étoit assez forte et si elle a opéré quelque chose, ni même si le comte Pino a pu la rejoindre sur quelque point pour la diriger. L'on donne pour sûr l'entrée des Autrichiens avec l'archiduc Maximilien à Ferrare. Si les Napolitains qui se dirigent de l'Abruce sur Rimini étoient réellement partis le 15 ils pourroient encore arriver assez à tems pour obliger les ennemis à se retirer, mais on n'a rien de sûr à cet égard, et tout ce qui regarde les renforts attendus n'est encore qu'en espérances. Dans cet état de choses il semble urgent que V. A. donne ses ordres, d'après le jugement le plus assuré qu'elle peut porter sur les conséquences de ces mouvements très menaçants. Je crois devoir nouvellement soumettre à V. A. la réflexion que si le cas arrive du

départ du Gouvernement, il ne pourroit s'opérer subitement qu'avec le plus grand désordre. Il est indispensable qu'on ait quelques jours pour laisser écouler le cortége très nombreux qui doit marcher.

Quant à moi, le repos qu'elle a daigné m'accorder m'a fait quelque bien, et je commence à être mieux; mais je suis encore loin de la parfaite guérison, et je ferai de moi tout ce qu'il me sera possible de faire.

S. M. a daigné m'écrire et me confirmer qu'il n'abbandonneroit pas l'Italie; qu'elle va réunir 100,000 hommes à Turin; j'ai fait mettre ces phrases dans le journal pour donner quelque espoir, mais personne ne peut plus se cacher que des mesures qui ne sont pas du moment, pourront bien reprendre, mais difficilement sauver le pays de l'invasion.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 26 *Novembre* 1813.

MONSEIGNEUR.

V. A. est certainement informée du Congrès pour la pacification qui doit avoir lieu à Manheim, et de la nomination de Colincourt pour y intervenir au nom de la France, et de Metternich au nom de l'Autriche. J'ai lieu de croire que V. A. sait aussi que S. M. s'est ouverte très positivement sur les dispositions très favorables à la paix et sur celles précisément d'y admettre la condition d'accorder au Royaume d'Italie son indépendance. La conversation

est positive. Or, à la vue des combinaisons qui se présentent avec une sorte de probabilité de succès, il m'est permis de soumettre à V. A. s'il ne seroit pas convenable de tenter d'obtenir dans ce moment un armistice ? Le sacrifice qu'on pourroit y faire pourroit être certainement acheté par le tems qu'on gagneroit dans l'attente où nous sommes de renforts, qui nous donneroient la prépondérance. V. A. a sans doute remarqué dans toutes les lettres de S. M. qu'en parlant des grands moyens pour reprendre l'Italie, Elle avoue cependant indirectement l'impuissance de la secourir dans le moment. Il paroît même que S. M. reconnoît la possibilité de l'invasion. C'est d'après ce fait qu'il me semble indubitable que S. M. ne pourroit qu'approuver le seul moyen qui, peut-être, existe pour éviter ce danger, car tous nos avantages sont dans l'avenir, tous les désavantages dans le moment. Il me semble donc que si on pouvoit obtenir quelques semaines de suspension d'armes, il conviendroit toujours de la payer en sacrifiant ce que difficilement on peut sauver, si les hostilités continuent. Je demande pardon de la liberté que je prends en entrant dans ce sujet, et je la prie d'agréer mes respectueuses salutations.

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*
MELZI.

---

*De notre Quartier-Général de Vérone, 27 Novembre 1813.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre lettre du 24, et j'ai besoin de vous dire que je suis extrêmement touché et reconnaissant des sentimens qui l'ont dictée.

Sans doute j'ai connu les discours calomnieux qu'on a répandus contre moi, et je n'ai pas pu me dissimuler

que ces discours avoient *un seul* inventeur, *un seul* but, et un nombre affligeant de propagateurs.

Le but est trop facile à apercevoir. L'inventeur, je n'ai pas cherché à le connoître. Les propagateurs, je ne les connois pas tous; mais il en est beaucoup que *je connois trop.*

Je me suis reposé de la nullité de toutes les basses intrigues, dont je suis devenu l'objet, sur ma conscience, sur la loyauté de mon caractère, sur la publicité constante de mes actions, comme Vice-Roi, et comme général en chef.

Je l'avoue cependant, il m'a été doublement pénible qu'on ait choisi l'époque d'une campagne, qui n'étoit peut-être pas sans difficultés, pour laisser tomber à mes yeux beaucoup de masques, et me détromper sur une foule de sentimens auxquels j'avois pris plaisir à ajouter foi. Mais qu'importent après tout les blessures qu'on a faites à mon cœur ? Peut-être seroient-elles déjà cicatrisées si la chose publique n'avoit pas prodigeusement souffert de tout le mal qu'on a voulu me faire, à moi ?

Savez-vous, monsieur le Duc de Lodi, que pendant qu'à Milan, et successivement dans tout le Royaume, des misérables répandoient que *je n'aimois pas, que je sacrifiois les Italiens,* j'étois ici l'objet de quelques accusations contraires de la part de plusieurs militaires français ? Je me suis défendu de celles-ci comme des autres, c'est-à-dire, en m'acquittant de mes devoirs, sans donner trop d'attention aux bavardages échappés quelquefois à la haine, et le plus souvent à la médiocrité, honteuse d'avoir été dévoilée, et par conséquent trompée dans son ambition.

Il étoit tout simple que beaucoup d'officiers revenus de l'Allemagne et de l'Éspagne arrivassent *décorés* ou *promus,* mais ce qui eût été juste, c'est que les décorations et les promotions nouvelles ne fissent pas oublier toutes celles qui ont été obtenues de moi depuis huit ans. On

n'a pas voulu s'en souvenir, on n'a pas voulu les compter; à la bonne heure, les hommes *même en masse* ne dépouillent pas malheureusement le pêché le plus habituel des *individus*. Ce qu'ils oublient le plus vite, ce sont les bienfaits *passés*.

Que puis-je contre de semblables injustices? Ne pas les punir, mais en garder le souvenir. Je me suis arrêté à ce parti, et je ne m'en écarterai pas. Je suis assez sûr de mon caractère pour garantir que ceux qui n'auront blessé que moi, n'auront guère à s'apercevoir que je me souviens de leurs torts.

Je porte au fond de mon cœur l'assurance que nul n'a fait et n'a voulu plus de bien que moi à l'Italie en général, et aux Italiens en particulier; et cette assurance, si elle ne suffit plus pour me rendre mes devoirs *toujours agréables*, j'ai l'expérience qu'elle suffit pour que je ne les trouve pas *impossibles*, et même pour me soutenir dans la ferme volonté, où je suis, de ne jamais m'en écarter.

Monsieur le Duc de Lodi, vous connaissez ma conduite publique. Je méritois mieux que je n'ai reçu, et je l'avoue aussi, *j'attendois mieux*.

Au reste, dans la position où je suis placé, peut-être, est-ce un bien que toutes mes illusions aient été détruites?

Il me restera, j'en suis sûr, l'estime des hommes qui, comme vous, ont pu et voulu apprécier mes intentions et juger mes actions; l'opinion de ceux-là me suffit. Je ne compte plus pour rien celle des autres. Je vous restitue la lettre de S. M., que vous avez bien voulu me confier. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan, 26 Décembre 1813.*

Monseigneur.

Je viens présenter à V. A. I. mes félicitations pour la nouvelle année. Je désire de tout mon cœur qu'elle lui apporte autant de bonheur que les deux dernières lui ont apporté de gloire.

Le Conseil du Sceau des Titres est près de faire banqueroute; comme il y a presque deux ans qu'il n'y a point de nomination, il n'y a pas non plus de rentrées. Le fonds qui existoit est presque intièrement consommé, comme V. A. le verra par le rapport que j'ai l'honneur de Lui soumettre à ce propos. Elle y observera aussi que si même on vouloit appliquer en entier au Conseil le fonds assigné par le Budget à la Chancellerie de la Couronne, il ne suffiroit pas.

Nous flottons toujours ici entre l'espérance et la crainte. L'invasion de la Suisse a cependant balancé beaucoup toutes les autres nouvelles, parce qu'il y a moyen de l'expliquer.

Ma santé va mieux, et je suis prêt, si V. A. me l'ordonne, à reprendre la Présidence du Conseil des Ministres. J'ose néanmoins Lui observer que ce ne peut être que précairement, car je ne puis me flatter d'être longtems libre, et dans cette saison surtout j'ai tout lieu de m'attendre à des rechutes. D'ailleurs V. A. se trouvant dans le Royaume, il paroît que l'ordre de service qui la suppose absente, pourroit ne pas avoir lieu. Au surplus comme dans ce moment-ci toutes les affaires regardent principalement la guerre, il semble qu'on pourroit sans inconvénient laisser les choses comme elles sont actuel-

lement. V. A. jugera comme Elle le croira à propos. Je m'offre à ses ordres.

Je crois convenable d'informer V. A. I. que le Grand Orient de Naples a commencé la *propagande* avec les autres Loges, qui correspondent avec lui. Il est heureux pour nous que les Loges se soient dissoutes, et j'ose espérer qu'on profitera de cette circonstance pour ne plus leur permettre de se réunir. Tout ce qui s'est opéré cette année en Europe, par la funeste influence des sociétés secrètes, fait assez connoître à quel point elles peuvent être dangeureuses.

Il paroît que le Roi de Naples avoit déjà invité au Cerile pour le premier jour de l'an, ce qui suppose qu'il ne pensoit pas encore à partir.

Il s'est répandu, je ne sais pas avec quel fondement, que les propositions qu'il avoit faites aux Alliés, avoient été rejetées; ceci vient cependant de quelqu'un qui se trouve à Naples dans le parti de l'opposition.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. I.

*Le très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

*Du Quartier-Général de Vérone,* 1 *Janvier* 1814.

Monsieur le Duc de Lodi. Je réponds à la fois à vos deux dernières dépêches. Je vois avec grand plaisir dans la première que vous êtes plus content de votre santé. Aussi quelque belles raisons que vous me donniez pour me prouver que cette amélioration ne vous rappelle pas à la Présidence du Conseil des Ministres, je vous déclare que je considère toutes vos raisons comme mauvaises, et

que je désire que vous repreniez vos fonctions le plus-tôt possible. Vous savez, je l'espère, que dans mon opinion, elles ne sauroient être dans de meilleures mains. Je saisis cette occasion pour vous dire que je suis touché de reconnoissance de tous les sentimens que vous montrez pour moi dans ces pénibles circonstances. Je ne les oublierai jamais.

Je vous restitue la lettre de l'Empereur que vous avez bien voulu me confier. La nouvelle que S. M. vous donne est sans doute belle et bonne, mais je persiste à compter sur une meilleure, c'est-à-dire, *sur la paix*. Les raisons sur lesquelles je m'appuye seroient difficiles à raconter : mais je les crois toutes de *bon sens*.

Vos observations en faveur de monsieur Giudici sont justes, et j'y ferai droit incessamment. Sur ce, Monsieur le Duc, je vous souhaite pour 1814, paix et santé, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 7 *Janvier* 1814.

MONSEIGNEUR.

V. A. a désiré que je reprisse mes fonctions, et je les ai reprises. Hier j'ai tenu conseil dans ma chambre, puisqu'aux autres incommodités que je souffre, s'est joint une rhume qui m'empêche de la quitter. V. A. verra par le procès-verbal quel est le résultat du compte que je me suis fait rendre de l'état des choses ; il n'est pas certainement consolant, et la paix seule peut nous sauver. L'opinion de V. A. à cet égard est pour moi d'un grand

poids. Mais la marche que les Coalisés suivent et surtout les vues qu'on peut supposer à l'Angleterre, qui les mène tous, ne laissent pas que de présenter des doutes, et de faire craindre que nous ne devions la paix qu'à un bon coup que l'Empereur se prépare à leur donner.

Le Préfet de l'Adda, qui a fait une course à Milan, n'a plus d'autres craintes que les menées des Grisons. Il a demandé pour cela quelques troupes pour renforcer les Gardes Nationales, qu'il a organisées en assez bon nombre. Tout y va au reste si bien qu'il se flatte que l'impôt qui tombe en ce mois, sera complètement payé. Il faut avouer que ce Préfet a tenu une conduite bien distinguée dans ces circonstances; il s'est rendu digne d'une considération particulière du Gouvernement. La Couronne de Fer seroit une récompense bien flatteuse pour lui.

Avec le plus profond dévouement j'ai l'honneur d'être

De V. A. I.

*Son très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Quartier-général de Vérone*, **18** *Janvier* **1814.**

Monsieur le Duc de Lodi. Je me fais un plaisir de vous informer, *mais pour vous seul*, de ce que j'ai tenté depuis deux jours, et qui malheureusement ne m'a pas réussi.

Un peu inquiet de tous les rapports que je recevois sur les intentions du Roi de Naples, je me suis servi d'une occasion, qui m'étoit offerte par le hasard, pour faire tâter l'ennemi, et voir s'il ne seroit pas disposé à un armistice.

Dans la conversation qui a eu lieu, et qui avoit en apparence un objet bien différent de celui que je voulois atteindre, l'aide-de-camp du Général Bellegarde a exprimé, même au nom de son général, les sentimens les plus honorables pour ma personne; il a ensuite témoigné quelque étonnement que l'Empereur ne m'eût pas autorisé *à traiter définitivement pour l'Italie.* Il a ajouté: « L'Empereur sait pourtant bien les intentions des Alliés sur l'Italie. Ces intentions ont fixé nos limites à l'Adige, mais si on ne traite pas ici nous serons obligés d'aller en avant; l'Empereur perdra certainement toute l'Italie, puisque nous sommes plus nombreux que vous, et que d'ailleurs le Roi de Naples est décidément notre allié; et vous comprenez bien que si nous nous emparons de l'Italie, les conditions proposées aujourd'hui ne pourront plus être les mêmes. »

Mon aide-de-camp a répliqué:

« Mais puisque votre intention n'étoit pas de passer l'Adige, pourquoi marcheriez-vous en avant? Peut-être le Prince consentiroit-il a conclure un armistice, qui nous laisseroit vous et nous dans le *statu quo*, pour un tems quelconque, pendant lequel il est probable que la paix seroit signée. »

L'officier Autrichien reprit:

« Oh, cela n'est pas possible. Le Duc de Bellegarde se croiroit bien autorisé à conclure un armistice avec le Vice-Roi aux conditions *qui lui ont déjà été proposées*; mais il ne l'est pas, et ne le seroit certainement pas aux conditions dont vous parlez. »

La conférence a fini là. Je me suis fait un devoir d'en informer l'Empereur. Je n'ai pas besoin de vous dire que, pour mon compte, je ne sortirai jamais de la ligne qui m'est tracée par mes devoirs et par mes sermens.

Il faut donc que nous nous abandonnions aux évene-

mens, et que nous reportions nos espérances sur les négociations de Bâle. D'ici là, je ferai certainement tout ce qui sera en mon pouvoir, pour garantir d'une invasion toute la partie du Royaume qui n'a pas encore été touchée, et je ne désespère pas d'y réussir.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de Naples m'autorisent à croire que le Roi pourra bien être entraîné à signer un traité avec l'ennemi, mais qu'il persiste dans le refus de porter ses armes contre les troupes de l'Empereur. D'un autre côté, les lettres les plus récentes de l'Allemagne et de la Suisse confirment les espérances de paix.

Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle les assurances de mon estime particulière, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Du notre Quartier-Général de Vérone*, 19 *Janvier* 1814

Monsieur le Duc de Lodi. En réfléchissant à la lettre que je vous ai adressée hier, il m'est venu une idée, que je vous confie, et dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenable. Ne pensez-vous pas que vous feriez bien d'écrire vous-même à S. M., à peu près dans le sens de la note que je joins à cette lettre? Vous êtes mieux placé que moi pour dire tout cela, parce que vous êtes mieux à portée que moi de juger de l'intérieur. Au reste voyez, et ne faites que ce que vous jugerez convenable. Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan, 21 Janvier 1814.*

Monseigneur.

J'ai présenté au Conseil des Ministres les projets de décret que V. A. m'a envoyés avec sa dépêche du 18. Elle en recevra l'opinion, avec le procès-verbal de la séance. Celui d'une capitation a été reconnu inexécutable avec les éléments dont est composée notre administration, tout-à-fait différents de ceux de France. L'on s'est arrêté sur l'autre avec des modifications. La mesure n'en est pas moins fort dure, mais la nécessité est impérieuse.

Je remercie infiniment V. A. de la communication fort importante qu'Elle a daigné me faire dans sa lettre du 18. Je ne puis qu'applaudir à la ligne de conduite à laquelle V. A. se tient en véritable homme d'honneur. Mais je voudrois que notre position et la sienne fussent envisagées par l'Empereur sous le véritable point de vue que les circonstances réclament.

La conduite des Napolitains à Ferrare déchireroit complètement le voile, s'il y en avait encore. Quoique l'engagement pris par le Roi de Naples soit en quelque sorte borné à la simple occupation du pays au-delà du Pô, il n'en est pas moins vrai qu'il nous coupe toutes les ressources de ces Départements, et qu'au surplus l'on ne sauroit être tranquille sur ses démarches ultérieures, à fur et à mesure que les circonstances lui en présenteroient la convenance. En attendant, la manière presque dissimulée avec laquelle le Duc de Vicence est parti de Paris, le 5, et la lenteur de son voyage, qui ne l'a pas encore conduit le 15 à Bâle, ne laissent pas que d'affoiblir beaucoup les espérances de la paix. Il paroît que le Roi Ferdinand est aussi parti pour Madrid, mais l'on ne voit rien encore des

conséquences de cette paix dont la nouvelle même n'est donnée qu'indirectement. Tout concourt enfin à obscurcir l'horizon plus que jamais. Je ne doute nullement que V. A. ne soutienne sa position jusqu'à la dernière extrémité. Elle a fait des miracles jusqu'ici; mais il est à craindre que, tout au plus tard au premier changement de la saison, la chose ne devienne impossible.

Je dois observer à V. A. I. que le Ministère persiste à calculer l'imposition sur les trois Départements de Metauro, Musone et Tronto; je crois le calcul manqué à cet égard, car je suis d'avis qu'ils sont entièrement perdus.

Quant à celui de l'Adda, je ne pense pas qu'il soit en état de supporter cette imposition, eu égard à sa situation politique et économique. D'après ces observations V. A. I. jugera, si pour l'assurer de la somme dont on a besoin, il ne conviendroit pas mieux de conserver la taxe sur les capitaux, telle que V. A. l'a proposée, au lieu du demi pour cent proposé par le Ministre. J'observerai de même que le tems presse. D'ici au 6 Février il n'y a plus que 15 jours.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Le très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 21 *Janvier* 1814.

Monseigneur.

Je reçois la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 19. Et j'ai la vive satisfaction de pouvoir Lui assurer que l'intention qu'Elle me développe dans la note

qui y est jointe, est tout-à-fait conforme aux idées qui m'occupent depuis un certain tems. J'ajouterai même que dans mes rapports à S. M. j'ai développé à peu près les mêmes considérations, et dans le but précisément de la mener au résultat que V. A. m'indique. Il est vrai cependant que je n'ai pas tranché le mot de négociation séparée, mais j'ai franchement exposé que sans une mesure, que la sagesse de S. M. pouvoit seule embrasser, ce Royaume étoit inévitablement perdu.

V. A. voit donc que je suis parfaitement en mesure de parvenir jusqu'à ce mot en résumant et renforçant les considérations qui y conduisent, et je le ferai dès aujourd'hui. Dieu veuille que nous soyons à tems et que les dispositions de S. M. y soient favorables comme on est fondé à l'espérer.

De V. A. I.

*Très humble et très fidèle serv.*
MELZI.

---

A. S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 22 *Janvier* 1814.

MONSEIGNEUR.

Je prie V. A. de donner un moment d'attention au rapport de ce jour que lui adresse le Préfet de Police. L'apologie qu'il y a fait de sa conduite à l'égard du napolitain Simonetti, est dans la pure et stricte vérité, puisque tous les faits qui sont exposés n'étoient pas exactement connus avant l'évasion de Simonetti. Ce n'est pas seulement pour la justification du Préfet que j'appelle l'attention de V. A. sur cette affaire, mais encore plus pour des considérations plus importantes.

J'avois moi-même insinué au Directeur de la Police de prendre les ordres de V. A. à l'égard de cet individu; j'ignore quels sont les ordres qu'Elle a donnés, mais j'ai vu dès le commencement que le Directeur n'étoit pas disposé à prendre des mesures sévères, qui portassent sa signature. Il est très constant qu'il a été prévenu par le Préfet plusieurs jours d'avance de tout ce que successivement faisoit et vouloit faire Simonetti, et de son départ pour Como la veille de l'événement, demandant ses ordres qui n'ont pas été donnés. Il est également certain que dans la matinée du départ de Simonetti, le Préfet en a porté personnellement connoissance au Directeur de fort bonne heure, et bien à tems soit pour l'arrêter en route soit pour le faire arrêter à Como, et que cependant l'estafette n'a été expédiée à Como que dans l'après-dînée.

Toutes ces circonstances prouvent à l'évidence que le Directeur n'a pas voulu faire ce qu'il pouvoit, ou, pour mieux m'expliquer, n'a pas voulu se compromettre avec un Napolitain en quelque sorte marquant, et cette conduite mérite l'attention de V. A. J'ai eu l'occasion de Lui faire quelques observations à l'égard des Loges et de leurs communications. Elle sait d'ailleurs que Luini a toujours tenu à un parti. Or c'est ce parti tout fondu dans la Maçonnerie, qui est aujourd'hui le plus disposé à seconder les Napolitains, qui ont touché à la corde qui réveille toutes les folies, en proclamant insidieusement l'indépendance générale de l'Italie.

Je ne saurois assez engager V. A. à ne pas perdre de vue ce côté foible et très foible de notre système, pour être en défiance sur tous les rapports qu'on Lui fait pour ou contre, car je crois voir souvent dans les résultats la preuve de la non sincérité des représentations. Je sais, par exemple, qu'on Lui a beaucoup loué toujours le Préfet d'Ancône malgré des torts très graves et caractérisés

qu'il s'est donnés; mais il est un des grands confrères, et j'ai lieu de soupçonner qu'il est déjà dans les intelligences napolitaines. On a beaucoup loué à V. A. la mission de Custodi à Bergame, aidé par Salvi. En la réduisant à la vérité, à part les opérations assez bonnes administrativement, ces deux messieurs n'ont fait qu'un appel à l'ancien parti, qui a disposé toutes les autres classes de la ville à la réaction qui éclatera à la première occasion. Aussi c'est aujourd'hui le Département le plus vexé de tous par les bandes très fortes d'assassins qui mettent à contribution et particuliers et Communes, manifestant évidemment par là la nullité des moyens de défense qu'on avoit prétendu y avoir organisés.

Enfin il est pour moi démontré que, dans la crise actuelle, ce ne sont pas les plus dangeureux qui professent tout haut leur opinion, mais bien plus ceux qui, conservant l'apparence d'être en harmonie avec leurs devoirs, caressent plus vivement que jamais dans leur cœur l'espoir d'un changement plus analogue à leurs idées. Ces gens ne sont pas rares, et malheureusement ils se trouvent placés dans les positions les plus importantes et les plus influentes. Je demande pardon à V. A. de l'avoir entretenu si longtems sur un pareil sujet; mais j'en ai cru l'importance trop grande pour pouvoir m'en dispenser.

J'ai l'honneur d'être,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan, 1 Février 1814.*

Monseigneur.

Quoique le Citoyen Méjau se soit chargé de faire un rapport à V. A. sur les différentes communications qu'Elle a daigné me faire parvenir par lui, j'aime cependant à m'exprimer directement sur les objets qu'elles concernent.

J'espère qu'Elle voudra bien m'accorder un jour copie de la belle lettre qu'Elle a adressé au Roi de Naples; c'est une pièce parfaite, et je désire qu'en tems et lieu elle soit connue de tout le monde. Sans doute la défection du Roi de Naples peut être considérée complète et illimitée; cependant sans l'extrême loyauté qu'on y a opposée, il n'auroit certainement pu se procurer les avantages considérables, mais faciles, qu'il a obtenus. On est bien sûr que ses soldats ne veulent pas se battre, on l'est également qu'un nombre considérable de Français quitteroient ses drapeaux au premier moment. Me tromperois-je après cela, en croyant que dans cet état de choses peu de forces suffiroient pour le contenir? Je n'ai pas droit de juger dans cette matière, mais je le crois, à moins qu'il ne soit aidé par un débarquement dans la rivière de Gênes, pays malheureusement dégarni.

Quoi qu'il en soit, si V. A. qui seule peut juger avec fondement, se trouve dans le cas de la retraite, je crois fermement que la Princesse ne doit pas nous quitter. Sa position, la saison, la nombreuse famille, tout la justifie en restant à sa place.

Elle y sera certainement aimée et respectée, et de toutes les hypothèses celle-ci offre le moins de chances défavorables, et le plus de chances avantageuses. C'est

pour Elle, c'est pour nous, c'est pour V. A. même, que je suis fixé dans cette opinion depuis longtems.

Je conçois facilement que depuis l'avancement des Napolitains, il seroit impossible d'obtenir un armistice aux premières conditions proposées par les Autrichiens; mais dans le cas que V. A. envisage la retraite comme nécessaire, Elle est bien justifiée, si Elle en accorde de bien plus avantageuses à l'ennemi. Il seroit véritablement cruel que tout le fruit d'une si belle campagne fût perdu dans un instant, et peut-être, à la veille de la paix. Si donc un armistice n'était pas possible, je suis d'opinion qu'il faudroit tenter une négociation pour limiter et conditionner de la part de l'ennemi, qui a aussi ses calculs à faire, l'occupation du territoire. La ligne du Mincio, de l'Oglio, de l'Adda même sauveroient le noyau principal du pays de la destruction, et précisément le lieu important où se trouve son épouse et ses enfants. La principale condition très importante pour nous seroit que l'armée napolitaine ne mettroit pas le pied dans la Lombardie. L'ennemi y auroit aussi son intérêt pour éviter la concurrence à l'égard des subsistances. L'occupation du reste pourroit devenir une occupation convenue et amicale, ce qui épargneroit de plus grands maux à cette partie du pays; et l'on auroit fait enfin tout ce qu'on auroit pu en sa faveur.

La démarche que V. A. se proposoit de faire auprès du général Bellegarde à l'égard de sa famille honoreroit beaucoup ce seigneur spirituel, et capable d'en sentir toute la noblesse, et Elle pourroit aussi motiver les modifications que j'ai indiquées ci-dessus dans le cas de l'invasion.

D'après toutes les bonnes lettres de Paris, le retard du départ de l'Empereur et la suppression des pièces que V. A. connoît, nous devons croire qu'il y a plus que des paroles pour fonder l'espoir de la paix. La connois-

sance des forces considérables réunies par l'Empereur a dû amener à des réflexions les puissances coalisées. Si les préliminaires donc, comme on l'espère, sont signés bien tôt, il faut penser qu'une suspension d'armes en sera la première conséquence, et dès lors notre procès est gagné.

Voilà, Monseigneur, les idées que j'ose Lui soumettre.

Qu'il me soit permis de revenir sur l'article des enfants uniques qu'on appelle dans ce moment à la conscription. Je crois plus que jamais, vu l'état des choses du moment, qu'il conviendroit d'en suspendre au moins l'appel pour calmer la douleur des nombreuses familles qui y sont intéressées. Il importe à l'heure qu'il est d'éloigner tout sujet de désagrément, autant qu'il est possible, et de ne pas laisser à l'ennemi l'occasion de se concilier l'affection des peuples en exécutant, lui quelques jours après, ce que nous aurions pu exécuter quelques jours avant.

L'expérience des mois passés nous a prouvé que sur dix hommes qu'on appelle il y en a six ou huit qui deviennent réfractaires et grossissent la masse des assassins, pendant que nous avons peu de forces pour les saisir, et même pour les contenir. On est obligé toujours moralement d'épargner tous les maux possibles au peuple; et dans les circonstances actuelles, on est même politiquement intéressé à faire par soi-même, et avec du mérite, ce que l'ennemi ne manqueroit pas de faire à son profit, en se conciliant par ce moyen l'opinion sur un point aussi délicat. Et ne pourroit-on pas aussi déclarer arrêtée la réquisition actuelle, et permis à tous les réfractaires de se rendre paisiblement dans leurs familles, en faisant cesser toute poursuite à cet égard? En tous cas il est sûr que dans le cas de l'événement que l'on craint, l'on auroit épargné des opérations désagréables et inutiles, sans perdre

aucun secours effectif pour l'armée. Au reste V. A. en jugera mieux que moi.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan, 4 Février 1814.*

MONSEIGNEUR.

Comme il m'a paru que dans le moment actuel Gènes devient un point extrêmement important, j'ai cherché à recueillir sur sa position des renseignements qui m'ont paru dignes de l'attention de V. A. Je m'en vais donc les Lui soumettre.

Pour tout ce qui regarde le matériel de défense, la ville est dans un bon état; l'on assure même que les approvisionnements y sont assez avancés. Quant au personnel elle en manque tout-à-fait. Le faible détachement de la Garde Nationale de Toulon n'y est arrivé que très diminué par la désertion, et il a encore été démembré ensuite de 300 hommes, envoyés à Alexandrie. Le général Montchoisi, qui étoit fort malade ces jours passés, n'est plus d'accord avec le Préfet: il est influencé beaucoup par l'ancienne noblesse, qui répugne à toutes les mesures qui donneroient de la force à la bourgeoisie. Le Préfet, quoique très dévoué, manque de tact, et irrite la Nation et surtout le pleuple par des mesures mal calculées. Les esprits y sont fort agités. La noblesse n'espérant pas de reprendre la souveraineté, espère et désire au moins relever sa considération et caresse toutes idées qui lui en présentent

la possibilité. La bourgeoisie ne vise qu'à la reprise et à la liberté du commerce. Le peuple, exaspéré par le besoin que le manque de travail lui donne, est tout-à-fait disposé à saisir toutes les occasions de remuer pour piller, et donne par conséquent beaucoup de crainte à toutes les autres classes. En général le parti français y est extrêmement faible, et l'on pencheroit décidément à se réunir à nous si la chose étoit possible.

Cependant les parents de Maghella commencent à travailler pour Naples; mais il n'y a pas de parti formé et il importeroit de le prévenir. Il importeroit aussi beaucoup de s'assurer que dans le cas d'un débarquement d'ennemis, Gênes ne pût être aisément occupée et qu'elle offrît au contraire des moyens assez imposants.

Le Préfet vouloit organiser la Garde Nationale, et les cadres ont été nommés; mais Montchoisi s'est laissé effrayer et s'est toujours opposé à cette mesure de manière que la Garde Nationale n'a jamais été formée.

Dernièrement au retour de l'armée d'Espagne l'adjudant Comte Montebruni a suivi la route de Gênes pour revoir ses parents. Tout le monde s'est jeté à son cou pour l'engager à y rester dans ces moments critiques. Montebruni a figuré parmi les chefs de la révolution de Gênes, et y avoit aquis un grand ascendant sur le peuple, de manière qu'il a pu dans des occasions différentes concourir beaucoup à sauver la ville du pillage de le populace. Cette classe paroît conserver encore les mêmes sentimens pour lui, puisqu'elle lui a envoyé une députation à son dernier passage, et cette demarche a confirmé les autres classes de la ville dans l'opinion que Montebruni pourroit être d'une très grande utilité au salut de la ville. C'est en conséquence de cela qu'on lui a fait les plus grandes instances pour le retenir, appuyées même par le Préfet, mais il a déclaré que son devoir l'appeloit à son poste, et il est parti.

D'après ces renseignements j'ai appelé Montebruni, et je l'ai interrogé: et il m'a confirmé tout ce que je viens d'exposer à V. A., et sur la question s'il se croyoit en état de répondre de la Garde Nationale de Gênes, et en conséquence de la sûreté du pays, il m'a répondu que s'il avoit la certitude de pouvoir assurer que le pays auroit un sort convenable à ses besoins et désirs, il auroit pris sur lui certainement de répondre de tout. Comme cela est impossible dans l'état d'incertitude dans lequel demeure toute l'Italie sur son avenir, je lui ai fait une seconde question. « Si vous étiez envoyé par le Prince à Gênes, pourriez-vous répondre d'exercer votre influence et pour la sûreté de la ville et pour écarter les intrigues dirigées par un esprit d'opposition à nos intérêts? » Il m'a répondu: « J'irai certainement si le Prince m'envoie, et je ne désespère pas de le pouvoir servir utilement ».

V. A. fera l'usage qu'Elle croira de ces renseignements que j'ai cru de mon devoir de porter à sa connoissance.

J'ai lu avec plaisir les proclamations que V. A. a faites. Elle sont belles et font bien ressortir le contraste des deux conduites opposées. Je ne puis penser que la Providence en confonde le résultat.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond dévouement,

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 31 *Mars* 1814.

MONSEIGNEUR.

Je rends bien des grâces à Votre Altesse de la part des Ministres, non moins que pour moi, de la bonté qu'Elle

a eu de nous donner de ses nouvelles ce matin par le télégraphe. Je la puis assurer aussi à mon tour que tout est tranquille à Milan, mais bien triste, surtout depuis le départ de la Princesse, qui a réellement affecté toutes les classes de la population.

Oh, ils sont bien criminels ceux qui pour des vues ou des préventions fatales, répandent des idées contraires aux véritables sentiments de la Nation! Mais le tems éclaircira tout. Les débarquements des Anglais sur les côtes ne laissent pas que de donner de l'alarme, surtout depuis qu'il semble que, d'accord avec leurs alliés, ils vont se diriger sur Gênes, où l'insurection des Vallées, assez considérable, et des partis intérieurs, semblent coopérer à leurs vues. Le retard des nouvelles de France, et l'obscurité qui règne sur le véritable état des choses, tiennent aussi les esprits fort suspendus.

Je me permettrai de soumettre une idée à V. A. L'opération relative à l'emprunt forcé imposé à Milan a été dès le commencement très mal basée, et si mal qu'il n'est plus possible de combler le vide, car plusieurs des nouveaux taxés, qu'on a subtitués en dernier lieu pour le remplir, ne pourront manquer d'être par justice dégrevés; et l'on ne sauroit plus où en prendre. Dans cet état de choses, considérant que jamais emprunt forcé n'a été rempli dans aucune circonstance précédente, et que celui-ci devoit être balancé en raison d'équité par un emprunt sur les départemens que les circonstances ont empêché de demander, ne seroit-ce pas le cas de pardonner ce qui resteroit à verser dans le Trésor, sauf à couvrir les remboursements de ceux qui ayant payé provisoirement, comme l'exigeoit la loi, ont obtenu ensuite le décret d'exemption de Votre Altesse ? Elle en jugera dans sa sagesse.

Si je n'avois pas été en dernier lieu très maltraité de manière que je ne puis espérer de pouvoir quitter ma

chambre de plusieurs semaines, je Lui demanderois la permission de venir remplir mes fonctions à l'occasion des prochaines couches de Son Altesse, et ce seroit pour moi le plus grand bonheur. En attendant je ne cesse et je ne cesserai de faire des vœux pour la gloire et la prospérité de toute la Famille Royale. J'espère qu'il n'y aura pas de canon avant celui qui annoncera le Duc de Mantoue.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I. et R.

*Le très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Du Quartier-Général de Mantoue,* **2** *Avril* **1814.**

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche en date du 31. Elle m'a fait grand plaisir. Ne croyez pas, je vous prie, que je me laisse égarer sur les véritables sentimens de la Nation Italienne par les bavardages, ces injustices de quelques individus. Ces bavardages, ces injustices m'affligent quelquefois, il est vrai; mais cette affliction est passagère, comme la cause qui la produit. Au fond je compte sur l'affection des Italiens pour ma famille et pour moi: d'abord parce qu'ils m'en ont donné beaucoup de preuves, et ensuite parce que je suis sûr que ma famille et moi nous la méritons.

La tristesse que cause à Milan le départ de la Princesse et de mes enfans, ne me surprend pas: je m'y étais attendu. Nul ne sait mieux que moi, que les Milanais en général sont capaples d'attachement pour ceux qui les aiment, et nul ne sait aussi mieux que moi tout le bien que je leur ai voulu depuis 9 ans, et que je leur

voudrai toujours. Vous qui me connaissez, vous êtes bien sûr qu'ils ne seront jamais aussi heureux que je le désire.

On a donné sur le départ de la Princesse mille interprétations également fausses. Beaucoup sont excusables, car elles sont une preuve de plus de l'attachement qu'on nous porte.

Vous savez la vérité sur les causes de ce voyage, et je suis sûr que vous l'avez approuvé.

La Princesse est dans le neuvième mois de sa grossesse; nous sommes en état de guerre: il était donc juste et convenable de prendre toutes les précautions nécessaires, pour lui assurer un lieu où elle pût accoucher avec tranquillité.

Que pouvois-je donc faire qui prouvât mieux aux Italiens et ma confiance et les sentimens que je leur porte, que de placer ma femme et mes enfans dans une place italienne, dont la défense est confiée aux troupes italiennes?

Je vous sais bon gré de votre désir de venir ici, *si besoin est.* Mais d'abord, qui sait, si une *grande nouvelle* depuis si longtems désirée, et dont la réalisation n'est pas impossible, ne permettra pas encore à la Princesse de retourner à Milan avant ses couches. Dans tous les cas, vous savez bien, que j'aurai un grand plaisir à vous voir, mais que je désire avant tout que, loin de compromettre votre santé, vous vous appliquiez à la rétablir.

Je crois votre idée sur l'imprunt fort juste. Je vous invite à la soumettre au Conseil des Ministres, afin qu'il me soit présenté un projet de décret relatif. Sur ce, monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

**A S. A. I. le Prince Eugène, Vice-Roi.**

*Milan*, 8 *Avril* 1814.

MONSEIGNEUR.

J'ai reçu la lettre dont V. A. m'a honoré en date du 2. J'avois déjà depuis quelque tems invité le Secrétaire d'État à dresser les procès-verbaux pour la cérémonie relative à la naissance de son cinquième fils, et je les ai fait aujourd'hui modifier d'après les circonstances. Les observations qui y sont jointes, me semblent suffisantes pour la direction de la personne qui en sera chargée à Mantoue.

En apprenant que l'époque des couches de S. A. I. est plus rapprochée que je ne l'avois pensé, je perds toute espoir d'y pouvoir intervenir, d'autant plus que la goutte vient de me reprendre à la main gauche. Dans cette occasion j'y soutenois deux rôles, l'un comme représentant de l'État, et celui-ci peut être suppléé par un dignitaire de la Couronne ou du Royaume; l'autre comme Notaire, et celui-là me semble, dans toutes les circonstances analogues, avoir été rempli en rémplacement par le Secrétaire d'État.

Dieu veuille que la grande nouvelle prévienne toutes ces dispositions! Mais l'horizon s'obscurcit au lieu de s'éclaircir. J'aime à croire que l'arrivée de l'Empereur éloignera le danger de la capitale, mais il me semble que les opérations se compliquent et je crains que les Coalisés ne persistent dans leur projet, tant qu'ils ne pourront être absolument forcés d'y renoncer. Les progrès de Vellington doivent avoir réchauffé toutes leurs espérances, et la seule prolongation de cet état est un désastre qui laissera des traces profondes, et des suites incalculables.

Les brigands qui infestent le Département du Serio se maintiennent dans toutes leurs forces; ils se recrutent de tout ce qu'il y a de plus scélérat, et prennent insensiblement une sorte d'organisation qui pourroit dans quelque circonstance les rendre assez redoutables. On emploie quelques moyens pour les détruire, mais vu les localités, ces moyens sont absolument trop faibles. Ne pourroit-on pas, en profitant du calme actuel, disposer d'une force plus proportionnée au besoin pour rompre ce noyau, avant qu'il puisse devenir plus dangereux?

L'esprit public est abattu par les dernières nouvelles. Du reste tout est tranquille. Dans le dernier Conseil des Ministres l'on est convenu du principe qu'il faut adopter pour fermer l'emprunt. Je fais dresser les tableaux pour éclaircir à V. A. cet objet et j'aurai l'honneur de le lui soumettre avant peu.

Je suis avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, **11** *Avril* **1814.**

MONSEIGNEUR.

J'ai l'honneur de Lui soumettre un rapport relativement à la clôture de l'emprunt, et j'espère que V. A. sera convaincue que la mesure est très convenable, sans pourtant des sacrifices sensibles de la part du Trésor.

Les événements sont arrivés à ce point, où il semble que la prudence doive nous faire trouver nécessaire de

nous mettre en mesure de prendre un parti. Il seroit honteux et impardonnable de nous abandonner à la merci de toutes le chances possibles, et de nous laisser traiter en troupeau de moutons par la diplomatie étrangère. Notre indépendance a été reconnue par les traités, et l'Empereur a assez ouvertement annoncé le dessein définitif de la respecter en nous donnant, en V. A., un Roi indépendant. Il semble que les puissances ennemies soient elles-mêmes disposées à consentir à ce système. Je comprends que la position de V. A. est extrêmement délicate, et que cette loyauté qui Lui fait tant d'honneur, doit être conservée intacte jusqu'à la fin; mais je ne crois pas qu'elle seroit compromise, si nous prenions de nous-mêmes une bonne résolution. Nous pouvons constitutionnellement y procéder, en réunissant à Milan les trois Colléges qui depuis longtems n'ont pas été appelés, et qui par leur institution devroient tous les deux ans procéder à leur complétement. Sans aucun doute les Colléges proclameroient avec enthousiasme l'indépendance du pays, et l'inviteroient à en prendre la Couronne; le Sénat accéderoit infailliblement; les Communes ratifieroient. Les ennemis n'auroient rien de légitime à opposer à un système qu'ils provoquent par leurs proclamations mêmes. V. A. pourrait mettre toutes les réserves, tous les délais même qu'Elle croiroit convenables, sans rien cependant changer en attendant à son attitude protectrice. Si V. A. daigne entrer dans ces vues, mon avis seroit que l'appel des Colléges fût fait sans délai, vu qu'il faut à peu près une quinzaine de jours pour l'arrivée et les dispositions nécessaires, à la charge du Ministre de l'Intérieur d'en faire préparer les salles, et tout ce qui s'y rapporte. Dans cet intervalle nous serions à même de voir plus clair dans la marche des grandes affaires.

Je ne veux pas préjuger les conséquences ultérieures

de cette démarche; mais dans le tems qu'à mon avis, il n'y auroit dans tout ceci rien que de légitime et de régulier de notre part, et que cette démarche suffiroit à mettre à couvert nos droits, nos intérêts et notre réputation, il seroit possible qu'elle produisît successivement des événements heureux pour une plus grande partie de l'Italie. Ce qu'il y a de certain c'est que tous nos voisins, qui nous ont regardés jusqu'ici avec envie, n'aspirent qu'à se réunir à nous sous le Gouvernement de V. A.; et peut-être Elle est déjà informée que ce vœu s'énonce dans des lettres anonymes adressées particulièrement à des officiers de notre armée.

En tout cas V. A. daignera me pardonner, si au milieu de tant d'alarmes qui agitent mon esprit depuis longtems, j'ai soulagé mon cœur en le Lui ouvrant.

Je soumets à V. A. I. un rapport que j'ai reçu, sur l'état des affaires à Gênes, et qui me paroît mériter quelque attention, quoique malheureusement j'aie dû m'apercevoir que la collision des pouvoirs s'oppose aux vues salutaires que V. A. avoit eues pour ce pays.

Je ne me dissimule pas que l'on peut faire des objections à mon idée: l'on pourroit douter d'abord si nous ne violons pas notre fidélité à l'Empereur, en nous constituant de nous-mêmes. Mais lorsqu'on a déféré la Couronne à Napoléon, temporairement et jusqu'au terme des dangers politiques du pays, ses droits ont été clairement limités, et tout ce qui dépasseroit cette limite seroit une extension arbitraire de pouvoir. Et quand la Nation est précisément compromise, parce que la Couronne est sur sa tête, ne pourroit-on pas dire que ce terme est par lui-même dépassé? L'on pourroit aussi objecter que toute mesure prise par nous seroit peut-être infructueuse, par la non adhésion des puissances coalisées: mais en supposant même que cela fût possible, nous n'aurions au moins

rien perdu; l'on auroit fait ce que l'honneur prescrit, l'on auroit tenté tout ce qui est possible pour donner à la Nation un élan, qui bien dirigé pourroit devenir d'une importance réelle.

La plus grande difficulté, ce me semble, provient de la position difficile dans laquelle V. A. se trouve; et sur cet article Elle seule peut prononcer d'après ses renseignements, ses instructions et sa sagesse.

J'ose rappeler à V. A le vœu du Préfet de Police Villa pour obtenir une gratification, car je sais qu'il en a un véritable besoin.

Je suis avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Mantoue*, 13 *Avril* 1814.

Monsieur le Duc de Lodi. Je m'empresse de vous prévenir que j'ai eu aujourd'hui une seconde entrevue avec le général Neipperg. Demain une suspension d'armes, suivie d'une convention militaire, sera probablement signée sur les bases ci-après. La partie du Royaume d'Italie, non encore occupée par les armées autrichennes, reste intacte, et continue d'être occupée par l'Armée Italienne, commandée par le Vice-Roi. Deux députés seront envoyés par le Gouvernement italien près des Souverains alliés, pour assurer l'indépendance du Royaume, et défendre les intérêts des peuples qui le composent. L'Armée Française évacuera, dans un certain espace de jours fixé, tout le pays en-deça des Alpes. L'Armée Autrichenne pourra traverser la partie du Royaume non encore occupée,

un certain nombre de jours après le départ des troupes françaises, et sans s'arrêter dans le territoire. La suspension d'armes avec les troupes italiennes durera jusqu'après le retour des Députés italiens; mais les hostilités ne pourront jamais recommencer que quinze jours après ce même retour. Le chevalier Hennis, qui part ce soir de Mantoue, est chargé de vous donner quelques détails de plus sur cette entrevue. Les deux députés peuvent donc être choisis sur-le-champ et ostensiblement. La mission est fort importante, puisque les droits et les intérêts du Royaume doivent être discutés et défendus par eux. Je pense que des hommes comme Prina, Fontanelli, Testi, pourroient convenir à une mission aussi importante. Je tiens beaucoup à ce qu'on choisisse un individu de la rive gauche du Pô, et un de la rive droite. Vous les dirigerez sur mon quartier-général, et je pourrai leur remettre une lettre pour l'Empereur François. Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Duc de Lodi, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Mantoue*, 16 *Avril* 1814.

Monsieur le Duc de Lodi. Je m'empresse de vous prévenir qu'une suspension d'armes vient d'être signée à l'instant même, et sera ratifiée demain à midi. Je vous en communiquerai aussitôt après les conditions. Je désire que vous voyiez dans mon empressement le désir que j'ai, et que j'aurai toute ma vie, d'assurer en ce qui dépendra de moi le bonheur et la tranquillité de ce peuple bon et généreux, auquel il m'est permis dès à présent d'attacher toutes mes destinées. Je vous renouvelle en

cette occasion l'assurance de toute mon amitié, et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Duc de Lodi, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

*PS.* La Vice-Reine se sent très bien pour son état. Toute ma famille va à merveille.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 17 *Avril* 1814.

Monseigneur.

Je remercie vivement V. A. au nom de la patrie de la démarche qu'Elle vient de faire en assurant, par une suspension d'armes, les préludes des meilleures destinées que nous pouvons désormais espérer. V. A. sait que depuis longtems j'avois identifié l'attachement que je porte à sa personne avec l'amour de ma patrie. J'étois jaloux de présider moi-même le Sénat dans cette circonstance, mais un fier accès de goutte m'en a enlevé la possibilité. Jamais cette maudite maladie ne m'a plus cruellement désappointé. Le Sénat cependant est occupé dans ce moment à emettre son vœu. J'ai lieu de me flatter que tout sera fini de sa part dans la journée. Il est cependant impossible que les députés partent aujourd'hui; je ferai de mon mieux pour qu'ils partent demain. Toutes les réflexions qu'on ma faites, ont confirmé celles qui s'étoient présentées naturellement à moi à l'égard de Prina. L'opinion générale est trop forte contre lui; son intervention dans cette circonstance auroit jeté de l'odieux sur la mission même, car on l'auroit regardée comme un gage d'une influence

principale dans le système futur, que tout le monde désire voir monté sur un esprit bien différent de celui qui va cesser. J'avois pensé à envoyer Castiglioni, le seul milanois qui en soit capable, mais il m'a refusé absolument de prendre la mission; et pour avoir quelqu'un d'en-deça du Pô, je ne vois que Cavriani et j'espère qu'il acceptera. Testi éprouve quelque difficulté, mais j'aurai avec lui une conférence tout-à-l'heure, et j'espère le déterminer; et puisqu'on a désiré un militaire, le choix de Fontanelli ne pouvoit être douteux. Ces députés viendront au quartier-général pour prendre l'approbation de V. A. et sa lettre à l'Empereur François. Mais ne conviendroit-il pas mieux qu'ils revenissent sur leurs pas et fissent le voyage par les Alpes à Dyon, plutôt que celui par l'Allemagne qui est infiniment plus long? V. A. en jugera.

Je me flatte que la convention pour l'armistice sera publiée, et je le désire beaucoup pour fixer l'opinion qui s'égare de plus en plus au milieu de ce chaos d'événements extraordinaires. Je crois aussi que V. A. approuve qu'il conviendra de mettre dans le journal un article sur la mission des députés, pour que le public sache officiellement à quoi s'en tenir. Son décret sur la clôture de l'emprunt de Milan viendroit fort à propos dans ce moment.

Je crois également qu'il seroit fort avantageux de se presser de modifier les lois sur la sortie des soies, de manière à encourager cette branche qui, au milieu de tant de doutes, menace de languir cette année-ci: la saison à cet égard n'admet point de délais, d'autant plus que nos voisins ne perdront pas de tems pour écarter les charges et les embarras qui entravoient ce commerce.

Je ne sais si V. A. voudra profiter de la suspension d'armes pour revoir la capitale; mais je serois heureux si cela étoit possible, car Elle pourroit promptement exécuter plusieurs mesures dans ce genre, qui auroient

une grande influence sur l'opinion publique, en lui annonçant un meilleur sort. En donnant ainsi des gages à l'espérance, on feroit d'utiles conquêtes qu'il importe de s'assurer, afin que tout marche sous des auspices dignes de son cœur et de ses intentions, que tout le monde ne connoît pas comme moi.

La Commission des Sénateurs s'est rendue chez moi. Il n'est pas possible de croire la quantité infinie de difficultés qu'ils ont faites. Ils tiennent fortement à nommer eux-mêmes les députés dans leur corps: ainsi la nomination que je voulois faire de Fontanelli ne peut pas avoir lieu, à moins que V. A. ne trouve le moyen de le faire nommer par l'armée ou d'autre manière. D'après la votation et les débats qui ont eu lieu j'ai dû me convaincre que ces têtes sont dans une confusion inconcevable, et tout-à-fait incapables de se mettre au niveau des circonstances; ceux mêmes qui ont voulu aider, ont contribué plutôt à gâter l'affaire. Du reste ce soir tout sera terminé, j'espère, sauf des événements imprévus.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

*Milan*, 18 *Avril* 1814.

MONSEIGNEUR.

J'ai l'honneur de transmettre à V. A. la délibération du Sénat. Il y a dans celle-ci deux points sur lesquels je ne suis pas content. Le premier est qu'ils n'ont pas voulu

s'adresser exclusivement à l'Autriche, comme je l'avois insinué, dans la crainte de déplaire aux autres puissances coalisées et regardant l'Autriche comme l'ennemie naturelle du pays. L'autre est qu'ils n'ont pas voulu exprimer formellement la demande de la personne de V. A. dans le doute que les coalisés pussent avoir déjà établi quelque chose à cet égard, cas dans lequel la mission seroit restée sans but et les députés n'auroient pas eu lieu de traiter; ils ont donc cru qu'en se tenant libres, ils servoient mieux à l'objet. Il ne m'a pas été possible de les persuader du contraire sur ces deux articles, quelque chose que je leur aie dite, et je ne pourrois dire à V. A. les scrupules et les raisonnements ridicules, pour ainsi dire, qu'ils m'ont faits.

Mais enfin la chose est faite, et comme on m'a chargé des instructions, je suppléerai dans celles-ci et surtout dans la lettre que j'écrirai au Prince de Metternich, où j'exposerai clairement ce qu'il m'importe qu'il soit dit et connu.

Je suis avec le plus profond dévouement

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 19 *Avril* 1814.

MONSEIGNEUR.

Il m'est impossible de rendre à V. A. les désagréments que j'ai essuyés dans l'opération du Sénat. J'ai réussi à persuader Castiglioni et Guicciardi, qui de bonne ou de mauvaise foi persistent à ne pas vouloir partir

sans Testi, qu'il a été absolument impossible de vaincre. Ils m'ont promis de partir dans la journée. Le choix est assez bon : ce sont deux hommes de mérite et favorablement connus.

J'ai l'honneur de soumettre à V. A. copie des instructions et de la lettre de crédit pour le Prince de Metternich, que je leur ai données. Cette expédition étant faite, j'espère avoir quelques jours de repos, dont j'ai un extrême besoin, car je suis horriblement maltraité par la goutte et très affoibli.

V. A. doit connoître, mieux que nous, quelle est la véritable position actuelle de Napoléon; mais il seroit, je crois, fort à propos qu'elle fût connue généralement, pour ne pas laisser de doutes sur les opérations qu'on fait.

Les esprits sont fort exaltés à Milan. La réunion du Sénat et la connoissance que l'indiscrétion donne de leurs débats, ont fait fermenter les têtes. Je croirois convenable d'envoyer quelque force à Milan pour imposer, et désirerois que la Princesse, au lieu de se porter à Monza, se rendît et restât à Milan quelques semaines. Sa préférence seroit d'un excellent effet.

Il me seroit impossible de détailler à V. A. tout ce qui s'y dit et se répète, mais jamais on n'a prononcé plus ouvertemment l'aversion insurmontable pour les Français. Ceux qui l'environnent ne sont pas aimés, et l'on craint infiniment qu'ils ne restent auprès d'Elle. Ce point gâte bien des choses et sur cet article il n'y a pas de transaction. Il seroit urgent que V. A. prit là-dessus une résolution, qui calmeroit et changeroit beaucoup les idées, et surtout à l'égard des militaires, qui s'expriment sur ce point-là d'une manière très forte, dans les cercles et au parterre. V. A. va devenir Italien, et Elle doit l'être uniquement; c'est la seule manière de réussir ici. Et en bon et fidèle serviteur, je ne Lui cache pas qu'en gardant

des français autour d'Elle, Elle partageroit sans le mériter la haine qu'on leur porte. Comme je n'ai rien contre aucun d'eux en mon particulier, j'espère que cette ouverture que mon zéle m'oblige de Lui faire, ne tombera pas sous leurs yeux.

Mazzuchelli en partant m'a témoigné beaucoup sa peine de se voir compromis dans l'opinion de V. A., ce qu'il déduit de ses propositions répétées, malgré ses longs et bons services et l'approbation de tous ses chefs. Il attribue son malheur à de fausses informations que ses ennemis ont dû faire sur son compte. Je n'en sais rien, mais je puis dire que j'ai connu toujours Mazzuchelli pour un homme habile, honnête et d'une très grande franchise.

Je peuse qu'on devroit faire part au public, sans perdre de tems, dans le journal, du départ des députés de la manière la plus propre à fixer l'opinion, qui divague dangereusement sur ce sujet. J'attends à cet égard les ordres de V. A.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond dévouement,

De V. A. I.

*Très humble et obéis. serv.*

MELZI.

---

**A S. A. I. le Prince Vice-Roi.**

***Milan*, 20 *Avril* 1814.**

MONSEIGNEUR.

La fermentation des esprits s'augmente à Milan, et point de doute, c'est la haine profonde et universelle contre les Français qui en est la cause. Plusieurs unions se

sont tenues dans des maisons principales; l'on avoit proposé, comme il arrive dans ces circonstances, bien des choses toutes les unes plus extravagantes que les autres. Le résultat seul j'usqu'ici de quelque importance est une pétition adressée au Podestat de Milan, pour la faire connoitre au Gouvernement, dans laquelle on demande l'union des Colléges Életoraux, regardant les dispositions du Sénat comme incompétentes. Le public croit que le Sénat a fait une demande explicite de la personne de V. A. pour notre Roi : ce qui est faux. Le public ignore que la députation est provoquée par les Autrichiens, et la regarde comme une conséquence de la demande qu'il suppose faite par le Sénat. Je soumets cette pétition à V. A. pour qu'Elle voie quels sont les signataires. Ils sont nombreux, de toutes les classes, il y a même des personnes attachées à la Cour, et certainement les signataires seront augmentés beaucoup, surtout dans l'ordre des commerçants, qui sont extrêmement exaspérés.

Par les satyres qu'on retire tous les matins des murailles de la ville, l'on voit qu'on inculpe une cabale Française-Estense qu'on déteste également, mais l'on n'épargne personne. Les traces des intrigues napolitaines deviennent plus sensibles, et le bruit qui s'est répandu que l'Impératrice devoit être nommée Régente du Royaume durant la minorité du Roi de Rome, encourage le parti Autrichien de tous les côtés; on s'appuye sur des visions et sur des idées vagues et fausses. Le Général Pino et le Chevalier Fagnani marquent beaucoup dans tout ce mouvement. S'ils pouvoient être éloignés d'une manière convenable ce seroit un bien, surtout pour le premier. Mais il seroit impossible d'agir par voie de rigueur sans augmenter les inconvénients de beaucoup. J'ai appelé le Podestat, j'ai tâché de l'éclairer assez pour qu'il puisse éclairer les autres; je lui ai affirmé sur tous les points la vérité des

choses, qui devroit suffire pour calmer les têtes, et je l'ai assuré que les Colléges Électoraux, dont la réunion sera faite de ce moment, suivant la Constitution, devront jouer leur rôle. Je l'ai exhorté en conséquence à travailler, à calmer les têtes pour prévenir un mouvement tout-à-fait sans but, sans cause et sans excuse.

L'acte d'abdication de Napoléon commence à être connu. S'il nous donne l'assurance que les choses sont finies à cet égard, il va ajouter à la confusion des idées, car le grand argument qui se répète, c'est qu'une fois Napoléon retiré, tous les pouvoirs de V. A. et du Gouvernement cessent, et qu'en conséquence il faut pourvoir à un système légal, dans l'intérieur, qui en résulte. Cette considération a fait naître l'idée d'une régence, mais je ne sais comment on pourroit y procéder, les Statuts n'y ayant pas pourvu et la Constitution de Lyon n'étant pas du tout applicable. Il faut avouer que, surtout dans l'exaltation des têtes, ce point devient embarrassant.

La Police instruira V. A. certainement de tous les détails journaliers, et Elle se convaincra aisément qu'une force imposante est nécessaire à Milan, mais composée de Corps dont les Chefs ne soient pas dans le nombre des exaltés. Je me confirme toujours dans l'importance des vues que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre hier. J'ai l'honneur d'être

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

*Milan*, 20 *Avril* 1814.

Dans ce moment un mauvais quart d'heure vient de se passer; les Sénateurs étant à la séance ordinaire, un attroupement très considérable s'est réuni autour du Sénat, à pénétré dans les cours, forcé l'escalier, menaçant d'entrer dans la salle. Les forces étant trop faibles on n'a pas pu le dissiper. Plusieurs Sénateurs sont sortis pour parler et calmer le peuple, mais longtems sans aucun résultat. La foule et les menaces augmentant toujours, on a enfin réussi à recueillir la demande définitive de cette masse de peuple, composée de plusieurs voleurs. Ils ont exigé que les Deputés fussent rappelés, que les Colléges Électoraux fussent réunis, que Prina leur fût livré. Heureusement il n'étoit pas là; ce dont à la fin ils se sont convaincus. Le Sénat a dressé un Acte qu'il a fait connoître au peuple et par lequel il a promis que les deux premières demandes seroient concédées. Monseigneur, je ne connois plus le peuple de Milan, il est dans une effervescence dont on n'a pas d'idée; nous n'avons pas eu jusqu'ici l'exemple d'un pareil désordre, mais les attitudes sont telles qu'il faut sérieusement y penser. Tout le Sénat, et même beaucoup d'autres hommes sages et informés, sont persuadés que l'on compromettroit fortement la tranquillité publique, les sénateurs et d'autres personnes contre qui la haine s'exerce, si le peuple étoit frustré des demandes qu'il a faites. Je conçois l'embarras dans lequel l'affaire des députés mettra V. A. engagée vis-à-vis des Autrichiens; mais on est là-dessus généralement et tellement déterminé, que l'on fait des souscriptions pour expédier à lord Benbink, et même aux Coalisés, des déclarations dans

le sens qui domine. Je supplie V. A. de peser dans sa sagesse toutes ces circonstances, et de prendre des résolutions convenables pour un moment extrêmement critique et difficile. Quant à l'appel des Colléges, il faut réfléchir que dans un moment où la régularité des choses n'est plus possible, ils pourroient se réunir eux-mêmes si on ne les appelle pas. On pourroit en les appelant gagner quelque chose sur le temps; mais il ne faut pas se dissimuler que le premier but est d'avoir une régence, considérant tous les autres pouvoirs cessés. C'est au Sénat à en faire la proposition, aux Colléges à l'approuver. Enfin je me résume. Il n'y a pas de temps à perdre, ni assez de prudence et de sagesse pour assurer le résultat, car on a commencé, à ce qu'on vient de m'assurer, à jeter beaucoup de meubles par la fenêtre des salles attenantes au Sénat, et dans ce moment on m'assure qu'on est occupé à saccager la maison de Prina, qu'on me dit être parti ce matin, ce qui auroit été fort prudent de sa part. Paradisi et Vaccari sont aussi très signalés; bientôt le seront tous ceux qui rendent justice à V. A.

Je suis avec le plus profond respect
De V. A. I.

*Le très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

*Mantoue*, 20 *Avril* 1814.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche en date d'hier 19, et les deux lettres qui y étaient jointes. Je ne puis que vous remercier, et des instructions que vous avez données aux Députés, et de votre lettre à

monsieur Metternich. Vous savez si mes remercimens partent du cœur.

J'ai reçu hier par une personne venue exprès de Paris le *Moniteur* de France jusqu'au 12.

Dans ce dernier se trouve un acte d'abdication de l'Empereur.

Dans l'intérêt du Royaume d'Italie, il n'y avoit pas un moment à perdre. J'ai vite écrit aux trois souverains alliés, pour leur faire connoître la situation du Royaume et solliciter pour le pays leur intérêt et leur direction. J'ai saisi cette occasion pour leur faire connoître tous les droits que les Italiens ont à leur bienveillance.

Il est probable que mes lettres ne seront point mal accueillies. Je sais de très bonne part que les souverains, et particulièrement l'Empereur de Russie, ont déjà exprimé les sentimens les plus obligeans, non seulement pour l'État, mais aussi pour ma personne.

Ma mère a été en particulier traitée par eux avec des égards dont je suis profondément touché.

Les députés du Sénat sont arrivés aujourd'hui; ils partiront demain; et je les chargerai de nouvelles dépêches pour les souverains alliés.

Passons à un objet bien important; ce que vous me dites de l'état actuel de l'esprit public, et de quelques unes des causes de son agitation, m'a profondément affligé.

Le premier remède qui s'est offert à mon esprit, a été de faire connoître au public l'abdication de l'Empereur, et de saisir cette occasion pour exprimer aussi mes propres sentimens.

J'ai donc rédigé une proclamation, que j'adresse aujourd'hui même au Secrétaire d'État, avec ordre de la publier sur-le-champ. Vous y verrez que rien de ce que vous m'avez dit n'a été perdu. Je me plais à espérer qu'elle produira un bon effet.

Demain je m'occuperai d'une réponse au Sénat; et je la ferai publier le jour d'après, à la suite de la délibération même du Sénat. J'espère aussi que cette publicité, détruisant toutes les incertitudes, concourra également à calmer les agitations.

Quant à quelques autres détails de votre lettre, je ne vous cache point la peine qu'ils m'ont fait éprouver, mais je ne vous en sais pas moins très bon gré. Votre franchise est une preuve de la sincerité de vos sentimens pour moi, et je vous en remercie.

La Princesse ira sans doute à Milan, mais elle n'est pas encore en état de voyager. Il faut nécessairement attendre quelques jours.

En attendant je m'en rapporte à vous du soin de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour calmer l'esprit public, et le rendre ce qu'il est si important qu'il soit. Dites et faites répandre tout ce que je viens de vous dire, et que vous jugez propre à satisfaire l'opinion. Je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentimens; et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Duc de Lodi, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Mantoue*, 21 *Avril* 1814.

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu votre dépêche en date d'hier; et j'essayerai enfin de vous dire à quel point j'ai été affligé des nouvelles déplorables que j'ai reçues par vous et par d'autres. En vérité, je ne m'attendais pas à recevoir du peuple de Milan une telle récompense de mes longs services, des véritables sentimens d'affection que je

lui ai portés, et je puis le dire aussi, des sacrifices que j'ai faits pour lui.

Je suis si profondément blessé, que si la Princesse eût été dans un meilleur état de santé, j'aurois déjà quitté le Royaume avec toute ma famille.

Je ne puis croire, ni ne crois que la haine qu'on porte aux Francais, soit la véritable cause des troubles et de tous les malheurs qui ont eu lieu. Je n'ai avec moi que très peu de Français, et tous sont d'honnêtes gens, véritablement attachés à l'Italie.

Mais je ne puis m'y méprendre. Le mouvement avait pour principal objet de m'offenser, moi, et de me donner, au moment même où je déposerai le pouvoir que j'ai exercé pendant 9 ans avec honneur et amour, le désagrément le plus vif qu'on puisse me faire essuyer.

Je ne me plains nullement de la pétition que vous m'avez communiquée. Je trouve même qu'elle est honorable pour ceux qui l'ont signée. Il étoit pourtant un moyen de la prévenir, et ce moyen étoit bien simple. Il n'y avoit qu'à publier dans le journal la déliberation du Sénat. Mes amis n'en auroient pas été moins satisfaits que mes ennemis. Mais je n'y ai pas pensé, et je le regrette beaucoup. J'étois si loin de prévoir tout ce qui est arrivé!

Le Podestat, dans une proclamation, promet au peuple la vengeance qui lui est due! et de qui donc le peuple de Milan avoit-il à se venger? Qu'ai-je fait contre lui depuis 9 ans, ou plutôt que n'ai-je pas fait pour lui?

Quelques milanais blâment la dernière révolution de Paris! mais du moins elle n'a point été ensanglantée!

Monsieur le Duc de Lodi, j'ai envoyé hier au général Pino un projet de décret dans lequel j'ai déposé les pouvoirs qui m'avoient été confiés. Que vous l'ayez approuvé, ou qu'on ait déjà pourvu d'une manière quelconque à l'organisation d'un gouvernement provisoire, tous mes

devoirs ont cessé; je n'ai plus d'ordres à donner. Puisse le Gouvernement qui me succèdera, porter aux Italiens tous les sentimens que je leur ai portés pendant 9 ans! En quelque lieu que je sois, et malgrè le chagrin que j'éprouve en ce moment, j'apprendrai toujours avec joie le bonheur du Royaume d'Italie. Je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentimens, et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Duc de Lodi, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

EUGÈNE NAPOLÉON.

---

*Munich, 23 Juillet 1814.*

Monsieur le Duc de Lodi. J'ai reçu par Re les deux lettres que vous avez bien voulu m'écrire. Je suis bien touché et reconnaissant des sentimens que vous m'exprimez à l'occasion de la perte cruelle que je viens d'éprouver; j'étais certain d'avance de la part que vous prendriez à ma douleur, parce que depuis longtemps je me plais à compter sur votre amitié. Vous m'en donnez encore une nouvelle preuve en me parlant franchement de certains bruits qui ont couru sur le comte Méjau. Je m'en suis expliqué longuement avec Re, qui pourra vous dire qu'il y a certes beaucoup d'exagération dans tous les rapports qu'on a pu faire. Vous connoissez la tête, même la légèreté de certaines personnes, et vous comprendrez facilement que quelques discours imprudens peuvent être tenus avant la réflexion. Tout ce que je désire que vous sachiez bien, c'est que je ne puis être pour rien dans un discours qui serait tenu contre vous, car mon estime et mon amitié vous sont aquises par trop de titres, pour que je puisse

un seul instant oublier ces sentimens. Je vous donne ici, Monsieur le Duc de Lodi, la nouvelle assurance de leur sincérité, comme de leur durée.

*Votre bien aff.*

EUGÈNE NAPOLÉON.

*PS.* La Princesse est sensible à votre souvenir ; elle me charge expressément de vous le dire. Elle et ma petite famille se portent bien ; dès que leur sort sera fixé, je m'empresserai de vous en informer.

CORRISPONDENZA

FRA

# PRINCIPI

E

# MELZI.

### Ferdinando a Melzi.

*Colorno*, 23 *Marzo* 1802.

Cittadino Melzi gentilissimo. Sarete certamente sorpreso di ricevere queste poche righe di un carattere, che credo non vi sia mai caduto sotto agli occhi; ma questo carattere appunto è di persona che ha sentito a fare molti elogi di voi, e che (forse senza che il sappiate) ha molta gratitudine verso di voi perchè sa come pensate sul di lui conto. La gratitudine dunque mi spinge a scrivervi acciò ne siate consapevole da me stesso. Questi stessi vostri sentimenti per me mi lusingano che non siate per ricusarvi d'interessarvi a mio favore, ove il possiate nelle presenti circostanze. Io sono persona che non ha mai cercato, nè cerca niente; nè ho mai desiderato altro che di conservare i popoli che per paterna eredità mi furono affidati. Si può cercare di meno? Il mio dovere e la mia felicità stanno nell'occuparmi di loro. Mi persuado che questo sia un pensare ed un bramare da galantuomo, e che per questo appunto piacerà anche a voi. Dunque su di voi conto moltis-

Ce seroit donc un bienfait que le Premier Consul ajouteroit à tant d'autres, en dirigeant sur ce point son attention particulière. Personne mieux que vous ne peut l'éclairer là-dessus; personne ne peut mieux l'aider à prendre une grande mesure qui embrasse l'objet dans toute son étendue, et y appliquer un remède décisif et radical.

Recevez, Citoyen Général, mes salutations distinguées.

MELZI.

---

**Le Vice-Président à Murat.**

*Milan*, 8 *Juillet* 1802, *An I.*

Je me réjouis, Citoyen Général, de la nouvelle que vous voulez bien m'annoncer, de votre prochain retour, quoique je sente parfaitement que rien ne sauroit vous dédommager ici des agréments multipliés, qui embellissent votre séjour à Paris.

Il est bien précieux pour moi d'apprendre que le Premier Consul est content de notre marche; mais je ne puis me le dissimuler, de l'indulgence et de l'espoir entrent pour beaucoup dans ce sentiment.

Je n'ignorois pas que les intrigues de toutes espèces n'ont cessé de s'agiter autour de lui, et contre nous. J'en connois le but et les agents, et je les méprise. Le Premier Consul qui les avoit prévues depuis longtems, ne peut être exposé à la surprise. Quant à moi je ne m'en mêle point; mon rôle et mon vœu se réduisent à faire le peu de bien que je puis, autant que j'en ai les moyens. Je me suis

jugé d'avance par moi-même, et je me laisserai tranquillement juger par les autres après.

Permettez-moi d'offrir mes hommages à Madame Murat, et agréez mon attachement.

MELZI.

---

**Le Vice-Président au Général Murat.**

*Milan, 23 Février* 1803.

J'ignorois parfaitement, Citoyen Général, que l'officier Ceroni se fût permis une nouvelle production dans l'esprit de la première, que vous avez vu ne mériter que le mépris. Depuis que j'avois fait passer l'ordre, par le moyen du Ministre de la Guerre, au Général qui commande son Corps, de lui faire sentir son tort et de le ramener par la voie de la persuasion, je n'avois plus entendu parler de lui.

Je désire que les dispositions que vous avez données aient un plein succès, et je crois que l'on ne sauroit arguer en aucune manière, par la conduite d'un individu, de ses sentiments pour la République.

Quant à moi après avoir de longue main annoncé au Premier Consul la véritable disposition des esprits chez nous, non moins que les causes qui contribuent à l'entretenir, j'ai aussi déclaré mon opinion pour ne devoir employer que les voies de la raison et de la douceur, comme les seules qui n'auroient pas de grands inconvénients dans l'état des choses. Le Premier Consul ne l'a pas du tout désapprouvée. Je m'y suis constamment tenu, et je puis justifier plus d'un succès non apparent, mais essentiel. Si l'on comparoit toujours de bonne foi, à

ce qu'on a annoncé hautement, ce qui n'arrive pas, l'on pourroit se convaincre qu'il existe de la part du Gouvernement un principe d'action, qui parvient souvent et graduellement à neutraliser en silence les mauvaises dispositions. J'avoue que je ne me chargerois certainement pas d'une conduite opposée, bien convaincu qu'elle auroit des résultats tout autres qu'on ne pense, sur tout ce qui est du domaine du tems; l'homme n'a du pouvoir que pour l'empirer.

Voilà ma manière de voir, voilà mon principe de conduite, sauf les exceptions que des cas particuliers pourroient demander. Je me flatte que toute personne qui auroit les moyens d'apprécier les circonstances dans lesquelles nous sommes, et de séparer ce qui est vrai de ce qui est inventé tous les jours par la bêtise, ou par la mauvaise foi de ceux qui aiment à pêcher dans le trouble, entrera facilement dans mon avis.

En vous exposant franchement ma profession de foi, je crois vous prouver, Citoyen Général, combien je serois disposé à profiter de toutes les lumières que vous pourriez apporter sur une matière aussi délicate qu'intéressante pour les deux nations.

Recevez, Citoyen Général, mes salutations distinguées.

MELZI.

---

**Le Vice-Président au Général Murat.**

*Milan*, 6 *Mars* 1803.

Dès la première connoissance que j'ai eue du projet d'ouvrir un Casino dans la maison Nava, j'avois conçu la crainte qu'il ne dégénérât en une maison de jeu. Mais

je trouvois un motif de me rassurer dans votre intention bien prononcée de n'y rien permettre qui ne fût conforme aux lois du pays, et j'ai pu opposer cette assurance aux plaintes des entrepreneurs du jeu public.

Bientôt après cependant l'ouverture de cette maison, il se répandit dans le public qu'une société de jeux s'y étoit secrètement organisée : les vanteries de quelques indiscrets en confirmèrent l'idée, et l'on vit circuler une liste de caractères où figuroient des noms qui n'étoient pas faits pour se trouver ensemble, et je n'en ai encore rien cru.

Mais j'ai dû enfin recevoir la certitude, quoique ni le Commandant de la place, ni le Commandant de la Division m'en aient fait aucun rapport, que l'on joue malgré vos ordres et les lois. C'est assez de vous en dévoiler l'infraction pour en assurer la répression ; et je m'y porte avec un empressement d'autant plus grand, que je vois avec peine qu'on a trompé votre bonne foi, car des hommes flétris et chassés de la redoute par la Police se sont glissés dans cette maison sous différents prétextes.

Vous trouverez, j'espère, Citoyen Général, dans ma démarche l'accomplissement de mes devoirs, et une nouvelle preuve de la confiance que j'ai dans vos sentimens.

MELZI.

*Milano, 3 Marzo 1803.*

Cittadino Ministro.

Il giuoco che si tiene in casa Nava a Porta Nuova è composto di una Banca di Rossa e Nera, una di Faraone, e molte di giuoco di commercio. La Cassa è di lire 96,000 e sta presso il cittadino Balocchino. Questa somma è divisa in 12 carature e queste sono divise come segue :

1 1/2 Calcidonio Luigi.
1 1/2 Belloni.
2 Balocchino.
1 Arzago de Capitaneo.
1 1/2 Berinetti.
1 Bommet.
2 Braisach.
1 1/2 Altri ufficiali dello Stato Maggiore francese.

Li tagliatori sono francesi mercenarj che alternativamente si mutano e de' quali si avranno i nomi. Tutte le sere, colla scorta delle guardie, si trasporta la cassa.

---

**Le Vice-Président au Général Murat.**

*Milan*, 9 *Mars* 1803, *Anno II.*

Un attentat bien coupable de la part de quelques soldats français a eu lieu à Como dans la nuit de dimanche à lundi passé. Pour se ressaisir de la contrebande qu'on leur avoit enlevée la veille, ils ont osé forcer à main armée pendant la nuit la maison de la douane, d'où ils ont arraché leur butin par violence après toute sorte d'insultes et de menaces. Vous pourrez, Citoyen Général, voir l'historique du fait dans l'extrait des rapports que j'ai l'honneur de vous joindre ici. Déjà plusieurs fois j'ai porté des plaintes dans le courant de l'année sur l'article de la contrebande, sans obtenir la punition des coupables. L'impunité doit nécessairement les enhardir, et rien ne le prouve mieux que le dernier fait qui, dans ces circonstances, présente un caractère extrêmement grave. Je ne puis douter que vous n'en sentiez comme moi toute l'importance, et que vous n'en ordonniez une sévère puni-

tion, qui puisse servir dans le même tems d'exemple, non moins que de la réparation que je suis forcé de vous demander.

Recevez, Citoyen Général, l'expression de mon attachement.

MELZI.

---

Le Vice-Président au Général Murat.

*Milan*, 29 *Juin* 1803.

Il est pénible pour moi d'être encore forcé de réclamer votre intervention, pour qu'il ne soit opposé aucune difficulté, de la part des Commandants Français, aux services que les circonstances nous obligent de leur demander relativement à la conscription.

Depuis que le général Chabot, en se refusant à toute espèce de concours à cet égard, a formellement déclaré qu'il ne donneroit pas un français pour escorter les conscrits italiens au dépôt, il en est résulté que la troupe française, qui est dans le département du Mella, qui s'étoit jusqu'ici prêtée à tout, commence également à refuser d'escorter au-delà des limites de son département, voyant qu'elle n'est pas relevée en chemin. C'est en conséquence de cela qu'un nombre de 387 conscrits partis de Brescia s'est trouvé réduit à 195 en arrivant à Reggio. Il est inutile que je m'arrête à relever l'importance de ces fâcheux résultats; elle ne vous échappera certainement pas, non plus que l'effet d'opinion que l'active malveillance en retire.

Agréez, Citoyen Général, mes salutations distinguées.

MELZI.

**A S. A. I. le Prince Joseph, Grand Électeur de l'Empire Français à Naples.**

*Aix*, 10 *Mars* 1806.

Monseigneur.

Mon beau-frère le Marquis Ferrante m'a fait parvenir dans cette retraite, où je me suis recueilli pour soigner ma santé pendant l'hiver, un témoignage flatteur de la bonté de V. A. I. Qu'elle vueille donc permettre à ma reconnoissance de lui exprimer tout le prix que j'y attache.

Eloigné de tous les rapports, je n'ai appris que fort tard l'heureux choix qu'avoit fait S. M. de la personne de V. A. I. pour lui confier l'expédition de Naples; et dans le désir où j'étois de procurer à ma sœur et à mon beau-frère un appui dans des circonstances toujours graves, je m'étois adressé à notre Vice-Roi pour leur procurer une recommandation. J'ignore quel a pu être le succès de ma démarche; mais quel qu'il soit, je m'empresse d'en redresser la direction en la priant de vouloir bien prendre sous sa protection ces deux personnes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je félicite les peuples du Royaume de Naples. Dégradés depuis longtemps par le plus immoral de tous les Gouvernements, ils présentent un singulier contraste avec la beauté de la nature qui les environne. Mais malgré l'état malheureux où ils se trouvent, ils offrent une masse immense de ressources morales et physiques. L'instruction seule sera capable d'y faire une grande et heureuse révolution, si elle est appuyée par des institutions propres à leur rendre et à conserver chez eux les vrais principes de de la morale civile. Je pense même que le résultat en

pourroit être et plus vaste et plus rapide qu'on ne le pense; et j'applaudis sincèrement à S. M. l'Empereur qui a choisi V. A. I. pour une entreprise tout-à-fait digne de son esprit et de son cœur: celle de refondre une nation et de la rappeler à la vertu, à la prospérité, à la gloire.

Je prie V. A. I. d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

De V. A. I.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

*Lago Negro, 7 Avril 1806.*

Monsieur, j'ai reçu votre lettre; j'avois déjà vu monsieur votre beau-frère: à mon retour à Naples, je m'empresserai de lui témoigner ainsi, qu'à Madame, tout l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde.

Je serai fort heureux toutes les fois que vous me fournirez l'occasion de vous témoigner combien la véritable estime que je vous porte, égale l'attachement que je vous ai voué depuis longtemps: je compte tout-à-fait sur la réciprocité de ces sentimens de votre part, et j'en suis tout-à-fait content.

Agréez en de nouveau l'assurance.

*Votre aff. ami*

JOSEPH BONAPARTE.

Les affaires vont bien dans ce pays; je m'en occupe beaucoup: vous savez qu'on ne fait pas toujours tout le bien que l'on désire; mais peu à peu les affaires s'arrangeront.

*Milan, 20 Juillet 1809.*

J'ai reçu hier soir votre lettre, monsieur le duc, et je vous en remercie. Quoique je fusse persuadée de la part que vous prendriez à tous ces grands et heureux événemens, l'assurance que vous m'en donnez ne m'en fait pas moins de plaisir.

Nous savons reconnoître, comme nous devons, l'attachement particulier que vous nous témoignez: vous devez en être persuadé et connoître là-dessus notre façon de penser, qui est guidée par l'estime et l'amitié que nous avons pour vous, monsieur le duc.

Le prince jouit d'une très bonne santé et est bien heureux. S. M. l'Empereur le traîte parfaitement bien, et a fait pour lui ce qu'il n'a fait pour personne.

Actuellement il faut espérer qu'une bonne et durable paix mettra fin à nos si justes inquiétudes.

Je suis si occupée de tout ceci, que j'allois presque oublier de vous remercier d'une attention à laquelle j'ai été très sensible. Je parle de l'envoi des eaux de Seltz, offertes d'une manière si aimable; elles ne peuvent que me faire le plus grand bien.

Sur ce, monsieur le duc, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

AUGUSTE.

*P.S.* Dans le moment un officier d'ordonnance de l'Empereur arrive. L'Empereur a la bonté de m'annoncer lui-même, le 13, la suspension d'armes qu'il a conclue le 12; il m'envoie même les articles; je ne puis vous en faire part, Monsieur Vaccari les ayant pour les faire imprimer. Vous aurez raison, nous aurons bientôt la paix. Quel bonheur!

*Parma, 20 Febbrajo 1812.*

Cittadino Melzi gentilissimo. Voi avete ricevuto quella lettera che vi scrissi non molto tempo fa, e sono ben sensibile al modo nel quale mi consta che corrispondete ai sentimenti che nella medesima vi espressi. Ignoravo, quando ve la scrissi, la luminosa dignità alla quale vi ha portato il vostro merito. Da lì a non molto me ne pervenne la grata notizia, e non posso più differire ad avvanzarvene qui le sincere mie congratulazioni. Oltre al piacere che ho nel vedere premiato il merito nostro, ho anche la particolare soddisfazione di avere in voi persona alla quale con fiducia potrò far ricorso nelle varie occorrenze sì mie che di questi popoli. Questa stessa fiducia è fondata su quei sentimenti di stima e di amicizia coi quali passo a ripetermi

*Vostro aff.*
FERDINANDO.

---

*Turin, 24 Octobre 1812.*

Monsieur le duc de Lodi. Voici copie d'une dépêche télégraphique datée de Paris le 24 Octobre après midi, dont l'Archichancelier me prie de vous communiquer confidentiellement le contenu.

« Je vous annonce confidentiellement qu'un complot a éclaté hier matin; il étoit formé par trois ex-généraux, qui avoient trompé la Garde Nationale au moyen de la fausse nouvelle de la mort de l'Empereur et d'un faux décret du Sénat. Les coupables, qui s'étaient saisis du Ministre de la Police Générale et du Ministre administrateur général

de l'administration de la guerre, sont en prison. Le commandant de la place de Paris est arrêté : il doit être jugé par une commission militaire ; il ne faut pas répandre cette nouvelle, mais vous tenir sur vos gardes. »

Je vous renouvelle, Monsieur le Duc, l'assurance de mes sentimens, ainsi que celle de ma haute considération.

CAMILLO, *Borghese*.

---

A S. A. I. la Princesse Vice-Reine.

*Milan*, 31 *Octobre* 1813.

MADAME.

Il me revient qu'on a pu donner à V. A. I. et R. de fausses idées sur les sentimens du pays à l'égard de Son Auguste Personne. Je m'empresse donc de lui attester sur mon honneur que V. A. I. et R. est respectée, vénérée et aimée de toute la nation, et que les derniers événements politiques n'ont réellement excité que du regret généralement, pour la peine que l'on concevoit fort bien qu'Elle éprouveroit. Je me rends l'organe de la Nation en lui exprimant ses véritables sentiments, qui ne sont pas seulement les miens au suprême degré, mais ceux de tout le peuple qui connoît et chérit ses vertus. Madame, quels que soient les événements que la providence nous prépare, il est un espoir dans mon cœur qu'Elle est, et qu'Elle sera toujours le gage de sa prédilection pour nous.

Le Prince Vice-Roi m'a ordonné de prévenir les grands officiers qu'ils doivent, en cas de départ, aller se fixer dans le lieu de sa demeure, et dans le même tems de faire connoître à tous les officiers de la cour, hommes et femmes, qu'il leur est défendu de demeurer dans les lieux

où l'ennemi existeroit. J'ai communiqué cette décision à tous les Grands Officiers pour la direction de ceux qui en dépendent respectivement. J'ose supplier V. A. de me faire connoître les dispositions qu'Elle sera dans le cas de prendre, pour être en mesure de veiller sur l'exécution des intentions de S. A. I. le Prince Vice-Roi.

Je me flatte que V. A. I. et R. sera convaincue que je suis bien malheureux dans cet instant de ne pas pouvoir lui apporter en personne mes hommages. Je n'ai jamais ressenti dans aucune autre occasion plus profondément cette contrariété.

Je prie V. A. I. d'accueillir avec bonté l'expression de mon respect et de mon éternel dévouement.

*Très humble et très obéis. serv.*

MELZI.

---

*Monza,* 1 *Novembre* 1813.

Je vous remercie, monsieur le duc de Lodi, des sentimens que vous m'exprimez en votre nom, et que vous dites être aussi ceux de la Nation. Croyez que je les apprécie comme je le dois, et qu'ils ont vivement touché mon cœur qui, profondément affecté sous tant de rapports, est heureux qu'on rende justice aux bonnes intentions qui l'animent. S'ils n'ont pas les résultats que je désire, et qui seroient conformes à la volonté de l'Empereur, je n'aurai au moins, comme le Vice-Roi, pas de reproches à me faire, et notre conduite aura été sans tache. Si les événemens nous forcent de quitter ce pays, croyez que nous n'aurons pas de plus grands regrets que ceux de n'avoir pu rendre le Royaume aussi heureux que nous le souhaitions. Du reste je me soumets à la volonté de Dieu.

Pour ce qui regarde les Officiers de la Cour, je crois, monsieur le duc, que le mieux sera que vous écriviez aux Grands Officiers et à la Dame d'honneur, afin qu'ils fassent connoître aux personnes qui sont sous leur dépendance, les intentions du Vice-Roi.

Je suis fâchée que votre santé me prive du plaisir de vous voir, surtout dans ce moment, où c'est une grande consolation de s'entretenir avec ses amis.

Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens particuliers, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

AUGUSTE AMÉLIE.

*PS.* Je pense que lorsque les Officiers et Dames de la Maison sauront les ordres de l'Empereur, ils s'y conformeront et qu'il y a pas d'autres mesures à prendre pour le moment.

---

A S. A. I. la Princesse Vice-Reine.

*Milan, 1 Février 1814.*

MADAME.

Le comte Méjau a dû rendre compte à V. A. de l'entretien qu'il a eu avec moi hier. Elle aura vu que mon opinion est que dans tous les événemens Elle ne doit pas quitter sa place. Occupé vivement de ce qui regarde son sort personnel, non moins que celui de sa Royale Famille, j'ai depuis longtems réfléchi sur cet objet, et je me suis constamment confirmé dans l'opinion que les chances, en partant dans l'état où Elle se trouve avec une nombreuse petite famille au milieu d'une saison affreuse, sont infiniment plus désavantageuses que ne sau-

roient l'être toutes celles qu'on pourroit non seulement supposer, mais même imaginer en restant à Milan. V. A. y est à sa place; Elle sait qu'Elle y est aimée et révérée par la Nation, et Elle ne peut pas douter qu'Elle n'y soit respectée par les ennemis. Je pense d'ailleurs que les Allemands ne feront pas entrer en Lombardie les Napolitains, ne fût-ce que pour écarter leur concurrence à l'égard des subsistances. D'ailleurs il y a toute raison de croire que Bellegarde n'aimeroit pas du tout avoir le Roi de Naples aussi près.

Donc ceci n'est dit que dans l'hypothèse de l'événement, mais cette hypothèse n'est pas encore absolument démontrée. Je ne puis pas me persuader que les fruits de la belle campagne faite par le Prince, puissent être perdus, et entièrement perdus en un moment. Nous avons d'ailleurs des espérances assez fondées d'une paix prochaine. Il faut donc se confier en la Providence, dans tous les événemens possibles; cependant je croirois fermement que tout n'est pas perdu, si V. A. nous reste, et je me regarderois comme très heureux de pouvoir dans toutes les occasions Lui prouver mon sincère dévouement.

Je suis avec un profond respect.

De V. A. I.

*Très humble et très ob. serv.*

MELZI.

---

*Milan, 2 Février 1814.*

J'ai vu avec plaisir, Monsieur le Duc de Lodi, que votre opinion étoit la même que la nôtre. Il est toujours consolant, et surtout dans les circonstances où nous sommes, de trouver une personne de mérite, qui ait pour

moi les sentimens que vous m'exprimez dans votre lettre d'hier; croyez que, quels que soient les événemens, je me les rappellerai toujours avec reconnaissance, et avec une véritable satisfaction; et que si je reste ici, je serai plus tranquille quand vous serez à portée de moi. Sur ce, Monsieur le Duc de Lodi, je vous renouvelle l'assurance de mes sentimens distingués, et prie Dieu qu'il vous ait dans sa sainte et digne garde.

AUGUSTE.

---

*Milan*, 2 *Mars* 1814.

Le Vice-Roi me charge de vous faire ses compliments, et de vous communiquer la note ci-jointe, qui est vraimant une pièce curieuse: elle ne vous étonnera pas, monsieur le duc, puisqu'elle vient du roi de Naples, qui, à ces conditions, se seroit déclaré contre les Autrichiens.

J'espère que votre santé ne se sera pas ressentie de ce mauvais tems; pour moi je suis toujours bien souffrante.

Sur ce, Monsieur le Duc, je vous réitère l'assurance de mes sentimens particuliers, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

AUGUSTE.

---

**A S. A. I. la Princesse Vice-Reine.**

*Milan*, 3 *Mars* 1814.

Madame.

Je m'empresse de remercier V. A. I. et R. de la comunication intéressante qu'Elle a daigné me faire, et je la supplie d'en faire sentir ma respectueuse reconnoissance à S. A. I. son époux.

La pièce est plus que curieuse; elle exprime de bien grands désirs sans alléguer ni titres, ni moyens proportionnés pour en mériter ou en obtenir l'accomplissement. Au reste rien ne peut nous étonner de ce qui vient de ce côté-là.

Je suis très peiné d'apprendre que V. A. I. est toujours souffrante, mais je nourris l'espoir que dans peu Elle sortira aussi tranquille et aussi heureuse que je le désire vivement, et qu'Elle le mérite.

J'ai aussi payé mon tribut à la mauvaise saison, j'ai été fort mal plusieurs jours; je suis mieux à présent, mais ma main n'est pas encore en état de signer, donc je Lui fais mes humbles excuses.

Je prie V. A. I. d'agréer mes respectueuses salutations et l'expression sincère de mon profond dévouement.

MELZI.

---

# RAPPORTI SEGRETI ED ALTRI

DURANTE IL GOVERNO

# DEL VICE PRESIDENTE MELZI

## RAPPORTO

### SULLO STATO ED ANDAMENTO DELLA PUBBLICA ISTRUZIONE ALL' EPOCA DEL GOVERNO COSTITUZIONALE

---

**Il capo della IV Divisione per gli oggetti della Pubblica Istruzione al Ministro degli Affari Interni.**

*Milano*, 18 *Novembre* 1802.

PROVVEDIMENTI GENERALI. — COMMISSIONE DEGLI STUDII.

Come diversi principi, e per conseguenza pressochè diverse nazioni, e abitudini e leggi si dividevano il governo di quella eletta porzione d'Italia che col nome di Repubblica Italiana ora riunisce in un solo vincolo i vari interessi, le opinioni, le speranze di quei popoli; così diversi e fra loro discordanti e da differenti massime architettati nella disciplina e nella economia erano i piani di pubblica Istruzione. Per immaginare un sistema regolare ed uniforme si creò tre anni sono una Commissione, la quale tuttora sussiste, e mercè le dotte fatiche, e i progetti della

medesima, si ottenne la legge 4 Settembre prossimo passato, che quando sarà posta ad esecuzione perfetta, introdurrà negli studj quell'ordine che più giovi ai progressi delle lettere e delle scienze, e che equabilmente distribuisca il carico della spesa col minor aggravio de' Comuni e della Nazione.

Ora non è riservato che alla sperienza il discoprire nel progresso del tempo, se in alcune parti convenga correggere, o modificare quella Legge. Intanto si son diramate le opportune disposizioni per l'adempimento della medesima, ov'è attribuito ai Consigli Generali e Comunali, provvedendo insieme che in questo frattempo non s'arresti l'andamento della Pubblica Istruzione.

Per l'esecuzione della legge stessa, relativamente alle due Accademie Nazionali di belle arti, si è nominata altra Commissione incaricata di presentare un piano ad entrambe uniforme.

Con Legge 17 Agosto venne pure messo in attività l'Istituto Nazionale, e per decreto del Presidente segnato li 22 Ottobre, ne furono nominati i Membri per la metà. La loro convocazione è ordinata con decreto del Vice-Presidente per la fine di Novembre, e sonosi già spedite le circolari occorrenti.

Istituita dal famoso professore Lorgna in Verona una società per l'avanzamento delle facoltà matematiche e fisiche, alla quale sino al numero di 40 membri attuali ponno essere aggregati i dotti d'ogni parte d'Italia, era ben degna della speciale protezione del Governo, come il fu del fondatore e vindice della nostra Repubblica, non che del triennale Corpo Legislativo, i quali con doni e con rendite stabili le recarono emolumento e conforto. Le vicende di guerra ne aveano tolta da Verona la sede, e trasferitala a Modena. Essa, per un rispetto all'ultima volontà dell'istitutore, fu dal Governo restituita a Verona, e

si consultò poscia il voto dei soci sulla riunione ancora della Società all'Accademia Agraria. Ha già la maggior parte manifestata opinione d'assoluta indipendenza, e pende presso il Governo la decisione, che sarà conforme alle massime d'incoraggiamento e di considerazione singolare adottate riguardo ad un Corpo si benemerito degli studi esatti, ma si geloso della gloria sua propria per temere detrimento da qualunque novità.

Sulle particolari sue rendite ha poi, mercè le cure dello zelante suo Presidente professore Cagnoli, stabiliti due nuovi premi per due Memorie di matematica l'una, l'altra di fisica su dato argomento, e decretati i due consueti ai soci Ruffini professore in Modena e Fossombroni toscano, per le rispettive Memorie inserite nel tomo nono della Società recentemente pubblicato.

Irregolare, non fisso, non periodico, incerto nella riscossione era quasi per tutto il pagamento degli onorari dei professori, dei maestri, dei bibliotecari, dove per mancanza di fondi destinati alla Pubblica Istruzione, dove per disordinato giro di cassa, dove per inesattezza di registri. Quindi gran parte dei Protocolli ed Archivi ingombrati di ricordi, consulte, disposizioni relative al sistemarne i mensili mandati, e a soddisfarne a poco a poco gli arretrati nell'Agogna, nel Panaro, nel Reno, nell'Alto Po, nel Lario, in Verona, ecc., sicchè fossero, come ora il sono, rimessi in ordinato corso, ed animati al pubblico servigio i maestri e i depositari delle umane cognizioni.

Conveniva pure in quei luoghi, dove non esistessero fondi sufficienti all'uopo, supplire alla spesa de' premi per gli scolari, che nell'annuale carriera si fossero segnalati. Però sonosi distribuiti i soliti in Milano, Cremona, Pavia, accresciuti in Bologna, fissati alcuni altri per l'Accademia di Belle Arti in Brera, cercando di animare o di rinvigo-

rire per tutto l'amore dello studio e lo zelo della italiana letteratura.

Nè fu men liberale il favore del Governo verso coloro che progetti letterari o scientifici o produzioni d' ingegno esibirono, trovati vantaggiosi a' progressi della coltura pubblica. Disaminato il piano d'una edizione *delle opere dei Classici Italiani*, e vedutane l'utilità per ricondurre all'antica purezza e venustà il corrotto nostro idioma, si associò il Governo per 80 esemplari, che destinò a' principali funzionari ed impiegati in dono, come pure alle principali Biblioteche della Repubblica.

Acquistò non meno, ed egualmente con gratuita distribuzione diffuse, 500 esemplari dell'opera stampata dallo storiografo Gioja *Sul commercio di commestibili.* Animò del pari la *Statistica descrizione del Dipartimento dell'Agogna*, pubblicata sotto il nome di quel Commissario Lizzoli, ed eccitò valenti soggetti ad applicare ad un simile lavoro per altri Dipartimenti.

Decretò sovvenzioni al professore Signorelli pel suo libro *Del gusto;* al professore Tamburini per la stampa delle sue opere *Del diritto naturale* e *Della vera idea del governo della Chiesa.* Premiò con lire 600 la promessa del dottor Miccoli per un' opera medica. Rimunerò con lire 1200 il valente professore d'architettura Carlo Amati pel suo utilissimo libro delle regole del chiaroscuro in architettura, primo dopo il Delagardette ad applicare principii filosofici e geometrici per le gradazioni della luce e dell'ombra ai disegni di quell'arte. Diede sussidi al professore Bacchetti per *l'analisi delle acque termali della Porretta.* Favorì colla concessione d'un locale la fabbricazione tentata fra noi dell'acido vitriolo. Non lasciò negletto alcun incontro che per poco ravvisasse giovevole alla espansione e all'aumento d'ogni genere di letteratura.

Non è però maraviglia se prendessero straordinaria

lena e conforto le scienze, le arti e la penna eccitassero de' fervidi loro seguaci a porre in nuova luce le dottrine e gli arcani.

Vidersi pertanto, e gli elogi riscossero delle più colte nazioni, le opere matematiche del professore modenese Ruffini, provetto analitico di circa sei lustri di età, nella sua Memoria specialmente premiata dalla Società Italiana *Intorno la soluzione delle equazioni algebraiche determinate particolari superiori al quarto grado;* del professore Saladini *Sulla deviazione meridionale dei gravi liberamente cadenti;* del professore Cagnoli in materie di calcolo astronomico, e nel secondo tomo della sua *Astronomia ad uso comune;* del Nestore dei matematici italiani enciclopedico Gregorio Fontana in molte Memorie fisico-matematiche inserite pur esse nel tomo IX della Società Italiana ed anco recentemente colle sue *Aggiunte alla storia generale delle matematiche del Bossut;* del professore Brunacci nella sua *Analisi derivata* col secondo tomo, della quale ha sorpreso gl'intelligenti per la novità ed ingegno nell'assunto felicemente eseguito; del Legislatore Tamassia nella sua *lezione d'Economia Politica;* de' valentissimi astronomi di Brera nelle loro *rinomate effemeridi* e nelle preparate loro osservazioni su i nuovi *pianeti scoperti.*

Così la Fisica, la Medicina, la Chimica s'illustrarono per le nuove ricerche del professore Volta, emulo di Franklin; del professore Aldini zelante propugnatore del Galvanismo, sulla Elettricità; del prefessore Scarpa pel libro *Sulle malattie degli occhi;* del professore Brugnatelli per la sua utilissima *Farmacopea* testè pubblicata, e per la continuazione de' suoi *Annali Chimici;* del giovane dottor Salvigni Imolese per le sue semplicissime e veramente utili lezioni elementari di Chimica; del dottore Baronio di Milano per la sua Memoria sulle *Riproduzioni di alcune parti negli animali a sangue freddo*, con che

vien distrutta la tanto celebrata scoperta del Plinio italiano sulla *Riproduzione della testa delle lumache;* del professore Padre Pino nel *Viaggio geologico per diverse parti meridionali,* colla sua spiegazione del fenomeno fisico prodotto dalle *conchiglie forapietre* nelle tre colonne superstiti del *Tempio di Serapide* presso Pozzuoli; del professore Maironi in Ponte nella Memoria sopra una *Terra vulcanica nella Bergamasca e nelle osservazioni geologiche sul suolo di Lione;* del professore Witmann nel supplemento alla sua *Summa plantarum;* del professore Martinengo in alcuni opuscoli di *Storia Naturale;* del cittadino Re di Reggio nella sua *Bibliografia georgica* e nella sua utilissima Memoria sul modo di riparare in quest'anno alla mancanza dei foraggi; del Breislak nella sua operetta della *Raffinazione dei nitri* ad utilità delle nostre finanze; dell'Ispettore di Sanità dottor Rasori ne' suoi *Annali Medici* che va pubblicando.

Alla erudita Letteratura è bastata la traduzione delle *Lezioni di Blair,* coi commenti del professore Soave; la tragedia il *Cajo Gracco* del professore Monti accresciuta, rabbellita e poi prodotta sul teatro patriottico; una *dottissima dissertazione* del Prefetto generale degli Archivi e Biblioteche cittadino Bossi, contro un ridicolo *sistema filologico* del Francese Quatremère Disionval. Meritan pure onorevole menzione l'*Orazione a Bonaparte* e *le ultime lettere di Jacopo Ortis* del cittadino Foscolo, fervido e raro ingegno, rigoglioso di singolare vigor d'animo, e di lussureggiante fantasia, schivo di regole, e nei pregi e nei difetti imitator coraggioso de'greci modelli; alcune *dissertazioni* letterarie del professore Ridolfi. Il trattato della *Poesia drammatica* del professore Signorelli; il galateo repubblicano del Gioja; il poema del Lancetti sull'Aereostiade, senza rammentare altre picciole produzioni che pure hanno dimostrato la generale inclinazione a siffatte fatiche che illustrano il nome italiano.

Non è però da passare sotto silenzio l'universale progresso, che pe' Rapporti de' Prefetti Dipartimentali e di altri, si è osservato negli studi della animosa gioventù, che in folla è concorsa ai Licei, alle Scuole ed alle Accademie. Del pari gli alunni dei diversi Collegi di educazione sparsi sulla superficie della Repubblica hanno palesato lo stesso fervore e colla frequenza, e nei saggi accademici, in cui pubblicamente si sono cimentati in ogni ramo di scienza e di letteratura.

Se l'istruzione per altro e l'educazione pubblica hanno lodevolmente corrisposto alle mire del Governo in tempo di mal sicuri metodi e di non formato scolastico sistema, era del Governo il più caro e precipuo dovere di vegliare alla Pubblica Sanità e di proteggerla e di assicurarla con tutti quei migliori sussidi che i talenti e le osservazioni de' moderni filosofi han pur saputo scoprire. Il più grande, il più benefico, il più innocente di questi è senza dubbio l'innesto del vajuolo vaccino, dopo le luminose esperienze e il successo non mai da veri fatti contradetto, in Inghilterra, in Francia e in Germania. La sola Italia s'è mostrata renitente e dubbiosa: dovea però il Governo promuovere e avvalorare in ogni parte della Repubblica sì salutare scoperta, e difatti sparse dovunque il libro di *Riflessioni sulla vaccinazione* a sue spese pubblicato; lavoro d'una dotta Commissione Medico-Chirurgica di questo Spedal Maggiore, e prosegui col mezzo del dottor Sacco, Direttore Generale della vaccinazione, ad estenderne l'uso per tutto, inviandolo poi espressamente nelle provincie, che il vajuolo umano minacciava di devastare, com'erano: il Bresciano, il distretto d'Intra, il Cremonese, ecc., per insegnarne e moltiplicarne la pratica. Ovunque l'effetto corrispose alle speranze, e quindi conforto presero ed ardimento molti professori per segnalarsi agli occhi del Governo nello zelo di gratuite operazioni di tal natura, e fra questi è degno

di speciale encomio il dottor Baronio, che spontaneo innestò la vaccina a tutti i non tocchi da vajuolo in un circondario di 12 miglia sul Monte di Brianza, e nuove utilissime osservazioni ne colse a generale benefizio. A menomare, se non a togliere, i dubbi de' pusillanimi e dei Pirronisti approvò poscia il Governo con pubblico sperimento e processo di *contro pruova* nell'Orfanotrofio della Stella, eseguito con ogni solennità, la più autorevole sopra molti bambini già vaccinati, sottoponendoli all'innesto del vajuolo umano, il quale non potè fermentare nè produrre i consueti effetti in veruno. Finalmente emanò, sull'esempio dell'Allemagna, ancora un regolamento diretto a propagare, favorire, e quasi prescrivere la vaccinazione e a limitare l'innesto del vajuolo umano, perchè facilmente contagioso quanto il vajuolo naturalmente germogliato, tali cautele ordinando e tali difficoltà per l'esecuzione opponendo, che la maggior parte alienassero da questa pratica.

Non minore sollecitudine mostrò il Governo per far comuni i vantaggi d'un piano medico-farmaceutico e d'un Uffizio Centrale di cui godevano l'ex-Lombardia ed altre Province, ove per metodi sregolati e difformi, per mancanza d'abile direzione, per vieti pregiudizi, pericolava ogni giorno la privata e pubblica salute. Applicò pertanto al Dipartimento del Mella, del Serio e dell' alto Po, le provvidenze medesime già prima compartite a quello dell'Agogna, non senza utilità e gratitudine di quei paesi, e quindi nei casi particolari venne regolato il numero delle farmacie col bisogno della popolazione, impedito agli speziali ed a medici poco istrutti il privilegio d'impunemente assassinare od abbreviare la vita, e fatte accorte le Commissioni di Sanità nelle altre Provincie, della vigilanza del Governo; disposto a portare lo stesso rimedio, ovunque l'ignoranza, la trascuratezza o la malizia, lo provocassero.

Da questi provvedimenti, che a generali oggetti mi-

rarono, ricevette così la Repubblica sommo incremento, decoro ed utilità per la pubblica istruzione, per la gloria del suo nome e per la salute e prosperità de' suoi popoli.

Così all'Accademia di Brera. Fu poi arricchita d'oggetti d'arti venduti dagli eredi del fu segretario Bianconi. A sostituti de' professori Deputati a Lione fu reso comune il decreto per li sostituti de' Professori scientifici, con ugual misura di compenso. Fu assegnato un premio di dodici medaglie d'argento, coniate in memoria della giornata di Marengo, a favore di sei alunni giudicati i migliori. Riparata la fabbrica di alcune scuole; concesso aumento d'indennizzazione a diversi impiegati; ad altri, gratificazioni. Decretato il premio di mille zecchini al quadro della *Riconoscenza* presentato dal Segretario Bossi, e pagati largamente gli altri venuti al concorso. Sovvenuto alle ristrettezze del giovane Arrigoni felicemente incamminato allo studio della incisione, mercè il regalo di lir. 1200.

Pende la decisione per una scuola di disegno domandata a Pavia.

Singolare per altro fu la protezione e la premura del Governo a favore del Collegio di Modena, onde richiamarlo all'antico splendore e suscitarne di nuovo quegli allievi, de' quali oggi s'illustrano la diplomazia, la letteratura, le scienze, in Italia, e fuori. Colla scelta di tre chiari soggetti per Direttori cioè del Fabrizj, del padre Soave, del Corti; co' sussidj della Cassa Nazionale per supplire ai suoi fondi applicati ad altro uso, col piano disciplinare, economico, scientifico adottato, v'ha luogo a sperare un successo corrispondente alla aspettazione.

Fu assegnata alla Biblioteca di Pavia la somma di L. 1500 per provvista degli Atti Accademici, Giornali, ec.

Il ricco Museo di Pavia, del pari che i gabinetti scientifici, conseguirono nuovi emolumenti dalla magnificenza del Governo per acquisto di pezzi di Storia Naturale assai

rari, di nuovi metalli preziosi testè scoperti, di macchine, di strumenti, acquisto fatto colla somma di lir. 1692,14 per un'altra, oltre un erbario secco ad uso della Scuola di Botanica, pagato zecchini 40. Venne poi ricompensato il custode padre Martinengo con 30 zecchini pel suo Catalogo Mineralogico, fatica di molti anni con paziente studio compiuta.

Ma la più importante cura era quella di prevenire la dispersione di tanti quadri della Scuola Lombarda singolarmente, esistenti presso le Corporazioni Ecclesiastiche o conservate, o soppresse. Ebbe la commissione l'esimio pittore Appiani di raccoglierli ad utilità dell'Accademia di Brera, e molti in fatti di già se ne unirono per opra sua e ben molti s'attendono.

Nè fu dimenticata la grand'opera di Leonardo, logorata pur troppo dalla mano del tempo, e forse più da quella della presuntuosa ignoranza; dico la famosa sua *Cena*, la pittura della quale ritoccata malamente anni sono, va tutta screpolando e sgretolando a minuzzoli, con detrimento dell'onore lombardo. Si diè dunque al medesimo artista il grande incarico di ristorarla come più destramente si potesse da rispettoso ammiratore, e bilustre disegnatore di quel modello.

Due quadri del Domenichino, gli unici di ragione della Repubblica, correano rischio di andare smarriti o rapiti; l'uno collocato nella chiesa Bolognese di S. Petronio, l'altro con clandestine pratiche acquistato da un particolare, e che apparteneva ad una soppressa chiesa di Brisighella. Fu assicurato il primo al tempio che lo possiede; il secondo debb'essere trasportato nell'Istituto Nazionale.

Si sta disponendo il pagamento di lunga e ben raccolta serie di medaglie ceduta dall'abate Canonici in addietro all'antico Istituto di Bologna, e non soddisfatte nè pel capitale nè per li frutti pattuiti.

Concentrato l'Archivio del già Senato in quello Nazionale di S. Fedele, si va preparando la definitiva organizzazione di entrambi. Si consentirono giuste gratificazioni a diversi impiegati de' più laboriosi.

Scopertosi dal veneziano Briuzzi, e progettato al Governo il secreto d'un liquore antincendiario, se ne ordinò l'esame e la pruova ad esperta commissione di Fisici e Chimici, e dopo il giudizio loro fu premiato l'inventore con sessanta zecchini, e se ne fece la pubblicazione a universale vantaggio.

---

**Il Capo della Divisione II.ª al Ministro dell'Interno.**

*Milano*, 21 *Novembre* 1802, *Anno* X.

CARCERI.

Erasi già conosciuta dal Governo Provvisorio la necessità di rivolgere l'attenzione alle Carceri di tutta la Repubblica. Quali insalubri, quali ristrette, e quali mal sicure e mal governate sembravano piuttosto tombe di viventi che dimore d'uomini. Frequenti malattie affliggevano i detenuti, e l'innocente protetto dalla legge soccombeva bene spesso sotto il mortale veleno che infettava le Carceri. Dovevansi finalmente ascoltare le strida di quegli infelici, le rappresentanze dei Tribunali Criminali, ed i commissarj del Governo, malgrado l'enormi spese che la nazione andava ad incontrare per ricostruzioni, riattamenti e traslocamenti di Carceri.

Con approvazione del Vice-Presidente fu spedito l'architetto Pollach a visitare quelle di Brescia, di Bergamo e di tutti i Dipartimenti Transpadani.

Con tal mezzo si è potuto accertare dove più urgente fosse il bisogno di provvedere. Indipendentemente dalle località, si scopersero molti abusi e molti disordini, procedenti dalla negligenza e dagli arbitrj ed angherie del Custode. Fu interessato in questa parte lo zelo del gran Giudice Ministro della Giustizia, che vi accorse con efficaci provvedimenti.

Per l'altra parte si sostituirono dei locali più vasti e più comodi alle prigioni mal situate e troppo anguste, come a Forlì, Imola e Cesena. In Bergamo si adottò l'espediente di concentrare le Carceri nel locale di Sant'Agata: a Cremona, Pavia, Verona, Novara ed in moltissime altre, sì grandi che piccole Comuni, si ampliarono, si migliorarono le esistenti.

CASE DI FORZA E DI ARRESTO, E SUSSISTENZA DEI DETENUTI.

Il bisogno stringeva, ma fu altrettanto celere il ripiego. Coll'approvazione del Vice-Presidente, in meno di due mesi sorse in Mantova un Ergastolo per tutti i Dipartimenti Cispadani oggimai capace di mille condannati. Le spese di fabbrica, allestimento, provviste, e ferri furono veramente gravi e superarono di molto, contro l'aspettazione del Ministero, i primi calcoli d'approssimazione di Periti. Ma questo stabilimento sfogò le Carceri, e la casa di correzione di Milano, quelle dei Dipartimenti d'Agogna, ricevettero i condannati dei Dipartimenti del Mella e del Serio, ed ultimamente quelli eziandio del Basso Pò, e garantirono l'interna sicurezza compromessa dalla difficoltà della custodia di tanti malfattori e dai pericoli della loro evasione.

Questo vasto e salutare stabilimento manca ancora dell'ultima perfezione per renderlo utile nel tempo che serve al castigo dei delinquenti, vale a dire di manifatture per

occupare i condannati; non si perde peraltro di vista questo importante oggetto, e la Divisione II si promette di poterne fra non molto produrre un piano.

Intanto però che si portava l'attenzione ai nuovi stabilimenti, non si trascurarono gli esistenti. La casa di correzione di Milano fu messa in grado di proseguire la filatura delle lane e la manifattura di panni ordinari. I condannati del Rubicone vennero mandati ai lavori al Porto di Rimini; e Cervia avrà nei medesimi condannati le braccia che sono necessarie per l'escavamento di fossi delle Saline.

Comuni ai detenuti in istato di inquisizione ed ai condannati sono le cure per le sussistenze, e loro trattamento.

Nulla di più difforme, di più incoerente ed abusivo in questa materia. Dove i detenuti e condannati erano alimentati con una specie di lautezza, e dove mancavano persino del necessario. In alcuni Dipartimenti si lasciavano ignudi e giacenti sul nudo pavimento, senza mezzi per difenderli dal rigor della stagione; in altri si somministravano dei cappotti a quelli che non facevano, per così dire, che toccar le prigioni. Dove la somministrazione degli alimenti era abbandonata all'avarizia dei custodi, e dove all'eventualità di soccorsi volontari di carità.

Non poca fatica ci volle per mettere argine a questa serie d'abusi. Si è fissato un trattamento uniforme per i sani di once 24 di pane di mistura ed una minestra per i detenuti in istato d'inquisizione, e di once 30 di pane per i condannati. Questa diversità di trattamento nasceva naturalmente dalla diversità della condizione. I detenuti nelle carceri di Milano hanno anche ogni due giorni una razione di vino; l'estendere questa agevolezza a tutte le carceri della Repubblica avrebbe assorbito una somma enorme. Avuto però riguardo alle circostanze locali, si è

fatto dare durante l'estate una porzione di vino ai condannati di Mantova. Nel rimanente il vino non viene somministrato che sulla prescrizione del medico agli ammalati o convalescenti.

Dappertutto si sono prescritti i tavolati, i paglioni e le coperte per adagiarsi; tanto i condannati, che gli inquisiti miserabili hanno un cappotto e dei pantaloni. Gli uni e gli altri l'assistenza del medico-chirurgo ed i medicinali in caso di malattia.

Fuvvi un momento in cui gli infelici, di cui si parla, corsero pericolo di rimaner senza alimenti, allorquando nel cambiamento di Governo, colpiti i somministratori dalla dichiarazione sospensiva di pagamenti de' crediti arretrati, si ricusarono di proseguire la prestazione degli alimenti.

Non sì tosto però si fece conoscere una tale situazione al Vice-Presidente, che la di lui umanità rimosse ogni ostacolo, ordinando che per questo oggetto fossero continuati i pagamenti.

Questa provvida e generosa disposizione assorbì somme grandiose, giacchè pendevano i conti di più mesi; ma ristabilì il credito, e pose il Ministero nella situazione di assicurare il mantenimento dei carcerati e condannati con nuovi appalti, ed a partiti vantaggiosi pel Tesoro nazionale.

## OPERE PUBBLICHE LOCALI-NAZIONALI.

Si è bensì occupata recentemente dell' esecuzione dell' ordine del Vice-Presidente per restituire gli orfani al primiero locale di S. Pietro in Gessate con un metodo di educazione e d' istruzione tendente a formar de' bassi ufficiali per le truppe. Dietro il prospetto delle riparazioni occorrenti, e la loro esecuzione, questo attivo provvedimento avrà effetto.

### RICOVERO PER LE MERETRICI INFETTE.

Le buone regole di Polizia, e le considerazioni di pubblica decenza, e più di tutto il riflesso di far argine ai progressi d'una malattia, che nasce dalla dissolutezza, consigliavano di stabilire uno Spedale per le meretrici infette. L'Ospitale Civico, dove era necessario mandare queste donne per essere curate, reclamava altamente, allegando diversi inconvenienti, che ne risentiva.

Il Vice-Presidente aveva convenuto nella massima di formare tale stabilimento; ma rimanevano a trovarsi i mezzi per le spese dell'impianto e della manutenzione. Un nuovo progetto se gli inoltrò, nel quale proponevasi di chiamar in contributo l'Ospitale Civico, i Luoghi Pii a misura delle loro forze, e la Comune.

Sanzionato il progetto, ed accordato generosamente l'assegno di Lir. 18 mila sul prodotto de' giuochi per le prime spese, si affidò allo zelo del Ministro del Culto la trattativa coll'Ospedale e Luoghi Pii pel loro concorso, ed il piano dell'organizzazione economica ed amministrativa.

Il locale della Vettabbia è destinato a siffatta fondazione, e la spesa dei riattamenti, non maggiore di Lir. 20 mila, è la sola per la quale concorrerà la Comune.

---

## RAPPORTO DEL MINISTERO DELL' INTERNO.

### DELLE ACQUE PUBBLICHE.
### LORO STATO ALL'EPOCA DEL GOVERNO COSTITUZIONALE DEL 1802.

Il ramo delle acque pubbliche, da cui dipende la prosperità o la rovina della massima parte del suolo italiano, ha sofferto le più disastrose conseguenze dalle passate

vicende. Annichilate le antiche magistrature che presiedevano sotto la vigilanza dei rispettivi Governi alla cura dei fiumi o dei canali, dimenticati o sconvolti i regolamenti che partivano da una lunga esperienza; depauperati i Dipartimenti e spogliati dei fondi destinati al riparo delle arginature e delle opere di ordinaria manutenzione, si vide ben presto il Po e il Reno ed i torrenti, che in essi influiscono minacciare per ogni dove rovina; i canali interriti non più servire allo scolo delle abbondanti acque che si spandevano sulle distrutte campagne. In questo stato di deperimento l'innondazione del 1801 sorprese il territorio, ed in tale situazione trovollo il Governo organizzato nel 1802. Fra le grandiose cure che occuparono il Governo nel suo nascere, una delle prime fu quella di provvedere al rinfranco delle scomposte arginature del Po e del Reno, che minacciavano la desolazione di estese campagne del Bolognese, del Ferrarese e Mantovano, e la distruzione persino della Comune di Casalmaggiore. Cinque milioni di beni nazionali, che la legge 4 Frimale anno X (E. F.) aveva assegnato per riparare ai danni dell'innondazione del 1801, furono ripartiti fra li Dipartimenti che ne avevano maggior bisogno. Il Vice-Presidente, avendo ottenuto a sua disposizione dal Governo Francese la restituzione di un Demanio, parte del valore di Lir. 250 mila, se ne prevalse per le spese di arginature al Reno; e finalmente il Tesoro Pubblico prestò i convenienti sussidi in danaro effettivo nella somma di circa Lir. 500 mila nei casi che la lenta realizzazione dei beni-fondi non provvedeva all'imminente bisogno delle opere di riparo.

### MIGLIORAMENTI.

Dopo di avere provveduto alle sciagure delle passate vicende e dell'inondazione del 1801, il Governo rivolse il

pensiero alla futura prosperità. Le acque del fiume Reno, scorrendo torbide lungo una linea non propria più alta del piano delle campagne, e rinchiuse tra gigantesche arginature, portano l'esterminio alle adiacenti campagne bolognesi e ferraresi in ogni evento di rotta, e mantengono paludoso ed incolto colla loro espansione e filtrazione un estesissimo territorio. Convogliare quindi le acque del Reno al mare con una proporzionata cadenza e velocità fu l'argomento degli studi per lunga serie d'anni dei più celebri matematici idraulici. Le gelosie delle confinanti provincie tennero sempre incerta la soluzione del problema, se il Reno condur si dovesse al mare per una linea propria, o rimettere le sue acque nel Po, grande recipiente generale dei fiumi, per convogliarlo seco lui nell'Adriatico. Intanto nell'incertezza delle opinioni, poco valevoli riescirono le opere divisate dal Governo Pontificio per accelerare il corso delle acque del Reno, e quindi rimasero sempremai le provincie ferrarese e bolognese sottoposte alle incalcolabili sciagure derivanti da un fiume che non ha una giusta direzione; sciagure rese tanto più inevitabili e forti dalla negligenza marcata nelle passate vicende.

Il Governo perciò rivolgendo il pensiero alla prosperità di quelle provincie, istituì nella città di Modena una Commissione di idraulici, incaricata di esaminare e proporre il modo con cui meglio sistemare il corso del Reno. Furono invitate le provincie che vieppù soggiacciono alle calamità dei fiumi d'inviare alla Commissione di Modena un loro idraulico per esporvi i rispettivi bisogni ed i mezzi onde provvedervi, avendo inoltre il Governo dato lo speciale incarico alla predetta Commissione di discutere e proporre il piano di bonificazione ed asciugamento delle valli e terre situate tra il Po grande e l'Adige da Ostiglia al mare, ed il modo con cui si potesse render sicuro il porto di Goro.

Gli studi della Commissione procedono con quella sollecitudine che l'importanza delle materie permette. Fra pochi mesi si avranno compiti i progetti per l'asciugamento e bonificazione delle valli e terre suddette e quello pel sistema del Reno.

Dall'esecuzione del primo si promette la fertilità e la salubrità dell'aria ad un territorio dell'estensione di pertiche milanesi num. 1,305,755, aumentando il loro reale valore all'esimia somma di 36 milioni di lire milanesi. La spesa è calcolata in lire milanesi otto milioni e mezzo. Dal secondo progetto, la di cui spesa non è peranco bene precisata, ma che non dovrebbe oltrepassare la somma di tre milioni, si promette di garantire dalle innondazioni un territorio assai fertile dell'estensione di duecento miglia quadrate.

L'esecuzione di questi grandiosi progetti, intorno ai quali versarono già con qualche profitto i Governi veneto e pontificio, come ne fanno prova le fertilizzate valli di Ronco e Tomba, era riservata alla grandezza del genio del nostro Sovrano Imperatore e Re Napoleone I.

Egli renderà compiutamente felici ed ubertose quelle Provincie dando nuova vita alle popolazioni. Siccome a lui solo deve essere riservato il miglioramento di un territorio la di cui salute dipende dal buon regime dei fiumi, e la fertilità dalla direzione delle acque coll'ordinare di mano in mano l'esecuzione dei grandiosi progetti che vengono descritti a piedi della Tabella Num. 1, onde offuscare per tal modo la reminiscenza degli antichi Governi, che talvolta viene ridestata dai monumenti delle opere intraprese nel passato secolo per asciugamento di valli, apertura di canali navigabili, di scolo e di irrigazione, con sensibile profitto delle diverse Provincie che formano lo Stato del Regno d'Italia.

## LEGISLAZIONE.

Riconobbe finalmente il Governo la necessità che fosse stabilita una legislazione pei rapporti amministrativi e disciplinari in materia di acque, la quale, senza prescrivere le pratiche e i regolamenti conosciuti delle diverse popolazioni, determinasse però le massime generali tendenti alla uniformità del sistema. A questo scopo tende la legge 20 Aprile 1804.

Gli elementi principali di questa legge consistono nel determinare la competenza passiva delle spese per i lavori intorno alle acque, indicando i casi nei quali esser debbono a carico del Tesoro pubblico dei Dipartimenti, delle società particolari o dei privati possidenti.

Il Governo, che ha la suprema ispezione e tutela delle acque ed intorno ai lavori dei fiumi, è assistito da due ingegneri idraulici.

I Dipartimenti hanno una Magistratura assistita da un consultore idraulico per l' interesse del Dipartimento, e per sorvegliare con superiore autorità le società particolari.

Queste società debbono essere rappresentate da un corpo composto dagli interessati, sotto il nome di Delegazione.

Per istituire queste società debbono i Consigli generali dei Dipartimenti dividere li rispettivi territori soggetti alle spese d'acque in tanti circondari, i di cui interessi verranno rappresentati e amministrati dalle proprie Delegazioni.

Ma questi circondari, secondo lo spirito della Legge, non possono essere attivati se non contemporaneamente alla perequazione del censimento.

Intanto il Governo è abilitato a mantenere le convenzioni, leggi o consuetudini vigenti nei rispettivi paesi od a rettificarle ove fossero litigiose e dubbie.

Per giungere gradatamente e con ordine alla perfetta esecuzione della Legge, il Governo ha già nominati gli idraulici nazionali ed attivati li Magistrati Dipartimentali; e siccome l'opera della perequazione del censimento non può forse progredire con molta celerità, così il Ministero ha divisato di sottoporre alla superiore sanzione un regolamento provvisorio tendente a dare consistenza alle Delegazioni rappresentanti le private società, locchè forma la base della Legge; il qual regolamento deve parimenti guarentire con opportune discipline i diritti di sovranità territoriale sull'uso delle acque pubbliche, che possono dirigersi per irrigazioni e movimento di macchine; articolo che non venne contemplato dalla Legge.

## NUOVE STRADE.

Non si parlerà dell'impegno con cui il Governo ha spinta la grand'opera della strada del Sempione ordinata da S. M. l'Imperatore e Re Napoleone I. I lunghi tratti di strada scavati nel duro ròcco, i grandi ponti alzati sopra profondi torrenti e fiumi, le rupi spianate, ed insomma le difficoltà della natura superate per ogni dove sono un testimonio troppo evidente delle cure del Governo e del denaro già erogatovi eccedente i due milioni di lire milanesi. Per ultimare quest'opera, mediante anche la costruzione di un ponte sul Ticino, si esige tuttora la somma di oltre tre milioni. La strada del Sempione sarà ridotta carrozzabile sino a Milano nell'anno corrente, prevalendosi però del tronco vecchio d'Arona sino a Sesto. Nell'anno venturo sarà ultimata, costrutto il ponte sul Ticino e ridotta la strada in istato di manutenzione.

Una nuova strada fu progettata, che sortendo da Bologna lungo la riva del fiume Reno con un cammino più

breve dell'attuale di circa sedici miglia, faciliti la comunicazione col luogo della Porretta, richiamando il concorso dell'estero a quelle abbandonate terme con rilevante profitto e lustro dello Stato. La spesa per quest'opera è calcolata in L. 500 mila.

Un'altra nuova strada sarebbe di massimo vantaggio per aprire le comunicazioni fra Dipartimenti Transpadani e Cispadani per la via di Mantova, senza toccare il territorio degli Stati di Parma e Piacenza. La spesa per la costruzione di questa strada viene calcolata in L. 100 mila.

È altresì desiderabile che il Governo Etrusco riassuma l'opera intrapresa già sotto il Governo del gran duca Leopoldo della nuova strada che per l'Alpe S. Benedetto conduce a Forlì, attualmente praticabile per le sole bestie, onde costruendosi il tronco di circa cinque miglia che giace nel nostro territorio si ottenga il duplice vantaggio della brevità di cammino e delle più facili comunicazioni commerciali dal Mediterraneo all'Adriatico.

La strada della Lunigiana divisata dal Governo Estense, ed in molta parte eseguita, produrrebbe il vantaggio di rendere comoda la comunicazione degli abitanti di Massa e Carrara col centro del Dipartimento del Crostolo, più facile e breve il passaggio dell'Appennino; agevole, con incalcolabile commerciale profitto la comunicazione col mare Tirreno e cogli Stati esteri confinanti, e sarebbe poi per essere d'immenso profitto cotesta strada tanto per migliorare le condizioni delle miserabili coste del Massese e Carrarese, quanto pei rapporti dello stato ove l'opera fosse combinata collo stabilimento di un piccolo scalo mercantile ad imitazione di quello di Viareggio. La spesa per tale opera è valutata in Lir. 270 mila.

### LOCALI DESTINATI A CASE DI CONDANNA.

Quanto più è limitato il numero di simili stabilimenti, estesa e grandiosa la loro capacità, altrettanto è più economica l'amministrazione dei medesimi, più agevole il sistema disciplinare, più facile ed utile il piano dei travagli che può introdurvisi. Egli è perciò che il Governo, dirigendo con avvedutezza le sue disposizioni, dopo d'aver fatto esaminare da valenti architetti i locali già destinati dagli antichi Governi nelle diverse Provincie a Case di Condanna, ordinò la fabbrica di un Ergastolo in Modena, l'ampliazione di quello di Mantova, li necessari adattamenti agli altri che possono essere conservati nell'idea di sopprimere gli inutili per istituirvi delle Case di Lavoro volontario.

Perfezionate che sieno le di già molto avanzate opere, si avrà una capacità di 3161 individui, come dimostra la tabella. Questa capacità, siccome eccede il bisogno pei condannati, che in tabella sono descritti nel numero di 1462, e che non può di molto variare nel corso annuale delle regolari condanne, così secondo le viste adottate dal Governo dovrà tale eccesso essere adoperato nella istituzione delle Case di Lavoro volontario, e nella sistemazione delle Case di Lavoro non peranco organizzate.

### LAVORO PUBBLICO.

Altro è quel lavoro che formando parte di pena deve essere aspro e rigoroso, altro è il travaglio che tende all'emenda del condannato ed a rendere meno infelice la di lui condizione. Al primo genere di lavoro vanno soggetti i condannati ai ferri ed al lavoro pubblico.

Per questa sorta di rei avvi la torre di Cervia capace di quaranta condannati, i quali vengono assoggettati al disastroso ed insalubre lavoro nelle saline di Cervia.

Atta è altresì la Casa di Forza in Rimini, li di cui condannati possono impiegarsi nei lavori di quel porto. La Casa di Mantova somministra alcuni condannati pel travaglio alle fortificazioni. Tostochè si darà mano alle grandi opere dei cavi e canali per ottenere l'asciugamento delle paludi per esser regolare il corso del Reno, non che ai lavori alle abbandonate miniere del Regno, potrassi in allora applicare con maggior profitto la vera pena del pubblico forzato lavoro in sollievo benanco di quegli infelici che la vista del guadagno chiama a qualunque fatica con pericolo della propria esistenza.

## MANIFATTURE NELLE CASE DI CONDANNA.

La sola Casa di Correzione in Milano presenta una fabbrica di manifatture atta al travaglio della seconda classe di condannati. Era però nelle disposizioni del Governo l'introdurre nelle altre Case di Condanna consimili manifatture.

Lo Stato ha bisogno di articoli di facile costruzione, e che bene si convengono all'imperizia d'uomini abituati al vizio. Di questo genere sono la tela pel vestimento dei soldati ed il cordaggio per gli attrezzi militari e di marina.

Sarà quindi agevole l'introdurre una manifattura di cordaggio nella Casa di Condanna in Bologna, il di cui territorio produce abbondantissimo raccolto di canape, che con discapito dello Stato si vende all'estero in natura.

Parimenti nella Casa di Modena potrà essere opportunamente organizzata una fabbrica di tele di canape, che potrà ricavarsi filato dalla Casa di Forza in Bologna,

e finalmente nella Casa di Mantova sarebbe utilmente introdotta la manifattura delle tele di lino, ricavandosi il genere dal territorio cremonese.

### DELLE CASE DI LAVORO VOLONTARIO.

Si è detto dissopra che una parte dei fabbricati ora inservienti alle Case di Condanna può essere destinata alla istituzione delle Case di Lavoro volontario. Per meglio precisare questa idea si fa osservare che nella città di Brescia avvi una Casa della capacità di cento individui, che va a divenire inutile; che nel Dipartimento del Rubicone esistono quattro Case di Condanna, due delle quali divengono parimenti inutili, e finalmente che in Bologna avvi una Casa assai vasta e suscettibile di divisione. Soppresse quindi come debbon essere le Case di Condanna di Brescia, e nel Rubicone, uopo sarebbe istituire una Casa di Lavoro volontario in Rimini ed in Brescia, separare la Casa di Bologna, ed assegnarne una porzione all'Istituto di Lavoro volontario; e finalmente perfezionare il disegno della fabbrica della Casa di Milano, applicandone parte a lavoro volontario, colle quali disposizioni verranno ad essere istituite nel Regno quattro Case di Lavoro volontario.

### MANIFATTURE DA INTRODURSI NELLE CASE DI LAVORO VOLONTARIO.

Dovendo cotesti Stabilimenti servire per ricovero di quegli infelici che o dalla costituzione fisica, o da imprevedute calamità sono inabilitati a procacciarsi il sostentamento colla loro professione, ragion vuole che siano occupati in un lavoro facile e dolce, quale esser potrebbe, per esempio, la filatura del lino e della canape, ma nello

stesso tempo dovrebbe ciascheduno essere abilitato nell'esercizio della propria professione (se ne avesse una) mediante la sommistrazione che gli venisse fatta dalla Casa degli stromenti necessari al lavoro.

### DEI MEZZI PER SUPPLIRE ALLE SPESE DELL'ISTITUZIONE E DOTAZIONE DELLE CASE DI LAVORO FORZATO E VOLONTARIO.

La Legge 20 Agosto 1802 ha messo a disposizione del Governo un fondo di due milioni in Boni Nazionali per simili oggetti. Senza entrare in un minuto dettaglio delle spese occorrenti per ultimare le fabbriche, e ridurle ad uso di Case di Lavoro, si può con certezza assicurare che il predetto fondo basta per realizzare i divisamenti del Governo; poichè da tali stabilimenti deve ridondarne successivamente un profitto sensibile, come l'esperienza lo dimostra, nella Casa di Milano, la di cui manifattura produce al Tesoro Pubblico l'utile verosimile del 29 per cento.

### ACQUISTI, MIGLIORAMENTI, ED AMMOBIGLIAMENTI FATTI DAL GOVERNO.

Quale e quanto fosse l'impegno in cui si trovò il Governo per tutto organizzare, e per imprimere ai pubblici uffizj quella decenza che loro compete, può agevolmente conoscersi da chi ha veduta la rovina cui furono abbandonati nei passati tempi i locali pubblici, e può farne confronto collo stato di proprietà ed aumento nel quale ora ritrovansi. Il Reale Palazzo di Milano, quasi del tutto spogliato de' suoi ammobigliamenti è ormai fornito di quegli addobbi e ricche suppellettili che si convengono all'augusto uso al quale è destinato. La villeggiatura di Monza, assegnata già a casermaggio militare, più non pre-

sentava che la figura delle nude mura di un edificio incolto e deserto: ed ora si mostra nell'aspetto di reale villeggiatura, cui nulla manca di elegante, comodo e delizioso. Li Ministeri della Giustizia e dell' Interno furono provveduti di conveniente abitazione, mediante l'acquisto del palazzo Diotti. Fu parimenti acquistata la deliziosa casa Belgiojoso situata ai Giardini Pubblici, cui fu impresso l'augusto nome di *Villa Bonaparte*, e questa venne del pari ornata di eleganti e preziosi addobbi. Furono allestiti gli ufficj dei Ministeri e quelli della Prefettura, addobbate le abitazioni dei Prefetti e di tutte quelle autorità che hanno diritto all'alloggio.

Bologna ha sentita la munificenza del Governo coll'acquisto dell'orto botanico a lustro e per l'istruzione di quell' Università.

Questi oggetti importano complessivamente la spesa di circa Lir. 4,400,000. Tale somma, che non può dirsi consunta, è stata convertita in una proprietà pubblica necessaria per gli usi cui serve, utile pel dispendio che economizza nell'avvenire.

### ORNATI PUBBLICI.

Si è ommessa la descrizione in tabella di questo ramo di pubblica amministrazione, poichè nell'assoluta deficienza di mezzi, non essendo peranco stati realizzati li divisamenti del Governo, mancano gli elementi di fatto che sono suscettibili di una materiale dimostrazione.

### OPERE DI PUBBLICO ORNATO DIVISATE DAL GOVERNO.

Il Foro Bonaparte dovrebbe essere abbellito da fabbriche nell'interno in figura di semicerchio con uniforme

architettura. Il Governo ne pubblicò il programma, animando con vantaggiosa proposizione li cittadini ad erigere in quelle località le divisate fabbriche.

La porta Marengo dev'essere riedificata, ed alzata con tutta quella magnificenza d'ornati che valga a descrivere alla posterità le gesta d'un eroe, il quale, offuscando la gloria di Cesare, sortì da quella porta, vide l'inimico e lo vinse.

Un monumento secondo i decreti della Consulta segnalerà la gloriosa ascensione di Napoleone I all'impero di Francia.

---

**Il Ministro degli Affari Interni al Vice-Presidente Melzi.**

## CENSO.

Il metodo col quale furono in origine assegnate le quote di tale estimo, la mancanza di dati positivi su cui appoggiarlo, e la precipitazione colla quale venne determinata un'operazione di tanta importanza, devono senza stupore far conoscere i fondati motivi delle querele che si promuovono su di un articolo, che troppo da vicino interessa la sorte dei paesi e dei possessori.

Col soccorso delle notizie ed informazioni che di mano in mano vanno raccogliendosi ha potuto il Ministero compartire opportune disposizioni per la rettifica degli antichi catastri del Dipartimento del Mella, onde ottenere un più equo e proporzionato riparto dell'estimo attribuitogli; riparto già rimesso al Prefetto Dipartimentale perchè sia introdotto e surrogato agli informi ed oscuri metodi produttivi dell'ineguaglianza e sproporzione nel concorso del tributo.

Nella Valtellina per eguali cause e difetti si resero necessarie pronte disposizioni per la rettifica di quei catastri comunali. E siccome più circostanziate e meritevoli di riguardo si trovarono le istanze per uno sgravio in genere d'estimo, così maggiore fu l'attenzione nel conoscere le vere cause del reclamato eccesso. Dietro però uno speciale esame fatto anche dalla Commissione delegata per il catastro prediale riassunto alla vostra presenza, Consigliere Ministro, in particolare sessione, essendo emersi fondati titoli per riconoscere che non possa dirsi esuberante l'estimo in monte attribuito alla Valtellina ed annesse ex-contee, e che il difetto proceda dall'imperfezione dei catastri e del subalterno riparto fra i contribuenti, furono sollecite le disposizioni per conseguire l'effetto della predivisata rettifica di tali catastri, al qual effetto furono anche stabiliti i Cancellieri Distrettuali in detto paese, perchè con maggiore prontezza ed efficacia venga provveduto a siffatto articolo, ed insensibilmente promosso un regolare metodo di pubblica amministrazione.

### AMMINISTRAZIONE PUBBLICA.

Disordinata l'amministrazione ed esinanita l'economia comunale, fu efficace il rimedio prontamente arrecatole coll'abolizione delle così dette Municipalità Distrettuali.

Con uniformità di principii vennero surrogati a tali corpi eterogenei i Deputati dell' estimo nei Dipartimenti dell'ex Lombardia austriaca, Mantovano ed Agogna sotto la scorta delle provvide massime portate dalla riforma del censo milanese.

L'introduzione di tale sistema fa cessare il precorso disordine venendo sostituita un' esatta controlleria di entrata ed uscita, eliminato il peso di molti impiegati, e conseguente manutenzione d'offici, ed affidato il gratuito

servigio agli interessati possessori, che in un col proprio hanno in ogni emergente di vista il comune vantaggio e risparmio.

Potrà per avventura venir meno in qualche parte il prefisso rilevante intento nei Dipartimenti organizzati col su riferito sistema per le variazioni derivanti dalla legge 24 Luglio 1802, i di cui buoni effetti in quanto potranno risentirsi nei Dipartimenti oltrepadani, mancanti finora d'un ordinato piano di pubblica amministrazione, altrettanto ne possono alterare gli elementi della suaccennata riforma per lo stato di Milano.

L'alterata economia delle comuni persuase tener fermo il divieto all'alienazione dei beni di loro ragione. Le vendite seguite nelle epoche dei diversi Governi provvisori furono di un incalcolabile danno alle comuni suddette.

La malversazione e lo spoglio giunsero al sommo grado, specialmente nel Dipartimento del Mella, ove si creò un così detto esattore forzoso che immerse quelle comuni nel massimo sconvolgimento. Sui loro reclami inoltrati e conosciuti anche dal Governo si è provveduto abilitandole ad esperire le loro ragioni avanti ai competenti Tribunali di giustizia, ed intanto molto si è occupato il Ministero nel procurare il corredo delle notizie per desumere uno stato attivo e passivo delle comuni suddette, e così di altri Dipartimenti, onde conoscere le loro forze, e misurarne le provvidenze necessarie alla migliore loro amministrazione.

---

## RAPPORTO

### DEL MINISTRO DEGLI AFFARI ESTERI.

Gli avvenimenti politici dell'anno caduto comprovarono abbastanza quanto saggio fosse stato il Consiglio di

non accelerare intempestivamente il sistema diplomatico della Repubblica. Ma non è per ciò che sian rimasti negletti i suoi esteri rapporti. L'uomo grande che creò la Repubblica la rappresenta in Europa qual suo capo. Ciò basta per garantirle considerazione e dignità. Presso lui esistono già accreditati Ministri delle Corti di Vienna, di Portogallo, di Spagna, di Napoli, degli Elettori di Baviera, di Baden, di Wurtemberg, ed altre Corti hanno chiesto solo di essere assicurate della reciproca per far lo stesso. Le Repubbliche Batava, Ligure, Elvetica, il Regno d'Etruria trovansi con noi in eguali amichevoli rapporti che il Governo si è fatto una Legge di coltivare con tutto l'impegno, ed ha la compiacenza d'averlo ottenuto col migliore successo.

La Repubblica Francese, nel far la pace colle Potenze Barbaresche, volle comprendervi a pari condizione la Repubblica Italiana. Il vessillo italiano è da loro riconosciuto e rispettato. E la misura di questo insigne vantaggio si trova nell'invidia di tutti quelli che rimangono nella dura alternativa o di sostenerne la perpetua guerra o di comprarne a caro prezzo la pace.

La Repubblica Italiana è stata associata dal Primo Console della Repubblica Francese all'atto augusto di quella mediazione che, convertita in Testo Costituzionale, ha salvato l'Elvezia dall'ultima rovina a cui la funesta divisione delle opinioni l'avea omai spinta.

La Repubblica Italiana insieme colla Repubblica Francese ed Elvetica, dopo aver concorso alla formazione della nuova Repubblica del Vallese, ne ha garantito insieme colle altre la sua esistenza.

Finalmente il Concordato segnato in Parigi il giorno 16 Settembre 1803 fra il Presidente nostro Bonaparte ed il Papa, richiamando alla necessaria uniformità l'interno sistema ecclesiastico, tanto diverso prima nei varj punti della Repub-

blica per ragione della differenza di principii e metodi fra gli antichi Governi cui appartenevano, viene a sostituire alle clandestine forme le legali, a togliere tante occasioni di cui pur troppo si è abusato per allarmare le coscienze, ed a far strada a riordinare i rapporti diplomatici direttamente fra la Repubblica Italiana e la Corte di Roma.

Questi tratti bastano per mostrare come fin dal suo nascere, intessendosi insensibilmente nella gran tela del sistema europeo, vada rapidamente elevandosi al posto cui è chiamata.

Ma non avea che segnati i primi passi la Repubblica Italiana nella sua nuova carriera. L'Europa appena cominciava a respirare all'ombra della pace, che già il grido della guerra rimbomba improvvisamente. Quelle vittoriose falangi che conquistarono la pace d'Europa volano da ogni parte a vendicare l'infrazione del patto stretto or ora per garantirla, e tale si mostra la terribile vendetta che, sol minacciata, fa già sentire a chi l'ha provocata gli effetti della sconfitta.

Il nemico comune intanto involse pur noi nell'insidioso suo attentato, e non offeso c' insultò negandoci fin la politica esistenza. Qual cuore italiano avrebbe potuto consentire di sopportar la vergogna d'abbandonare ad altri neghittosamente il pensiero di vendicare l' ingiuria nostra? Appena udirono i nostri soldati la nota voce del grand'uomo, che seco li chiama alla magnanima impresa, che lieti dell'onorevole invito, corsero a gareggiare coi loro fratelli d'armi nel nuovo cimento, ed impazienti quasi di pagare per tutti noi il debito a quelle gloriose armate dalle cui vittorie comincia la nostra esistenza, si fecero con quelle comuni i perigli e la vendetta, siccome è comune l' offesa. Voi sapete, cittadini legislatori, quant' onorevolmente e festosamente vi sian stati accolti. E voi che non ignorate che carattere nazionale non può nascere nè

consolidarsi che a fronte di que' grandi avvenimenti, che provocano allo sviluppo tutte le forze morali dell'uomo, voi comprenderete facilmente di quali importantissime conseguenze possa essere feconda questa inaspettata spedizione delle nostre truppe, che senza tali viste non potrebbesi rettamente giudicare.

Ed ecco come nel second' anno appena della sua politica esistenza, la Repubblica Italiana trovasi chiamata a far parte distinta de' più grandi avvenimenti. Ed ecco come ella ha preso già in faccia all'Europa quelle forme che si convengono ad una nazione che, sviluppando rapidamente i germi delle sue forze, accenna di portarle in breve a quel punto che si richiede per sostenerne la grandezza e l'indipendenza. Le bandiere italiane che ondeggiano sulle coste della Manica e sulle estreme d'Italia fan fede all' Europa che dove poc' anzi non esisteva un elemento di milizia ora esiste un' armata.

Sì, l'armata italiana esiste. Quella coscrizione che credeasi impossibile perchè inusitata ed opposta alle antiche abitudini; quella coscrizione che tanta parte avrà nelle future abitudini e ne' nuovi costumi che andrà vestendo la nazione, quella si è pur placidamente eseguita.

Questo risultato d' utilissima conseguenza basta a rispondere luminosamente a tutti i falsi giudizii di coloro che non credono giammai possibile nulla di ciò che non amano, ed a confondere la mala fede di tanti che nascondonsi gli ostacoli ed esagerano i mali per la sola compiacenza di aggravar la censura.

La complicazione inerente naturalmente all' organizzazione od amministrazione militare, che per l'immensità de'variati dettagli domanda un grandioso numero d'uomini nella teoria e nella pratica de'suoi varii rami profondamente consumati, non lascia dubbio che di tutti i dipartimenti non sia quello della guerra il più difficile a

perfezionarsi. Infatti quando riflettiamo che presso le più antiche militari potenze non cessano di succedere le riforme alle riforme, e nuovi regolamenti agli antichi, è forza di conchiudere che o non è compatibile colla natura della cosa la perfezione e la stabilità ne' metodi, o non basta ad ottenerle neppure la più lunga pratica sussidiata da lavori e studii di secoli interi. Or qual meraviglia che lasci molto a bramare da noi dove, uomini e cose tutto era nuovo?

Si dovette nello spazio di pochi mesi creare la gendarmeria, organizzare la guardia del presidente, formare la legione italiana, e tutto ciò nell'istesso istante in cui la prima requisizione traevasi dal seno della prima coscrizione non ancora interamente compita.

È facile comprendere che questo forzato concorso di operazioni simultanee contrariantisi reciprocamente dovette lasciar molto a desiderare nei rispettivi dettagli. Ma l' uomo di stato che calcola i risultati osserva che, se tutto ciò che non esisteva poc' anzi ora malgrado tutti gli ostacoli esiste, niente può togliere più che l' opra non si compia col tempo e perfezioni.

Ad accelerarne intanto il momento si attivano da ogni parte i mezzi che vi sono necessarii. Le coste dell' Adriatico già sono poste in istato di difesa, qual corrisponde all'attuale bisogno, e va organizzandosi il corpo della Marina, che sarà poi destinato a farne principalmente il servizio. Sorge un arsenale in Pavia per le artiglierie, ed un parco di 60 cannoni è compitamente organizzato.

Le fabbriche d'armi nel Mella vanno ogni giorno accostandosi a quell'ultimo grado di perfezione che le farà in breve rivaleggiare colle prime fabbriche d' Europa. Tutte le fucine del Lario e del Serio sono in piena attività per le varie opere di ferro. Negli stessi dipartimenti

e l'ignoranza e l'arbitrio e l'intrigo e la prepotenza, e che rendendo illusoria la superiore vigilanza, eccitavano per ciò stesso molte classi d'interessati a difenderne l'accesso.

L'opera era difficile e lunga, e quindi la saviezza vostra, cittadini legislatori, prescrisse, colla Legge 22 Luglio 1802, tre anni al compimento della vasta organizzazione del sistema giudiziario.

Sarebbe stata illusione forse, e certamente imprudenza, di volere tutto di un punto impiantare in tutte le parti della Repubblica il nuovo sistema. Parve miglior consiglio il procedere con intermedie misure, le quali, accostando come per gradi le diverse parti della Repubblica al sistema comune che si prepara, fornissero ad un tempo que'dati più certi, e quelle notizie più sicure delle diverse località, che sono tanto difficili ad ottenersi ove regna una pratica che non riscontrata forse mai coi principii da cui è derivata, non è più in grado di renderne ragione.

Seguendo questa direzione il Ministero della Giustizia, dopo avere attivata la Legge 22 Luglio per ciò che tocca le spese della giustizia in generale, ed ordinato indipendentemente da quella il sistema delle Tasse delle preture, si occupò d'un migliore compartimento giudiziale di queste, attivando un piano provvisorio in varii Dipartimenti, che farà strada al piano definitivo.

Non era possibile che si potesse finora di più operare, poichè prescrivendo la legge di raccogliere i voti dei Consigli Comunali e Dipartimentali, onde proporre in seguito colla distrettuazione la pianta degli ufficii, questi voti non poterono tuttavia ottenersi compiutamente.

Procedendo in appresso al riparo de'più gravi disordini, ordinò fossero chiuse e tolte dall'uso per sempre tutte le prigioni dette segrete nei paesi ex-veneti, che anzi che a custodia, o a pena, destinate sembravano a distru-

zione o sepolcro degli uomini. Si è prescritta una visita mensuale per riconoscere lo stato delle carceri e ricevere i reclami dei detenuti, cui con opportuni regolamenti si è assicurato un miglior vitto ed una più cauta assistenza. Mensualmente pure dalle prime istanze criminali si esige un conto esatto delle cause pendenti, loro stato e motivi delle ritardate spedizioni. Questi rapporti trasmessi al Ministero gli dan luogo a procedere secondo la natura dei casi.

Per cautare la serie degli atti, si sono omai riordinati gli Archivi Criminali che da anni giacevano in una deplorabile confusione. Un regolamento prescrive le forme di procedere nelle cause miste di militari e cittadini; un altro quello per garantire i corpi di delitto; un terzo un modo uniforme di procedere nelle cause criminali.

Le leggi più savie si trovano necessariamente imperfette in quei tempi straordinarii, che come violente malattia sopravvengono nel corpo morale a scomporne la solita abitudine, e perciò domandano straordinarii compensi. La sicurezza pubblica ha reclamata da voi, cittadini legislatori, l'erezione di un nuovo Tribunale, e voi ne avete sanzionata la Legge il giorno 30 Gennajo 1804, anno III. Non bastavano ancora tali provvidenze al momento presente, ed il Ministero provocò l'altra del 25 febbrajo stesso anno. Un progetto di Legge è sottoposto alla vostra sanzione per il modo di procedere nelle cause civili.

Progetti per il codice criminale e civile sono estesi. Forse l'esame non ne sarà compiuto per questa sessione e nella prossima vi saran presentati.

Le Camere di Commercio, a termini della Legge del 26 Agosto 1802, anno I, sono organizzate ed in piena attività.

Sono già istallati i Tribunali d'Appello in sette (?) Dipartimenti, e lo saranno a giorni negli altri cinque.

## MEMORIE DEL VICE-PRESIDENTE MELZI.

### DU CHOIX DES HOMMES.

La meilleure des Constitutions ne sauroit produire le bien, si les fonctions publiques ne sont pas confiées à des hommes propres à les exercer.

La nomination des hommes publics toujours difficile, l'est singulièrement là où l'on doit élever un nouvel ordre de choses, après la longue anarchie des systêmes de circonstance. C'est le cas de la Cisalpine. Elle est à la veille de recevoir le bienfait d'une Constitution nouvelle qui doit garantir son bonheur et son indépendance; mais qui nommera aux premières places de ce nouveau gouvernement?

Certes il n'existe point de méthode déterminée pour arriver à ce résultat, et tous les corps qui se trouvent en fonction actuellement dans la Cisalpine sont élus et calculés d'après des vues très différentes, et il est bien souverainement important de décliner dans cette nomination de tout ce qui existe, car il importe beaucoup d'éviter la triste influence des partis. Il est donc indispensable que le premier Consul fasse lui-même cette nomination. Mais pour la faire il ne peut se dispenser de recueillir les lumières nécessaires, car le génie peut bien deviner les résultats, mais non pas les détails. L'expérience n'a déjà prouvé que trop que les renseignements donnés par des individus isolés n'assurent pas le succès; et d'ailleurs il importe au succès de la chose, il importe à la justification qu'une pareille mesure demande, qu'il soit manifeste qu'elle s'appuie sur l'opinion publique.

Il n'y a donc qu'un moyen; celui de commencer par former un Juri Electoral chargé de Lui présenter des notes

doubles ou triples, pour toutes les places du futur Gouvernement du Premier Consul, qui devroit toujours proclamer les nominations pour les rendre plus imposantes.

Pour que ce Juri réponde à l'idée qu'on se propose, il faut qu'il soit composé d'hommes sages, probes surtout et reconnus généralement pour tels. Que ces hommes soient autant qu'il est possible étrangers aux partis; assez nombreux pour présenter une garantie d'opinion toujours nécessaire, et choisis de manière qu'il y en ait de tous les Départements.

Le Juri ainsi composé devroit se réunir dans un point central de le Cisalpine, loin de toute influence nationale ou étrangère; et dans cette intention il seroit infiniment utile que toute l'opération, qui lui est confiée, ne fût aucunement connue avant son complément. Pour cela il suffit que le Premier Consul nomme pour diriger le Juri une personne étrangère aux autres fonctions; que celle-ci envoie les lettres de convocation invitant les appelés au secret en des termes analogues à l'objèt sans l'indiquer; que l'envoi se fasse par la voie des commandants français, évitant toute intervention des Autorités Cisalpines pour ne pas compromettre avec le secret l'indépendance de toute l'opération.

Une fois les Jurés réunis, la personne députée par le Premier Consul devra leur exposer l'objèt de la convocation, les conditions que l'on croira nécessaires pour le succés de la chose. La séance ne durera que trois jours; ils établiront dans le premier leur organisation et leur honneur de garder le secret, et de ne nommer que ceux qu'ils jugeront les plus dignes. La nomination faite, la liste des nommés sera en pleine séance reconnue par chaque Juré, signée par le Président et les Secrétaires, cachetée et remise avec formalité au deputé du Premier Consul.

L'esprit de ce projet exclut du Juri tant les indi-

vidus qui le signent, que ceux qui sont actuellement en fonction.

C'est dans cette vue particulièrement qu'il paroîtrait convenable d'envoyer une note de Jurés assez nombreuse, pour que l'absence volontaire ou accidentelle de quelqu'un d'eux ne doive pas compromettre ou retarder leur séance.

Si ce projet est admis, et le Premier Consul le désire, nous pourrons donner facilement une note tout aussi nombreuse qu'on l'indiquera pour le choix du Juri proposé. C'est une opération indépendante de toutes les autres, de pure confiance et dont le succès exige que ceux mêmes qui doivent l'exécuter n'en soient point prévenus du tout avant leur réunion effective.

---

## ISTRUZIONI PARTICOLARI AI DEPUTATI

**pel caso che per volere del Direttorio Bologna dovesse ritornare alla soggezione del Pontefice.**

*Milano, 27 Novembre 1803, Anno II.*

Qualora fosse volontà del Direttorio di Francia di ricondurci alla soggezione pontificia, si ponga in considerazione, se non convenisse forse alla nostra condizione di città deditizia e convenzionata, e che ha sempre avuta Camera e Dogana separata, il renderci piuttosto tributarj che sudditi, convenendo di un' annua corresponsione alla Camera di Roma in via di ricognizione, e ritenendo poi per questa che sarebbe indipendenza convenzionale tutte quelle condizioni che avremo rassegnate al Direttorio nella ipotesi d'accordare una indipendenza totale.

E sarebbe in questo caso la più bella parte del dono quella di lasciarci la libertà di governarci da noi stessi sotto la protezione della Repubblica e sotto quella Costituzione che, esplorata l'opinione pubblica, piacesse a questa nostra popolazione di darsi pel maggior suo bene.

Se poi fosse decisa volontà del Direttorio di ritornarci pienamente soggetti come per lo addietro, moltissimi sono gli articoli della massima importanza, intorno ai quali nella conclusione di una pace col Pontefice è forza che si implori il più valido appoggio, onde rimangano a vantaggio della provincia nostra assicurati e dalla Repubblica garantiti.

1. Che dell'accaduto nell'intervallo tra la seguita occupazione che fecer l'armi francesi della nostra città e provincia ed il di lei ritorno sotto il Pontefice non s'abbia a far parola, nè darne debito ad alcuno, e che l'operato in detto frattempo debba star fermo a tutti gli effetti compatibilmente col futuro stato di soggezione.

2. Che Castel Bolognese rimanga onninamente e perpetuamente unito a Bologna a tutti gli effetti, e come parte integrale della di lei provincia e territorio.

3. Che i capitoli di Nicola V e le altre concessioni dei Pontefici fatte in diversi tempi a Bologna si riconoscano per veri concordati e non per semplici privilegi, come si è indebitamente in passato preteso, dimodochè la città e provincia di Bologna si debba avere per una città suddita bensì, ma deditizia e convenzionata.

4. Che in conseguenza di ciò venga essa restituita a tutti li suoi diritti, privilegi e prerogative, che di tempo in tempo le sono state tolte dai Pontefici e dai loro rappresentanti, e tanto a lei, che ai Magistrati e Corpi subalterni, senza che sia opponibile la centenaria e l'immemorabile, come derivate da una forza, cui non si è potuto resistere.

5. Che la città e provincia ritenga come in passato Camera e Dogana separata dalle pontificie, dovendo soltanto corrispondere a Roma annui scudi 40,000, che sono il preciso delle passate corrisposte, senza che possa mai la Corte di Roma ulteriormente aggravarla.

6. Che non si possa mai pretendere ch'essa e i suoi abitanti concorrano in minima parte alle contribuzioni francesi già imposte, o che s'imponessero al rimanente Stato pontificio; anzi, dovendo ritornar soggetta, le contribuzioni ed occupazioni che avrà sofferte in una proporzione superiore a quella delle altre, le vengano compensate a carico delle altre provincie pontificie.

7. Che volendo e dovendo la città di Bologna nuovamente organizzarsi in quanto al suo sistema economico interno, possa farlo indipendentemente da Roma, e questo tanto in rapporto a distribuzione di gravezze, che in ordine a spese comunitative.

8. Che non abbia essa più mai presidio pontificio, ma si possa custodire mediante una guardia nazionale, e si demoliscano le fortificazioni di Fort'Urbano.

9. Che per lo ristabilimento degli aggravj sofferti per le particolari sue contribuzioni, per la restaurazione d'un Monte di Pietà, per la instituzione di una qualche opera, o reclusorio pubblico diretto all'impiego dei tanti disoccupati, e per la miglior dotazione degli spedali, o per altro qualunque oggetto di pubblico bisogno o vantaggio, il Pontefice si presti ad accordare la soppressione ed unione che gli domanderà il Governo di Bologna, di conventi, monasteri, abbazie ed altro, che possa occorrere, e che la regola della domanda da farsi su di questo al Pontefice sia, che, allontanati tutti i regolari esteri e ritenuti e richiamati i nazionali, si lasci ad essi un conveniente e decente mantenimento; applicando tutto il resto alla Camera di Bologna, siccome ancora che, per rapporto ai

futuri acquisti delle Chiese o Luoghi Pii, si stabilisca legge d'ammortizzazione sull'esempio della maggior parte degli Stati cattolici.

10. Che resti abolito perpetuamente, e non si possa ripristinar mai, nè anche per modo di provisione e per via di tolleranza, il Tribunale della Grascia, più volte riprovato dai medesimi Pontefici, essendovi già nella città gli antichi magistrati abbondanzieri, che in questa materia provvedono.

11. Che si tolga dal Tribunal Criminale la sconvenienza, anzi la positiva passata ingiustizia, che i processanti siano ad un tempo congiudici a pregiudizio dei poveri rei.

12. Che nei già accennati affari d'acque, e cioè nel determinare i lavori e nel regolare le spese, si tolga la passata indipendenza del pontificio commissario, e che il pubblico di Bologna vi abbia tutta quella influenza che è dovuta alla responsabilità incontrata pel debito contratto e all'interesse privato dei possidenti cointeressati in questi lavori.

13. Che si dia alla città tutto il braccio onde abolire le molteplici esenzioni illegittime, e per redimere occorrendo le legittime, e affinchè tutti i cittadini e i possidenti si riducano ad uno stato di eguaglianza civile e si tolgano tutti quegli abusi che sono indivisibili dalla condizione privilegiata d'alcuni.

14. Che rapporto ai beni degli ecclesiastici, niuno eccettuato, e compresi anche i beni di prima erezione, siano essi nella sopportazione dei pubblici pesi eguagliati in tutto e per tutto ai laici.

15. Che la tenenza delle poste, il lotto e l'appalto del pane bianco per il contado, tutti articoli che in addietro depauperavano il paese in favor di Roma, vadano per conto della Camera di Bologna a sollievo dei tanti sofferti danni.

16. Che Bologna non possa essere compresa in qualunque providenza si prendesse dal Pontefice riguardo al sistema monetario ed al corso della carta monetata.

17. Che le presenti capitolazioni non possano mai infrangersi o vulnerarsi dal Pontefice, nè da chi per lui governerà Bologna, benchè munito di speciali facoltà, anche con titolo di delegazione così detta apostolica.

VINCENZO GRASSI, *Confaloniere*.

---

## DISCORSO

### DEL VICE-PRESIDENTE AL CORPO LEGISLATIVO.

La solenne adunanza dei Collegi Elettorali, che per la prima volta hanno esercitato fra noi le augùste funzioni della nazionale sovranità, ci ha finalmente provato che la Repubblica esiste, e che noi formiamo uno Stato libero e indipendente.

Voi, Cittadini Legislatori, radunati oggi sotto gli auspicii della Costituzione, confermate quest' idea consolante.

All'augusto spettacolo che voi presentate ai nostri concittadini, all' Italia, all' Europa; a questo avvenimento da lungo tempo invocato:

**A.** Chiamata essa a vegliare al destino della Repubblica, ed alla interna di lei tranquillità e a conservarle al di fuori la sicurezza, la considerazione, la dignità, l' eminente suo uffizio, le comanda di presentarvi il prospetto della situazione pubblica, di parlarvi delle esigenze della patria, e di mettervi sott'occhio ciò che dallo zelo e dalla sapienza vostra essa invoca.

**B.** Nata dal seno della guerra e della rivoluzione, formata dai rottami di varii Stati differenti per forma di

governo, per usi, per costumi, chiamati a principii dalla moltitudine non ancora intesi; sottoposta ai carichi della conquista anche dopo la proclamata sua emancipazione; agitata da incerti consigli, tormentata da ripetuti cambiamenti di direzione e di autorità arbitrarie ed irresistibili, senza tempo per riconoscersi, senza mezzi per ordinarsi, senza sentimento per far prova di sè stessa, rovesciata poscia in pochissimi di per la prevalente forza di armi nemiche. Ecco qual fu nel suo breve periodo la Repubblica Cisalpina.

La battaglia di Marengo rivendicò fortunatamente e la gloria della Francia ed il nostro destino, e comandò risolutamente la pace. Ma questa pace non apparteneva soltanto all'Italia ed a noi. Era il diritto del mondo intero, e doveva combinare gli interessi di cento popoli. Perciò anche dopo che il cannone non echeggiava più nè sull'Adige, nè sul Danubio, uopo era che un'armata poderosa fosse pronta, e non è meraviglia che la spesa di essa si addossasse a noi, i primi ad aver interesse che il paese nostro non fosse nuovo campo di battaglie.

L'invasione portato aveva in un paese dianzi tranquillo la funesta reazione civile provocata in tutti i punti, o con le denunzie o con le insorgenze. Beni e fortune non furono più sicuri, e a poche famiglie mancò soggetto di pianto o di terrore.

Ad accrescere il peso di questi mali si aggiunsero e la sterilità del raccolto, e la mortalità del bestiame, e lo straripamento dei maggiori fiumi, e le grandini e gli uragani devastatori, lasciando qui stare l'ingordigia crudele degli speculatori che non mancano mai di approfittare dell'altrui calamità.

Sollecitato frattanto il Governo a spese irregolari ed enormi nel tempo che i privati erano esausti di denaro, di generi, e mentre la cosa pubblica non poteva prestargli

alcun credito; il patrimonio della nazione, ch'esser poteva un riparo agli imperiosi bisogni del politico ordinamento, ha sofferto il destino di una erogazione, la quale necessariamente risente tutta l'impronta delle circostanze calamitose che l'hanno provocata.

Le funeste conseguenze della pubblica calamità si estesero del pari alle subalterne amministrazioni dei Dipartimenti e dei Comuni. Dovunque la mancanza totale di mezzi sconvolse ogni ordine d'azienda, e mise in ruina ogni genere di utile stabilimento. La incertezza poi che accompagna sempre una situazione provvisoria non lasciò luogo a quella unione di spiriti, che fondata sopra un'opinione comune predominante, è l'àncora sacra cui si appoggia negli estremi pericoli la salute di uno Stato. Senza leggi fondamentali, senza principii direttivi, vittime di rinascenti e non mai soddisfatti bisogni, compresi soltanto dal senso dei mali che ci aggravavano, tale fu la penosa nostra situazione durante il Governo provvisorio.

I comizii di Lione hanno finalmente comandato un nuovo ordine di cose. Essi ci hanno dato Costituzione e Governo, ed un nome insieme che ricordando tempi e fortune meravigliose, ha tutto in sè stesso quanto è d'uopo per ricondurre i nipoti alla prosperità ed alla gloria per cui sono tanto chiari negli annali del mondo i loro maggiori.

Con questi solenni auspicii la Repubblica Italiana entra nella carriera politica.

Penetrata la Consulta di Stato dal vivo sentimento che desta sì alta vocazione, confortata dalla prospettiva ridente che si alza dopo tristi giorni di calamità e di angoscie, non può dissimulare, Cittadini Legislatori, i magnanimi sforzi a cui sono chiamati i magistrati superiori della Repubblica.

In Francia la rivoluzione è stato un bisogno della nazione. In Francia la rivoluzione fece nascere la guerra. La

guerra sola ha portato fra noi la rivoluzione. Essa ci è venuta da impulso straniero. Quindi la massa del popolo che non vi era in alcun modo preparata, o fu spettatrice indolente di un tale avvenimento, o non lo riguardò che come un effetto momentaneo della preponderanza dell'armi francesi. Non potè dunque attaccarvi niuna di quelle idee morali che soglionsi assumere per elementi di ordinata e ferma condotta. Coloro stessi che per alcun titolo sollevansi dalla moltitudine si divisero in due opposti partiti. Gli uni si dichiararono avversi al nuovo ordine di cose o per opinione sentita, o fors' anche perchè riguardo a taluni il nuovo ordine di cose metteva un termine ai particolari loro vantaggi e prerogative. Gli altri si fecero acerrimi sostenitori del nuovo ordine anche per la facile persuasione dei sociali principii dalla rivoluzione proclamati, principii che, rattemperati e ridotti nei giusti loro limiti, sono, non v' ha dubbio, fecondi e della privata e della pubblica felicità. Ma e le subalterne divisioni di quest'ultima classe, e la fluttuazione violenta che avvenimenti inattesi ed irregolari hanno fin dai primi anni condotto, ed il rovesciamento rapido del sistema, di cui appena i primi fili si eran tesi, e le nuove combinazioni stesse che al medesimo si son dovute portare per istabilirlo con fermezza, hanno lasciato fra noi lo stesso stato di inerzia e d'indifferenza nella moltitudine, ed isolate e discordi poco meno che dal principio le opinioni comuni.

Questa inerzia nella moltitudine, questo isolamento, questa discordanza di opinioni, domanda imperiosamente che si crei uno spirito pubblico, il quale imprima nel popolo un consenso unanime nel sentimento della propria indipendenza che è primieramente l' interesse sentito da tutti.

Voglionsi adunque istituzioni che trasfondino nei cuori la persuasione di veri principii sociali, quali sono dalla

Costituzione annunziati, e rilevino negli animi dei cittadini la dignità nazionale da tanti anni e per tante sciagure funestamente avvilita.

Ma queste istituzioni debbono necessariamente adattarsi alla portata del nascente popolo per cui s'invocano. Formato esso dall'universalità dei cittadini, nè tutte le norme che distinguevano i vecchi governi, nè tutte quelle che l'entusiasmo della novità e l'ardore delle prime idee liberali volevano da principio stabilire, possono convenirgli. La ragione e la esperienza ci hanno mostrato che la giustizia sociale, fondamento primo e solo della felicità degli uomini e della prosperità degli Stati, non può ottenersi che per la saggia continuazione de'principii conservatori dei diritti comuni, colla rispettiva capacità e attitudine di coloro al bene dei quali si vuol provvedere. Istituzioni si acconcie convertite in abito generale, accresceranno successivamente la forza morale del popolo. Esso svilupperà nuova capacità, e questa segnerà ai legislatori nuove prove di norme che non saranno smentite.

È per questo mezzo che la Repubblica potrà con sicurezza aspirare di poi a quella pienezza di un perfetto ordine sociale a cui uno slancio prematuro che oggi volesse tentarsi non sarebbe per avventura che un ostacolo di più. È il tempo solo che matura le istituzioni, e non è che invecchiando che acquistano forza e vigore, ed all'impero della forza congiungono quello dell'opinione.

Lo spirito pubblico ha eziandio un'altra base non meno efficace a sostenerlo, una volta che le buone istituzioni l'abbiano promosso; è il sentimento di confidenza che lega i cittadini al Governo.

Fortunato il Governo, che la Costituzione ha fra noi stabilito.

Investito del carattere rappresentativo sia nella indicazione delle norme sociali, sia nella esecuzione delle me-

desime, non può esso declinare un momento dai veri interessi del popolo. Sa che mancando ai medesimi distruggerebbe da sè stesso l'augusta sua dignità, senza la quale la politica amministrazione non è che un sistema oppressivo. L'ordine adunque uniforme nelle funzioni de' Magistrati, l'esatta proporzione delle imposte coi pubblici bisogni, il carattere riproduttivo di quelle perchè invece di sostenerlo non servano a depauperare la privata e la pubblica fortuna, e la severa amministrazione dei feudi, e la lealtà negli impegni, e l'esercizio pronto della giustizia, e la sollecitudine nel riparo a tutte le pubbliche esigenze, e la protezione delle arti utili e del commercio, e il ristauramento della pubblica beneficenza, e l'associazione tutelare del culto religioso al costume nazionale ed alla morale pubblica, saranno questi gli oggetti ed insieme i doveri ai quali il Governo associerà il vostro zelo, i vostri lumi. I vantaggiosi effetti d'una amministrazione saggia, di una legislazione esclusivamente tutelare e benefica ispireranno nel popolo il vivo sentimento della pubblica confidenza, quel sentimento che solo può fare di uno Stato comunque esteso una fortunata famiglia che diventa un utile supplemento alla Legge, che rende ogni giorno più potente il Governo, o sia egli inteso ad estendere nelterno i mezzi della pubblica prosperità, o sia che abbisogni di contenere l'ambizione e la violenza al di fuori. Egli è allora che il popolo non d'altro senso si penetra che di quello della sapienza che gli ha dettate le leggi, e di quello della giustizia che presiede alla esecuzione delle medesime. Ma nè il sentimento della propria indipendenza, nè il sentimento di confidenza nel Governo non potranno mai radicarsi nel popolo se non siano sostenuti da quello della pubblica sicurezza.

Nasce questo dallo stato abituale di forza in cui dev'essere la nazione, onde, nè da una parte per via di sor-

presa, nè dall'altra per colpa di trascuratezza o per mancanza di forze, sia essa esposta mai all' impeto di armi straniere.

Sistemi dominanti oggi in Europa comandano imperiosamente ad ogni Stato una forza militare permanente. Senza questa forza l' indipendenza è un sogno, e lo stato è sempre precario. Leggiamo scritta questa verità negli annali di tutti i popoli, e noi ne fummo, non ha guari, un tristo esempio.

È adunque d' uopo d' istituire un' armata nazionale pronta in ogni evento a sostenere il sentimento della pubblica sicurezza, e che meriti alla Repubblica l'alleanza degli Stati potenti.

L'eroe che dopo aver dato due volte vita alla Repubblica ha generosamente acconsentito d'esserne il capo, è senza dubbio il più certo pegno che possa essersi ottenuto della sicurezza dello Stato. La nomina sua in Presidente della Repubblica Italiana stata fatta nei comizii nazionali di Lione ha avanzato d'oltre un secolo l'opera che mai si fosse potuto attendere dallo zelo e dalla fortuna dei nostri Magistrati. Egli ha già concertato coi re d' Europa quanto alla prosperità e alla dignità della Repubblica può contribuire. Egli ha chiamata questa figlia delle sue vittorie e della sua predilezione a parte de'suoi alti destini, della sua potenza, della sua gloria. Cittadini Legislatori ! La Consulta di Stato, penetrata dalla sublimità degli uffizii che vi sono imposti, si fa lieta della sicura fiducia che a siffatti indizii della volontà generale cospirerete unanimi col Governo a consolidare il fondamento della pubblica felicità, ed a far che sorga oggetto di ammirazione delle età future la Repubblica Italiana.

## DISCORSO DEL MELZI

**per la trasformazione della Repubblica in Regno.**

I popoli della Repubblica Italiana depressi troppo lungamente sotto l'assoluta dominazione o di straniere potenze che non potevano nè conoscerli nè amarli, o di piccioli principi incapaci di governarli con quella dignità della quale rimane in essi il sentimento, accolsero con giubilo ed amore le armate francesi e l'invitto loro condottiero che veniva a promettere un Governo nazionale ed indipendente fondato sulla libertà civile e la eguaglianza dei diritti.

Il desiderio di conseguire un sì gran beneficio li accese per tal modo che ne videro ovunque gli indizi e gli argomenti. Con quanta costanza non sostennero essi enormi e sempre crescenti sagrifizi? Con quanta alacrità non secondarono le istituzioni repubblicane che loro promettea la generosità di quell'eroe che li avea conquistati per beneficarli? I nuovi Governi provvisori furon ben tosto obbediti con una sommissione spontanea e fedele, più di quella che i precedenti sovrani aveano ottenuta. Le assemblee popolari si videro dense ed animate ogni qualvolta si trattò di promuovere e di accogliere i patti sociali che le separate provincie impazienti d'ogni indugio a godere del nuovo ordine di cose vollero stabilire prematuramente. E quest'ardore crebbe poi oltre ogni speranza quando Bonaparte, raccolte tutte queste membra in un corpo più grande e ragguardevole, proclamò alla presenza dei cittadini accorsi d'ogni parte in Milano alla Federazione una Repubblica che fu cara a tutti e felice finchè ebbe seco il suo fondatore.

Chiunque poi fu testimonio e parte delle ingrate vicende che venner dopo, e spettatore di quegli infelicissimi tempi che le armate nemiche tennero questi paesi, ebbe a conoscere che di tutte le calamità che afflissero la pubblica opinione, le più acerbe furon quelle, prima di vedere violata la sovranità nazionale dagli atti arbitrari del Direttorio francese, e poi di veder tolta dalle potenze vincitrici colla indipendenza anche la speranza a questi popoli di crescere congiunti in una nazione capace di far risorgere la gloria italiana di cui sì viva e sì cara è in tutti i cuori la ricordanza.

Allora poi che Bonaparte, salvata la Francia, fedele alle sue promesse accorse a spezzare le nostre catene, le espressioni dell'ammirazione e della gratitudine per gesta così sovrumane e per cotanto immensi e replicati benefizi, mai non s'udirono disgiunte dai pubblici voti per la nazionale indipendenza e pel governo rappresentativo. Pare che questo sentimento nel rimanere lungamente compresso fosse cresciuto di vigore ed energia.

Era difatti appena ristabilita la pace in Europa, quando la nazione intera col mezzo di numerose rappresentanze d'ogni genere di cittadini con esempio inudito comparve dinanzi al suo benefattore in Lione per chiedergli la riconferma di quella indipendenza che ben due volte le aveva donata e per supplicarlo di rendergliela per sempre assicurata assumendo egli stesso l'incarico della suprema magistratura.

Se in tutte le precedenti vicende il desiderio delle nazioni che formano la Repubblica Italiana si era manifestamente palesato a qualunque indifferente od esatto osservatore, fu reso poi con modo più autentico e solenne evidente all'Europa intera da Lione. La Costituzione ed il Governo che ebbero origine dai Comizi colà celebrati sono un monumento in faccia a tutto il mondo dello zelo di

questi popoli per la indipendenza per un Governo nazionale rappresentativo, fondato sul popolar diritto di libertà ed eguaglianza civile, e della loro riconoscenza, fiducia e rispettoso amore per Bonaparte.

La Consulta di Stato debbe a sè stessa ed al popolo italiano di provvedere che questi voti nazionali abbiano il più esteso e più durevole effetto. Molti ostacoli a questo intendimento si riscontrano nelle forme dalla Costituzione adottate. Uopo è modificarle. I tradimenti che un nemico ordiva nel cuore della Francia ci avvisano che la felicità del popolo italiano non può più lungamente avventurarsi alle vicende del caso, che non possono nè prevedersi nè calcolarsi dalla umana prudenza, e tutte le riflessioni poi cospirando col sentimento della gratitudine nostra ci ammoniscono che non vi può essere nè stabilità nè splendore per noi se non ci rannodiamo più strettamente a Bonaparte ed alla sua posterità. Cedano dunque queste forme costituzionali al bisogno della nostra indipendenza ed al trasporto di quella gratitudine che la nazione conserva pel suo fondatore e salvatore.

La Repubblica è riconosciuta indipendente per legge di trattati dalle principali potenze d'Europa; usi dunque di questo suo diritto per assicurarsene più stabilmente la conservazione.

Tutte queste considerazioni, dalle quali emerge chiaramente il desiderio ed il bisogno nazionale, inducono la Consulta di Stato a prevalersi delle facoltà attribuitele dal § 126 dell'Atto Costituzionale onde formare il seguente voto da rassegnarsi primieramente a S. M. l'Imperatore de'Francesi per ottenere una benigna adesione, e da proporsi in secondo luogo alla sovranità del popolo rappresentata ne' tre collegi elettorali.

## DECRETO.

Art. I. Il Governo della Repubblica Italiana è confidato ad un capo inamovibile che assume il titolo di Re con tutti gli onori e le prerogative convenienti.

Art. II. S. M. Napoleone I Imperatore dei Francesi è nominato Re.

Art. III. Dopo Napoleone I, nessuno può essere capo della Repubblica Italiana se non risiede stabilmente nel territorio della medesima.

Art. IV. La dignità reale è ereditaria nella discendenza naturale e legittima di Napoleone I di maschio in maschio con ordine di secondogenitura, e con esclusione perpetua delle donne e loro discendenza.

Art. V. In mancanza di maschi legittimi e naturali di Napoleone I, egli può nominare un suo successore al regno nella linea mascolina dei principi francesi suoi fratelli contemplati nel Senato-Consulto-Organico, 18 Maggio 1804, 28 Fiorile, anno XII, E. F.

Art. VI. Il nominato tramanda la dignità reale alla sua discendenza naturale diretta e legittima di maschio in maschio con ordine di primogenitura e con esclusione perpetua delle donne e loro discendenza.

Art. VII. In difetto di nomina al regno o di discendenza mascolina naturale e legittima pel nominato, succede alla dignità reale quella de' principi francesi contemplati nel detto Senato-Consulto 18 Maggio 1804, 28 Fiorile, anno XII, o loro discendenti maschi naturali e legittimi, che verrà scelto dalla Consulta di Stato a termini della Costituzione, e prosegue la dignità reale nei suoi discendenti maschi naturali e legittimi con ordine di primogenitura, escluse sempre le donne e loro discendenti, ferme stanti le condizioni esposte nel § 5.

Art. VIII. Nel caso in cui la discendenza mascolina dei principi Bonaparte indicati nel suddetto Senato-Consulto, 18 Maggio 1804, 28 Fiorile, anno XII, venisse a mancare, o fosse ristretta ad un solo individuo Imperatore de' Francesi, la Consulta di Stato provvede a termini della Costituzione.

Art. IX. La maggiorità del Re, la Reggenza, i diritti e doveri della famiglia reale, le prime dignità dello Stato, le condizioni e prerogative annesse e la norma per la lista civile saranno determinate nella riforma dell'atto costituzionale che verrà proposto ai Collegi Elettorali.

Art. X. Le basi da ritenersi nella riforma suddetta sono:

1. La conservazione della Religione Cattolica Apostolica Romana.

2. L'integrità del territorio della Repubblica.

3. L'indipendenza politica della Repubblica.

4. Il mantenimento della libertà civile, dell'eguaglianza dei diritti, dell'abolizione della feudalità e dell'irrevocabilità delle vendite de' beni nazionali.

5. Il sistema rappresentativo nazionale e l'indipendenza del potere giudiziario.

6. L'abilitazione dei soli nazionali alle dignità ed impieghi dello Stato.

Art. XI. L'impero francese assume la garanzia della nuova forma di Governo della Repubblica Italiana e s'impegna di farvi accedere l'Imperatore d'Alemagna e le altre potenze amiche a senso del trattato di Luneville.

Art. XII. Un trattato d'alleanza offensiva e difensiva verrà concluso tra le due nazioni francese ed italiana appoggiato ai veri principii del diritto delle genti e calcolato sugli avvantaggi e forze reciproche dei due Stati, con formale esclusione d'ogni dipendenza o tributo e colla determinazione del rispettivo concorso in caso di guerra.

Art. XIII. Il presente decreto della Consulta di Stato sarà portato in copia autentica dai Consultori di Stato a ciascuno dei Collegi Elettorali, i quali all'appello nominale di tutti i membri intervenienti pronuncieranno sull'accettazione o rifiuto a norma dell'art. 128 della Costituzione in seduta permanente e senz'alcuna discussione.

---

## RAPPORTO

### DEL MINISTRO DELL' INTERNO AL VICE PRESIDENTE

*Milano, 12 Maggio 1804, Anno III.*

SICUREZZA PUBBLICA.

La sicurezza pubblica non è stata in alcun modo soggetta ad oscillazioni di alcuna sorta. L'opinione generale, che spesso suole influire sulla medesima, neppure ha presentata alcuna occasione rimarchevole ne' suoi risultati. Alternandosi sempre fra le vaghe voci di guerra e di pace, ciascuno tranquillamente ne attende l' esito senza molto imbarazzarsene. La cospirazione scoperta in Parigi contro il Primo Console Presidente recò generalmente una sorpresa tanto maggiore, quanto più inaspettata. Al principio alcuni oziosi e malviventi non cessarono di mostrarsene increduli; gli uomini di buon senso ed amanti dell'ordine gioirono della scoperta, e generalmente poi si sono esternati i sentimenti di sdegno contro i cospiratori e di attaccamento al Primo Console ed all'attuale stato di cose. La polizia non ha perduto di vista questa emergenza e si è mostrata molto premurosa col seguirne le traccie per

amore al riparo, quando se ne fosse manifestato il bisogno. Un certo Zerbini, una volta cappellano militare, e poi destituito per la sua cattiva condotta, fu perciò messo in arresto. Olona, Reno, Serio hanno manifestato generalmente e con maggiore sviluppo i loro buoni sentimenti a questo riguardo.

### AGGRESSIONI, ASSASSINII, FURTI.

Pare che la privata sicurezza abbia minori occasioni da dolersi che pel passato. Non molte aggressioni si contano in questi mesi. Fra tutte avvene una nell'Agogna, una nell'Alto Po, una nel Serio, una nell'Olona. — Gli assalti di strada sono anche scarsi.

### CONTEGNO DE'MILITARI FRANCESI.

È disdicevole che i soldati esercitino costantemente la loro licenza contro i cittadini. Alcuni hanno sottratto alle guardie armate de' disertori che ne venivano scortati, altri per proteggere delle prostitute hanno insultato la forza legittima, altri l'hanno impedita ad eseguire le sue commissioni, qualcheduno per incomprensibile capriccio ha insultato i passanti od ha impedito di passeggiare; alcuni hanno rapito una donna dalle braccia di un onesto cittadino; un simile fatto fu eseguito anche da alcuni militari francesi; alcuni hanno rubato. La polizia chiede conto di simili eccessi; molti colpevoli sono agli arresti; ma essi trovano spesso l'impunità nella qualità militare, nella difficoltà di riconoscere i colpevoli fra il molto numero della truppa, e nella poca speranza di ricondurre sollecitamente alla severità una disciplina non esatta. Ri-

sulta abusivo il lasciare i semplici militari passeggiar armati fuori di servizio, ed è una delle maggiori cagioni di simili intraprese e disordini.

### LEGIONE ITALIANA.

La Legione Italiana continua a fornire molti scellerati fra il numero dei di lei disertori. Si comprende senza stento che la gente, la quale vi è condannata, cerca tutti i mezzi di sottrarsene, e quando vi giunga, diventa peggiore nelle proprie antiche abitudini, e convinta di non trovar asilo, cresce nella scelleratezza. Anche in questa parte gli arresti sono molti; ma non possono comprendere tutti. Alcuni scellerati noti sono fortunatamente caduti in mano della forza. La mancanza di forza in tutti i Dipartimenti non può essere supplita dalla sola vigilanza delle civili autorità.

### GUARDIA NAZIONALE.

La Guardia Nazionale è in quella decadenza che in diversità di circostanze sarebbe plausibile. Generalmente se ne attribuisce la cagione all' ultima legge, che ne ha cambiata la base ed i regolamenti. La mancanza di forza armata in quasi tutti i Dipartimenti, la quale moltiplica il servizio della Guardia Nazionale, cagiona reclami e malcontenti. Come è possibile in Modena ed in Ferrara, per esempio, far montare ogni giorno circa 100 cittadini per la massima parte in servizio di oggetti puramente militari? Per supplire alla meglio si sono permessi i sostituti mediante pagamento. Ma il pagamento supera l' introito delle tasse, e le Municipalità sono in disborso; e si lagnano acremente della spesa.

### STAMPA.

Qualche operetta diede occasione a molte ciarle. La vecchissima dissertazione fatta al tempo di Cromwell riprodotta in Francia coll'epigrafe = Tuer n'est pas assassiner = fece qualche rumore. Tutto fu represso con sollecitudine. Anche presso di noi i revisori esercitano severamente il loro incarico, e se tra la moltiplicità delle cose, che la manía di scrivere suole manifestare al pubblico accade qualche svista, si è sollecito a ripararla.

---

# CARTEGGIO

FRA

# MARESCALCHI E MELZI

**Marescalchi a Melzi.**

*Parigi*, 3 *Aprile* 1802.

Caro amico. Pur troppo si sono pienamente verificati tutti i miei presentimenti, ma sopra tutti quello che la venuta di Sommariva era appuntata col signor Murat.

Non solo esso l'ha accolto jeri mattina con trasporto di gioja, ma è tosto corso da quello e da quell' altro per ottenergli da per tutto un gentile accoglimento.

Per me veggo che vado ad espormi: non me ne importa. Il mio dovere è di salvar voi e la mia patria dai raggiri di tutta questa gente, che non ne ha cessato un momento che per potere appunto trar partito del vostro buon cuore e della vostra moderazione.

Credo quindi verissimo quello che dice il Console, che il numero cioè delle truppe non monti assolutamente ai 25 mila uomini; che si dividano fra i capi 500 o 600 mila franchi al mese, e che voi dobbiate attenervi alla lettera alla sua precisa volontà, altrimenti avvertite bene che vi si farà un'accusa e un demerito della vostra medesima condiscendenza.

Voi siete troppo saggio per non vedere immediatamente quale condotta vi tocca prendere in impicci di simil fatta. Romperla con Murat, no certo: anzi bisogna fors'anche alla prima che dissimuliate. Ma state sull'avvertito. Se ne vuole più a voi che agli altri. Qui in somma Murat è in lega con tutti quelli che non possono soffrire il nuovo Governo, il quale sta rompendo tutte le loro speculazioni. Petiet, Formiggini, Sommariva e Murat sono più uniti che non erano quando si trovavano tutti a Milano.

La risposta che Murat mi diede sul conto di Sommariva finì di scoprirlo. Essa gli scappò data nel tuono sino del disprezzo, e come se voi chiedeste una ragazzata. Dal mio silenzio s'accorse essersi tradito e si ritirò confuso. Lo lasciai in gran colloquio con Giuseppe. Avvertite che da Talleyrand era stato anche la mattina e gli aveva parlato di Sommariva. Tutta questa corte è fatta, perchè in Talleyrand ha ritrovato l'osso più duro. Io gliene parlai, ma prima d'avere parlato con Murat, sempre però prevenuto che Murat marciasse in questo senso, Talleyrand non mi si mostrò disposto a prendere impegno, ma sono certo che nella posizione nella quale è il Console riguardo agli affari nostri, e nell'impegno che ha che vadano bene, Talleyrand sarà del buon partito.

Appena vidi qui Murat, che m'accorsi che non era venuto soltanto per assistere al parto di sua moglie. Vi passai la stessa sera, non si lasciò trovare in casa. La mattina gli chiesi un'ora di abboccamento. M'assegnò le dieci. Io vi fui alle 9 e tre quarti. Mi fece aspettare tre quarti d'ora. Stanco e pressato d'andare dal Console, suonai il campanello e gli feci dire che me ne andava. Allora si fece vedere, e mi mostrò d'essere informato di molte cose che non gli poteva aver dette che Bourienne. Per dirvi tutto, so che questi si espresse con qualcuno che lo frequenta, sul vostro proposito, in questi precisi termini:

— Gliene faremo tener tante che lo stancheremo — In somma non v'è che il Console, e mi pare anche Talleyrand, che sieno finora di buona fede. So che Azara vi scrive, e vi scrive anche in questo senso. Io ringrazio Iddio che sia tornato, perchè fra lui, Caprara e me spero che vi tireremo dalla cattiva situazione.

Jeri Sommariva passò da me. Tutto gajo, pieno di moralità e di principii sanissimi ed integrissimi parlò con Tambroni e gli chiese la carta di sicurezza. Disse tornare alle 4, ma poi non venne, ed io appunto a quell'ora l'incontrai con Formiggini in discorsi allegri, e ridendosela mi parve che se ne andassero da Giuseppe.

Questa mattina forse ritornerà. Ho preparate le carte e ho chiusa l'anticamera. Ho creduto bene di non abboccarmi seco che dopo avere avute dal Console le istruzioni.

Addio. Voi conoscete la mia amicizia per voi. Io non ho altro in vista che il bene del paese, la gloria del Console e la vostra. Fidatevi; non temete Lecchi nè altri. Paralizzateli e osservate bene che vi si tenderanno tutti gli agguati possibili per farvi cadere dove costoro vogliono, ma non bisogna badar loro, che per isconcertare le loro macchine. Addio.

---

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi*, 17 *Maggio* 1802.

Riguardo a voi il Console ritiene sempre che voi av te tutta la capacità e non temete nè generali nè commissari, nè ostacoli. Non ho mai neppure potuto immaginare che abbiate desistito un momento dal vostro carattere. Quello che io vi scrivo non è diretto che a darvi lumi propri

affinché non veniate sacrificato da chi vi è amico in apparenza, ma contrarissimo in fondo al cuore, e per farvi sapere tutto onde regolarvi. Da Milano è impossibile vediate quello che si vede qui.

Nell'udienza del 14 il Console mi disse che era mestieri d'impedire che i Francesi ricevessero dei mali trattamenti in Milano e fossero riguardati con disprezzo. Io gli risposi che le vostre mire erano anzi tutt'altro e che vi adoperavate più che mai per amalgamare le due nazioni. Mi soggiunse che lo sapeva, ma che alcuni particolari si permettevano di profittare del nuovo ordine di cose per sfogare il loro astio contro la nazione, e che ve lo scrivessi, perché ne aveva dei reclami. Io assunsi di farlo immediatamente. Voi mi direte se anche questo può essere un filo teso da chi non ama di vedersi impedita la strada a rubare come per lo passato.

Per gli Italiani io credo che possiate cominciare ad allontanarli da voi medesimo, se ve ne è qualcheduno che turbi o intrighi, e se vi è qualche Francese che sia decisamente molesto, credo pure che il Console sarà ben contento se il rinviate, qualunque protezione possa vantare esso a favor suo.

Intanto opino che possiate benissimo seguitare a dire che è massima di rinviarli tutti in generale, poiché lo è, e se il Console non si determina, ora conoscete abbastanza quale presso a poco ne possa essere il motivo, ma passerà.

Pur troppo veggo quale è lo spirito della nazione, ma il Console sperava che la nostra organizzazione avesse a produrre maggior effetto. Veggo altresì che non essendo ancora dato un compenso al re di Sardegna, non essendo ben decisa la sorte del Piemonte, nè fissata quella dell'ex gran duca di Toscana, le persone restano anche interdette e si aspettano facilmente qualche altro cambiamento. Ma è pur anche cognito che il Console vuole che codesta

nostra Repubblica sussista, e le apparenze sono piuttosto di ingrandimento che di smembrazione. L'odio per la Repubblica, sotto il regime vostro, deve poi finalmente svanire. Affrettatevi più che potete ad organizzare i Dipartimenti. Vedendosi retti da persone probe, e vedendole da vicino, nascerà più facilmente la confidenza. Badate che potrebbe essere una trama ordita: anche quella di far credere voi organo o sciente di quanto gli fa supporre che un giorno alfine possa accadere. Dagli intriganti bisogna aspettarsi tutto. Anche questa potrebbe essere una maniera di paralizzarvi. Per questo vi obbedisco sì, mandandovi i chirografi dei crediti del Monte S. Teresa, ma vi suggerisco dirigervi a Champagny, e non porvi in relazione diretta, perchè già il Console la tiene come una di quelle a sè riservate, e poi perchè darebbe appiglio sempre maggiore a chi vuol farvi credere attaccato alla casa d'Austria.

Non ho potuto ancora trovare il momento di parlare di Saliceti, ma convengo che codesto è un gran cattivo mobile in Italia per tutti i conti. Dalfiume è nella massima sua confidenza, e siccome questi è uno di quelli che si dimostrano malcontenti, scrivendo a Saliceti potrebbe nuocervi anche senza volerlo. Non mi meraviglierei anzi che la resistenza del Console a nuove nomine venisse di là.

È appunto in mezzo ad un ammasso sì impuro che non vi voleva che un uomo del vostro carattere e della vostra mente. Giungo a sperare che appunto colla costanza che v'è propria, e con quella antiveggenza che adoperate, li metterete persino tutti se è possibile sulla buona strada. Vi vorrà sì un poco di tempo, ma il caos era troppo grande, e l'agitazione ricevuta non può cessare e mettersi in quiete tutto in una volta.

Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.

*Parigi, 4 Ottobre 1802.*

Il Console, esso medesimo, ha ordinato che s'inseriscano nel Monitore il Rendi-conto ed il vostro Messaggio. Posso assicurarvi che l'uno e l'altro hanno incontrato qui la più grande ed estesa approvazione.

Certo che la coscrizione aumenterà il numero dei malcontenti. Ma la facilità di poter surrogare dovrebbe almeno in parte raddolcirne l'amaro.

Sempre più comprendo quanto poco valgano certe teste, e quanto voi dobbiate soffrire e faticare di più, trovandovici in mezzo. Il Console, non lo dubitate, lo vede anche più di me; esso è però nell'opinione, che fissato un accordo col Papa, molto guadagnerete per la parte dei preti.

Quello che non comprendo si è Guicciardi. Non so attribuire il suo spirito intollerante che al suo carattere troppo schifiltoso e alla sua smania che so che ha avuta a Lione di essere Ministro dell'Interno.

Per gli altri nulla mi fa meraviglia. Paradisi è certamente legato ad Aldini di modo, che ne è perfin cieco, e i sentimenti dell'uno sono quelli dell'altro, fuorchè riguardo a interesse, in cui Aldini si conserva la privativa.

Murat non ha altre volontà che quelle che aveva. Pare disposto a intendersela con voi, ma bisogna che non lo guastino di nuovo. Abbastanza ve ne ho detto in altre, ma se fate qualche regalo in contante a opportunità, e che gli facciate sentire esservi già disposto, se si conduce bene, credo che starà in dovere. Fate molta attenzione alla moglie, perchè il Console non può dimenticare che è sua sorella.

Caprara si scusa, e quando lo sentirete, forse non ne sarete sì scontento. Ma per ora ho paura che dovrà restar

qui anche per qualche tempo. Gli affari di Piemonte, che si vogliono uniformare a quelli di Francia, lo mettono in un grande imbarazzo.

---

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi, 4 Ottobre* 1802.

Murat dice di partire domani, ma ieri non venne all'udienza, come aveva detto. Esso viene com'era prima, cioè generale in capo delle truppe stazionate nel territorio della nostra Repubblica. Parmi di comprendere che tutte le attenzioni che gli potrete fare, ma su tutto a madama Murat, saranno molto accette. Del resto la vostra autorità è la stessa e sono ben persuaso che non ve ne lascerete imporre. Esso lo è altrettanto, almeno così m'ha assicurato, del vantaggio reciproco che ne ridonderà tenendosi con voi nella più perfetta armonia. Tutto sta, lo dice anche il Console, nel tenerlo lontano più che si può da certi individui. Non puossi negare che adesso è veramente un poco attaccato all'interesse. Accordandogli di tanto in tanto qualche cosa voi potete prevalervi del mezzo di tenerlo amico del Governo. Parmi che questo ne sia uno sicuro. Comprendo che vi farà qualche dissesto, ma sarebbe peggio altrimenti, e poi voi vi potete misurare e colla forza della borsa e con la maniera ch'esso si condurrà a riguardo vostro. Quello che veggo che farebbe forse dispiacere sarebbe se si conoscesse, perchè ciò potrebbe far nascere odiosità, e da questa è ben chiaro che si vorrebbe salvare in qualunque ipotesi, perchè quello che ridonda a pregiudizio d'uno, si estende naturalmente e troppo facilmente ancora più oltre.

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi, 4 Ottobre* 1802.

Come da altra mia, e come scrivo a Villa, Bonaparte è di parere sempre più che la Polizia si tenga nella maggiore attività e vigilanza. È in aspettazione di sentir se si scopre che l'incendio del teatro Zagnoni a Bologna abbia legame con quei fazionarj.

Ho paura che anche qui si sia trovato qualche cosa riguardo all'infezione nei tribunali. Si sentirono per così dire delle voci sparse sulla restituzione delle tre legazioni, come anche della freddezza del Consiglio e Corpo Legislativo a fornirvi i mezzi che vi abbisognano.

Mi disse di avere idea dell'Aurora, sul proposito del quale non lasciai di farvi merito d'averlo fatto tradurre davanti ai tribunali. Fu molto contento delle misure prese a Ferrara contro quelle insorgenze. Mi parlò di voi con infinita soddisfazione. Difatti ne avete una prova nella lettera che mi ha scritta e che vi trasmetto. Le facoltà che con essa vengonvi attribuite non potranno senza fallo lasciar più dubbio del caso ch'esso fa della vostra degna persona e del lustro e dello splendore in cui vuole porvi e sostenervi in faccia a tutta l'Europa.

Per darvi idea della sua mediazione e delle sue determinazioni riguardo alla Svizzera, non vi è meglio che il suo proclama inserto nel *Monitore*, che vi spedisco. Rapp è partito con delle commissioni analoghe. Esso debbe portarsi in ciascun cantone, e intanto che i Deputati vengono a Parigi, inculcar loro di tenersi quieti ed attaccati al Governo attuale. Molti discorsi si fanno da questi politici sull'esito dell'affare. Per me sono persuaso che il Console voglia ascrivere nel numero delle sue glorie anche quella

di avere tranquillizzata intieramente quella parte interessantissima del continente e averle fissato irrevocabilmente il destino attaccato a quello della Repubblica Francese. In somma, parmi che voglia che l'Inghilterra e l'Austria perdano per sempre la speranza di potervi contare sopra in qualunque supposizione.

---

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi, 4 Ottobre* 1802.

Scrivo al Ministro dell'Interno di attivare quanto mai la Polizia interna, giacchè qui è ormai troppo palese che in Italia molte fila sono tirate per devenire anche una volta a dei nuovi torbidi, e chi sa a quali conseguenze. Non avrete forse avuto tempo di far riflessione al raccomandatovi da Azara, ma sono di opinione che quest'uomo vi converrebbe assai, massime nelle attuali combinazioni. Si chiama Mauro, ed è al caso assolutamente.

Si è scoperta una Loggia di *Illuminati* che ha relazione coi nostri paesi e che ha *degli oggetti particolari*. Moliterno è stato arrestato a Calais e condotto al Tempio. Altre carcerazioni sentirete forse ancora nel seguito, benchè non vi sia qui il Ministero della Polizia. Essa tanto e tanto lavora più che non ha mai fatto. Si è sorpresi di scoprire fra noi gente che ben tutt'altro faceva di sè presagire, involta in tentativi e progetti veramente strani e ridicoli, ma che pure esistono. Di questo modo certamente tutto rimarrà paralizzato, perchè tutti i partiti vi han parte. Credo che il Governo Francese vada a prendere quanto prima qualche misura radicale che scomponga alfine quest'orda di antropofagi. Mi lusingo che non mi farete

carico di dire, che noi pure dobbiamo fare ogni sforzo per coadiuvarvi. Così non so che applaudirvi alla determinazione e fermezza vostra di far giudicare l'Aurora. Ma se i tribunali trovansi essi pure infetti, non v'è appunto che cangiarli, sinchè non ne sia fatta una totale e salutare depurazione. Quest'è un articolo, in cui può divenire troppo pericoloso il conservar de'riguardi. Non vi sarà difficile a ritrovare che nientemeno si tenta che produrre un risultato, chi sa poi quale, a traverso di nuove rivoluzioni. Voi l'avete veduto prima ancora degli altri. Il piano è esteso, e due cose sole il trattengono dal marciare con velocità. La prima, la paura di Bonaparte, la seconda, l'inconfidenza nei capi e la loro incapacità. Mi consta però che volevansi cangiare, ma si temeva d'urtare il partito e di compromettersi. Quello di Moliterno variava però nel modo dell'esecuzione. Esso contava d'incominciare, sostituendo in Sicilia ed in Napoli gl'Inglesi ai Francesi. Si accordava anche un ingaggio di 6 ducati a chi volevasi arruolare e ne avesse avuto di bisogno. Ma è mancato presto il denaro, e si è sbagliato in cercare i mezzi di rinforzare la cassa. Tutte le carte sono in mano del Governo, che sta ora esaminandole per seguirne le traccie, e trovare il contatto col resto del piano e de' partiti diversi coalizzati. Visconti è poi partito, a quello che mi si dice, l'altro giorno. In questi ultimi tempi è comparso molto di malumore, come gli aderenti. È inutile che vi preghi a non far uso di tutto questo se non che per sola vostra particolare istruzione. Qui si procede colla massima gelosia e col maggiore riserbo. Si è persuasi che anche gli affari di Bologna, benchè più da lontano, vi abbian rapporto.

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi,* 19 *Ottobre* 1802.

Nella occasione che si è dovuto qui vedere che vi è una fazione, e che questa non è certamente nel senso francese, ho creduto dovere far conoscere la vostra situazione e far vedere, che se voi chiedete di non essere aggravato, è perchè ancora vi si contrastano i mezzi, non mancando chi per altra parte vi faccia carico di mettere in mala vista i Francesi medesimi, perchè dite *che vi abbisognano le tali e le tali somme per soddisfare ai pesi che vi s'impongono.* Osservate anzi nella lettera da me scritta a Barbè-Marbois, che riceverete in copia colle lettere che vi ho spedite per mezzo del corriere d'Azara, come ho toccato questo punto, perchè a vostra giustificazione mi è sembrato necessariissimo di non celar l'imbarazzo, in cui questo spirito d'opposizione continuamente vi getta.

Già ne parlai al Console stesso, e gli mostrai come i vostri sforzi per mantenere tutta la possibile armonia fra una nazione e l'altra andavano così a rimanere inutili. Ma esso che ha tanta preponderanza non può intieramente valutare l'importanza di questi ostacoli, ed è persuaso che il suo nome solo debba bastare per superarli.

Vedete che io non vi celo nulla, ma pure non vorrei che dicendovi appunto tutto, vi metteste di malumore. Voi conoscete il Console. Qualche volta esso lo è pure e si lascia trasportare, poi da lì ad un istante è tutto diverso. Spero che sia così avvenuto anche dopo l'udienza di sabbato, e a dirvela aveva grande voglia di leggere per ciò stesso l'acclusa che mi ha mandato questa notte a 2 ore, perchè ve la facessi tenere immediatamente.

Ha gradito difatti assai che abbiate chiusa la porta a tutti quelli che vi sono venuti a fare proposizioni di riunione, e le istruzioni sono di seguitare a far lo stesso anche nell'avvenire per chi si sia, dicendo che si rivolgano al Console, che è l'unico che possa giudicare ed esaudire se lo troverà opportuno i loro desiderii e reclami.

Tutti sono impazienti di vedere decisa la sorte del Ducato di Parma.

Molti me ne fanno complimento, ma benchè molto valuti le promesse del Console, cui ne ho scritto anche dopo avere ricevuta la vostra del 10, tanto e tanto starò a vedere.

---

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi, li 22 Ottobre 1802.*

Ieri vidi di nuovo il Console, e fu esso il primo a parlarmi delle truppe francesi rinviate da Bologna. Mi parlò con sommo interesse e con vera amicizia, dimostrandomi il dispiacer che ne aveva, perchè mi disse che mi poteva mostrare quanti gli scrivevano per lamento, e che pur troppo prevedeva che in una occasione consimile la truppa si sarebbe rifiutata di servirvi. Mi impose anzi di scrivervelo e di vedere se v'era modo di togliere questo malcontento, che nel bisogno che potete altra volta trovarvi di valervi della truppa francese può essere disgustoso, se non fatale, o almeno imbarazzarvi ed esporvi, giacchè è chiaro che codesta gente non istarà quieta per lungo tempo. Gli dissi, che voi l'avete tolta di là appunto per non comprometterla, attesa la mala condotta da lei tenuta all'occasion dell'incendio; ma esso è di sentimento che si sia esagerato dai malintenzionati appunto a disegno

di disfarsene e togliersi d'intorno la forza, che li poteva tener compressi. Ed è mestieri che lo confessi, esternò un sentimento, che è poco lusinghiero al certo per i miei concittadini. Si chiamano *gli amici del popolo*, diss'egli, *o i patrioti?* Chi più patriota di Verdier? Se non sono contenti di Verdier, bisogna dunque che siano vere canaglie. Credo che Verdier abbia chiesto d'essere richiamato, ed è certo che quasi tutti i generali ne menano un chiasso orribile.

Sempre il tutto nella maggior confidenza, e per vostro lume. Quello di cui vi posso assicurare e ripetere, è che il Console mi dimostrò anche in quest'occasione tutto l'interessamento e l'attaccamento per voi.

---

**Il Ministro delle Relazioni Estere al Cittadino Vice-Presidente.**

*Parigi, li* **28** *Ottobre* **1802.**

Perdonate se vi parlo con quell'attaccamento ed impegno che conoscete, e perdonatemi ancora se mi giudicaste in isbaglio, ma io non posso occultarvi i miei timori e il ribrezzo che ho di presentare al Console il rapporto confidenziale che gli avete ultimamente spedito.

Già in questi giorni precedenti alla sua partenza non mi è stato possibile di vederlo con calma, e non avrei avuta occasione opportuna per soddisfare alla commissione. Esso resta fuori dieci giorni circa. Dunque abbiamo tempo di comunicarci le rispettive nostre riflessioni, ed io vi protesto bene di non essere attaccato alla mia opinione, se non che perchè nell'attualità delle cose conosco che andremmo a fare un gran guaio.

Nè mi sono fidato di me medesimo. Ho voluto consultarne Azara, che sapete quanto vi ama, e trovatolo

dell'istesso sentimento, con tanto maggior coraggio ho impreso a scrivervene con tutta la confidenza e l'interesse che m' ispirate.

Il rapporto è giustissimo, e senza dubbio presenta tutte quelle viste che possono giustificare la vostra antiveggenza per tutto quello che probabilmente pur troppo anderà ad accadere. Ma nel momento è altrettanto certo che il Console ne va ad essere urtato, e corriamo rischio ch'esso ne deduca la conseguenza, che non è possibile di reggerci e che bisogna o riunirci alla Francia o metterci alla testa qualche estraneo, che se non marciamo di buon grado, ci faccia marciare per forza.

Tenetelo per sicuro; questo pur troppo ne va ad essere il risultato. Non ve lo nascondo; in alcuni istanti di malumore questa intimazione me la sono sentita fare più d'una volta. Immaginate che rimorso sarebbe per me, se prevedendo quest'ultimo de'nostri mali, avessi contribuito a farlo nascere. In questa opposizione per me durissima, mi sono consultato più volte, se mi poteva permettere di fare del vostro rapporto un estratto, come od in qual altro modo avessi potuto evitare una determinazione, o almeno una disposizione a determinarsi, che formasse l' estrema nostra rovina. Io non la trovo se non rimettendovi il rapporto stesso, e poichè abbiamo questo frattempo pregarvi di prenderlo in considerazione.

Tutto quello che voi dite, se lo diceste a me solo, anderebbe benissimo, perchè insieme non ci occuperemmo che di trovare dei mezzi per riparare. Ma al Console, esso immediatamente giudica che non vi sia modo di tirare avanti; che se gli parli, massimamente riguardo a voi, per antica persuasione, che non si avesse, o non si dovesse formare di noi una Repubblica; che vi si mescoli del malumore; che si accusi lui medesimo di non provvedere abbastanza, ecc.... Di qui tutte le idee di disgusto

immaginabili, le quali dalla conclusione poi, colla quale terminate, di volervi dimettere, chi sa quale squarcio orribile possono andare a produrre nel suo animo.

Io non so oppormi, che gli facciate vedere lo stato reale delle cose; ciò vi fa onore, e per me vi accresce sempre maggiori titoli di riconoscenza e di stima. Ma vedete di temperare qualche espressione, e di non fare il caso perduto, suggerendo i mezzi, e mostrando voi stesso di non volere trascurare quelli che avete in mano, e che esso valuta assai, perchè più volte m' ha detto: « *Io lascio fare a Melzi quello che vuole, e a lui tocca approfittare dell' autorità che ha, e andare innanzi* ».

Scusate di nuovo la mia sincerità; vi dico il senso che ha fatto il rapporto sopra me stesso. Esso mi ha quasi persuaso di vedervi avvilito, e di vedervi anche valutare di molto delle cose alle quali voi avete tanti diritti per essere superiore e non lasciarvi sopraffare. Parlandone con Jacob, che vi stima al pari di me, esso pure ne è rimasto afflitto, e m' ha detto in verità, che nessuno riscuote più applausi di voi, e che ne dovete essere molto contento. Difatti non vien qui Italiano, che non vi benedica, e non vi faccia un elogio. Se volete parlare e far sentire al Console, che la maldicenza comincia dalle primarie autorità, fatelo, ma fatelo unendovi anche quel disprezzo che merita chi non sarà mai contento di nulla.

Ma quello che assolutamente poi vi prego sopprimere affatto, e moderare in modo da non provocare una risoluzione, è l'ultimo articolo, e meco ve ne prega Azara, e Jacob medesimo che ne sente al pari di me le più fatali conseguenze.

Se ne volete dare un tocco, è altra cosa; ma il tuono risoluto, con cui parlate, ci ammazza, e poichè siete disposto a provare per qualche tempo, per l'amor del cielo non ci disperate in questi momenti.

Dico *in questi momenti*, perchè, quantunque io poco conti in Parma, che a ritener la quale il Principe della Pace o la Spagna sono disposti a fare tutti gli sforzi, la vostra confidenza nel Console, una lettera ben concepita della Consulta, una pittura ingenua, ma delicata dell'attuale nostra posizione, potrebbero valerci la riunione di qualche altro buon pezzo, e forse il Console non vi è lontano; anzi se annuisse a lasciar Parma al re d'Etruria, sarebbe questo stesso un motivo per determinarlo ad immaginare di darci qualche compenso.

Vi chieggo scusa di nuovo, ma vi giuro che sono più notti che non dormo per questo pensiero. Date al Console delle lodi, non istancatevi di replicare, che esso è il nostro fondatore, ed esser quello che debbe ognora sostenerci; che se esso ritira la mano, noi non siamo più nulla; che tutto vi aspettate dalla sua generosità, dal suo amore per noi, dalla sua gloria, e non dubitate. Molto potrei anche aggiungervi, e sono stato in procinto di spedirvi Jacob per dirvi tutto, ma accertatevi che la situazione presente è un pericolo il presentare il rapporto tal quale sta, e un pericolo gravissimo. Vi confermo che tutto ciò è parere ancora di Azara.

---

**Il Vice-Presidente della Repubblica Italiana a Marescalchi.**

*Milano*, 10 *Maggio* 1803

A sempre maggior lume vostro sullo spirito delle cose di qui, che sono placide e concordi per ora, vi dirò che ogni giorno scopro nuovi tratti che mi provano quanto veri fossero i miei sospetti che da emissari appostati dagli intriganti contro il Governo italiano si cercasse di eccitare gli spiriti, acciocchè potesse poi far prova il loro travia-

mento di quei complotti che si eran voluti far credere. Nelle indagini fatte per trovar l'autore di quel sonetto di cui s'è fatto tanto rumore, il filo conduceva ad un certo Biliotti rifugiato calabrese già indicato per susurrone. Si ordinò l'arresto di costui, ma non fu trovato al suo domicilio nè altrove per molte ricerche fatte. Si credeva fuggito, quando si presume che possa essere nascosto presso il precettore dei nipoti di Murat; ed in conferma pochi giorni dopo lo Stato Maggiore Francese domanda una carta di sicurezza per lui. Ho ordinato al Prefetto di riscontrare prima di darla che costui è sotto il pregiudizio d'un Decreto d'arresto per i sopradetti titoli. Vi unisco le pezze originali relative. Ma voi vedete abbastanza quali induzioni devo far io. Intanto si era pur ordinato il rimando d'un altro rifugiato scelleratissimo, Janelli, siciliano; fu costantemente protetto dai Francesi e vengo a scoprire ch'egli era quello che si era messo vicino a Teulié per il fine ideato. Il generale in capo stesso m'ha mostrate le lettere originali di Teulié a quest' uomo, e mi ha fatto conoscere d'averlo incaricato di commissioni nel Regno di Napoli. S'ivi riesce di non essere arrestato, sarà una prova che è nel numero di quei rifugiati che sotto questo velo fan la spia a quel Governo, ma certo non merita la minima fede nei rapporti che potesse fare.

Harrel, che non essendo militare e non raccomandato che a me, non era mai stato dal generale in capo, questi sapeva benissimo chi era e perchè qui, e gli doleva per ciò stesso che non facesse capo da lui. La Banca è una parola che presenta delle idee seducentissime. L'altro giorno si vide improvvisamente chiamato ed accolto con qualche severità, dicendogli che era strano che egli avesse mancato al segno di non giustificarsi mai presso lui. Rispose Harrel che non essendo militare, e non avendo lettere per il generale, per la prima ragione non credeva d'aver l'obbligo,

per l'altra non credeva aver diritto di presentarsi. Si mostrò il generale inteso dell'affare della Banca in tuono d'ironia, che estese pure sulla raccomandazione di Harrel presso me. Prima e dopo a chi ha detto che è una spia inglese, a chi ha detto che è una spia di Talleyrand.

Ed era pur vero il maneggio da me sospettato di Agar. So che da quella casa dove fu tenuto quel discorso al generale Hompesch sull'affare della Banca, fu scritto nel tempo della nostra crisi in questi termini: Enfin pour cette fois-ci nous avons reussi: *on a donné tant de dégouts au Vice-Président qu'il s'est vu forçé de quitter.*

Tutti questi dettagli s'io non m'inganno, non vi saranno inutili, perchè nell'andamento naturale delle cose è da supporsi che per l'anno XII vi siano degli utili cambiamenti, a servir ai quali gioverà che voi abbiate queste cose presenti, essendo tutte di natura a dimostrare col fatto le intenzioni che si eran supposte, e la conseguente impossibilità di continuare impunemente così.

Desidero che Charpentier arrivi; ma più che mai temo che l'intimità col generale non duri molto. Dacchè Charpentier si è maritato, i rapporti sono necessariamente complicati, nè può bastare la sua saviezza più come prima. Inoltre il Console lo ha trattato bene, e ciò darà gelosia. So che è con lui che ha ripetuta la frase di voler ritirare le truppe da qui quando noi avremo un'armata, e che egli lo ha scritto al generale.

Io son sempre dell'opinione che la guerra non avrà luogo, ma desidererei che presto si sciogliesse, prevedendo che il campo di Faenza mi darà degli imbarazzi, mentre si profitterà della circostanza per rivalersi in qualche modo. Dove al contrario quand'anche la guerra si facesse, se si fa prontamente, l'armata esce dal territorio, e cessa d'esserci a carico, ben inteso che converrà prima fornirla di tutto ciò che le manca; ma questo è il meno male.

Il mio partito intanto si è quello di secondare tutte le domande al momento onde non vi sia luogo a dubitare del mio sommo interesse all'attivazione delle misure di difesa e offesa che importano tanto a noi come alla Francia. Il male si è che poco si può contare sulla costanza e regolarità delle disposizioni.

Valetevi però della notizia a fine e di provare la mia premura a secondar le vostre viste e di far conoscere a chi tocca che se le cose vanno con questa irregolarità io sarò obbligato a temperare il mio zelo per non compromettere l'interesse pubblico in un tempo in cui non è facile che abbiamo fondi di troppo anche per l'ordinario, e ci sta sopra uno straordinario poco calcolabile.

Il Console in una lettera ultimamente scrittami e spedita per corriere con altra al generale in capo in cui esprime la sua compiacenza per la nostra riconciliazione si mostra tuttavia persuaso delle animosità degli Italiani contro i Francesi. Io non entrerò in contestazione su questo punto troppo delicato, ma vi confermo che di tutt'Italia il paese dove vi è meno da farne caso è il nostro. E se la condotta dei Francesi è savia, come il Console ingiunge espressamente al generale in capo di procurare, rispondo del paese in tutte le combinazioni per la parte passiva, cioè che l'animosità non è che passiva. Per l'attiva, cioè per ottenere che si agisca attivamente nel senso francese, non lo potrei senza aver prima preso sopra di me di eccitare il paese a modo mio, ma sento non convenire alle circostanze, mentre l'operazione sarebbe delicatissima e troppo in confine delle prevenzioni che si hanno. Il Console mi conosce troppo per non trovare nel mio carattere tutta la garanzia che può da me esigere, ma non posso io pretendere che abbia per bastante questa garanzia riguardo a tutti gli altri. Passato il temporale che minaccia, potrà forse discutersi questo argomento.

ma vorrebbe essere a voce e non in iscritto. Egli parla pure lasciando speranze di ripristinar Cicognara col tempo, ma in modo che non mi basta per pigliar direzione per lui e per gli altri. Insisto dunque perchè sappiate opportunamente rilevarne l'intenzione.

Vorrei che poteste riconoscere se il Console approvi o no che il generale abbia una Polizia secreta. Io non posso non riguardarla per una tacita ostilità, perchè involge l'idea d'una diffidenza diretta verso il Governo. E pur troppo invece di cessare cresce e si estende, ricevendo al suo soldo tutto ciò che rigettato è da noi e di noi disgustato. Questo punto non va perduto di vista.

Digonet a Bologna ha tentate tutte le occasioni per fomentare discordie e recriminare. E siccome potrebb'essere che una di queste fosse rivestita d'un aspetto importante in uno dei molteplici rapporti segreti che arrivano al Console, così v'accludo copia dell'atto che lo riguarda, a sfogo nel caso che ve ne sia parlato.

Rappresentai al generale la necessità di chiudere il casino francese, cosa ordinata a lui ed a me dal Console. Mi promise di farlo, affermò d'averlo già ordinato, ma si giuoca sempre, e credo l'imbarazzo nasca dall'aver ricevuto quattrini, non saper come renderli e non voler che si gridi per questa sorte d'affari. Fatto si è che se tra giorni non sarà chiuso io dovrò agire direttamente, ed allora eccoci a nuovi guai. Come è mai possibile che Bonaparte possa dire che investito della sua confidenza mi trovo in grado di non soffrir resistenza da nessuno? Oh quanto poco egli conosce i suoi!

In punto di ciarle il paese è inondato in questo momento di favole infinite sulla negoziazione e sulla pace, una delle condizioni della quale si dice essere l'evacuazione d'Italia per parte dei Francesi e la rinuncia della Presidenza della Repubblica Italiana, e si ha l'imbecillità

di riceverla con compiacenza perchè non se ne comprendono le conseguenze. Dalle lettere d'altri luoghi d'Italia, in ispecie di Toscana, vedo che le stesse voci vi circolano, e da ciò ne deduco ch'esse vengon tutte da un medesimo principio, gli Inglesi e loro partitanti. Mi duole che da tutte queste cose potranno derivarne dei dispiaceri, poichè attesa l'attitudine sopradescrittavi, i confidenti di Murat vi lavoreranno allegramente sopra. Ma in verità non v'è rimedio, per curare la credulità dei molti, che prevenire le male intenzioni dei pochi.

Il principe di Colubrano, napoletano, che è da molto tempo a Milano e che io non ho mai voluto ricevere sul sospetto che sia una spia del suo Governo, ha ricevuto una lettera da un suo fratello in data 30 Aprile, in cui gli dice che si distolga da tutti i refugiati romani e napoletani, e lasci anche Milano portandosi per la via di Venezia a Firenze. È tanto più rimarcabile questa lettera in quanto che in una di data del giorno antecedente non gli dice nulla su tal proposito, il che fa credere che in questo breve intervallo o ne abbia avuto un impulso dal suo Governo o abbia avute delle notizie particolari relative agli affari del giorno.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 10 *Maggio* 1805.

Dai cenni che mi fate nella vostra Num. 269, relativamente al piano generale di Finanza, comprendo che non c'intendiamo troppo, e per una singolare fatalità vedo che può troppo sul vostro spirito l'influsso delle opinioni costì dominanti su questa materia nel tempo che voi stesso sapete al par di me quanto poco vi sia da imitare, quanto meno da applicare a noi.

L'immenso vantaggio che la fermezza dei metodi, fosser anche men buoni, assicura nella pubblica amministrazione è dimostrato abbastanza dalla storia delle Finanze di tutti i paesi d'Europa. Sento tutto il peso delle obbiezioni che ponno farsi, ma non perciò mi diparto dall'opinione che niente può compensare in fatto di credito l'effetto anche solo promesso della fermezza.

È vero che chi governa non ama di trovarsi vincolato, poichè in verità è più comodo generalmente parlando. Io però, ve lo confesso, non mi trovo mai meglio che quando ho una legge fissa, una strada obbligata, e credo perchè l'esperienza quotidiana me lo insegna che un governo nuovo ha bisogno di questo punto d'appoggio più di quello che non si creda. L'effetto magico della parola *legge* non è stato finora ottenibile dalla parola *decreto.*

Non trovo nessun ostacolo al parlare piuttosto del 1804, che del 1803. Anzi trovo il bene d'incatenare così il progressivo lavoro degli altri anni, ma convien rifarlo su altri dati pel 1804, e questi non esistono.

Quanto alla riduzione degl'interessi del debito al 2, se è raccomandata dalle circostanze, è ripugnata da quell'illibatezza di fede che importa sopratutto a noi di sostenere. V'è infatti molta ingiustizia nel trattare egualmente classi essenzialmente diverse in diritto, e ridurre perciò le più privilegiate al livello delle altre; è duro, perciò, l'anteriorità d'ammissione al godimento degl'interessi in ragione di data e di quota ora stata da noi immaginata. Mi riservo a vedere in che modo costì si ragionerà.

Certamente sarebbe fortunata cosa il poter dire quanto sia il debito pubblico; ma come credere cosa tale possibile nel periodo di un anno? E perchè ciò non si possa esattamente, dovrassi egli rinunciare perciò ad anticiparci i vantaggi che il credito deve necessariamente ottenere dalla semplice dichiarazione di volersi tutto

pagare? Io non l'ho veduto. Ne ho sentito nello stesso modo che voi altri il pericolo di questo indefinito impegno, poichè mi sono creduto sicuro una volta che fissa e limitata fosse la somma che vi consacro. Che può infatti accadere se il debito fosse maggiore del presuntivamente espresso nella tabella di 400 milioni, ciò che non si crede una volta che la data assegnata a pensioni capitali e interessi è fissa? Nient'altro se non che invece di 30, vi vorranno 32, 36, 40 anni per estinguerlo? Ma, si risponde, perchè volete tosto cominciare ad estinguere, giacchè questo peso vi fa incontrare un *deficit*, che vi conduce a ricorrere a mal concepite speranze? Pur troppo temo che sian mal concepite sebben non inique queste speranze. Ma non penso di leggieri inutile ed inopportuno il ricordarle spesso. Nell'alternativa però voi vedeste che si indicò come altrimenti quel *deficit* verrebbe coperto sull'anticipata dell'anno avvenire, che tale è pure il metodo di Francia. Che se non s'indicò con egual chiarezza perchè non conveniva, v'è pur detto quanto basta per chi intende queste materie per comprendere che se il Governo rimase con un credito per beni nazionali concessibili dalla legge e non venduti nell'anno passato di 5 a 6 milioni, in sostanza il *deficit* è press'a poco già coperto prima.

Ma lasciato questo a parte, che ben esaminato non merita d'alterare il sistema, come mai all'epoca in cui siamo noi può perdersi di vista che non v'è altro metodo per conseguire prontamente la facoltà di prendere a prestito senza sbilancio, che quello di aprire l'ammortizzazione del debito esistente in via stabile e progressiva? O come negarsi a vedere che dimostrato impossibile siccome tante volte che è stato detto e ripetuto che la Repubblica Italiana sostenga unitamente il contingente francese, l'aumento della sua armata, la creazione dell' artiglieria, l'opera delle fortificazioni che sola non può stare come è

disegnata in 60 milioni. Poichè è presa con una ampiezza tale che tutta l'armata italiana non basterà per il servizio delle sue fortezze in caso di guerra qualora un'armata non ne ritenga lontano dai confini il nemico, considerazione che offre la chiave di nuove dimostrazioni di cose vecchie per me. Trattavasi di duplicare prontamente le nostre risorse col trovarsi tra breve in grado d'adoperare quelle del credito, e senza prendere l'aspetto di voler pagare, e cominciarlo a far prontamente, io non ho veduto come vi si riuscisse.

Ma si dice: non date pensioni finchè non siano esaurite le attuali. Le nostre pensioni sono del clero estinto, se altra parte ne sarà abolita converrà pure che abbia la sua pensione egualmente. Vi sono è vero uniti i soldi di giubilazione. Ma son essi di natura a sospendersi? L'antico piano era forse troppo generoso, e la legge lo restringerà; ma aggiornare il pane a chi ha servito 40 anni è egli possibile?

Si aggiunge, pagate in boni sui beni nazionali. Se s'intende l'interesse, questo non è possibile per le frazioni. Sarebbe praticabile fino ad un certo punto sul capitale, ma con grandi difficoltà, massime dopo che omai quasi tutti i beni residui si trovano nell'Oltrepò e la massima parte nel Rubicone. V'è da riflettere inoltre che poco ci rimane e d'incerta entità se vuolsi favorire più il clero che i creditori. E per ultimo che non è senza inconvenienti notabili il ritornare a mettere in circolo carta di questa specie altronde già screditatissima, dal che ne viene che l'espediente non gioverebbe punto all'idea della fede del Governo non lasciando perciò meno di gravitare sullo Stato.

Ciò prova che siam lontani d'essere d'accordo, e vi basterà per comprendere ch'io mi trovo in molta pena vedendo questo andamento che viene incrociato col

sistema e mi fa temere che ne risulti un fatale pasticcio quando io aveva concepita speranza di aprire la scena la più bella e la più onorevole per noi, non dissimulandomi che i nuovi grandiosi impegni che andavano a prendere sanzionati dal nome di chi doveva proporli venivano a portare garanzia che le risorse nostre non sarebbero ulteriormente deviate, ed a calmare così l'inquietudine di chi pensa altrimenti. Questa vista merita d'essere ponderata.

---

*Altra lettera del 10 Maggio.*

Rispondo al vostro Num. 273. In esecuzione di quanto è prescritto dal Console ho assegnato il domicilio di Como a Cicognara, che però parte a giorni per Pisa, e quello di Mantova per Theulié che trovavasi ammalato alla campagna.

Del resto non vi dissimulo che questa ulteriore disposizione severa fa una sensazione molto grave a tutti quelli che vanno conoscendola. Io non ho comunicate certamente le vostre riflessioni riservate che accompagnano quella senza numero che mi scriveste nel malumore.

Vi dico però che qualunque sieno e le intenzioni e le viste di quelli cui alludete, non credo abbiano avuto gran parte in quest'occasione al modo con cui si è proceduto. Già vi dissi qual è il modo di vedere di qui e come la faccenda fu giudicata generalissimamente, e ciò vi basti per spiegarvi tutto. Se l'uno non vede che imprudenza dove l'altro vede delitto, non è possibile che le rispettive illazioni ed i giudizi possano concordare. Ma questa disparità fatale non avrà rimedio giammai del tutto, e non sarà neppur temperata fino a tanto che non si voglia nel giudicare trasportarsi almen colla mente sul luogo e rinunciare a pretendere ciò che è impossibile, imparzialità o

gratitudine dalle nazioni; se uomini e cose fossero come dovrebbero essere, o fossero almeno a grado nostro, tutto andrebbe bene; ma già non è nè può essere così.

---

*Altra del* 10.

Il Primo Console con sua lettera in data 3 Floreal mi scrive. « L'arrêté de la Consulte d'État m'à paru convenable: et tout ce qui m'en revient, par les Italiens que j'ai occasion de voir, me persuade que vous avez bien fait de debarasser les Conseils de la République d'une tête aussi folle que celle de Cicognara. Je ne laisse pas d'être un peu peiné, parceque c'est un des premiers hommes que j'ai employé en Italie. Mais si l'assiète de sa tête se rétablit, il peut compter que j'oublierai tout par le même principe que je n'oublierai jamais qu'il a été utile au sistème dans les tems critiques. »

Da queste parole si raccoglie perfettamente qual sia la sua opinione. Rimane però a sapersi quali risposte vi abbia egli date sui diversi relativi quesiti che m'aspetto ricevere colle osservazioni sul budjet ch' egli mi annuncia aver dettate.

Intanto v' accludo una lettera che vi dirige Cicognara, e che bramerei servisse di mezzo a lui ond' essere ribenedetto. Mi riporto a quanto egli vi espone per ciò che riguarda il fatto accaduto; per parte mia però vi dico che sarebbe aggravarlo se si volesse lasciar correre l' errore ch'egli avesse la minima parte negli intralci da Consiglio. Devo anzi rendergli la giustizia che già altre volte gli resi d' aver operato costantemente e con zelo e nel senso del Governo. Queste considerazioni riunite alla dichiarazione ch'ei fa de' suoi sentimenti dovrebbero giovargli, ed io lo bramerei.

Ora egli mi chiede la licenza d'andare ai bagni di Pisa, nè io posso negargliela. Con ciò rimane in istato di castigo anco due mesi o tre. Quando il Presidente accordasse poi di reimpiegarlo, sembrami che la sua vera nicchia sarebbe non più per le funzioni del Consiglio, ma sibbene una qualche ispezione sulle arti e oggetti analoghi, ch'egli intende, per cui ha genio, e dove potrebbe realmente essere utile. Io mi ci interesso solo perchè sono intimamente convinto che il suo torto reale in questa occasione non è torto d'animo nè di cuore, ma di mente. Si manca pur troppo generalmente da noi di quelle abitudini di riserva che la carriera degli impieghi dona massime nella Monarchia. Io stesso sono in obbligo di ricorrere spessissimo alla riflessione per non scordarmene. Cicognara inoltre è sempre stato pedantino in fatto di letteratura, e non conosce che superlativi nella lode come nel biasimo, e tanto era infatti lontano dal senso reo che ha potuto dedursi dalla sua lettera, che sebbene prima dell'arresto da quasi un mese gli constasse la conoscenza della sua lettera, sono assicurato che ne era abbastanza tranquillo, non aspettandosi mai a simile risultato.

Dopo poi l'uscita dal castello egli si è tenuto privatissimo, e non so nemmeno che sia uscito fuori che a passeggiare appartatamente. Volle parlarmi, ma credetti bene finora di non permetterlo.

Io vi confesso che l'accaduto non può non avere incusso timore, perchè è un grande esempio il veder colpiti i primi funzionarj severamente. Non può a meno che non produca effetto per ciò che riguarda esclusivamente la materia che vi ha dato luogo, ma sareste in errore se credeste che ciò facesse entrare in sè quelli che sono i veri e reali nemici del Governo, non per altro se non perchè li frena nelle speculazioni loro, de' loro amici o protetti. Questi non vedono l'applicazione dell'esempio a loro nè

punto nè poco, e proseguono infatti col loro solito andamento quando l'occasione se ne presenta.

Ed ha ben ragione Bonaparte di aver così cattiva idea degli avvocati, perchè pur troppo si vede che conservando le loro abitudini di maneggio e di vista interessata anche dopo che hanno cambiato stato corrompono il vero spirito dell'alta amministrazione, introducendovi quello del basso intrigo del foro. Ora con questi come agire? Le cose si sanno e non si provan mai bene, ed una misura forte cadendo su gente che non manca di credito e d'influenza é più che delicato quando non porta seco la dimostrazione di ciò che la giustifica. Aggiungete che la Consulta, che dovrebbe in tal caso intervenirvi, certo non vi si presterebbe. Non vi è dunque rimedio che nel tempo che offrirà combinazioni da approfittarne all'intento, ma intanto è d'uopo soffrire.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 4 *Giugno* 1803.

È certo che nello stato delle passioni che aspirano in tutti i modi speranze e minaccie una prospettiva di riunione del partito patriottico rilegherebbe questo nuovamente alla Francia, ma ciò solo colla speranza delle rivoluzioni di Napoli e Roma. Or queste non ponno entrare nel piano attuale dell'Europa, e sarebbero per i nostri interessi stessi per lo meno intempestive. Egli è dunque difficile di trovare un compenso per neutralizzare il partito dei patriotti, e conservare così sicurezza e quiete in Italia.

Appena é dichiarata la guerra, che già tutti i calcoli delle passioni sono in movimento. Gli ultimi decreti del Console e quello in ispecie che ordina le nostre ostilità

rinnovano l'uso della formola — *Libertà*, *Eguaglianza* — e meno basterà per fabbricarvi sopra cose infinite. Gli uni temono, gli altri sperano che gli esclusivi tornino di moda. Tutto ciò che è del mezzogiorno giura e bestemmia che guai se saranno un'altra volta delusi nella speranza di mettervi fuoco per tutto. In ragione di numero prepondera da noi in contrario la classe di quelli che non braman altro che lo scioglimento della Repubblica unicamente perchè rimpiangono l'antico Stato, sia per odio dell'influenza de' Francesi a cui il nuovo li lega, sia per amore delle distinzioni che il passato gli accordava.

Quest'ultimo partito non sarebbe in verità pericoloso se non coincidesse coll'altro più attivo nel punto dell'avversione ai Francesi. Il generale Digonet mandato in tempo dell'ultima nostra crisi a Bologna, certamente allora con istruzioni conformi allo spirito di quel momento, or sembravi specialmente occupato d'oggetti di Polizia. Prevenuto, e come tutti i suoi inclinato alla credulità, è assai esposto a bever grosso; ei già crede alla riorganizzazione delle antiche compagnie di Gesù sciolte dall'epoca di Lione in poi. Per quanta vigilanza si usi per parte del Governo, egli è certo che non potrei io garantire in nessun modo che gli elementi delle medesime non tendino a riunirsi, ma non credo punto che lo siano attualmente.

Tutte queste cose vi dico perchè non s'ignori che il momento è critico; e poichè siamo molto al dissotto dopo massime la partenza dal campo dell'effettivo contemplato dal contingente numero di truppe, non credo che verrebbe del male che queste fosservi accresciute, tanto più che le nostre vecchie son partite pure e che le nuove abbisognano più d'essere custodite che buone non siano a custodire, e perchè non ponno avere uno spirito formato, e perchè il momento non è proprio a fissarlo attesa la disposizione generale sopra descrittavi che abbraccia popolo

e non popolo e si estende fino ai primi impiegati resi già sensibili all'ondeggiamento delle idee in un modo agli occhi miei assai lagrimevole.

Non abbiate per indifferente di far riflettere al Console, che dopo essermi guadagnato colla nuova vita che meno il regalo della podagra, se gli accessi proseguono ad essere frequenti mi troverò presto agli invalidi senza aver diritto ai veterani. Sono troppo penetrato della vera situazione delle cose nostre interne perchè non mi creda in dovere di richiamare su questo punto la sua attenzione, e le circostanze attuali non ponno che aggiungere nuova importanza a questa considerazione. V' ingannereste, vi esporreste per avventura a pentirvene assai, se per qualunque siasi ragione credeste di passare sotto silenzio questo argomento.

Nel ritardo attuale alla convocazione del Corpo Legislativo non posso dissimularvi che sarebbe di un pessimo effetto ch'egli dovesse sedere in Luglio ed Agosto, essendo quella stagione molto soffocante, e già fin dall'anno scorso si dolevano di dover passare quei mesi in città, e finirono col disertare in gran parte. Non sarebbe egli dunque meglio il differirne la convocazione alla metà di Settembre avanzato, essendo allora già rinfrescata la stagione? Ciò può anche tornar meglio ad altri riguardi; è indifferente per il conto dovendo egli esser solo per il 1804, e per gli altri progetti potremmo trovarci meglio forniti di dati essendo ora molto indietro l'Interno per la mancanza del capo, la Finanza per l'affollamento degli affari ed il Consiglio procedendo lentamente nelle discussioni. Aggiornati alcuni progetti importanti che gli van manco a genio, per poterli poi rifiutare al momento senza dar tempo di ritornare alla carica attesa l'urgenza.

Quanto al sequestro delle mercanzíe siamo in parità di caso, non essendo qui in sistema d'aver robe per conto

inglese, e sebbene originariamente alcune mercanzie ne derivino come lo sapete, egli è quasi sempre di seconda mano.

Sarebbe però errore se si credesse che noi fossimo passivi coll'Inghilterra. Il solo dipartimento del Serio trovasi ora creditore di più di sei milioni, e secondo lo stile pendono le tratte a tre mesi fatti nell'Aprile. Sono dunque que'negozianti altamente costernati per la paura di rappresaglia, cosa che porterebbe un mortal colpo non solo al commercio dei Bergamaschi, ma di tutta la Repubblica per il ramo delle sete che voi conoscete esserne uno dei più ricchi. Io mi lusingo ancora che gli Inglesi conserveranno il loro stile di non eseguire simili confische, perchè intendon troppo bene che il profitto del momento non compensa i lunghi e gravi danni successivi che il credito della negoziazione sopporta. Ma ad ogni modo mi è sembrato dover dare l'aspetto di precauzione alla confisca come garanzia di quella ch'essi potrebbero imitando il nuovo sistema aver fatto eseguire.

Aveva comunicato alla Consulta di Stato le vostre risposte sul punto del cerimoniale; la trovai per altro assai poco disposta a credere di dover essere staccata dal Governo, deducendo principalmente l'argomento da induzioni sull'ordine adottato nella Costituzione con quel-l'istesso metodo di raziocinio con cui pretendea Guicciardi d'avere il passo su tutti i ministri quand'era segretario di Stato. Ciò m'avea indotto già a dichiarare che per disimpegno maggiore io non sarei andato quest'anno alla processione del *Corpus*, ma disgraziatamente, o fortunatamente, un nuovo attacco di gotta sebben benigna sopraggiuntami e che da alcuni giorni mi ritiene nella camera è venuta a sciogliere la questione e rimandarla ad un altro anno.

Io non posso dal momento che l'affare è deciso dal-

l'ufficiale risposta da voi datami, e che si appoggia all'opinione del Presidente, negarmi a conoscere che farei torto ai ministri sedendo al voto della Consulta di Stato indipendentemente dall'incongruenza che ne nasce. Prevedo che sarà però necessaria una determinazione positiva ed esplicita che fissi lo stato della cosa; ma a sistema imperfetto questa determinazione isolata, che non cade che su un punto del cerimoniale, oltre essere per ciò stesso più odiosa, espone a che col pretesto d'aspettare il sistema definitivo si astengono i consultori d'intervenirvi. L'esperienza mi ha sempre insegnato che assai più si piccano gli uomini dei punti che riguardano l'etichetta che non delle materie gravi e sostanziali, e potrebbe accadere che malgrado l'alta dignità dei consultori fossimo nel medesimo caso.

Aspetto con ansietà la vostra risposta sul punto della festa nazionale contrariata dalle circostanze e dalla coscrizione che affligge e dalla guerra che allarma e dà luogo a tutte le passioni contrarie al sistema vegliante; ad ogni modo si combinano i preparativi abbastanza perchè non possano giustificarsi i dubbi della sua sospensione e motivarsi la protrazione ad alcuni giorni nel caso che debba farsi. In verità la cosa ha tanti lati diversi che non saprei facilmente decidermi ad un partito da me solo, bensì mi spiace che siasi adottato di farla quest'anno, poichè poteva continuarsi come nell'anno passato. Per altro nè promossi, nè adottai il partito che per corrispondere al desiderio che si mostra di plauso, e che è opportuno di assecondare checchè se ne giudichi.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 23 *Giugno* 1803.

Voi sapete che sulla domanda del Governo lucchese fu dal Primo Console spedito il generale Clarke in Lucca



all' epoca della convocazione del Consiglio per contenervi colla sua presenza le passioni ed i partiti. Tutto vi passò infatti con molta tranquillità, ed i risultati legali furono in favore del partito democratico preponderante per numero ed influenza, sebbene paresse che il generale Clarke si limitasse a favorire ed incoraggiare il partito contrario.

Questa circostanza eccitò fin d'allora dei sospetti sulle sue viste, che andarono successivamente crescendo in vero allarme, che si estende a temere, che nel supposto che egli operasse dietro istruzioni precise, queste tendino ad una mutazione essenziale nello stato politico di quel paese.

Gazzoni aristocratico inviato da Lucca a Firenze, altre volte ciambellano di quella corte, vi gode l'intimità nello stesso tempo che sembra avere influenza massima sul generale Clarke. Tutto ciò avea condotto a sospettare un intrigo per dar Lucca alla Toscana. Quando dichiarate le ostilità inglesi dovette aver ordine Clarke di reclamare da Lucca le misure generalmente adottate in questa circostanza, egli lo fece colla lettera di cui vi unisco copia che Gazzoni portò in persona al Governo; dallo stile della medesima comprenderete facilmente quanto il Governo dovesse essere ferito da quel tuono imperativo di lui, che non produsse giammai mandato alcuno; e dalle disposizioni di dettaglio potrete dedurre quanto crescessero i sospetti già concepiti. Nella sessione del Governo essendo introdotto il Gazzoni diè maggior peso al malumore col far sentire che doveasi in tutto e per tutto ubbidire. Il Governo lucchese preferiva di far guardare la costa da truppe francesi per non averne di proprie bastantemente, ed infatti dove le staccasse, come vien prescritto da Clarke, la città sarebbe allo scoperto, e ciò potrebbe dar luogo a torbidi ed agitazioni. Il Giusti, indicato comandante in capo d'ogni corpo anche eterogeneo, e per maggiore assoluto fatto nello stesso tempo ispettore, è uomo conosciuto

per fatti solenni, nemico giurato non solo della democrazia ma de' Francesi ed inviso all'universalità del paese. Volea dunque il Governo non dargli questo comando, ma Gazzoni tirò di tasca nella sessione medesima una seconda lettera di Clarke che avea seco portata sebben datata 4 giorni dopo dell'altra, in cui preveniva d' aver già dati a Giusti tutti gli ordini come se già fosse comandante. Questa circostanza mise il colmo all' indignazione e risentimento generale.

Bell' Uomini fu quindi rispedito a Milano presso il generale in capo colla missione di ottenere truppe francesi per Viareggio, e nella speranza di sottrarsi dall'influenza di Clarke, perchè sia militarmente dai Francesi occupato quel paese. Bell' Uomini venne in quest' occasione a parlarmi, e mi pregò volessi far uffici a favore di quel Governo. Mi scusai di non avere veste per tanto, lasciandogli la speranza che farei che di queste cose fosse ben istrutto il Governo francese; ed è ciò che intendo fare per vostro mezzo; ma nello stesso tempo gli feci con forza sentire, che qualunque fossero o non fossero le istruzioni di Clarke e le sue viste, certamente le intenzioni ed i sentimenti del Primo Console sono di rispettare religiosamente l'indipendenza d'ogni paese; laonde ho potuto su questa parte rassicurarlo.

A voi starà di prender la via che crederete più propria per servire alla vista principale ed alle accessorie che si combinano in questa circostanza e che non vi ponno certamente sfuggire.

Ritenete intanto che ogni giorno vanno sviluppandosi nuovi sintomi di fanatismo antifrancese in Toscana; a provocarlo vi si rinnovano in Arezzo le antiche funzioni di chiesa che precedettero già l'insurrezione aretina; non è presumibile che quel Governo ami i Francesi in nessun conto; ad ogni modo egli ha spedito in Siena ed in Arezzo

le poche truppe ch'erano in Parma come estranee al paese. Ma tutte l'altre che sono organizzate hanno per ufficiali gli stessi che furono nell'armata aretina, e molti anzi dei capi. Io ho consigliato il cardinale Fesch a prendere la via d'Ancona in conseguenza di ciò, e mi limito con voi a questi cenni, persuaso che Clarke avrà dati maggiori dettagli di quelli che posso dar io al suo Governo.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 23 *Giugno* 1803.

Voi potete dare al generale Pino quelle direzioni che stimerete, io però crederei ch'egli dovesse recarsi subito dove il Console si trova; ad ogni modo potrebbero essergli utili i vostri consigli.

Vi prevengo ch'io non ho permesso che i nostri fogli parlassero di quest'indirizzo avendo potuto dubitare che qualcuna delle sue frasi sia meno opportuna nelle circostanze attuali, sebbene dettata e voluta da chi ha suggerito l'indirizzo; riflettendo però che presentata al Console non sarà ulteriormente pubblicata senza il suo consenso, mi sono creduto sicuro senza espormi ad urtare inopportunamente in punto d'opinione in cui è sì difficile di combinare. Non sarà dunque qui mai pubblicata prima che la sia nei fogli francesi, per quanto da me dipende.

Quanto a Pino poi vi devo prevenire che da alcuni mesi a questa parte e specialmente nelle vertenze passate egli si è mostrato attaccatissimo al Governo ed a me, in modo che merita tutte le vostre attenzioni; ed è infatti, sebbene rozzo e di testa leggiera, buono per altro di cuore, suscettibile di essere sedotto e sviato, ma non capace d'una viltà. Ve lo raccomando adunque, ed è bene che profittiate del momento per ammonirlo nel vero senso. Egli vi porta

pure i rapporti della festa, le poesie, ecc. onde viene a servire a due oggetti la sua missione.

Unisco inoltre nella mia al Console la copia d'un Dispaccio scritto al Baron di Moll da Cobentzel, in cui si esprime chiaramente il proposito dell'Imperatore di guardare la neutralità la più rigorosa, e si parla col sentimento del desiderio di concorrere in tutto alle viste del Primo Console per la consolidazione della pace, e il compimento della grand' opera del ristabilimento dell'ordine in Europa, che da lui si dice in tutta lettera dipendere. Questa pezza mi sembra di molta importanza e credo farà molto piacere, come potrebbe condurre a maggiori risultati.

La festa d'jeri è riuscita brillantissima, e certamente dal modo con cui tutti i Francesi si sono espressi ha superata la loro aspettazione in tutti i dettagli. Non v'è stato il minimo disordine, e la calma e la gioja generale hanno dato una misura soddisfacentissima dello spirito pubblico. Non è che in questo primo saggio non siano a correggersi più cose per un'altra volta, ma basta per assicurarvi che la festa annuale di Milano sarà una bella cosa, e piglierà il posto dell'assenza di Venezia.

Quanto alla rappresentanza del Governo, chi l'accusava mesi fa mi disse jeri che non poteva essere più compita ed elegante, e mi aggiunse, credo per complimento, che la montatura della mia casa era meglio organizzata delle Tuilleries. Ciò a parte, credo che realmente la cosa sia già a quel punto in cui può onoratamente fermarsi.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 8 *Luglio* 1803.

Eccovi il disegno del circo che dovea esservi portato da Pino e che non fu spedito non essendo stato preparato



in tempo; come vi dissi è rilevato rapidamente, e perciò più abbozzo che copia, ma però fedele ed esatto. La statua colossale del Console riuscì bella e somigliante, e le forme romane serbate in tutto diedero a quest' omaggio a lui dedicato un carattere di vera grandezza.

Lo spettacolo al gran teatro fu imponente e magnifico, ma l'allegoria della Fama che porta l' immagine di Bonaparte, idea per sè vecchia e strana e di sempre infelice esecuzione, non corrispose. A quel passo dell'opera se diversamente fosse stato eseguito potevano provocarsi gli applausi, ma per questa stessa ragione dell' insipida esecuzione, non meno che per altre prudenti considerazioni, non furono provocati a disegno, e spontanei non successero.

Questa circostanza colpì i Francesi e Murat in ispecie. Anzi egli confondendo la disapprovazione data alla scena, credette di sentire un principio di fischio; meno bastava perchè avendolo ridetto fra i suoi non si prendesse a fomentar l'impressione.

Egli è vero che il pubblico mi accolse quando mi presentai al teatro con applausi prolungati. Egli è vero che in tutta la giornata e per tutto dove io comparvi fui accolto con una specie di effusione, di cordialità, che assai più vale veracemente che gli applausi. Ma che meraviglia, poichè può dirsi che da un anno e mezzo io non fossi stato veduto in pubblico, che il pubblico mostrasse piacere di vedermi? O che delitto sarebbe il mio d'esserne amato?

Fatto sta che io aveva prevenuto tutto ciò che potea dar luogo ad applausi marcati, perchè non accadesse; siccome è pur fatto che feci togliere dalle poesie stampate tutto ciò che v'era stato inserito a mio riguardo, poichè volea che il giorno fosse tutto e unicamente per Bonaparte. Ma volle la combinazione che uscisse al pubblico

una stampa intitolata — Al Vice-Presidente, un italiano — in cui a dir vero nulla v'è di veramente riprensibile; il nome però di Bonaparte non vi compare ed agevolmente ponno torcersene i sensi a grado delle ombrose passioni.

Queste circostanze riunite so che fanno ribollir le teste in casa di Murat, ove già si tracciano nuovi romanzi, così chimerici come gli antichi. Io non ve ne parlerei se non mi fossi proposto di tenervi istrutto di tutti gli avvenimenti, onde possiate a tempo e luogo valervi dei lumi, e tanto più che vedo incominciarsi da tutte le parti a eccitar difficoltà per parte delle truppe francesi a secondare e dar mano alla coscrizione. Pur troppo i di lei nemici avean già sparso che i Francesi non vorrebber mai che si organizzasse un'armata italiana per perpetuarsi in Italia. Questa calunnia della malevolenza andava a distruggersi col successo della coscrizione, appunto quando questi nuovi inciampi la rinforzano e in certo modo l'accreditano. Io son lungi dal pensare che tal vista sia neppure nelle secondarie autorità, poichè si troverebbero in contraddizione con quella del Presidente. Ma non posso negarmi alla prova del fatto, e non vedere che sia invidia o malumore; non si ama di cooperare a un successo che cominciò a mostrarsi superiore a tutta l'aspettativa, e con ciò fece prova della confidenza che si ha nel Governo, quella appunto che dispiace perchè pur troppo non sembra diretta e ristretta nella persona che si vorrebbe.

Ho tentato Cavriani per Parigi; egli vi si rifiuta assolutamente e per i suoi affari domestici che sarebbero compromessi nella sua assenza, attesa la poca armonia nella famiglia, e per la gravidanza incominciata di sua moglie. Ve ne prevengo adunque per norma.

Ma eccoci con ciò ricaduti nell'imbarazzo, ed ecco una nuova prova di quelle perpetue difficoltà che le nostre abitudini presentano al progresso del sistema. Forse sog-

giornando alcun tempo di ritorno, Felici potrà allettare qualcheduno opportunamente dipingendo codesta esistenza. Del resto il modo con cui è organizzato l'andamento degli affari costì sembrami omai poter allontanare la paura che al principio potevasi aver concepita di certe persone in qualità d'intriganti. Ma in questa parte a voi tocca più che a me di giudicarne e al Presidente di deciderne.

Mentre vo a momenti opportuni connettendo i dispacci, le cose si offrono in modo da non dar sempre luogo al loro miglior ordine possibile. Torno sul punto dei nuovi mali umori, di ciò che fa la mia croce più incomoda. Per naturale risultanza di legali procedure si erano spedite le requisitorie regolari all'estero per l'arresto d'un certo Borni, celebre sicario, reo di molti assassini e già condannato a morte. Cometti giunse a farlo arrestare in Genova alla tavola del celebre Adamini, egli pure stabilito colà in seguito ad un omicidio fatto in Brescia molti anni sono. Il Governo ligure si condusse con tutta la buona corrispondenza in quest'occasione, e fu convenuto che per maggior cautela si spedisse da noi truppa a prenderlo a Genova stessa, come altre volte fu praticato. Trattavasi dunque d'avere il passo sul territorio ex-piemontese, e Canzoli fu a parlarne al generale Murat per conciliar la cosa. Poichè ebbe egli inteso qual fosse il nome di costui si corrucciò fortemente. Trovasi in fatto ch'egli è un tale che gli servì in tutte le cose da torcimanno nei primi anni, e siccome tratto dalle prigioni dai Lecchi, al cui servizio fu prima siccome dopo la rivoluzione; ed infatti tra le altre cose fu costui che scortò madama Gherardi quando fuggissene per raggiungere Murat in Rastadt. Vedete quanto campo a divagare per chi non ha mai nell'operare che secondi fini e quindi gli impresta agli altri. Trattasi di cosa che cammina da sè naturalmente, senz'impulso nè intenzione alcuna particolare nell'ordine giudiziario,

e già si suppongono intenzioni e viste di ferirlo e mortificarlo. Si crederebbe ch'io dovessi stornare la faccenda e lasciar fuggire costui quando nè il devo nè il posso, nè in onore nè in coscienza. Siamo dunque già sossopra da tutte le parti, e come succede nei temporali prevedo che dal più bel sereno passeremo a nuova tempesta. Il generale Murat è partito per Genova per alcuni giorni. Ci siam visti alcune volte avanti la sua partenza senza che egli abbia osato aprir meco bocca sul punto del Borni, giacchè vedendomi risoluto a non decampare dalle linee della giustizia, suppongo abbia voluto rispettare la mia opinione.

Sul punto dei malumori per la festa, ho potuto assicurarmi che per quanto siasi fatto per riscaldare di nuovo i ferri, madama Murat ha sempre ripetuto: Dite quel che volete, ma il Vice-Presidente ha fatto tutto il possibile per onorar Bonaparte, tutto si deve a lui, e si avrebbe gran torto a fargli carico alcuno. Ciò ha bastato per imporre al marito ed a tutti gli altri, ed ho luogo a credere che neppur questa volta si riescirà a riscaldargli la testa. In questa circostanza non posso tralasciare di render giustizia a madama Murat, che tanto in questa come in tutte le altre occasioni si è sempre retta colla maggior prudenza, giudizio e saviezza.

Ho visto con molto piacere l'accoglimento lusinghiero fatto dal Console ai nostri Milanesi ed a Litta in ispecie, giacchè ciò serve ottimamente a persuadere gli animi e a mostrargli nel vero senso le cose. Quanto a Litta poi devo dirvi sinceramente che, essendo egli stato sempre costante, per il suo modo di ragionare, a vedere nel suo vero aspetto le cose ed affezionato al sistema, non ha però influito molto su quelli della sua classe, avendo a fare coll'orgoglio e coll'ignoranza. Io non dubito s'egli s'arrenderà all'invito di portarsi a Bruxelles. Egli m'ha scritto, e salutandolo, gli direte che mi riservo a rispondergli ad altro momento.

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

14 *Luglio* 1803.

Sotto il giorno 23 Giugno vi dissi di non lasciar perdere di vista che la legione italiana si forma sulla fede della parola data di prenderla al servizio di Francia, e sulla conseguente speranza di trasportarvela. Il primo oggetto, perchè non siamo in istato di portare questo sopraccarico di spese, il secondo per la ragione che la sua composizione fa desiderare di allontanarla. La misura adottata per formarla piace in generale al paese, che si vede con ciò lusingato di perdere ogni sorta d'allarme per l'interna quiete che tanti oziosi e fuorusciti minacciavano quotidianamente. Non è dubbio che può ripararsi questa misura, ed organizzata che sia la prima legione italica, altre potranno organizzarsene, ancora che lontane da casa non lascieranno d'esser utili al servizio in mezzo ad altri corpi. Ma per ciò stesso è più che importante di poterla far partire tosto che sia organizzata.

A questo primo oggetto devo aggiungere ora il commentario della lettera che vi accludo per il Console. Richiamate tutta la mia corrispondenza col medesimo, e troverete ch'io non ho mai dissimulato che le due armate sono incompatibili colle forze dell'erario. Nel piano costì spedito di Finanza, d'onde risultava un deficit di circa 6 milioni all'anno, erasi calcolata la forza dell'armata italiana effettiva tra l'esistente e la chiamata sul piede di 14,000, i Polacchi esclusi. Ora proseguendo la leva prima della fine dell'anno, avremo circa 25,000 uomini italiani, il che vuol dire che il deficit risulterà di 16 milioni per l'anno 1804, senza contare l'aumento oltre il primo calcolo per il restante dell'anno 1803.

Voglionsi adunque nuove imposte per coprirlo. Chi non vede di quale tristo effetto sarebbero sullo spirito pubblico? La confidenza che appena cominciavasi a stabilire sarebbe abbattuta irrevocabilmente. Mi farei ridere addietro se pubblicassi che Bonaparte mi ha assicurato che questa guerra non lo metterà nel caso di sopraccaricarci, e ciò appunto quando meditava di pubblicare questa sua dichiarazione in un modo da far un effetto grande sull' opinione.

In un congresso tenuto da me con tutti i ministri gli ho veduti spaventati d' un deficit enorme, che dopo tutte le possibili riduzioni sembra tuttavia accostarsi per il 1804 a 20 milioni, e che vo cercando di temprare e palliare prima di sottometterlo al Consiglio Legislativo per timore di pericolosa divulgazione, intanto che vo confortandoli colle speranze che dobbiam sempre nutrire nell' equità del Console. Senza questa infatti, che in me è grandissima, non mi sarei indotto a secondare i suoi desiderii colla leva che appunto mi mette in questo crudele conflitto. Nè poteva egli da me ricevere certamente maggior prova di fiducia, poichè se questa fosse delusa io sarei grandemente compromesso.

Tutto ciò che abbiamo di truppe francesi nella Repubblica nel momento attuale non eccede di 7 od 8 mila uomini, il che vuol dire il terzo del contingente che paghiamo. Omai non potrà dirsi che sia necessario mandar più truppe, poichè le nostre esistono. E non sarebbe egli giusto conseguentemente che si riducesse in proporzione il mensuale?

Se il Console mi assicurasse che lo riduce alla metà per l'anno XII, limitandovi le tratte del tesoro di Parigi su quello di Milano, ciò mi metterebbe in caso di rispondere dell'Amministrazione per l'anno 1804, e potrebb' essere il modo più conveniente per lasciar al Governo tutta



la latitudine di operare, spingendo nello stesso tempo le interne risorse fin dove ponno andare onde coprire le progressive spese straordinarie che sono tuttavia immense, giacchè oltre l'armata per i due oggetti di fortificazione e d' artiglieria, possiamo contare d'aver più di 8 milioni a spendere nell'anno che entra. La Marina qual ch'ella siasi va a costarci, e non potrebbesi abbandonare il pensiero de' creditori senza retrocedere moralmente nell'andamento delle nostre cose ed aggiornare a molto tempo avvenire il credito della nazione.

Penetratevi adunque altamente di questa situazione difficile oltre ogni idea, e mettetevi ben preparato in misura di parlarne per condurre gradatamente l'opinione del Presidente al risultato indispensabile. Se l'ottenete, come dall'equità di lui devo presumerlo, avrete reso il più gran servizio alla patria, poichè da quel solo momento resterebbe assicurato definitivamente l'ordine delle cose.

Nel diverso modo di vedere l' oggetto per parte del Console potrebbe preferirsi di procedere al ribasso in modo pubblico e solenne. Per quanto a me preferirei l' altro partito, che mi lascia luogo di più agevolmente giustificare il bisogno delle risorse che alla nazione si chiedono, e prepara nello stesso tempo un più grande effetto d'opinione in favore del nostro sistema tanto riguardo agli esteri che ai nazionali. Non potrei abbastanza spiegarvi qual credito abbia dato all'amministrazione attuale il vedersi che si sostengono l' immense spese senza sopracarichi e tutto si paga in giornata. I Francesi ne sono storditi, e dicono che non sanno come ciò si faccia, ed io stesso ho avuto più volte luogo di stupirmi di questo successo non isperato da prima. Ora calcolate qual giuoco farebbe nell'opinione nel momento che la creazione d'una nuova armata offre un sensibile argomento di spesa inevitabile e grandiosa che generalmente è calcolata per

quello che è infatti; qual giuoco dico non farebbe il vederla sostenere con sopracarico apparentemente assai minore del temuto. Il Console sente pur troppo bene quanto bisogno abbia una nascente amministrazione dell'opinione. Questa non si crea che dal confronto dei molti successi conseguiti con mezzi creduti minori. Nè la nazione può attaccarsi che a quel sistema che gli sembra far meglio col più poco. S' egli ama adunque veracemente la causa nostra, che è pur legata alla sua gloria, non ha qui alternativa nessuna. Conviene che per l' anno XII si contenti di 800,000 franchi al mese, senza di ciò non gli rispondo di niente. Se non ho espresse tutte queste idee in dettaglio nella mia lettera a lui, ciò è perchè so che non ha bisogno di tanto per capir tutto.

Quello che voi mi dite dei rapporti massonici di Felici mi obbliga a farvi avvertire che essendo ora la massoneria in Italia, come fu sempre, in un pessimo concetto, lungi di poter essere utile è qui certamente pericolosissima. Nè io crederei potersene valere il Governo come lo può agevolmente altrove. Sono poi io conosciuto per aver sempre altamente disprezzati i massoni di tutte le specie, il che toglie che a me possano confidarsi. È dunque altamente importante, che fatte queste considerazioni il Console parli a Felici su questo punto seriamente prima che parta, onde ove pur creda convenire la sussistenza di qualche ramo di massoneria, da lui esiga che al Governo ne manifesti ogni parte, ed al Governo ne riceva e propaghi ogni direzione; senza ciò, lungi di esser utile all' uopo, gli nuocerà assai senza volerlo.

Mi faceste cenno una volta delle relazioni indicatevi di Felici con alcuni di costì. Vi dirò ora che volli segnalare Guicciardi che so essere stato con lui in corrispondenza, e voi sapete quanto tristo sia. Senza dunque dargli a capir nulla che la cosa venga da me, potreste per voi



stesso, o per mezzo del Console, se è possibile, farlo ben avvertire sul conto dello spirito di costui o degli altri simili, onde lungi di lasciarsene imporre se ne tenga al largo o giovi a raddrizzarli e mantenerli fin dove è possibile, con gente che non sembra della miglior fede.

Non è dubbio che Felici ben imbevuto del vero spirito delle cose non possa giovare assai per sè stesso. Ma assai più gioverà se ne riceva ab alto la missione e l'impulso. Io non mi ho a male quando sono accusato di non usare della pienezza dell' autorità accordatami trattando severamente tutti quelli che non camminano nel buon senso. Se nol faccio, come si vorrebbe, egli è perchè son convinto che meglio giovi così, ed ho l'esperienza di un anno in favore della mia opinione. Questo però non riguardo io malgrado tutto per infallibile e potrò rinunciarvi al primo momento in cui il creda più utile.

Gioverà però certamente in doppio modo ch'egli dica pur qui all'orecchio dei principali che da me solo dipenderebbe di trattarli così come vorrebbesi. Poichè questa notizia sola terrà luogo d'argomento ad imporgliene. Gioverà pure ch' egli possa dire come il Console siasi compiaciuto nel vedermi dall'esperienza disingannato d'alcuni che in buona fede furono da me proposti, e perciò unicamente impiegati. Insomma sebbene omai si perdano le speranze di sovvertimento, e si creda generalmente che di me si fida il Console intieramente, ed è pronto a darmi in tutto la mano, sarà sempre ad ogni modo opportuno che Felici con quell'aria confidenziale che dà peso alle cose, ne imprima ben bene la persuasione in quelli che ne hanno più bisogno. In ciò credo agire perfettamente nello spirito del Console, che coglie appunto tutte le occasioni per parlare in pubblico in questo senso e che sentirà facilmente, senz' avere bisogno del mio suggerimento, quanto bene gli venga di profittare del ritorno di Felici a questo intento.

Il Vice-Presidente a Marescalchi.

*Milano, 22 Luglio* 1803.

Vedrete che nella lettera al Console parlo del bisogno di qualche più di truppa qui. Certo è che senza un corpo di qualche importanza nelle Legazioni, in una vicenda non sarei tranquillo; le truppe attuali son troppo poche e sparpagliate. Se colà vi fossero sei od otto mila Francesi stazionati si procederebbe in tutti gli altri punti attivamente all'organizzazione dei coscritti onde fossero colla primavera in grado di servire utilmente. Fin qui, è vero, la quiete non è stata turbata, ma si fermenta nel Rubicone e per poco si farebbero scoppiare gli antichi elementi delle insorgenze. Quel paese nè ama il sistema, nè crede di rimanere italiano. A Bologna vi son dei tentativi isolati per far rinascere il disordine; si sono finora compressi e si prosegue il filo delle ricerche su alcuni tristi che sembrano animati dalla Marescotti in un modo che non legandosi finora a nulla d'importante dell'interno sembra derivare tutte le speranze d'appoggio dall'estero, e fa quindi argomento che gli Inglesi abbiano dato lusinghe di sperare sulle coste. Non è dubbio che non possiam contare su nessuno dei Governi, e meno di tutti di Napoli, che saprete essersi rifiutato a pagare il soldo dell'armata combinata e che ha mandato il suo rifiuto al Console motivato sull'impotenza, intanto che si va spogliando il paese di tutto, dopo averne anticipata la percezione delle rendite per più mesi. Questo quadro è bastantemente allarmante per meritare tutta l'attenzione.

Quanto all'Austria dai miei rapporti sembrami operare nel senso di voler conservare la neutralità. È certo che nessun corpo si è aumentato nel Veneziano, siccome

lo è che i coscritti del Tirolo non sono mai stati riuniti come fu detto. È certo non meno che questi due paesi trovansi in uno stato di malcontento sensibile, onde dovrebber essere non solo coperti, ma contenuti se si pensasse a prendere parte nelle cose. Ad ogni modo il generale Murat non vede altro se non la guerra; dice d'aver rapporti di forzate leve e di credere tutte insidiose le dimostrazioni di Vienna in favore della neutralità. Io non saprei giurare per nessuno e meno per Vienna; ma se mai il vero stato delle cose trovasi concorde colle parole, sembrami che sia adesso, e certo gli è alloraquando si dà tale combinazione che può credersi sincera la parola.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

22 *Luglio* 1803.

La nota comunicatami dal Barone di Moll e costì speditavi per mezzo di Pino ha dato luogo ad un nuovo parapiglia nel solito spirito. Quando mi risolsi a spedirla per la sua importanza volli averne una copia vidimata dall'istesso Moll, e gli chiesi ommettesse il § 1 nel darmela, che è quale ve lo trascrivo « Vous ne devez pas douter du vif intérêt avec lequel a été lu par S. M. le rapport que vous avez adressé le 31 Mars et que nous nous sommes empressés de mettre à ses pieds. Indipendemment de l'intérêt qu'elle porte au Citoyen Vice-Président, elle aurait regretté même pour les états voisins, qu'un aussi excellent administrateur eut quitté la place qu'il occupe si dignement. Le Premier Consul qui avoit montré son bon esprit et excellent jugement en choisissant le Citoyen Melzi pour le suppléer dans le Gouvernement de la République Italienne en a donné une nouvelle preuve en

mettant fin aux dissentions survenues entre le Vice-Président et le Comandant Général et decidant même contre le dernier malgré les liens de parenté qui l'unissent à lui. »

In primo luogo voi vedete che trattandosi di dispaccio diretto a lui e non a me, nessuna ragione v'è che non lo possa troncare dove gli convenga o gli piaccia senza che possa dirsi infedele la comunicazione. In secondo luogo senza bisogno ch'io l'accenni chiaro sta che non fu richiesta da me questa soppressione che per ragione di delicatezza, non volendo nè richiamare al Console una circostanza dispiacevole, nè ferire Murat in faccia al pubblico quando la nota fosse stampata come credo convenga.

Quando però lessi nella Consulta questa nota, lessi la prima confidenziale copia che ne avevo intera per quella confidenza che tra noi non dovrebb'essere troncata mai, ma che pur troppo m'accorgo non esser quasi mai senza inconvenienti. Non mancò infatti chi ragguagliasse il generale della cosa, altronde dall'istesso Moll comunicata ad alcuni suoi amici verbalmente. Ciò ha bastato perchè il generale fermentasse, e non entrando nello spirito delle cose nè nella vista da me avuta, alle quali dovrebbe riconoscenza anzichè censura, ne fece un gran capo d'accusa, ne parlò a più persone esprimendosi che non sapeva come Bonaparte riceverebbe questa faccenda. Da quest'espressione ho potuto entrare in sospetto che al solito avesse cercato d'avvelenare il fatto per creare sospetti e diffidenze. E dovrei temerlo tanto più, quanto che ha meco affettato maggiore espansione d'animo come suole in certe circostanze, e so d'altronde che ingrandendo molto gli onori e le distinzioni fattigli in Genova, depresse assai il modo come si trova in Milano al paragone, sebbene però in fatto a Genova il Governo si sia studiato, e Saliceti

in tutti i modi abbia rimescolato le cose per far rumore. Io so che le cose non sono andate come si descrivono. Le dame deputate successivamente si scusaron tutte, sicchè rimasero in ultimo due Francesi colà maritate ad accompagnare madama Murat, e fuori delle persone strettamente addette per funzione non ottennero quella distinzione di corteggio che speravano, perchè dappertutto le medesime passioni ed i medesimi principii governano la condotta individuale. Ed ho tanto più ragione di credere a questa versione, che non a quella de' fogli che l'istessa madama Murat nel suo modo di parlarne mi ci ha confermato.

E qui ritenete che ho avuto prove che in questo viaggio si ebbe in vista di fare un vero contr'altare a noi, e colle solite dimostrazioni artificialmente procurate rilevar le azioni scadenti del generale. Nè mi resta più dubbio che Saliceti non fosse uno dei più attivi all'epoca della passata crisi contro di me. Anzi so che in questi ultimi giorni essendo venuto a prendere Murat per condurlo a Genova, rispose ad uno di quelli cui avea dato l'impulsione al suo primo viaggio a Milano, e che ora dolevasi che fosse andata a male la loro trama, rispose: « Che volete che vi dica, costui è il primo che è giunto ad imporne a B. ». Dalla quale espressione stessa voi capirete siccome da tutto il resto come si stia.

Istruendovi al solito di tutto ciò al dettaglio, vi metto in grado, al caso che sentiate parlarne, di rettificar le idee facilmente.

Ma io sto con impazienza aspettando la risposta appunto sulla nota e più ancora sull'articolo del mensuale, che mi tiene nella più grande agitazione. Per quanto io abbia potuto ridurre ne'conti dell'anno seguente il deficit, non potrà apparir minore di 15 in 16 milioni, qualora pure s' ammettino varie estensioni sull'indiretta, suscettibile di darne altri 5 in 6.

Io prevedo resistenza grave nel Consiglio Legislativo, o non minore almeno nel Corpo Legislativo, e so che i nemici del Governo l'aspettano in questo punto dove la resistenza loro diviene popolarissima, ed ha tutti i vantaggi.

Quando mi ricordo che Bonaparte ripeteva sempre a Lione nelle sessioni in cui si facevano conti, — voi non potete far a meno di dare 40 milioni alla guerra — mi sembra impossibile che, malgrado tempi e circostanze, da sè stesso non si convinca dell'impossibilità di darne 60, senza rovesciare tutta la macchina. Domandando io dunque il ribasso della metà del contingente, non domando ancor quanto basta a riempiere il vuoto con sicurezza, ma pur mi basterebbe per osare di andar avanti. Vi confesso però che questo punto mette la mia costanza in cimento, e mi richiama il rimorso d'aver ceduto rimanendo al posto, giacchè temo dell'esito assai.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano, 27 Luglio 1803.*

Avea già visto nel *Monitore* la data d'Italia sul Rubicone, e ciò m'avea bastato per capirne lo spirito di chi l'avea ordinato, siccome l'origine dei dati su cui s'appoggia. Io tengo direttamente corrispondenza coi due prefetti del Reno e Rubicone per maggiore cautela, e questa verte principalmente sugli oggetti che lo stato attuale delle cose rende più gelosi per la pubblica tranquillità.

Sugli altri punti di rapporti cogli Inglesi, e viste di sovversione, si fecero nei due Dipartimenti ricerche non poche per evacuare molte denuncie senza risultato reale. È verissimo che nel Rubicone non si ama punto il Governo

e si sospira il Papa, e perchè i preti e frati vi hanno la massima influenza, e perchè i nobili ricchi e potenti temono perdere il monopolio esclusivo di tutta la provincia che vi esercitavano, e sostengono tuttavia per prevalenza di mezzi. Perciò è, e non per altro, ch'io chiesi rinforzi di truppa onde imporre a queste equivoche disposizioni esposte a un contatto pericoloso. E avrei desiderato di ottenere, come lo chiesi al generale in capo, che la cavalleria che sta a Lodi e Crema fosse colà trasportata, ove sarebbe utile quanto qui inutile.

Quanto a Bologna, aggiungo che sta seguendosi un filo che ha un certo aspetto di congiura locale, tuttavia non ben definito, in cui è implicata la Marescotti, e ne sembra l'anima, ma dove non figura nessuno finora che affatto subalterno. Una parte però delle denuncie si trovò falsa, e ciò che sembra vero non dà risultato maturo per agire utilmente. È falso che l'ajutante di piazza francese sia l'autore della scoperta; è vero che è stato chiamato a parte della medesima per dar la mano, ma so essersene egli voluto far merito dietro le istruzioni che ha. Il Caraccioli non era da noi, ma nella Marca, ed è in oggi arrestato ad Ancona con altri due. Quanto a Tomasi credo alludersi al nipote del gran maestro che fu qui nel carnevale, e credo ritornato in Toscana da un pezzo. Ecco lo stato delle cose.

Tanto meno ignorava che dietro un intrigo di persone più che equivoche, decisamente operanti nel senso di turbare la buona armonia, erasi architettata una denuncia da portarsi al generale in capo riguardo ad una gran cospirazione vicina a scoppiare nel Rubicone. Ne era autore quel famoso Janelli, e portatore un certo ex-frate Giuliani, cacciato dalle Finanze come tristo soggetto, epperò malcontento. Io stesso ne prevenni il generale in capo, e lo invitai a escutere fortemente l'uomo, prevenendolo della sua con-

dizione onde valermi dei risultati. Si disse che costui non fosse stato ben accolto. Riparti egli infatti da qui in aria di malcontento, io non ne ottenni che il viglietto che vi accludo. Confrontate colle notizie mandate costi con molto apparato, e giudicate se non sia una di quelle tante conferme di quella poco sincera disposizione che pur avressimo diritto di supporre e pretendere. So benissimo che egli protesta non aver avuto parte nessuna dacchè conosce quanto sia ovvio il supporlo, ed io non m'ostinerò a verificarlo, giacchè non monta per me se non in quanto deve pur troppo ripetere da questo principio l'eterna e continua noja, in verità, un po' troppo prolungata, d'esser ogni giorno a malintesi e di veder tutto avvelenato in un modo ben disgustoso.

*PS.* Differito di 24 ore il viaggio dei Murat, ho avuto campo di rivederli per desiderarglielo felice. Mi confermo sempre più che qualcosa v'è di misterioso in casa. Tutti sono di malumore, si parte, non si parte, si sta per un mese, per due, per 15 giorni, per 20 assente; eccovi tutto quello che vi si vede o raccoglie. Lungi però che mi rallegri di questi dispiaceri, non posso che affliggermene. Tutto ciò che inasprisce ricade sempre a rendere le comunicazioni più aspre, e le disposizioni meno favorevoli. E vedo infatti ch'egli è in tali periodi principalmente che gli agenti della contro-polizia, che sempre sussiste, quantunque sotto il velo di non servire che agli oggetti della guerra, attivano i loro intrighi contro il Governo, il che è tanto più naturale, che essi sono esclusivamente tutti gli stessi che furono o rigettati o scacciati da noi, e quindi tutti malcontenti e nemici nostri. Vari di loro, compresi nel numero degli espellibili, rimanendo sotto quella bandiera, si ridono della nostra espulsione, il che produce un pessimo effetto, poichè fa prova che non esiste quella con-

cordia che dovrebbe esistere nelle intenzioni e nei sentimenti. So di più che uno di questi confidenti venne ultimamente congedato da quel servizio per l'accusa, che era poi falsa intieramente, d'avere a me comunicato il risultato d'una missione nell' estero che gli era stata affidata. Potrei aggiungere dei discorsi tenuti dal principale tutti in questo spirito, e singolarmente strani, da che l'estesa influenza a tutti i punti dello stivale ha talmente rilevate le sue interne pretensioni, che sembra credere mutata la rispettiva posizione nostra a questo riguardo. Al qual riflesso unicamente credo opportuno il consiglio che presuppongo pervenutogli colle ultime lettere, poichè la data del medesimo lo deve convincere che queste circostanze posteriori non cambiano le anteriori disposizioni inerenti al vero stato delle cose. Con mio dispiacere però vedo che non basta ad assicurarci disposizioni di buona armonia l'assenza di quel triste amico di cui voi mi fate cenno. Altri ne fanno l'ufficio profittando della proclività ad inalberarsi per esaltazione d'amor proprio o a diffidare per ricevute prevenzioni, ed a non mai potersi pienamente rassegnare a non essere primo e sommo sempre ed in tutto, giacchè per quanto l' attitudine esterna si pieghi a tenore delle prescrizioni, sempre travedesi la smania di primazia d'onore e profitti. Voi vedete adunque quanto spinoso sempre sia ed esposto a compromettere un simile contatto. Ma dove, come nelle attuali circostanze, deve presumersi non possa onninamente togliersi, è duopo di tutta la cura per non peggiorarlo inasprendolo. Al che io credo potrà giovare per avventura l' imbevere del vero spirito delle cose la moglie che costì viene. Ella vede assai meglio di lui, ma non sa le cose, non sa i fatti se non quali glieli dipingono, ed è quindi ella stessa esposta a sbagliare, malgrado le sue intenzioni rette ed il suo buon senso. Se però gli avvenimenti contro la mia aspettativa portassero a sviluppo

di ostilità, voi vedete quali potrebbero essere le conseguenze di una tale attitudine, e quanto potrebbe essere compromesso tutto lo stato delle cose. Il che non mancherete di far riflettere a tempo e luogo a chi si deve, poichè è mio obbligo di non dissimulare nessuna delle riflessioni che il bene della cosa indica siccome importanti.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 31 *Luglio* 1803.

Vi ho fatto già un cenno sugli intrighi che si promovevano per salvare l'assassino Borni. Fenaroli, Tosio, Gambara, la Gherardi, e tutti quelli che si erano serviti in altri tempi di costui, rimescolarono cielo e terra per sottrarlo al corso naturale della giustizia. Ma poichè s'avvidero che, sebbene io non avessi nè interesse nè passione in questo affare, pure non avrei mai tradito il mio dovere colludendo nella lor vista, si rivolsero attivamente a lavorare in Genova, dove si trionfò, e Borni è scappato da quelle carceri, d'onde non v'è esempio finora che altri fuggisse.

Io abbandono dunque intieramente alla vergognosa loro compiacenza tutti i vilissimi protettori ed amici d'un assassino, e non m'occupo di cercare per quali potenti influenze sieno colà riusciti al loro intento, ma non posso abbandonare egualmente la considerazione che riguarda la condotta del Governo ligure in questa circostanza.

Dalla serie di fatti trasmessa da Tometti vi sarà facile raccogliere tutto l'andamento di questa faccenda, e da voi stesso potrete quindi inferire in quale indegna maniera, con evidente collusione delle superiori autorità, siasi lesa la dignità del Governo italiano, esponendolo per misura dal

Ligure provocata a mandare in Genova stessa i gendarmi per farne fuggire al loro arrivo dalle carceri il reo ch'eran venuti a prendere.

Se la cosa da me solo dipendesse, non avrei esitato un momento a richiamare Tometti e rompere con Genova tutti i rapporti, fino a che dai Genovesi stessi non fosse consegnato il Borni ai confini nostri, non che punito l'Adamini cooperatore, il Maghella ed il Botto autorizzatori della fuga.

Ma poichè a me non è permesso di ciò fare, vi spedisco espressamente perchè istrutto del fatto ne facciate il conveniente rapporto al Presidente, che ne giudicherà nella sua saviezza. In aspettazione di un tale giudizio io m'astengo da qualunque passo, ed anche dal farne degna menzione nei fogli pubblici, onde l'espressione dell'indegnazione che ogni genere d'infamia m'inspira non serva in quest'occasione alla compiacenza di quegli stessi che, non potendo essermi giammai amici, sarebbero doppiamente esultanti se credessero d'avermi dispiaciuto assai nell'avere col tenero loro interesse strappato al dominio del boja costui, che mi è perfettamente estraneo, e di cui finora ignorava la storia e l'esistenza.

Vi faccio sol riflettere quanto simile trionfo di simili persone debba nuocere all'opinione del Governo istesso, e quanto servire a convincermi della costante esistenza della fatale protezione che riuscirono fin qui ad ottenere ladri e birbanti.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Monza*, 9 *Agosto* 1803.

Di due oggetti ebbi altre volte a parlarvi che ricadon di nuovo in contestazione; l'uno si è quello delle esen-

zioni ingiustamente pretese dai dazi per gli oggetti consumo della truppa francese. Già sapete che feci ai comandanti l'agevolezza d'accordargliela per loro personalmente, che ho pure ordinato che non si visitino alle porte gli ufficiali francesi appartenenti all'armata, che tutti gli oggetti d'abbigliamento si lascino esenti da dazio. E questi oggetti riuniti formano già un rispettabile annuo diffalco nei prodotti della finanza.

Pur troppo non è nemmeno contato in questo il contrabbando inevitabile che ne risulta, e che in più luoghi non è stato giammai possibile d'impedire. Ora il generale Digonet pretende di sostenere che le truppe stazionate in Bologna non abbiano a pagar dazio nè per carni nè per viveri di sorte alcuna. Ed infatti a buon conto intanto appoggia il contrabbando delle medesime apertamente. È facile il comprendere che se noi dobbiamo, oltre il contingente che si paga, perdere la sorgente da cui deriva, scemando così l'indiretta notabilmente, sarà difficile l'andar avanti. Più volte io ne ho fatto qui parola, ma vedo che fu senza frutto, onde riguardo per inutile d'insistere di nuovo, e più che mai dopo che gli spiriti mi sembrano esaltarsi in senso contrario a quello spirito di buon accordo su cui poggiava e unicamente può poggiare la buona armonia fra le due autorità.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Monza*, 17 *Agosto* 1803.

Avendo fatto uso colla Consulta di Stato delle comunicazioni ufficiali che mi mandaste, ho potuto ottenere dalla medesima il Decreto che vi compiego. Io spero che riescirà grata al Console l'offerta che vi si contiene. Voi

vedrete dalle espressioni, che per conciliazione si è dovuto transigere colle idee proprie di lei che ha cercato di renderlo più raccomandabile al paese coll'associargli i bisogni immediati del medesimo. Io vi prevengo che, per rispetto al Console, per quelle modificazioni che piacesse al medesimo di farvi, non ho permesso che venisse pubblicato avanti la sua approvazione.

A proposito di pubblicazione, sono ancor privo di vostro riscontro, che pur preme di avere, se la nota comunicatami dal Barone di Moll, e che io vi mandai, abbia il Console approvato che venga pubblicata, e non lascio di farvi nuovamente riflettere che farebbe pure un grandissimo effetto nell'opinione pubblica, giacchè servirebbe mirabilmente a confortare i dubbiosi e a richiamare all'ordine chi divaga sperando altre cose. Quanto poi al modo di ottenere i 4 milioni per l'adempimento del Decreto della Consulta, me ne occuperò intanto che venga l'approvazione. Certo è che si suda freddo in questa parte.

Sto aspettando con impazienza l'arrivo di Felici, sebbene temo abbia voluto aspettar il Console per vederlo prima. Erasi già divulgata la sua nomina per lettere di Parigi prima che io ne ricevessi il Decreto; il che, a dir vero, poco monta, nè mi ha dovuto sorprendere, ma ha servito a raccogliere più presto l'opinione pubblica riguardo alla sua nuova incombenza. Eccovela in poche parole. Felici gode l'opinione generalmente di onesto e savio; credon però tutti ch'egli non abbia nè l'attività e decisione necessaria per quel Ministero, nè alcuna delle relative cognizioni in grado sufficiente a sperarne bene, ond'è che con mia mortificazione, ritrovo che il pubblico lo crede infinitamente meno adattato di quello non lo credessi io stesso, che, per dirla, non l'ho trattato mai. Speriamo che come altre volte succede s'inganni il pubblico anche questa, e rimanga la cosa fra noi.

Il generale in capo è ritornato dal suo giro della Toscana, non nascondendo a nessuno la sua petizione per passare a Parigi, ed il suo desiderio d'essere impiegato all'armata delle coste; ma soggiungendo che non gli si vuol dare il permesso di partire, nel qual caso annuncia il prossimo ritorno della moglie.

È stato da me a vedermi qui in Monza ed ha spiegato ottimo umore, dicendomi con compiacenza che si lodava il Console della nostra buona armonia; così vanno le cose oscillando da un giorno all'altro e da un giorno all'altro variano d'aspetto. Il fatto sta però che non vi sarà mai da contare finchè persista egli nel sostenere la secreta Polizia che lo serve. Il pretesto per mantenerla ch'essa non sia più diretta che agli oggetti dell'armata, non solo non è punto conforme al fatto, ma, lo fosse anche, non salverebbe l'inconveniente che risulta a danno della buona armonia. Tutta questa gente, senza eccezione, di cui si vale, è pura purissima canaglia o rigettata o cacciata da noi, e senza far conto e delle vendette e dell'odio che respira, chiaro sta che non ha esistenza se non nutre inquietudine ed allarme nel suo spirito. Sarebbe pure dunque un gran guadagno che si ottenesse ch'egli, come lo avea promesso, cacciasse tutta questa gente senza riserva nè dissimulazione, onde saper dovesse che senza nessun ritegno può essere da noi castigata all'uopo, e lo fosse infatti senz'obbligo di discussione alcuna venendo il caso. Siccome però in tutto ciò entra molto di amor proprio, sarebbe opportuno che la cosa fosse insinuata in modo che non dovesse parer provocata da me.

Mi fa piacere il discorso che aveste con Azar, sebbene non mi fidi quanto voi sembrate fidarvene delle sue conclusioni. Se entrate bene nello spirito antecedentemente espostovi, dovete sentire facilmente che io non ho mezzo alcuno per sanare la ferita che il generale crede aver rice-

vuto, dacchè egli stesso ha meco convenuto di riconoscere che da me non dipende. Gettando egli la colpa sulla Corte di Vienna, o su di Moll per il supposto che una sua relazione abbia provocata quella frase, che rimane a fare per parte mia? Le sincerazioni le ho già fatte e sembrarono gradite, ma vedo che non fu schietta la dimostrazione. Avrei creduto che il vero modo fosse quello di pubblicar la nota senza quel paragrafo, e ciò può farsi ancora, ma voi sapete che non mi è mai stato su di ciò risposto, per la fatalità che vuole che tanto si sospirino le risposte tutte, e l'esperienza m'insegna che non conviene prendere su di me la responsabilità d'indovinare in certe materie quel che convenga, giacchè vedo pur troppo ogni giorno che la convenienza cambia in distanza di data e di luogo assai facilmente. Penserò dunque di nuovo, ma prevedo che per mia parte non vi sia nulla d'eseguibile. Del resto non vi lasciate illudere; si è fatto rumore di quest'articolo perchè si è creduto più opportuno a servir le viste che si hanno, e tanto più che si è creduto esistere malumore fra i due Governi. Certamente è assurdo, anche solo a fronte dell'opinione, ch'io ho diritto di godere, d'attribuirmi la provocazione di tali complimenti. Certo se si è avuto in vista poi di gettare dei dubbj sui miei rapporti con quella gente, si è dovuto cadere in un più grande assurdo ancora in un momento in cui chiedevo aumento di truppe francesi e confidavo la nostra cavalleria ad un generale francese, nello stesso modo che un generale francese avea abbandonato tutta l'artiglieria. Ma vi son teste che malgrado tutta la buona intenzione di nuocere sragionano costantemente.

Per ragione del suo libro sul divorzio, non meno che della sua condotta, Gioja è stato destituito e privato della pensione. Potete di ciò valervi col cardinale Caprara all'uopo. È stato pure raccolto dalla Polizia il libro sulla *Ven-*

*detta*, che non è altrimenti del Majnardi. L'induzione però che fate sulla salvaguardia della Legge non cade in vero, poichè i libri, a differenza dei giornali, non son revisti avanti d'essere stampati, e l'articolo della Legge fu fatto anticamente nel supposto che non esistesse revisione alcuna. Ciò però non lascia di accusare l'imperfezione del metodo, che perciò stesso trattiamo di variare. Ma voi sapete che una buona legge sulla revisione della stampa non ha finora esistito, e che noi manchiamo di quei mezzi indiretti con cui altrove vi vien supplito. Ma basti per oggi.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Monza*, 18 *Settembre* 1803.

In primo luogo io vi incarico di prendere la prima occasione per far conoscere al Primo Console quanto io sia penetrato dei costanti suoi sentimenti di bontà e confidenza in me. Se fosse possibile d'essere anche più attaccato alla sua gloria e più penetrato delle sue viste grandi e benefiche per noi, certo che lo dovrei alla sua cordialità per me.

Ma questi stessi suoi sentimenti costanti e manifesti sono pur troppo quelli che motivano la guerra secreta che tende per ulteriori viste a diminuire l'appoggio che egli mi accorda.

L'anno scorso vi ricorderete quanto clamore e quante accuse si fecero perchè io guardavo un tono modesto, ed in gran parte per iscansare spese che poco mi sembravano conformi alle circostanze nostre. Ho ubbidito ed assunto la rappresentanza, ed ora si piglia la direzione opposta per accusarmi e si esagera l'eccesso delle spese che da

me si fanno. Questa contradizione non prova ella abbastanza l'intenzione e lo spirito di chi accusa? Ora, venendo al fatto, vi dirò che la speranza della venuta del Presidente a Milano fu quella che mi determinò a rimontare il Palazzo Nazionale in città, che ingombro dei burò di tutti i ministeri era intieramente rovinato, e quindi ripararlo in tutte le sue parti; l'opera non è per anco finita, ma la rappresentanza nazionale esige che lo sia, e lo sarà entro l'anno venturo. Per l'istessa vista di alloggiare Bonaparte, che preferisce la campagna alla città, ho dovuto far metter mano al palazzo di Monza, che era diventato caserma militare. Mi son contentato di far riattare con sollecitudine quella parte che sarebbe stata bastante in un caso improvviso per lui, ed ho riservato per un altro tempo il compimento dell'opera, appunto in vista delle circostanze della guerra. La cifra delle spese per Monza è piccola.

Monza è la sola casa di campagna nazionale; o bisognava riattarla, o alloggiare il Presidente in altro luogo in casa d'altri, ed il nostro capo non deve alloggiare che in casa sua. Ciò mi sembra almeno comandato dalle viste del decoro suo e nostro.

Egli è vero che giovando all'opinione di manifestare confidenza nella stabilità delle cose avvenire, io ho parlato altronde di molti progetti, e specialmente, non già per Monza, ma per la mia casa di campagna di Vaprio, per cui ho fatto prendere disegni, misure ecc. con pubblicità. Ma sono tanto lontano dal voler eseguire questi progetti, che non solo non ne ho il denaro, ma avendolo ancora difficilmente mi deciderei ad impiegarlo colà. Vi dirò però in punto a spese: Tutte quelle che sonosi fatte dacchè io sono in impiego per occasioni straordinarie qualunque di balli, feste, pranzi ai collegi, ai legislatori, a tutte le autorità, tutte queste spese, senza eccezioni, sono state sopportate dalla mia cassa privata, senza che

ne sia passato un soldo di carico al Tesoro. È vero che non bastando per ciò l'assegno, altronde assorbito da infiniti altri oggetti di beneficenza e d'incoraggiamento agli studj ed arti, potrà trovarcisi compromessa la mia sostanza; ma ciò non è altrimenti ingiusto, postochè tanti capi di spesa dipendono unicamente dal mio arbitrio, tolti i quali l'assegno è sicuramente bastante nello stato attuale della Rappresentanza.

Quanto a tutto ciò che riguarda la buona armonia col generale in capo voi potete garantire al Presidente che assai più preme a me che a nessuno, perchè ne conosco l'importanza. Odio le contese perchè mi fan male, e disprezzo gli intrighi perchè sono al disotto di me. Voi potete egualmente garantire che niente è per mia parte accaduto finora che non sia conforme a questi sentimenti. Ma io vorrei ch'egli potesse vedere queste cose davvicino e giudicarle, ed allora troverebbe, se pure non l'ha trovata da sè, la vera causa di tutti i dissapori a cui non servono che d'occasione le persone che avvicinano il generale Murat. Comunque siasi, non vi dissimulo che, avendo io sortito disgraziatamente un naturale che si ributta per la contrarietà agevolmente, nessun' altre mi hanno più amareggiato di queste, perchè di tutte sono state le più ingiuste. La mia condotta è stata costantemente eguale riguardo al generale Murat, ed il medesimo trattamento gli è stato costantemente mantenuto. Ora come può egli spiegarsi che chiamandosi egli di questo soddisfatto un mese, l'altro mese si dolga altamente che si deroga alla considerazione che gli è dovuta? Sarebbe pure l'ottima cosa se il Primo Console potesse dare una precisa idea di questa considerazione, o gli facesse dire con precisione in quali punti crede o desidera d'esser meglio trattato, ed io sarò ben contento di soddisfarlo; ma confesso che fin qui, tutto raccolto, non ho capito ancora di che si tratti.

Conchiudo colla mia professione di fede; riguardo il generale Murat o come il migliore di tutti, o come il peggiore di tutti per coprire questo comando nelle attuali circostanze. Nessuno può meglio servire le intenzioni del Console, nessuno può dare più credito per i suoi rapporti alla nostra situazione di lui, se sta nella linea, nelle viste, nello spirito del Presidente della Repubblica Italiana. Nessuno può fare peggiore effetto di lui, se se ne allontana. Fuori della moglie, che è piena di giudizio, che vede bene e con infinita saviezza si conduce, nessun altro è intorno a lui che valga per consiglio. Egli è perciò che, sebbene non ignorassi quali viste si associassero alla sua premura di eseguire quest' ultimo viaggio, pure io l'ho veduto con infinito piacere, poichè non ho dubitato un momento che il Primo Console rettificherebbe in poche parole opportunamente le sue idee; e siccome Murat è buono in sè stesso, ritornerebbe sempre migliorato e sempre più diffidente di tanta gente che non lo circonda che per trarne profitto col spargere zizzanie e diffidenze.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Monza*, 25 *Settembre* 1803.

L'istituzione dei cappellani militari da me fattasi all'oggetto di render meno disgustosa la coscrizione alla campagna, che accusa la nostra truppa d' irreligione, mi ha posto nell'imbarazzo per la giurisdizione. Anticamente vi era supplito con una bolla che il Papa accordava al cappellano maggiore. Ma nelle nostre circostanze non è opportuno il domandarla, e poi non esiste neppure questo cappellano maggiore, anche a risparmio di spese; si è dunque pensato di ripiegarvi col far accordare tutte le facoltà

all'uopo all'arcivescovo di Milano per tempo. A questo fine è indirizzato il rapporto che vi unisco. Parmi che questo divisamento non possa spiacere nè al Console nè al cardinale Caprara, e perciò lo credo di pronta riuscita. Ad ogni modo però preme che questo punto sia deciso onde poter terminare prontamente l'organizzazione anche di questa parte del servizio.

Unisco altro rapporto del Ministro del culto importantissimo ad aversi presente nella redazione del concordato per le viste espostevi.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Monza*, 26 *Settembre* 1803.

Giunse jersera a mezzanotte il Radaelli, ritardato per accidenti in istrada, e mi reca tutti i pacchi indicati. Godo che abbiate ricevuto nel vero senso lo sfogo fattovi rapporto alle trattative del concordato. Esso non era infatti che quello dell'amicizia. Dalle vostre espressioni comprendo che equivocate molto nell' indicare le fonti da cui vi fossero venuti quei sospetti. Se le conosceste, ne sareste facilmente convinto. Ma ormai non serve; ho spedito già al cardinale segretario di Stato il pacchetto, e vi confesso che qualche pena ebbi nel non aprirlo, unicamente per mandarvi la copia dei ragionamenti che lo avranno accompagnato sui meriti dell'opera per contrapporli a quelli che voi mandate alla Consulta. Io non parlerò certamente prima del tempo, e dopo mi governerò il meglio che la circostanza permette. Ingiungo il secreto alla Consulta e la sollecito a rispondere, non dubitando che qualunque siasi il diverso modo di vedere non s'approvi tutto, poste le cose come sono.

L'abbazia di Nonantola fu già venduta quasi intieramente, il poco che ne rimane sussidia il vescovo di Reggio, che la possiede e che dovrà poi completarsi quando di questa sia spoglio: quella d'Asola è ben poca cosa, siccome Bertinova e Sarsina vescovadi da mendicanti. Son dunque press'a poco soppressioni nominali o d'ordine puramente, quando Crema e Vigevano offrivano maggiori risorse e non meritan meno la stessa sorte. Forse converrà scambiarli con Massa e Verona, e sarà ancora qual cosa.

Quanto a Mattei forse avete ragione di non aver egli nelle forme rinunciato, ma il ciel ci guardi che perciò ci si menasse buono il ritorno.

Badate bene a ritenere la scala per le provvisioni per vescovi e capitoli assai bassa, altrimenti dovrem portare un'imposta per sostenerla. Ci vuol altro che il sollievo delle poche truppe che costì si mandano per bilanciarci, postochè si ha da sostenere ancora lo stesso mensuale per l'anno! Il deficit va ad essere enorme, ed io vo scervellandomi per conciliare il modo di coprirlo, ma tutti sono gravosi e fatali. Fate dunque bel dire riportandovi sull'esecuzione del concordato per diminuirne le conseguenze. Il fatto sta che avremo su tutti i punti quistioni immense, e che resistendo noi si farà il giro già indicato per ottener tutto malgrado nostro, nè so con quali fonti possa coprirsi, anche ritenuto tutto al minimo. Nessuno più di me ha desiderato un concordato, nessuno desidera più ardentemente la buona armonia con Roma, valutandone tutte le conseguenze. Ma vi confesso che il più gran disinganno che io m'abbia avuto dopo la rivoluzione si è quello d'aver trovati i preti assai peggiorati quando gli avrei creduto corretti dalle calamità e migliorati. Nelle Legazioni riuniscono alla più profonda ignoranza, una tal massa d'orgoglio e di audacia che fa vergogna all'Italia, e darà di che pensare più che non si crede al Governo nel seminario di

liti e discussioni in cui abbiamo ad entrare. Ognuno vede a suo modo, ma a me, che, per natura, odio d'aver a combattere gli artifizi della mala fede, e che, aspiro ardentemente al bene, si rivolta l'animo continuamente nel vedere che non si cerca da tutti che di preferire al bene gli interessi loro, sicchè finisco a desolarmi d'essere ove sono; io sarei stato quasi pronto a cedere il Rubicone e finanche le Legazioni stesse intieramente per ottenere una definitiva dichiarazione del Papa che in tutto il resto della Repubblica sanzionasse perpetuamente il sistema Giuseppino in tutte le sue parti, siccome quello che tagliava tutte le dispute una volta ammesso da Roma. Saressimo stati meno ricchi, ma non meno forti, e certo infinitamente più uniti di quello che lo saremo mai in questo stato di cose con quei paesi, nemici costanti di tutto ciò che non sia il loro governo municipale, e che io riguardo dopo ciò impossibile di condurre all'unità. Ciò sia detto tra noi in istretta confidenza, perchè non pretendo che tutti vedano a mio modo. Non voglio neppur che si trovi in questa maniera di pensare censura alcuna; me ne appello all'avvenire.

Riparto per Milano, abbandonando senza rammarico Monza, ove la mia salute ha peggiorato invece di guadagnare; sebbene io faccia fronte alla burrasca, non posso non risentirne profondamente nell'animo calcolandone le conseguenze, e m'accorgo che il mio fisico fiacca assai in questo combattimento. Tale è la sorte d'ogni male ordito che colla forza si sostiene unicamente, che se ne spezzano per necessità gli istromenti.

Quanto a Breme ignoro l'affare di Spagna; quello di Napoli accadde sotto i miei occhi nell'anno 1783. Breme era giovane assai, non tira a conseguenza ch'egli siasi permesso di mettere le mani addosso ad una sentinella che avea battuto il suo lacchè in sua presenza: questo è un

torto che non può tirar a conseguenza. Il vero punto di dubbio si è, che essendo stato lungamente ministro per Sardegna in vari luoghi possa aver avuto dei legami che in oggi dian ombra. Io su di ciò non sono bastantemente informato, nè posso aver qui mezzi da verificarlo. Prevedo altronde che si dirà di lui male perchè ha molti nemici, perchè in tempo della sua carriera avea il tono alto e frizzante la lingua; tutto ciò che io so si è che egli si conduce con zelo e saviezza e mostra farlo per convinzione e sentimento. Io non conosco il Campori, ma avendone sentito a parlare, me ne fu data una poverissima idea, e so che egli, siccome tutti, massime nell'oltre Po i principali, per avversione al sistema, sono talmente rimasti estranei a tutto che non potrebbe esser utile per lungo tempo, ancorchè si supponga intrinsecamente capace. Vi ripeto che Testi e Birago sono i soli che si offrono nel Consiglio per la scelta, e quanto a me non vedo essenziale eccezione, e crederei il primo più grato al Console. Del resto la povertà d' uomini in cui siamo è veramente umiliante e dolorosa.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 23 *Ottobre* 1803.

Dalle annesse carte vedrete l'affare di Aldini. Vedrete pure con quanta raffinatezza sia scritto il suo reclamo. Ma intanto ritenete che è prettamente falso ch'egli avesse già data la sua dimissione. Fino dall'anno passato, quando io gli feci scrivere da Villa, disse a lui verbalmente che se era intenzione del Governo ch'egli rinunciasse, lo avrebbe subito fatto, e voi ben vedete quanta sia la differenza che passa fra queste due proposizioni. È vero che tutto que-

st'anno andò spargendo ch'egli avea data la sua dimissione, dicendo di non voler restare in quella *Cagnara* del consiglio, ma aggiungeva ch'io ne lo avevo pregato a restarvi. Voi che conoscete il soggetto e la versatilità con cui parla ne potete giudicare. Io sono pienamente indifferente a quanto risolverà il Presidente, che credo peserà abbastanza i riguardi dovuti alla dignità del Governo, e troverà che se io ho usato quest' atto di rigore approfittando di questa circostanza, ne avevo già da gran tempo e il motivo e il bisogno. Se poi dovessi ridurmi a domandare alla Consulta rimedio in caso tale, voi che avete visto come si mostrò restia ed avversa nell'altro affare, che qualunque fosse gli si diede pure l'apparenza e consistenza d'affar' di Stato, potrete giudicare come avrebbe operato questa volta; che se io gli avessi proposto una misura contro Aldini come negligente, insultante, ecc., avrebbe conchiuso coll' incaricar me ad ammonirlo nuovamente, e così volgere in ridicolo chi la proponeva. Io poi non posso credere che malgrado l'espressione letterale della Costituzione debba il Governo essere obbligato a tutti questi giri, giacchè ciò toglierebbe molto alla forza di cui ha bisogno, già abbastanza indebolita d'altronde dai vizi costituzionali. Che se dovesse poi ritenersi che i consiglieri fossero per il triennio arbitri di seguire il loro capriccio, è lo stesso che dire che starci tre anni senza avere un Consiglio che se la intendesse con me. Vero è che la sospensione nei termini da me espressa tien luogo di dimissione; ma appunto per questo ho dovuto servirmi di tal frase, onde equivalesse ad una vera dimissione. Oltre di che ho avuto anche in mira di far sentire ai consiglieri che, dopo il triennio, si deve rieleggere, onde fosser così avvertiti ed obbligati a star uniti al Governo, essendo incerto che possan venire o no rieletti.

Voi comprenderete facilmente di quanta pena mi sia

stato l'aver dovuto prendere sopra di me d'usar rigore; ma pure, dopo d'avere consultato me stesso, perchè non ho altri a consultare, ho trovato di non potermene esimere. Ma abbenchè comprenda di averlo dovuto fare per dovere di carica, ciò non può a meno di essere sensibile allo stato della mia debole e cadente salute.

Seguì l'unione del Corpo Legislativo, ed elesse per suo presidente Poggiolini, uomo screditatissimo, che si condusse l'anno passato all'elezione a forza di bassezze e di viltà, strisciando per tutte le anticamere, privo affatto di cognizioni di qualunque sorta, vecchio e sconciamente sboccato, che non ha fatto altro per tutto il tempo di sua vita che malamente il medico e lo sparlatore di tutto. Pure il Corpo Legislativo non arrossì ad eleggerlo per suo primo Presidente. Si è promossa la questione se gli oratori dovessero venir rieletti, e fu deciso per il sì. Riconfermati però tutti in blocco, non restarono a sostituirsi che Strigelli promosso e Martinelli ammalato a Rimini, e furono nominati Pederzoli e Smancini. Quanto alla nomina c'è nulla da dire. Fa però stupore che il Corpo Legislativo non abbia sentito il disdoro di soffrire nel suo seno Salimbeni divenuto oratore da caffè, dove l'anno scorso leggeva pubblicamente ed infedelmente tutte le carte che venivano comunicate agli oratori riservatamente. Per questa ragione io insisto perchè nel regolamento del Consiglio si adotti il segreto per gli oratori. Ma vista l'eccezione che può farsi per ciò che riguarda l'ammissione alle tribune degli elettori e gran funzionari pubblici, dubito che vi sarà gran difficoltà. Tale è lo stato delle cose nostre. Immaginatevi ora voi quale effetto produr debbano leggi annonarie, di tariffa daziaria, monetaria, ecc., se son conosciute otto giorni prima. Ed io son condannato a vivere in mezzo ad elementi tali, che mi mostrano la dolorosa incertezza di veder giammai spirito nazionale e cognizione della dignità a cui dobbiamo aspirare.

E credereste che dopo che tre quarti dei consiglieri si lamentarono a me personalmente, e del dispotismo che usava Aldini in Consiglio, e del disprezzo con cui ne parlava al di fuori, ora son tutti imbrogliati e confusi, e sta per poco, se osassero, che non si uniscano con lui per far la guerra a me? Ma la faccian pur tutti e con loro tutta la Repubblica, non mi cale di loro, e resto al mio posto, perchè è una gran grazia che faccio nel restarvi, e non so perchè la faccia, perchè credo che la Provvidenza e non altri mi abbia chiamato a questa carica per proteggere l'immensa classe dei deboli contro i potenti, che con ogni genere di maneggi, d'intrighi e d'egoismo non tendono che a mangiar salari, e nulla più, e cui poco importerebbe di veder tutta la nazione involta in miserie ed in lutto, purchè s'impinguassero delle sue spoglie.

Vi avverto pure che, abbenchè io sia indifferente al dettaglio della cosa, per il momento non posso esserlo alla massima, e non dubito che il Console, che sempre mi scrive di far valere la mia autorità, vorrà in nulla diminuire le facoltà del Governo, nè punto diminuire la forza delle prese determinazioni. Vi prevengo però che in un punto solo che venisse diminuito io non sono per tollerarlo in conto alcuno, e sappiatelo in modo da risponderlo con franchezza in nome mio, se non avete il coraggio di dirlo in nome vostro, e si ritenga che qualunque determinazione venisse presa in controsenso, il giorno seguente io non resto al posto, poichè non intendo di esser sagrificato qui per i capricci, le stravaganze e le contraddizioni di nessuno. È molto che io dia la mia vita, la mia salute e tutto a questo ordine bizzarro e strano di cose, che al mio occhio non ha il senso comune; ma a mia giustificazione dirovvi che nel dargliele consento un'immensa latitudine alle speranze possibili. È facile però di comprendere che in questa stessa generosità mia entra molto sforzo, e che per con-

seguenza v'è molto rischio, per poco che si contraddica, ch'io mandi tutto al diavolo senza risorsa, tanto più che, dopo avervi perduto e l'ingegno e la salute, non ricadrà sopra di me il rimprovero, ma sopra chi vuole un così strano, bizzarro e capriccioso andamento che non ha sanzione nè nell'ordine generale d'Europa, nè nel voto dei popoli. Questo dico a voi in confidenza, e perchè vi sia scorta nella condotta, giacchè se io campo abbastanza, (nè posso contare su molto, e poco perciò basterà) potrà essere che io m'appelli d'avervelo detto, e me n'appelli appunto perchè la vostra situazione vi rende responsabile di molte cose.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 25 *Ottobre* 1803.

L'affare d'Aldini, che, come doveva, fece molta impressione, dà luogo già a molti intrighi. Tutti i nemici del Governo si avvicinano a lui, ancorchè non fossero finora amici suoi, e si dà il carattere alla mia misura d'un tratto di despotismo, senza avvedersi che se ancor lo fosse lo sarebbe necessariamente per il vuoto che in questa parte lascia la Costituzione. Si son diffuse con profusione le copie del suo reclamo a me, il che indica abbastanza lo spirito e direzione che si prende. Io aspetto la risposta da costì e poi rileverò quel che devo, e son ben lontano di pentirmi dell'operato contro un uomo che abusando de'suoi mezzi ha portato le cose al segno che nè procuratore nè avvocato, nè in Milano nè in Bologna, admette di agire contro di lui, sebbene infiniti creditori lo reclamino.

Il Vice-Presidente al Cittadino Marescalchi.

*Milano, 27 Ottobre 1803*

Il generale Pino si è talmente scaldata la testa per la spedizione, che credo immagini di andare alla conquista del Messico o del Perù; egli acquista case, parla di fabbriche, ecc. Io ho perciò creduto di star molto ritenuto in tutto ciò che è avanzamenti, giacchè egli vorrebbe portare tutta la divisione sua, cominciando dall'ultimo tamburino, al grado di generale o sopra generale. Ma per coonestare questa ritenutezza io dico che questa parte è tutta riservata al Console. Alla sua partenza io gli ordinerò che si guardi bene di fare alcuna promozione in istrada, solito arbitrio che si prendono i comandanti, ed è bene che quest' ordine sia noto al Console; io intanto spedirò una nota degli ufficiali da Pino richiesti, che giungerà costì avanti il suo arrivo, onde il Console ne decida. Tenete però per fermo le informazioni già datevi sopra l'Arcovito, il Janelli, giacchè questi manovrano a tutto potere in senso loro per seguire la divisione, ed il primo si dice anzi nominato da costì ajutante maggiore generale, cosa ch'io credo impossibile.

Le acque del mezzogiorno d'Italia sono ripiene di corsari barbareschi. Essi fecero uno sbarco presso Ancona, e si portaron con loro una comunità intera di Francescani. Ne fecero un altro ultimamente sul Napoletano, e precisamente nella provincia ove trovansi le truppe nostre, e sotto gli occhi loro rubarono e trasportarono circa una quarantina di persone. Non si comprende punto come in paesi occupati dalla Francia, i barbareschi, che pur sembran devoti a lei, si permettan tanto; ed in quanto a me v'as-

sicuro che non ne so comprender niente. V'invito dunque a sapermi dire cosa se ne pensi e se ne dica costì. Lecchi vanta che la Corte di Napoli si è dichiarata disposta a dare alle truppe soddisfazione richiamando il tenente colonnello Roth, che fece quella proclamazione; ma a me consta che otto giorni sono egli continuava ancora nel pieno esercizio di tutte le funzioni di cui era incaricato presso le truppe. Lecchi e Verdier perfettamente uniti fanno la più forte guerra al generale Saint-Cyr, che so tratta questi per ciò appunto con molto riserbo. Ma in fatto posso assicurarvi che da quanto mi rinviene da quelle parti e da particolari ed anche di ufficiali che per effetto delle promozioni rientrano, molte estorsioni si sono commesse dal generale Lecchi e dai principali ufficiali, e per naturale conseguenza il nome italiano vi è estremamente odiato. Ciò non pertanto io non do passo alcuno, perchè ritengo quell'armata affatto indipendente da noi, nè saprei come comandarvi. Mi son dunque limitato a insinuare, consigliare ed esortare.

Delle lettere del generale Lecchi che trasmisi al Console coll'ultimo corriere mi fanno sospettare che quest'uomo abbia relazioni con intriganti, e se ciò è, non so come la sentirà il Console. Ritenete intanto ch'io non me ne imbarazzo punto, ed i miei sentimenti in proposito sono precisamente quelli che dichiarai al Console nella mia lettera.

Saint-Cyr avvisa che ha notizie che la corte di Napoli arma le Calabrie a spese e disposizione degli Inglesi. Abbenchè io creda quella Corte capace di questa e di qualunque altra follia, nonostante, osservando lo stato attuale delle cose, non mi par probabile. Di questo sospetto il Console verrà informato collo stesso corriere che porta la presente.

Avrete ricevute dal Radaelli le stampe dei conti dei

Ministeri. Tutti i ministri interpretando la Costituzione si ritennero obbligati a rendere da loro stessi pubblico il loro conto senza prima sottoporlo al Governo. Da ciò nacquero diverse irregolarità e differenze fra un conto e l'altro. Voi stesso avrete osservato lo sbaglio in quello dell'Interno, nell'aver ritenuto fondo addizionale le Lir. 200 mila assegnate al basso Po, e nulla per il Reno, che sono di maggior somma, quando tutti dovean correr la stessa classe. In quello della Finanza la partita riacquisto di beni dalla Repubblica Francese dovea esprimersi per assegni e pesi gravitanti sopra i beni retrocessi dalla Repubblica Francese, e ciò affine di coonestare la cosa agli occhi altrui, non permettendoci le circostanze nostre di falsificare i titoli delle spese; ma ritenete per vostra notizia che quella somma per lire, soldi e denari, è colata nelle mani di chi voi intendete, che si caricò di estinguere i supposti pesi dei quali unicamente è permesso di parlare, e questa oltre le altre somme a intervallo stillicidiate nelle stesse giammai piene mani.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 31 *Ottobre* 1803.

La lettera del Console non parla punto nè poco di Cicognara, ma solo della mia salute, e torcendone il discorso a modo suo dice ch'io vedo troppo nero; che la gotta a 45 anni (e così me ne toglie 6) è presaga di altri 40 anni di vita, e con ciò declina dal vero senso in cui va preso l'assunto, e non avverte che la mia gotta non è più quella dei piedi, ma del petto, che è sempre grave anche per gli uomini robusti, tra i quali non sono. Parla pure delle disposizioni per la partenza dei nostri corpi.



La notizia che voi mi date d'essere stati quest'anno attaccati dalla gotta tutti quelli che vi son soggetti è in vero una miserabile consolazione.

Nel Corpo Legislativo, secondo potete immaginarvi, han luogo tutte le possibili cabale, e già si pensa a denunciare ed accusare i Ministri ed in ispecie quelli delle Finanze e del Tesoro (non so poi di che). Alla testa di tutti questi intrighi si trova Dalfiume e Salimbeni, i quali vanno pubblicamente perorando, apostolizzando in questo senso, ed il primo mantiene una viva corrispondenza con Bologna affine di tenervi eccitati gli animi dei suoi amici. In quanto a me poi vi dico, che se vogliono essere matti, desidero che si mostrino affatto tali, giacchè dovendosi mostrar magagne, meglio è mostrarle tutte e chiaramente, perchè più facile rendesi il rimedio.

Aggiungo poi che se l'anno passato, abbondando in lealtà ho trasmesso una quantità di documenti spontaneamente oltre il dovere, ne ho pur cavato la triste sperienza di averli veduti trasportati nei caffè ed ivi letti infedelmente, non che imprudentemente; che voglio quindi astenermi dal dar occasione nuovamente a simile inconveniente, che mi prova non essere il segreto bastantemente cautato dal vegliante loro regolamento in modo da dare non poco imbarazzo per queste leggi che inopportunamente divulgate ponno dar luogo a gravissimi inconvenienti. Ad ogni modo, vi ripeto, le disposizioni di questa gente sono pessime. E se l'anno passato credetti opportuno d'esser munito d'un decreto per scioglierli qualunque volta mi convenisse, quest'anno forse mi converrebbe anche più; sento però che non dovrei usarne che all'estremo, mentre egli è duopo di ottenere le leggi di cui ha bisogno l'Amministrazione o di pensare ad altro supplemento che ora non mi si offre, tale che non urti in tutte le idee saviamente volute dal Presidente, e più che mai gelose nelle circostanze presenti.

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano, 5 Novembre* 1803.

Io non credo in primo luogo che Bonaparte abbia seriamente giammai pensato di disporre di quegli Stati che in favor nostro, ed eccovene le mie ragioni.

Voi foste pur testimonio come a Lione, in faccia a tutta la Repubblica Italiana, non che all'Europa, Bonaparte siasi espresso su questo punto, sicchè nessuno di noi dubitò punto nè poco in partendo che al più tardi, alla morte del duca, Parma sarebbe a noi. Ora tutta la condotta di Bonaparte Console prova che egli vuole la sua parola sia irrefragabile, appunto perchè sente che tale dev'essere la vera politica di chi s'è posto nel caso di dare a tutti la legge e non riceverla. Se l'avvenimento fosse contrario alle parole sue, l'effetto non sarebbe solo grave in linea d'opinione riguardo a tutta l'Europa, ma gravissimo sarebbe riguardo a noi, che per tante fatali combinazioni siamo involti in un fatale pirronismo che impedisce la formazione dello spirito pubblico, pirronismo che dopo l'attual guerra è infinitamente cresciuto. Ora nessuno è meglio informato delle cose nostre che Bonaparte, nessuno può meglio quindi calcolare di quale infausta conseguenza sarebbe il vedersi definitivamente elusa l'aspettazione generale su questo punto.

L'ubicazione degli Stati di Parma è talmente connessa colla nostra topografia, che non può sfuggire la convenienza immensa di quella riunione e l'effetto pericolosissimo che una nuova sovranità colà posta produrrebbe sulla nostra Repubblica nelle vicende politiche possibili.

Per tutte queste ragioni, e per la costante predilezione di Bonaparte per noi, io non ho mai potuto persuadermi

ch'egli pensasse di dare ad altri gli Stati di Parma, sicchè, dove anche fosse dalle circostanze violentato a dover fare servire questo possesso ad altre viste politiche, io ho sempre tenuto per fermo che per via di cambio almeno l'avrebbe sempre a noi assicurato.

Vi dico in cambio almeno, poichè parmi importi più a noi questo che altri pezzi del nostro attuale territorio, comunque per altre viste creduti importanti.

Ciò nulla ostante io comprendo benissimo che, attese le attuali circostanze della guerra e l'altissimo interesse di trar partito d'ogni cosa che potesse facilitare la pace, diviene opportunissimo, se non necessario, il dare a questa cessione nel momento l'aspetto d'una vendita onde rispondere a tutti gli obbietti che i partiti o le passioni potessero suscitare.

Ma quali difficoltà non s'incontrano nella posizione nostra per eseguire questa compera! Il paese appena cominciava a diradare le tenebre del caos che lo avea ricoperto, appena respirava dalle immense sciagure che lo avevano oppresso, che già trovasi obbligato a inevitabili sopracarichi. Vero è che Bonaparte non ha voluto imporci per sua parte nuovi pesi, ma non potendo, per causa della guerra, alleggerirci gli antichi, l'armata che si è creata rapidamente viene in sostanza a metterci in uno stato di vero sforzo, come lo rilevate facilmente dal *deficit* dell'anno venturo.

Ora sperare che possa essere accolta, non dirò con soddisfazione, ma nemmeno con tranquilla tolleranza, una sovrimposta che per poco verrebbe a duplicare la diretta nostra, è lo stesso che non conoscere qual sia lo stato e lo spirito del paese.

Non rimane dunque che la via dei prestiti e delle operazioni bancarie qualunque. Questo propongo io di tentare sì tosto che si fosse convenuto della massima. Ma

voi vedete bene se nei primordi di questo Stato nascente sia da contarsi sulla somma di 30 milioni. E ciò tanto più quando Stati già vecchi ed accreditati hanno grandissima pena a raccorre simili partite.

Io crederei però, a dirvela schiettamente, che il progetto dovrebbe ridursi in questo modo.

1. La Repubblica Italiana pagherà alla Francese 15 milioni di franchi nello spazio di 15 mesi in riscrizioni. 2. La Repubblica Italiana si darà per soddisfatta in vista dell'acquisto di altri 15 milioni di lire tornesi, parte di maggior somma dovutale dalla Repubblica Francese di conformità della liquidazione Lambert. 3. Sono eccettuati dall'acquisto i 4 milioni già prelevati o da prelevarsi dalla Repubblica Francese come da Decreto, ecc. 4. La pensione vedovile dovuta alla duchessa madre rimane a carico della Repubblica Italiana. 5. Il Governo della Repubblica Francese s'impegna di tenere rilevata la Repubblica Italiana da qualunque pretesa per parte di chicchessia, e garantisce solennemente la cessione degli Stati di Parma, Piacenza e Guastalla alla Repubblica Italiana con tutti quei diritti che erano posseduti dall'ultimo duca.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

5 *Novembre* 1803.

Nel dispaccio N. 243 vi ho esposto il mio pensiero riguardo Parma in quel modo che desidero sia dal Console conosciuto, ed in caso vi ricercasse il mio dispaccio da potergli essere presentato. In esso voi vedete ch'io ho toccate delle riflessioni che credo debban far senso al Console stesso, poichè io vi dico invero che se Parma anche

ci mancasse, non si crederà più a nessuna delle parole del Console, ed ormai son quasi io il solo che ci creda. Son persuaso che le circostanze son divenute imperiose, e che quanto ci si è promesso non ci si può più mantenere nell'egual modo. Ma credereste voi che molti fossero persuasi di tal massima? Nessuno. Voi, trovandovi fuori, non potete nè vedere con chiarezza nè giudicare con certezza dello stato delle cose di qui. E ritenete che, ancorchè Parma ci si desse per vendita, quei pochi pochissimi che pur ragionano sul cambiamento delle circostanze non mancherebbero di dire che quello che ci si è promesso or ci si vende, e maggiore ne sarebbe il dolore se immediatamente dalle borse dovesse cavarsi il prezzo di tale acquisto. Io posso assicurarvi che quelli stessi che voi chiamereste savi come un Isolani, un Tacconi, un Fava (vi nomino solo dei vostri, e potrei nominarne molti dei nostri) in tutta la loro condotta hanno mostrato e mostrano tuttora di tener per base costante l'intima convinzione che lo stato attuale delle cose non debba sussistere che per poco. Or lascio a voi l'immaginare come in mezzo ad elementi tali si possa sperar bene in simili operazioni.

Io ho esposto il progetto nel modo che credo il più adattato alle circostanze nostre, e parmi che la Francia percepisca sempre 30 milioni.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

9 *Novembre* 1805.

Il Corpo Legislativo prosiegue nel suo andamento; si rifiutano tutte le leggi e costantemente non ottengono che 13 voti, prova evidente della cabala e del partito. Cre-

dereste che, essendo venuto il discorso sulla possibilità di trovarsi nel concordato tale o tale modificazione ai passati sistemi, si è posto in tesi da Salimbeni, con applausi degli altri del partito, che il concordato, ancorchè fatto e sanzionato da Bonaparte, dovrà aversi per nullo ogni qualunque volta si opponga alle precedenti leggi nostre? Jacob fu per caso presente a questa sessione, e potrà darvi un'idea dell'umiliante situazione delle cose che prevedo dover rendere necessaria una qualche misura radicale, se pur non vogliasi veder tutto sovvertito. Ci vuol altro che questa gente, non dico per operar bene, ma per figurare anche solo senza indecenza nel Corpo Legislativo.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 15 *Novembre* 1805.

Vi dissi già qual fosse lo spirito dominante nel Corpo Legislativo. Finora non son stati per il Governo costantemente che 13 voti, e Salimbeni e Dalfiume sono alla testa del gran partito opponente. Voi mi domanderete come Salimbeni, uomo screditato qual è, possa esser capo di partito. Vi rispondo: Salimbeni, essendo più audace ed impudente d'ogni altro, e forte della confidenza accordatagli da Murat, tutto l'anno seppe imporne ai deboli e circuirli con mille imposture e raggiri. Nella confessione generale che Murat piangendo fece meco lo scorso Aprile, disse ch'egli, ben lontano dal proporre Salimbeni, sapeva anzi che costui intrigava a tutto potere onde alla prossima sessione del Corpo Legislativo (che allora credevasi nel Maggio) venissero rigettate tutte le Leggi di Finanza proposte dal Governo, e non s'accorgeva Murat nel dirmi ciò

ch'io, da buon confessore che conosce i vizi de' suoi penitenti, sapevo che questo piano era fatto di pien concerto con lui ed il partito, all' oggetto di far credere a Bonaparte, rifiutando tutte le leggi di Finanza, che il Governo non godeva quella confidenza pubblica che gli si voleva far credere. E voi vedete quanto bene ciò legavasi col piano adottato. Non ostante tutto questo non dubito che il Budjet per il 1804, cogli uniti progetti di legge convalidati dal nome di Bonaparte, non sia per esser pienamente approvato, sebbene Salimbeni abbia altamente dichiarato che Concordato, Budjet, Decreti e quant' altro, sebbene fatti da Bonaparte, egli li avrebbe rigettati se opposti alle sue massime; ma quand'anche egli lo facesse, non lo faranno gli altri per paura.

Il Corpo Legislativo, che si riservava a fare una guerra accanita al Governo sul punto delle spese, si troverà non aver manifestato che infruttuosamente il suo malumore. Ora a me poco importa che si rifiutino tutte le altre leggi; vuol dire che camminerò con quelle dell'anno scorso, e voglio star a vedere l'esito della sortita del terzo dei legislatori che deve farsi per l'anno venturo, che potrebbe forse essere favorevole. Io non ho accaparrato un sol voto per il Governo nel Corpo Legislativo nè negli altri Corpi, che ho voluto lasciar agire liberamente da sè senz'influenza alcuna, onde si vedesse lo sviluppo del carattere nazionale ed il giuoco delle sue forze. Si è visto come siasi condotto l'anno scorso; io ne ho fatto rapporto, e vorrei che fosse stato nei precisi termini presentato al Console. Or si vedono gli inconvenienti dello aver gettata in blocco tutta la feccia della Consulta Legislativa nel Corpo Legislativo, il quale, o deve esister solo per figura, e non merita certo la spesa di mezzo milione che ci costa, o egli deve considerarsi parte attiva ed integrale della rappresentanza nazionale e composto qual egli è ci rende il ridicolo dell' Europa. Se però i

legislatori continuano sull' egual sistema sin qui tenuto, io son d' opinione che l' ultimo progetto di legge a proporsi dovrebb' esser quello dell' abolizione assoluta del Corpo Legislativo. E sia ciò detto se così volete anche per via di sfogo. Ciò che importa si è che Bonaparte, che deve giudicar per l'avvenire, conosca il vero stato delle cose al presente; e questa massima è fondata su ripetute riflessioni. Ed è meno male che Bonaparte si turbi un momento adesso, di quello che, credendo di camminar sopra basi solide, si trovi d' aver lavorato sopra basi false.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

1 ° *Dicembre* 1803.

Per darvi un'idea dello stato delle cose qui, vi dirò che Aldini, che sempre è stato legato coi nemici del Governo, ora, perso ogni pudore, si mostra palesemente coi medesimi. Appena giunto Sommariva si unirono e fan vita assieme: si diedero tra loro dei pranzi e delle cene in luoghi pubblici con molto clamore, ridendosi e del Governo e del Consiglio e delle leggi e di tutto. Aldini passa le serate in ridotto incantonato con Salimbeni con pubblicità tale d' attirar gente apposta per vederli, e pare al pubblico che Aldini abbia perso il talento. Salimbeni rappresenta sempre il solito suo carattere di sparlatore, calunniatore e diffamatore di tutte le operazioni del Governo. L'influenza di Sommariva si è manifestata con che Smancini, la cui vita e fasti, dipendenti assolutamente da Sommariva, vi son noti, si è scatenato contro il Governo, massime che quest' uomo ha condotta sempre fin qui una vita privata affatto, vivendo la maggior parte del tempo

ad una campagna presa in affitto, e solo dopo il ritorno di Sommariva, e dacchè è stato nominato oratore, si è più che mai attaccato a Salimbeni e più fieramente di lui forse agisce contro il Governo. Dalfiume, che conoscete, sta dietro tutte queste cose, ma non lascia di spargere tutto il veleno possibile e di dirigere tutte le operazioni dell' opposizione, di cui è capo dipendentemente da Aldini, cui fu sempre legato. Dalfiume che (forse nol saprete) era settimanale corrispondente del De-Angelis assassino del De-Sanctis, e che era uno dei segreti direttori della sommossa di Bologna dell' anno passato, strettamente legato ad Aldini, che all' occasione della stessa sommossa pagò del proprio molti de' principali attori; Aldini, che essendo stato quest' anno arrestato il Ceschi, che dovete pur conoscere, per una satira ed altre impertinenze, ebbe l'imprudenza di scriverne al Prefetto raccomandandolo. Voi potete quindi giudicare quanto opportuno sarebbe stato che non si fosse esitato un momento ad approvare formalmente quanto si è fatto da me al proposito di questo uomo, e quanta ragione avessi di cogliere la prima occasione, onde togliere a lui se non altro il maggior peso che all'ombra della carica acquistavano i suoi intrighi, e quanto bisogno si abbia di persuadere una volta coi fatti della falsità delle idee di questa razza d' intriganti e nemici eterni dell'ordine, cui gli affari dell'anno passato lasciarono concepire il pensiero — che le mezze parole, i sorrisi e le buone grazie della persona che voi conoscete fomentarono, sebben scioccamente, — di poter rovesciare l'ordine attuale delle cose ed altro introdurne più conforme a' desiderj loro.

Il fratello d'Aldini, di cui già vi parlai in altro dispaccio, affetta di punto non parlare dell'affare di suo fratello. Ma si fa dal partito spargere nel pubblico ch' egli abbia portato precise assicurazioni del Console, secondo

espose nella lettera a me che contradice col discorso fatto a Felici.

Vi replico, è necessario che il Console sia informato di questo stato di cose e con esattezza, il quale è anche più influente di quello possiate credere sull' andamento delle cose nostre.

Ed a maggior schiarimento vi aggiungo che in tutti questi intrighi la mia persona è infinitamente risparmiata, perchè non avrebber buon giuoco, nè otterrebbero il loro intento, non avendo appigli nè nella mia condotta, nè nel mio operato; ma si attaccano apertamente i Ministri perchè si spera, disgustandomi del sistema, facendomi perdere chi serve con zelo e fedeltà, ch'io mi ritiri annojato. Quello poi ch'essi non risparmiano punto si è Bonaparte, giacchè è loro tesi costante e principio abbracciato, che c'è nulla da sperar di bene nè prosperità alcuna per la Repubblica finchè la sta in sua mano. Questa proposizione, sortita tante volte dalla bocca d'Aldini, ho creduto dovesse bastare ad autorizzare la misura da me presa, e se non ho accennata questa circostanza nel mio rapporto, fu perchè temetti mi si facesse rimprovero di non aver castigato severamente chi pronunciava simili discorsi; ma ritenete che sopra notizie secrete mi era impossibile il farlo, e che in qualunque esame o processo era certo di non ottenere confessione alcuna da chi lo avvicina.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*7 Dicembre* 1803.

Godo sempre di sentire che il Console si vada persuadendo della necessità di grandi riforme nella nostra Costi-

tuzione. Questa necessità è tale quanta è la dimostrazione che non si camminerà un anno senza gravi disordini ove la riforma non abbia luogo. Tutto sta che per rendere la riforma utile e concludente, non ne sono le diverse maniere indifferenti. Se si vuole seguir la traccia costituzionale, per cui la Consulta dovrebbe promuoverla e proporla, voi vedete qual trafila di corpi deve passarsi, e non fosser anche così mal composti come sono, sarebbe già insuperabile l'ostacolo che sempre offre al bene la moltitudine. ostacolo tale, quando trattasi d'opera così complicata qual si è quella della Costituzione, da rendersi impossibile di conseguire il fine che si cerca. Parrebbe più spediente di cogliere il momento d'una visita del Console qui, ed a molti riguardi questa circostanza potrebbe diventare utile e decisiva. Ma dove non fosse stata prima l'opera convenuta in massima discussa, e pressochè perfezionata, s'andrebbe al rischio gravissimo di sortirne con una precipitata indigestione come a Lione. Dietro questi riflessi che, sebben pochi, bastano a mettere sulla strada, potrete voi all'uopo parlando incamminare le cose sul buon sentiero.

Quanto mi dite di Murat riguardo a Salimbeni a me dallo stesso fu pur detto tante volte per persuadermi ad impiegarlo in un modo distinto, onde guadagnandolo farlo tacere. Ma non è ella cosa strana che chi forse lo incoraggíva a parlare mi proponesse questo modo d'acchetarlo? E tant'altri nemici del Governo taccion essi perchè son impiegati? E qual pegno avrei io che Salimbeni facesse diversamente dagli altri? Io non convengo poi ch'egli abbia, malgrado la sua ciarla veneziana, alcun genere di talento proprio a nulla di utile. Non gli conosco cognizioni in nessuna parte solide e reali, meno poi pratica alcuna d'affari. Ma al contrario, come tutti, gli riconosco un carattere falso, una condotta versatile, che di tutti i partiti che ha

servito fini coll' attirargli la diffidenza, e sopra tutto una tal mancanza di giudizio, che all'epoca in cui siamo gli fa credere d'acquistare l'opinione del mondo, che lo disprezza, col calunniare e denigrare di professione l'attuale Governo. Non son molti giorni che nel pubblico ridotto ad alta voce dicea: Per me, qualunque siano i progetti di legge, fosser fatti da Dio, li rifiuterò sempre sotto questo infame Governo. Farà qui specie che di simili frasi pronunciate in pubblico non si faccia formale processo per castigarne l'autore. Ma il credereste? Tale è il carattere di questo paese, che di più persone degne di fede che asserirono il discorso, neppur una trovossene che volesse depor in giudizio. Circostanza che rende la nostra Polizia inerte in tutte le materie politiche. Ora, concludendo, ditemi un poco, sarebbe egli della dignità del Governo di gettare un impiego nella bocca a questo cane arrabbiato per farlo tacere? Io credo all' opposto che sarebbe un aprire una funestissima via al più lagrimevole dei sistemi. L'esempio non deve in queste cose guidarci, perchè buono o cattivo ch'ei sia non è applicabile. Si corregga il sistema e gli si dia forza, e tutte queste questioni son sciolte.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 13 *Dicembre* 1803.

Era necessario presentare al Corpo Legislativo un progetto di legge organica per la rinnovazione del terzo dei Legislatori che a termini della Costituzione deve aver luogo nella presente sessione. Fu infatti presentato il progetto di cui qui vi unisco copia. Per vostro lume ritenete che, a termini d' una generosa equità, mettendosi a conto di

questo terzo d'uscita tutti gli impiegati o rinuncianti nel trascorso tempo, il numero degli espellibili a sorte riducesi circa a 17. Questa riduzione non bastava ai calcoli degli intriganti. Assunsero essi però e difesero il principio di cacciare dal Corpo, preliminarmente all' estrazione, preti. impiegati e militari. E poichè il Governo non potè admettere questa teoria lesiva della Costituzione di tutti i diritti, malgrado tutte le modificazioni che per facilitarlo si fecero, rigettarono solennemente il progetto di legge.

Il Governo si era dunque limitato a propor norme per l'avvenire; come rileverete dal testo. Ma ciò non bastava al Corpo Legislativo, e voleva: Primo, che fosse dichiarato non poter i preti essere eletti. Come il Governo avrebbe potuto presentare un articolo che ferisce la Costituzione, che non escluse i preti da quest'elezione? I preti sono admessi nei collegi eligenti, come togliere ai collegi la facoltà di eleggerli? Si sono citati i canoni che pochi giorni prima alla tribuna si era dichiarato non doversi mai citare nè contar per nulla; ma come valutar i canoni che contemplano uno stato civile tutt'affatto opposto all'attuale, in cui non esistono più privilegi di foro, di giurisdizione, di contribuzione? Sarebbe stato un assurdo di contraddire alle viste saviissime del Presidente di amalgamare lo stato ecclesiastico col civile.

Volevasi in secondo luogo dal Corpo Legislativo che impiegati civili e militari dovessero ritenersi per dimissionari assoluti delle loro precedenti funzioni, qualora quelle accettassero di legislatore. Ciò vuol dire che volevasi che nessuno le accettasse. Perciò il Governo non potè prestarsi al voto degli oratori, e la legge fu rigettata.

Perchè non potrebbe Bonaparte ordinare l'estrazione in sua presenza con quelle formalità e cautele che migliori credesse? Io penserei che questa sarebbe la miglior via, tanto più che le inspirazioni e le influenze dello Spirito

Santo sembrano più pronte e più decise a Parigi che non a Milano, e queste ispirazioni potrebbero molto giovare nello stato delle cose nostre.

Ma vi ripeto, fate che il Console pensi seriamente che le forme di stato, che ponno esser utili e sostenersi da nazioni formate, preparate, ecc., in una nazione nuova e così stranamente composta come la nostra non ponno condurre che a rovina dopo aver giuocata la loro vanissima parte nelle gazzette estere.

---

Il Vice Presidente a Marescalchi.

*Milano, 23 Dicembre 1803.*

Io vi dissi già qualche cosa del Consigliere Dudon che dovette farvi per avventura dubitare ch'ei fosse troppo giovine per la sua missione, e potrei aggiungervene molte in conferma.

Vi confesserò però che questa missione non ha lasciato di destarmi varie e diverse riflessioni, che chiamerò serie piuttostochè tristi, perchè non mi conducono lontano, per quanto ne inferisco, da quello che pur sapete ch'io bramo incessantemente, per ciò che tocca alla mia persona. Al qual proposito io non voglio lasciarvi ignorare nella piena fiducia che m'inspirate un tratto d'importantissima conversazione seco lui passato.

Dopo essersi una sera lungamente ripassate le cause che la credulità mantengono e l'agitazione da noi eternamente, uscì egli a dirmi ch'ei sembrava assai facile di toglierle tutte a un colpo col dichiarare Bonaparte Presidente a vita come in Francia. Questa misura, soggiunse, ha calmato gli spiriti in Francia singolarmente, e dovrebbe

operare tanto più l'istesso effetto nella Repubblica italiana, il che importava la conseguenza di dichiarar me pure Vice-Presidente a vita. Io non potei a meno di fargli osservare in primo luogo, che non dovevasi contare da Bonaparte ch'io potessi durare lungamente in impiego attesa la mia decadente salute, senza valutarne tutte le altre ragioni, e che il paese sapeva benissimo questa circostanza, che non veniva cambiata punto dal suo progetto. D'altronde le inquietudini non vennero mai nella nazione a mio riguardo per il timore che Bonaparte volesse dimettermi, che oltre sapersi il contrario pubblicamente, non è ignoto che nol potrebbe neppure, senza farmi un processo a tenore della Costituzione; ma invece si temette che per disgusti o stanchezza io mi ritirassi. Quanto poi alla persona del Presidente, io non dissimulai che la nazione è lontanissima dal concepire quest'idea, alla quale non può attaccare i vantaggi che le sono attaccati in Francia, a meno che non portasse per una dichiarazione spontanea la conseguenza di stipulare nello stesso tempo la cessazione d'ogni contribuzione mensile, salvo quella giustamente proporzionata a quel preciso numero di truppe che si credesse qui dal Governo conservare in paese, e fino a che nè più nè meno fosse dichiarato dallo stesso Governo aversene il bisogno. A meno di ciò, l'idea della perpetuità della presidenza, porterebbe quella della perpetuità d'un gravoso contributo cui ripugna il paese. Ma con ciò ancora non è ancor ben certo nella mia maniera di vedere che la cosa si facesse con quell'applauso che sarebbe conveniente alla dignità della medesima.

Forse egli non se ne diede per convinto, e ne parlò ad alcuno dei consultori, ed egli stesso mi disse dopo che gli risposero essere bensì quello il loro particolare voto, ma che non l'avrebbero emesso mai senza l'appoggio d'una forte iniziativa che lo provocasse. Risposta degna di molte riflessioni, sebben meno sviluppata della mia.

Che se voi mi chiedeste veracemente ciò ch'io pensi del bene o male della cosa, io vi direi francamente che non saprei che dire per la ragione che dove non sia Bonaparte alla testa non so comprendere, fermo stante l'ordine delle cose, chi possa starvi. E poichè egli è difatto indefinitamente presidente, non vedo qual interesse o compiacenza potrebbe avere dall'essere dichiarato esplicitamente a vita. Vedo bensì che dichiarandolo si scambiano tutte le idee ricevute e nel paese e da tutti i governi d'Europa su questa presidenza in un modo che mi spaventa. Ma qui m'arresto, non convenendo di dare maggior sviluppo sui semplici dati d'un discorso forse tutto chimerico, ed in qualunque modo non officiale nè diretto.

Vi ripeto però anche una volta, che combinando questa specie di missione tutta strana, non dirò col viaggio di Luciano, che riguardo come effetto del suo disapprovato matrimonio più che altro, ma sibbene col rapporto del Ministro del tesoro inserito nel foglio di Torino, che contiene, oltre il dar già per deciso il nostro concorso a quel debito, la significante variazione di respingerne a Torino stesso i pagamenti poc'anzi cumulati col debito di Francia, non meno che ai preparativi che colà sonosi ordinati nel palazzo reale ed alla spedizione della Sardegna, ed al complesso infine di cose oscure e contraddittorie, io non sono lontano dal credere prossimo un nuovo sviluppo di cose, figlio per avventura non tanto di viste e piani già prima stabiliti, ma dell'impulso delle straordinarie circostanze; il che mi spaventa singolarmente e m'affligge, giacchè l'esperienza m'ha insegnato quali sono le conseguenze che ne derivano per tutti quelli che sono condannati a stare nel circolo degli altrui interessi, e per cui può dirsi *sic vos non vobis*, ecc. Non potendo però indovinar bene qual sarà la strada preferita per giungere a questo fine, io vi prevengo a buon conto che, dove nascesse idea di chia-

marmi costì, debba ritenersi per fermo e costante non esser io in grado di movermi per tutto l'inverno, e Dio sa quando dopo. Egualmente vi prevengo di non lasciar che si conti in modo alcuno ch'io possa a nessun prezzo dar mano a cosa qualsiasi ch'io creda lesiva dei reali nostri interessi, come lo sarebbe il convertire in stabile l'impegno assunto a Lione, e ciò ad ogni riguardo, e non esitate nel pensare che nessuna considerazione potrebbe rimovermene.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 26 *Dicembre* 1803.

In aggiunta a quanto vi dissi sull'affare di Lecchi vi soggiungo, che in vista delle carte ch' egli ha seco, che non sono che le copie, e sulla certezza che è Verdier che ne scrisse a Parigi, pare non potersi dubitare che il tentativo abbia avuto luogo con questi due generali, se non per altro almeno per corromperli e perderli, o compromettler noi se fossero caduti nel laccio. È rimarchevole che i due ufficiali napoletani incaricati di questa apertura erano muniti d' una lettera credenziale scritta tutta di pugno del generale Acton, che li accreditava a tutto quanto credessero opportuno per l' affare. La qual lettera però non fu che mostrata, e non sortì dalle loro mani. È da notarsi che dissero d'aver ottomila uomini pronti, di poterne armare in breve altri diecimila, ma fin qui non trattasi di gente da mandar fuori; dissero d'aver grandi rapporti rivoluzionari in tutta Italia, ed in ispecie col Piemonte, circostanza assai osservabile; e di aver pronti i mezzi onde liberarsi di me, col farmi fare la morte dei topi; osservate quali sono gli onori che mi sono destinati

in questa luminosa carriera. Io vi dico che non so capirne niente in tutta questa condotta, se non è una delle tante infamie di cui è capace quella Corte. Se il Console sopra questi dati vorrà prendere qualche determinazione, saprà che niente può aggiungersi al profondo scredito ch' egli ha di quella gente. Vedo intanto che chi può cerca di ritirarsi. Verdier lo ha già ottenuto; Lecchi, abbenchè non ardisca domandarlo apertamente, dice però quanto basta per far capire che chi parla per lui glielo procurerà. Una cosa poi che mi fa molta specie, e che concordi i nostri ed i Francesi asseriscono, si è il costante impegno di Saint-Cyr e di Alquier a modificare, palliare e nascondere tutto quanto può essere di dispiacere a quella Corte che venga promulgato, e che questa premura provenga da superiori comandi. Io ho sempre creduto Saint-Cyr un onest' uomo; non ho mai dubitato che Alquier nol fosse. Ma la combinazione di tali contraddizioni mi fa perdere la testa, e non mi permette di trovar un punto su cui basare un ragionamento. A buon conto ditemi se il Primo Console ne abbia chiesto ragione alla Corte di Napoli, dove dicesi spedito da qualche tempo un corriere con gravi dispacci.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Milano*, 27 *Dicembre* 1803.

A quest'ora saprete la disgrazia di Pino. Io gli ho spedito un corriere con soccorso, giacchè il suo ajutante mi preveniva trovarsi egli senza quattrini. Il suo temperamento rovinato fa temer molto di perderlo. Certamente sarà necessario rimpiazzarlo. Io non so cosa penserà il

Console a questo riguardo. Noi non abbiamo altri generali di divisione che Fiorella e Lecchi, Dombrowsky essendo di cavalleria e forastiere e Triulzi, sebbene già da me nominato, come la sua situazione il voleva, però non ancor pubblicato. Il comando attualmente è affidato a Teulié, il quale vale assai più di Pino stesso, ma questi non è che generale di brigata.

Non vorrei che questa mancanza di soggetti per parte nostra producesse la conseguenza che il comando venisse dato ad un francese; ma quando dovesse pure aver luogo, parmi converrebbe venisse dato al generale Mainoni, come nostro nazionale e d'altronde uomo onesto e quieto. Io però non intendo proporlo, ma solo prevenirvi per il caso. Lecchi fa tutti gli sforzi per esservi destinato. Prevedo che Murat farà il diavolo per ottenercelo, ma io non so se sarebbe conveniente. Quest'uomo dev'essersi assai imbarazzato a Napoli, deve avervi contratti dei legami rivoluzionarii, ed essersi molto avanzato colle proposizioni di sostenere a tutto potere la riunione d'Italia; il che deve principalmente aver servito d'occasione a provocare le aperture fattegli dalla Corte per mezzo del cavaliere Marcelli che già vi son note. Vi soggiungo che un certo Courton, ajutante comandante francese, che dev'essere stato spedito da Bonaparte per verificare le cose in quei paesi, il quale visse in intimità con Lecchi e gli mostrò la maggior amicizia, deve recar costì dei rapporti assai aggravanti la di lui condotta. Il mio sospetto intorno a questo si è che Lecchi siasi malissimo condotto; deve aver commesso moltissime vessazioni, e secondando le sue inclinazioni rivoluzionarie dev'essersi avanzato molto d'intrighi in questo senso, e vi aggiungo per lume un aneddoto che da quanti vengono da quelle parti concordemente vien riportato. Che trovando nei contorni del suo quartiere una persona benestante che possedeva molte rarità,

Lecchi con diverse arti lo obbligò a dargliele tutte, ed in seguito, senza lo sborso di un soldo, lo forzò a segnare la ricevuta d'una somma a saldo del prezzo.

**Il Vice-Presidente della Repubblica Italiana al Cittadino Marescalchi, Consu'tore di Stato e Ministro delle Relazioni Estere.**

*Milano*, 7 *Agosto* 1804.

Ho ricevuto la vostra del 25 e l'altra del 27, in cui annunciate le nomine alla legion d'onore. Non dubito che tutti i nominati non vi saranno sensibili. Per me poi sembrami che il numero dei nominati e la non provocazione lo rendano più grato. Faccio a voi complimenti, e vi desidero che quella stella sia la buona stella. Desidero pure per mia regola di sapere se siasi introdotto costì l'uso di brillantare queste stelle.

Spererei che non si sporcasse il foglio col nominar Saliceti. Costui si porta al solito da quel che vedo. Vi ho già detto che non credo un fico alle sue proposizioni di unione di Genova a noi. So che colà ha scritto lettera ostensibile in cui dice che non ritornerà più a Genova, se non nel caso che gli si diano facoltà sufficienti per farvi il bene; con che mi sembra confessare apertamente che non ebbe fin qui che quelle di farvi il male: ed in verità ne ha così usato, che da lungo tempo mi sembra non potersi spiegare la sua commissione in altro modo, se non sotto la politica vista d'aversi a dissestare affatto quel paese per condurlo così ad abbracciare quel partito definitivo che si medita.

Io non mi accontenterei di parlargli di me come avete fatto: ma gli direi semplicemente: È noto a Parigi benissimo che certa classe di persone non potrà che dir male del Vice-Presidente, e ciò basterebbe per non doversi mai

far caso dei loro rapporti. Ma S. M. ha in mano dei fatti poi abbastanza decisivi per non essere disposta a mutar opinione. Un simile discorso fatto a Solignac come una fuggitiva riflessione sull'esito di tutti quelli che hanno voluto cozzare, avrebbe, se è possibile, prodotto ancora migliore effetto, giacchè gl'intriganti non cessano finchè non disperano, e se non riescono accrescono però intanto noje infinite ad una situazione già per sè dolorosa.

Caprara è certo che sempre mantenne fili con Saliceti, e questo per mezzo di Dalfiume suo corrispondente, ed ora riconciliato con Caprara, credo appunto perchè nei vasti disegni di quest'ultimo entrasse la convenienza di conservarlo presso di sè nell'alta congiuntura in cui egli si illude di trovarsi; nè mi fa per conseguenza meraviglia che abbia tentato per più vie di venir costì onde riuscire ai suoi segreti intenti, a servire i quali intanto credo abbia sagrificato i suoi interessi precipitando l'accomodo dei suoi affari. Non saprei s'egli sia in misura di illuminare il Governo francese sui grandi affari d'Europa; ma certo dei suoi privati v'invito a non esigerne conto, perchè non li sa.

Quanto al Carbonesi non lo conosco personalmente che in udienza. Credo però che il miglior partito in questi casi si è di parlargli chiaro sì, ma dolcemente, e forse ne trarrete risultato di lumi che io stesso non potrei darvi, perchè non può esservi da quella parte meco alcuna ingenua apertura.

Quanto all'uniforme di Palcari il vostro argomento rigorosamente starebbe, se tutte le cose fossero in regola, ma ciò non è. Quando dico che dallo stato maggiore qui nè da Jourdan nulla si sa dei titoli per cui la porta, voglio dire che non v'è traccia negli atti della facoltà datagliene allora da Murat; ma ciò non toglie che non si sappia avernelo lui rivestito allora. Ciò che s'ignora si è se gliene abbia tolto il brevetto o no, ed essi non vollero esporsi

a domandarglielo; nè io volli insistere, nella fiducia che abbracciate le viste date da me per il nuovo sistema, venissimo senza personalità a liberarsi in via di massima di lui, e di tutti gli altri che ci molestano. Intanto vi dico che il Janelli ha scritto alla moglie di costui, che tra poco sarà qui, in sua compagnia, sotto l'egida di gran personaggio che a tutti loro farà gran piacere di rivedere a Milano, il che certamente è ad oggetto di mantenere vive le inquietudini con false nuove e far credere il richiamo di Jourdan.

Questi fu malato recentemente ed ebbe vari disgusti di famiglia che lo tengono abbattuto, ma si conduce sempre ottimamente. Salvage ha cessato d'essere suo ajutante e ritorna a Parigi; probabilmente vi parlerà della cosa in dettaglio, ed amerò me lo ripetiate. Ma se voi aveste quella intimità, che per queste cose è necessaria, con alcuno che fosse confidente di Jourdan, e da lui stimato, un servizio a rendere a lui ed a noi tutti sarebbe di fargli insinuare la necessità di allontanare dalla sua casa e da Milano un certo Rochefort, ch'egli ha raccolto per carità, ma che abusa della sua bonomia seminando zizzania in tutti i sensi. Questo Rochefort fu segretario, nei tempi brutti, del famoso La Cosse rivale di Carrier; poi, gettato per fame nell'armata, siccome inetto al servizio, fu messo allo spionaggio; egli è di quella perfetta educazione terroristica ignorante, senza nessun genere di principii, salvo gli antichissimi che ha professati. A forza d'invenzioni ha più volte messo male in cuore a quest'uomo, e lo avrebbe già condotto a rompere con tutti se non fosse realmente buono e retto. Così è che che battiam freddo e con Charpentier e con Pully e coi migliori; così è pure che egli ha dato qui alcune doglianze anche a noi su cose di nessun fondamento, tra le quali è da rimarcarsi l'accaduto il giorno della festa nazionale al teatro. La musica era debole, seb-

bene bellissimo il poema. Quasi ridicola per cattivi attori la rappresentazione. Voi che conoscete il carattere del paese, che non bada mai al soggetto, ma allo spettacolo, non sarete sorpreso che non si applaudisse. Infatti, se io non fossi stato apposta quasi fino alla fine, eravi tutta la disposizione di fischiarlo, ma non si fischiò. Ebbene, Rochefort non fece che passare dalla platea al palco del generale, amareggiandolo con una quantità di falsi rapporti, ed asserendo che un partito prepotente nella platea, in odio del Santo, impediva di applaudire alla festa. Ingannato il generale con ciò, non osò neppure di venire al mio palco, come si era proposto di fare. So che di ciò scrisse a Parigi nel senso che gli era stato impresso per timore di essere prevenuto da altri e compromesso. Quando siate nella misura che dico, operate, altrimenti non conviene, mentre invece di fare il bene ne nascerebbe mal umore qualunque volta sospetti che la cosa viene da qui o anche solo da voi. Col Salvage non ve ne date però per inteso.

Vi ripeto che è indispensabile che sappiamo a tempo se il nuovo piano potrà o non potrà andare a luogo, giacchè la convocazione del Corpo Legislativo obbliga quella dei Collegi a procedere per nominare il terzo, e tutti i lavori precedenti sono diversi affatto sulle due ipotesi di seguire lo stile vecchio od intraprendere il nuovo. Non v'è però da esitare, quando si ritenga doversi effettuare un po' prima o un po' dopo il nuovo piano, conviene non dar luogo a nessuna precedente convocazione dei Collegi, mentre se l'oggetto dell'elezione al Corpo Legislativo è già sfogato non v'è da sperare che ritornino una seconda volta, anzi v'è tutto per credere il contrario, appunto perchè ne indovinerebbero l'oggetto: oltre di che le diversità essenziali da introdursi verrebbero assai male subito dopo un'elezione periodica e darebbe luogo

a doglianze non infondate. E ciò vi dico perchè tutto mi conduce a temere incertissima l'epoca di queste novità.

Quanto al baldacchino accordato a Caprara agl'Invalidi, essendo primo esempio di trono accordato ai preti, servirà di norma anche per noi. È quindi opportuno che mi diciate se gli fu accordato come cardinale legato, o come cardinale semplicemente, e se si ritiene che *mutatis mutandis* debba averlo anche qui nella circostanza che dovesse officiare come cardinale arcivescovo: ma avvertite che sotto l'arciduca qui non si è accordato mai al cardinale d'averlo, onde questi non compariva mai in concorrenza.

---

**Marescalchi al Vice-Presidente.**

*Parigi,* 20 *Novembre* 1804, *Anno III.*
*a mezzo giorno.*

Voi siete dunque una delle prime persone ch'esso desidera di vedere, e se giungeste mai prima del Papa, lo vedrete ancora prima di lui. Vi sarà già in prevenzione monsignor de Talleyrand, ma mi vi troverò già anch'io, e cercherò in prevenzione di prendere anche tutte le misure perchè vi troviate meglio che sia possibile. Gli altri invitati a Fontainebleau sono le grandi dignità dell'impero e i ministri *se vogliono andarvi,* perchè si lasciano nell'invito in libertà; ma vi sono i principi regnanti e voi soltanto che siate impegnati a recarvisi infallantemente. Non vi faccia timore di ritrovarvi in grande cerimoniale. Già dimorando in castello per passare presso S. M., voi non avrete che a far pochi passi, e forse soltanto ascendere qualche scala; ma ancorchè abbiate a soffrire qualche incomodo, pensate al vantaggio infinito che ve ne verrà

a tutti i riguardi di poter vedere subito l'imperatore, e vederlo senza i contorni della città. Veduto che l'abbiate, resterete poi facilmente in libertà, e così potrete venire a Parigi e avere tutto il tempo di riposarvi.

Gli è dimostrato il desiderio vostro di conoscere il metodo con cui S. M. amerebbe d'imprendere il travaglio con voi, ma avvertite bene che l'espressione sua *di portar con voi il portafogli* non fu già materialmente per dirvi che aveste a imprendere con lui un travaglio seguito, come farebbe un ministro, ma soltanto una maniera di dire per esprimervi, ch'essa desiderava intendersela seco voi su tutti gli articoli, sui quali aveste bisogno di parlarle e di convenire assieme. Tale ho veduto anche questa mattina che è stata l'intenzione sua, e lo sentirete da S. M. stessa nell'*entretien* che avrete a Fontainebleau, ove certamente non avrete nè ella nè voi, nè tempo nè comodo, se non che di tracciarvi reciprocamente i vostri pensieri e le rispettive idee.

Giunto qui, fuori d'andare a Palazzo, quando vi occorrerà, per il resto, voi sarete sempre nella vostra più ampia libertà.

Riguardo all'oggetto di cui tratta il dispaccio N. 530, non ho creduto poter pronunciare parola, giacchè era volontà troppo determinata, quando ve lo scrissi per il C. Brioschi, che non ammetteva replica assolutamente.

---

**Il Vice-Presidente a Marescalchi.**

*Parigi*, 29 *Marzo* 1805.

CITTADINO CONSULTORE E MINISTRO.

Questa sera fu da me il segretario Maret a nome di S. M., che si degnò far cercar conto di mia salute. Dallo

stesso rilevai la clemente intenzione della M. S. che, siccome io partiva dopo di lui, perciò in qualunque sito ci incrociassimo nel viaggio, bastava che io la prevenissi che farebbe alto e mi lascerebbe 6 ore di tempo per precederla. Presentatele i miei ringraziamenti per quest'atto di sua bontà, sebbene io non abbia ancor perduta affatto la speranza di poterlo vedere avanti la sua partenza. In prevenzione poi vorrei che in via di discorso le faceste conoscere le mie disposizioni, che vi sono già note, relativamente all'alloggio per i pochi giorni d'aspetto onde avernela in ogni caso prevenuta.

---

# LETTERE VARIE.

**L'Ispettore Generale degli Affari Esteri al Cittadino Marescalchi.**

*Milano*, 8 *Ottobre* 1800.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Convenendo poi in quanto proponete è stato dal Governo scelto, per rimpiazzare il defunto cittadino Greppi, il cittadino Melzi. Speriamo che volentieri questo si presti, ma la sua salute ci fa pur troppo temere.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le guardie nazionali di molti paesi cisalpini sono oggi in movimento. Si battono da tutte le parti contro gl' insorgenti, e con gran successo.

Distinguonsi fra le altre quelle di Bologna e di Pesaro, la di cui Municipalità, dietro la stampa de' preliminari di pace, concependo de'ben fondati timori, non trovandosi il suo territorio considerato nel trattato di Campoformio, preso per base, ha qui spedito come suo deputato il citdino Mosca, onde agire per rimanere alla Cisalpina.

I Grigioni agitansi anch'essi in tutti i sensi e vorrebbero di nuovo la Valtellina; son sicuro che inutili saranno i loro sforzi, e che la sorte di questo paese dipenderà anch'essa dalle combinazioni politiche.

Vi rimetto la qui annessa lettera pel cittadino Melzi. Teme il Governo, e con lui i buoni tutti, che il medesimo anche questa volta si rifiuti; ma toccherà a voi di persuaderlo, mettendogli sotto gli occhi la patria che implora il di lui soccorso, che lo chiama in ajuto. In ogni caso però, se non vorrà prestarsi con pubblico carattere, profittate delle sue aderenze e del suo credito onde indurlo a parlare e ad agire da amico e da cittadino, cui sono a cuore i veri interessi e la gloria del proprio paese.

PANCALDI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi, 3 Brumale. Anno IX.*

Ricevuto col solito ritardo il vostro dispaccio 16 scorso, ho tosto indirizzata la lettera di nomina al Cittadino Melzi, aggiungendogli tutto quello che per me si poteva per impegnarlo ad accettare, ed a portarsi a Parigi immediatamente. La salute non può essere un motivo a rifiuto. Io mi sono esibito di servirgli da domestico, da segretario. Io sono incerto se ne abbia qui da prevenire il Governo prima d'averne risposta. È sicuro che il suo nome ci faciliterebbe l'ammissione al Congresso di Luneville. Ma siccome finora nè ai Batavi, nè agli Elvetici è riuscito per anche d'insinuarsi, non credo bene scoprirci finchè siamo nell'incertezza se Melzi accetti. Il Governo elvetico ha però nominato e ha mostrato di non potere neppure mettere in dubbio d'avere accesso. Se questi riesce cercherò io pure mettermi dietro lui, e allora dirò che è Melzi. In astratto quest'è al presente il mio piano. Non lascierò per altro di cangiarlo a norma delle circostanze. Siate certo

che come conosco l'importanza della cosa, così non mancherò d'attività e di zelo per compierla. L'Inghilterra pare che non si presti assolutamente; ma essa rovinerà tutti i suoi alleati, e finirà una volta col renderseli nemici.

Seppi che il Ministro di Prussia s'era portato dal Primo Console a complimentarlo sull' esito fortunato dello scoprimento della cospirazione contro la sua persona. La mattina dopo mi procurai io pure un' udienza particolare all' istesso oggetto, e fui graditissimo. Nè mi contentai di questo. Diedi al ministro Talleyrand due giorni dopo la Nota, di cui avrete qui copia. Trattandosi d'italiani mescolati in questa ribalderia, credetti conveniènte mettere anche in iscritto la disapprovazione del mio Governo. E difatti il Console mi disse, che ciò faceva un poco torto alla nazione; ma osservatogli che per tutto vi son de' furfanti, convenne e mi incaricò replicatamente d'assicurare il Governo, che ciò non avrebbe per nulla alterata la confidenza ch'egli in noi riponeva.

F. MARESCALCHI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

21 *Novembre* 1800.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Per la partenza improvvisa di Luciano restavane addietro due. Io ho creduto indispensabile di darne una a Benezechi e l' altra a Duroc, che ha tanta influenza, e avuta tanta parte nella riconquista della Cisalpina. Questi sarà in nota certo di Berthier, onde a quell' ora potrete disporre poi diversamente di quella che a lui sarebbe stata destinata. Ma siccome la medaglia d'argento sembravami

anche poca cosa, e siccome questo è il canale più sicuro, e quasi al dì d'oggi indeclinabile, ho fatto uso degli arbitrii da voi concessimi, e dal Governo, e vi ho aggiunto uno spillone che è costato 1440 franchi, come sarete forse riscontrato dai Caccia.

Dico due, ma due d'argento. V'è anche quella d'oro, che si potrebbe dare o alla madre del Console, che è assai per noi, o a Giuseppe Bonaparte, che sarà sempre incaricato delle trattative, e che alla pace è già destinato per Vienna. In ciò non ho voluto però prendere alcuna determinazione, e attenderò gli ordini che mi darete. Tutti m'hanno imposto di ringraziare il Governo, e con maggiori sentimenti di riconoscenza. La più parte in voce; il resto, cioè quelli che non ho potuto trovare in casa, in iscritto, e le lettere ne restano registrate negli atti della Deputazione.

Il più difficile era il far accettare il regalo che mi spediste a madama Bonaparte. Io mi vi presi, dicendo che m'era giunto questo capo da Milano, e che da qualche dato, che aveva di anticipazione, aveva arguito non potere appartenere che a Lei. Ebbi molto a perorare perchè non se ne chiedesse più oltre il prezzo. Dissi che io nulla ne sapeva e che nulla mi riguardava. Infine riuscii, ma a stento, nè mi convenne mostrare la lettera, perchè non ne avremmo fatto nulla. Mi sono poi valso d'altra persona, affinchè non resti più in dubbio che perveniva dal Governo. Temo che mi si sia un poco fatto carico, ma passerà. Io non mancherò di approfittare intanto del buon seme, che con questo mezzo si è del certo gittato, e che maturerà anche più col restante. Ora anche si va con assai maggiore delicatezza che per il passato. Tutto ciò non ostante feci sentire, e parlai per farmi largo per non avere una negativa. Spero che non mi si darà. Mi si promise tutta l'assistenza per le cose nostre, e mi s'invitò d'andare quando più mi

piaceva. Ma conviene usare anche costì del maggior riserbo, altrimenti tutto il frutto va a perdersi. Questo colpo v'assicuro che è andato a distruggere qualunque imboscata ci era di già stata fatta.

Voi vedrete dal dispaccio, che omai non v'è a dubitare che vi sarà ancora guerra. Venendo il Console, e nelle posizioni nelle quali siamo, non v'è certamente a temere. Se fosse altrimenti, io v'avrei suggerito che il Governo si facesse qui dei fondi in anticipazione e non si avventurasse nelle disgrazie dell'altra volta.

Ho tirato Lucchesini ad accettare un pranzo, nella vista anche di restituirgli quelli che dai deputati di Prussia ricevetti a Rastadt. Anche questa è andata benone. Avutone sicurezza, ho invitato anche gli altri ministri dipendenti da quella Corte, come Darmstadt, Hesse, Cassel, ecc. Non può esservi dimostrazione più solenne e più pubblica di ottima intelligenza e delle buone disposizioni anche di quel gabinetto a pro nostro. Vedrete che se ne farà sino forse dello schiamazzo, e si dirà che noi ci siamo gettati da quest'ora a essere i protetti di Berlino contro la casa d'Austria. Ma è cosa per sè troppo naturale, e non si dirà infine che quello che deve essere. Vedrò d'insinuarci anche per potere mandare un ministro, se occorre, alla prima occasione. Ma se ritorna Sandoz? sarò quasi sicuro che egli ne scriverà, e di buona fede.

Intanto mi è convenuto fare alcune provviste che resteranno sempre qui a comodo della legazione. Si terrà registro, e buon conto di tutto, e avrete qui sempre anche questo piccolo capitale.

Nel dispaccio non è parlato di monsignore Spina. Esso si tiene qui come di nascosto. Bolla fu presentato all'udienza del 17, e fu a pranzo da Talleyrand; dal Console non l'ho veduto. Monsignore affetta molta moderazione. Giustiniani, Santa Croce e quasi tutti i Romani

gli hanno renduta visita, d'intelligenza del Governo. Esso si è espresso gentilmente con ciascheduno, ma ha mostrato che il papa ha le mani legate, e che in gran parte dipenda da Napoli. L'ha però detto quasi dolendosene, e volendo intendersela in qualche modo con i Francesi; non poteva fare diversamente. Per me non posso essere più contento. Da tutti ricevo favori sommi e promesse e assicurazioni però in genere, ma sincere e cordiali. Parlo non tanto di me, ma del mio Governo e della nostra Repubblica. Ne veggo persino alcuni gelosi, e perciò talvolta m'astengo d'approfittarne forse quanto potrei.

F. MARESCALCHI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 25 *Novembre* 1800.

CITTADINO MINISTRO.

Finalmente jeri mi pervenne una lettera di Melzi del 3 Novembre; essa è responsiva alla speranza che io gli dimostrava che il Governo il potesse nominare qui ed a Luneville. Io non so se possa contare ch'egli accetti, o no. Egli mi dice — pensate bene all'importanza del mandatario — e qui segue descrivendomi i mali suoi, ma nulla in fine conclude. A momenti dovrei riceverne altro riscontro alla mia, che gli accompagnava la nomina definitivamente. Sono sempre del sentimento, che s'egli viene e se gli altri ministri vanno, noi pure vi avremo il nostro.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si parla di qualche indennizzazione delle due Corti imperiali sulla Turchia; questo sarebbe il meglio che potesse accadere per noi; ma pur troppo non è finora che una voce. Garacci mi scrive bene altri progetti, o timori, che mi hanno messo in qualche costernazione. Certo è che di tutti i ministri esteri che ritrovansi a Parigi, Musquiz è sempre quello che si mantiene meco in un tal quale maggiore riserbo. Non solo colla guerra si potrebbe venire infine a determinazioni per noi più vantaggiose, ma nella sicurezza che le truppe si avanzerebbero, noi ci libereremmo ancora del peso enorme che ci comprime. Bisognerebbe non solo che l'Austria non avesse più preponderanza in Italia, ma sarebbe necessario di più, che noi non avessimo, se si potesse, a confinare seco lei in verun punto. Fate qualunque supposizione, e vedrete che avendola vicina noi siamo sempre in pericolo di essere i primi invasi in tempo di guerra, in tempo di pace influenzati, e che dei limiti naturali e forti la misera Italia da quella parte non ne fornisce. Per altra parte l'interposizione di altra potenza non è a proporsi, perchè potremmo correre il pericolo che si erigesse alle spese dei paesi che sarebbe più proficuo per noi di fare nostri. Io ho gettate qualche volta delle parole, ma mi si risponde che gli affari bisogna vederli in grande, e non so fin dove possa estendersi questa proposizione. In ogni modo posso accertarvi che il Console è per noi, e che tutto il bene che potrà farci ce lo farà certamente.

*Salute e Fratellanza.*

F. MARESCALCHI.

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 2 *Dicembre* 1800.

Il 7 fui a pranzo dall'Ambasciatore di Spagna, ove trovavansi anche i ministri di Genova, che mi parvero molto riscaldati intorno a Lucchesini. Essi mi tennero d'occhio per tutto, ed ebbi motivo di accorgermi che qualcuno stava anche in attenzione per intendere i miei discorsi. Dissimulai e feci buon viso a tutti. Lo spirito di partito è al suo colmo, ed il ciel faccia che non ne nascano ulteriori discordie fatali a tutti, come pur troppo vi è luogo di presagire.

F. MARESCALCHI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Milano*, 27 *Dicembre* 1800.

Gli affari della Toscana continuano ad andar male. Le truppe napoletane unite agli insorgenti han commesso e commettono degli orrori e delle scelleraggini inaudite nei paesi in cui sono entrate. Il battaglione degli uffiziali rifugiati italiani, dopo essersi battuto in Arezzo contro molte migliaja d'insorgenti, ed alcune truppe austriache d'Ancona, ha dovuto ritirarsi con perdita di quasi una metà, fra quali contasi il comandante cittadino Serrano già brigadiere in Napoli al tempo del Re.

Il Governo si è ritirato in Pisa. Pino occupa sempre Siena colla sua divisione. Pignatelli comanda un battaglione toscano in Firenze, ed il generale romano Palombini marcia verso Arezzo. Tutti però sotto gli ordini del generale Miollis.

È vero che a tutto sarà tosto rimediato, ma intanto la sorte di quei disgraziati paesi meritar deve de'giusti riguardi, o almeno d'essere conosciuta.

Non perdete mai di vista i Liguri. Essi sono nostri capitali nemici.

Il Governo, dopo le formali rinunzie del cittadino Melzi, ha gettato i suoi occhi pel Congresso di Luneville sopra il degno cittadino Carlo Testi, già Ministro degli affari esteri, eletto dall'istesso Primo Console.

F. MARESCALCHI.

---

**Il Ministro degli Affari Esteri al Cittadino Marescalchi.**

*Milano*, 18 *Gennaio* 1801.

Il generale Murat è partito jeri l'altro per la volta di Bologna, donde, secondo le circostanze, si dirigerà o contro le truppe del noto marchese Sommariva, che di nuovo occupano tutto il paese da Ancona a Forlì, oppure per Firenze si recherà dalla banda di Siena, in cui sono già entrati i Napoletani, sotto gli ordini del generale Damas, emigrato francese.

Gli orrori da questi commessivi passano ogni credere. Per celebrarvi la festa del loro ingresso hanno impiccato nella pubblica piazza, e nello stesso giorno, otto disgraziati giovani, perchè sospetti d'attaccamento ai Francesi, ed altri cinquanta sono stati fustigati per le strade a carne nuda.

I pochi ufficiali, deportati o emigrati napoletani, al nostro servizio, che hanno avuto la sorte fatale di cadere nelle loro mani, sono stati fucilati all'istante, senza ulteriori formalità. Tali fatti meritano d'essere conosciuti, e

voi darete loro la più grande pubblicità, tanto più che il generale Murat ne ha positivamente scritto, inviando i rapporti ufficiali a lui stesso pervenuti.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Non potete, Cittadino Deputato, farvi una giusta idea dello stato infelice in cui trovansi ridotte le nostre campagne. Niente è stato trascurato per fornire all'armata i mezzi tutti di sussistenza e di trasporto. Tutti i paesi trovansi senza la semenza necessaria, e mancanti affatto dei bestiami, giacchè tale e tanto è l'abuso, che di molte migliaja di cavalli e buoi, partiti son già molti giorni e qualche mese, alcuno non è per anco ritornato. I paesani maltrattati, bastonati, morti di fame e privati delle bestie, unico loro sostentamento, ritornano di giorno in giorno nelle rispettive loro case, portando la desolazione a tante disgraziate famiglie.

Le nuove tutte che pervengono dagli Stati ex-veneti, ed anche da quei paesi i quali hanno aperte le porte e ricevuti i Francesi a braccia aperte, ci annunziano lo stesso e forse peggio.

Tali disordini, inevitabili in gran parte, atteso la stagione e le circostanze, debono unicamente ripetersi dagli impiegati subalterni e dalla pessima amministrazione. Io ve ne informo pel disimpegno del mio dovere e per mettervi, all'uopo, in istato di parlare e di far sentire i sacrifizj, che continuamente facciamo, acciò possano aversi in considerazione.

PANCALDI.

**Il Ministro degli Affari Esteri al Cittadino Marescalchi.**

*Milano, 24 Gennaio* 1801.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mi piange poi il cuore nel dovervi raccontare le stragi che hanno avuto luogo in Forlì. Sparsasi colà la voce, che l'armata comandata dal generale Murat marciava per la Romagna, fu dai briganti del paese sparsa per voce d'allarme questa nuova, e col pretesto che i repubblicani erano gli autori di tanta impostura, furono impugnate sul punto le armi, e si cominciò una carnificina quasi generale. Venti infelici hanno riportate mortali ferite. Tre di essi sono già morti e gli altri nella maggior parte moribondi. Si minacciava l'incendio delle loro case, e sarebbesi effettuato, se il timore dell'improvviso arrivo della truppa non ne avesse distolta l'idea. Lo strazio, la morte, la ruina di tante famiglie, che colla perdita dei loro capi han perduto il loro sostegno, sono state le conseguenze della sanguinosa giornata del 28 Nevoso.

PANCALDI.

---

*Parigi, Gennaio* 1801.

CITTADINO MINISTRO ED AMICO CARISSIMO.

La generosità del Console mi parve, come già vi prevenni, l'occasione di dare una prova della nostra riconoscenza a madama Bonaparte e di far uso del noto cammeo. Cercai dunque la mattina dell'8 di vederla in disparte, ed offrirglielo, lasciando in libertà sua la scelta della legatura. Essa ne fu contentissima, e mostrò aggradirlo legato a spilla ed in medaglione quadrato, come s'usa presente-

mente in oro ed in ismalto. Essa l'avrà fra giorni. Colsi il tempo per parlarle degli affari nostri. Mi promise di far di tutto e di parlare al Console immediatamente. Già per i grani e per i detenuti, che l'aveva pregata tante volte, mi disse ch' essa aveva fatto quanto aveva potuto, ma che sarebbe tornata alla carica, e che mi persuadessi che se non si faceva, era perchè talvolta non si poteva. So che si è lodata moltissimo delle perle, e che sono state trovate da tutti superbe. Non credo ch' essa abbia conservato il secreto. Per me certo non l'ho detto ad anima vivente.

V'è altra persona che bisogna coltivare. I Genovesi sono riesciti nelle loro macchine piuttosto per questo mezzo, che per qualunque altro. Io ho fatto qualche cosa del mio, ma non mi trovo in istato di poter far molto, nè di tener dietro a persone che versano a mani piene. Mi si è dato un incontro di soprafarli un poco. Mi è stata fatta la confidenza d'un *cadeau*, che è facile superare, e io ho creduto bene di non lasciar cadere l'opportunità. Io faccio tutto quello che posso, e spero che il Governo vedrà che, se manco di mezzi, non manco al certo di volontà.

Questi Genovesi sono però di gran cattivo umore, e mi osservano e mi girano intorno, come alla bestia nera. Io li tratto sempre colla stessa disinvoltura, ma bisogna che loro rimorda il cuore, perchè al certo non sono tranquilli. Credo anche che fra loro sia nato qualche pettegolezzo, perchè Sauli tratta gli altri in aria di Corte. Il Console deve aver letta una lettera di Boccardi. Mi deve esser detto il senso che ha fatto. Monsignore Spina si mostra anche esso molto pensieroso. Infine pare che il cielo cominci a dichiararsi per noi. Siate sicuro, che tutto quello che saprò, voi lo saprete. Addio.

*Salute e Amicizia.*

MARESCALCHI.

Al Cittadino Pancaldi.

*Parigi*, 20 *Aprile* 1801.

Melzi andò ieri a Mortfontaine, ove seguita a rimanere Cobentzel senza potere penetrare di che si tratti. Non so se Melzi vi sia andato invitato, ma parmi che non lo avrebbe fatto se Giuseppe o qualche altro non glielo avesse detto. In genere so che le cose nostre sono sempre nel medesimo stato, ma è certo che i diversi partiti si agitano, e ognuno cerca tutti i mezzi per potersi pure spingere avanti. Per me resto tuttavia passivo. Non son consultato, e sempre più ne sono contento, massime per quello che riguarda il mio particolare.

F. MARESCALCHI.

---

Al Cittadino Pancaldi.

*Parigi*, 26 *Aprile* 1801.

Non merita che applauso il pensiero di valersi del cittadino Melzi, e io sarei bene stato anche più contento che in lui solo il Governo avesse riposta tutta intera questa missione e la sua confidenza. La sera che giunse Radaelli gli feci tosto tenere la vostra lettera, e jeri mattina aggiunsi per viglietto le mie preghiere di nuovo, perchè assumesse d'assisterci con veste pubblica. Egli rispose che sarebbe venuto a trovarmi a un'ora. In sostanza egli non vuol accettare, persuaso, a quel che egli dice, di poter più giovare tenendosi a parte, e agendo *ex se*, che di commissione, o con un carattere che lo porrebbe troppo sul candeliere, il che mantiensi egli sempre nel sentimento

di voler sfuggire. Io ne ho doppio rammarico, perchè penso anzi tutt'altrimenti, e poi perchè a qualcuno può cadere in mente che io non sia forse disposto a cedergli la piazza di buona fede, o ch'egli non mi creda degno di stargli a fianco, e in ciò invero penserebbe benissimo. Vedremo in seguito. Per me state certi che se la causa pubblica può guadagnarvi d'uno scrupolo, io sono contentissimo di ritirarmi immediatamente.

F. MARESCALCHI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 12 *Maggio* 1801.

Mi giova conoscere gli intrighi diretti a far riunire alla Toscana il littorale di Massa. Io vi ho però già scritto altra volta che i Genovesi sono quelli che vi contan più sopra, e forse qualche speranza ne hanno ricevuta: non importa: noi dobbiamo fare il possibile perchè quello che è stato nostro una volta non ci sia tolto. State però certo sempre che gli intrighi non tornano mai che a danno di chi vi si commette; e presso il Console non vi è mezzo più sicuro di questo per rovinarsi.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Darò anzi copia all'istruttore qui del vaccinismo del rapporto del Locatelli. La scoperta è anche troppo immatura per giudicare della sicurezza dei suoi effetti. Anche a Parigi qualche sinistro accidente è occorso: ma la vaccina è alla moda; finchè non è crepato un qualche milionario tutti corrono a vaccinarsi.

F. MARESCALCHI.

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 13 *Giugno* 1801.

Altri lumi non posso darvi sugli affari nostri, se non che mi consta da moltissime persone che ne hanno parlato al Console, ch' esso se ne occupa senza fallo. Ma bisogna già sempre avere questo dato presente, che restando molti interessi a comporre, non è facile il potere forse ancor prendere una misura definitiva. Melzi è stato invitato ad altri congressi. Ciò mi accerta sempre più che ci approssimiamo al momento della decisione. Il *Monitore* ci dice tre cose: una, che saremo costituiti entro i tre mesi che restano dell' anno corrente: la seconda che i progetti di Costituzione proposti non si trovano ammissibili; la terza che quella che verrà prescelta soddisferà ai rispettivi bisogni, riunirà gli interessi della Lombardia con quelli delle Legazioni, e darà al Governo la maggiore energia e la maggiore forza possibile. Questi sono gli articoli sopra i quali sembra che si sia già presa una massima. Il resto s'anderà, cred'io, sviluppando a proporzione che le relazioni più estese e generali, daranno luogo a venire ai dettagli che si combinino con tutti gli altri rapporti che possono riguardare la nostra stabilità e uno stato permanente delle cose d' Italia.

F. MARESCALCHI.

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 11 *Agosto* 1801.

Quanto a ciò di cui m'avvisate, della premura che si prende il Governo per improntare vari progetti di Costi-

tazione, immaginatevi che se io avessi il menomo sentore di ciò che il Console desidererebbe, non avrei aspettato a questo momento di prevenirvene. I due deputati Serbelloni e Aldini sono anch'essi testimoni della maniera colla quale esso si sottrae a spiegarsi costantemente su questo articolo. Nella udienza di Malmaison non potemmo scoprir altro che quello che già vi dissi in un'altra mia, cioè, che la Costituzione passata non si voleva da alcuno assolutamente; che ci conveniva un Governo forte e adattato alle circostanze nostre, difficili per quello che riguarda l'unione di tanti Stati diversi in un solo, e finora fra loro dissenzienti e nemici, sì per l'influenza dei diversi governanti passati, sì per la rivalità e l'opposizione dei rispettivi interessi; che alla testa vi voleva persona decisamente ricca, ed a segno da non potere in alcun modo mai dubitare di sua integrità, e a dire il vero non so fra noi chi con tale espressione volesse pur designare, tanto più che parve che andandone in traccia non la ritrovasse. Questo è tutto quello che posso dirvi. Ho tentato anche con Giuseppe e presso a poco siamo anche con lui negli stessi termini. Io mi ci proverò ancora di nuovo se mi riesce; e se so qualche cosa non ve la tacerò certamente. Per me preparerei però, come già vi dissi, diversi piani e lascierei poi al Console stesso la scelta. Mi dimenticava dirvi che s'interrogò da noi anche sulle basi fondamentali, ed esso rispose: *quella d'una ben intesa società, quella della libertà e della eguaglianza in faccia alla legge, ma non colle idee stravaganti che se ne erano concepite una volta.* Sono queste le sue precise parole che replico anche a mio scarico, perchè qualche giorno me ne potrebbe essere fatto rimprovero.

F. MARESCALCHI.

*Parigi,* 27 *Agosto* 1801.

Carissimo Amico.

Vedrete dal dispaccio cosa ci è accaduto all'udienza del 2. — Non so esprimervi il risentimento che in tale occasione esternò il Console contro la condotta del Governo. Non venne però mai a spiegarsi sopra alcun fatto particolare, e per quanto io mi sia adoperato in questi giorni, motivo del ritardo del corriere, non ho potuto traspirare donde sia nato tanto impeto.

È vero che da qualche tempo qui si parla da molti in una maniera orribile di molti impiegati del Comitato. Si raccontano orrori d'un certo Tangerini prete Com. in Romagna, d'Oliva, d'un certo Gamberini prete bolognese e tant'altri. Ultimamente si è anche sparso, che i C. della Guardia Nazionale di Milano si sono rifiutati ad un mortorio perchè accompagnato da sacerdoti. Si dice, che ne siano anche stati bastonati di pieno giorno, e che il Governo si è mostrato freddo a castigare simili eccessi. Si pretende, che a Verona non sia repressa qualche impertinenza fatta ai sudditi austriaci, e si disapprova che non vi si sia posto colà alla testa qualche persona di sommo merito. È vero che queste sono voci, ma presso qualcheduno possono acquistare facilmente credito, tanto più, scusatemi, che pell'affare del teatro civico non si sa che si sia ancora represso nessuno. Non si tollera assolutamente più nulla che abbia neppure l'ombra di rivoluzionario. Sono stato da madama Bonaparte per avere la nota risposta, e mi ha detto sempre che il Console l'avrebbe data. Jeri l'uno e l'altra mi fecero sapere, che desideravano vedermi a un'ora dopo mezzogiorno. Uno lo trovai in congresso, e l'altra già uscita. Ho qualche dato che fosse per darmi commis-

sione di scrivere al Governo a favore d'Antonio Gaudi di Bologna, per cui suo figlio ha chiesto un posto di ispettore sopraintendente alle Dogane, in uno dei dipartimenti al di là del Po, e per disapprovare che a Bologna vi sia imposta la tassa d'opinione. Ve lo saprò dire peraltro fra giorni, perchè anderò alla Malmaison. Per la dimissione, io, dopo aver veduto Berthier, non ho fatto più passo, perchè avrei compromesso il Governo, e non si dava più cattiva occasione per mostrare dalla parte sua d'essere di mal umore. Per altro ho notizia positiva, che si sia già presa massima per la nostra organizzazione. La lusinga di potervi dire qualche cosa di più m'ha fatto anch'essa ritardare a spedire il Lomazzi.

*Salute e Amicizia.*

MARESCALCHI.

---

**Al Cittadino Pancaldi.**

*Parigi*, 22 *Ottobre* 1801.

Felici noi se possiamo una volta giungere ad essere unanimi! Bisogna cominciare a pensare che dovendo prendere finalmente un posto nel sistema politico dell'Europa, non vi ci sosterremo se non sollevandoci a comparirne non indegni e a meritare la confidenza e la stima degli altri Governi. Pur troppo è mestieri confessarlo. Finora molti italiani hanno travagliato, pare, a bella posta per denigrare la riputazione nazionale, e de' propri talenti hanno fatto uso per ricoprirsi d'ignominia e guadagnarsi infine l'abborrimento e il disprezzo. Tale è per esempio l'avvocato Collini, comparso a Parigi con Corner come l'Achille dei Veneziani emigrati. Appena il vidi presentarsi con una

cert'aria d'importanza e con una certa persuasione di sè stesso, quasi a segno d'essere certo di vincere qualunque ostacolo, presagii come sarebbe andata la cosa a finire. Pure il Collini ha sorpassato la mia immaginazione. Non v'è turpitudine di cui esso non si sia fatto un merito, e nella quale non abbia studiato distinguersi. Zeppo di debiti e di vergogne fuggì di Parigi, ma sento che a Milano si è elevato di nuovo a sublimi speculazioni.

F. MARESCALCHI.

---

*Parma*, 15 *Novembre* 1803.

Eccellenza.

Che dirò io mai in ringraziamento del generosissimo incoraggiamento con cui è piaciuto a V. E. eccitarmi a riprodurre coi miei tipi i carmi sublimi del Gran Sir dell'altissimo canto? Potrei certo con una diffusa verbal diceria protestarle ora le mie più estese e sincere azioni di grazie, ma non potrei mai con qualunque più ricercata espressione farle comprendere quanto il mio cuore sia stato sensibile a questa dimostrazione di sua amorevol benevolenza e generosità verso la tenuissima mia persona. So che chi benefica per indole naturalmente buona, altro non vuole che esser sicuro della tacita ma salda riconoscenza, e perciò mi ristringo a ripetere qui a V. E. ciò che già scrisse al generoso Gerone Siracusano quel Poeta, che si vide inaspettatamente guiderdonato:

Tu largo Donator, Vate son io:
Ti rendano gli Dei quel che mi desti.
Veggon essi il tuo cuor, veggon il mio.

E qui la supplico fervidamente ad esser persuasa di tutta la mia premura per accelerare un'opera che dovrà

far epoca nei fasti italici, e che eterna ed immutabile sarà ognora la mia verace gratitudine e l'ossequio rispettoso con cui mi reco a gloria di potermi intitolare

Di Vostra Eccellenza

*Umil. Dev. Servo*

GIO. BATT. BODONI.

---

**Al Gran Giudice.**

*Parigi*, 6 *Febbrajo* 1805.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Voi chiedete che io pronunci una parola che non mi è permesso di azzardare fuor di tempo. Egli è difficile che si possa costì comprendere qual sia il labirinto di queste cose, e finora non esiste chi sappia cosa veramente si voglia il sommo Giove. Viste di stato, d'interesse di famiglia, di amor proprio si combattono ed intrecciano in modo che mal consentono il calcolo de' risultati. Ciò posto, e posto inoltre che dove pure io debba cedere ed immolarmi ancora, non può essere che contro la sicurezza di ottenerne *in compenso vantaggi reali alla patria, sola moneta di che posso pagarmi*, vi sarà chiaro che non è anche tempo di parlare. Spero però che intanto l'essere sparito ogni turbine che da vicino temevasi minaccioso potrà bastare a migliorare di molto l'andamento della confidenza pubblica.

Tenete intanto mano forte perchè si purghi seriamente il paese dagli esteri inquieti, e la città ancora dai nazionali di egual tempra. L'occasione della venuta dell'Imperatore lo esige per tutti i titoli, e l'interesse nostro consiglia di non perdere l'occasione.

Convien pure prevedere e prevenire in modo che non nascano doglianze per parte d'alcuno di tanti ospiti che pure è in animo nostro di accoglier bene, e preparare per ciò stesso in quanto è possibile gli animi in generale a effondersi, esprimere, e festeggiare, giacchè tutte queste cose hanno per lo meno l'effetto di ben disporre. È bene di far sentire che la classe delle persone che arriva non ha più i caratteri di quella che tanto disgustarono il paese e non ne avrà certamente le forme. È dell'interesse del paese di manifestare che sa distinguere uomini, tempi e cose.

Questa lettera comunicherete riservatamente al Ministro dell'Interno per il suo concorso alle viste espressevi.

MELZI.

---

*Milano, 10 Luglio 1812.*

ECCELLENZA.

Ho ritardato a rispondere alle sue 28 Giugno e 2 andante per farlo con maggiore cognizione di causa. Sapeva bene che il signor Denon — *quem canem venaticum dicerem* — aveva nel suo ultimo viaggio concepito il desiderio d'avere alcuno dei nostri quadri in via di cambio; ma non ne sapeva più in là. Ora, raccolte avendo le notizie legali delle cose accadute, posso dirle qual sia il vero stato dell'affare. Il Denon avendo domandato i quadri di cui ella mi ha mandato la nota, propose un concambio. Ma vi si è opposto: 1. Che quanto alla domanda del Boltraffio, egli è in errore credendo che noi ne abbiamo due, quando quello che egli chiede si è il solo che si possiede, quello stesso che era in Bologna, e che per adattarlo a minor campo fu colà ritagliato dal piede dove

era scritto il suo nome, e la singolare dichiarazione d'esser discepolo di Leonardo. Ora essendo unico il quadro di quell'autore, non era ragione di privarcene in conto alcuno. In secondo luogo fu rilevato che il Denon chiedeva quadri visti da lui, ed offriva quadri da noi non visti, il che rendeva troppo dispari la condizione nei due estremi del negoziato. Sopra questi rilievi ed altri ovvj dipendentemente dalle circostanze note, sottomessi al Governo, S. A. dichiarò già formalmente che senza un ordine espresso di S. M. non si acconsentisse alla domanda del Denon. Quest'ordine certamente non ha avuto luogo, e v'è ragione di credere che S. M. non sia neppur stata informata di questo progetto; ed ecco perchè il Denon ora cerca di pervenire al suo fine, complicandovi l'affare del Domenichino onninamente indipendente da quel discorso. Concludendo dunque in proposito, io crederei che convenisse dirigere la cosa in modo da semplificarla, facendo sentire al Ministro dell'Interno che la questione del Domenichino è del tutto indipendente dall'altro progetto, e che non si riduce ad altro che ad autorizzare le autorità in Roma a metterlo alla disposizione del Governo italiano, siccome proprietà innegabile della nazione, riservando l'altro oggetto del concambio proposto dal Denon, all'approvazione di S. A. I., ch'egli non sa probabilmente essergli già rifiutata. Che se egli lo sapesse, allora si dovrebbe combattere il suo progetto di fronte colle stesse ragioni che l'hanno fatto da noi escludere. Questo è lo stato della cosa, e V. E. saprà nella sua prudenza raccoglierne il frutto conveniente.

Io mi congratulo poi moltissimo di sentirla disposta a fare il viaggio d'Italia profittando della libertà in cui la lascierà l'assenza di S. M., che dopo passata la Niemen non oso più lusingarmi possa così presto ritornare a Parigi, come, glielo confesso, mi ero lusingato fino a questi ultimi tempi, che accader potesse.

Ella saprà certamente che i riscontri di Costantinopoli sono assai lusinghieri. Dal 6 di Giugno, in cui giunse colà il trattato di pace segnato a Buckarest, fino al 10, non solo il Gran Signore non l'avea ratificato, ma avea deposto il Mufti, esigliati dei grandi, e spicciato notturnamente un grosso numero di persone tutte del partito della pace e che s'erano alla notizia della segnatura in Buckarest condotte in modo da voler forzare il Divano alla ratifica. Questi fatti, che son certi, provano ben diverse disposizioni nel Sultano, sicchè pare indubitabile che la pace sarà definitivamente rigettata. Qui si crede che l'imperatrice Giuseppina partirà da costì dal 12 al 15. Il parto però della principessa non si presume che per i primi d'Agosto.

Ho l'onore di confermare a V. E. le espressioni della mia distinta stima e considerazione.

MELZI.

---

A S. E. il Conte Aldini.

*Milano, 22 Gennajo 1813.*

ECCELLENZA.

Ho avuto l'onore jeri sera di spedirle gli indirizzi dei corpi principali e della città di Milano. Qualche difficoltà eccitata dal Ministro della Guerra ha fatto ritardare l'offerta delle guardie dipartimentali per essere incorporate all'armata: mi lusingo però che avrà luogo. In questo caso la riserva del 1813, che non è peranco chiamata, verrebbe a rimpiazzarle con abbondanza di poterne in parte dare anche ai corpi di linea. Per risponderne ora alla quistione ch'ella mi fa sull'ipotesi che si parlasse di nuova coscrizione, mi limiterò ad osservarle che noi abbiamo già uno stato di

armata nei quadri, che, compresa la Marina e le guardie, forma 85,000 uomini, dedotti quelli che siano recentemente periti, di cui non abbiamo lo stato. Ciò posto V. E. vede da sè che dove ancora l'aumento di coscrizione non eccedesse la misura in linea di popolazione, il che non oserei del tutto affermare, lo eccederebbe in linea di finanze evidentemente. Sarà anzi cosa di seria considerazione il pensare a mezzi con cui, indipendentemento da una nuova coscrizione, si possa far fronte a tutti i carichi che già si sopportano. Io non so cos'abbia proposto il Ministro delle Finanze nel budjet spedito a S. A. I., ma so bene che lo stato delle comuni è assai allarmante per i sopracarichi che sono loro imposti, i quali, com'ella conosce, ricadono sull' Estimo. Il Ministro della Guerra è gravato di un arretrato notabile, per cui lascia le comuni scoperte. Il tesoro non può prestarsi a quei compensi di facilitazione che pure giovarono per lo passato a sostenere l'armata, e perciò questi due Ministeri sono in una sorte di conflitto. Ella conosce come il Tesoro di Francia abbia voluto esigere circa 7 milioni d'arretrato in quest'anno. Il Ministro delle Finanze ha pure esatto da circa 6 milioni, principalmente per il Monte, e per altri oggetti si dovevano dal tesoro. Il tesoro fece fronte finora coll'ajuto di prestiti particolari da cui aveva raccolto la somma di circa 9 milioni a corti termini di restituzione. In oggi l'allarme naturale nelle circostanze presenti ha fatto ritirare molte partite scadute, e dà luogo a credere che se ne ritireranno anche delle altre, che in un solo mese ascenderebbero a 4 milioni. Da tutto ciò V. E. vede che, malgrado tutta la buona volontà del paese, le forze non son molte. Deve aggiungersi la riflessione che non abbiamo omai più che poche truppe francesi in paese e molte fuori delle italiane, e quindi una grossa emissione di numerario già per altre cause diminuito, ed in specie per le operazioni sull'oro

della cassa d'Alessandria; siamo pure in stagnazione assoluta sul commercio di grani e a un dipresso su quello delle sete, sorgenti prime della nostra attività. Io non credo dirle cose nuove per lei, ma ripeterle quelle che pur troppo devono aversi presenti nelle misure da prendersi.

Quanto alle Deputazioni per il caso della Corona C. abbiamo lo stato delle ultime occasioni, in cui furono spedite, che può servire di regola, nelle ultime due circostanze del matrimonio e della nascita del Re di Roma. Il Senato spedì cinque nella prima, e nella seconda sette senatori. Il Principe ordinò a tutta la Corte R., Dame e Cavalieri di seguirlo; ma accolse le eccezioni prodotte da molti per esserne dispensati e privatamente soccorse qualcuno che non ne avea i mezzi. Varie città spedirono il podestà e molti comuni; però non hanno interamente pagate le spese incontrate in quella circostanza.

Dietro questo stato di cose sarà facile a V. E. di conciliare le viste di S. M. colle circostanze nostre. Per il Senato non vedo difficoltà nessuna in qualunque numero si voglia, per la Corte, potrebbe limitarsi a un certo numero scegliendo i più agiati che unitamente coi dignitari aventi funzioni di Corte formassero un certo corpo. Io sono il solo dei dignitari che non ha funzione, appartenendo piuttosto allo Stato; ma di me non può esser quistione essendo impossibilitato al viaggio dallo stato della mia salute, che mi obbliga già da tre mesi a guardare la camera e non mi lascia lusinga d'abbandonarla fino a stagione avanzata. Prego V. E. a tener ben presente questa circostanza in ogni ipotesi, e le sarò infinitamente obbligato di farla valere per evitarmi la mortificazione d'una scusa, comunque più che legittima, non meno che notoria. Quanto alle città, se la deputazione potesse limitarsi ai soli podestà, ne sarebbe diminuito il carico alle comuni. Ciò riguardo alla cerimonia. Per quello poi che tocca all'oggetto poli-

tico, dovendo io raccogliere dal complesso delle cose che vanno sviluppandosi, la probabilità che in quest'occasione si cambii la nostra Costituzione, che dichiara incompatibili le due corone sulla stessa testa, mi permetterò una semplice riflessione. Qualunque siano le disposizioni di S. M. sul nostro avvenire, esse son certo dovranno aver luogo; ma se in questo momento si dichiarasse solennemente la sorte della corona d'Italia, non sarebbe certamente senza produrre un grave effetto nell'opinione. Se fosse in termini tali da escludere ogni idea d'indipendenza futura in perpetuo, sebbene alcuni pochi credano che l'intenzione di S. M. sia di riunirla sulla testa del Re di Roma a quella di Francia, l'incertezza o anzi l'ignoranza generale a questo riguardo è utile allo spirito pubblico, e sebbene sia alquanto raffreddata la speranza di vedere il vice-re sovrano del paese, pure ne rimane tanta che basta per concorrervi. Nè potrebbe essere senza effetto sensibile la perdita totale di questa speranza.

Affido alla prudenza di V. E. questi cenni per quell'uso ch'ella crederà dover farne.

IL DUCA DI LODI.

---

**Al Conte Aldini.**

*Milano, 13 Febbrajo 1813.*

Eccellenza.

Rispondo alla pregiatissima dell'Eccellenza Vostra del 6. Ella avrà dovuto rilevare una certa dissonanza tra le proposizioni del Ministero della Guerra e le idee ch'io le avevo precedentemente esternato, ed io mi affretto di farle osservare che questa è una semplice e naturale conse-

guenza del sistema prescritto dall' ordine di servizio vegliante nell' assenza del principe, che stabilisce doversi gli affari dei Ministri trattare direttamente con lui, non riportandosi alla mia cognizione che quelli che passano per il Consiglio dei Ministri, o veramente che loro sembra per circostanze particolari opportuno di comunicarmi.

Premessa questa spiegazione, vengo al proposito. Ho conferito col ministro ed ho veduto i suoi progetti ed i suoi rapporti. Egli ha creduto di proporre il doppio progetto di nuova leva, unicamente per la ragione che si è fatto dovere di proporre le identiche misure che si erano adottate in Francia, lasciando a S. M., che sola conosce i bisogni ed i pericoli, il giudicare se queste leve fossero necessarie ed in qual misura lo fossero; ond'è, come V. E. avrà visto, che il ministro lasciò in bianco il numero dei requisibili. Ciò posto, l'opinione del ministro non è che remissiva interamente e subordinata a quanto S. M. potesse giudicare espediente. Passando ora all'esame intrinseco della questione, ecco i dati su cui deve risolversi. Noi avevamo in quest'anno sotto le armi 80 mila uomini, senza contare le guardie dipartimentali. Questo numero è certamente eccedente le forze nostre, e non può essere giustificato che dalle speciali momentanee circostanze del sistema generale. Può calcolarsi che tra la Spagna, il Nord, e gli altri punti in cui le truppe nostre eran divise, abbiamo sotto il giorno un vuoto di 24 mila uomini. Per rimpiazzare questo vuoto, quando S. M. intenda di conservare tutti i quadri attuali, è stato dal ministro dimostrato colla leva della riserva dell' anno 1813 già eseguita, e contati duemila uomini per le offerte delle comuni, abbiamo già tutto il necessario senza bisogno di nuove leve; rimane ora a vedersi se S. M. intenda non solo di riempire tutti i quadri esistenti e mantenere l'armata al livello di 80 mila uomini, e questa tutta farla marciare all' estero, ed

in questo caso rimaniamo scoperti affatto di truppe di linea italiane nell'interno, e S. M. sola può giudicare se per la difesa delle coste e delle piazze basti o no la francese ch'egli intende lasciare nel regno. Se al contrario S. M. dispone che una porzione, e specialmente tutta la leva del 1813 rimanga in paese, sembra che il bisogno interno sia coperto, ed in tal caso non si vede la necessità di una nuova leva. In questi termini essendo le cose, tutto dipende dal giudicio di chi solo conosce le combinazioni diverse sotto le quali possiam trovarci. Per il rimpiazzo delle guardie dipartimentali, che può calcolarsi in effettivo a tremila uomini, non abbiamo più modo di ottenerlo dalla riserva già esaurita per la linea, e sarà quindi necessario provederla con una nuova chiamata di coscritti. Forse sarà pur necessario ricorrere a questo mezzo per completare i cavalieri offerti dalle comuni o particolari, mentre si riconosce in pratica la più grande difficoltà di trovarli volontarj anche con enorme premio.

Dovendosi però in qualunque modo venire a nuova leva, io sarei di ferma opinione doversi preferire di limitarsi a quella dell'anno 1814, e secondo il caso e le viste diverse o chiamarla tutta, o limitarsi a quella porzione che bastasse per rimpiazzare le guardie dipartimentali ed il corpo di cavalieri offerti, e di non toccare mai le coscrizioni degli anni passati se non nell'ultima estrema necessità, essendo questa la misura che più ripugna a tutte le classi, e perturba tutti i calcoli fatti, e tutti gli avviamenti presi in buona fede da chi aveva già primamente adempito per parte sua alle disposizioni della legge.

Riguardando ora l'oggetto dal lato delle finanze, ritenuto che colla leva già seguita del 1813, come si è detto, vengono rimpiazzati i vuoti dell'armata, chiaro è che rimane nello stesso livello coi fondi già assegnati a un dipresso, salvo l'aumento che risulta dal nuovo armamento,

equipaggiamento ecc.; ma, come ebbi già l'onore di osservarle, questo livello non è tale che cuopra intieramente donde nasce l'arretrato notabile dal Ministero della Guerra, che se le circostanze esigono nuove leve, resta evidente la necessità di aumento di fondo proporzionato; e S. M. conosce assai bene se il paese sia in grado di portare nuovi carichi per supplirvi.

Quanto ai cavalli provenienti dalle offerte, malgrado tutti gli sforzi, pochi assai se ne trovano in paese, ed è forza di provedersene in Germania, o di riceverli da treno. Vedo che S. M. preferirebbe che fosser cavalli per reggimento, ma non potrebbesi egli adottar il partito di riunire gli uomini, organizzarli, e poi mandarli in un posto di Germania opportuno a montarli col denaro della corrispondente offerta? In questo modo si guadagnerebbe sul prezzo, ed i cavalli sarebbero assai meno affaticati dai doppi viaggi come lo sono, giacchè pur troppo abbiamo l'esperienza che ci mostra che giungono i cavalli mezzo rovinati per il passo delle montagne, e prima che abbiano il tempo di rimettersi passano nelle mani di coscritti inesperti, e subito dopo ad una lunga marcia che non sono in stato di sostenere senza grave scapito, onde riescir devono dopo di un debole e breve servizio, e quindi di una poco utile, sibbene grandiosa spesa.

Da quanto V. E. mi scrive che costì praticarono i dignitari, ministri, mi compiaccio di rilevare che i nostri non sono rimasti addietro nelle offerte, tanto più considerando che questi concorrono nello stesso tempo a quelli del Senato e del Consiglio di Stato, nonchè delle comuni rurali, che da noi, come V. E. sa, sono interamente sostenuti a carico de' proprietarj.

IL DUCA DI LODI.

*Milano, 10 Novembre 1813.*

Eccellenza.

Ricevo la lettera di V. E. del 4. Tutto mi conferma sempre più che a Parigi si vedono le cose in un modo assai esagerato. S. M. deve ora esservi giunta, e la sua presenza avrà alquanto tranquillati gli spiriti. È qui arrivato il generale Fontanelli che seguitò S. M. da Erfurt ad Hanau. Egli mi ha confermato quanto già mi aveva detto il generale Zucchi sulle forze e composizione dell'armata che era con lui. Egli mi ha pure riferito che S. M. sentiva profondamente, e che le aveva dato le più positive assicurazioni, che andava a prendere disposizioni vigorose, per salvare l'Italia che lo interessava in sommo grado. Dio voglia che egli prenda una misura forte e di quelle che sono proprio del suo genio.

Sarebbe desiderabile che potessimo intanto aver mezzo di guadagnare qualche mese; ciò influirebbe moltissimo alla salute pubblica. Io in particolare poi ne avrei un grandissimo bisogno, perchè, tormentato come sono da un fiero accesso di gotta che mi ha preso mani e piedi, e mi tiene immobile, non saprei come fare nel caso di una vicenda. Il mio partito è deciso: accadendo questa, io devo e voglio uscir dal regno; ma se nel momento mi trovassi nello stato in cui sono ora, non so cosa accaderebbe di me, e V. E. ben comprende che un viaggio in questa stagione, ed anche il solo moto della carrozza, non farebbe che peggiorare la mia condizione. Avendo tempo, posso lusingarmi di trovarmi in miglior situazione. Ho l'onore di confermarmi con vera stima

IL DUCA DI LODI.

*Milano*, 27 *Novembre* 1813.

Eccellenza.

Noi stiamo tutti in attenzione di sentire la partenza di Calaincourt per il congresso di Manheim, unico oggetto in oggi delle comuni speranze.

Il generale Pino è padrone delle due rive del Reno, ma non si crede ancora in forze di attaccare Ferrara, dove devon esservi da circa 4 mila uomini. Vi si trova pure l'arciduca Massimiliano; questi non ha che la rappresentanza: il comando è del generale Nugent, che lo accompagna.

Il principe vicerè tien fermo sulla linea dell'Adige, dove ambe le armate si mantengono tranquille. Egli mi scrisse, son due giorni, che teneva certo di potervisi sostenere ancora, e che non vedeva pericolo alcuno imminente. Potrebbe darsi, e giova sperarlo, che all'apertura del congresso tenga dietro una sospensione d'armi: nel qual caso possiamo credere d'essere salvati.

V. E. non sia in pena per il mio ritiro dagli affari. Primieramente io non ho domandato che la Presidenza venisse data ad altri che temporariamente, e fino a che fossi in caso di riprendere gli affari senza inconveniente; secondariamente io era ridotto dalla spasmodia e dalla veglia a tale che mi era assolutamente impossibile di occuparmi un solo momento, ed avevo quindi un estremo bisogno di quiete per accudire esclusivamente alla cura della mia salute. Tosto che sarò interamente ristabilito, e che lo potrò fare con sicurezza di resisterci, riprenderò gli affari. Ora, grazie al riposo, l'incomodo della gotta si è alquanto diminuito, eccetto che alla mano destra, ove, dopo qualche poco di pausa, ha ripreso con forza. L'esacerba-

zione alla vescica si è un poco calmata, ma assai lentamente. Io son troppo conosciuto perchè dubiti che si possan dare sinistre interpretazioni al mio allontanamento, se non dalla malignità che al mio solito disprezzo. V. E. deve esser persuasa che mi sono trovato in uno stato tale che se fosse occorsa in quei giorni l'invasione, mi sarebbe stato affatto impossibile il farmi trasportare, ed avrei dovuto trovarmi in mezzo alla triste vicenda; e perciò stesso mi è tanto più necessario di accudire al più pronto e perfetto ristabilimento per non vedermi esposto ad un simile dispiacere.

Ho l'onore di ripetere a V. E. le espressioni della mia distinta stima e considerazione.

*Per ordine di S. E. il duca di Lodi, impedito dalla gotta alla mano destra,*

CARLO VILLA *Segretario.*

---

*Milano, 25 Dicembre* 1813.

ECCELLENZA.

Di quanto V. E. mi scrive della commissione del nipote io non ne so parola, e non inclino a credere che possa esser vera. Qui si erano sparse ottime notizie di pace dicendosi aggradite dagli alleati le ultime proposizioni di S. M., e che solo aspettavasi una risposta da Londra. Questa notizia ci venne e da Parigi e da Monaco. Ma la successiva invasione della Svizzera fatta dagli Alleati ci fa alquanto sospettare della loro mala fede; e non è facile l'indovinare quali possano essere anche per noi le conseguenze di questo avvenimento. Aspettiamo con impazienza di ricevere questa sera il *Monitore* del 20 per leggere nel discorso di S. M. al Corpo Legislativo quale

debba essere la sorte nostra, se la guerra o la pace. Qualunque poi siano per essere le circostanze, io confido che S. M. saprà nella sua sapienza provvedere alla salvezza comune in quel modo che meglio convenga agli interessi degli Stati che da lei dipendono.

S. A. I. il Principe Vice-Re si trova tranquillo a Verona, e tien ferma la linea dell'Adige. Il generale Pino è sempre a Ferrara, ma stante le poche forze che ha non è per ora in grado d'intraprendere di cacciare il nemico che occupa Ravenna e minaccia Forlì. Il perchè poi le truppe napoletane che sono ad Ancona, Sinigallia e Fano, non si movano, è un mistero che il tempo ci spiegherà. Intanto il Re non era ancora partito da Napoli il 20, e mi fu riferito che avesse anche già invitato al circolo del primo giorno dell'anno. Il solo Duca d'Otranto partito da quella capitale era arrivato a Roma.

Attribuisco al solo interesse che V. E. prende per me, quanto mi ha scritto in proposito della mia ritirata dalla presidenza del Consiglio dei Ministri. Ma ella sia pur persuasa che lo stato in cui mi trovavo era tale che mi era assolutamente impossibile di far altrimenti. Ora che mi trovo alquanto meglio, aspetto di sentire le determinazioni di S. A. per riprendere gli affari, se lo crederà del caso, giacchè io sono più che certo, che la mia lontananza non fa il più piccolo difetto. E tanto più che di tutti gli affari che dai ministri vengono diretti a S. A. in due o tre giorni si hanno le risoluzioni. Io poi non dissimulerò a V. E. che sono già da molto tempo fermamente deciso a domandare di essere interamente esonerato da ogni incombenza pubblica, convinto da una fatale esperienza che non sono più in istato di prender parte agli affari, e che devo limitarmi a curare la mia salute, che sola mi occupa la maggior parte dell'anno, e ne ho anche più volte parlato con S. A. I.; e siccome essa conosce il mio stato son certo che

renderà giustizia ai motivi che mi determinano. Ho finora sagrificato alle circostanze in cui siamo, di far questo passo, ma lo farò certamente alla pace. Tutto ciò lo dico confidenzialmente a V. E.

Ho l'onore di confermare a V. E. le espressioni della mia distinta stima.

IL DUCA DI LODI.

---

*Milano, 31 Dicembre 1813.*

ECCELLENZA.

Ricevo la lettera di V. E. del 23, e la ringrazio particolarmente della premura colla quale mi avvisa della liberazione e partenza di Palafox. Anche S. M. si è degnata annunziarmi la sua libertà e la commissione di cui fu incaricato. Da tutto questo io concepisco le più lusinghiere speranze per una sollecita pace generale, che forma l'oggetto di tutti miei voti. Con mia sorpresa non ho lettera di mio nipote. Ho piacere che tutti i conti delle sue spese siano stati saldati, e prego V. E. a farsi rimborsare di quanto avesse anticipato da Caccia, che ne ha l'ordine. Il silenzio di mio nipote mi lascia incerto s'egli sappia da che parte gli venissero i sussidi; ad ogni modo io mi compiaccio assai di sentirlo libero.

Mi rallegro di sentirla in migliore salute, e desidero vivamente ch'ella abbia a goderla perfetta nel nuovo e seguenti anni. Confermo a V. E. le espressioni della mia distinta stima.

IL DUCA DI LODI.

Signor Duca!

Se cara è ad un onest' uomo la difesa della propria fama presso ogni genere di persone, preziosa poi diviene presso quelle il cui autorevole giudizio suol essere giustamente norma altrui. Ma a questa considerazione di convenienza un'altra permetta che ne aggiunga profondamente sentita di cuore, quella cioè di comparire coll'illibata veste dell' uomo onesto e dell'amator sincero del proprio paese, in faccia a quegli che, alla qualità di alto uomo di Stato accoppiò le altre due, in ogni tempo, nel modo più luminoso. Se scarsezza di lumi mi fece andar errato, appajano almeno le mie intenzioni pure innanzi a lei, ed il voto del miglior nostro concittadino mi sarà compenso, in ogni caso, all'ingiustizie altrui.

Sono con quei sentimenti che niuno le professa più sinceri di alta stima e devozione vera

Di lei, Signor Duca,

*Dev. ed Osseq. Servo*
FEDERICO CONFALONIERI.

---

*Milano*, 31 *Marzo* 1815.

Signor Conte Confalonieri!

Ho ricevuto la lettera apologetica che ella si è compiaciuta mandarmi. Fu sempre mio vivo desiderio che gli avvenimenti egualmente vergognosi che funesti per la nostra patria rimanessero sepolti in eterno obblio. Ma dappoichè uomini più che imprudenti ne richiamano la memoria con imputazioni personali azzardate, trovo ben giusto che

chi ne è indebitamente gravato alzi la voce per isdossarsene. Ella lo ha fatto con pari dignità che saviezza, ed io la ringrazio della compiacenza che mi procura nel veder dissipate accuse, che comunque per me dubbie, mi erano penose, aggravando persona tra le principali del paese di cui importa che la fama sia intatta, onde i talenti possano esserne utili. Nel momento in cui siamo importa sopratutto di riunire gli sforzi degli onesti cittadini a temperare le animosità. Le ire non s'infiammano senza grave danno della pubblica e privata causa. La discordia non è conciliabile con nessuna speranza di bene. Non si deve usurpare il dominio del tempo, perchè non è mai senza compromettere l'avvenire.

Ho l'onore di riverirla colla più distinta considerazione.

*Devot. Servo*

MELZI D'ERIL.

FINE.

# INDICE

DELLE MATERIE CONTENUTE NEL VOLUME SECONDO

## CORRISPONDENZA FRA BEAUHARNAIS E MELZI.

## CORRISPONDENZA FRA PRINCIPI E MELZI.

## RAPPORTI SEGRETI ED ALTRI.

## CARTEGGIO FRA MARESCALCHI E MELZI.



